L1
B
40

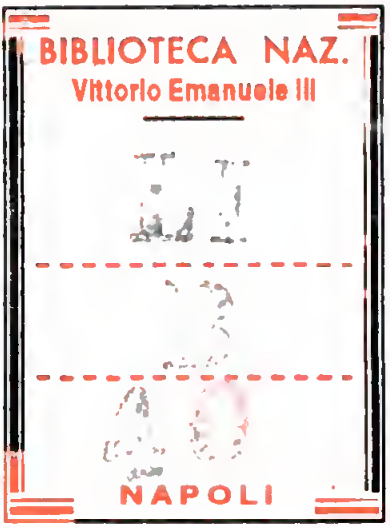

LI
B
40

HISTOIRE ROMAINE.

TOME NEUVIEME.

HISTOIRE ROMAINE

DEPUIS LA FONDATION DE ROME JUSQU'A LA BATAILLE D'ACTIUM,

C'eſt-à-dire, juſqu'à la fin de la République.

Par M. ROLLIN, *ancien Recteur de l'Univerſité de Paris, Profeſſeur d'Eloquence au Collége Roial, & Aſſocié à l'Académie Roiale des Inſcriptions & Belles-Lettres.*

TOME NEUVIEME.

Revû, & rendu complet par M. CREVIER, *Profeſſeur de Rhétorique au Collége de Beauvais.*

A PARIS,

Chez { La Veuve ESTIENNE & Fils, Libraires, rue Saint Jacques, à la Vertu; ET JEAN DESAINT, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

M. DCC. XLIII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

AVERTISSEMENT
de l'Editeur.

C'Est ici que le Public va s'appercevoir tout-à-fait qu'il a perdu M. Rollin. Non qu'il n'y ait encore une grande partie de ce volume qui ſoit de ſa compoſition : mais outre que les derniers morceaux traités par un Auteur dont la mort a interrompu le travail ſont néceſſairement les moins finis, M. Rollin avoit laiſſé des vuides que *j'ai été* obligé de remplir ; & avant la fin du volume, mon guide me quitte, & je me trouve abſolument abandonné à moi-même.

Ainſi la [a] mort de M. Rollin, ſans être prématurée, n'en

a Mors quàm matura, tam acerba. *Tite-Live* VI. 1.

eſt pas moins triſte pour le Public. On peut même l'appeller prématurée, ſelon la penſée de Pline le jeune, [a] qui trouve telle la mort de quiconque médite des ouvrages dignes de l'immortalité. „ Car, ajoute-t-il, „ ceux qui livrés à leur plaiſir, „ vivent, pour ainſi dire, au „ jour la journée, voient finir „ avec chaque jour les raiſons „ qu'ils ont de vouloir vivre. „ Mais quant à ceux qui enviſagent la poſtérité, & qui „ éterniſent la mémoire de leur „ nom par de beaux & utiles „ ouvrages, la mort vient tou-

„ jours

a Mihi videtur acerba ſemper & immatura mors eorum qui immortale aliquid parant. Nam qui voluptatibus dediti, quaſi in diem vivunt, vivendi cauſas quotidie ſiniunt. Qui verò poſteros cogitant, & memoriam ſui operibus extendunt, his nulla mors non repentina eſt, ut quæ ſemper inchoatum aliquid abrumpat. *Plin. l. V. ep. 5.*

„ jours trop tôt pour eux, par-
„ ce que toujours elle rompt
„ quelque entrepriſe commen-
„ cée. „

Ce n'étoit point aſſurément cet objet frivole d'une immortalité chimérique qui occupoit M. Rollin. Des vûes plus ſolides & plus Chrétiennes dirigeoient ſon travail. Mais il eſt vrai qu'il eût ſouhaité d'achever ſon Hiſtoire Romaine. Et je me ſouviens qu'après ſa premiére maladie du mois de May 1741. comme je me félicitois avec lui de le voir revenu en ſanté, & cela, vraiſemblablement pour un nombre conſidérable d'années, que je portois auſſi loin que peut s'étendre le plus long terme de la vie humaine, il reprit avec vivacité : *J'en ſerois bien fâché. Mais je deſirerois, ſi telle étoit la volonté de Dieu, vivre aſſez long-*

tems pour achever mon ouvrage.

Dieu ne l'a point voulu. Ni ſes vœux, ni les miens, ni ceux de tous les amateurs de la vertu & des lettres, n'ont été exaucés en ce point. Il eſt auſſi juſte que néceſſaire de ſe ſoumettre aux ordres de la Providence. Je ne puis & ne dois que tâcher, autant qu'il eſt en moi, d'imiter un ſi cher maître & un ſi parfait modéle.

J'avoue que de toutes les qualités qui le rendent un écrivain admirable, il n'y en a aucune que j'ambitionnaſſe autant, que le caractére charmant de ſimplicité, de douceur, de modeſtie, qui lui gagne le cœur de tous ſes Lecteurs. Il a plû néantmoins à un Auteur renommé, d'en prendre occaſion de lui faire divers reproches, qui tous ſe réduiſent à celui d'avoir eu trop de déférence pour l'autorité des An-

Anciens. Je ferois tort à la mémoire de M. Rollin, ſi j'entreprenois de le juſtifier ſur un article dont il faiſoit gloire. Il étoit bien éloigné de penſer, comme ſon Cenſeur, qu'il ne fallût commencer l'étude ſérieuſe de l'Hiſtoire que vers la fin du quinziéme ſiécle; & par conſéquent que l'on dût compter pour rien, non ſeulement Hérodote, mais Thucydide, Xénophon, Polybe, Salluſte, Tite-Live, Tacite, & toute l'Antiquité. Je n'en dirai pas davantage ſur ce ſujet. Quelque zêle que je me ſente pour repouſſer les attaques qu'on livre à M. Rollin, j'aime mieux prendre pour régle la modération dont il a fait profeſſion toute ſa vie: d'autant plus que les diſcours ſont ſuperflus, où les choſes parlent; & que l'eſtime univerſelle que lui accordent les vrais Savans,

auſſi

auſſi bien que les Lecteurs moins inſtruits, fait hautement non pas ſon apologie, mais ſon éloge.

Je m'arrête donc tout court : & je prens plus aiſément & plus volontiers le parti de me taire, qu'il ne me ſeroit facile de me renfermer dans certaines bornes, ſi une fois je me permettois de parler. Il ne me reſte qu'à avertir le Lecteur de deux choſes.

La premiére, c'eſt que, pour éviter, autant qu'il eſt poſſible, de charger M. Rollin de fautes qui me ſoient propres, j'ai marqué les additions un peu conſidérables que j'ai inſérées dans ſon texte, & j'ai eu ſoin d'indiquer l'endroit précis où finit ſon Manuſcrit.

La ſeconde obſervation que j'ai à faire regarde la réduction des monnoies Grecques & Romaines aux nôtres. Je m'y ſuis con-

conformé à l'eſtimation de M. Rollin, ſans la croire abſolument exacte, comme il ne la croyoit point telle lui-même. Il eſt conſtant que l'unique voie d'avoir en ce genre quelque choſe de précis, c'eſt de s'en tenir aux poids. Encore y a-t-il à cet égard bien des diverſités d'opinions entre les Savans. C'eſt pourtant la pratique que j'ai ſuivie comme la meilleure en ſoi, dans mon édition de Tite-Live. Mais nous ne ſommes point faits aux idées des poids lorſqu'il s'agit des monnoies : & la plûpart des Lecteurs ſeroient dépayſés, ſi on leur rendoit les ſommes en marcs, onces, gros, & grains. J'obſerverai ſeulement que l'eſtimation de M. Rollin approche davantage de l'exactitude, ſi on la compare à ce que la plûpart des Nations regardent comme la valeur

valeur intrinſéque de l'or & de l'argent, que ſi l'on ſe fixoit à la valeur actuelle qu'ont ces métaux en France.

LISTE

LISTE

Des années & des Conſuls que comprend ce volume.

P. Mucius Scævola.	An. R. 619.
L. Calpurnius Piso Frugi.	Av. J. C. 133.
P. Popillius Lænas.	An. R. 620.
P. Rupilius.	Av. J. C. 132.
P. Licinius Crassus Mucianus.	An. R. 621.
L. Valerius Flaccus.	Av. J. C. 131.
M. Perperna.	An. R. 622.
C. Claudius Pulcher.	Av. J. C. 130.
C. Sempronius Tuditanus.	An. R. 623.
M'. Aquillius.	Av. J. C. 129.
Cn. Octavius.	An. R. 624.
T. Annius Rufus.	Av. J. C. 128.
L. Cassius Longinus.	An. R. 625.
L. Cornelius Cinna.	Av. J. C. 127.
Mam. Æmilius Lepidus.	An. R. 626.
L. Aurelius Orestes.	Av. J. C. 126.
M. Plautius Hypseus.	An. R. 627.
M. Fulvius Flaccus.	Av. J. C. 125.
C. Cassius Longinus.	An. R. 628.
C. Sextius Calvinus.	Av. J. C. 124.

AN. R. 629. AV. J. C. 123. Q. CÆCILIUS METELLUS BALEAR. T. QUINTIUS FLAMININUS.

AN. R. 630. AV. J. C. 122. CN. DOMITIUS AHENOBARBUS. C. FANNIUS.

AN. R. 631. AV. J. C. 121. Q. FABIUS MAXIMUS ALLOBROGICUS. L. OPIMIUS.

AN. R. 632. AV. J. C. 120. P. MANILIUS. C. PAPIRIUS CARBO.

AN. R. 633. AV. J. C. 119. L. CÆCILIUS METELLUS CALVUS. L. AURELIUS COTTA.

AN. R. 634. AV. J. C. 118. M. PORCIUS CATO. Q. MARCIUS REX.

AN. R. 635. AV. J. C. 117. L. CÆCILIUS METELLUS DALMAT. Q. MUCIUS SCÆVOLA.

AN. R. 636. AV. J. C. 116. C. LICINIUS GETA. Q. FABIUS MAXIMUS EBURNUS.

AN. R. 637. AV. J. C. 115. M. ÆMILIUS SCAURUS. M. CÆCILIUS METELLUS.

AN. R. 638. AV. J. C. 114. M'. ACILIUS BALBUS. C. PORCIUS CATO.

AN. R. 639. AV. J. C. 113. C. CÆCILIUS METELLUS CAPRARIUS. CN. PAPIRIUS CARBO.

AN. R. 640. AV. J. C. 112. M. LIVIUS DRUSUS. L. CALPURNIUS PISO CÆSONINUS.

DES CONSULS.

P. CORNELIUS SCIPIO NASICA.	AN. R. 641.
L. CALPURNIUS BESTIA.	AV. J. C. 111.
M. MINUCIUS RUFUS.	AN. R. 642.
SP. POSTUMIUS ALBINUS.	AV. J. C. 110.
Q. CÆCILIUS METELLUS NUMID.	AN. R. 643.
M. JUNIUS SILANUS.	AV. J. C. 109.
SER. SULPICIUS GALBA.	AN. R. 644.
M. AURELIUS SCAURUS.	AV. J. C. 108.
L. CASSIUS LONGINUS.	AN. R. 645.
C. MARIUS.	AV. J. C. 107.
C. ATILIUS SERRANUS.	AN. R. 646.
Q. SERVILIUS CÆPIO.	AV. J. C. 106.
P. RUTILIUS RUFUS.	AN. R. 647.
CN. MALLIUS.	AV. J. C. 105.
C. MARIUS II.	AN. R. 648.
C. FLAVIUS FIMBRIA.	AV. J. C. 104.
C. MARIUS III.	AN. R. 649.
L. AURELIUS ORESTES.	AV. J. C. 103.
C. MARIUS IV.	AN. R. 650.
Q. LUTATIUS CATULUS.	AV. J. C. 102.
C. MARIUS V.	AN. R. 651.
M. AQUILLIUS.	AV. J. C. 101.
C. MARIUS VI.	AN. R. 652.
L. VALERIUS FLACCUS.	AV. J. C. 100.

Liste des Consuls.

An. R. 653. Av. J. C. 99. M. Antonius. A. Postumius Albinus.

An. R. 654. Av. J. C. 98. Q. Cæcilius Metellus Nepos. T. Didius.

An. R. 655. Av. J. C. 97. Cn. Cornelius Lentulus. P. Licinius Crassus.

An. R. 656. Av. J. C. 96. Cn. Domitius Ahenobarbus. C. Cassius Longinus.

An. R. 657. Av. J. C. 95. L. Licinius Crassus. Q. Mucius Scævola.

An. R. 658. Av. J. C. 94. C. Coelius Caldus. L. Domitius Ahenobarbus.

An. R. 659. Av. J. C. 93. C. Valerius Flaccus. M. Herennius.

An. R. 660. Av. J. C. 92. C. Claudius Pulcher. M. Perperna.

An. R. 661. Av. J. C. 91. L. Marcius Philippus. Sex. Julius Cæsar.

An. R. 662. Av. J. C. 90. L. Julius Cæsar. P. Rutilius Lupus.

An. R. 663. Av. J. C. 89. Cn. Pompeius Strabo. P. Porcius Cato.

SUITE DE L'HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE VINGT-HUITIEME.

CE Livre renferme l'eſpace d'environ vingt ans, depuis l'an de Rome 619. juſqu'en 638. & un peu au delà. Il contient principalement l'Hiſtoire des Gracques, quelques guerres au dehors, dont la plus importante eſt celle par laquelle les Romains ſe formérent une Province dans les Gaules, & diverſes affaires de la ville.

§. I.

Histoire des Gracques.

Ti. Gracchus & Cornélie, pére & méro des Gracques. Merveilleux ſoin que Cornélie prit de l'éducation de ſes

deux fils. Reſſemblance & différence de caractére entre les deux fréres. Tibérius, encore tout jeune, eſt nommé Augure. Il ſert en Afrique ſous Scipion : puis en Eſpagne ſous Mancinus comme Queſteur. Traité de Numance, cauſe & origine de ſes malheurs. Tibérius s'attache au parti du Peuple. Devenu Tribun, il renouvelle les Loix Agraires. Plaintes des Riches contre Tibérius. Octavius, un de ſes Collégues, s'oppoſe à ſa Loi. Tibérius tâche de gagner ſon Collégue par douceur, mais inutilement. Il entreprend de faire dépoſer Octavius, & en vient à bout. Réflexion ſur cette violente entrepriſe de Tibérius. La Loi du partage des terres eſt reçue. On nomme trois Commiſſaires pour l'exécuter. Mucius eſt ſubſtitué à Octavius. Tibérius perſuade au Peuple qu'on en veut à ſa vie. Il fait ordonner que les biens d'Attale ſeront diſtribués aux pauvres citoyens. Il entreprend de juſtifier la dépoſition d'Octavius, & de ſe faire continuer Tribun. Il eſt tué dans le Capitole. Réflexion ſur cet événement. Complices de Tibérius condannés. Réponſe ſéditieuſe de Bloſius. P. Craſſus eſt nom-

nommé Triumvir à la place de Tibérius. On envoye Scipion Naſica en Aſie pour le dérober à la fureur du Peuple. Caïus ſe retire. Réponſe de Scipion l'Africain ſur la mort de Tibérius. Dénombrement. Diſcours de Métellus Cenſeur pour exhorter les citoyens à ſe marier. Fureur du Tribun Atinius contre Métellus. Difficultés du partage des terres. Scipion ſe déclare en faveur de ceux qui étoient en poſſeſſion des terres. On le trouve mort dans ſon lit. Ses obſéques. Epargne déplacée de Tubéron. Eloignement du faſte dans Scipion. Eloge de ce grand homme. Caïus s'éxerce dans l'éloquence. Il paſſe en Sardaigne en qualité de Queſteur. Songe de Caïus. Sage conduite qu'il tient en Sardaigne. Sa grande réputation allarme le Sénat. Deſſeins turbulens de Fulvius. Conjuration étouffée à Fregelles. Caïus revient à Rome. Il ſe juſtifie pleinement devant les Cenſeurs. Il eſt nommé Tribun malgré l'oppoſition des Nobles. Son éloge. Il propoſe pluſieurs Loix. Il entreprend & exécute pluſieurs ouvrages publics importans. C. Fannius eſt nommé Conſul par le crédit de Caïus. Caïus

eſt nommé Tribun pour la ſeconde fois. Il tranſporte les Jugemens du Sénat aux Chevaliers. Le Sénat, pour ruiner le crédit de Caïus, lui oppoſe Druſus un de ſes Collégues, & devient lui-même populaire. Caïus conduit une Colonie à Carthage. Druſus profite de ſon abſence. Caïus revient à Rome. Il change d'habitation. Ordonnance du Conſul Fannius contraire aux intérêts de Caïus. Caïus ſe brouille avec ſes Collégues. On empêche qu'il ne ſoit nommé Tribun pour la troiſiéme fois. Tout ſe prépare à ſa perte. Le Conſul Opimius fait prendre les armes aux Sénateurs. Licinia exhorte Caïus ſon mari à pourvoir à ſa ſureté. Il tente inutilement des voies d'accommodement. Fulvius eſt tué ſur le mont Aventin & ſa troupe miſe en déroute. Triſte fin de Caïus. Sa tête qui avoit été miſe à prix, eſt portée à Opimius. Son corps eſt jetté dans le Tibre. Temple érigé à la Concorde. Honneurs rendus aux Gracques par le Peuple. Loix Agraires des Gracques anéanties. Retraite de Cornélie à Miſéne. Sort d'Opimius. Réfléxion ſur les Gracques.

LES

LES MOUVEMENS des Gracques ſont une triſte époque dans l'Hiſtoire Romaine. Ce ſont les premiéres querelles qui ſe ſoient vuidées par la violence & par les meurtres, & où le ſang des Romains ait été verſé par les Romains : exemple funeſte, qui fut bien-tôt renouvellé & multiplié, qui amena les guerres civiles, les proſcriptions, & enfin le changement du gouvernement, & la chute d'une liberté qui ne ſervoit plus qu'à donner des tyrans à la République ſous le nom de défenſeurs.

Ti. Gracchus & Cornélie, pére & mére des deux Gracques.

LES DEUX FRERES Tibérius & Caïus Gracchus, que j'appellerai ordinairement pour abréger, l'un Tibérius, & l'autre Caïus, étoient fils de Tiberius Gracchus, qui ayant été Cenſeur & deux fois Conſul, & ayant eu deux fois l'honneur du Triomphe, tiroit encore plus de ſplendeur & d'éclat de ſa vertu ſeule, que de toutes ſes dignités. Son mérite, qui brilla de bonne heure, lui procura une alliance illuſtre. Il épouſa Cornélie, fille du grand Scipion vainqueur d'Annibal. Nous avons vû comment ſe fit

Plut. in Gracch.

ce mariage, qui fut le fruit de la généroſité avec laquelle Ti. Gracchus, malgré une inimitié ancienne, ſe déclara hautement en faveur des Scipions dans la perſécution que leur ſuſcitérent les Tribuns du peuple.

Merveilleux ſoin que Cornélie prit de l'éducation de ſes deux fils.

Cornélie, après la mort de ſon mari qui lui laiſſa douze enfans, s'appliqua à la conduite de ſa maiſon avec une ſageſſe & une prudence qui la firent beaucoup eſtimer. Plutarque dit que Ptolémée Roi d'Egypte (ce ne pouvoit être que Ptolémée Phyſcon) voulut lui faire part de ſon diadême, & envoya la demander en mariage, mais qu'elle le refuſa. C'auroit été un époux bien indigne aſſurément d'une femme ſi accomplie. Le fait a peu de vraiſemblance. Dans ſon veuvage elle perdit preſque tous ſes enfans. Il ne lui reſta qu'une ſeule fille, Sempronia, qu'elle maria au ſecond Scipion l'Africain, & deux fils, Tibérius & Caïus, qu'elle éleva avec tant de ſoin, que, quoiqu'ils fuſſent généralement reconnus pour être nés avec le plus heureux naturel & les meilleures diſpoſitions du monde, on jugeoit qu'ils devoient encore plus à l'éducation qu'à la nature. La réponſe qu'elle fit à leur

ſujet

ſujet à une Dame Campanienne eſt fort célébre. Cette Dame, qui étoit très-riche, & encore plus faſtueuſe, après avoir étalé à ſes yeux, dans une viſite qu'elle lui rendit, ſes diamans, ſes perles, & ſes bijoux les plus précieux, lui demanda avec inſtance de lui montrer auſſi les ſiens. Cornélie fit tomber adroitement la converſation ſur une autre matiére, pour attendre le retour de ſes fils, qui étoient allés aux Ecoles publiques. Quand ils en furent revenus, & qu'ils entrérent dans la chambre de leur mére, *Voila*, dit-elle à la Dame Campanienne en les lui montrant de la main, *voila mes bijoux*. Parole bien mémorable, & qui renferme de grandes inſtructions pour les Dames & pour les méres. *Val. Max. IV. c. 4.*

Les Gracques ſe diſtinguérent beaucoup parmi les jeunes Romains de leur tems par le talent de la parole, & l'on a remarqué qu'ils en furent redevables au ſoin particulier que prit Cornélie leur [a] mére de tenir auprès d'eux les plus habiles Maîtres qui fuſſent alors à Rome, pour leur enſeigner la langue Grecque, les belles lettres, &

[a] Gracchus diligentiâ Corneliæ matris à puero doctus, & Græcis literis eruditus. Nam ſemper habuit exquiſitos è Græcia magiſtros. *Cic. in Brut.* 104.

toutes les ſciences. Elle [a] parloit elle-même ſa langue très-purement : & le langage de ſes enfans s'en reſſentoit, & faiſoit honneur à celle dont les ſoins maternels avoient ce ſemble moins eu pour objet de former leurs corps, que leur ſtyle. Ses Lettres ſont citées avec éloge par Cicéron & par Quintilien. C'eſt une juſtice qu'on rend aux Dames, qu'elles excellent dans le ſtyle épiſtolaire, qui doit avoir un air ſimple, intelligible, naturel, accompagné d'élégance & de délicateſſe.

Cornélie avoit beaucoup d'autres grandes qualités, qui la rendoient très-reſpectacle. Juvénal lui attribue un air de hauteur & de fierté, qui, ſelon lui, diminuoit beaucoup de ſon mérite, lorſqu'il dit „ que dans le choix d'une „ Epouſe on devroit préférer une ſim„ ple citoyenne de Venouſe à Corné„ l e mére des Gracques, ſi celle-ci, „ avec ſes rares vertus, apportoit un „ front ſourcilleux, & ſi elle prétendoit „ que les Triomphes de ſon pére duſ„ ſent être comptés dans ſa dot.

Malo

[a] Legimus epiſtolas Corneliæ matris Gra chorum. Appiret filios non tam in gremio educatos, quàm in ſermone matris. *Id. ibidem.* 211.

Gracchorum eloquentiæ multum contuliſſe accepimus Corneliam matrem: cujus doctiſſimus ſermo in poſteros quoque eſt epiſtolis traditus. *Quintil. l. 1.*

Malo Venuſinam, quàm te, Cornelia, matet
Gracchorum, ſi cum magnis virtutibus affers
Grande ſupercilium, & numeras in dote triumphos.

Il faut revenir à ſes enfans. A travers la reſſemblance de ces deux frércs pour tout ce qui regardoit le courage, la tempérance, la libéralité, la magnanimité, on ne laiſſoit pas d'appercevoir en eux des différences très-marquées. Premiérement pour ce qui eſt des traits du viſage, du regard, de la démarche & de tous les mouvemens, Tibérius étoit plus doux & plus poſé, Caïus plus vif & plus véhément: de ſorte que, quand ils parloient en public, le premier ſe tenoit toujours dans la même place avec une contenance ſage & raſſiſe; & l'autre fut le premier des Romains qui commença à ſe donner du mouvement dans la Tribune, allant & revenant d'un côté à un autre, & ſe ſervant de geſtes forts & violens. Cette diverſité s'obſervoit auſſi dans le caractére de leur éloquence, véhémente & enflammée dans Caïus, douce & plus propre à émouvoir la compaſſion dans Tibérius. La diction de celui-ci étoit pure & extrêmement travaillée; celle de

Reſſemblance & différence de caractére entre les deux fréres. *Plut.*

Caïus libre & hardie. La même différence ſe trouvoit encore dans leur table & dans leur dépenſe ordinaire. Tibérius étoit ſimple & frugal : Caïus, comparé aux autres Romains, étoit ſobre & tempérant ; mais en comparaiſon de ſon frére, il paroiſſoit donner dans le goût nouveau de faſte & de ſomptuoſité.

Leurs mœurs n'étoient pas moins différentes dans tout le reſte. Tibérius étoit doux, modéré, & poli : Caïus rude, violent, emporté, s'abandonnant dans ſes harangues à des mouvemens exceſſifs de colére dont il n'étoit plus maître, & à des termes & des tons de voix qui y répondoient. Pour [a] remédier à cet inconvénient, toutes les fois qu'il parloit en public, un joueur de flageolet ſe tenoit toujours derriére lui ; & quand le Muſicien ſentoit à l'éclat de la voix de Caïus, qu'il s'emportoit, & ſe laiſſoit dominer par ſon feu, il prenoit ſur ſon inſtrument un ton doux, qui ra-

me-

a C. Gracchus... quoties apud populum concionatus eſt, ſervum poſt ſe muſicæ artis peritum habuit, qui occultè eburneâ fiſtulâ pronunciationis ejus modos formabat, aut nimis remiſſos excitando, aut plus juſto concitatos revocando : quia ipſum calor & impetus actionis attentum hujuſce temperamenti æſtimatorem eſſe non patiebatur. *Val. Max.* VIII. 10. *Vide Cic. de Orat.* III. 225.

menoit l'Orateur à une prononciation plus modérée. Quand au contraire il tomboit dans la langueur, ce qui étoit bien plus rare, ce même Muſicien prenant un ton plus haut & plus vif, le réveilloit pour ainſi dire & le ranimoit. C'étoit [a] une choſe bien extraordinaire, que dans une aſſemblée publique, au milieu de ces actions turbulentes où Caïus jettoit la terreur parmi les Nobles, & où il avoit tout à craindre pour lui-même, il prêtât une oreille docile à ce joueur de flageolet, hauſſant ou baiſſant la voix ſelon le ton qui lui étoit donné.

Tibérius étoit plus âgé que ſon frére de neuf ans. De là vint que leur entrée dans la conduite des affaires fut ſéparée par un intervalle conſidérable. Et c'eſt, comme l'obſerve Plutarque, ce qui contribua le plus à ruiner toutes leurs entrepriſes & tous leurs deſſeins, parce qu'ils ne fleurirent pas enſemble, & qu'ils ne purent unir leur puiſſance, qui ſeroit devenue très-grande, & peut-être même invincible, par cette union. *Plut.*

Tibérius, preſque au ſortir de l'enfance, ſe rendit ſi célébre & ſi recom- Tibérius encore tout jeune eſt nommé Augure

[a] Hæc ei cura inter turbidiſſimas actiones, vel terrenti optimates vel timenti, fuit. *Quintil.* I. 8.

mandable, qu'on le jugea digne d'être aſſocié au Collége des Augures, bien plus à cauſe de ſa vertu, qu'à cauſe de ſa grande naiſſance. Et Ap. Claudius, qui avoit été Conſul & Cenſeur, & qui étoit actuellement Prince du Sénat, s'empreſſa de l'unir à ſa famille en lui donnant ſa fille en mariage. Il ſervit en Afrique ſous Scipion, qui avoit épouſé ſa ſœur : & vivant avec lui, il eut lieu d'étudier de près ce grand modéle, ſi capable d'enflammer ſon émulation. Il en profita, & fit preuve de bonne conduite & de bravoure. Il eut la gloire de monter le premier de tous ſur le mur de Carthage. Sa douceur & ſes maniéres prévenante le firent aimer des troupes, & quand il quitta l'armée, il laiſſa un très-grand regret dans tous les cœurs.

Il ſert en Afrique ſous Scipion.

Devenu Queſteur, il eut pour département l'Eſpagne, & pour Général l'infortuné Mancinus, dont les diſgraces donnérent occaſion à Tibérius d'augmenter ſa réputation, en montrant non ſeulement ſon activité & ſon intelligence dans les affaires, mais un reſpect qui ne lui permit jamais d'oublier ce qu'il devoit à ſon Conſul, pendant que Mancinus lui-même, atterré

Puis en Eſpagne ſous Mancinus comme Queſteur.

terré par ſes malheurs, oublioit preſque ce qu'il étoit. Nous avons vû quelle confiance eurent en lui les Numantins, & comment il conclut avec eux un Traité qui ſauva l'armée Romaine. Evénement fatal pour Tibérius, & qui fut la cauſe & l'origine de tous ſes malheurs.

Traité de Numance, cauſe & origine de ſes malheurs.

Ce Traité fut reçu & interprété diverſement à Rome, ſelon la diverſité des intérêts. Les parens & les amis de ceux qui avoient ſervi dans cette guerre, lorſque Tibérius fut de retour à Rome s'aſſemblérent en foule autour de lui, criant que c'étoit à lui ſeul qu'on avoit l'obligation de la vie de vingt mille citoyens, & rejettant ſur le Général tout ce qu'il y avoit de honteux dans ce Traité. D'un autre côté, ceux qui regardoient la paix qu'il avoit faite comme indigne & honteuſe pour les Romains, (& c'étoient les plus puiſſans & les plus autoriſés du Sénat) vouloient qu'en cette occaſion on imitât leurs ancêtres, leſquels, en pareil cas, renvoyérent aux Samnites non ſeulement les Généraux, mais encore tous ceux qui avoient eu part au Traité de Caudium & qui l'avoient garanti, les Queſteurs, les Tribuns,

buns, & autres Officiers, faiſant tomber ainſi ſur leurs têtes toute la haine des ſermens violés & de la paix rompue. Ici il n'en fut pas de même. Le Peuple ordonna que le Conſul Mancinus ſeroit livré ſeul aux Numantins, & excepta tous les autres de la peine en faveur de Tibérius.

Tibérius s'attache au parti du Peuple.

Fier de cette eſpéce de victoire remportée ſur le Sénat, & piqué de ce que cette Compagnie s'étoit déclarée contre lui, il [a] quitta le parti des Grands & des anciens auxquels ſon pére avoit toujours été attaché, & ſe livra entiérement à la multitude, cherchant à lui plaire par toutes ſortes de voies, pour affoiblir & ruiner le crédit de ceux qu'il regardoit comme ſes ennemis. Il imagina pour cela un moyen, qui, loin d'avoir rien d'odieux, paroiſſoit n'être l'effet que de ſon zêle pour la juſtice & pour le bien public, & pouvoit l'être véritablement juſqu'à un certain point.

Tome I. pag. 554.

J'ai dit, la premiére fois que j'ai eu occaſion de parler des Loix Agraires, que

a Ti. Graccho invidia Numantini fœderis, cui feriendo, quæſtor C. Mancini Cos. cùm eſſet, interfuerat, & in eo fœdere improbando Senatûs ſeveritas dolori & timori fuit : iſtaque res illum fortem & clarum virum à gravitate patrum deſciſcere coegit. *De Haruſp. reſp.* 43.

Ad quem (Tribunatum) ex invidia fœderis Numantini bonis iratus acceſſerat. *Brut.* 103.

que les Romains dès les premiers tems étoient dans l'uſage, lorſqu'ils avoient vaincu un peuple voiſin, de confiſquer une partie des terres, & de les réunir au Domaine de la République. On vendoit quelques-unes de ces terres: on en diſtribuoit d'autres aux pauvres citoyens que l'on envoyoit en Colonies: d'autres étoient données à cens. Par cet ordre la République pourvoyoit à la ſubſiſtance & à la multiplication de ſes citoyens. Mais dans la ſuite des tems les Grands & les Riches s'emparérent de preſque toutes ces terres, originairement domaniales, ſoit en achetant, ſoit en ſe faiſant adjuger moyennant une plus forte redevance, celles qui n'avoient été chargées que d'un cens modique, ſoit enfin par la violence. On fit pluſieurs réglemens pour arréter le cours de ces uſurpations. Une Loi fut portée par les Tribuns Sextius & Licinius, qui défendoit de poſſéder plus de cinq cens arpens de terre. Mais la cupidité induſtrieuſe à inventer de nouveaux prétextes pour éluder la force des loix, avoit toujours franchi ces foibles barriéres. Les Riches d'abord faiſoient cultiver ces terres par les gens du pays, qui étoient

Devenu Tribun, il renouvelle les Loix Agraires.

Tom. II. p. 547.

étoient libres: mais comme ces métayers de condition libre étoient ſouvent obligés, en tems de guerre, de porter les armes & d'interrompre la culture des terres, au lieu des naturels du pays ils employérent des eſclaves, qui leur rendoient bien plus de ſervice, & le nombre s'en augmenta infiniment: mais celui des ſujets de la République diminuoit à proportion, & l'on comprend aiſément quel malheur c'étoit pour l'Etat.

Plut. Tibérius en avoit été témoin par lui-même, & vivement touché, lorſque traverſant la Toſcane pour aller à Numance, il vit les terres déſertes, & ne trouva d'autres laboureurs ni d'autres pâtres que des eſclaves venus des pays étrangers, que leur condition exemptoit d'aller à la guerre.

AN. R. 619. AV. J.C. 133. P. MUCIUS SCÆVOLA. L. CALPURNIUS PISO FRUGI.

LORSQUE Tibérius fut devenu Tribun du Peuple, il entreprit de remédier à ce déſordre, & de rétablir les pauvres citoyens dans la poſſeſſion des terres qui leur avoient été enlevées, en faiſant revivre la Loi Licinia dont je viens de parler. Cornélie

lie sa mére, qui ne cessoit point de reprocher à ses deux fils qu'ils languissoient dans l'obscurité sans se distinguer par aucune action d'éclat, & *que les Romains ne l'appelloient que la belle-mére de Scipion & non la mére des Gracques*, l'engagea fortement à proposer cette Loi. Ce qui l'y détermina encore plus, ce fut le Peuple, qui par des écriteaux affichés sur les portiques, sur les murailles, & sur les tombeaux, l'exhortoit tous les jours à prendre sa défense contre ces Riches impitoyables. Il ne crut pas pourtant devoir s'y déterminer sans prendre conseil. Il communiqua son dessein à quelques-uns de ceux qui étoient regardés comme les premiers de Rome en réputation & en vertu. De ce nombre étoient Crassus qui devint peu après souverain Pontife, le Jurisconsulte Mucius Scévola alors Consul, & Appius Claudius le beau-pére de Tibérius. AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Il semble, dit Plutarque, que jamais Loi plus douce & plus humaine ne fut donnée contre une si grande injustice, & contre une usurpation si énorme. Car, au lieu que ces avides possesseurs du bien d'autrui devoient être chassés avec honte des terres dont ils jouissoient

AN. R. 619. AV. J. C. 133. ſoient contre les Loix, & condannés à reſtituer tous les fruits qu'ils en avoient perçus injuſtement, il ſe contenta d'ordonner qu'ils en ſortiroient après avoir reçu du public le prix de ces terres qu'ils retenoient, & que les citoyens qui avoient beſoin d'être ſoulagés y entreroient en leur place.

Plaintes des riches contre Tibérius. *Appian. Civil. l. 1.* Il paroiſſoit au Peuple, que les Riches devoient être bien contens qu'on ne leur impoſât aucune peine pour le paſſé, & qu'on exigeât d'eux ſeulement qu'ils laiſſaſſent rentrer dans leurs biens ceux qu'ils avoient dépouillés. Mais les Riches eux-mêmes étoient bien éloignés de penſer ainſi. Ils repréſentoient que ces terres étoient des biens qui étoient d'un tems immémorial dans leurs familles ; qu'ils y avoient bâti, qu'ils les avoient plantées, qu'ils y avoient les tombeaux de leurs péres. C'étoient des partages entre fréres, ou bien ils avoient employé la dot de leurs femmes pour les acquérir, ils les avoient données en mariage à leurs enfans : ou enfin ils avoient emprunté ſur ces fonds, qui ſe trouvoient hypothéqués pour le payement de leurs dettes. Grandes difficultés ſans doute, & qui nous donnent

nent lieu de penſer que c'eſt avec raiſon que Lélius dans ſon Tribunat ayant eu la même idée que Tibérius, l'abandonna, & mérita par cette circonſpection le ſurnom de *Sage*, qui lui a fait tant d'honneur dans la poſtérité. Les Riches donc juſtement allarmés s'élevoient contre la Loi, & paſſoient même juſqu'à attaquer la perſonne du Légiſlateur, entreprenant de perſuader au peuple que Tibérius ne propoſoit ce nouveau partage des terres que pour ſuſciter de grands troubles dans la République, & pour la mettre en combuſtion. AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Ils ne gagnérent rien par tous leurs cris & toutes leurs plaintes. Tibérius les battoit en ruine : & ſoutenant une cauſe dont le coup d'œil étoit tout-à-fait honnête & juſte, avec une éloquence qui auroit pu en faire paſſer une injuſte & mauvaiſe, il ſe rendoit terrible à ſes adverſaires, lorſque tout le Peuple étant aſſemblé autour de la Tribune aux harangues, il venoit à faire valoir en faveur des pauvres des raiſons ſpécieuſes & populaires, qui ne pouvoient manquer d'être applaudies par un auditoire intéreſſé à les trouver bonnes. *Les bêtes ſauvages*

qui

AN. R. 619. AV. J.C. 133. *qui ſont répandues dans les montagnes & dans les forêts de l'Italie*, diſoit-il, *ont chacune leurs forts & leurs taniéres pour s'y retirer : mais ces braves Romains, qui combattent & qui s'expoſent à la mort pour la défenſe de l'Italie, ne jouiſſent que de la lumiére & de l'air qu'on ne peut leur ravir, & ne poſſédent ni toit ni chaumiére qui puiſſe les mettre à couvert de l'injure du tems. Sans maiſons, ſans retraite, ils errent dans le ſein même de leur patrie avec leurs femmes & leurs enfans, comme de malheureux bannis. Leurs Généraux dans les combats les exhortent à combattre pour leurs tombeaux & pour leurs dieux domeſtiques : & parmi tout ce grand nombre de Romains, il n'y en a pas un ſeul qui ait ni autel paternel, ni tombeau de ſes ancêtres. Ils ne font la guerre & ne meurent que pour entretenir le luxe & pour augmenter les richeſſes des autres ; & l'on ne rougit point de les appeller les maîtres de l'Univers, lors qu'effectivement ils n'ont pas un ſeul pouce de terre qui leur appartienne.*

A ces paroles, qu'il prononçoit avec une ſorte d'enthouſiaſme, qui marquoit [a] qu'elles partoient du cœur, &

a Scias ſentire eum quæ dicit. *Quintil.*

& qu'il étoit vivement touché des malheurs du Peuple, il n'y avoit aucun de ſes adverſaires qui oſât rien oppoſer. Les inconvéniens du renverſement des fortunes, & de la ruine des premiéres familles de Rome & de l'Italie, pouvoient ſans doute frapper des eſprits capables de raiſonner & de réfléchir. Mais une multitude amorcée par l'eſpérance d'établiſſemens commodes & gratuits, & prévenue de raiſons telles que nous venons de les voir étalées par l'éloquent Tribun, étoit abſolument fermée à tout ce qu'on auroit pû lui repréſenter de plus fort au contraire. Ainſi les Riches abandonnant le parti de répondre à Tibérius, s'adreſſérent à M. Octavius, l'un des Tribuns, jeune homme grave dans ſes mœurs, plein de modération & de ſageſſe, & d'ailleurs ami particulier de Tibérius. Auſſi Octavius, par conſidération pour lui, refuſa-t-il d'abord de s'oppoſer à ſon Ordonnance. Mais la plupart des Grands de Rome le preſſant & le conjurant de les ſeconder, enfin, comme entraîné par cette violence, il s'éleva contre Tibérius, & s'oppoſa à ſa Loi. Or l'oppoſition d'un ſeul Tribun

An. R. 619. Av. J.C. 133.

Octavius un des Collégues de Tibérius, s'oppoſe à ſa Loi.

AN. R. 619. AV. J.C. 133. Tribun arrêtoit tout, & tant qu'elle ſubſiſtoit on ne pouvoit paſſer outre.

Tibérius tâche de gagner ſon Collégue par douceur, mais inutilement.

Tibérius, irrité de cet obſtacle, retira cette loi dans laquelle, comme nous l'avons remarqué, il avoit gardé des ménagemens, & en propoſa une autre, plus ſévére contre les riches, &, par cette raiſon, plus agréable au Peuple. Elle ordonnoit *que tous ceux qui poſſédoient plus de terres que les anciennes Loix ne le permettoient, les quitteroient ſur le champ*, ſans parler d'aucun dédommagement.

Tous les jours il ſe livroit des combats entre lui & Octavius dans la Tribune. Mais quoiqu'ils parlaſſent avec la derniére véhémence, ils ne ſe dirent jamais l'un à l'autre rien d'offenſant, & dans la colére il ne leur échapa pas un mot que l'on pût taxer d'indécence : tant la bonne éducation a de force ſur les eſprits pour les contenir dans les bornes de la ſageſſe & de la modération !

Tibérius craignant qu'une vûe particuliére d'intérêt ne fît agir Octavius, parce qu'il poſſédoit lui-même une aſſez grande quantité de ces terres qui relevoient de la République, pour l'enga-

l'engager à ſe relâcher de ſon oppoſition, lui offrit de le dédommager de ſes propres deniers, quoiqu'il ne fût pas des plus riches. Octavius n'accepta point cette offre. Alors Tibérius, pour ébranler la conſtance de ſes adverſaires, rendit une Ordonnance par laquelle il défendoit à tous les Magiſtrats de faire aucun exercice de leurs charges, juſqu'à ce que le peuple eût délibéré ſur la Loi. Il ferma même les portes du temple de Saturne où étoit le Tréſor public, & mit *ſon* cachet ſur les ſerrures, afin que les Queſteurs ou Tréſoriers n'en puſſent rien tirer, ni y rien porter; & condanna à de groſſes amendes ceux des Préteurs qui refuſeroient de ſe ſoumettre à cette Ordonnance. Ainſi tous les Magiſtrats, ſans exception, craignant d'encourir cette peine, abandonnérent leur miniſtére, & ceſſérent toutes leurs fonctions. Quelle énorme puiſſance dans un Etat Républicain, que celle qui entre les mains d'un jeune homme de trente ans peut ainſi interdire d'un ſeul mot toutes les autres Magiſtratures!

AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Cependant le jour marqué pour l'Aſſemblée arriva. Mais lorſque Tibérius

AN. R. 619. AV. J.C. 133. bérius voulut envoyer le peuple aux ſuffrages, il ſe trouva que les Riches avoient enlevé les Urnes qui contenoient les bulletins néceſſaires pour voter. Cet incident cauſa une grande confuſion, qui pouvoit avoir des ſuites très-funeſtes. Manlius & Fulvius, hommes Conſulaires, ſe jettérent aux piés de Tibérius, le conjurérent de prévenir les affreux inconvéniens où il alloit ſe jetter, & l'engagérent à venir prendre conſeil du Sénat. Il s'y rendit ſur le champ. Mais voyant que cette auguſte Compagnie ne déterminoit rien, à cauſe des Riches, qui y avoient le plus de crédit & d'autorité, il prit un parti qui fut généralement deſapprouvé par tous les gens de bien, c'étoit de dépoſer Octavius de ſa charge de Tribun, deſeſpérant de pouvoir jamais parvenir autrement à faire autoriſer ſa Loi.

Il entreprend de faire dépoſer Octavius, & en vient à bout.

Avant néanmoins que de ſe porter à cette extrémité, il tenta les voies de douceur. Il le pria donc en préſence de toute l'aſſemblée, & employa les paroles les plus touchantes dont il put s'aviſer, lui ſerrant les mains, & le conjurant „ de ſe départir de ſon „ oppoſition, & d'accorder cette gra-

„ ce

„ce au Peuple, qui ne demandoit „que des choſes juſtes, & qui, en les „obtenant, ne recevroit qu'une légé- „re récompenſe de tant de peines, „de travaux, & de dangers qu'il „eſſuioit pour la République. „Octavius perſiſta toujours dans ſon refus. Alors Tibérius manifeſta ſon deſſein. *Nous ſommes*, dit-il, *deux Collégues perpétuellement & diamétralement oppoſés ſur une affaire de la plus grande conſéquence. Je ne vois qu'un ſeul moyen de terminer la querelle, c'eſt que l'un des deux ſoit privé de ſa charge. Je m'y ſoumets le premier. Octavius peut mettre en délibération ce qui me regarde. Si le Peuple l'ordonne, je deſcendrai ſimple particulier de la Tribune aux harangues.* Octavius n'aiant eu garde d'accepter une pareille propoſition, *Eh bien*, reprit Tibérius, *demain je propoſerai au peuple de délibérer ſur la deſtitution d'Octavius. Le peuple décidera, ſi un Tribun qui s'oppoſe opiniatrément à ſes intérets, doit demeurer revétu d'une charge qu'il n'a reçûe que pour le protéger.* AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Le lendemain, le Peuple s'étant aſſemblé, Tibérius monta ſur la Tribune, & tâcha encore, par les dif-

AN. R. 619. AV. J. C. 133.

diſcours les plus tendres, de gagner Octavius. Mais voyant qu'il étoit inflexible, il propoſa l'Ordonnance qui le deſtituoit de ſa charge & envoya le Peuple aux ſuffrages. Il y avoit trente-cinq Tribus. Dix-ſept avoient déja donné leurs voix contre Octavius, & il n'en faloit plus qu'une, après laquelle la pluralité étant formée le Tribun étoit dépoſé. Tibérius ayant ordonné qu'on s'arrêtât, recommença à le prier, l'embraſſa devant tout le Peuple, & lui fit toutes ſortes de careſſes, le ſuppliant & le conjurant de ne pas s'expoſer lui-même à cet affront d'être dépouillé de ſa charge par le Peuple, & de ne pas lui attirer à lui le reproche d'avoir été l'auteur d'une façon de procéder ſi rigoureuſe.

Octavius ne put entendre ces priéres ſans être ému & attendri. Quelques larmes coulérent : il garda le ſilence pendant un aſſez long tems, comme délibérant ſur le parti qu'il devoit prendre. Mais enfin, ayant jetté un regard ſur les Riches & ſur ceux qui poſſédoient les terres, qui étoient en grand nombre autour de lui, il parut qu'il eut honte de manquer à la

la parole qu'il leur avoit donnée ; & se tournant vers Tibérius, il lui déclara d'un ton ferme *qu'il pouvoit faire tout ce qu'il voudroit.* AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Sa dépoſition ayant donc paſſé, Tibérius ordonna à un de ſes Affranchis de l'arracher de la Tribune : car il ſe ſervoit de ſes Affranchis pour Huiſſiers. Cette circonſtance augmentoit encore l'indignité du traitement que ſouffroit Octavius. Cependant le Peuple, bien loin d'en être touché, commençoit déja à ſe jetter ſur lui, ſi les Riches n'euſſent couru à ſon ſecours, & ne ſe fuſſent oppoſés à la fureur de la multitude. Octavius ſe ſauva à grande peine : mais un de ſes eſclaves des plus fidéles, qui s'étoit toujours tenu au devant de lui pour le garantir & pour parer les coups, y eut les deux yeux crevés. Tibérius ayant entendu le tumulte, & appris ce qui venoit d'arriver, en eut une grande douleur, & y courut pour empêcher les ſuites.

Tout ce qu'avoit fait juſques-là Tibérius avoit au moins une apparence de juſtice. Mais par une entrepriſe inouie & ſans exemple, dépoſer préciſément, pour avoir fait uſage d'un

Réflexion ſur cette violente entrepriſe de Tibérius.

AN. R. 619. AV. J.C. 133.

d'un droit attaché à sa charge, un Magistrat dont la personne étoit sacrée & inviolable, c'est une action qui révolte tout d'un coup les esprits. On sent aisément que par là Tibérius énervoit entiérement l'autorité du Tribunat, & privoit la République d'une ressource infiniment utile dans les tems de trouble & de division. Car, [a] comme l'observe Cicéron, pouvoit-il arriver souvent que le Collége entier des Tribuns fût tellement corrompu & desespéré, que de dix qu'ils étoient il ne s'en trouvât pas un seul qui pensât sensément, & qui fût bien intentionné? Or l'opposition d'un seul arrêtoit la mauvaise volonté des neuf autres. Ce droit d'opposition étoit donc la sauvegarde de la République: & Tibérius en l'anéantissant portoit un coup mortel à l'Etat. Mais de plus il se fit aussi grand tort à lui-même. Il donna prise à ses ennemis: il refroidit l'affection & le zèle de ceux-même de son parti, qui étoient remplis de respect & de vénération pour la puissance du Tribunat, & qui

[a] Quod enim est tam desperatum Collegium, in quo nemo è decem sanâ mente sit? *De Leg.* III. 24.

qui ne pouvoient sans douleur la voir avilie & dégradée. Aussi [a] attribua-t-on à ce violent procédé de Tibérius la principale cause de sa perte. Nous verrons bientôt ce qu'il dira pour sa justification. Mais les faits, aussi bien que la raison & la justice, parlent contre lui. AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Après la destitution d'Octavius, il ne restoit plus d'obstacle qui pût empêcher la Loi de passer. Elle fut reçue, le partage des terres ordonné, & l'on nomma trois Commissaires ou Triumvirs pour en faire la recherche & la distribution, savoir Tibérius lui-même, son beau-pére Appius Claudius, & son frére Caïus, âgé seulement pour lors d'un peu plus de vingt ans, & qui servoit actuellement au siége de Numance sous Scipion. Le Peuple crut ne devoir choisir pour l'exécution d'une Loi qui l'intéressoit si fort, que des hommes dont il fût bien sûr. La Loi du partage des terres est reçue. On nomme trois Commissaires pour l'exécuter.

Tout ceci se passa assez tranquillement, personne n'osant plus s'opposer à Tibérius. Il fut aussi le maître de l'élection du Tribun que l'on substitua Mucius est substitué à Octavius.

[a] Quid illum aliud perculit, nisi quòd potestatem intercedendi Collegæ abrogavit? *Cic, ibid,*

AN. R. 619. AV. J.C. 133. ſtitua à Octavius. Il ne prit point un homme de nom, mais un de ſes cliens qui ſe nommoit Mucius, & à qui ſa recommandation tint lieu de mérite.

Les Nobles cependant nourriſſant un vif reſſentiment contre lui, & redoutant l'accroiſſement de ſa puiſſance, lui firent dans le Sénat tous les affronts imaginables. Sur ce qu'il demanda qu'on lui fournît aux dépens du public une tente, comme c'étoit la coutume, afin qu'il s'en ſervît à camper pendant qu'il vaqueroit à ce partage, ils la lui refuſérent, quoiqu'on l'eût toujours accordée à des gens même qui alloient pour de moindres Commiſſions.

Ils firent plus encore, & ne lui ordonnérent pour ſa dépenſe que neuf oboles par jour, c'eſt-à-dire un denier & demi, ou quinze ſols de notre monnoie. Ces mauvais traitemens lui étoient ſuſcités par P. *Naſica, qui ſe déclara ſon ennemi ſans aucun ménagement. Il poſſédoit beaucoup de terres du public, & ſupportoit avec peine d'être forcé à les abandonner.

Toutes ces difficultés ne faiſoient qu'irriter le Peuple de plus en plus.

* *Il avoit été Conſul en 614. Nous avons parlé de lui ſous cette année.*

On lui faiſoit entendre que ſes défenſeurs avoient tout à craindre de la violence & de la haine des Riches. Tibérius, à l'occaſion de la mort ſubite d'un de ſes partiſans, que l'on ſoupçonna avoir été empoiſonné, ou feignit de craindre, ou craignit même réellement pour ſa vie. Il prit un habit de deuil, & menant ſes enfans ſur la place, il les recommanda au Peuple, & le conjura d'avoir ſoin de ces jeunes infortunés & de leur mére, comme deſeſpérant de pouvoir ſauver ſa vie, & n'attendant que la mort. On conçoit aiſément combien un tel ſpectacle étoit capable d'émouvoir la multitude.

AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Tibérius perſuade au Peuple qu'on en veut à ſa vie.

Dans ce tems-là, Attale Philométor, dernier Roi de Pergame, étant mort, on apporta à Rome ſon teſtament, par lequel il inſtituoit le Peuple Romain ſon héritier. Quand on en eut fait la lecture, Tibérius ſaiſit cette occaſion, & propoſa une Loi qui portoit, *Que tout l'argent comptant de la ſucceſſion de ce Prince ſeroit diſtribué aux pauvres citoyens, afin qu'ils euſſent de quoi s'emménager dans leurs nouvelles poſſeſſions, & ſe pourvoir des outils néceſſaires à l'Agriculture.* Il

Tibérius fait ordonner que les biens d'Attale ſeront diſtribués aux pauvres citoyens.

AN. R. 619. AV. J. C. 133. ajouta, *Que quant aux villes & aux terres qui étoient de la domination d'Attale, il n'appartenoit pas au Sénat d'en ordonner, mais au Peuple.*

C'eſt ainſi que Tibérius ne gardoit aucun ménagement avec le Sénat, attaquant l'autorité du corps entier, après avoir ébranlé les fortunes de preſque tous les membres qui le compoſoient. Auſſi fut-il expoſé à mille invectives, mille reproches de la part des Grands & de ceux qui leur étoient attachés. Mais il n'eut point de plus rude aſſaut à ſoutenir, que celui que lui livra un certain Annius, homme qui ne lui étoit nullement comparable ni pour la naiſſance, ni pour les talens, ni pour les mœurs; mais qui dans les altercations avoit un art ſingulier pour embarraſſer ſes adverſaires par des queſtions captieuſes, ou par de fines & adroites reparties. Cet Annius eut l'audace de ſommer Tibérius de convenir qu'il avoit outragé un Magiſtrat dont la perſonne étoit ſacrée. Le Tribun offenſé convoque ſur le champ l'Aſſemblée du peuple, y traduit Annius, & ſe prépare à l'accuſer. Mais celui-ci ſentant combien la partie ſeroit inégale,

ale, eut recours à ce qui faiſoit ſa orce. Il demanda à Tibérius la per- iſſion de lui faire une queſtion. Ti- érius y conſentit, & tout le Peuple emeura en ſilence. Alors Annius dit peu de paroles : *Vous voulez vous enger de moi. Je ſuppoſe que j'implore ſecours d'un de vos Collégues. S'il e prend ſous ſa protection, & qu'en nſéquence vous vous mettiez en colére, dépouillerez-vous du Tribunat?* Ti- érius, à cette demande, fut telle- ent déconcerté, que quoiqu'il fût omme du monde le plus en état parler ſans préparation, & le ha- ngueur le plus hardi & le plus dé- rminé, il demeura muet, ne répon- t pas une ſeule parole, & congé- a l'Aſſemblée ſur le champ. AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Il ſentit bien que de tout ce qu'il oit fait dans ſa charge, la dépoſi- n d'Octavius étoit ce qui le rendoit plus odieux, & que le Peuple mê- e en étoit bleſſé. Il fit à ce ſujet un and diſcours, dont Plutarque rap- rte quelques traits, pour faire voir elle étoit la force de ſon éloquence, ſon adreſſe à préſenter les objets s des couleurs favorables. Il ſeroit ouhaiter que nous euſſions ces mor- aux en Latin. Tibérius entreprend de juſtifier la dépoſition d'Octavius.

AN. R. 619. AV. J. C. 133. Il dit donc *que la perſonne du Tribun n'étoit ſacrée & inviolable, que parce qu'il étoit l'homme du peuple, conſacré par état à ſa protection & à ſa défenſe. Mais*, ajoutoit-il, *ſi le Tribun venant à changer ſa deſtination, il fait tort au Peuple au lieu de le protéger, qu'il affoibliſſe ſa puiſſance, & qu'il l'empêche de donner ſes ſuffrages; alors il ſe prive lui-même des droits & des priviléges qui lui ont été accordés, parce qu'il ne fait pas les choſes pour leſquelles ſeules il les a reçus. Car autrement il faudroit ſouffrir qu'un Tribun détruiſît le Capitole, & qu'il brulât nos arſenaux: encore même pour lors ſeroit-il Tribun, mauvais ſans doute, mais toujours Tribun. Au lieu que quand il détruit & renverſe l'autorité & la puiſſance du Peuple, il n'eſt plus Tribun.*

Eh n'eſt-ce pas une choſe bien étrange, qu'un Tribun ait le droit, quand bon lui ſemble, de traîner en priſon un Conſul; & que le Peuple n'ait pas celui d'ôter à un Tribun ſa Magiſtrature, quand il ne s'en ſert que contre ceux qui la lui ont donnée? Car c'eſt le Peuple qui choiſit également & le Conſul, & le Tribun.

La Royauté même, outre qu'elle renferme

ferme en ſoi toute l'autorité & toute la puiſſance des autres Magiſtrats qui émanent d'elle, étoit encore conſacrée aux dieux par les cérémonies les plus ſaintes & par la ſacrificature la plus auguſte. Cependant Rome ne laiſſa pas de baſſer Tarquin à cauſe de ſon injuſtice. L'inſolence d'un ſeul homme fut cauſe que cette puiſſance, la plus ancienne de cet Empire, & celle qui avoit donné la puiſſance à Rome, fut entiérement abolie. AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Qu'y a-t-il de plus ſacré & de plus vénérable dans Rome que les Vierges qui veillent inceſſamment à conſerver le feu ſacré? Mais, ſi quelqu'une d'elles vient à tomber en faute, elle eſt enterrée toute vive ſans miſéricorde. Car, en marchant contre les dieux, elles ne conſervent plus ce caractére inviolable qu'elles n'ont qu'à cauſe des dieux. De même, quand un Tribun péche contre le Peuple, il n'eſt plus juſte qu'il conſerve un caractére qu'il n'a reçu qu'à cauſe du Peuple: car il détruit lui-même la puiſſance à qui il doit toute ſa force & toute ſon autorité. En effet, s'il a été juſtement élu Tribun quand le plus grand nombre des Tribuns lui ont donné leurs ſuffrages, comment ne ſera-t-il

AN. R. 619. AV. J.C. 133. *t-il pas encore plus juſtement privé de ſa charge quand toutes les Tribus auront donné leurs ſuffrages pour le dépoſer ?*

Il n'y a rien de ſi ſaint ni de ſi inviolable que les choſes qui ont été conſacrées aux dieux. Cependant jamais perſonne n'a empêché le Peuple de s'en ſervir, de les changer de place, & de les tranſporter à ſon gré. Il lui eſt donc permis de faire du Tribunat ce qu'il fait des choſes les plus ſaintes, & de le transférer à qui il veut.

Enfin une preuve certaine que cette charge n'eſt ni inviolable, abſolument parlant, ni immuable, c'eſt que très-ſouvent ceux qui en ont été pourvus s'en ſont démis d'eux-mêmes, & ont prié qu'on les en déchargeât.

Tels ſont les raiſonnemens ſpécieux, dont Tibérius tâchoit de couvrir ſa violence : foibles prétextes, armes à deux tranchans, qui tendent à ramener tout à la loi du plus fort ; puiſque celui des deux Tribuns qui ſera le plus accrédité & le plus puiſſant, ne manquera jamais de raiſons plauſibles pour perſuader que ſon adverſaire attaque les droits du peuple.

Tibérius entre- Le tems de nommer de nouveaux Tribuns approchant, les deux partis ſe

ſe donnérent de grands mouvemens, les uns pour en faire mettre en place qui fuſſent favorables aux Riches, les autres pour faire continuer Tibérius. Celui-ci ſongeoit de plus à ſe donner ſon frére Caïus pour collégue, & à porter au Conſulat Appius ſon beau-pére, croyant que c'étoit là le ſeul moyen de réuſſir dans ſes entrepriſes. Il travailla donc à ſe concilier de plus en plus la faveur du Peuple par de nouvelles Loix, & à rabaiſſer en toutes maniéres l'autorité du Sénat, plutôt par un eſprit de contention & de vengeance, que par aucun égard à la juſtice & au bien du gouvernement. Il propoſa d'abréger le tems du ſervice des ſoldats, d'établir le droit d'appeller au Peuple de tous les jugemens des différens Tribunaux, & mêler parmi les Juges, qui alors étoient tous pris dans le corps des Sénateurs, un pareil nombre de Chevaliers, & même de donner à tous les Peuples d'Italie le droit de bourgeoiſie Romaine.

AN. R. 619. AV. J.C. 133. prend de ſe faire continuer Tribun. *Dio.* *Plut.* *Vell.* II. 2.

Cependant le jour marqué pour procéder à l'élection des Tribuns arriva. Tibérius & tout ſon parti, voyant qu'ils n'étoient pas les plus forts, parce que

Plut.

AN. R. 619. AV. J. C. 133.

que plusieurs du Peuple, occupés aux ouvrages de la campagne, étoient absens, commencérent d'abord à s'emporter & à faire des querelles aux autres Tribuns pour gagner du tems, en leur reprochant que pour leurs intérêts particuliers ils trahissoient ceux du Peuple; & enfin Tibérius congédia l'Assemblée, en ordonnant qu'on se rassemblât le lendemain. Puis, s'étant rendu sur la place en robe de deuil dans l'état de la plus grande humiliation, & le visage baigné de larmes, il conjura le Peuple de le prendre sous sa protection, disant qu'il craignoit que ses ennemis ne vinssent la nuit l'attaquer par violente, & le poignarder. Par ce discours il émut tellement le Peuple, qu'il y en eut plusieurs qui allérent camper & faire la garde à sa porte pendant toute la nuit.

Il est tué dans le Capitole.

Le lendemain il sortit au point du jour pour se rendre au Capitole. A son arrivée tout parut très-favorablement disposé pour lui : du plus loin qu'on le vit, le Peuple jetta un grand cri de joie pour marque de son affection; & quand il fut monté, on le reçut avec de grands honneurs, & l'on prit

rit ſoin que perſonne ne l'approchat AN. R. 619. AV. J.C. 133.
ui ne fût connu. J'omets pluſieurs
neſtes préſages, dont les Hiſtoriens
: manquent pas d'accompagner les
énemens extraordinaires, & dont
; marquent que Tibérius fut effrayé
ſqu'au point de délibérer s'il ne re-
urneroit point en arriére, & s'il
: renonceroit point à ſon entre-
iſe. Mais C. Bloſius de Cumes, qui
oit ſon grand confident, le ranima,
lui repréſentant vivement quelle
nte ce ſeroit pour lui de céder
ıſi à ſes ennemis, & de tromper
ttente publique.

Dans le même tems que le peuple
ɔit aſſemblé au Capitole, le Sénat
toit auſſi dans un temple voiſin.
ıis ni dans l'une ni dans l'autre de
; aſſemblées ne régnoit l'ordre &
tranquillité. Ce n'étoient que cris,
'emportemens, & que tumulte.

Mucius, ce Tribun qui avoit été
ɔſtitué à Octavius, aiant commen-
à appeller les Tribus pour don-
: leur ſuffrage, jamais il ne fut poſſi-
: de parvenir à délibérer, tant le
ıit & le vacarme étoient extrêmes.
ns ce déſordre, Fulvius Flaccus,
des Sénateurs, montant ſur un
lieu

AN. R. 619. AV. J. C. 133. lieu élevé pour être vû de toute l'Aſſemblée, mais ne pouvant néanmoins à cauſe du bruit réuſſir à ſe faire entendre, fit ſigne de la main qu'il avoit quelque choſe à dire en particulier à Tibérius. Celui-ci ordonna en même tems au Peuple de s'ouvrir pour lui donner paſſage ; & Fulvius s'étant approché avec peine, l'avertit que le Sénat étant aſſemblé, les Nobles & les Riches avoient fait tous leurs efforts pour attirer le Conſul Scévola dans leur parti, & que n'ayant pu en venir à bout, ils avoient réſolu de le tuer eux-mêmes; & que pour cet effet ils avoient déja amaſſé grand nombre de leurs amis & de leurs eſclaves tous armés.

Sur cet avis ceux qui étoient autour de Tibérius, ſongérent à ſe mettre en défenſe. Ils ceignirent leurs robes, & briſant les bâtons dont les Huiſſiers ſe ſervoient pour écarter la foule devant le Magiſtrat, ils en prirent les tronçons, n'ayant point d'autres armes.

En même tems Tibérius, qui ne pouvoit faire entendre ſa voix au loin à cauſe du grand bruit qui continuoit, porta la main à ſa tête pour faire connoitre par ce geſte à la multitude

le

danger dont il étoit menacé, & que AN. R.
on en vouloit à ſa vie. Ses [a] enne- 619
is, donnant à ce geſte innocent une AV. J.C.
oire & calomnieuſe interprétation, 133.
criérent qu'il demandoit ouverte-
ent le diadême. Il y avoit déja du
ms que Q. Pompeïus avoit préparé
s voies à cette calomnie, en avan-
nt que celui qui avoit apporté à Ro-
e le teſtament d'Attale, avoit remis
tre les mains de Tibérius la pourpre
le diadême, & que le Tribun avoit
çû ces ornemens de la Royauté,
mme devant lui-même bientôt ré-
er dans Rome.

La fauſſeté de cette accuſation étoit
ible. Mais de quoi ne profite-t-on
s pour perdre un ennemi? Sci-
on Naſica, qui s'étoit mis à la tête
s plus violens adverſaires de Tibé-
s, ſaiſit l'occaſion dans le moment
nt nous parlons, & ſomma le
onſul Scévola de ſecourir la patrie,
de faire périr le tyran. Le Con-
, homme prudent & modéré, ré-
ndit avec douceur ,, que jamais il
ne donneroit l'exemple des voies
de fait, ni n'ôteroit la vie à un
,, ci-

[a] Cùm plebem ad defionem ſalutis ſuæ, ig caput tangens, hortaretur, præbuit ſpeciem regnum ſibi & diadema poſcentis. *Flor.* III. 4.

AN. R. 619. AV. J. C. 133. „ citoyen ſans que ſon procès lui eût „ été fait dans les formes. Mais que „ ſi le peuple à la perſuaſion de Ti- „ bérius prenoit quelque délibération „ contraire aux loix, il n'y auroit „ aucun égard. „ Alors Naſica ſe levant avec emportement s'écria, *Puiſque le Conſul, par un attachement ſcrupuleux aux formalités des Loix, expoſe la République & les Loix mêmes à une perte certaine, tout particulier que je ſuis je me mettrai à votre tête.* En même tems enveloppant ſa main gauche dans le pan de ſa robe, & levant la droite, *Suivez moi*, dit-il, *vous tous qui vous intéreſſez à la conſervation de la République.* Preſque tout le Sénat s'ébranle, & ſe met à la ſuite de Naſica, qui marcha droit au Capitole.

Peu de gens oſoient s'oppoſer au paſſage d'une troupe compoſée de tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre dans la ville. Ceux qui accompagnoient les Sénateurs avoient apporté de leurs maiſons de gros bâtons & des leviers; & eux-mêmes ſaiſiſſant les piés & les débris des ſiéges que la foule du Peuple avoit rompus en fuyant, ils ſe faiſoient jour pour joindre

e Tibérius, & frapoient à droit & AN. R. 619. AV. J.C. 133.
gauche tous ceux qui étoient devant
, ſans épargner perſonne. Tout
end la fuite, & il y en eut pluſieurs
tués. Comme Tibérius lui-même
nfuyoit, quelqu'un le retint par ſa
be. Il la laiſſa entre les mains de
lui qui avoit voulu l'arrêter, & con-
ıua à fuir en tunique. Mais étant
mbé en courant, dans le moment
'il ſe relevoit, P. Satureïus, un de
s collégues, le frapa le premier,
lui donna un grand coup ſur la tête
ec le pié d'un banc : le ſecond coup
fut donné par L. Rubrius, autre
ibun, qui s'en glorifioit comme
ıne action qui lui faiſoit beaucoup
ıonneur. Tibérius, lorſqu'il fut tué,
ıvoit que trente ans. Il y eut plus
trois cens perſonnes aſſommées à
ups de bâtons & de pierres ; per-
nne ne périt par l'épée.

C'eſt ici, comme je l'ai déja obſer- Réflexion ſur cet événement.
, la premiére ſédition, où, depuis
'on eut chaſſé de Rome les Rois,
ſang des citoyens ait été verſé.
ous avons vû, dans les meilleurs
ms de la République, des conteſta-
ons très-vives & très-échauffées entre
Sénat & le peuple. Mais enfin le

Sénat

AN. R. 619. AV. J.C. 133. Sénat cédant par condeſcendance, ou le peuple par reſpect, tout ſe calmoit, & les querelles ſe terminoient par des voies de conciliation. Peut-être n'auroit-il pas été difficile dans l'occaſion préſente aux Sénateurs d'imiter la modération de leurs ancêtres, & de ramener Tiberius par la douceur : ou quand bien même il auroit fallu employer la force, il n'étoit pas néceſſaire de pouſſer les choſes juſqu'à de ſi cruels excès. Ce Tribun n'avoit pas autour de lui plus de trois mille hommes, qui n'avoient pour armes que des bâtons.

Les Grands avoient ſans doute le bon droit de leur côté. L'entrepriſe de Tibérius étoit condamnable en ſoi. Jamais il ne fut permis de dépouiller les poſſeſſeurs actuels & toute la plus illuſtre moitié d'un Etat, pour faire paſſer les biens dans les mains de l'autre. Et quand dans l'origine il y auroit eu quelque injuſtice, elle eſt couverte par la longue poſſeſſion : & ce n'eſt pas ſans raiſon que la preſcription a été appellée la patrone du genre humain. D'ailleurs quel moyen d'eſpérer que tous les citoyens les plus puiſſans ſe laiſſaſſent tranquillement

ent enlever toute leur fortune? La loi AN. R.
: Tibérius armoit donc une partie de 619.
ville contre l'autre, & par conſé- AV. J.C.
ient ne peut être regardée que com- 133.
e pernicieuſe.

Ces réflexions ſont de [a] Cicéron, *Hiſt. Anc.* T. VII.
ii oppoſe à la conduite des Grac- *p.* 535.
ies & de leurs ſemblables celle d'A-
tus fondateur de la ligue Achéenne.
cyone ſa patrie avoit été pendant
nquante ans opprimée par des Ty-
ns. Aratus en ayant exterminé la
rannie, & ayant ramené avec ſoi
: cens bannis, ſe trouva fort embar-
ſſé, parce que d'une part la juſtice
nbloit demander que l'on rétablît
s bannis dans leurs biens, & que
: l'autre il ne paroiſſoit guére équi-
ble de dépouiller des poſſeſſeurs de
nquante ans. (Combien plus auroit-
reſpecté une poſſeſſion de pluſieurs
ècles?) Que fit Aratus? Il obtint de
olémée Philadelphe, Roi d'Egyp-
, une ſomme conſidérable, moyen-
nant

[a] Qui agrariam rem tentat, ut poſſeſſores ſuis ſedibus pellantur... ii labefactant fundamenta reipublicæ: concordiam primum, quæ eſſe non poteſt, cum aliis adimuntur, eis condonantur pecuniæ; deinde æquitatem, qua tollitur omnis, ſi habere ſuum cuique non licet. Id enim eſt proprium civitatis atque urbis, ut ſit libera, & non ſollicita ſuæ rei cuique cuſtodia..... Quam habet æquitatem, ut agrum multis annis aut etiam ſeculis antè poſſeſſum, qui nullum habuit, habeat, qui autem habuit, amittat? *De Offic.* II. 78. 79.

AN. R. 619. AV. J.C. 133. nant laquelle il concilia tous les intérêts. „ O [a] le grand homme, s'écrie „ Cicéron, & digne d'être né Romain ! „ C'eſt ainſi qu'il faut agir avec des „ citoyens. La ſaine politique, la ſa„ geſſe d'un véritable homme d'Etat „ doit avoir pour objet de ne point „ diviſer les intérêts des citoyens, mais „ de les embraſſer & les réunir tous „ par une équité ſalutaire. „

Ces principes, à l'évidence deſquels il n'eſt pas poſſible de ſe refuſer, ſont la condamnation de Tibérius. La cauſe des Grands & des Riches étoit donc la meilleure. Mais ils la deshonorérent par la cruauté, & donnérent un exemple funeſte, dont les ſuites le furent encore davantage.

Il eſt viſible que la paſſion & la fureur ſe mêlérent dans leur procédé. Car le meurtre de Tibérius, & ſon ſang répandu ſi inhumainement, ne fut pas capable d'éteindre leur haine contre lui. Ils exercérent ſur ſon corps une cruauté qui va juſqu'à la barbarie. Ils refuſérent à Caïus ſon frére, mal-

[a] O virum magnum, dignumque qui in noſtra republica natus eſſet! Sic par eſt agere cum civibus.... eaque humana ratio & ſapientia boni civis, commoda civium non divellere, atque omnes æquitate eadem continere. *De Offic.* II. *n.* 83.

nalgré ſes ardentes priéres, la permiſ- AN. R.
on de l'enlever, & de lui rendre 619.
s derniers honneurs pendant la nuit, AV. J.C.
ils le jettérent dans le Tibre avec 133.
ous les autres morts. Ainſi périt à la
eur de l'âge un ſujet des plus brillans
ie jamais Rome eût produit, & qui
ouvoit devenir l'ornement de ſa pa-
ie, s'il eût dirigé par la ſageſſe l'u-
ge de ſes talens.

P. POPILIUS LÆNAS. AN. R.
P. RUPILIUS. 620.
AV. J.C.
132.

LES CONSULS furent chargés Com-
r le Sénat de pourſuivre les com- plices
ces de Tibérius. Mais Rupilius de Ti-
ant eu pour département la Sicile, bérius
nous avons vû qu'il termina heu- condan-
ſement la guerre contre les eſcla- nés.
, laiſſa bientôt le ſoin des affaires
la ville à ſon Collégue, qui exer-
ſa commiſſion avec beaucoup de
érité, ou plutot de dureté. Plu-
rs des amis de l'infortuné Tri-
furent bannis ſans aucune forme
procès, pluſieurs mis à mort: du
nbre de ces derniers fut Diopha-
e Rhéteur. Plutarque ajoute qu'un
ain C. Billius ou Villius fut en-
é dans un tonneau avec des ſer-
pens

AN. R. 619. AV. J.C. 133. pens & des vipéres, genre de ſupplice tout-à-fait étrange, & qui paroit peu vraiſemblable ; à moins qu'ils n'ayent voulu le traiter comme coupable de parricide envers la patrie.

Réponſe ſéditieuſe de Bloſius. *De Amic.* 37. Avant le départ de Rupilius pour la Sicile, Lélius, qui étoit l'un des Aſſeſſeurs des Conſuls & membre de la Commiſſion, raconte dans Cicéron que Bloſius, qui avoit eu grande part aux entrepriſes ſéditieuſes de Tibérius, vint implorer ſon ſecours, le priant inſtamment de lui accorder ſon pardon. Il ne nioit pas qu'il n'eût aidé & ſoutenu le Tribun en tout ce qui avoit dépendu de lui, & apportoit pour unique excuſe qu'il avoit eu tant d'eſtime & d'attachement pour Tibérius, qu'il s'étoit crû obligé de faire tout ce qu'il avoit voulu. *Mais*, lui dit Lélius, *s'il vous avoit ordonné de mettre le feu au Capitole, l'auriez-vous fait ? Oh*, répondit Bloſius, *il n'étoit pas capable de me donner un tel ordre. Mais*, répliqua Lélius inſiſtant toujours ſur la même queſtion, *s'il vous l'avoit commandé ? Je lui aurois obéi.* Parole atroce & criminelle ! s'écrie Lélius, qui prend de là occaſion d'établir cet

et excellent principe, [a] *Que nous* AN. R. 620. AV. J.C. 132.
e devons jamais demander à nos amis es choſes injuſtes & illicites, ni les ire quand ils nous les demandent; l'a- itié ne pouvant en aucune occaſion tre une bonne excuſe ni une légitime aiſon de commettre quelque crime que e ſoit, & encore moins de trahir les ntérêts de ſa patrie. Auſſi Lélius re- narque-t-il dans le même endroit ue les amis de Tibérius, & entr'au- res Q. Tubéron, l'abandonnérent uand ils virent qu'il formoit des leſſeins contre l'Etat. Il dit claire- nent qu'il avoit entrepris de ſe fai- e Roi, ou plutôt qu'il avoit ré- né pendant quelques mois. Ces ter- nes ſont bien forts, mais ne mar- quent ſans doute que la puiſſance xorbitante que Tibérius s'attribuoit ans la République, & non le deſſein ormel de prendre le nom de Roi avec le ſceptre & le diadême. Lé- lius étoit trop judicieux pour adopter

[a] Hæc igitur prima lex in amicitia ſanciatur, ut neque rogemus res turpis, nec faciamus rogati. Turpis enim excuſatio eſt, & minimè accipienda, cùm in ceteris peccatis, tum ſi quis contra remp. ſe amici cauſâ feciſſe fateatur. *De Amicit.* 40.

Ti. quidem Gracchum remp. vexantem, à Q. Tuberone æqualibuſque amicis derelictum videbamus. 37.

Ti. Gracchus regnum occupare conatus eſt: vel regnavit is quidem paucos menſes. 40.

AN. R. 620. AV. J. C. 132. des bruits populaires auſſi dénués de vraiſemblance.

P. Craſſus eſt nommé Triumvir en la place de Tibérius.

Cependant le Sénat voyant bien qu'il falloit donner quelque ſatisfaction au Peuple, conſentit que la loi pour le partage des terres fût exécutée, & trouva bon que l'on ſubſtituât un Commiſſaire ou Triumvir en la place de Tibérius. Le choix tomba ſur P. Craſſus, dont la fille Licinia étoit mariée à Caïus.

On envoye Scipion Naſica en Aſie, pour le dérober à la fureur du Peuple.

Cette démarche du Sénat ne calma pas néanmoins les eſprits, & l'on voyoit clairement que le Peuple n'attendoit qu'une occaſion de venger la mort de Tibérius. Pluſieurs menaçoient ouvertement Scipion Naſica de le pourſuivre en Juſtice; & dès qu'il paroiſſoit, la multitude s'attroupoit autour de lui, l'appellant impie, tyran, ſcélérat, qui avoit ſouillé du ſang d'un Magiſtrat ſacré & inviolable le plus ſaint, le plus auguſte, & le plus reſpectable des temples de Rome. Le Sénat allarmé au ſujet d'un homme qui lui étoit ſi cher, ſe vit obligé, pour l'éloigner du péril & le mettre en ſûreté, de le faire ſortir de l'Italie, quoiqu'il fût revêtu du plus grand des ſacerdoces: car il étoit Souverain

verain Pontife. On l'envoya donc en Asie, avec une commission apparente qui cachoit un véritable exil. Les troubles qu'excita dans ce pays Aristonicus après la mort d'Attale Philométor dernier Roi de Pergame, fournirent au Sénat un prétexte plausible de l'y envoyer. Il n'y vécut pas longtems. Accablé de chagrin de mener une vie errante hors de sa patrie, à peine fut-il arrivé près de Pergame, *qu'il* y mourut. Lélius [a] ne pouvoit songer au triste sort d'un personnage si recommandable, sans en être attendri & sans répandre des larmes. Cicéron en parle par tout avec éloge. Dans le plaidoyer pour Milon, il [b] le compare à Ahala * qui tua Sp. Mélius, & dit que l'un & l'autre en faisant périr de pernicieux citoyens ont rempli l'Univers de leur gloire. Ailleurs [c] il exalte son courage, sa sagesse, sa grandeur d'ame, & assure que les meilleurs citoyens l'ont regardé comme le libé-

AN. R. 620. AV. J.C. 132.

* *Hist. Rom. Tom. II. p.* 240.

a Quid in P. Nasicam effecerint, sine lacrymis non queo dicere. *De Amicit.* 41.

b Sp. Mælium .... Ti. Gracchum... quorum interfectores implerunt orbem terrarum sui nominis gloriâ. *Pro Mil.* 72.

c Pater tuus (*Cicéron parle à Fufius Calenus*) homo severus & prudens, primas omnium civium P. Nasicæ, qui Ti. Gracchum interfecit, dare solebat. Ejus enim virtute, consilio, magnitudine animi liberatam rempublicam arbitrabatur. *Phil.* VIII. 13.

AN. R. 620. AV. J.C. 132. libérateur de la République. Qui ne reconnoît dans ces louanges exceſſives données à l'Auteur d'une violence ſi criminelle l'eſprit de parti, qui outre tout, & ne permet jamais de demeurer dans les juſtes bornes? Naſica avoit eu raiſon de s'oppoſer à Tibérius: mais l'avoir maſſacré inhumainement, c'eſt une action inexcuſable, bien loin qu'elle mérite des éloges.

AN. R. 621. AV. J.C. 131.

P. LICINIUS CRASSUS.
L. VALERIUS FLACCUS.

Le premier de ces deux Conſuls eſt celui qui venoit d'être créé Triumvir pour le partage des terres au lieu de Tibérius. Il fut envoyé en Aſie contre Ariſtonicus, & y périt comme je l'ai rapporté.

Caïus ſe retire.

Caïus Gracchus, dans les tems qui ſuivirent immédiatement la mort de ſon frére, ſoit qu'il craignît ſes ennemis, ou qu'il voulût attirer ſur eux la haine publique par une crainte affectée, prit le parti de ſe retirer des Aſſemblées, & de vivre tranquille dans ſon particulier. Mais cette retraite ne fut pas de longue durée: & il vint cette année-ci même à l'appui de Carbon, qui travail-

loit

loit à réchauffer le parti de Tibérius. AN. R. 621. AV. J.C. 131.

C. Papirius Carbo, actuellement Tribun du peuple, étoit l'un des plus éloquens Orateurs de ſon tems: & il faiſoit ſouvent uſage de ſon talent pour déplorer la mort de Tibérius. Il propoſa deux loix, toutes deux contraires aux deſirs & à la puiſſance des Grands. La premiére introduiſoit la voie du ſcrutin dans les délibérations ſur les nouvelles loix. J'en ai parlé plus haut. La ſeconde ſouffrit de grandes difficultés, quoiqu'appuyée par Caïus, & enfin fut rejettée. Elle ordonnoit que le Peuple eût la liberté de continuer ſes Tribuns, auſſi longtems qu'il lui plairoit. Lélius, & ſur tout Scipion l'Africain revenu récemment de Numance, s'y oppoſérent fortement. A cette occaſion Scipion eut des priſes très-vives avec le Tribun, & même perdit l'amitié du Peuple, qui lui avoit été juſqu'alors extrêmement attaché. Voici comment la choſe arriva.

Réponſe de Scipion l'Africain ſur la mort de Tibérius.

Carbon revenoit toujours ſur le meurtre de Tibérius, & dans une conteſtation avec Scipion il lui demanda ce qu'il penſoit de cette mort. Il eſpéroit en tirer une réponſe favora-

AN. R. 621. AV. J.C. 131. *Val. Max.* VI. 2.

vorable à ſes vûes, dit Valére Maxime, parce que Scipion étoit beau-frére des Gracques, dont il avoit épouſé la ſœur : ou peut-être, ſachant bien ce qu'il répondroit, il cherchoit à le rendre odieux à la multitude. Quoi qu'il en ſoit, Scipion étoit bien audeſſus de l'une ou de l'autre de ces conſidérations. Lorſqu'il étoit encore devant Numance, il s'étoit déja déclaré ouvertement ſur ce ſujet. Car ayant appris la nouvelle de la mort de Tibérius, il prononça à haute voix un vers [a] d'Homére, dont le ſens eſt : *Périſſe comme lui quiconque imitera ſes actions.* Dans l'occaſion dont il s'agit, il ſoutint ſon premier jugement, & dit qu'il croyoit que Tibérius avoit bien mérité la mort qu'il avoit ſoufferte. Le peuple fut irrité de cette réponſe : & Scipion, ce qui ne lui étoit jamais arrivé, fut interrompu par des cris d'indignation & de murmure. Mais ce grand homme, avec cette autorité que donne la ſupériorité du mérite, & que ſeule elle peut donner, leur impoſa ſilence d'un ton de maître : & comme le bruit venoit ſans doute d'un amas de

a Ὡς ἀπόλοιτο καὶ ἄλλος, ὅστις τοιαῦτά γε ῥέζοι. *Odyſſ.* I. 47.

de la plus vile canaille, mêlée même apparemment d'étrangers & d'eſclaves, [a] *Taiſez-vous*, leur dit-il, *vous dont l'Italie eſt la marâtre & non la mére.* Ce ton impérieux, ces termes ſi forts excitérent de nouveaux cris parmi la multitude. Mais Scipion, loin de leur céder inſiſta plus vivement encore ſur ſes premiers reproches. *Je* [b] *vous ai*, dit-il, *amené chargés de chaînes: & parce que maintenant vous n'en portez plus, vous prétendez m'intimider. N'eſpérez pas y réuſſir.* Ce dernier mot fit ſon effet, & réduiſit toute l'Aſſemblée au ſilence. Mais de ce moment la faveur de Scipion auprès du peuple commença à diminuer, & ne fit plus que déchoir juſqu'à ſa mort.

AN. R. 621. AV. J.C. 131.

C. CLAUDIUS PULCHER.
M. PERPERNA.

AN. R. 622. AV. J.C. 130.

Cette année ſe fit la cérémonie de la cloture du luſtre. Par le dénombrement qui fut fait des citoyens Romains, il s'en trouva trois cens treize mille huit cens vingt-trois.

Dénombrement.

Les Cenſeurs étoient Q. Métellus Macé-

a Taceant quibus Italia noverca eſt.

b Non efficietis ut ſolutos verear quos alligatos adduxi.

AN. R. 622. AV. J.C. 130. Macédonicus, & Q. Pompeïus, tous deux Plébeïens. Dans l'origine les Cenſeurs étoient pris l'un & l'autre de l'Ordre des Patriciens. C. Marcius Rutilus fut le premier plébeïen qui poſſéda cette charge, & pendant deux cens vingt ans la pratique ſubſiſta d'aſſocier un Patricien & un Plébeïen pour la Cenſure. Cette année pour la premiére fois les deux Cenſeurs furent pris de l'Ordre du Peuple.

Diſcours de Métellus Cenſeur pour exhorter les citoyens à ſe marier.

Métellus pendant ſa Cenſure prononça un diſcours devant le Peuple pour exhorter les citoyens à ſe marier. Le célibat, ſi honorable & ſi digne de louange dans le Chriſtianiſme, n'étoit chez ces Payens qu'une occaſion de ſe livrer à la débauche avec une licence plus effrénée, & de ſe décharger des ſoins de l'éducation des enfans, objet ſi important pour la République. Cet abus commençoit déja à s'introduire dans Rome, tant les mauvaiſes mœurs y avoient fait de progrès en peu de tems. Aulu-Gelle nous a conſervé deux morceaux du diſcours que fit Métellus à ce ſujet: L'un renferme une fort belle réflexion, que voici.

*A. Gell. l. 6.

Il paroît que dans ce qui précéde, &

que

que nous n'avons point, Métellus ſe plaignoit de la corruption des mœurs, & vouloit faire appréhender au peuple d'attirer en conſéquence ſur ſoi la colére des dieux. Et pour leur faire ſentir qu'inutilement compteroient-ils ſur la bonté céleſte, [a] *Les dieux immortels*, dit-il, *ne ſont pas obligés de nous vouloir plus de bien, que nos propres péres. Or les péres deshéritent leurs enfans incorrigibles. Que devons-nous donc attendre de la part des dieux immortels, ſi nous ne mettons fin à nos déſordres? Ceux-là ſeuls ont droit de ſe promettre la faveur des dieux, qui ne ſe nuiſent point à eux-mêmes.* Il finit par ce * principe ſi cher à l'orgueil humain: *Car les dieux doivent récompenſer, mais non donner la vertu.* AN. R. 622. AV. J. C. 130.

* *Voyez Tom. VII. p. 266.*

L'autre morceau eſt peu obligeant pour les Dames. Je le donne en ſimple Hiſtorien, ſans approuver ce qu'il a de ſatyrique. *Si* [b] *la ſociété humaine*, dit le ſévére Cenſeur, *pouvoit ſubſiſter ſans les femmes, nous nous épargne-*

C 5 *rions:*

a Dii immortales.. non plus velle debent nobis, quàm parentes. At parentes, ſi pergunt liberi errare, bonis exheredant. Quid ergo nos à diis immortalibus diutius expectamus, niſi malis rationibus finem facimus? His demum deos propitios eſſe æquum eſt, qui ſibi adverſarii non ſunt. Dii immortales virtutem approbare, non adhibere debent.

b Si ſine uxore poſſemus, Quirites, eſſe omnes eâ moleſtiâ careremus. Sed quoniam ita

AN. R. 622. AV. J.C. 130.

rions tous tant que nous ſommes les déſagrémens & l'embarras qu'elles nous cauſent. Mais comme la nature a voulu qu'on ne puiſſe ni vivre avec elles fort à ſon aiſe, ni auſſi vivre abſolument ſans elles, il vaut mieux ſe déterminer en faveur de la propagation du genre humain, que de ne ſonger qu'à ſe rendre plus commode une vie qui dure ſi peu.

Fureur du Tribun Atinius contre Métellus.

Qui croiroit qu'un homme du rang de Métellus, & actuellement Cenſeur, ne fût pas en ſûreté de ſa vie dans Rome, & eût été expoſé au danger de périr en plein jour par le ſupplice des plus grands criminels ? Cet odieux excès fut encore le fruit des fureurs du Tribunat. Métellus avoit exclus du Sénat C. Atinius Tribun du Peuple. Celui-ci, rempli d'un déſir forcené de vengeance, ayant obſervé le Cenſeur, qui revenoit du champ de Mars à midi, par la plus grande chaleur du jour, pendant que la place publique étoit déſerte auſſi bien que le Capitole, le fit ſaiſir pour le mener au haut du roc Tarpeïen, & de là le précipiter. Les fils de Métellus, (il en avoit quatre, tous des premiers du Sé-

natura tradidit ut nec cum illis ſatis commodè, nec ſine illis ullo modo vivi poſſit; ſaluti perpetuæ potiùs, quàm brevi voluptati conſulendum.

Sénat) ayant appris le péril où étoit leur pére, volent à ſon ſecours. Mais que pouvoient-ils contre un Magiſtrat dont la perſonne étoit ſacrée & inviolable? Il fallut que le Cenſeur ſe fit traîner, pour gagner du tems par cette réſiſtance. Il lui en couta de mauvais traitemens, qui allérent juſqu'à lui faire ſortir le ſang par les oreilles. Mais enfin on trouva un Tribun, qui vint le prendre ſous ſa protection, & le ſauver des fureurs de ſon Collégue. „ [a] Eſt-ce un éloge „ pour les mœurs de ces tems, dit Pline, qui nous a conſervé le détail de cet événement, „ ou bien n'eſt-„ ce pas un nouveau ſujet d'indigna-„ tion, qu'au milieu de tant de Mé-„ tellus l'audace criminelle d'Atinius „ ſoit toujours demeurée impunie?„ AN. R. 622. AV. J.C. 130.

C. SEMPRONIUS TUDITANUS.
M. AQUILLIUS. AN. R. 623. AV. J.C. 129.

Les trois Commiſſaires nommés pour le partage des terres, ſavoir C. Gracchus, C. Carbon, & M. Fulvius Flaccus, (ces deux derniers avoient Difficultés du partage des terres.

a Quod ſupereſt, neſcio morumne gloriæ, an indignationis dolori accedat, inter tot Metellos tam ſceleratam C. Atinii audaciam ſemper fuiſſe inultam. *Plin.* VII. 44.

AN. R. 623. AV. J. C. 129. ſuccédé, l'un à Ap. Claudius, & l'autre à P. Craſſus) commençoient à exciter de grands troubles dans Rome. La diſcuſſion dont ils étoient chargés, étoit la plus difficile, la plus compliquée, & la plus embarraſſante qu'on puiſſe imaginer. Les divers changemens arrivés dans les terres dont il s'agiſſoit par le tranſport des limites, par des mariages qui les avoient fait paſſer d'une famille dans une autre, par des ventes ou réelles & faites de bonne foi, ou ſimulées & couvertes par une longue & paiſible poſſeſſion, ne permettoient pas de diſcerner leſquelles de ces terres appartenoient au public ou aux particuliers; leſquelles étoient poſſédées par leurs maîtres ſur des titres légitimes, ou en conſéquence d'une injuſte quoiqu'ancienne uſurpation. C'étoient ces difficultés devenues inſurmontables par la longueur du tems, qui, comme nous l'avons déja obſervé, avoient toujours fait improuver aux plus ſages & aux plus gens de bien de la République ces nouveaux partages de terres qui auroient cauſé dans la plupart des familles un bouleverſement étrange & iné-

inévitable, quand même on en auroit chargé les perſonnes les plus intelligentes & les plus impartiales. Que devoit-on donc attendre des Commiſſaires nommés pour cet examen, qui n'agiſſoient que par paſſion, par haine, ou par intérêt ? AN. R. 613. AV. J.C. 129.

Auſſi, de toutes les contrées d'Italie, alliés & citoyens, conſternés & réduits au deſeſpoir par ces recherches, venoient en foule à Rome repréſenter au Sénat le danger & l'extrême malheur dont ils étoient menacés. Ils s'adreſſoient principalement à Scipion l'Africain, ſous qui la plupart avoient longtems ſervi, comme à celui qu'ils croyoient avoir le plus de crédit dans l'Etat, & le plus de zêle pour le bien public. C'eſt ce qui eſt ſi bien marqué dans le ſonge de Scipion. *A* [a] *votre retour de Numance*, dit le premier Scipion l'Africain à celui dont nous parlons ici, *vous trouverez la République dans un trouble affreux, cauſé par mon petit-fils*, (Tibérius Gracchus.) *C'eſt-là*, *non*

Scipion ſe déclare en faveur de ceux qui étoient en poſſeſſion des terres. *Appian.*

a Cùm eris curru Capitolium invectus, oſtendes remp. perturbatam conſiliis nepotis mei. Hic tu, Africane, oſtendas oportebit patriæ lumen animi, ingenii, conſiliique tui... In te unum atque tuum nomen ſe tota convertet civitas. Te Senatus, te omnes boni, te ſocii, te Latini intuebuntur. Tu eris unus in quo nitatur civitatis ſalus.

AN. R. 623. AV. J.C. 129.

mon cher Africain, qu'il faudra faire uſage de vos lumiéres, de votre prudence, de votre courage pour la défenſe de votre patrie. Rome n'attendra de ſecours que de vous. Le Sénat, tous les gens de bien, les Alliés, les Latins, ne jetteront les yeux que ſur vous. Vous ſerez regardé comme l'unique appui de la Ville. En un mot, ſi vous pouvez vous dérober aux mains impies de vos proches, il faut que revêtu de la ſouveraine autorité de Dictateur, vous rétabliſſiez le bon ordre dans la République.

C'étoit bien ſon deſſein. Il ne put ſe refuſer aux plaintes de tant de gens de bien, & parla fortement en leur faveur dans le Sénat, non en condannant directement & en elle-même la Loi de Tibérius, pour ne point irriter le Peuple, mais ſe contentant de mettre dans tout leur jour les difficultés que l'on trouvoit dans l'exécution de cette Loi. Il ſe réduiſit à demander que le jugement des conteſtations qui naiſſoient à ce ſujet, ne fût point laiſſé aux trois Commiſſaires, qui étoient trop ſuſpects aux parties intéreſſées. Le Sénat ſuivit cet avis,

Ac, ne multa, Dictator Remp. conſtituas oportet, ſi impias propinquorum manus effugeris. *Somn. Scip. in fragm. Cicer.*

avis, & attribua la connoiſſance de toutes les affaires contentieuſes, qui regarderoient le partage des terres, au Conſul Sempronius. Mais ce reméde demeura ſans effet, parce que le Conſul, qui ſentit d'abord la difficulté de la commiſſion qu'on lui avoit donnée, ou plutôt l'impoſſibilité de la conduire à une bonne fin, partit pour l'Illyrie, qui étoit ſon département. AN. R. 623. AV. J.C. 129.

Le Peuple voyant que ſes eſpérances s'éloignoient, & qu'une affaire qui le touchoit ſi vivement commençoit à languir, s'emporta avec violence contre Scipion, lui reprochant que malgré toutes les faveurs dont il l'avoit comblé, l'ayant choiſi deux fois Conſul ſans qu'il eût jamais demandé le Conſulat, il abandonnoit ſes intérêts. Les trois Commiſſaires profitérent de ces diſpoſitions du Peuple, & répandirent le bruit que l'on ſe préparoit à abroger la Loi par la force, & par la voie des armes. Caïus alla juſqu'à dire, en parlant de Scipion dans l'Aſſemblée, *qu'il falloit ſe défaire du Tyran. Les ennemis de la patrie*, repliqua ce grand homme, *ont raiſon de ſouhaiter ma mort : car ils ſavent* On le trouve mort dans ſon lit. *Appian.* *Plut. Apophth. Rom.*

AN. R. 623. AV. J. C. 129.

ſavent bien que Rome ne peut pas périr tant que Scipion vivra, ni Scipion vivre ſi Rome venoit à périr. La veille de ſa mort, il fut encore attaqué par Fulvius, le plus inſolent des Triumvirs, qui invectiva contre lui dans l'aſſemblée du peuple ſans garder aucune meſure. Scipion, inquiet des deſſeins qu'il ſavoit que l'on tramoit contre ſa vie, ne put s'empêcher de s'en plaindre, & de dire „ qu'il étoit „ bien mal récompenſé de ſes ſervices „ par des citoyens méchans & ingrats „. Le zêle des bons croiſſoit pour lui dans la même proportion que la haine des ſéditieux: & l'on peut dire que ce jour fut pour lui le plus beau & le plus glorieux de tous les jours. Au ſortir de l'Aſſemblée, les Sénateurs, les Alliés du Peuple Romain, les Latins, le reconduiſirent en foule & comme en triomphe juſqu'à ſon logis. Ils ne ſavoient pas que c'étoient comme des honneurs funébres qu'ils lui rendoient par avance. On le trouva mort le lendemain dans ſon lit. Il étoit âgé de cinquante-ſix ans.

Cic. pro Mil. 16.

[a] Quelle fut la douleur de tout ce qu'il

[a] Quis tum non gemuit? Quis non arſit dolore? Quem immortalem, ſi fieri poſſet, omnes eſſe cupierunt, hujusne neceſſariam quidem exſpectatam eſſe mortem! *Cic.*

qu'il y avoit de gens de bien à Rome! Quels gémiſſemens ne pouſſérent-ils pas, en voyant que les ennemis de Scipion n'avoient pu attendre le terme naturel de ſa vie, & que par un crime horrible ils avoient avancé la mort d'un citoyen qu'on eût ſouhaité pouvoir être immortel! AN. R. 623. AV. J. C. 129.

On ne peut pas douter que cet attentat n'ait été l'ouvrage de la faction des Gracques, & il eſt difficile de croire que Caïus n'y ait point eu de part, vû que tous ceux qui étoient le plus étroitement liés avec lui en ont été violemment ſoupçonnés. Plutarque le dit expreſſément de Fulvius: Pompée en regardoit Carbon comme certainement coupable. Sempronia ſœur des Gracques & femme de Scipion, eſt chargée par l'Epitome de Tite-Live & par Oroſe: & Appien lui aſſocie Cornélie leur mére. En ramaſſant les témoignages de ces différens Auteurs, il réſulte que Sempronia, qui n'aimoit point ſon mari, & n'en étoit point aimée, parce qu'elle étoit laide & ſtérile, s'étant prêtée ſans peine aux inſtances de Cornélie & des Triumvirs, ou donna du poiſon à Scipion, ou fit entrer de nuit dans *Cic. ad Q. Fr. l. II. ep. 3.*

AN. R. 623. AV. J.C. 129. dans ſa maiſon des aſſaſſins qui l'étranglérent. Paterculus ajoute qu'on trouva à ſa gorge des marques de la violence qu'on lui avoit faite : & la précaution inuſitée que l'on prit de le porter au tombeau la tête voilée ſemble marquer que l'on craignoit les regards des curieux. Ce qui augmenta beaucoup les ſoupçons, & excita les plaintes de tous les gens de bien, c'eſt qu'on ne fit aucune information ſur la mort d'un ſi grand homme ; & Plutarque ne nous a point laiſſé ignorer la raiſon d'une omiſſion ſi étonnante. „ C'eſt, dit-il, que le peuple „ craignoit, que ſi l'on venoit à approfondir l'affaire, Caïus ne ſe trouvât „ coupable. “

Auctor. de vir. illuſt.

Voilà donc à quelles horreurs l'ambition eſt capable de porter les hommes. Caïus étoit né avec un très-beau génie, & de très heureuſes diſpoſitions à la vertu. Et le déſir effréné de s'agrandir à quelque prix que ce pût être, le conduit à prendre part à l'aſſaſſinat le plus déteſtable dans toutes ſes circonſtances, qui ait jamais été commis, au meurtre d'un allié, d'un parent, du premier citoyen de Rome.

On

On ne rendit point à Scipion un honneur qui étoit néanmoins d'uſage pour les perſonnes illuſtres. On ne lui fit point de funérailles publiques, c'eſt-à-dire, ordonnées par autorité publique, & aux fraix de l'Etat. Mais les regrets vifs & ſincéres des citoyens les plus diſtingués dans tous les Ordres qui accompagnérent ſon convoi, lui en tinrent lieu. Q. Métellus Macédonicus, qui avoit toujours été oppoſé à Scipion, voulut néanmoins que ſes fils allaſſent lui rendre les derniers devoirs. *Allez*, leur dit-il, *mes enfans : vous ne verrez jamais d'obſéques d'un plus grand homme, ni d'un meilleur citoyen.* Q. Fabius Maximus, ſon neveu, fit ſon Oraiſon funébre, dont Cicéron nous a conſervé un trait mémorable. „ Il [a] remercia les dieux de ce qu'ils „ avoient fait naître Scipion dans Rome. *Car*, ajouta-t-il, *c'étoit une néceſſité infaillible que l'Empire du monde ſuivît la deſtinée de ce grand homme, & appartînt à toute ville dont il auroit été citoyen.*

AN. R. 623. AV. J.C. 129.

Ses obſéques.

Plin. VII. 44.

Le même Q. Fabius donnant, ſelon la coutume, un repas au Peuple en

Epargne déplacée de Tubéron.

a Gratias egit diis immortalibus, quòd ille vir in hac republica potiſſimum natus eſſet. Neceſſe enim fuiſſe, ibi eſſe terrarum imperium, ubi ille eſſet. *Pro Mur.* 75.

AN. R. 623. AV. J.C. 129. *Cic. pro Muran.* 75. 76. *Val. Max.* VII. 5.

en l'honneur de Scipion l'Africain ſon oncle paternel, pria Q. Tubéron, neveu du même Scipion, mais du côté maternel, de ſe charger d'une table. Tubéron pouſſoit l'éloignement du luxe juſqu'à la ſimplicité antique, & même juſqu'à l'amour de la pauvreté. Ce zêle, d'ailleurs ſi louable, fut ici mal placé. Comme s'il ſe fût agi d'honorer la mort d'un Philoſophe Cynique, & non du grand Scipion, il ſe contenta des lits de table les plus ſimples & les plus groſſiers, qu'il couvrit de peaux de boucs : & au lieu de vaiſſelle d'argent il fit ſervir les mets dans des plats de terre. On [a] fut ſi choqué de cette indécence, que quelque tems après, lorſqu'il demanda la Préture, malgré ſon mérite perſonnel, & l'éclat d'une illuſtre naiſſance, ſes peaux de boucs lui attirérent la honte d'un refus. Cicéron, à ce ſujet, fait une judicieuſe réflexion : *Le Peuple Romain*, dit-il, *hait le luxe dans les particuliers, mais il aime la magnificence dans ce qui*

a Itaque homo integerrimus, civis optimus, cùm eſſet L. Pauli nepos, P. Africani ſororis filius, his hœdinis pelliculis prætură dejectus eſt. Odit populus Romanus privatam luxuriam, publicam magnificentiam diligit. Non amat profuſas epulas, ſordes & inhumanitatem multo minùs. Diſtinguit rationem officiorum ac temporum. *Cic.*

qui regarde le public. Il n'approuve point dans les repas une ſomptuoſité exceſſive, mais encore moins une épargne & une meſquinerie indécente. Il veut qu'on ſache faire le diſcernement des tems & des devoirs.

AN. R. 623. AV. J.C. 129.

Eloignement du faſte dans Scipion.

Scipion l'Africain étoit riche, mais infiniment éloigné du goût de dépenſe & de faſte qui accompagne ordinairement les richeſſes. On a remarqué que jamais il n'acheta rien, jamais il ne vendit, jamais il ne bâtit. A ſa mort tout ce qu'on trouva chez lui d'argenterie ne ſe montoit qu'à trente-deux livres peſant (50. marcs): & d'ouvrages en or il n'en avoit que le poids de deux livres & demie, ou quatre marcs: preuve évidente que ceux qui ont un mérite perſonnel & qui ſont grands par eux-mêmes, peuvent ſoutenir l'honneur des plus hautes places & des plus grandes dignités ſans l'éclat de la pompe & de la magnificence.

Plut. Apophteg. *Plin.* XXXIII. 11. *Auctor. de viris illuſtr.*

Eloge de ce grand homme.

Il étoit, comme nous l'avons déja dit, fils du fameux Paul Emile qui vainquit Perſée dernier Roi de Macédoine. Il fut adopté par le fils du premier Scipion l'Africain, & nommé *P. Cornelius Scipio Africanus Æmi-*

AN. R. 623. AV. J.C. 129.

Æmilianus ; réuniſſant, ſelon l'uſage des adoptions, les noms des deux familles. Il a en ſoutint & même en augmenta la gloire par toutes les grandes qualités qui peuvent illuſtrer la robe & l'épée. Pendant tout le cours de ſa vie, dit un Hiſtorien, on ne vit rien en lui que de louable ; actions, diſcours, ſentimens.

En effet il peut être regardé comme le Héros le plus accompli que jamais Rome ait porté. Dans la guerre, ſoldat & Capitaine, il ſe diſtingua également & dans les emplois ſubalternes, & dans le commandement en chef. Au courage intrépide, à la grandeur des vûes, il joignit une fermeté à maintenir la diſcipline, qui contribua plus à ſes victoires que la force même des armes. Il ſçut & combattre, & vaincre ſans tirer l'épée. Le premier Africain ſon ayeul a gagné un plus grand nombre de batailles. Mais ſans vouloir entrer ici dans une comparaiſon qui eſt au deſſus de mes forces, il eſt certain que ce ſont de grands & d'admirables exploits de guerre que la

a P. Scipio Æmilianus, vir avitis P. Africani paterniſque L. Pauli virtutibus ſimillimus, omnibus belli ac togæ dotibus, ingeniique ac ſtudiorum eminentiſſimus ſeculi ſui : qui nihil in vita niſi laudandum aut fecit, aut dixit aut ſenſit. *Vell. Patere.* l. 12.

la prise de Carthage & celle de Numance. AN. R. 623. AV. J.C. 129.

Dans le maniement des affaires civiles notre Scipion ne se montra pas moins Héros. Pénétré de l'amour de la patrie, toujours attaché au bien public, il fit céder à cet unique objet toute autre considération. Il y fit preuve de lumiéres supérieures, de constance, de grandeur d'ame, & de mépris des plus grands dangers: & enfin il y trouva la mort, qui l'avoit épargné dans les hazards de la guerre.

Que dirai-je de sa conduite domestique & privée? Quelle générosité! Quelle noblesse de sentimens! Quelle simplicité, réunie avec la plus grande élévation de fortune & de génie! Il fut libéral, bienfaisant, bon fils, bon parent, bon ami: doux sans foiblesse, & ferme sans austérité.

Un trait qui nous avoit échappé, vient ici assez à propos. Lorsqu'il partoit pour l'Afrique, un homme qui lui étoit attaché depuis longtems, & lui faisoit très assiduement sa cour, lui demandoit la place de * Commandant des Pionniers dans son armée: c'étoit un emploi lucratif chez les Ro-

Cic. II. in Verr. 28. 29.

* *Præfectus Fabrûm.*

AN. R. 613. AV. J.C. 129. Romains : & comme Scipion le lui refuſoit, cet homme étoit de fort mauvaiſe humeur. *Ne* [a] *vous étonnez pas*, lui dit Scipion avec une tranquillité & un ſens admirables, *ſi vous n'obtenez pas de moi l'emploi que vous déſirez. Il y a longtems que je preſſe d'accepter cette même charge un homme, qui je penſe aura à cœur le ſoin de ma réputation : & je n'ai pû encore obtenir ſon conſentement.* Il ſavoit, comme l'obſerve Cicéron, que les gens en place ſont reſponſables de la conduite de ceux qu'ils attachent à leur perſonne ; & par conſéquent que s'ils ſont curieux de leur réputation, c'eſt à eux à prier des amis gens de bien d'accepter ces emplois de confiance, & non pas à les accorder comme des bienfaits.

Scipion aima les lettres : & né avec une ame héroïque, il cultiva les dons de la nature par l'étude des belles connoiſſances. Eſprit ſolide, il en recueillit tout le fruit : il y chercha moins

[a] *Noli*, inquit, *mirari, ſi tu à me hoc non impetras. Ego jampridem ab eo, cui meam exiſtimationem caram fore arbitror, peto ut mecum præfectus proficiſcatur, & adhuc impetrare non poſſum.* Etenim revera multo magis eſt petendum ab hominibus, ſi ſalvi & honeſti eſſe volumus, ut eant nobiſcum in provinciam, quàm hoc illis in beneficii loco deferendum. *Cic.*

moins l'agréable que l'utile, moins ce qui n'eſt que pour l'ornement, que ce qui tend à perfectionner les mœurs. Sentant combien il devoit aux lettres, il leur fut fidélement attaché : & après s'y être livré avec ardeur dès ſa jeuneſſe, il entretint toujours commerce avec elles, même dans le tems de ſes plus grandes occupations. On peut voir ce que j'ai dit ſur ce ſujet en parlant de la vie privée de ce grand homme. J'ajouterai ici que Xénophon [a] fut ſon auteur favori. Il y trouvoit tout ce qu'il pouvoit déſirer, délaſſement agréable, inſtructions ſolides & pour la morale, & même pour la guerre, qu'il ne perdoit jamais de vûe. AN. R. 623. AV. J.C. 129.

A tous ces avantages ineſtimables qu'il retira de l'étude des beaux Arts, ajoutons qu'il ſe forma auſſi par la même voie au talent de la parole, ſi néceſſaire dans une République où les affaires de l'Univers ſe décidoient par les délibérations du Sénat & du Peuple. J'ai déja obſervé que Cicéron ne faiſoit pas moins de cas de l'éloquence de Scipion que de celle

a Africanus ſemper Socraticum Xenophontem in manibus habebat. *Tuſc. Queſt.* II. 62.

AN. R. 623. AV. J.C. 129. de Lélius : & il la caractériſe par des traits tout-à-fait convenables à un auſſi grand homme, [a] la majeſté, l'autorité, la force des penſées, la nobleſſe & l'élévation des ſentimens. On y ſentoit un chef, qui donnoit le ton au Peuple, bien loin de le prendre de lui.

Scipion raſſembloit donc en lui ſeul toutes les vertus qui font l'homme de guerre, l'homme d'Etat, & l'homme de bien. Mais ce qui eſt unique, c'eſt que ſur une ſi belle vie l'Hiſtoire ne remarque aucune tache : elle le loue ſans exception : & toute ſa conduite n'offre rien qui ait beſoin d'apologie.

L'autorité & les conſeils de Polybe lui furent très-utiles, comme je l'ai déja dit, pour parvenir à ce haut degré de gloire. Grand exemple pour les jeunes Seigneurs. Ils trouveroient encore des Polybes s'ils en cherchoient, & ils pourroient eux-mêmes devenir des Scipions.

Pendant les deux années qui ſuivirent la mort de Scipion l'Africain, l'Hiſtoire ne nous fournit rien touchant

[a] Quanta illa, dii immortales ! fuit gravitas ? (*C'eſt Lélius qui parle d'un diſcours de Scipion*) quanta in oratione majeſtas ? ut facilè ducem populi Romani non comitem diceres. *De Amic. n.* 96.

chant les conteſtations auxquelles donnoit lieu la diſtribution des terres. Nous apprenons ſeulement de Plutarque que Caïus tenoit toujours la Nobleſſe en inquiétude par les vertus & les talens qu'il faiſoit paroître en ſa perſonne. On le voyoit infiniment éloigné de l'oiſiveté & de la molleſſe, ne ſe livrant ni à la débauche ni au ſoin de s'enrichir, & de plus s'exerçant à l'éloquence, qui lui fourniſſoit des armes propres à ſoutenir les combats de la place publique. On [a] fait qu'à Rome il n'y avoit que deux voies pour arriver aux premiéres dignités, le mérite de bon Général, & celui d'habile Orateur. On mettoit preſque de niveau ces deux talens, dont l'un défendoit l'Etat contre les ennemis du dehors, & l'autre ſecouroit au dedans les citoyens, & la République même.

AN. R. 623. AV. J.C. 129.

Caïus s'exerce dans l'éloquence.

Caïus donna des preuves du progrès qu'il avoit fait par rapport à l'éloquence dans une cauſe qu'il plaida pour un de ſes amis nommé Vettius. Le Peuple fut ſi ravi & ſi tranſporté

a Duæ ſunt artes quæ poſſunt locare homines in ampliſſimo gradu dignitatis: una imperatoris, altera oratoris boni. Ab hoc enim pacis ornamenta retinentur: ab illo belli pericula repelluntur. *Pro Mur.* 30.

AN. R. 623. AV. J.C. 129. du plaiſir de l'entendre, qu'il ne put s'empêcher d'en témoigner publiquement ſa joie. Il crut voir renaître en ſa perſonne un ſecond Tibérius, & un nouveau protecteur des Loix Agraires. Auſſi, dit Plutarque, Caïus fit juger en cette occaſion que les autres Orateurs n'étoient que des enfans auprès de lui. Ce grand ſuccès le rendit de plus en plus ſuſpect & redoutable aux Nobles; & dès lors ils convinrent qu'il falloit prendre toutes ſortes de meſures pour l'empêcher de parvenir au Tribunat.

AN. R. 626. AV. J.C. 126. M. ÆMILIUS LEPIDUS.
L. AURELIUS ORESTES.

Caïus paſſe en Sardaigne en qualité de Queſteur.

Caïus ayant été élu Queſteur, le ſort lui donna pour département la Sardaigne ſous les ordres du Conſul Oreſte. La Queſture étoit le premier degré, qui menoit enſuite aux autres dignités. Ses ennemis furent très-contens de le voir obligé par ſa charge de s'éloigner de la Ville & des Aſſemblées du Peuple; & lui, de ſon côté, n'en eut pas moins de joie qu'eux, parce qu'il aimoit naturellement la guerre, & qu'il ne s'étoit pas moins exercé aux armes qu'à l'éloquence. D'ail-

D'ailleurs, redoutant encore la Tribune qui avoit été si funeste à son frére, & ne se sentant pas assez de force pour résister au Peuple & à ses amis qui l'y appelloient, il saisit avidement l'occasion de cette absence, qui lui étoit devenue nécessaire, & qui étoit fort selon son goût. An. R. 626. Av. J.C. 126.

Si cela est, il paroitroit que ce fut plutôt par nécessité, que par choix, qu'il se jetta dans les affaires du Gouvernement. Il est certain au moins que Caïus vouloit qu'on le crût. Car au rapport de Cicéron, il racontoit lui-même à quiconque vouloit l'entendre un songe qui suppose en lui une répugnance vaincue par la seule fatalité. Il disoit que dans le tems qu'il demandoit la Questure, son frére Tibérius s'apparut à lui en songe, & lui dit: *Caïus, tu as beau fuir: les destins te préparent un sort semblable au mien.* Songe de Caïus. *Cic. de Divin. I. 56. Plut. Val. Max. I. 7.*

Caïus étant arrivé en Sardaigne, y donna toutes sortes de preuves d'un rare mérite. Il se distingua au dessus de tous les jeunes gens par sa valeur contre les ennemis, par un caractére d'équité & de justice envers ceux qui dépendoient de lui, par son affection & son respect pour son Général. Mais Sage conduite de Caïus en Sardaigne.

AN. R. 626. AV. J. C. 126. en ce qui regarde la tempérance, le goût de la ſimplicité, la ſobriété, & l'amour pour le travail, il ſurpaſſa même tous ceux qui étoient au deſſus de ſon âge.

Il arriva que cette année-là l'hiver fut très-rude & très-mal-ſain en Sardaigne. Le Genéral envoya demander aux villes des habits pour ſes ſoldats. Les villes députérent en même tems au Sénat, pour le prier de les décharger de cette impoſition trop onéreuſe, & qui paſſoit leurs forces. Le Sénat reçut favorablement leur requête, & ordonna au Conſul de chercher ailleurs de quoi habiller ſes troupes. Cet ordre le jetta dans un embarras conſidérable, parce qu'il ne trouvoit aucun moyen de fournir à cette dépenſe, & de ſoulager les ſoldats qu'il voyoit avec peine ſouffrir beaucoup de la rigueur du froid. Caïus, qui étoit fort eſtimé & fort aimé dans toute l'Iſle, alla de ville en ville, & fit ſi bien par ſon éloquence, qu'il leur perſuada à toutes d'envoyer d'elles-mêmes des habits, & de ſecourir les Romains dans un beſoin ſi preſſant. Il paroît par cet exemple de quelle importance il eſt de bien traiter les peuples, & de s'en faire aimer.

La nouvelle en étant portée à Rome, ce grand ſervice parut un eſſai & un prélude de ce que Caïus ſauroit faire pour gagner l'affection du Peuple, & troubla fort le Sénat. Sa jalouſie, ou plutôt ſa mauvaiſe volonté alla ſi loin, que des Ambaſſadeurs, arrivés en même tems à Rome de la part du Roi Micipſa, ayant déclaré au Sénat que le Roi leur maître, par conſidération pour Caïus, envoyoit en Sardaigne au Général Romain une grande proviſion de blé, on leur en ſut fort mauvais gré, & ils furent chaſſés. AN. R. 626. AV. J.C. 126. Sa grande réputation allarme le Sénat.

M. PLAUTIUS HUPSÆUS.
M. FULVIUS FLACCUS. AN. R. 627. AV. J.C. 125.

Fulvius Conſul de cette année, étoit l'un des trois Commiſſaires pour l'éxécution de la Loi Agraire, homme turbulent & inquiet, qui, pour conſoler les Alliés de la perte des terres qu'on leur enlevoit, appuyoit de toute l'autorité du Conſulat, le projet mis en avant par Tibérius, comme je l'ai dit ci-deſſus, de donner aux Peuples d'Italie le droit de bourgeoiſie Romaine. Heureuſement pour la tranquillité publique, les habitans de Deſſeins turbulens de Fulvius. *Appian. Civil. bell.*

AN. R. 627. AV. J. C. 125. Marſeille vinrent à Rome demander du ſecours contre les Gaulois leurs voiſins, qui les fatiguoient. Le ſoin de cette guerre, dont Fulvius ſe chargea volontiers dans l'eſpérance du triomphe, délivra la ville pour un tems de ce factieux.

Conjuration étouffée à Frégelles. *Freinsh.* Dans ces circonſtances, une conjuration, qui ſe tramoit depuis longtems éclata tout-à-coup, par la révolte de Frégelles, ville du Latium. Mais elle fut étoufée dans ſa naiſſance par les ſoins du Préteur L. Opimius, qui aſſiégea la ville, & la prit. Si cette conjuration n'avoit été découverte à propos, elle auroit pu dès lors donner lieu à la défection générale des Alliés, qui depuis mit en grand péril la République. Ce Préteur, qui étoit ennemi déclaré de la famille des Gracques, dans le compte qu'il rendit au Sénat de cette conjuration, jetta des ſoupçons ſur Caïus, & préſenta les faits de maniére à le faire regarder comme le chef muet de l'entrepriſe.

AN. R. 628. AV. J. C. 124.

C. CASSIUS LONGINUS.
C. SEXTIUS CALVINUS.

Caïus revient à Rome. Il y avoit déja deux ans que L. Aurélius étoit en Sardaigne. Néanmoins on

on lui continua encore cette année le commandement dans cette même province, & on lui envoya de nouvelles troupes à la place de celles qui juſques-là avoient utilement ſervi ſous lui. Le principal deſſein du Sénat en continuant le commandement à Aurélius dans la Sardaigne, avoit été d'y retenir auſſi Caïus, en qualité de Proqueſteur, & de l'empêcher, ſous ce prétexte, de paroître à Rome, où ſa préſence étoit redoutée. Mais Caïus ne donna pas dans ce piége, & s'étant embarqué il ſe rendit à Rome, où il parut tout d'un coup dans le tems qu'on le croyoit encore en Sardaigne. Ses ennemis ne manquérent pas de lui en faire un crime, & ſaiſirent cette occaſion pour le rendre odieux comme un jeune homme hardi & entreprenant, qui ſe mettoit au deſſus des Loix. Le peuple même d'abord condamna un retour ſi précipité, & trouva fort étrange qu'un Queſteur fût revenu avant ſon Général. An. R. 628. Av. J.C. 124.

Obligé de comparoître devant les Cenſeurs pour leur rendre compte de ſa conduite, il ſe défendit avec beaucoup de force & de modeſtie. Il leur re- Il ſe juſtifie pleinement devant les Cenſeurs.

AN. R. 628. AV. J.C. 124. représenta „ qu'il avoit ſervi dans les „ troupes douze ans, quoique les „ Loix n'en exigeaſſent que dix. „ Qu'il étoit demeuré deux ans en- „ tiers auprès de ſon Général en fai- „ ſant les fonctions de la Queſture, „ quoique la Loi permît au Queſteur „ de ſe retirer après un an de ſervice. „ Que [a] pendant tout ce tems-là il „ n'avoit pas reçu des Alliés une obole „ en préſent, & qu'il n'avoit pas ſouf- „ fert qu'ils fiſſent aucune dépenſe „ pour lui. Que ſi l'on pouvoit lui „ reprocher que jamais femme de dé- „ bauche fût entrée chez lui, il „ conſentoit d'être regardé comme „ le dernier & le plus mépriſable des „ mortels. Il ajouta qu'il étoit le ſeul „ de cette armée qui avoit emporté „ ſa bourſe pleine d'argent, & qui „ la rapportoit vuide; au lieu que „ tous les autres avoient bû le vin „ qu'ils avoient emporté dans des „ cruches, & qu'ils rapportoient ces „ mê-

a Ita verſatus ſum in provincia, ut nemo poſſit verè dicere aſſem aut eo plus in muneribus me accepiſſe; aut meâ quemquam ſumptum feciſſe... Si ulla meretrix domum meam introivit.... omnium natorum poſtremiſſimum nequiſſimumq; exiſtimatote. Itaque, Quirites, cùm Roma profectus ſum, zonas, quas plenas argento extuli, eas ex provincia inanes retuli. Alii vini amphoras quas plenas tulerunt, eas argento plenas domum reportaverunt. *Apud Aul. Gell.* XV. 12.

„ mêmes cruches pleines d'or & d'ar- An. R. 628. Av. J. C. 124.
„ gent. " Il plaida ſi bien ſa cauſe, qu'il changea les diſpoſitions de tous ſes auditeurs, qu'il fut abſous à pur & à plein, & que ſes Juges demeurérent perſuadés qu'on lui avoit fait une grande injuſtice.

Après cette affaire, on lui en ſuſcita pluſieurs autres, & on forma contre lui divers chefs d'accuſation encore plus graves. Car on l'accuſa d'avoir ſollicité les Alliés de ſe révolter contre les Romains, & d'avoir eu part au ſoulévement qui étoit arrivé à Frégelles. Mais il répondit ſi bien aux différens griefs dont on le chargeoit, qu'il détruiſit tous les ſoupçons qu'on avoit fait naître contre lui. Quand il s'en fut lavé, il ſongea à demander le Tribunat.

Caïus eſt nommé Tribun malgré l'oppoſition des Nobles.

Tous les Nobles & les Riches généralement s'oppoſérent à lui dans cette demande, dont ils craignoient extrêmement les ſuites. Mais le Peuple le favoriſa tellement, que de toute l'Italie il vint comme une inondation de gens qui ſe jettérent dans la ville pour prendre part à ſon élection. La foule y fut ſi grande, qu'une infinité ne purent trouver de logement,

An. R. 628. Av. J. C. 124. & que le Champ de Mars s'étant trouvé trop petit pour contenir toute cette multitude, ils donnérent leur ſuffrage à haute voix de deſſus les toits & les tuiles des maiſons. Tout le fruit que les Nobles tirérent des grands mouvemens qu'ils s'étoient donnés, fut la petite mortification qu'ils cauſérent à Caïus de n'être nommé que le quatriéme, au lieu qu'il avoit eſpéré être nommé le premier: Mais ils n'y gagnérent pas beaucoup. Car il ne fut pas plutôt inſtallé dans cette charge, qu'il devint le premier par la ſupériorité de ſon mérite au deſſus de tous ſes Collégues.

Son éloge. Cicéron [a] ne fait pas difficulté de dire que Caïus avoit de quoi égaler, s'il eût vécu plus longtems, ſon pére Gracchus, & ſon ayeul Scipion l'Africain. Il regréte amérement qu'il ait mieux aimé faire preuve de ſon zêle pour la mémoire de ſon frére, que de piété envers la patrie: & il reconnoît que l'Etat & les Lettres ont également perdu à ſa mort. Pour ce qui

a Noli putare, Brute, quemquam pleniorem & uberiorem ad dicendum fuiſſe... Damnum, illius immaturo interitu, res Romanæ Latinæque litteræ fecerunt. Utinam non tam fratri pietatem quàm patriæ præſtare voluiſſet! Quàm ille facile tali ingenio, diutius ſi vixiſſet, vel paternam eſſet vel avitam gloriam conſecutus! Eloquentia quidem neſcio

qui eſt de ſon éloquence, il en fait les plus grand éloges. Il loue en lui une expreſſion noble, des penſées ſolides, une riche abondance, une force & une gravité majeſtueuſe, qui l'avoient mis beaucoup au deſſus de tout ce qui avoit paru juſques-là d'Orateurs à Rome, & qui étoient capables de le porter à un degré de perfection, où il n'auroit point eu à craindre d'avoir jamais de ſupérieur. An. R. 628. Av. J.C. 124.

Ce [a] qui faiſoit éclater ſurtout ſon éloquence, c'eſt la force que lui inſpiroit ſon reſpect & ſa tendreſſe pour ſon frére, le ſouvenir de ſa funeſte mort qui lui étoit toujours préſent & le pénétroit d'une vive douleur, enfin un violent déſir de le venger. Car quelque matiére qu'il traitât, il trouvoit toujours occaſion de déplorer la mort de ſon frére, & ramenoit ſans ceſſe le Peuple ſur cette idée, qui lui fourniſſoit les penſées & les expreſſions les plus touchantes, [b] *Où me retirerai-je?* diſoit-il, *où chercherai-je un aſyle? Sera-ce au Capitole? Mais*

an habuiſſet parem neminem. Grandis eſt verbis, ſapiens ſententiis, genere toto gravis. *Brut.* 125. 126.

a C. Gracchum mors fraterna, pietas, dolor, magnitudo animi, ad expetendas domeſtici ſanguinis pœnas excitavit. *Cic. de Haruſp. reſp.* 43.

b Quò me miſer conferam? quò vertam? in Capitoliumne? at fratris ſan-

AN. R. 628. AV. J.C. 124. *Mais ce temple ſi ſaint eſt inondé du ſang de mon frére. Irai-je me cacher dans ma maiſon? Mais j'y trouverai une mére éplorée, & réduite à la derniére déſolation.* A un diſcours ſi pathétique il joignoit une déclamation animée, un ton de voix, des geſtes, des regards, qui tiroient les larmes des yeux mêmes de ſes ennemis.

Quelquefois il oppoſoit à la violence ſanguinaire exercée contre Tibérius, la conduite bien différente des anciens Romains. *Vos ancêtres*, leur diſoit-il, *déclarérent autrefois la guerre aux Faliſques pour vcnger Génucius Tribun du Peuple, qu'ils avoient maltraité en paroles ſeulement; ils condamnérent à la mort C. Véturius, parce qu'un des Tribuns paſſant par la place, il avoit été le ſeul qui eût refuſé de ſe retirer pour lui laiſſer le paſſage libre. Au lieu que ces gens,* en montrant les Nobles, *ont aſſommé devant vos yeux à coups de bâtons mon frére Tibérius: acharnés ſur ſon corps ils l'ont traîné au travers de la Ville, & l'ont jetté dans le Tibre pour le priver des honneurs de la ſépulture. Ils ont mis à mort, ſans au-*

guine redundat. An domum? matremne ut miſeram, lamentantemque videam, & abjectam? *C. Graechus apud Cic. l.* III. *de Or. n.* 214.

aucune forme de juſtice, tous ſes amis qui ſont tombés entre leurs mains. Cependant, ajoutoit-il, *c'eſt une coutume obſervée de tout tems à Rome, que lorſqu'un homme eſt pourſuivi criminellement, s'il ne comparoît pas on envoye dès le matin à la porte de ſa maiſon un Officier l'appeller à ſon de trompe, & jamais, avant que cette cérémonie ait été faite, les Juges ne procédent à ſa condamnation. Tant nos ancêtres avoient de retenue & de précaution dans leurs jugemens, quand il s'agiſſoit de la vie d'un citoyen.* An. R. 628. Av. J.C. 124.

Tribunat de Caïus.

Q. Cæcilius Metellus. An. R. 629.
T. Quintius Flamininus. Av. J.C. 123.

Caïus, après avoir échauffé les eſprits du peuple par de ſemblables diſcours, propoſa deux Loix, qui tendoient l'une & l'autre à attaquer les ennemis de Tibérius. L'une portoit, *que tout Magiſtrat que le Peuple auroit dépoſé, ne pourroit plus aſpirer à aucune charge.* L'autre ordonnoit *que le Magiſtrat qui auroit banni un citoyen ſans lui avoir fait ſon procès dans les formes, ſeroit cité & pourſuivi devant le* Caïus propoſe pluſieurs Loix.

AN. R. 629. AV. J.C. 123. *le Peuple.* La premiére de ces Loix regardoit directement Octavius, que Tibérius avoit fait dépoſer; & l'autre tomboit ſur Popilius, qui étant Conſul avoit banni les amis de Tibérius ſans obſerver fort exactement les formes de Juſtice. Popilius n'attendit point le jugement du Peuple, & s'exila volontairement de l'Italie. Son exil ne fut pas long. A peine Caïus eut-il été tué, que le Tribun L. Calpurnius Beſtia fit rappeller Popilius par les ſuffrages du Peuple même. Pour ce qui eſt de l'autre Loi, Caïus la retira à la priére de ſa mére, qui s'intéreſſoit pour Octavius. Le Peuple y conſentit volontiers: car il honoroit fort Cornélie, autant en conſidération de ſes deux fils, que par rapport à ſon pére; ce qui parut clairement quelque tems après, par une ſtatue de bronze qu'on lui éleva, & ſur laquelle on mit cette inſcription, *Cornélie mére des Gracques.*

Ces deux premiéres Loix ne furent que le prélude de beaucoup d'autres qui ſuivirent, & Caïus n'omit rien de ce qui pouvoit rabaiſſer l'autorité du Sénat, & relever celle du Peuple.

Il renouvella la Loi de ſon frére pour

pour le partage des terres, & ſe fit établir ou confirmer Triumvir pour cette diſtribution, avec M. Fulvius, & C. Craſſus. AN. R. 629. AV. J.C. 123.

Il ordonna qu'on fourniroit aux ſoldats des habits, ſans rien retrancher pour cela de leur ſolde ; & qu'on n'enrôleroit aucun citoyen qui n'eut dix-ſept ans accomplis.

Il n'oublia pas la multitude qui habitoit à Rome, & ordonna qu'on diſtribueroit par mois, aux dépens du public, aux pauvres citoyens, une certaine quantité de blé ſur le pié de moins de ſix deniers de notre monnoie par boiſſeau. Cette [a] Loi fit un plaiſir infini au Peuple, qui ſe trouvoit par là à ſon aiſe, & diſpenſé de travailler. Mais tous les gens de bien généralement s'y oppoſoient : premiérement parce qu'elle épuiſoit le tréſor ; mais ſur tout, parce que s'il eſt d'un gouvernement ſage de ſoulager ceux qui ſont vraiment pauvres, & hors d'état de ſe procurer le néceſſaire, il n'eſt pas moins certain qu'en tirant indiſtinctement les gens du peuple

a Frumentariam legem C. Gracchus ferebat. Jucunda res plebi Romanæ : victus enim ſuppeditabatur largè ſine labore. Repugnabant boni, quòd & ab induſtria plebem ad deſidiam avocari putabant, & ærarium exhauriri videbant. *Cic. pro Sext.* 103.

AN. R. 629. AV. J.C. 123. ple de l'habitude & de la néceſſité du travail, on fait un tort infini à la République, que l'on ſurcharge d'une multitude de fainéans, qui ſe livrent à toutes les eſpéces de déſordres & d'excès. Ces ſortes de largeſſes ſont donc louables, comme le remarque Cicéron, lorqu'elles ſont modérées, & réglées ſur les vrais beſoins: exceſſives & indéfinies, comme celles de Caïus, elles ne peuvent être jugées que très-pernicieuſes.

De Offic. II. 70.

Les diſtributions de blé ordonnées par Caïus étoient vraiment indéfinies. Car il paroît qu'elles comprenoient les riches auſſi bien que les pauvres. Le fait que je vais rapporter en eſt une preuve. L. Piſon [a] ſurnommé *Frugi*, c'eſt-à-dire, *Homme de bien*, perſonnage alors Conſulaire, mais plus recommandable encore par ſa probité généralement reconnue, avoit été un de ceux qui s'étoient oppoſés le plus fortement à la Loi de Caïus dont nous parlons. Quand cette loi eut vaincu tous les obſtacles, & qu'elle com-

a Piſo ille Frugi ſemper contra legem frumentariam dixerat. Is, lege lata, conſularis ad frumentum accipiendum venerat. Animadvertit Gracchus in concione Piſonem ſtantem. Quærit, audiente populo R. qui ſibi conſtet, cùm eâ lege frumentum petat, quam diſſuaſerat. *Nolim*, inquit, *mea bona, Gracche, tibi viritim dividere liceat: ſed ſi facias, partem*

commença à s'exécuter, Caïus, le voyant parmi ceux qui se présentoient pour la distribution, l'apostropha devant tout le Peuple, & lui reprocha qu'il étoit en contradiction avec lui-même, demandant sa part de blé en conséquence d'une Loi dont il avoit combattu l'établissement. *Je ne voudrois pas*, lui répliqua Pison, *que vous distribuassiez mon bien aux citoyens. Mais si vous le faisiez, je viendrois au moins en demander ma part.* Parler ainsi, c'étoit condamner ouvertement la Loi de Caïus comme ruinant le Trésor, & épuisant le patrimoine public, dont pourtant Caïus se vantoit dans tous ses discours d'être le défenseur & le conservateur: mais ses actions prouvoient tout le contraire. AN. R. 629. AV. J. C. 123.

Il fit aussi des Ordonnances pour établir des Colonies, pour faire de grands chemins, pour bâtir des greniers publics; & il se chargea lui-même de l'intendance & de la conduite de ces importans ouvrages, sans jamais succomber sous le travail, & sans paroître

Caïus entreprend & exécute plusieurs ouvrages publics importans.

petam. Parum-ne declaravit vir gravis & sapiens, lege Sempronia patrimonium publicum dissipari? S. . C. Gracchus, cùm largitiones maximas fecisset, & effudisset ærarium, verbis tamen defendebat ærarium. Quid verba audiam, cùm facta videam? *Tuscul. Quæst.* III. 48.

AN. R. 629. AV. J.C. 123.

roître ni accablé ni embarraſſé de tant & de ſi grandes entrepriſes, mais au contraire les exécutant toutes avec autant de promptitude & de ſoin, que ſi chacune eût été la ſeule dont il fût chargé. Le Peuple étoit ravi de le rencontrer, & de le voir toujours ſuivi d'une foule d'Entrepreneurs, d'Ouvriers, d'Ambaſſadeurs, d'Officiers, de ſoldats, de gens de Lettres, avec leſquels il s'entretenoit familiérement avec beaucoup de bonté, conſervant toujours ſa gravité & ſa dignité au milieu de ces maniéres douces & polies, s'accommodant au génie des uns & des autres, & diſant à chacun ce qui lui convenoit; talent rare, mais abſolument néceſſaire à ceux qui ſont dans les grandes places!

L'ouvrage qu'il prit le plus à cœur, & auquel il s'appliqua avec le plus de ſoin, ce furent les grands chemins, dans leſquels il s'attacha particuliérement à la commodité, ſans pourtant négliger la beauté ni la grace. Il pouſſa ces chemins en droite ligne au travers des terres, les pava de belles pierres de taille par tout où il en étoit beſoin, ou employa la pierraille & le ſable pour former des chemins ſerrés.

Tou-

Toutes les fondriéres & tous les ravins, que les torrens ou les eaux croupies avoient creuſés, il les faiſoit combler, ou en joignoit les deux côtés par des ponts ſolides. De plus, il partagea tous ces chemins par des eſpaces égaux, chacun de mille pas, & il fit conſtruire des eſpéces de colonnes de pierre où le nombre de ces milles étoit marqué, en commençant à compter de Rome. Et de là viennent ces expreſſions ſi ordinaires dans les Auteurs Latins, *tertio*, *quarto ab Urbe lapide*. Il fit auſſi planter d'eſpace en eſpace des pierres de côté & d'autre, afin qu'elles aidaſſent les voyageurs à monter à cheval : car pour lors on ne connoiſſoit pas l'uſage des étriers. AN. R. 629. AV. J.C. 123.

Le crédit de Caïus augmentoit de jour en jour parmi le Peuple, qui le combloit de louanges, & témoignoit être prêt à lui donner les marques les plus eſſentielles de ſon affection. Caïus profita de cette bonne volonté, pour éloigner du Conſulat Opimius, ſon ennemi mortel, qui avoit autrefois voulu le faire regarder comme auteur de la conjuration de Frégelles, & pour mettre en place Fannius, de qui

AN. R. 629. AV. J.C. 123.

qui il eſpéroit apparemment plus d'appui qu'il n'en reçut réellement. Il dit donc un jour au Peuple en le haranguant, qu'il avoit une ſeule grace à lui demander le jour de l'élection des Conſuls, qui lui tiendroit lieu de toutes les récompenſes s'il l'obtenoit, mais du refus de laquelle pourtant il ne ſe plaindroit jamais. Cette déclaration jetta les eſprits dans une grande inquiétude, & cauſa ſurtout parmi les Sénateurs de vives allarmes. Chacun interprétoit à ſa mode l'intention de Caïus. Le jour de l'élection étant venu, & tout le monde étant dans l'attente de ce qu'il alloit demander, on le vit arriver au champ de Mars, menant par la main C. Fannius, & ſollicitant pour lui avec tous ſes amis. Le Peuple n'héſita pas, & créa Conſul Fannius, lui donnant pour Collégue Cn. Domitius. Il fit plus, & continua à Caïus lui-même le Tribunat, quoiqu'il n'en eût point fait la demande, & ne ſe fût donné aucun mouvement pour l'obtenir. Ses actions briguoient aſſez pour lui.

C. Fannius eſt nommé Conſul par le crédit de Caïus.

Caïus eſt nommé Tribun pour la ſeconde fois.

C. FAN-

C. FANNIUS. AN. R. 630.
CN. DOMITIUS. AV. J.C. 122.

Caïus, toujours occupé du ſoin d'affoiblir l'autorité du Sénat, & voyant que le privilége d'exercer ſeuls la juſtice donnoit un grand pouvoir aux Sénateurs, ne ſe contenta pas d'aſſocier les Chevaliers au Sénat pour le jugement des procès, comme le dit Plutarque, en quoi le ſavant Manuce montre qu'il s'eſt trompé: mais il l'ôta entiérement au Sénat, & le donna aux Chevaliers. Il ſe * fit ſur cela de fréquens changemens dans la ſuite. Les injuſtices criantes commiſes dans les Jugemens, où les coupables les plus décriés pour leurs vols & leurs concuſſions trouvoient une protection aſſurée en corrompant les Juges à force de préſens, ſervirent de prétextes ſpécieux à Caïus pour propoſer ſa Loi, & au peuple pour l'autoriſer par ſes ſuffrages. Cette même raiſon fit que le Sénat eut honte d'y réſiſter.

Caïus transporte les jugemens du Sénat aux Chevaliers.

Lorſque Caïus eut fait paſſer cette Loi, *Appian. Civil. l. 1.*

* *Les Chevaliers jouirent du pouvoir que leur avoit accordé Caïus pendant ſeize ou dix-ſept ans, juſqu'au Conſulat de Servilius Capio, qui leur aſſocia les Sénateurs. Les Chevaliers furent enſuite rétablis dans la pleine poſſeſſion de la judicature; qui fut encore partagée quelque tems apres entre les Chevaliers & les Sénateurs, juſqu'à Sylla, qui en priva entiérement les Chevaliers.*

AN. R. 630. AV. J.C. 122. Loi, il ſe vanta publiquement d'avoir ruiné de fond en comble la puiſſance du Sénat. Il ne ſe trompoit pas. Les Chevaliers, ſeuls maîtres des jugemens, ſe rendirent redoutables aux Sénateurs. Bientôt ils imitérent & ſurpaſſérent même la corruption & l'iniquité de ceux qu'ils avoient remplacés. Comme les Fermiers des revenus publics étoient tirés de leur Ordre, leur nouvelle puiſſance leur donna moyen d'exercer hardiment le péculat, & de piller la République avec une entiére impunité. Ils ne ſe contentérent pas de recevoir des préſens pour abſoudre des coupables : ils allérent juſqu'à perdre des innocens. Nous en verrons des traits qui prouveront que pour corriger les abus, il ne s'agiſſoit pas de transférer les jugemens d'un Ordre à un autre Ordre, mais de réformer tout l'Etat univerſellement corrompu, & de faire revivre, s'il eût été poſſible, les ſentimens d'honneur & de probité des anciens Romains.

Un autre changement, qu'il introduiſit ou * renouvella, quoique léger en apparence, découvre bien les intentions

* *Cicéron & Varron nomment pour auteur de cette pratique*

tentions de Caïus, & fait voir que son plan étoit de changer totalement la face du gouvernement de Rome, & de le faire dégénérer en pure Démocratie, privant le Sénat du premier rang & de la premiére autorité. C'étoit l'uſage que ceux qui haranguoient dans la Tribune ſe tournoient toujours vers le Sénat, & vers le lieu qu'on appelloit le Comice. Caïus, en haranguant, affecta de ſe tourner vers l'autre bout, qui étoit la place publique; & depuis qu'il eut commencé, il ſuivit conſtamment cette méthode, pour faire voir que c'étoit dans le Peuple que réſidoit la ſouveraine puiſſance, & que c'étoit le Peuple, & non pas le Sénat, que devoient enviſager tous ceux qui avoient à parler des affaires publiques. AN. R. 630. AV. J.C. 122.

Caïus voyant que le Conſul Fannius, malgré les obligations qu'il lui avoit, étoit extrêmement refroidi à ſon égard, travailla à s'attacher de plus en plus le Peuple par de nouvelles Loix. Il propoſa donc de conduire des Colonies à Tarente & à Ca-

un certain Licinius, Tribun l'an de Rome 607. Pour concilier Plutarque avec eux, on peut conjecturer que l'exemple de Licinius n'avoit point été ſuivi par ſes ſucceſſeurs, & que Caïus le renouvella.

AN. R. 630. AV. J. C. 122.

poue, & entreprit de faire accorder le droit de bourgeoiſie & de ſuffrage à tous les peuples d'Italie preſque juſqu'aux Alpes, ce qui l'auroit mis en état de faire paſſer dans les Aſſemblées tout ce qu'il auroit voulu.

Le Sénat, pour ruiner le crédit de Caïus, lui oppoſe Druſus un de ſes Collégues, & devient lui-même populaire.

Le Sénat, effrayé du pouvoir de Caïus, qui de jour en jour devenoit plus exorbitant, & craignant qu'il ne fût enfin porté à un point où il ne ſeroit plus poſſible d'y mettre aucun obſtacle, s'aviſa d'un moyen tout nouveau & juſques-là inouï pour ruiner, ou du moins pour affoiblir beaucoup ſon crédit dans l'eſprit du Peuple. Ce fut de ſe rendre plus populaire que Caïus même, & d'accorder au Peuple, ſans trop s'embarraſſer de l'honnête, tout ce qui pouvoit lui être agréable.

Parmi les Collégues de Caïus il y en avoit un bien capable de devenir ſon rival. C'étoit Livius Druſus, dont les heureuſes diſpoſitions naturelles avoient été cultivées par la plus excellente éducation, riche, éloquent, l'un des premiers citoyens de la ville en tout genre. Les Grands s'adreſſent à lui, & le preſſent de s'oppoſer à Caïus, & de ſe liguer avec eux, non

en s'élevant avec violence contre le Peuple, & en réſiſtant à ſes volontés, mais au contraire en s'étudiant à lui plaire en tout, même dans les choſes pour leſquelles il eût été plus glorieux de mériter ſa haine. Ce n'étoit plus le tems où un Conſul diſoit au Peuple : *Je ſouhaiterois fort, Romains, de vous plaire, mais j'aime encore beaucoup mieux vous ſauver, de quelque manière que vous deviez être diſpoſés à mon égard.* Cette fermeté paroiſſoit n'être plus de ſaiſon : & il en avoit couté la vie à Scipion l'Africain pour avoir voulu ſuivre ces anciennes maximes. Le Sénat plie donc ici, & par là arrive à ſes fins : mais, il faut l'avouer, c'eſt aux dépens de ſa gloire.

AN. R. 630. AV. J.C. 122.

Hiſt. Rom. Tom. I. pag. 176.

Un ſentiment de jalouſie, aſſez ordinaire & comme naturel à ceux qui voyent quelqu'un de leurs collégues s'élever au deſſus de tous les autres ſoit par ſon mérite ſoit par ſon crédit, & vouloir en quelque ſorte les maîtriſer, étoit un motif ſuffiſant pour déterminer Druſus à ſe préter à la propoſition qu'on lui faiſoit. L'utilité publique, qu'on lui préſentoit, l'honneur de pacifier l'Etat, & de réunir les deux partis, lui ſemblérent

AN. R. 630. AV. J.C. 122. même des raiſons dignes d'un bon citoyen. Il ſe livra donc au Sénat: il propoſa & fit paſſer des Loix qui n'avoient rien d'honnête ni de véritablement utile, mais dont le ſeul but étoit de faire pour le Peuple encore plus que ne faiſoit Caïus, & de lui dérober ainſi l'affection de la multitude. L'approbation que le Sénat donnoit à toutes les entrepriſes de Druſus, fit bien voir, dit Plutarque, que ce n'étoit pas tant les Loix de Caïus qui lui avoient déplu, que ſa perſonne même & ſa trop grande autorité.

En effet, lorſque Caïus ordonnoit l'établiſſement de deux Colonies, pour leſquelles il vouloit que l'on choiſit les plus honnêtes gens des citoyens, le Sénat s'élevoit contre lui, & le traitoit de flateur du Peuple: & quand Druſus en établit douze, & envoya dans chacune trois mille des plus pauvres citoyens, il le favoriſa de tout ſon pouvoir. Il en étoit ainſi de tout; & Druſus ne manquoit jamais, en propoſant ſes Loix, de déclarer qu'il ſe conduiſoit par l'avis du Sénat; ce qui adoucit beaucoup le Peuple à l'égard des principaux de cette Compagnie & éteignit preſque entié-

entiérement l'animoſité que les Gracques avoient fomentée entre les deux Ordres. AN. R. 630. AV. J.C. 122.

Tel fut l'effet, ſalutaire ſans doute, de la politique du Sénat, & des Loix de Druſus : effet qui donne bien clairement la ſupériorité à la cauſe des Grands ſur celle des Gracques, puiſque toutes les entrepriſes des deux fréres ne tendoient qu'à ſemer la diviſion, au lieu que les meſures que prenoit le Sénat rétabliſſoient la concorde. Ajoutons que s'il étoit du bien de l'Etat, comme on ne peut le conteſter, que la principale autorité dans le Gouvernement reſtât entre les mains de cette auguſte Compagnie, plutôt que d'être livrée aux caprices de la multitude, la fin que ſe propoſoit le Sénat dans les Loix de Druſus étoit bonne & louable, quoique les moyens qu'il employoit ne fuſſent pas dignes de ſa gravité.

Caïus devoit ſentir que ſon crédit diminuoit. Une démarche qu'il fit dans ce tems-là laiſſe lieu de douter qu'il s'en fût apperçu. Q. Rubrius, l'un des Tribuns, pour ne pas demeurer oiſif pendant que ſes Collégues ſe donnoient tant de mouvement, & Caïus conduit une Colonie à Carthage. *Plut. App. pag.* 85.

AN. R. 636. AV. J. C. 122. pour se distinguer aussi par quelque action d'éclat, fit ordonner par le Peuple que Carthage, détruite tout récemment par Scipion, seroit rebâtie, & que l'on y enverroit une Colonie. Lors de sa destruction, défenses avoient été faites au nom du Peuple Romain d'y habiter désormais, avec d'horribles imprécations contre ceux qui, au préjudice de cet interdit, entreprendroient de la rétablir. Caïus n'en fut point effrayé, & pour faire sa cour au Peuple, peut-être aussi pour faire disparoître les trophées de Scipion, il entreprit de la repeupler, & y conduisit une Colonie composée de six mille citoyens. S'éloigner de Rome dans l'état où étoient les affaires, & y laisser son rival, n'étoit pas une démarche d'un bon politique.

Drusus profite de son absence.

Aussi Drusus, profitant de son absence, travailla de plus en plus à gagner le Peuple, & à se concilier sa faveur: en quoi il étoit merveilleusement aidé par la mauvaise conduite de Fulvius. C'étoit l'ami particulier de Caïus, & il étoit avec lui Commissaire pour le partage des terres, esprit séditieux & turbulent, haï de tout le

le Sénat, & ſuſpect à tous les bons citoyens, comme ſoulevant les Alliés, & excitant ſecrettement les peuples d'Italie à ſe révolter. Ce n'étoient que des bruits, qui n'étoient appuyés d'aucune preuve certaine & évidente : mais il les rendoit vraiſemblables par ſes travers, en ne prenant jamais un parti ſage, & en ſe déclarant toujours contre celui de la paix. C'eſt ce qui contribua le plus à la ruine de Caïus : car toute la haine qu'on avoit pour Fulvius retomba ſur lui. AN. R. 630. AV. J.C. 122.

Caïus revient à Rome.

Caïus cependant étoit occupé à rebâtir & à repeupler Carthage, dont il changea le nom, & qu'il appella *Junonia*, c'eſt-à-dire *la ville de Junon*, divinité tutélaire de l'ancienne Carthage, comme [a] Virgile l'a marqué près de cent ans depuis. Le Tribun trouva des obſtacles à ſon projet, comme je l'ai rapporté au livre précédent. Il perſiſta néanmoins, & ayant réglé & ordonné toutes choſes dans l'eſpace de ſoixante & dix jours, il ſe rembarqua, & revint à Rome. Entre autres motifs qui le preſſoient de hâter ſon retour, un des principaux

[a] Quam Juno fertur terris magis omnibus unam | Poſthabitâ coluiſſe Samo. *Æn.* l. 20.

AN. R. 630. AV. J.C. 122.

étoit la crainte du Conſulat d'Opimius qu'il avoit écarté l'année précédente, mais qui ſe remettoit actuellement ſur les rangs, & qui réellement fut nommé Conſul pour l'année ſuivante.

Il change d'habitation.

Caïus trouva du changement à Rome dans les eſprits: ce qui dut lui faire connoître la faute qu'il avoit faite de s'en éloigner. Pour ne rien omettre de ce qui pouvoit lui regagner la faveur du Peuple, il crut devoir changer d'habitation. Au lieu qu'il demeuroit ſur le mont Palatin, il alla loger au deſſous de la place, demeure beaucoup plus populaire, parce que c'étoit là le quartier des petites gens, & des plus pauvres citoyens.

Ordonnance du Conſul Fannius contraire aux intérêts de Caïus.

Il ſongea à un autre moyen plus efficace: c'étoit la promulgation de pluſieurs nouvelles Loix. Il eſt très-vraiſemblable que les Loix qu'il propoſa dans l'occaſion préſente, étoient celles qui avoient pour objet de communiquer le droit de bourgeoiſie Romaine & de ſuffrage aux Latins & autres peuples d'Italie. Les Alliés accourant donc de toutes parts à Rome, & ſe rangeant autour de Caïus, le Sénat per-

perſuada au Conſul Fannius de chaſſer tout ce peuple qui n'étoit point habitant de Rome, & de ne laiſſer dans la ville que les ſeuls citoyens. On publia à ſon de trompe une ordonnance preſque inouie juſqu'alors & qui parut bien étrange, portant *défenſe à quiconque n'étoit point citoyen, de reſter dans la ville, ou d'en approcher plus près de cinq milles, pendant tout le tems qu'il s'agiroit de délibérer ſur les nouvelles Loix.* Caïus, de ſon côté, fit mettre par tout des affiches, pour ſe plaindre de cette proclamation ſi injuſte du Conſul, & pour promettre main-forte à tous les Alliés qui reſteroient dans Rome. Il ne tint pourtant pas ſa parole. Car, voyant un de ſes amis & de ſes hôtes maltraité pour raiſon de contravention à cette défenſe par les Officiers du Conſul, il paſſa outre, & ne lui donna aucun ſecours, ſoit que ſentant ſon crédit diminué, il craignît de ſe commettre, ſoit, comme il le diſoit lui-même, qu'il ne voulût pas donner à ſes ennemis le prétexte qu'ils cherchoient d'en venir aux mains & d'engager quelque combat. AN. R. 630. AV. J.C. 122.

Il arriva en même tems qu'il ſe brouilla Caïus ſe brouil-

AN. R. 630. AV. J.C. 122. brouilla extrêmement avec ſes Collégues, à l'occaſion que je vais dire. Le Peuple devoit aſſiſter à un combat de Gladiateurs qu'on lui préparoit dans la place publique. La plupart des Magiſtrats firent dreſſer tout autour de la place des échafauds pour les louer. Caïus leur fit commandement de les abbatre, afin que les pauvres euſſent ces places pour voir ce ſpectacle ſans rien payer. Comme perſonne n'obéiſſoit à ſon commandement, il attendit la nuit qui précéda ces Jeux, & prenant avec lui tous les charpentiers & tous les ouvriers qu'il avoit en ſa diſpoſition, il fit abbattre lui-même tous ces échafauds, & rendit ainſi la place libre pour tous les citoyens indifféremment. Cette action le fit regarder de la multitude comme un homme de réſolution & de courage: mais ſes Collégues en furent mécontens, & le taxérent d'audace & de violence.

Il ſe brouille avec ſes Collégues.

AN. R. 631. AV. J.C. 121. LUCIUS OPIMIUS. Q. FABIUS MAXIMUS.

OPIMIUS avoit manqué le Conſulat l'année précédente, comme je l'ai déja obſervé, par le crédit de Caïus, qui pour lors fit nommer Conſul

On empêche Caïus d'être nommé

ſul Fannius. Il en fut vengé cette année, & Caïus à ſon tour, qui comptoit être nommé Tribun pour la troiſiéme fois, fut exclus de la charge qu'il eſpéroit. Il avoit pourtant eu, ſelon quelques Auteurs, la pluralité des ſuffrages : mais ſes Collégues, de concert peut-être avec Opimius, par un eſprit de jalouſie & de vengeance, prévariquérent très-injuſtement dans le rapport qu'ils en firent. Ce fait ne fut pas avéré dans le tems, & demeura douteux. L'inimitié entre Caïus & Opimius, qui avoit déja paru auparavant, éclata pour lors avec plus de violence que jamais, & fut portée aux derniers excès.

An. R. 631. Av. J.C. 121.

Tribun pour la troiſiéme fois.

Opimius ne ſe vit pas plûtôt Conſul, qu'il entreprit de faire caſſer pluſieurs des Loix de Caïus. Il inſiſtoit particuliérement ſur celle qui regardoit le rétabliſſement de Carthage, reprochant fortement à Caïus d'avoir formé & exécuté cette entrepriſe malgré les anciennes défenſes de relever les murs de cette rivale de Rome, & malgré la volonté des dieux, qui s'étoit déclarée manifeſtement par des prodiges & des augures ſiniſtres qui auroient dû ſur le champ faire aban-

Tout ſe prépare à ſa perte.

An. R. 631. Av. J.C. 121.

donner le projet. Un Tribun, ſoutenu de l'autorité du Sénat & du Conſul, propoſa donc l'abolition de la Loi qui regardoit la Colonie de Carthage, & peut-être encore de quelques autres Loix de Caïus. L'aſſemblée fut indiquée, & le jour pris pour procéder à la délibération. Caïus ſupporta d'abord tous ces affronts avec patience, & paroiſſoit diſpoſé à n'employer contre ſes adverſaires que les voies de douceur & de juſtice, ſoit qu'il ſe défiât de ſon crédit auprès du Peuple; ſoit que, par ſageſſe, il évitât de donner au Conſul l'occaſion qu'il cherchoit d'exciter du trouble, & de l'opprimer par la violence. Mais ſes amis, & ſur tout Fulvius, l'animérent ſi fortement, qu'il raſſembla ſes partiſans pour s'oppoſer au Conſul. Par là il commença à ſe mettre dans ſon tort, puiſque n'étant plus qu'un particulier il réſiſtoit par la force à la puiſſance publique.

Le jour que devoit ſe tenir l'Aſſemblée, Opimius d'un côté & Caïus de l'autre s'emparérent du Capitole dès le matin. Le Conſul ayant fait ſon ſacrifice, un de ſes Officiers nommé Q. Antyllius, qui emportoit les entrailles

trailles des victimes, dit à Fulvius & à ceux qui étoient en grand nombre autour de lui, *Méchans citoyens, faites place, & laissez passer les gens de bien.* Cette parole injurieuse les irrita à tel point, qu'ils se jettérent sur Antyllius, & le tuérent sur le champ à coups de poinçons de tablettes, qu'ils avoient, dit-on, fait faire exprès plus grands que de coutume, pour s'en servir comme d'armes dans le besoin. An. R. 631. Av. J. C. 121.

Ce meurtre excita un grand tumulte. Caïus en fut très-affligé, & s'emporta contre ses gens, leur reprochant qu'ils avoient donné prise sur eux à leurs ennemis, qui ne cherchoient depuis longtems qu'un prétexte pour répandre le sang. Opimius, au contraire, regardant cet événement comme favorable à ses desseins, se prépara à en profiter, & excita le Peuple à la vengeange. Mais il survint une grosse pluie, qui les obligea de se séparer.

Le lendemain le Consul assembla le Sénat; & pendant qu'il parloit, des gens apostés par lui, ayant mis le corps d'Antyllius sur un lit, le portérent au travers de la place jusqu'au Sénat en poussant de grands gémissemens. Opimius à ces cris plaintifs feignit d'être éton-

AN. R. 631. AV. J.C. 121. étonné : & tous les Sénateurs ſortirent pour voir ce que ce pouvoit être. Le lit ayant été poſé au milieu de la place, ils l'environnent, ils ſe lamentent ſur ce meurtre, comme ſur un grand déſaſtre : miſérable comédie, qui excita avec raiſon l'indignation du Peuple. „ Ils ont maſſacré dans le „ Capitole, diſoit-on, Ti. Gracchus „ Tribun du Peuple, & ont jetté ſon „ corps dans le Tibre, & maintenant „ qu'un Huiſſier, qui peut-être n'a„ voit pas mérité ſon malheur, mais „ qui du moins ſe l'eſt attiré par ſon „ imprudence, eſt expoſé ſur la pla„ ce, le Sénat Romain entoure ſon „ lit, pouſſe des plaintes lamentables „ ſur ſa mort, & eſcorte en pompe „ le convoi de cet homme de néant, „ pour parvenir à faire périr le dernier „ défenſeur qui reſte encore au Peu„ ple Romain. "

Le Conſul Opimius fait prendre les armes aux Sénateurs.

Le Sénat étant rentré enſuite, fit un Décret par lequel il ordonna au Conſul de pourvoir à la ſureté de la République : UTI L. OPIMIUS CONSUL REMPUBLICAM DEFENDERET. Cette formule lui donnoit un pouvoir illimité. Alors le Conſul ordonna à tous les Sénateurs de prendre les armes,

armes, & à tous les Chevaliers de ſe rendre le lendemain matin auprès de lui chacun avec deux domeſtiques bien armés. En même tems il fit citer Caïus & Fulvius à venir en perſonne rendre compte au Sénat de leur conduite. An. R. 631. Av. J.C. 121. *Appian. Civil. l. I. p. 365.*

Ils n'avoient garde de répondre à cette citation, c'eſt-à-dire de ſe livrer eux-mêmes entre les mains de leurs ennemis. Fulvius raſſembla & arma le plus de monde qu'il put. Caïus ne paroiſſoit point penſer à ſa défenſe : mais en s'en retournant de la place, il s'arrêta près de la ſtatue de ſon pére, la regarda longtems ſans dire une ſeule parole, & ne put s'empêcher de verſer quelques larmes & de pouſſer quelques ſoupirs, regrettant peut-être, mais trop tard, de n'avoir pas ſuivi l'exemple d'un pére ſi illuſtre, qui avoit toujours été attaché au parti de l'Ariſtocratie, & qui s'en étoit ſi bien trouvé. Le Peuple, qui vit Caïus en cet état, fut touché de compaſſion. Tous enſemble, ſe reprochant leur lâcheté de ce qu'ils abandonnoient & trahiſſoient un tel protecteur, le ſuivent chez lui, & paſſent la nuit devant la porte de ſa maiſon. Ils y firent la garde, mais triſtement, dans un morne

AN. R. 631. AV. J. C. 121. morne ſilence, occupés des maux publics, & de ceux qui les menaçoient en particulier. Chez Fulvius au contraire ce ne furent que feſtins & que bombances; il s'enyvra lui-même le premier, & échauffé par le vin, il n'y eut point de rodomontades ſoit en actions, ſoit en paroles, par leſquelles il ne cherchât à ſe ſignaler.

Licinia exhorte Caïus ſon mari à pourvoir à ſa ſureté.

Le lendemain au matin on eut bien de la peine à l'éveiller. Il ſe leva néanmoins encore tout étourdi des fumées du vin: & ſes gens s'étant armés, ils ſe mirent tous en marche avec de grands cris, avec des menaces pleines de fierté, & allérent ſe ſaiſir du mont Aventin. Pour Caïus, il refuſa de prendre des armes, & ſortit en robe comme s'il alloit à une aſſemblée ordinaire, s'étant ſeulement muni d'un petit poignard. Comme il ſortoit, Licinia ſa femme l'arrêta, & ſe jetta à ſes genoux ſur le ſeuil de la porte, le prenant d'une main, & tenant ſon fils de l'autre. „ Elle lui repréſenta d'une voix en„ trecoupée de ſanglots, le péril „ certain où il s'expoſoit en allant, „ dans l'état où il étoit, au devant „ des meurtriers de Tibérius ſon „ frére. Elle loua ſa généroſité de ne

„ vou-

„ vouloir point prendre les armes
„ contre ſes concitoyens, mais elle
„ l'exhorta à mettre au moins ſa vie
„ en ſureté. Enfin, s'il étoit inſenſible
„ à ſa propre mort, qui laiſſoit la Ré-
„ publique ſans défenſeur, elle le con-
„ juroit au nom des dieux d'avoir pi-
„ tié d'une épouſe infortunée & d'un
„ foible enfant, qui perdroient tout
„ en le perdant, & qui alloient être
„ expoſés à toutes les indignités qu'on
„ devoit attendre d'ennemis auſſi
„ acharnés & auſſi inhumains que l'é-
„ toient ceux qui perſécutoient ſa fa-
„ mille. „ Caïus ſe débarraſſa douce-
ment d'entre ſes bras, & marcha dans un profond ſilence environné de ſes amis. Sa femme voulant s'avancer & le ſuivre pour le retenir par ſa robe, tomba ſur le pavé, où elle demeura ſans voix & ſans ſentiment, juſqu'à ce que ſes domeſtiques la voyant évanouie, l'enlevérent, & la portérent chez ſon frére Craſſus.

An. R. 631. Av. J.C. 121.

Il tente inutilement des voies d'accommodement.

Quand les gens de Caïus & de Fulvius furent aſſemblés ſur l'Aventin, Caïus, pour n'avoir rien à ſe reprocher, engagea Fulvius à envoyer à la place le ſecond de ſes fils avec un Caducée à la main. C'étoit un jeune hom-

AN. R. 631. AV. J. C. 121.

homme d'une beauté ſinguliére, & les graces de ſon viſage étoient encore relevées par l'air humble & modeſte avec lequel il ſe préſenta, & par les larmes qu'il répandoit en faiſant au Conſul & au Sénat les propoſitions d'accommodement dont il étoit chargé. La plupart des Sénateurs ne s'éloignoient pas de mettre l'affaire en négociation. Mais le Conſul Opimius ne voulut rien entendre. *Ce n'eſt point*, dit-il, *par des hérauts que ces rebelles doivent s'expliquer. Qu'ils viennent en perſonnes ſubir le jugement comme des criminels, demander grace en cet état, & deſarmer la colére du Sénat irrité de leur revolte.* En même tems il ordonna à ce jeune homme de s'en retourner, & lui défendit expreſſément de revenir s'il n'apportoit la ſoumiſſion de Caïus & de Fulvius aux ordres du Sénat. Le jeune homme ayant fait ſon rapport, Caïus vouloit obéir, & ſe préſenter au Sénat pour ſe juſtifier. Mais tous les autres s'y étant oppoſés, Fulvius renvoya encore ſon fils pour faire une ſeconde fois les mêmes propoſitions. Opimius, qui ne demandoit qu'à terminer l'affaire par la voie des armes, impatient d'en

d'en venir aux mains, fit prendre le jeune Fulvius, & l'ayant donné en garde à des gens sûrs, il marcha contre la petite armée de Fulvius avec une bonne Infanterie & des Archers Crétois, qui tirant sur cette troupe & en blessant plusieurs, la mirent bientôt en désordre. Dans un moment la déroute fut générale. Fulvius se retira dans un bain public qui étoit abandonné, où il fut découvert peu de tems après, & égorgé avec l'aîné de ses enfans. Dans ce combat & dans la fuite il périt deux cens cinquante hommes du côté de Fulvius. L'Histoire ne nous apprend point s'il y eut de la perte dans l'autre parti. Nous savons seulement que P. Lentulus, Prince du Sénat, y reçut une blessure considérable.

An. R. 631. Av. J. C. 121.

Fulvius tué sur le mont Aventin, & sa troupe mise en déroute.

Cic. Phil. VIII. 14.

Pour Caïus, personne ne le vit combattre, ni tirer l'épée. Très-affligé de tout ce qui se passoit, il se retira dans le temple de Diane. Là il voulut se servir de son poignard pour se tuer lui-même: mais il en fut empêché par les plus fidéles de ses amis Pomponius & Licinius, qui lui ôtérent le poignard, & le portérent à prendre la fuite. Caïus, avant que de

Triste fin de Caïus.

AN. R. 631. AV. J.C. 121.

de ſortir du temple, ſe jetta à genoux, & levant les mains vers la déeſſe la pria que le Peuple Romain, en punition de ſon ingratitude & de ſa noire trahiſon, (car la plupart l'avoient abandonné ſur la premiére publication de l'amniſtie qu'on leur promit) ne ſortît jamais de la dure ſervitude à laquelle il couroit volontairement. Ceux qui pourſuivoient Caïus, l'atteignirent auprès du pont de bois. Ses deux amis, qui ne l'avoient point abandonné, tinrent ferme à la tête du pont, pour lui donner le tems de ſe ſauver, & combattirent avec courage juſqu'à ce qu'ils euſſent été tués ſur la place. Mais ce qui eſt tout-à-fait étrange, c'eſt que toute cette multitude qui étoit préſente, ces milliers de gens du peuple qui avoient tant d'obligation à Caïus, ſe comportérent ici en ſimples ſpectateurs, l'encourageant & l'exhortant à prendre les devans, comme s'il ſe fût agi d'une courſe ordinaire, ſans qu'il s'en trouvât un ſeul qui oſât, je ne dis pas prendre ſa défenſe, mais lui donner un cheval pour l'aider à fuir plus promptement. Exemple éclatant de l'infidélité & de

la

la lâcheté de la multitude, & qui doit apprendre à tout homme ſenſé, que la faveur populaire eſt un appui bien fragile, & qui fond ſous la main de celui qui s'y eſt confié, dès que le danger devient ſérieux. Caïus cependant s'étoit retiré dans un bois conſacré aux Furies. Ses ennemis étoient près d'y entrer. Un de ſes eſclaves, nommé Philocrate, qui ſeul l'avoit ſuivi, lui ôta la vie, & enſuite ſe tua lui-même. An. R. 631. Av. J.C. 121.

Le Sénat n'avoit point eu honte de mettre à prix les têtes de Caïus & de Fulvius, & de promettre, par une proclamation publique à quiconque les apporteroit, une récompenſe en or, poids pour poids. Un des amis d'Opimius, nommé Septimuleïus, ayant arraché la tête de Caïus au ſoldat qui l'avoit coupée, la porta au Conſul au bout d'une pique; il eut même la lâcheté & la barbarie d'en ôter toute la cervelle, & d'y mettre du plomb fondu en la place. Elle ſe trouva peſer dix-ſept livres huit onces, (environ quatorze livres de notre poids) qui lui furent données ſur le champ en or. Cette action lui fut reprochée quelque tems après par un

Sa tête, qui avoit été miſe à prix, eſt portée à Opimius.

An. R. 631. Av. J.C. 121. un trait de plaiſanterie, qui n'eſt pas indigne d'être rapporté ici. Il demandoit à Scévola nommé Proconſul d'Aſie un emploi dans ſa province. [a] *Vous n'y penſez pas*, lui dit Scévola. *Il y a tant de mauvais citoyens à Rome, que je vous aſſure, qu'en y demeurant vous ne pouvez manquer de faire bientôt une grande fortune.* Ceux qui apportérent la tête de Fulvius, ne reçurent rien, parce que c'étoient des gens de néant.

Son corps eſt jetté dans le Tibre.

Les corps de Caïus & de Fulvius & ceux de tous les autres qui avoient été tués dans le combat, ou exécutés dans la priſon par ordre du Conſul, furent jettés dans le Tibre au nombre de trois mille. Tous leurs biens furent confiſqués. On fit défenſe à leurs femmes de prendre le deuil. Licinia, femme de Caïus, fut privée de ſa dot. Le ſecond des fils de Fulvius, celui qui avoit été arrêté par ordre du Conſul, lorſqu'il venoit propoſer des conditions d'accommodement, jeune homme âgé ſeulement de dix-huit ans, très-innocent de tout ce que

a Quid tibi vis, inſane? Tanta malorum eſt multitudo civium, ut tibi ego hoc confirmem, ſi Romæ manſeris, te paucis annis ad maximas pecunias eſſe venturum. *Cic. de Or.* II. 269.

que l'on reprochoit à ſon pére, qui n'avoit ni combattu, ni même pû combattre, puiſqu'il étoit priſonnier dans le tems que l'on en venoit aux mains, fut néanmoins inhumainement mis à mort. On lui avoit par grace laiſſé la liberté de choiſir tel genre de mort qu'il voudroit. Mais comme il ne pouvoit ſe réſoudre, il fut, malgré ſes priéres & ſes larmes, étranglé dans la priſon. An. R. 631. Av. J.C. 121.

Ce qui choqua & affligea plus ſenſiblement le Peuple, fut l'inſolence qu'eut Opimius de bâtir, en mémoire de cet événement, un temple à la Concorde. Car il paroiſſoit par-là qu'il ſe faiſoit gloire de ſes cruautés, & regardoit comme un ſujet de triomphe, le meurtre de tant de citoyens. C'eſt pourquoi au deſſous de l'inſcription miſe ſur le frontiſpice du temple, quelqu'un grava pendant la nuit un vers dont le ſens eſt tel; *Ce temple de la Concorde eſt l'ouvrage de la Fureur.* On ne peut pas conſerver dans le François l'alluſion & l'élégance ſoit du Latin, ſoit du Grec. *Vecordiæ opus ædem facit Concordiæ.* Ἔργὸν ἀπονοίας ναὸν Ὁμονοίας ποιεῖ. Temple érigé à la Concorde.

Le Peuple, qui avoit abandonné ſi lâche- Honneurs rendus

An. R. 631. Av. J.C. 121.

lâchement les Gracques à la fureur de leurs ennemis, leur rendit après leur mort des regrets tardifs & de ſtériles honneurs. On leur dreſſa des ſtatues en public: on conſacra les lieux où ils avoient été tués, & on y portoit les prémices des fruits dans chaque ſaiſon. Pluſieurs même y offroient tous les jours des ſacrifices, & y faiſoient leurs priéres proſternés à genoux comme dans les temples des dieux.

aux Gracques par le Peuple.

Les Grands ne s'oppoſérent pas à ces vaines démonſtrations d'honneur & de reſpect, qui n'aboutiſſoient à rien. Mais ils s'attachérent à anéantir les loix Agraires qui leur faiſoient un tort réel. Ils y procédérent par degrés. D'abord ils firent lever par un Tribun la défenſe que Tibérius avoit faite à ceux à qui l'on avoit diſtribué des terres publiques, de les vendre: ce qui donna moyen aux riches de les acheter des pauvres, & même quelquefois de s'en emparer par violence. Un autre Tribun fit ordonner que toute recherche, tout partage des terres publiques ceſſeroit, & qu'elles demeureroient à ceux qui en étoient en poſſeſſion, moyennant une rede-

Loix Agraires des Gracques anéanties.

redevance qui ſeroit payée en argent pour être diſtribuée aux pauvres citoyens. C'étoit une conſolation au moins & un ſoulagement pour les pauvres. Mais peu de tems après il ſe trouva un troiſiéme Tribun qui délivra ces terres de la redevance qui venoit de leur être impoſée. Ainſi le grand projet des Gracques fut réduit à néant : & cette entrepriſe ſi funeſte à ſes auteurs ne laiſſa plus aucune trace d'utilité ni pour les particuliers, ni pour la République. An. R. 631. Av. J.C. 121.

Il me reſte à dire un mot de Cornelie & d'Opimius. Le corps de Caïus ayant été retiré du Tibre, apparemment par quelque ami zêlé des Gracques, fut porté à Miſéne où Cornélie s'étoit retirée après la mort de Tibérius. Elle y paſſa le reſte de ſes jours dans une maiſon de campagne ſans rien changer à ſa maniére de vivre. Son rare mérite lui procura toujours une bonne compagnie, ſoit de gens de Lettres & de ſavans, ſoit des premiers perſonnages de la République. Elle charmoit tous ceux qui venoient la voir, lorſqu'ils lui entendoient raconter les particularités de la vie de ſon pére Scipion l'Africain, Retraite de Cornelie à Miſéne.

AN. R. 631. AV. J.C. 121.

& ſa maniére de vivre. Mais elle les rempliſſoit d'admiration, lorſque, ſans donner aucune marque de douleur & ſans verſer une ſeule larme, elle faiſoit l'hiſtoire de tout ce que ſes enfans avoient fait & ſouffert, comme ſi elle eût parlé de perſonnes qui lui auroient été indifférentes. Elle avoit même coutume de dire en parlant des lieux ſacrés où ils avoient été tués, que c'étoient des tombeaux dignes des Gracques. Cette fermeté parut ſi extraordinaire à quelques-uns, qu'ils crurent que la vieilleſſe & la grandeur de ſes diſgraces lui avoient affoibli l'eſprit & le ſentiment. Inſenſés! dit Plutarque, qui ne ſavoient pas combien un excellent naturel & une heureuſe éducation peuvent élever l'ame au-deſſus de la fortune, & la mettre en état de triompher de la douleur.

Sort d'Opimius.

Pour ce qui eſt d'Opimius, dès qu'il fut ſorti du Conſulat, le Tribun P. Décius l'accuſa devant le Peuple pour avoir fait mourir des citoyens qui n'avoient point été jugés ni condamnés dans les formes de la juſtice. Carbon alors Conſul, celui-là même qui avoit été uni ſi intimement à Caïus,

Caïus, qui avoit été avec lui Commiſſaire pour le partage des terres, qui avoit pouſſé la fureur pour ce parti juſqu'à tremper ſes mains dans le ſang de Scipion l'Africain ; ce même Carbon fut le défenſeur d'Opimius. Ce qui eſt encore plus étonnant, c'eſt qu'un accuſé ſi légitimement odieux à ſes juges évita la condamnation. Carbon étoit l'un des plus éloquens Orateurs de ce tems. Mais enfin tout ce qu'il avoit à dire, & tout ce qu'il alléguoit réellement pour la juſtification d'Opimius, ſe réduiſoit à inſiſter ſur ce qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre du Sénat, enſorte que ſa cauſe étoit la cauſe du Sénat même. C'étoit, ce ſemble, une raiſon au Peuple pour le condamner : cependant il fut renvoyé abſous. Peut-être la multitude n'étoit-elle pas encore revenue de la terreur que lui avoient imprimé les exemples récens de la redoutable vengeance des Sénateurs. An. R. 631. Av. J.C. 121.

Mais ſi Opimius ſe tira de ce danger, ce ne fut que pour ſuccomber quelques années après à une accuſation plus flétriſſante. Ayant été envoyé Commiſſaire à la Cour de Numidie,

AN. R. 631. AV. J.C. 121.

midie, il se laissa corrompre par l'argent de Jugurtha, & à son retour fut condanné juridiquement. Il vieillit dans l'obscurité, également haï & mépriſé du Peuple. [a] Cicéron lui donne par tout de grandes louanges. Cela n'eſt pas étonnant. Outre l'intérêt général du parti de l'Ariſtocratie, Cicéron en avoit un perſonnel dans la cauſe d'Opimius. Il avoit été exilé lui-même pour avoir fait mourir ſans obſerver les formes de la juſtice les complices de Catilina. Le cas d'Opimius avoit trop de reſſemblance avec celui où il ſe trouvoit, pour ne pas l'intéreſſer vivement. D'ailleurs les juges qui condamnérent Opimius, étoient ces Chevaliers Romains établis dans la judicature par Caïus Gracchus : & la haine qu'ils avoient pour le meurtrier de Caïus, eut grande part à la condamnation du Commiſſaire infidéle & avare. C'eſt ce qui a autoriſé Cicéron à taxer ce jugement d'injuſtice.

Réflexion ſur les Gracques.

Je ne puis terminer l'Hiſtoire des Gracques ſans jetter encore ſur eux un

[a] Hunc (Opimium) flagrantem invidiâ propter interitum C. Gracchi ſemper ipſe populus Romanus periculo liberavit. Alia quædam civem egregium iniqui judicii procella pervertit. *Pro Sext.* 140.

un regard en arriére, & ſans parcourir d'une vue générale leurs différentes qualités. L'éloquence, douce & inſinuante dans l'un, vive & enflammée dans l'autre, & portée dans tous les deux au plus haut degré, ne fut que la moindre partie de leur mérite. Ils firent preuve de valeur & de conduite dans les guerres où ils furent employés : & ils avoient, au jugement de Plutarque, de quoi devenir comparables aux plus grands Capitaines, s'ils avoient vécu plus longtems. Ils étoient également aimés & eſtimés des troupes, vivoient familiérement avec les ſoldats, ſans que cette familiarité diminuât rien du reſpect que leur attiroient leur naiſſance & la ſupériorité de leurs talens. La gloire de leur famille ne ſervoit qu'à leur inſpirer des ſentimens de nobleſſe & de grandeur, & un vif déſir d'en ſoutenir l'éclat par leur conduite. Ils avoient toutes les qualités néceſſaires pour le gouvernement : un air d'autorité mêlé de douceur, une heureuſe pénétration d'eſprit, une grande étendue de vûes & de deſſeins, une application infatigable aux affaires, un généreux deſintéreſſement qui fit qu'ayant été An. R. 631. Av. J.C. 121.

AN. R. 631. AV. J.C. 121. dans les emplois les plus conſidérables ils conſervérent toujours leurs mains pures, enfin un grand amour du bien public, & une haine déclarée contre toute injuſtice.

Il faut même convenir, & leurs plus grands ennemis l'ont avoué, qu'entre [a] tant d'établiſſemens qu'ils entreprirent, tant de Loix qu'ils portérent, il y en eut de véritablement utiles à la République. Quelques traits que je n'ai pû commodément inférer dans leur Hiſtoire, fourniront la preuve de ce que j'avance. Qui peut ne pas louer, par exemple, la conſtruction des Greniers publics, moyennant leſquels la ville de Rome auroit toujours une proviſion ſuffiſante de bled, & ne ſeroit jamais expoſée à la diſette ? La Loi que porta Caïus pour mettre en ſûreté la perſonne des citoyens contre la violence des Magiſtrats, & pour ſoumettre aux plus grandes peines ceux qui les feroient battre de verges, ou qui leur ôteroient la vie, cette loi étoit la ſauvegarde des foibles : & nous voyons dans les Actes des Apôtres l'uſage qu'en fit plus d'une

Act. Apoſt. XVI. 37. 38. & XXII. 25. 26.

a (Gracchorum) conſiliis, ſapientiâ, legibus, multas eſſe video Reipublicæ partes conſtitutas, *Cic. in Rull.* II. 20.

d'une fois S. Paul, & la frayeur qu'elle inſpiroit à ceux qui l'avoient violée. Il fut encore l'Auteur d'une autre Loi très-ſage, contre ceux qui par leurs cabales & leurs intrigues feroient condamner un innocent. Le Sénat même lui eut obligation d'une Loi qui attribuoit à cette Compagnie ſeule l'arrangement & la diſtribution des départemens des Généraux & des Magiſtrats, & qui défendoit que l'oppoſition des Tribuns pût être admiſe lorſqu'il s'agiroit des départemens des Conſuls. Plutarque rapporte que le même Caïus ouvrit ſouvent d'excellens avis dans le Sénat, & il en cite un exemple. Fabius Propréteur en Eſpagne ayant envoyé à Rome des bleds qu'il avoit levés dans ſa province, Caïus perſuada au Sénat de vendre ces bleds, & d'en renvoyer l'argent aux villes d'Eſpagne qui les avoient fournis, faiſant en même tems une forte réprimande au Propréteur, qui rendoit le Gouvernement Romain odieux aux ſujets de l'Empire.

An. R. 631. Av. J.C. 121. *Cic. pro Cluent.* 141. *Cic. pro Domo.* 24. *& de Prov. Conſ.* 3. *&* 17.

Quel dommage, que tant de belles qualités, tant de belles actions ayent été deshonorées par un ſeul vice! L'ambition rendit les Gracques, non

AN. R. 631. AV. J.C. 121.

pas inutiles, mais funeſtes à leur patrie. „ Une [a] ſoif démeſurée de gloire, „ & le déſir effréné de s'élever & de „ dominer ſur les autres, eſt, dit „ Cicéron, le grand danger de ceux „ qui ſe piquent de nobleſſe & de „ grandeur d'ame, & c'eſt ce qui leur „ fait commettre ſouvent de grandes „ injuſtices. „ A quels excès ne ſe portérent point les Gracques? Quand même un motif d'équité auroit conduit Tibérius dans le projet de ſa Loi Agraire, comment excuſer ſon acharnement & celui de ſon frére à abaiſſer le Sénat, qui étoit l'ame de la République, & à priver cette auguſte Compagnie de ſes droits les plus précieux & les plus légitimes? Le meurtre de Scipion l'Africain, qui fut le fruit de ces querelles, & dont il n'eſt pas à préſumer que Caïus fût innocent, ne doit-il pas inſpirer de l'horreur pour le parti qui ſe rendit coupable d'un ſi noir attentat? Auſſi tout ce qu'il y a eu de têtes plus ſages & plus ſenſées ont prodigué aux

[a] Illud odioſum eſt, quòd in hac elatione & magnitudine animi facillimè pertinacia, & nimia cupiditas principatûs innaſcitur... Facillimè autem ad res injuſtas impellitur, ut quiſque eſt altiſſimo animo, & gloriæ cupido: qui locus eſt ſanè lubricus. *Cic. de Offic. I.* 64. 65.

aux Gracques les titres de factieux, de séditieux, de méchans citoyens: & leur mort a été traitée de supplice justement mérité. Concluons qu'il ne peut rester aucun doute ni sur le mérite de ces deux fréres, ni sur l'abus qu'ils en ont fait. An. R. 631. Av. J.C. 121.

Ce n'est pas que j'approuve en tout la conduite de leurs adversaires. Le Sénat dégénére ici d'une façon étrange de la douceur & de la sage condescendance qui lui avoit fait autrefois tant d'honneur dans les dissensions civiles. C'est de ce côté que se trouve une violence sanguinaire, une cruauté détestable, à laquelle les Gracques, & sur tout Caïus n'oppose qu'une modération qui ne peut être assez louée. Ces deux fréres si braves contre les ennemis n'ont point de courage pour verser le sang de leurs concitoyens. Les Gracques défendent une mauvaise cause par les voies par lesquelles le Sénat auroit dû défendre la bonne.

§. II.

Vins du Consulat d'Opimius. L'Afrique ravagée par les sauterelles, & ensuite par la peste que causent leurs cada-

cadavres. Sempronius triomphe des Japodes, & Métellus des Dalmates. Guerre contre les Baléares, & contre quelques peuples de la Gaule Tranſalpine. Fulvius triomphe le premier des Gaulois Tranſalpins. Sextius dompte les Salluviens, & bâtit la ville d'Aix. Les Allobroges & les Arverniens attirent contre eux les armes Romaines. Opulence de ces derniers. Ambaſſade du Roi des Arverniens à Domitius. Les Allobroges & les Arverniens ſont vaincus par Domitius. Grande victoire remportée par Fabius ſur les mêmes peuples. Perfidie de Domitius à l'égard de Bituitus. Province Romaine dans les Gaules. Trophées élevés par les vainqueurs. Leurs triomphes. Guerre contre les Scordiſques. Lépidus noté par les Cenſeurs, pour être logé à trop haut prix. Trente-deux Sénateurs dégradés par les Cenſeurs, entre autres Caſſius Sabacon ami de Marius. Commencemens de Scaurus. Caractére de ſon éloquence. Sa probité douteuſe ſur le fait de l'argent. Il avoit écrit ſa vie. Son Conſulat. Il eſt élû Prince du Sénat. Bonheur de Métellus Macédonicus.

lonicus. Illuſtration éclatante de la naiſon des Métellus. Trois Veſtales ſe leiſſent corrompre. Elles ſont ondamnées. L'Orateur Marc-Antoine eſt impliqué dans cette affaire, & renvoyé abſous. Temple érigé à Venus VERTICORDIA. *Victimes humaines. Carbon accuſé par L. Craſſus. Généroſité de Craſſus. Sa timidité. Occaſion unique où Craſſus prend parti contre le Sénat. C. Caton condamné pour concuſſions. Exactitude ſcrupuleuſe de Piſon ſur le fait d'une bague d'or.*

E* DESIR de mettre ſous un ſeul
point de vûe tout ce qui regarde
Gracques, a obligé de laiſſer en
iére pluſieurs faits qu'il eſt à propos
reprendre maintenant. J'y joindrai
événemens des années qui ſe ſont
oulées depuis la mort de C. Gracus juſqu'à la guerre de Jugurtha:
qui fait un eſpace de neuf ans. Le
ut enſemble ne nous offrira qu'une
atiére aſſez ſéche & aſſez ſtérile.
s monumens qui nous reſtent ſur
faits que je vais rapporter ſe réduiſent

* *Tout ce morceau juſqu'à la guerre de Jugurtha de l'éditeur. Mr. Rollin avoit omis les faits qui y ſont contenus, ſans doute dans le deſſein d'y revenir.*

ſent ou à des Ecrivains de ſi peu de valeur que leurs ouvrages méritent plutôt le nom de Gazettes que d'Hiſtoires, ou à quelques parcelles détachées d'Auteurs plus dignes de notre eſtime. Freinshemius a raſſemblé dans ſes Supplémens de Tite-Live tous ces morceaux épars pour en former un tiſſu & une ſuite d'Hiſtoire. C'eſt un grand ſervice qu'il a rendu à la littérature, & c'eſt pour moi un ſecours dont je me ſers utilement.

Avant que d'entrer dans l'expoſition des guerres que firent les Romains pendant l'eſpace de tems que je me propoſe de parcourir, je vais placer ici deux ſingularités qui ne tiennent à rien, & qui peuvent être regardées comme des faits d'Hiſtoire Naturelle.

Vins du Conſulat d'Opimius.

La premiére, c'eſt que l'année où Opimius fut Conſul, fut une année unique pour les vins, qui dans toutes les eſpéces parvinrent au plus parfait degré de maturité & de bonté. On ſait que les Romains gardoient leurs vins pendant un grand nombre d'années: mais ceux du Conſulat d'Opimius durérent des ſiécles. Il en reſtoit encore du tems de Pline, près de

Plin. l. XIV. cap. 4.

de deux cens ans depuis qu'ils avoient été recueillis : mais ils avoient acquis la conſiſtance du miel, & une amertume ſi forte qu'il n'étoit pas poſſible d'en boire, ſi on ne les domptoit par une très-grande quantité d'eau. Auſſi n'en bûvoit-on guéres. On ne les employoit qu'à donner de la qualité aux autres vins, avec leſquels on les mêloit en très-petite doſe. On peut bien juger que le prix en étoit devenu exceſſif. Le P. Hardouin déduit du texte de Pline, (qui me paroît fort obſcur) que cent ſoixante ans après le Conſulat d'Opimius, l'once de ce vin s'étoit vendue quatre-vingts-ſeize livres de notre monnoye.

L'Afrique ravagée par les ſauterelles, & enſuite par la peſte que cauſent leurs cadavres.

L'autre événement eſt antérieur de quelques années, & d'une eſpéce toute différente. Sous le conſulat de M. Fulvius Flaccus, l'an de Rome 627. une affreuſe quantité de ſauterelles ſe répandit dans toute l'Afrique, c'eſt-à-dire dans ce que nous appellons aujourd'hui les côtes de Barbarie, & y rongea non ſeulement les épis naiſſans, les herbes, & les feuilles des arbres, mais les écorces même & le bois. Et ce ne fut encore là que la moindre partie du mal que le pays en ſouffrit.

Un

Un vent violent s'étant élevé les emporta toutes dans la mer où elles furent ſubmergées. Mais les flots repouſſant leurs cadavres ſur les rivages, il s'en forma des monceaux immenſes, qui infectérent & corrompirent tellement l'air, que la maladie ſe mit & parmi les animaux & parmi les hommes. Je ne ſai s'il faut en
Oroſ. V. 11. croire Oroſe. Mais cet écrivain aſſure qu'il périt huit cens mille hommes dans le Royaume de Micipſa, ou la Numidie, & deux cens mille dans la Province de Carthage. Il ajoute qu'une armée de trente mille hommes, que les Romains tenoient dans Utique pour la défenſe de la Province, fut exterminée par le mal contagieux ſans qu'il en reſtât un ſeul homme: & qu'il y eut tel jour où par une ſeule porte de cette ville on emporta quinze cens corps morts. Je crains qu'il n'y ait de l'exagération dans
Liv. Epit. LX. ces nombres. Mais le fait de la peſte
Jul. Obſ. occaſionnée par les cadavres des ſauterelles eſt conſtant, & ſuffit pour faire ſentir que dans la main de Dieu, lorſqu'il veut punir les hommes, les plus vils & les plus petits inſectes peuvent devenir d'épouvantables fleaux.

Tite-

Tite-Live parle dans quelques endroits de ſon Hiſtoire de dégâts cauſés par des nuées de ſauterelles : & il rapporte même ſous l'an 579. qu'un Préteur fut envoyé dans l'Apulie avec ordre de ramaſſer les gens de la campagne pour faire la guerre à cette nouvelle eſpéce d'ennemis. Mais l'exemple que je viens de rapporter ici eſt je croi le plus étrange que l'Hiſtoire de tous les tems nous fourniſſe. *T. L. XXX. 10. XLII. 2. & 10.*

GUERRES.

Parmi les guerres dont j'ai à rendre compte, celles contre les Japodes & contre les Dalmates furent peu conſidérables.

Les Japodes étoient une nation mêlée d'Illyriens & de Gaulois, qui occupoient à peu près le pays que nous appellons maintenant *Croatie*, entre la Save & la mer Adriatique. Ces peuples ayant irrité les Romains par les rapines & les pillages qu'ils exerçoient ſur les terres de l'Empire dont ils étoient voiſins, furent attaqués & vaincus en une campagne par le Conſul C. Sempronius Tuditanus, l'an de Rome 623. On accorda au vainqueur l'honneur du triomphe. Sempronius triomphe des Japodes, & Métellus des Dalmates. *Appian. Illyr.*

Cet

Cet honneur couta encore moins à acquérir à L. Cæcilius Métellus, s'il eſt vrai, comme le dit Appien, que les exploits de ce Métellus ſe réduiſent à être entré avec une armée dans le pays des Dalmates, auxquels il avoit fait déclarer la guerre ſans aucune cauſe légitime, & à avoir paſſé tranquillement l'hyver à * Salone, où il avoit été reçû comme ami. L'Epitome LXII. de Tite-Live porte néanmoins qu'il ſubjugua les Dalmates. Quoi qu'il en ſoit, L. Cæcilius Métellus ayant été Conſul en 633. triompha des Dalmates en 634. & prit même le ſurnom de *Dalmaticus*.

Guerre contre les Baléares.

Quintus Métellus, ſon proche parent, lui avoit donné quelques années auparavant l'exemple de chercher des conquêtes aiſées, par leſquelles on ſe fît un nom ſans beaucoup de péril, & ſans s'embarraſſer auſſi beaucoup de la juſtice. Il avoit attaqué les Baléares, peuples juſqu'alors preſque ſauvages, & qui n'avoient paru dans les guerres que comme auxiliaires des Carthaginois.

Diod. Sic. l. V. & Strab. l. III.

Les Baléares habitoient les deux Iſles

* *Ville ruinée aujourd'hui. On en montre les ruines à quatre milles de Spalatro.*

les que nous nommons maintenant
lajorque & Minorque. Vivant preſ-
ıe dans toute la ſimplicité de la
·oſſiére nature, ils n'avoient pas aſſu-
ment l'ambition de faire la guerre
ıx Romains. Les antres ſous les
›chers, ou des ſouterrains qu'ils ſe
euſoient eux-mêmes, leur ſervoient
demeures. Ils étoient preſque nuds,
ce n'eſt que pendant les froids de
ıyver ils ſe couvroient des peaux
leurs brebis. Ils trouvoient dans
ır pays, dont le terroir eſt fertile,
beſoins de la vie, à l'exception
antmoins du vin dont ils étoient
s-avides. Auſſi ceux d'entr'eux
i avoient ſervi dans les armées Car-
ıginoiſes ne manquoient pas d'em-
›yer en vin, lorſqu'ils s'en retour-
ient, tout l'argent qui pouvoit leur
ter. Car il ne leur étoit pas per-
s de reporter cet argent dans leur
/s. L'uſage en étoit interdit dans
deux Iſles. Ils diſoient, au rap-
rt de Diodore, que les tréſors de
ryon autrefois lui avoient été fu-
tes, en lui attirant Hercule pour en-
ni : & qu'inſtruits par cet exemple,
avoient depuis l'antiquité la plus
ulée toujours appréhendé d'intro-
duire

duire parmi eux un métal capable d'irriter la cupidité des autres Nations, & par là nuisible à leur repos.

Ils sont particuliérement célébres par leur habileté à se servir de la fronde. Leur adresse en ce point étoit sans égale. Aussi prenoient-ils une voie sûre pour l'acquérir. On les y accoutumoit dès l'enfance : & les méres ne mettoient point le pain entre les mains de leurs enfans, mais le leur faisoient abbattre avec la fronde. A l'adresse ils joignoient la roideur : & les armes de la meilleure trempe avoient peine à résister aux pierres qu'ils avoient lancées. Lorsqu'ils alloient au combat, ils portoient trois frondes de longueur inégale, selon les différentes distances auxquelles ils pouvoient avoir besoin de s'en servir contre les ennemis.

Ces peuples étoient pacifiques, comme nous l'avons dit. Néantmoins quelques particuliers s'étant ligués avec les pirates qui couroient les mers, il n'en fallut pas davantage pour donner prétexte à Q. Métellus, qui fut Consul l'an de Rome 629, d'aller porter la guerre dans leur pays. Ils voulurent s'opposer à la descente de l'armée

'armée Romaine. Mais le Conſul leur endit leurs frondes inutiles, en étenant ſur les tillacs de ſes vaiſſeaux des eaux qui en amortiſſoient le coup. orſque les troupes Romaines furent ne fois à terre, ils prirent la fuite, ſe diperſérent de tous côtés dans pays, de ſorte qu'il en couta plus e peine pour les trouver que pour s vaincre.

Pour aſſûrer ſa conquête, Métels établit dans l'Iſle de Majorque ux Colonies, Palma & Pollentia, ne à l'Orient, l'autre à l'Occident. triompha en 631. & prit le surm de Baléaricus. Il paroît que dans famille des Métellus on étoit avide ces ſurnoms ambitieux. Le pére celui dont je viens de parler s'ét fait ſurnommer Macédonicus, oique ce qu'il avoit fait en Macéine ne fût pas comparable à la nquête de ce Royaume par Paulile, qui cependant n'en avoit pris un nouveau ſurnom. Voilà le fils e neveu du Macédonique qui ſe orent des titres de Baléaricus & Dalmaticus. Nous verrons bientôt s la même famille ceux de Nulicus, de Creticus, &c. On re-

con-

connoît par là la vérité de ce qu'a observé Tite-Live, que l'exemple du premier Scipion l'Africain, donna lieu à la vanité de ceux qui le ſuivirent de ſe parer de titres ſemblables, ſans les avoir auſſi bien mérités que lui.

Liv. l. XXX. n. ult.

Guerre contre quelques peuples de la Gaule Tranſalpine.

La guerre contre quelques peuples de la Gaule Tranſalpine, fut plus conſidérable que celles dont j'ai parlé juſqu'ici, & amenée par des cauſes plus légitimes.

Les Romains n'avoient point encore fait de conquête dans la Gaule au delà des Alpes. Ils avoient déja paſſé ces montagnes l'an de Rome 598. Mais cette expédition dont nous avons rendu compte en ſon lieu, n'eut aucune ſuite que d'aſſurer la tranquillité des Marſeillois, à la priére deſquels elle avoit été entrepriſe, contre les courſes & les inſultes de leurs voiſins.

Ce fut encore à la priére des mêmes Marſeillois que les Romains, dans les tems dont nous parlons, paſſérent les Alpes. Mais ils ne ſe contentérent pas d'avoir ſecouru leurs Alliés. Ils ſe firent un établiſſement durable dans les Gaules, & commencérent à y former une Province, ou pays de conquête. M. PLAU-

M. PLAUTIUS HYPSÆUS. AN. R. 627.
M. FULVIUS FLACCUS. AV. J.C. 125.

Fulvius triomphe le premier des Gaulois Transalpins.

Les * Salluviens, peuple ** Gaulois, dans le territoire desquels Marseille avoit été bâtie, n'avoient jamais vu que d'un œil jaloux l'accroissement de cette Colonie étrangére. Les Marseillois fatigués & harcelés par eux, eurent recours cette année à la protection des Romains. Rome avoit alors pour Consul ce Fulvius, ami de Gracchus, homme séditieux & turbulent, dont nous avons rapporté la fin malheureuse. Le Sénat étoit bien aise de se débarrasser d'un Consul factieux: Fulvius ne l'étoit pas moins de se procurer l'occasion de remporter le triomphe. Il fut donc chargé, à son grand contentement, aussi-bien que des Sénateurs, d'aller faire la guerre aux Salluviens.

C. CASSIUS LONGINUS. AN. R. 628.
C. SEXTIUS CALVINUS. AV. J.C. 124.

Les exploits de Fulvius en Gaule ne furent pas bien considérables. Il obtint néantmoins l'honneur du triom-

* *Ces peuples sont nommés* Salyi, Salvii, Salluvii. *Quelques Auteurs font ces peuples Liguriens d'origine: mais ils étoient établis dans la Gaule.*

An. R. 628. Av. J.C. 124. phe, soit par la faveur du Peuple, soit que le Sénat même regardât comme un heureux préſage un premier triomphe ſur les Gaulois Tranſalpins. C. Sextius Conſul de cette année fut envoyé pour le relever. Mais il ne partit que ſur la fin de ſon Conſulat, ou même au commencement de l'année ſuivante avec la qualité de Proconſul.

An R. 629. Av. J.C. 123.

Q. Cæcilius Metellus.
T. Quintius Flamininus.

Sextius dompte les Salluviens, & bâtit la ville d'Aix.

Sextius ayant trouvé la guerre contre les Salluviens plutôt entamée que bien avancée par Fulvius, la pouſſa avec vigueur. Il remporta ſur eux divers petits avantages, & enfin une victoire conſidérable auprès du lieu où eſt maintenant la ville d'Aix. Ce Général, par un ſage tempérament bien néceſſaire dans les nouvelles conquêtes, ſçut mêler la douceur à la force & à la terreur des armes. Diodore rapporte que comme il faiſoit vendre les habitans d'une ville des ennemis, dont il s'étoit rendu maître, un certain Crato, que l'on menoit enchaîné avec les autres, ſe préſenta à lui, & lui dit qu'il avoit toujours été ami des Ro-

Diod. ap. Valeſ. p. 377.

omains, & que pour cauſe de ſon attachement à leurs intérêts il avoit à ſouffrir beaucoup de mauvais traitemens de la part de ſes compatriotes. Sextius s'étant aſſuré de la vérité du fait, non ſeulement fit mettre en liberté Crato & toute ſa parenté, mais lui permit même de délivrer de la ſervitude neuf cens priſonniers de ſon choix. AN. R. 629. AV. J.C. 123.

Le Proconſul prit ſes quartiers d'hyver dans le lieu où il avoit livré la bataille; & comme le pays étoit beau, même abondant en ſources, dont quelques-unes donnoient des eaux chaudes, il y bâtit une ville, qui à cauſe de ces eaux & du nom de ſon fondateur, fut appellée *Aquæ Sextiæ*. C'eſt la ville d'Aix, Capitale de la Provence.

Il nettoya auſſi toutes les côtes depuis Marſeille juſqu'à l'Italie, en ayant chaſſé les Barbares, qu'il recula mille & à quinze cens pas de la mer: il donna toute cette étendue de terres aux Marſeillois. Il revint à Rome l'année ſuivante, & triompha, ayant eu pour ſucceſſeur Cn. Domitius, dont nous allons parler.

C. FAN-

AN. R. 630. AV. J.C. 122. C. FANNIUS. CN. DOMITIUS AHENOBARBUS.

Les Allobroges & les Arverniens attirent contre eux les armes Romaines.

Les Salluviens étoient domptés, mais la guerre n'étoit pas finie. Leur infortune, & sans doute la crainte d'éprouver un pareil sort, intéresserent dans leur querelle des peuples voisins & puissans: & Domitius en arrivant dans les Gaules, trouva plus d'ennemis que Sextius n'en avoit vaincus. Teutomalius Roi des Salluviens s'étoit retiré chez les Allobroges, qui entreprirent hautement sa défense: & Bituitus, Roi des Arverniens, qui avoit donné asyle dans ses Etats à plusieurs des chefs de la nation vaincue, envoya même une ambassade à Domitius, pour lui demander leur rétablissement.

Ces deux peuples réünis formoient une puissance très-considérable. Les Allobroges occupoient tout le pays entre le Rhône & l'Isére jusqu'au lac de Genêve: & les Arverniens, non seulement possédoient l'Auvergne, mais, si nous en croyons Strabon, dominoient presque dans toute la partie méridionale des Gaules, depuis le Rhône jusqu'aux Pyrénées,

Strab. l. II. p. 191.

nées, & même juſqu'à l'Océan. L'opulence de ces derniers répondoit à l'étendue de leur domination, & l'on a rapporté de Luérius leur Roi, pére de Bituitus actuellement régnant, que pour faire parade de ſes richeſſes & ſe gagner la faveur de la multitude, il ſemoit en traverſant une plaine, monté ſur un char, les piéces d'or & d'argent, que ramaſſoient les milliers de Gaulois qui le ſuivoient. On ajoute que voulant donner une fête, il forma une enceinte de quinze cens pas en quarré, dans laquelle il fit placer des cuves pleines d'une liqueur précieuſe, & une ſi prodigieuſe quantité de viandes de toute eſpéce, que pendant pluſieurs jours tous ceux qui voulurent trouvérent de quoi manger, ſans que jamais le ſervice manquât d'un inſtant.

AN. R. 630. AV. J.C. 122.

Opulence de ces derniers. *Poſidon. apud Athen. l. V. c. 13.*

Nous avons dit que Bituitus envoya à Domitius une ambaſſade. Elle étoit magnifique, mais d'un goût ſingulier, & qui étonna les Romains. L'Ambaſſadeur ſuperbement vêtu, & accompagné d'un nombreux cortége, menoit de plus une grande meute de chiens: & il avoit avec lui un de ces Poëtes Gaulois, qu'ils nommoient

Ambaſſade du Roi des Arverniens à Domitius. *Appian. ap Fulv. Urſin.*

AN. R. 630. AV. J.C. 122.

Bardes, deſtiné à célébrer dans ſes vers & dans ſes chants la gloire du Roi, de la Nation, & de l'Ambaſſadeur. Cette ambaſſade fut ſans fruit, & ne ſervit même vraiſemblablement qu'à aigrir les eſprits de part & d'autre.

Un nouveau ſujet de guerre fut fourni par les Eduens, qui habitoient le pays entre la Saone & la Loire, & dont les principales villes étoient celles que nous nommons aujourd'hui Autun, Challon, Mâcon, Nevers. Ces peuples ſont les premiers de la Gaule Tranſalpine qui ayent recherché l'amitié des Romains. Ils ſe faiſoient un grand honneur d'être nommés leurs *Fréres*, titre qui leur a été donné ſouvent dans les Décrets du Sénat. De tout tems il y avoit eu entre eux & les Arverniens une rivalité très-vive : ils ſe diſputoient le premier rang & la principale puiſſance dans les Gaules. Dans les tems dont nous parlons, les Eduens attaqués d'un côté par les Allobroges, & de l'autre par les Arverniens, eurent recours à Domitius, qui les écouta favorablement. Tout ſe prépara donc à la guerre.

L. OPI-

L. OPIMIUS.
Q. FABIUS MAXIMUS.

AN. R. 631. AV. J.C. 121.

Les Allobroges & les Arverniens épargnérent au Général Romain la peine de venir les chercher : ils marchérent eux-mêmes à lui, & vinrent ſe camper au confluent de la Sorgue & du Rhône un peu au-deſſus d'Avignon. La bataille ſe donna en cet endroit. Les Romains remportérent la victoire. Mais ils en furent principalement redevables à leurs éléphans, dont la forme étrange & inuſitée effraya & les chevaux & les Cavaliers. L'odeur des éléphans, inſupportable aux chevaux, comme le remarque Tite-Live en plus d'un endroit, contribua auſſi ſans doute à ce déſordre. Il reſta, dit Oroſe, vingt mille Gaulois ſur la place : trois mille furent faits priſonniers.

Les Allobroges & les Arverniens ſont vaincus par Domitius.

Une ſi grande défaite n'abattit point le courage des deux peuples alliés. Ils firent de nouveaux efforts : &, lorſque le Conſul Q. Fabius arriva en Gaule, les Allobroges, & les Arverniens ſoutenus des Ruténiens (peuples du Rouergue) allérent au-devant de lui avec une armée de

AN. R. 631. AV. J. C. 121. deux cens mille hommes. Le Conſul n'en avoit que trente mille : & Bituitus mépriſoit ſi fort le petit nombre des Romains, qu'il diſoit qu'ils ne pourroient pas réſiſter ſeulement aux chiens qu'il avoit dans ſon armée. Le ſuccès fit voir en cette occaſion, comme en bien d'autres, quel avantage a le bon ordre & la diſcipline ſur la multitude.

Grande victoire remportée par Fabius ſur les mêmes peuples.

Ce fut vers le confluent de l'Iſére & du Rhône que les armées ſe rencontrérent. Les Mémoires qui nous reſtent nous inſtruiſent peu ſur le détail de cette grande action. Il faut que les Gaulois n'ayent pas ſoutenu le premier choc des Romains, s'il eſt vrai, comme nous le trouvons dans les monumens hiſtoriques, qu'ils y perdirent au moins ſix-vingts mille des leurs, & que du côté des Romains il n'y eut que quinze hommes de tués. Le Conſul remplit merveilleuſement les fonctions de Général dans ce combat, quoiqu'il fût actuellement malade de la fiévre quarte, ou, ſelon d'autres, encore foible d'une bleſſure qu'il avoit reçue quelque tems auparavant. Il ſe fit porter en chaiſe de rang en rang ; ou, quand il étoit

plus

plus à propos qu'il mît pied à terre, soutenu par dessous les bras, il donnoit ses ordres, & animoit les soldats à bien faire. Il est à présumer qu'il attaqua les ennemis, lorsqu'ils passoient le Rhône, ou venoient de le passer, sans leur donner le tems de se former & de s'étendre. Une charge vigoureuse mit bientôt le trouble dans cette armée, que sa multitude embarrassoit, bien loin qu'elle en pût tirer avantage. Mais la fuite étoit étrangement difficile. Il falloit repasser le Rhône sur deux ponts, dont l'un avoit été fait de bateaux à la hâte & peu solidement. Il rompit sous le poids & la multitude des fuyards, & causa ainsi la perte d'un nombre infini de Gaulois, qui furent noyés dans ce fleuve, dont la rapidité, comme personne ne l'ignore, est extrême. Sans doute il y en eut d'autres qui furent aculés par les Romains & poussés à force dans la riviére. Les eaux en firent beaucoup plus périr que le fer des vainqueurs. Cette grande victoire fut remportée par les Romains le 10 d'Août : & le Consul y gagna même, selon Pline, le rétablissement de sa

An. R. 631. Av. J.C. 121.

Plin. VII. 50.

AN. R. 631. AV. J.C. 121. ſanté, & du jour de la bataille il fut délivré de ſa fiévre.

Les Gaulois accablés d'un ſi rude coup ſe réſolurent à demander la paix. Il ne s'agiſſoit que de ſavoir auquel des deux Généraux Romains ils s'adreſſeroient : car Domitius étoit encore dans la Province. La raiſon vouloit qu'ils préféraſſent Fabius, qui étoit Conſul, & dont la victoire étoit plus éclatante que celle de Domitius. Ils le firent : mais Domitius, homme fier & hautain, s'en vengea ſur Bituitus par une noire perfidie. Il engagea ce Prince à venir dans ſon camp ſous prétexte d'une entrevûe : & lorſqu'il l'eut en ſon pouvoir, il le fit charger de chaînes & l'envoya à Rome. Le Sénat ne put approuver une action ſi condamnable : mais il ne voulut pas ſe priver du fruit d'une perfidie utile : tant ce que les Politiques appellent raiſon d'Etat prévaloit alors dans le Sénat Romain ſur les loix de l'honneur & de la juſtice. Bituitus fut retenu. Il fut même ordonné que ſon fils Cogentiatus ſeroit pris & amené à Rome. On rendit néanmoins une demi-juſtice à ce jeune Prince. Après qu'on l'eut fait élever & inſtruire

Val. Max. IX. 6.

Perfidie de Domitius à l'égard de Bituitus.

Diod. ap. Valeſ. p. 386.

ſtruire ſoigneuſement, on le renvoya dans le Royaume de ſes péres, où il cultiva fidélement l'amitié qu'il avoit vouée aux Romains. An. R. 631. Av. J.C. 121.

Il paroît que les peuples vaincus furent diverſement traités par les Romains. Les Allobroges furent mis au nombre des ſujets de l'Empire. Pour ce qui eſt des Arverniens & des Ruténiens, Céſar aſſûre que le peuple Romain leur pardonna, ne les réduiſit point en province, & ne leur impoſa point de tributs. Ainſi il y a apparence que la Province Romaine dans les Gaules ne comprit d'abord que le pays des Salluviens & celui des Allobroges. Les années ſuivantes ne nous fourniſſent plus d'événemens conſidérables, quoiqu'il ſoit vraiſemblable que les Conſuls de ces années ont été envoyés en Gaule, & y ont peut-être étendu la Province Romaine le long de la mer juſqu'aux Pyrénées. Ce qui eſt conſtant c'eſt que trois ans après les victoires que nous venons de rapporter, le Conſul Q. Marcius fonda la colonie de Narbonne, à laquelle il donna ſon nom, *Narbo Marcius*. Nous ne pouvons mieux marquer le deſſein de

Province Romaine dans les Gaules.

Caſ. de B. Gall. l. I.

AN. R. 631. AV. J. C. 121.

cet établiſſement que par les termes de Cicéron, qui appelle [a] Narbonne la ſentinelle du peuple Romain, & le boulevart oppoſé aux nations Gauloiſes.

Je reviens à Domitius & à Fabius qui paſſérent encore dans la Gaule une partie de l'année 632. Ils élevérent l'un & l'autre des trophées ornés des dépouilles des ennemis, chacun ſur le champ de bataille où il avoit vaincu. C'étoit une nouveauté pour les Romains, qui comme le remarque un Hiſtorien, [b] n'ont jamais inſulté par de ſemblables monumens aux peuples qu'ils avoient ſoumis. Pompée érigea auſſi un trophée dans les Pyrénées, après avoir pacifié l'Eſpagne, & en fut blâmé. On a remarqué encore comme un trait de faſte & d'arrogance dans Domitius, qu'il parcourut la Province monté ſur un éléphant. Ces ſortes de traits qui décélent le caractére, ne doivent point être omis dans une Hiſtoire, deſtinée à faire connoître les hommes.

Trophées élevés par les vainqueurs.

Fabius & Domitius de retour à Ro-

Leurs triomphes.

a Narbo Marcius, colonia noſtrorum civium, ſpecula populi Romani, ac propugnaculum iſtis ipſis nationibus oppoſitum & objectum. *Pro Font. n.* 3.

b Nunquam populus Romanus hoſtibus domitis victoriam ſuam exprobravit. *Flor.* III. 2.

Rome, obtinrent tous deux le triom- AN. R. 632. AV. J.C. 120.
phe. Celui de Fabius fut & le premier, & le plus éclatant. Bituitus en fut le principal ornement. Il y parut monté ſur le char d'argent dont il s'étoit ſervi le jour de la bataille, & avec ſes armes bigarrées de diverſes couleurs. Fabius en conſéquence de la victoire qu'il avoit remportée prit le ſurnom d'Allobrogicus, & augmenta ainſi la gloire de la maiſon Fabia, dont il avoit été l'opprobre par ſa mauvaiſe conduite dans ſa jeuneſſe. Exemple rare! mais qui prouve néantmoins que ſi les premiéres années paſſées dans la débauche donnent grand lieu de craindre pour tout le reſte de la vie, elles ne forcent pas abſolument d'en déſeſpérer. Fabius Allobrogicus étoit fils de Q. Fabius frére aîné de Scipion, & par conſéquent petit-fils de Paul-Emile.

Il me reſte à parler de la guerre contre les Scordiſques, nation * Gauloiſe d'origine, mais tranſplantée ſur les bords du Danube. Leurs péres avoient autrefois accompagné Brennus au pillage du temple de Delphes. Guerre contre les Scordiſques. *Juſtin.* XXXII. 3.

* *Je ſuis Juſtin ſans me rendre garant de ce qu'il avance.*

phes. Après l'horrible déſaſtre qui diſſipa cette armée, & qui a été rapporté ailleurs, les débris s'en ſéparérent en diverſes contrées. Une partie vint s'établir vers le confluent du Danube & de la Save, c'eſt-à-dire, dans le pays où eſt aujourd'hui Belgrade, & prit le nom de Scordiſques. Leur férocité naturelle, augmentée par la rigueur du climat qu'ils habitoient, & par le commerce avec les nations Barbares dont ils étoient environnés, les porta à des excès de cruauté dont les Hiſtoriens Romains ne parlent qu'avec horreur. Ils les décrivent immolant des victimes humaines à Bellone & à Mars, bûvant dans le crâne de leurs ennemis, (cette pratique étoit uſitée chez les Gaulois) faiſant périr leurs priſonniers par le feu, ou les étouffant par la fumée, enfin ſe portant à cet excès dont le ſeul récit fait frémir, d'éventrer les femmes groſſes, & d'arracher la vie tout à la fois aux méres & à leurs fruits.

Hiſt. Anc. T. VII. L. XVI. Art. II. §. 5.

Flor. III. 4.

On ne ſait pas quelle occaſion alluma la guerre entre les Romains & ces Barbares. Mais C. Caton, le premier Conſul qui eut affaire aux Scordiſques, fut entiérement défait, l'an

l'an de Rome 638. Il s'étoit laiſſé engager par les ennemis, qui joignoient la ruſe à la force, dans des forêts & dans des montagnes, où l'armée Romaine fut abſolument détruite. Les vainqueurs ſe répandirent comme un torrent dans les provinces de l'Empire, & vinrent juſqu'à la Dalmatie & à la mer Adriatique. Cette barriére les arréta: mais de dépit & de rage, s'il en faut croire Florus, ils lancérent leurs traits contre les eaux de la mer, qui oppoſoient un obſtacle invincible à leurs courſes.

Les Généraux Romains qui ſuivirent Caton, réuſſirent plus heureuſement: & l'Hiſtoire en nomme trois, T. Didius, M. Livius Druſus, & M. Minucius, qui remportérent différentes victoires ſur les Scordiſques. Après quoi il n'eſt plus guéres parlé de cette Nation.

AFFAIRES DE LA VILLE *& autres faits détachés.*

Deux Cenſures nous offrent d'abord de grands exemples de ſévérité. AN. R. 627.

Les Cenſeurs Cn. Servilius Cépion & L. Caſſius Longinus citérent à leur Lépidus noté par les Cen-

ſeurs, pour être logé à trop haut prix.

Tribunal M. Emilius Lepidus, comme coupable de luxe & de faſte, parce qu'il louoit ſix mille ſeſterces (750 livres) la maiſon qu'il occupoit. Velleïus Paterculus, qui rapporte le fait, ajoute cette réflexion: „ [a] Aujourd'hui, ſi quelqu'un de nous „ ſe logeoit à ſi bas prix, à peine le „ reconnoîtroit-on pour Sénateur. „ Tant la chûte eſt prompte de la „ vertu au vice, du vice au goût faux „ & pervers, du goût faux aux plus „ grands excès.„ Le même Lepidus eut auſſi dans ce même tems, ou avoit eu quelque tems auparavant une autre affaire auſſi ſinguliére. Il fut accuſé devant le Peuple & condamné à une amende pour avoir élevé trop haut une maiſon de campagne qu'il bâtiſſoit à quelque diſtance de Rome.

Val. Max. VIII. I.

AN. R. 637. Trente-deux Sénateurs dégradés par les Cenſeurs.

Tous les remédes étoient trop foibles contre la dépravation des mœurs, qui gagnoit de plus en plus: & dix ans après ce que je viens de rapporter, Métellus Dalmaticus & Domitius Ahenobarbus étant Cenſeurs dégradérent trente-deux Sénateurs: choſe ſans exemple, que dans cet illu-

[a] At nunc ſi quis tanti habitat, vix ut Senator agnoſcitur. Adeo maturè à rectis in vitia, à vitiis in prava, à pravis in præcipitia pervenitur. *Vell.* II. 10.

illuſtre corps il ſe trouvât un ſi grand nombre de ſujets dignes de cenſure. Parmi ces Sénateurs dégradés étoit un Conſulaire, C. Licinius Geta, qui lui-même devint Cenſeur quelque tems après : ſoit que par un changement de conduite il eût rétabli ſa réputation, ſoit que peut-être les mêmes vices qui lui avoient attiré cette flétriſſure, lui ſerviſſent de recommandation auprès d'un grand nombre de citoyens, qui pouvoient avoir de bonnes raiſons pour ſouhaiter de mettre en place un Cenſeur intéreſſé perſonnellement à ne pas pouſſer trop loin la ſévérité.

Une autre note infligée par les mêmes Cenſeurs Métellus & Domitius retomboit ſur Marius, qui étoit actuellement Préteur, mais encore bien loin de la grandeur & de la gloire à laquelle il parvint dans la ſuite. On prétendoit que pour s'élever à la Préture il avoit corrompu les ſuffrages : & ce qui autoriſoit ces ſoupçons c'eſt que l'on avoit vû ſe mêler parmi ceux qui donnoient leurs voix un eſclave de Caſſius Sabacon, qui étoit ami intime de Marius. Le Préteur déſigné fut accuſé en forme, & Entre autres, Caſſius Sabacon ami de Marius.

& ſes juges interrogérent Caſſius ; qui répondit qu'ayant une très-grande ſoif il s'étoit fait apporter un verre d'eau par ſon eſclave, qui ſur le champ s'étoit retiré. La choſe n'eut point d'autres ſuites de la part des Juges. Mais les Cenſeurs crurent que Caſſius méritoit d'être noté, ſoit pour ſon intempérance, s'il avoit dit la vérité, ſoit pour ſon parjure, s'il avoit menti : & le dégradérent du rang de Sénateur.

Cette même année M. Scaurus étoit Conſul, homme illuſtre, & dont il y aura lieu de faire ſouvent mention dans la ſuite. C'eſt pourquoi je ſaiſis l'occaſion qui ſe préſente de le faire connoître. Il étoit Patricien, de la maiſon des Emiles, mais d'une branche tombée dans une ſi grande pauvreté, que ſon pére avoit été réduit à ſe ſoutenir par le commerce du charbon. Lui-même il douta quelque tems s'il n'embraſſeroit point la profeſſion de banquier. Mais ſe ſentant du mérite, il prit la route des honneurs, réſolu de travailler avec courage à vaincre la mauvaiſe fortune, & à renouveller la gloire preſque éteinte de ſon nom. Il s'appliqua à l'élo-

Commencemens de Scaurus.

l'éloquence, & plaida beaucoup. Le caractére de ſon éloquence étoit conforme à celui de ſes mœurs, grave, auſtére, ſans aucun ornement. En voici le portrait de la main de Cicéron. „ [a] Scaurus, homme ſage & amateur de la droiture & de la ſimplicité, mettoit dans ſon diſcours une gravité ſinguliére & une certaine autorité qui lui étoit naturelle: de façon que lorſqu'il défendoit un accuſé, vous l'euſſiez pris non pour un avocat qui plaidoit, mais pour un témoin qui faiſoit ſa dépoſition. Ce goût paroiſſoit peu propre à la plaidoirie: mais pour opiner dans le Sénat, où Scaurus a tenu longtems le premier rang, & s'étoit mis en poſſeſſion de donner le ton, il convenoit à merveille. Car il marquoit non ſeulement de la prudence, mais, ce qui eſt le plus important, un air de vérité tout-à-fait propre à attirer la confiance. „ Il paroît qu'il acquit de bonne heure cette

Caractére de ſon éloquence.

Auct. de vir. illuſtr.

[a] In Scauri oratione, ſapientis hominis & recti, gravitas ſumma, & naturalis quædam inerat auctoritas: non ut cauſam, ſed ut teſtimonium dicere putares, quum pro reo diceret. Hoc dicendi genus ad patrocinia mediocriter aptum videbatur: ad Senatoriam verò ſententiam, cujus erat ille princeps, vel maximè. Significabat enim, non prudentiam ſolùm, ſed quod maximè rem continebat, fidem. *Cic. Bruto*, 111. 112.

te grande autorité dans le Sénat, dont parle Cicéron, puiſque pluſieurs années avant qu'il fût Conſul, il eſt dit que ce fut ſur ſon avis que fut rendu le décret qui arma Opimius contre C. Gracchus.

Sa probité douteuſe ſur le fait de l'argent.

Pour ce qui eſt de la probité, il eſt conſtant qu'il en avoit les dehors au ſuprême degré. Cicéron le loue par tout comme un homme vraiment vertueux. Mais il faut convenir que d'autres Auteurs, Salluſte, Pline, ne lui ſont pas auſſi favorables ſur cet article, & l'accuſent de n'avoir pas été délicat ſur les moyens de s'enrichir. Sa réputation ne fut pas nette, ſpécialement par rapport à l'or de Jugurtha. Il en ſera parlé dans la ſuite. On pourroit encore regarder comme une tache dans ſa vie d'avoir été accuſé de brigue par le plus homme de bien qu'il y eût alors dans Rome, P. Rutilius, ſi l'intérêt perſonnel que Rutilius avoit dans cette pourſuite ne diminuoit le poids & l'autorité de ſon accuſation. Ils avoient demandé enſemble le Conſulat, & Scaurus ayant été préféré, on peut croire que l'animoſité & la vengeance groſſirent les objets aux yeux de Rutilius. Ce qu'il

y eut de ſingulier, c'eſt que Scaurus ayant été abſous, accuſa du même crime de brigue Rutilius à ſon tour. Ce qu'on peut penſer de plus honorable pour tous les deux, & peut-être de plus vrai, c'eſt qu'ils avoient tort l'un & l'autre dans leur accuſation.

Du reſte Scaurus plein d'une noble confiance en lui-même, & n'étant, auſſi bien que Caton l'ancien, avec le caractére duquel il a de grands rapports, [a] nullement porté à diminuer les éloges qu'il pouvoit mériter, écrivit ſa propre vie en trois livres: & [b] Tacite remarque, qu'il ne trouva ſur ce point, non plus que Rutilius, qui en fit autant, ni cenſeurs, ni incrédules. Il avoit écrit ſa vie.

Scaurus ne négligea point le métier des armes, & fit quelques campagnes dans ſa jeuneſſe. Lorſqu'il fut Edile, il ſe livra tout entier aux fonctions de ſa charge, qui regardoient la police de la ville, & ne ſe piqua point, dans les jeux qu'il lui fallut donner au peuple, d'une folle magni-

a Haud ſanè detrectator laudum ſuarum. *Liv.* XXXIV. 15.

b Plerique ſuam ipſi vitam narrare, fiduciam potiùs morum, quàm arrogantiam arbitrati ſunt: neque id Rutilio & Scauro citra fidem, aut obtrectationi fuit. *Tac. Agric.* n. 1.

gnificence, dont la modicité de ſa fortune & ſon caractére l'éloignoient également. Sa Préture eſt totalement ignorée. Sur ſon Conſulat nous n'avons que quelques traits détachés, que je vais rapporter.

Son Conſulat.

Il ſoutint avec hauteur les droits de ſa dignité : & P. Decius qui étoit Préteur étant demeuré aſſis pendant qu'il paſſoit, Scaurus lui ordonna de ſe lever, lui fit déchirer ſa robe prétexte, fit mettre en piéces ſa chaire curule, & défendit que qui que ce ſoit ſe préſentât à ſon tribunal.

Il eut pour département la Gaule, & remporta ſur des peuples peu connus quelques avantages, qui lui valurent néantmoins l'honneur du triomphe. Mais ce qui eſt beaucoup plus eſtimable, c'eſt la diſcipline exacte qu'il fit obſerver dans ſon armée, au point que, comme il l'avoit rapporté lui-même, un arbre fruitier, qui ſe trouva renfermé dans ſon camp, fut reſpecté par les ſoldats, & que le lendemain, lorſque l'armée décampa, il n'avoit pas perdu un ſeul des fruits dont il étoit chargé la veille.

Frontin. Strat. III. 4.

Comme la guerre ne l'occupa pas pendant toute la campagne, il employa

ployа le loiſir de ſes troupes à des travaux utiles, & fit deſſécher des marais que formoient les inondations du Pô dans le Plaiſantin & le Parmeſan. Pour cet effet il fit des ſaignées, & tira des canaux aſſez profonds pour être navigables, ce qui déchargea les terres des eaux qui y ſéjournoient auparavant.

Il eſt élû Prince du Sénat.

Scaurus pendant qu'il étoit Conſul fut élû Prince du Sénat par les Cenſeurs Métellus & Domitius, en la place de Q. Métellus Macédonicus, qui venoit de mourir.

Bonheur de Métellus Macédonicus. *Vell.* I. II.

Un grand nombre d'écrivains ont célébré à l'envi le bonheur de ce Métellus Macédonicus. Que l'on parcoure, dit Velleïus Paterculus, toutes les nations, tous les âges, toutes les conditions humaines, à peine trouvera-t-on un ſeul homme, que l'on puiſſe comparer pour le bonheur à Métellus. Si on le conſidére comme perſonne publique, on le verra décoré du triomphe, & des plus hautes dignités; on le verra jouir pendant une longue vie du premier rang entre les citoyens, & ſoutenir des querelles vives par rapport aux affaires publiques ſans que ſa réputation en

ait ſouffert d'atteinte. Comme particulier, jamais pére de famille ne fut plus heureux. Il eut quatre fils, qu'il vit tous parvenir à un âge mûr, & qu'il eut la conſolation en mourant de laiſſer tous en vie & comblés d'honneurs. Son lit funébre fut porté par ſes quatre fils, dont l'un étoit Conſulaire & actuellement Cenſeur, le ſecond auſſi Conſulaire, le troiſiéme Conſul, & le quatriéme avoit été Préteur & fut élevé au Conſulat deux ans après. Ajoutez ſes gendres, (car il avoit trois filles, toutes mariées honorablement, & qui toutes lui donnérent des petits-fils) ajoutez donc ſes gendres, dont deux devinrent Conſuls dans la ſuite. *Eſt-ce là mourir*, s'écrie l'Hiſtorien, *ou ſortir heureuſement de la vie?* Penſée peu ſolide, diſtinction frivole chez des hommes qui n'ayant point de certitude d'une autre vie ne pouvoient voir dans la mort que l'anéantiſſement de toute félicité. C'eſt pour ceux qui enviſagent une gloire éternelle, que la mort eſt véritablement un heureux paſſage, ſelon la force du mot *migrare*, qu'employe Paterculus. *Hoc eſt nimirum magis feliciter de vita migrare, quàm mori.*

Ce

Ce bonheur même dont Métellus jouït pendant ſa vie, ne fut pas auſſi complet que le repréſente Velleïus : & Pline, dont la miſanthropie eſt quelquefois pouſſée trop loin, n'a pas tort de remarquer ſur le ſujet dont nous parlons, que deux choſes font une bréche conſidérable à cette prétendue félicité. L'une eſt l'indigne & cruelle avanture qui penſa le faire périr par la fureur du Tribun Atinius : l'autre, c'eſt d'avoir été ennemi du grand Scipion l'Africain. Que ſera-ce, ſi nous ajoutons le chagrin cuiſant qu'il éprouva lorſqu'on lui donna pour ſucceſſeur Q. Pompeïus ſon ennemi, & la petiteſſe & l'injuſtice du reſſentiment qu'il témoigna en cette occaſion ? Ce dernier fait prouve également & que ſa félicité n'a point été ſans nuage, & que ſa vertu n'a point été ſans tache. *Plin.* VII. 44.

On peut néantmoins dire que le bonheur de Métellus Macédonicus a été réellement ſingulier : & il ſemble même que ce bonheur ſe ſoit répandu ſur toute ſa famille. Car dans l'eſpace de douze ans on trouve plus de douze conſulats, ou cenſures, ou triomphes des Métellus ; & l'an 639. deux

Illuſtration éclatante de la maiſon des Métellus.

deux Métellus fréres, & tous deux fils de Macédonicus, triomphérent en un même jour, l'un de la Macédoine, & l'autre de la Sardaigne. Ce nombre étonnant de Conſulats accumulés dans une même maiſon, donna lieu au mot du Poëte Névius : *Fato Metelli Romæ fiunt Conſules* : „ C'eſt „ le deſtin, c'eſt la fatalité qui fait les „ Métellus Conſuls à Rome : „ mot qui piqua beaucoup les Métellus, comme ſi relever leur bonne fortune ç'eût été diminuer leur mérite.

An. R. 638. Trois Veſtales ſe laiſſent corrompre.

L'an de Rome 638 fournit un exemple inouï juſqu'alors de corruption parmi les Veſtales. Dans les tems précédens il étoit arrivé aſſez rarement qu'une Veſtale eût été trouvée en faute : & le jour de ſon ſupplice étoit un jour de triſteſſe pour toute la ville de Rome. Mais cette année-ci, de ſix qu'elles étoient en tout, trois ſe trouvérent coüpables, deux deſquelles avoient même donné dans une diſſolution preſque publique. On crut que ce fâcheux événement avoit été préſagé par le malheur arrivé à une jeune fille qui étant à cheval avec ſon pére dans la campagne fut tuée du tonnerre, & jettée nuë d'un côté, & le

le cheval de l'autre. Les devins ayant été conſultés ſur cet accident, répondirent, dit-on, que ce prodige prétendu menaçoit les Veſtales & l'Ordre des Chevaliers d'une grande infamie. Peut-être ces devins avoient-ils quelque ſoupçon de ce qui devint public peu après. Quoi qu'il en ſoit de la prédiction, voici le fait.

Un certain L. Butétius Barrus, Chevalier Romain, débauché de profeſſion, las des conquêtes trop aiſées, voulut rendre plus piquans ſes infames plaiſirs par l'attrait de la difficulté & du danger. Il attaqua donc une Veſtale, qui ſe nommoit Emilie: & lorſqu'il fut venu à bout de la corrompre, bientôt la contagion gagna; & deux autres Veſtales, Licinia & Marcia, ſuivirent l'exemple de leur compagne. Il y eut néantmoins cette différence que Marcia ne lia commerce qu'avec un ſeul: au lieu qu'Emilie & Licinie admirent une foule de débauchés, parce qu'ayant commencé une fois à étendre leurs intrigues criminelles, lorſqu'elles virent que le ſecret s'éventoit, tous ceux qu'elles craignirent pour témoins, elles les engagérent au ſilence, en les rendant complices. Tout

Elles ſont condamnées.

Tout ce myſtére d'infamie, après avoir été longtems caché, fut enfin mis au jour par un eſclave, dont le maître étoit du nombre des coupables. Cet eſclave étoit dans la confidence, & on lui avoit promis la liberté, & bien d'autres récompenſes. Comme il vit qu'on ne lui tenoit point parole, il alla tout découvrir. Le Collége des Pontifes, qui par l'inſtitution de Numa étoit juge de ces ſortes d'affaires, montra beaucoup d'indulgence. Emilie ſeule fut condamnée: Marcia & Licinia obtinrent une ſentence favorable, dont elles furent apparemment redevables, l'une à ce qu'elle étoit réellement moins criminelle, l'autre à l'éloquence du célébre L. Craſſus ſon parent, qui pour lors âgé de vingt-ſept ans la défendit par un plaidoyer dont Cicéron parle avec éloge.

Mais l'affaire n'en demeura pas là. Tout le peuple ſe ſouleva contre cette molleſſe des Pontifes dans une occaſion où le crime étoit également notoire & odieux : & le Tribun Sex. Peduceus s'étant mis à la tête de ceux qui ſe plaignoient du jugement, fit ériger par le Peuple une commiſſion extra-

extraordinaire pour revoir le procès de Marcia & de Licinia, & fit mettre à la tête de la commiſſion L. Caſſius, qui fut créé à cet effet Préteur une ſeconde fois après avoir été Conſul & Cenſeur, homme d'une vertu rigide & d'une inflexible ſévérité, & [a] qui, comme le remarque Cicéron, s'étoit rendu agréable au peuple, non par la douceur & par les qualités aimables, comme la plupart des autres, mais par une auſtérité de mœurs qui lui attiroit le reſpect. Il répondit bien à l'attente de ceux qui l'avoient mis en place. Car il ne condamna pas ſeulement les deux Veſtales, mais encore un ſi grand nombre d'autres perſonnes, que ſon tribunal fut appellé l'écueil des accuſés : *ſcopulus reorum.* *Val. Max.* III. 7.

Il n'eſt pourtant pas à croire qu'un homme dont la vertu a reçû tant de louanges, ait confondu l'innocence avec le crime ; & que, ſelon l'expreſſion de Dion, l'on ait envoyé au ſupplice en cette occaſion non ſeulement ceux qui furent convaincus, mais tous ceux qui eurent le malheur d'être *Dio ap. Valeſ. p.* 626.

a Homo, non liberalitate, ut alii, ſed ipſâ tristitiâ & ſeveritate popularis. *Cic. Brut.* 97.

accusés. L'exemple de Marc-Antoine, cet Orateur illustre, dont nous aurons à parler souvent dans la suite, est une preuve qu'il ne suffisoit pas d'être accusé pour être réputé coupable. Il est vrai qu'il se conduisit avec un courage & une fermeté, qui étoient de grands préjugés en faveur de son innocence.

L'Orateur Marc-Antoine est impliqué dans cette affaire, & renvoyé absous.

Il étoit actuellement Questeur, & ayant eu l'Asie pour département, il alloit partir de Brindes, lorsqu'il apprit qu'on l'avoit accusé devant L. Cassius. Une Loi mettoit à l'abri de toute poursuite ceux qui étoient absens pour le service de la République. Mais Marc-Antoine ne voulut point profiter du bénéfice de la Loi, & revint de Brindes à Rome pour se représenter en justice & répondre aux accusations que l'on intentoit contre lui. Le procès fut instruit: & une circonstance en rendit même l'instruction fort délicate pour l'accusé. Les accusateurs demandérent qu'il livrât pour être appliqué à la question un jeune esclave, qu'ils prétendoient avoir porté devant lui le flambeau, lorsqu'il alloit pendant la nuit à de criminels rendez-vous. Cet esclave étoit extrê-

trémement jeune : & Antoine craignoit beaucoup & de la foibleſſe de l'âge, & de la violence des tourmens. Mais l'eſclave exhorta lui-même ſon maître à le livrer ſans crainte, l'aſſurant que ſa fidélité étoit au deſſus des douleurs les plus cruelles. Il tint parole : & la queſtion, qui étoit très-rigoureuſe chez les Romains, les fouets, le chevalet, les lames ardentes ne purent vaincre ſa conſtance, ni le faire parler d'une maniére qui nuisît à l'accuſé. Exemple qui prouve que la vertu, & par conſéquent la vraie nobleſſe eſt de tous les états. Antoine fut abſous, & partit pour ſa province avec tranquillité d'eſprit & avec honneur.

Le Sénat regarda le débordement des mœurs comme une calamité publique ; & eut recours, *comme il étoit déja arrivé en quelques occaſions ſemblables, à la Religion. On conſulta les livres Sibyllins, & en conſéquence de la réponſe que l'on crut y trouver, on réſolut d'élever un temple à Vénus ſous le nouveau ſurnom de *Verticordia*, qui marquoit qu'elle étoit invoquée pour *changer les cœurs*. Il fut dit auſſi que la ſtatue de

* *Hiſt. Rom. T. III. p. 139.* Temple érigé à Venus *Verticordia.*

Vénus ſeroit placée & dédiée dans ce temple par la femme la plus vertueuſe de Rome. Diſpoſition ſinguliére en une matiére auſſi délicate. Pour faire ce choix les Dames en nommérent cent d'entre elles : entre ces cent, dix furent tirées au ſort, par le ſuffrage deſquelles fut élûe Sulpicia, fille de Sulpicius Paterculus, & femme de Q. Fulvius Flaccus. Ce fait rappelle ſans doute au Lecteur celui de Scipion Naſica, déclaré par tout le Sénat le plus homme de bien de tous les citoyens, & député à ce titre ſi glorieux pour recevoir la mére des dieux qui arrivoit de Peſſinonte ville de Phrygie.

Val. Max. VIII. 15.

Victimes humaines.

Une autre ſuperſtition fut encore miſe en œuvre dans la même vûe d'appaiſer la colére des dieux, mais une ſuperſtition cruelle & bien indigne de Rome, ſur tout dans un tems où la Philoſophie & les Arts des Grecs commençoient déja à éclairer les eſprits des Romains, & à adoucir les mœurs. Ils enterrérent tout vivans dans une des places de la ville, un Gaulois & une Gauloiſe, un Grec & une Grecque. Et ce qu'il y a de tout-à-fait bizarre, c'eſt que pendant qu'ils prati-

pratiquoient ces ſacrifices abominables, ils les interdiſoient ſévérement à des peuples barbares, chez qui la coutume & la loi les autoriſoient.

Je vais maintenant rendre compte de deux jugemens célébres, où ſuccombérent deux hommes illuſtres & revêtus des premiéres dignités.

Carbon accuſé par L. Craſſus.

Nous avons vû C. Carbon faire des perſonnages bien différens. Ami de C. Gracchus juſqu'à la fureur, il étoit enſuite devenu le défenſeur de ſon meurtrier. Au ſortir de ſon Conſulat, c'eſt-à-dire, l'an de Rome 633. il fut accuſé, on ne dit pas de quel crime, par L. Craſſus, qui n'étoit alors âgé que de vingt-& un ans, & qui fit de cette accuſation ſon coup d'eſſai. Car ſon plaidoyer pour la Veſtale Licinia, dont j'ai parlé plus haut, fut poſtérieur de ſix ans. C'étoit aſſez l'uſage des jeunes gens qui aſpiroient à la gloire de l'éloquence, de travailler à ſe faire connoître par quelque accuſation d'éclat, qui leur donnât occaſion de faire briller leurs talens, & en même tems de prouver leur zêle pour la juſtice & leur haine contre les méchans citoyens. Carbon, auquel s'attaqua Craſſus, étoit aſſuré-

An. R. 633.

Auct. de Cauſ. corr. Eloq. n. 34.

ment bien en état de se défendre. Il joignoit au crédit, à la puissance, aux honneurs, une grande éloquence, qui le faisoit regarder comme le premier Orateur de son tems. Mais il lui étoit arrivé apparemment ce qui arrive aux [a] transfuges, qui se rendent odieux à ceux qu'ils quittent, & suspects à ceux dans le parti desquels ils passent. Il ne fut pas sans doute soutenu par la faction populaire qu'il avoit abandonnée, & les partisans de l'Aristocratie ne se fioient point à lui. Le jeune accusateur n'omettoit rien pour diminuer le mérite de son retour au parti des gens de bien, en rappellant aux Juges les excès dont il s'étoit rendu coupable lorsqu'il étoit attaché à la faction des Gracques. Il le pousa si vivement, que Carbon prévint une condamnation inévitable, en s'empoisonnant, à ce que l'on crut, avec des cantharides.

Généro-sité de Crassus.

Crassus se fit beaucoup d'honneur dans cette affaire. [b] On trouva fort beau que dans un âge où ceux qui s'exercent méritent des louanges, ce jeu-

a Transfugæ nomen, exsecrabile veteribus sociis, novis suspectum. *Liv.* XXVII. 27.

b Quâ ætate qui exercentur laude affici solent, ... eâ ætate L. Crassus ostendit, ii se in foro optimè jam facere, quod poterat domi cum laude meditari. *Cic. de Off.* II. 47.

jeune Orateur pratiquât déja excellemment dans le barreau ce qu'il pouvoit encore étudier dans le cabinet avec honneur. Mais ce ne fut pas ſeulement ſon éloquence qui lui attira des applaudiſſemens. On admira davantage, & avec raiſon, un trait de juſtice & de généroſité à l'égard de ſon ennemi. Un eſclave de Carbon vint trouver Craſſus, lui apportant des papiers de ſon maître, qui pouvoient ſervir à le convaincre. Craſſus eut horreur de cette trahiſon, & renvoya à l'accuſé ſon eſclave chargé de chaînes, avec le porte-feuille qu'il ne voulut pas même ouvrir. Il ſavoit que dans cette eſpéce de guerre, auſſi bien que dans celle qui ſe fait par la force des armes, il y a des loix qui doivent s'obſerver même entre ennemis.

Mais ſa trop grande timidité penſa lui faire perdre tout le fruit de ſes travaux, & ſauver l'accuſé. Lorſqu'il commença à parler il ſe déconcerta, il perdit terre. C'auroit été pour lui une néceſſité de ſe retirer avec honte, ſi le Préſident du Tribunal ne fût venu à ſon ſecours. Q. Maximus (c'étoit le nom de ce Préſident) eut com- Sa timidité.

paſſion de l'état où il voyoit ce jeune orateur, qui promettoit infiniment. Il rompit l'audience, & remit la cauſe à un autre jour. Craſſus eut ainſi le tems de ſe remettre, & non ſeulement il termina l'affaire entrepriſe contre Carbon, mais dans la ſuite il plaida, il parla devant le peuple, il parla devant le Sénat, avec toute la fermeté néceſſaire, ne conſervant de ſa timidité ancienne qu'une [a] aimable modeſtie, qui non ſeulement ne nuiſoit point à ſon diſcours, mais qui y ſervoit de recommandation, par l'idée avantageuſe qu'elle donnoit de la probité de l'orateur. Cette modeſtie alla toujours juſqu'à une ſorte de crainte: & tout à la fin de ſa carriére, Cicéron l'introduit encore, déclarant que jamais il ne parla en public ſans changer de couleur, ſur tout dans les commencemens, & ſans trembler de tout le corps. [b] Plus on a de goût & d'intelligence, plus on ſent la grandeur de l'Art de la parole, & la difficulté d'y réuſſir.

L.

a Fuit mirificus quidam in Craſſo pudor, qui tamen non modò non obeſſet ejus orationi, ſed etiam probitatis commendatione prodeſſet. *Cic. l.* I. *de Or. n.* 122.

b Ut quiſque optimè dicit, ita maximè dicendi difficultatem, varioſque eventus orationis, exſpectationemque hominum pertimeſcit. *Cic. ibid. n.* 120.

L. Craſſus, l'année d'après qu'il eut fait condamner Carbon, ſembla vouloir eſſayer du parti populaire dans l'affaire de la colonie de Narbonne, dont il prétendoit être, comme il le fut en effet, l'un * des fondateurs. Il paroît que le Sénat s'oppoſoit à l'établiſſement de cette colonie : & Craſſus dans un diſcours qu'il fit ſur ce ſujet, & que Cicéron loue [a] comme étant d'une maturité au deſſus de l'âge de l'orateur, attaqua vivement l'autorité du Sénat, & mit tout en uſage pour la rabaiſſer. C'eſt la ſeule démarche de cette nature, qu'on puiſſe lui reprocher. Dans tout le reſte de ſa vie il fut un des zélés défenſeurs du parti Ariſtocratique, & mourut, comme nous le verrons, en le défendant. AN. R. 634. Occaſion unique où Craſſus prend parti contre le Sénat.

L. Craſſus, & Marc-Antoine, qui fut accuſé dans l'affaire des Veſtales, ſont les deux premiers Orateurs Romains, que Cicéron croie pouvoir mettre en paralléle avec les Grecs. On peut voir ce qui en a été dit à la fin de l'Hiſtoire Ancienne. T. XII. p. 388.

* *C'étoit l'uſage des Romains, quand ils fondoient une Colonie, de nommer trois perſonnes de marque pour préſider à ſon établiſſement.*

[a] *Ils étoient appellés* Triumviri coloniæ deducendæ. a Senior, ut ita dicam, quàm illa ætas ferebat, oratio. *Cic. Bruto*, n. 160.

C. Caton condamné pour concuſſions.

Nous n'avons pas un ſi grand détail à donner ſur la condamnation de C. Caton. Nous l'avons vû défait honteuſement par les Scordiſques en 638. On prétendit qu'il ne s'étoit pas mieux conduit dans le gouvernement civil de la Macédoine ſa province, & à ſon retour à Rome l'an 639 il fut accuſé & condamné pour cauſe de concuſſions. Les dommages qu'il avoit faits en ce genre aux ſujets de l'Empire étoient pourtant bien peu de choſe, puiſqu'ils ne furent eſtimés dans le procès que la valeur de dix-huit mille ſeſterces, ce qui revient à deux mille deux cens vingt-cinq livres de notre monnoie. C'eſt un grand exemple de ſévérité, qu'un perſonnage Conſulaire, petit-fils de Caton le Cenſeur & de Paul-Emile, & neveu de Scipion l'Africain, ait été condamné pour un ſi petit objet. Mais [a] alors, dit Velleïus, on peſoit la volonté de mal faire, & non la meſure du mal qui avoit été fait; on jugeoit des actions par l'intention; & l'on examinoit la qualité de l'injuſtice commiſe, & non pas juſqu'où alloit le-

An. R. 639.

a Adeo illi viri magis voluntatem peccandi intuebantur, quàm modum; factaque ad conſilium dirigebant; & quid non in quantum, admiſſum foret, æſtimabant. *Vell.* II. 8.

le tort que l'injuſtice avoit cauſé. Peut-être auſſi que la mauvaiſe conduite de C. Caton dans la guerre & ſa défaite auront été le véritable motif du jugement prononcé contre lui.

Finiſſons tout ce morceau par un trait plus capable de ſatisfaire le Lecteur qui s'intéreſſe à la gloire des mœurs. Vers les commencemens de la guerre de Jugurtha, L. Piſon, fils de celui qui avoit le premier porté la loi contre les concuſſions, fut envoyé avec l'autorité de Préteur en Eſpagne, où il s'étoit élevé quelques mouvemens. Là, pendant qu'il s'exerçoit à faire des armes, il arriva que la bague d'or qu'il portoit au doigt ſe rompit. Il s'agiſſoit d'en faire faire une autre. Piſon, jaloux de ſe montrer digne de la vertu de ſon pére, & de l'honorable ſurnom de *Frugi*, ou homme de probité, qu'il lui avoit tranſmis, & ne voulant point que perſonne pût ſoupçonner que la bague dont il ſe ſerviroit fût un préſent qu'il eût reçû dans ſa province, prit une précaution bien ſinguliére. Il fit venir un Orfévre dans la place publique de la ville de Cordoue, où il étoit actuellement; il lui donna, & lui pe-

Exactitude ſcrupuleuſe de Piſon ſur le fait d'une bague d'or.

ſa l'or à la vûe de tous ceux qui étoient dans la place, & lui commanda de le façonner, & de lui en faire une bague ſur le lieu même en préſence de tout le monde. Ainſi, dit Cicéron, qui nous a conſervé ce fait, „ [a] quoi-„ qu'il ne fût queſtion que d'une „ demie-once d'or, Piſon voulut en „ conſtater l'origine, & que toute „ l'Eſpagne ſçût qu'il l'avoit fournie „ du ſien, & ne la tenoit de perſon-„ ne. „ Cette délicateſſe, que peut-être bien des gens parmi nous regarderoient comme exceſſive, ne peut déplaire aux juſtes eſtimateurs de la vertu. S'il y a de l'excès, que cet excès eſt louable! & qu'il ſeroit à ſouhaiter que les hommes péchaſſent par avoir trop de reſpect pour les Loix, & trop de ſoin de conſerver pure leur réputation! Ce Piſon fut tué en Eſpagne, on ne ſait pas comment.

a Ille in auri ſemuncia totam Hiſpaniam ſcire voluit, unde Prætori annulus fieret. *Cic.* IV. *in Verr. n.* 57.

LIVRE VINGT-NEUVIEME.

GUERRE DE JUGURTHA.

CE LIVRE, à commencer depuis l'avénement de Jugurtha au trône, contient l'eſpace d'environ quatorze ans, depuis l'an de Rome 634. juſqu'en 647. Il renferme la guerre de Jugurtha, & un petit nombre de faits détachés.

§. I.

Préambule. Abrégé de l'hiſtoire de Maſiniſſa. Eloge de ce Prince. Partage de ſa ſucceſſion. Caractére & grandes qualités de Jugurtha. Micipſa, fils de Maſiniſſa, envoye Jugurtha ſervir au ſiége de Numance. Il s'y fait une grande réputation. Scipion renvoye Jugurtha en ſon pays avec une lettre pour Micipſa pleine de louanges. Micipſa, à ſon retour, l'adopte.

dopte. Près de mourir, il exhorte ſes trois fils à vivre dans une grande union. Mort de Micipſa. Hiempſal, cadet de ſes fils, ſe brouille avec Jugurtha, qui le fait tuer. Adherbal l'aîné, vaincu dans un combat par Jugurtha, ſe réfugie à Rome. Jugurtha envoye des Députés à Rome, & corrompt par argent les principaux des Sénateurs. Le Sénat envoye des Commiſſaires en Numidie, pour faire un nouveau partage du Royaume entre Jugurtha & Adherbal. Jugurtha attaque Adherbal, & l'oblige de prendre les armes. Il défait l'armée de ſon frére, & l'aſſiége dans Cirte. Le Sénat leur ordonne par ſes Députés de mettre bas les armes. Jugurtha, malgré ces ordres, continue & preſſe le ſiége. Adherbal écrit une lettre au Sénat, pour implorer ſon ſecours. On envoye des Députés vers Jugurtha, qui reviennent ſans avoir rien conclu. Adherbal ſe rend, & eſt égorgé. La guerre eſt déclarée à Jugurtha. Le fils de Jugurtha, envoyé comme Député à Rome, reçoit ordre de ſortir de l'Italie. Le Conſul Calpurnius arrive en Numidie à la tête de l'armée. Jugurtha le gagne, auſſi-

bien

bien que Scaurus, & fait avec eux un Traité ſimulé. Calpurnius retourne à Rome, & eſt généralement blâmé. Le Tribun Memmius anime le Peuple par ſes harangues contre Jugurtha & ſes complices. L. Caſſius eſt député vers Jugurtha, & l'engage à venir à Rome rendre compte de ſa conduite. Jugurtha, arrivé à Rome, gagne le Tribun C. Bébius. Memmius interroge juridiquement Jugurtha devant le Peuple. Bébius Tribun lui défend de répondre, & rompt l'Aſſemblée. Jugurtha fait égorger dans Rome Maſſiva. Il reçoit ordre de ſortir de Rome & de l'Italie.

PREAMBULE.

LA GUERRE de Jugurtha, dont je commence le récit, & que je continuerai à mon ordinaire juſqu'à la fin ſans en interrompre la ſuite par des événemens étrangers, ne dura que ſix ans, mais donna beaucoup d'occupation & d'inquiétude aux Romains, dont les armées ſouffrirent les diſgraces les plus honteuſes. Ce qui la rend encore fort conſidérable, c'eſt que ce fut comme dans le ſein de

de cette guerre que prirent naiſſance les diſſenſions civiles entre Marius & Sylla, qui coutérent tant de ſang à la République, & qui portérent la déſolation dans toute l'Italie.

C'eſt ſans doute un grand avantage pour moi d'avoir pour guide dans cette Hiſtoire un écrivain tel que Salluſte. Son mérite univerſellement admiré depuis tant de ſiécles, n'a pas beſoin de mes éloges. Mais je ne puis omettre le jugement de Quintilien, qui dans cet excellent chapitre où il peint avec des couleurs ſi vives & ſi naturelles le caractére de tous les Auteurs anciens, croit faire aſſez pour Tite-Live, que de dire que [a] *par les différens genres de beautés qu'il a ſçû réünir, il eſt venu à bout d'atteindre à la gloire immortelle qu'a mérité à Salluſte la briéveté de ſon ſtyle, & eſt devenu ſon égal ſans lui être ſemblable.*

Si la [b] briéveté & la conciſion du ſtyle de Salluſte, qui renferme preſque autant de penſées que de mots, comme on l'a dit de Thucydide ſon mo-

a Ideoque immortalem illam Salluſtii velocitatem diverſis virtutibus conſecutus eſt. Nam mihi egregiè dixiſſe videtur Servilius Novianus, pares eos magis quàm ſimiles. *Quintil.*

b Illa Salluſtiana brevitas, quâ nihil apud aures vacuas atque eruditas poteſt eſſe perfectius.... *Ibid.*

modéle, doit plaire beaucoup à un Lecteur intelligent, elle eſt auſſi bien capable de devenir le déſeſpoir de celui qui prétend en faire paſſer les beautés dans une autre langue. Qu'on ne s'étonne donc pas de trouver ſouvent la copie infiniment éloignée de la perfection de l'original. Je pourrois, pour m'épargner la honte de la comparaiſon, ſupprimer le Latin: mais je n'ai garde de vouloir priver mes Lecteurs d'un ſi grand plaiſir.

Avant que d'entrer dans la guerre de Jugurtha, je dois reprendre les choſes de plus haut, & donner une idée abrégée de l'Hiſtoire de Maſiniſſa, de qui il deſcendoit.

HISTOIRE ABREGE'E DE MASINISSA.

Abrégé de l'hiſtoire de Maſiniſſa.

Deux Princes, Syphax & Gala pére de Maſiniſſa, régnoient en même tems dans la Numidie, mais ſur différens peuples. Ceux qui obéiſſoient au premier s'appelloient *Maſæſuli*, & occupoient la partie Occidentale juſqu'à la Mauritanie. Les autres ſe nommoient *Maſſyli*, ſitués à l'Orient des premiers, & confinant avec les Etats de la République de Carthage. Le nom de *Numides*, qui étoit commun

mun aux uns & aux autres, eſt plus connu. La principale force de leurs armées conſiſtoit dans la Cavalerie. Ils ſe tenoient à cru ſur leurs chevaux: pluſieurs même les conduiſoient ſans bride, d'où vient qu'ils ſont appellés dans Virgile *Numidæ infreni.*

Liv. XXIV. 48. 49. La ſixiéme année de la ſeconde guerre Punique, Syphax s'étoit attaché au parti des Romains. Gala, pour prévenir les progrès d'un voiſin déja trop puiſſant, crut devoir s'appuyer de l'alliance des Carthaginois, & envoya contre lui une armée nombreuſe ſous la conduite de ſon fils Maſiniſſa, âgé ſeulement alors de dix-ſept ans. Syphax, vaincu dans une bataille, où l'on dit qu'il y eut trente mille hommes de tués, ſe ſauva en Mauritanie. Mais dans la ſuite les choſes changérent bien de face.

Liv. XXIX. 29-34. Maſiniſſa ayant perdu ſon pére, éprouva toutes les viciſſitudes & toutes les rigueurs de la fortune, privé de ſon royaume, rétabli, détroné de nouveau, pourſuivi vivement par Syphax, près à chaque moment de tomber entre les mains des ennemis, ſans troupes, ſans armes, ſans aſyle aſſuré. Dans ces triſtes conjonctures, ſon cou-

courage & l'amitié des Romains furent ſes reſſources. S'étant attaché au premier Scipion l'Africain, il eut part à ſes victoires ſur les Carthaginois & ſur Syphax. Depuis ce tems ſa vie ne fut plus qu'une ſuite de proſpérités, qui ne fut interrompue par aucun accident fâcheux. Non ſeulement il recouvra ſon Royaume, mais il y ajouta celui de Syphax ſon ennemi, & devint le Prince le plus puiſſant de toute l'Afrique.

Comme il devoit tout aux Romains, il demeura attaché à cette honorable alliance avec un zêle & une fidélité qui ne ſe démentirent jamais. Il conſerva juſqu'à la fin de ſa vie une ſanté très-robuſte, qui fut en partie le fruit & la récompenſe de l'extrême ſobriété dont il uſa toujours pour le boire & le manger, & du ſoin qu'il eut de s'endurcir ſans relâche au travail & à la fatigue. Polybe fait remarquer (c'eſt Plutarque qui nous a conſervé ce trait) que le lendemain d'une grande victoire remportée ſur les Carthaginois, on l'avoit trouvé devant ſa tente, faiſant ſon repas d'un morceau de pain bis. *An ſeni ſit gerenda Reſp. pag. 791.*

Scipion le jeune, qui depuis ruina Car-

Carthage & Numance, fut envoyé vers Maſiniſſa par Luculle ſous qui il ſervoit en Eſpagne, pour lui demander des éléphans. Il arriva préciſément dans le tems que ce Prince alloit donner une bataille contre les Carthaginois. Il en fut ſpectateur du haut d'une colline qui étoit près du lieu où elle ſe donna. J'ai déja obſervé ailleurs qu'il fut fort étonné de voir Maſiniſſa, âgé pour lors de plus de quatre-vingts ans, monté à cru ſur un cheval ſelon la coutume du pays, donner par tout les ordres, & ſoutenir, comme un jeune Officier, les fatigues les plus dures. Il fit une amitié particuliére avec ce Prince, qui fut charmé de l'avoir eu pour témoin de ſa victoire, & qui lui rendit tous les honneurs dûs à un ſi digne héritier de ſon bienfaiteur.

Val. Max. V. 2. *App. pag.* 63. Peu d'années après Maſiniſſa étant tombé malade, & ſe voyant près de mourir, écrivit au Proconſul ſous qui ſervoit alors Scipion au ſiége de Carthage, pour le prier de vouloir bien le lui envoyer, ajoutant qu'il mourroit content s'il pouvoit expirer entre ſes bras, après l'avoir rendu le dépoſitaire de ſes derniéres volontés. Mais

Mais ſentant que ſa fin approchoit avant qu'il pût avoir cette conſolation, il fit venir ſes enfans, & leur dit : „ Qu'il ne connoiſſoit dans toute la „ terre que le ſeul peuple Romain, & „ parmi ce peuple que la ſeule famil- „ le des Scipions. Qu'il laiſſoit en „ mourant un pouvoir ſuprême à Sci- „ pion Emilien de diſpoſer de ſes „ biens, & de partager ſon Royau- „ me entre ſes enfans. Qu'il vouloit „ que tout ce qu'il auroit décidé fût „ exécuté ponctuellement, comme ſi „ lui-même l'avoit arrêté par ſon teſta- „ ment. „ Après leur avoir ainſi parlé, il mourut dans * une grande vieilleſſe, ayant conſervé juſqu'à la fin toute la vigueur de ſa tête & de ſon corps. Cicéron rapporte que même dans les derniéres années de ſa vie, s'il avoit commencé une marche à pié, il ne montoit point à cheval ; que s'il étoit à cheval, il n'en deſcendoit point pour ſe mettre à pié ; qu'il n'y avoit ni froids, ni pluies qui l'obligeaſſent à ſe couvrir la tête ; en un mot qu'il jouiſſoit d'une ſanté robuſte, enſorte qu'il

Cic. de Sen. n. 34.

* *La plupart des Auteurs, lorſqu'ils parlent de ſa mort, lui donnent au moins quatre-vingts-dix ans. Mais ſi la ſixiéme année de la ſeconde guerre Punique il n'avoit que dix-ſept ans, comme nous l'avons dit d'après Tite-Live, lorſqu'il mourut il ne pouvoit être que dans ſa quatre-vingts-troiſiéme année.*

qu'il rempliſſoit toutes les fonctions & tous les devoirs de la Royauté. Il laiſſa un nombre prodigieux d'enfans, (quelques-uns diſent quarante-quatre) dont un n'avoit que quatre ans, & trois ſeulement étoient nés en mariage légitime, Micipſa, Guluſſa, Manaſtabal.

Eloge de Maſiniſſa. *Polyb. apud Valeſ. pag.* 174.

Ce Prince peut paſſer pour un des plus grands Rois dont l'Hiſtoire nous ait conſervé le ſouvenir. Guerrier, habile politique, il ſçut & acquérir & conſerver un Etat puiſſant, qu'il gouverna pendant près de ſoixante ans avec une grande ſageſſe. Reſpecté de ſa nombreuſe famille, il y maintint toujours la paix, & la bonne intelligence: & ſa maiſon fut exempte de toutes ces jalouſies, de toutes ces haines ſanglantes, de toutes ces horreurs, dont les cours des Rois ſes contemporains ont été remplies. Génie ſupérieur, il s'éleva au-deſſus de la barbarie de ſa nation, & travailla même à policer & à civiliſer ſes peuples, qui juſqu'à lui avoient été preſque ſauvages, ne vivant que de la chaſſe & du lait de leurs beſtiaux. Il les diſciplina, & de brigands qu'ils étoient auparavant, il en fit des ſoldats. Il

fit

fit fleurir, ou plutôt il introduiſit dans ſes Etats l'Agriculture. La Numidie étoit inculte avant lui, & paſſoit même pour un pays ingrat & ſtérile. Mais ce n'étoit pas la terre qui ſe refuſoit aux habitans : c'étoient les habitans qui négligeoient une terre fertile, & qui la laiſſoient en proie aux bêtes, aimant mieux s'occuper à ſe piller les uns les autres. Maſiniſſa reconnut la bonté du terroir : il le fit cultiver ; & la Numidie ſe trouva par ſes ſoins auſſi riche en grains & en fruits qu'aucun autre pays du monde.

Partage de ſa ſucceſſion.

Sa ſucceſſion fut réglée & partagée par Scipion, qu'il en avoit laiſſé le maître & l'arbitre. Scipion voulut que le nom & l'autorité Royale appartinſſent en commun aux trois Princes légitimes, & donna aux autres des revenus conſidérables. Selon Diodore ils eurent chacun mille arpens de terre avec tout ce qui étoit néceſſaire pour les faire valoir. Dans le partage des fonctions de la Royauté entre les trois Princes, il eut égard au caractére & au génie de chacun. Micipſa, qui étoit l'aîné, aimoit la paix & les lettres. Il lui donna la ville Royale, & les finances. Guluſſa qui étoit guer-

rier

rier, eut pour ſa part tout ce qui regardoit la guerre & les troupes. Manaſtabal, grand juſticier, fut chargé du ſoin de rendre la juſtice aux peuples. Mais bientôt Micipſa réunit en ſa perſonne toute l'autorité par la mort de ſes deux fréres. Il régna trente ans, toujours en paix, faiſant ſes délices de l'étude des Lettres & de la Philoſophie, & ſe plaiſant beaucoup dans la converſation des ſavans qu'il appelloit de Gréce à ſa Cour, & qu'il attachoit à ſa perſonne.

Diod. apud Valeſ. p. 386.

COMMENCEMENS DE JUGURTHA.

Caractére & grandes qualités de Jugurtha.

Micipſa eut deux fils, Adherbal & Hiempſal : & il fit élever avec eux dans ſon palais Jugurtha ſon neveu, que Manaſtabal avoit eu d'une concubine, & en prit autant de ſoin que de ſes propres enfans. Ce dernier avoit des qualités excellentes, qui lui attirérent une eſtime générale. Bien fait de ſa perſonne, beau de viſage, plein d'eſprit & de ſens, il ne donna point, comme c'eſt l'ordinaire des jeunes gens, dans le luxe & le plaiſir. Il s'exerçoit avec ceux de ſon âge à la courſe, à lancer le javelot, à monter à cheval. La chaſſe étoit ſon unique amu-

amuſement, mais la chaſſe des lions, & d'autres bêtes farouches. [a] Supérieur en tout à ſes compagnons, il ſavoit s'en faire aimer : plus attentif à mériter les louanges, qu'à les rechercher; faiſant beaucoup, & parlant peu de lui-même.

Un mérite ſi éclatant, & ſi généralement approuvé, commença à donner de l'inquiétude à Micipſa. Il [b] ſe voyoit âgé, & ſes enfans fort jeunes. Il ſavoit de quoi l'ambition eſt capable quand il s'agit d'un trône; & qu'avec beaucoup moins de talens & plus de modération que n'en avoit Jugurtha, il eſt aiſé de ſe laiſſer entraîner à une tentation ſi délicate, ſur tout quand elle eſt aidée de circonſtances tout-à-fait favorables. Il s'aperçut avec douleur qu'il avoit élevé dans ſa maiſon un ennemi ſecret, & qui en ſeroit peut-être le deſtructeur.

Afin d'éloigner un rival ſi dangereux pour ſes enfans, il lui donna le commandement des troupes qu'il en-

Micipſa, fils de Maſiniſſa, envoie ju-

a Cùm omnes gloriâ anteiret, omnibus tamen carus eſſe. Plurimum facere, & minumum ipſe de ſe loqui. *Salluſt.*

b Terrebat eum natura mortalium avida imperii, & præceps ad explendam animi cupidinem: præterea opportunitas ſuæ liberorumque ætatis, quæ etiam mediocres viros ſpe prædæ transversos agit. *Salluſt.*

Jugurtha ſervir au ſiége de Numance. Il s'y fait une grande réputation.

voyoit au ſecours des Romains, occupés alors au ſiége de Numance ſous la conduite de Scipion Emilien. Il ſe flatoit que Jugurtha, brave comme il étoit, pourroit bien s'engager mal-à-propos dans quelque action périlleuſe, & y laiſſer la vie. Mais il ſe trompa. Ce jeune Prince acquit tant de réputation par ſon aſſiduité au ſervice, par ſon exacte obéiſſance, par l'ardeur qu'il avoit de ſe ſignaler en cherchant les occaſions les plus dangereuſes, qu'on ne pouvoit dire s'il étoit plus eſtimé des Romains, que redouté des ennemis. Il [a] joignoit, ce qui eſt fort rare à cet âge, à un courage intrépide dans l'action, une maturité extraordinaire de prudence pour le conſeil; également éloigné ſoit d'une prévoyance timide, ſoit d'une hardieſſe téméraire. Auſſi le Général, ayant reconnu tout ſon mérite, le conſidéra toujours de plus en plus, & lui témoignant une amitié & une confiance particuliére, il le chargeoit ordinairement des commiſſions les plus difficiles & les plus hazardeuſes. D'ailleurs Jugurtha étoit libéral

a Ac ſanè, quod difficillumum in primis eſt, & prælio ſtrenuus erat, & bonus conſilio : quorum alterum ex providentia timorem, alterum ex audacia temeritatem adferre plerumque ſolet. *Salluſt.*

ral & magnifique, avoit des maniéres prévenantes, & poſſédoit parfaitement l'art de s'inſinuer dans les eſprits, de ſorte qu'il gagna le cœur d'un grand nombre de Romains, qui firent avec lui une liaiſon étroite & familiére.

Il y en avoit alors pluſieurs dans l'armée, tant de la Nobleſſe que d'autres familles moins conſidérées, qui faiſoient beaucoup plus de cas des richeſſes que de la probité; d'un caractére factieux & turbulent; qui s'étoient fait par leurs intrigues du crédit à Rome & chez les Alliés, mais qui avoient une réputation plus étendue qu'avantageuſe. Ces dangereux eſprits, pour allumer l'ambition de Jugurtha, qui n'étoit déja en lui que trop vive, lui faiſoient entendre que Micipſa venant à mourir, il pourroit ſeul avoir le Royaume de Numidie: qu'il en étoit digne par ſa valeur, & qu'au reſte tout ſe vendoit à Rome.

Scipion renvoye Jugurtha en ſon pays avec une lettre pour

Scipion, après la priſe de Numance, ſongeant à renvoyer les troupes auxiliaires, & à retourner lui-même en Italie, donna de grandes louanges à Jugurtha, & l'honora de récompenſes militaires en préſence de

Micipſa pleine de louanges.

toute l'armée. Enſuite il le mena ſeul dans ſa tente; &, comme il n'ignoroit pas les liaiſons dangereuſes qu'il avoit faites, & les pernicieux conſeils de ces jeunes Romains dont j'ai parlé, il lui donna de ſalutaires avis pour ſa conduite, bien dignes de cette ſageſſe & de cette vertu qui rendoient Scipion encore plus admirable que la gloire des armes. Il lui dit, „ Qu'il falloit cultiver „ l'amitié du Peuple Romain, plutôt „ par des voies d'honneur que par de „ ſourdes pratiques, & en s'attachant „ moins aux particuliers qu'au corps „ de l'Etat même. Qu'il y avoit du danger de vouloir acheter de quelques „ citoyens par des largeſſes ce qui „ appartenoit au public. Que s'il ſe „ ſoutenoit dans la route de vertu „ qu'il avoit ſuivie juſques-là, la gloire & la dignité Royale ne pouvoient „ lui manquer, & viendroient en „ quelque ſorte le chercher : au lieu „ que ſi par un empreſſement préci„ pité, il prétendoit y parvenir à „ force de préſens, ſon argent même „ deviendroit la cauſe de ſa ruine.

Après lui avoir donné ces avis, auxquels il méla beaucoup de marques d'eſtime & d'amitié, il le renvoya en ſon

ſon pays avec une lettre pour Micipſa, conçue en ces termes : *Jugurtha votre neveu s'eſt extrémement diſtingué par ſon courage & ſa ſageſſe dans la guerre de Numance. Je ſai que cette nouvelle vous fera un extrême plaiſir. Son mérite me l'a rendu fort cher. Je tâcherai de faire en ſorte qu'il ſoit aimé auſſi du Sénat & du Peuple Romain. Je croirois manquer à notre amitié, ſi je ne vous félicitois pas d'avoir dans la perſonne de Jugurtha un Neveu digne de vous & de ſon ayeul Maſiniſſa.*

Micipſa à ſon retour, l'adopte.

Quand le Roi vit que tout le bien qui lui étoit revenu de Jugurtha par le bruit public, étoit confirmé par la Lettre du Général Romain ; touché d'un témoignage ſi authentique, il réſolut de changer de conduite à ſon égard, & ne ſongea plus qu'à le vaincre & à le gagner à force de bienfaits. Il commença par l'adopter, & par ſon teſtament il le nomma héritier avec ſes deux fils.

M. PORCIUS CATO.
Q. MARCIUS REX.

AN. R. 634. AV. J.C. 118.

Micipſa ſe voyant près de mourir, manda les trois Princes enſemble, & les fit approcher de ſon lit. Là, en

Près de mourir, il exhor-

AN. R. 634. AV. J.C. 118. Mort de Micipsa. Il laisse le Royaume à ses trois fils conjointement. Il les exhorte à vivre dans une grande union.

présence des principaux de sa Cour, il parla ainsi : *Vous vous souvenez, Jugurtha, qu'ayant perdu votre père dans un âge fort tendre, vous vous trouvîtes sans espérance & sans appui, lorsque je vous reçus dans ma maison, persuadé que par mes bienfaits je ne vous deviendrois pas moins cher, que si je vous avois donné la vie, & que vous feriez beaucoup d'honneur à ma famille. Je n'ai point été trompé dans mon attente. Car, pour ne point parler ici de beaucoup d'autres de vos actions, dernièrement par la conduite que vous avez tenue dans la guerre de Numance, vous m'avez comblé de gloire moi & mon Royaume : d'amis déclarés qu'étoient déja les Romains à notre égard, vous les avez engagés par votre mérite à le devenir encore davantage : vous avez fait revivre en Espagne le nom & le souvenir de notre maison : enfin, ce qui est très-rare & très-difficile parmi les hommes, vous avez surmonté l'envie par l'éclat de votre gloire.* [a] *Maintenant que je me vois près de finir mes jours, je vous somme & vous conjure*

a Nunc, quoniam mihi natura finem vitæ facit, per hanc dextram, per regni fidem moneo obtestorque, uti hos, qui tibi genere propinqui, beneficio meo fratres sunt, caros habeas; nec malis alienos adjungere, quàm sanguine conjunctos retinere. Non exercitus, neque thesauri, præsidia re-

par cette main qui vous a adopté, & qui vous a aſſocié à la Royauté avec mes fils, de chérir ſincérement ces deux Princes, qui ſont vos proches par la naiſſance, & qui ſont devenus vos fréres par mon bienfait, & de ne leur pas faire l'injure d'aimer mieux vous attacher des étrangers, que de vous conſerver l'affection de ceux qui vous ſont liés par le ſang. Ce ne ſont ni les armées ni les tréſors qui ſont les appuis d'un Royaume, mais les amis; qui ne s'acquiérent ni par les armes, ni par l'or, mais par des ſervices réels, & par une fidélité inviolable. Or peut-on trouver de meilleurs amis que des fréres? & quel fond peut faire ſur des étrangers quiconque devient ennemi de ſes proches? Je vous laiſſe un Royaume, puiſſant ſi vous êtes gens de bien, mais foible ſi vous devenez méchans. Car les plus pe-

AN. R. 634. AV. J.C. 118.

gni ſunt, verùm amici; quos neque armis cogere, neque auro parare queas: officio & fide pariuntur. Quis autem amicior, quàm fratres? aut quem alienum fidum invenies, ſi tuis hoſtis fueris? Equidem ego regnum vobis trado, firmum ſi boni eritis; ſi mali, imbecillum. Nam concordiâ res parvæ creſcunt, diſcordiâ maximæ dilabuntur. Ceterùm ante hos te, Jugurtha, qui ætate & ſapientiâ prior es, ne aliter quid eveniat, providere decet. Nam, in omni certamine, qui opulentior eſt, etiamſi accepit injuriam, tamen, quia plus poteſt, facere videtur. Vos autem, Adherbal & Hiempſal, colite, obſervate talem hunc virum: imitamini virtutem, & enitimini, ne ego meliores liberos ſumſiſſe videar, quàm genuiſſe. *Salluſt.*

AN. R. 634. AV. J. C. 118. *tits Etats croiſſent par l'union, & les plus grands ſe détruiſent par la diſcorde. Au reſte, Jugurtha, comme vous avez plus d'âge & plus de lumiéres que mes deux autres fils, c'eſt à vous principalement de faire enſorte que tout ſe paſſe dans les régles. Souvenez-vous que dans toute diſpute, celui qui eſt le plus puiſſant eſt toujours ſoupçonné d'avoir fait l'injure lors même qu'il l'a reçue, par cette raiſon même qu'il a plus de pouvoir & d'occaſion de la faire. Quant à vous, Adherbal & Hiempſal, ayez ſoin de ménager & de reſpecter un Prince d'un auſſi grand mérite que Jugurtha. Imitez ſa vertu, & conduiſez-vous de telle maniére qu'on ne puiſſe pas dire, que l'adoption m'ait plus avantageuſement partagé en enfans que la Nature.* Micipſa finit en leur recommandant à tous, de demeurer fidélement attachés au Peuple Romain, & de le regarder toujours comme leur bienfaiteur, leur patron, leur maître.

Jugurtha, qui ſentoit bien que le Roi n'avoit point parlé ſelon ſes ſentimens, & qu'il y avoit eu dans la conduite de ce Prince à ſon égard plus de crainte que de bonne volonté, lui rendit feinte pour feinte, & cou-

couvrant ſes penſées d'une diſſimula- AN. R. 634. AV. J.C. 118.
tion profonde, il répondit avec des témoignages apparens d'amitié & de reconnoiſſance, comme la conjoncture du tems le demandoit. Peu de jours après, Micipſa mourut. Auſſi- Mort de Micipſa.
tôt qu'on lui eut rendu les derniers devoirs avec une magnificence royale ſelon la coutume du pays, les Princes s'aſſemblérent pour délibérer ſur l'état préſent des affaires. Hiempſal, le cadet des deux fréres, Prince d'un caractére fier & hautain, & qui avoit toujours témoigné un grand mépris pour Jugurtha à cauſe de la baſſeſſe de ſa naiſſance du côté maternel, dans cette occaſion prit ſéance à la droite de ſon frére, pour empécher Jugurtha d'occuper au milieu la place d'honneur. Ce ne fut point ſans grande peine qu'Adherbal l'engagea à paſſer à la gauche, en lui repréſentant qu'il falloit avoir quelque conſidération pour l'âge.

Hiempſal cadet des deux fréres, ſe brouille avec Jugurtha, qui le fait tuer.

Après ce début, qui ne promettoit pas beaucoup de concert, on agita pluſieurs choſes touchant l'adminiſtration de l'Etat: & entr'autres propoſitions que fit Jugurtha, il dit qu'il étoit à propos de caſſer toutes les

AN. R. 634. AV. J.C. 118. Ordonnances que le feu Roi avoit faites dans les cinq derniéres années de ſon régne, parce qu'étant uſé de vieilleſſe, ſon eſprit ſe reſſentoit de l'infirmité de ſon corps. Hiempſal, prenant la parole, répondit qu'il étoit tout-à-fait de cet avis, parce que ſon pére n'avoit adopté Jugurtha que trois années avant ſa mort. Ce mot, dont Jugurtha ſentit toute la force, ne tomba point par terre, & fit dans ſon cœur une plaie profonde. Depuis ce tems-là, livré aux mouvemens d'une violente colére & d'une cruelle inquiétude, il ne s'occupoit plus jour & nuit que des moyens de perdre Hiempſal, & il eſſayoit par diverſes voies de le faire tomber dans le piége. Hiempſal de ſon côté ne le ménageoit pas, & ſembloit prendre ſoin de nourrir ſa haine. La choſe ne traîna pas longtems: & dès l'année ſuivante Jugurtha trouva le moyen de le faire égorger.

AN. R. 635. AV. J.C. 117.

L. CÆCILIUS METELLUS.
Q. MUCIUS SCÆVOLA.

Adherbal l'aîné, vaincu dans

Le bruit du meurtre d'Hiempſal ſe répandit bientôt dans toute l'Afrique. Adherbal vit par là ce qu'il avoit

avoit à craindre pour lui-même. La Numidie se divise, & prend parti entre les deux fréres. On léve de part & d'autre de nombreuses troupes. Adherbal, après avoir perdu la plupart de ses places, est vaincu dans un combat, & obligé de se réfugier à Rome. AN. R. 635. AV. J.C. 117. un combat par Jugurtha, se réfugie à Rome.

Jugurtha, étant venu à bout de ses desseins, se voyoit maître de toute la Numidie : mais il avoit à craindre de la part de Rome. Le souvenir de ce qu'on lui avoit dit de l'avarice des Nobles prêts à faire tout pour de l'argent, le rassura. Il fit partir sur le champ des députés chargés de grosses sommes, avec ordre de ne rien épargner, & de corrompre à force de présens les principaux des Sénateurs. Ils reconnurent véritablement que tout étoit vénal à Rome. Ils s'acquittérent sans délai de leur commission, & il se fit dans le moment un changement entier dans les esprits. La cause de Jugurtha si odieuse & si criante par elle-même, & qui d'abord avoit révolté tout le monde, devint tout-à-coup favorable. Jugurtha envoye des députés à Rome, & corrompt par argent les principaux des Sénateurs.

Le Sénat ayant donné audience aux deux parties, Adherbal expos

An. R. 635. Av. J. C. 117.

» le malheureux état où il ſe trouvoit » réduit, les injuſtices & les violences de Jugurtha, le meurtre de ſon » frére, la perte de preſque toutes » ſes places, & la triſte néceſſité où il » avoit été d'abandonner ſon Royaume, & de venir chercher un aſyle » dans une ville qui s'étoit toujours » piquée de donner ſa protection aux » Princes injuſtement opprimés. Il » inſiſta principalement ſur les derniers ordres que ſon pére en mourant lui avoit donnés, de mettre » uniquement ſa confiance dans le » Peuple Romain, dont l'amitié ſeroit pour lui & pour ſon Royaume » un appui plus ferme & plus ſûr que » toutes les troupes & tous les tréſors » du monde. » Son diſcours fut long & pathétique.

Les Députés de Jugurtha répondirent en peu de mots, » Qu'Hiempſal avoit été tué par les Numides » à cauſe de ſa cruauté. Qu'Adherbal » avoit été l'aggreſſeur, & qu'après » avoir été vaincu, il venoit ſe plaindre de n'avoir pas fait tout le mal » qu'il auroit ſouhaité. Que leur Maître prioit le Sénat de juger de ſa » conduite en Afrique par celle qu'il

» avoit

„ avoit gardée à Numance, & d'a- AN. R. 635. AV. J.C. 117.
„ voir plus d'égard à ſes actions,
„ qu'aux diſcours de ſes ennemis.

Ils avoient employé en ſecret, comme je l'ai dit, une éloquence plus efficace que celle des paroles: & elle eut tout ſon effet. A l'exception d'un petit nombre de Sénateurs qui conſervoient encore quelques ſentimens d'honneur, & n'étoient pas vendus à l'injuſtice, tout le reſte pancha du côté de Jugurtha. Les délibérations du Sénat ſe terminérent à nommer dix Commiſſaires, pour aller ſur les lieux faire un nouveau partage du Royaume de Micipſa entre Jugurtha & Adherbal. Le Chef de la commiſſion fut L. Opimius, dont l'autorité alors étoit grande dans le Sénat, depuis le ſervice ſignalé qu'il avoit rendu à cet Ordre, par le meurtre de C. Gracchus & de M. Fulvius, & par toutes les violences qu'il avoit enſuite exercées ſur les gens du peuple. Jugurtha lui fit une réception des plus honorables; & connoiſſant combien il étoit avide, il l'attaqua par ſon foible, lui fit de grands préſens, & des promeſſes encore plus conſidérables. Enfin il réuſſit tellement à

Le Sénat envoie des Commiſſaires en Numidie, pour faire un nouveau partage du Royaume entre Jugurtha & Adherbal.

le

AN. R. 635. AV. J. C. 117.

le gagner, qu'il l'engagea à préférer les intérêts de ce Prince à ſa foi, à ſa réputation, à ſon honneur. Il en uſa de même à l'égard des autres Commiſſaires, parmi leſquels il en trouva peu qui fiſſent plus de cas de leur devoir que de l'argent. Le partage ſe fit comme Jugurtha le ſouhaitoit, en gardant néanmoins quelque apparence d'équité. On lui donna les provinces voiſines de la Mauritanie, peuplées des meilleurs hommes, mieux cultivées, plus fertiles. Adherbal eut celles qui étant plus ornées de bâtimens & plus abondantes en ports de mer, avoient moins d'avantages ſolides que d'apparence.

Jugurtha attaque Adherbal, & l'oblige de prendre les armes.

Jugurtha, qui n'avoit pas laiſſé d'être frappé d'abord de quelque crainte, ſe voyant récompenſé de ſon crime, & ayant ainſi vérifié ce que ſes amis lui avoient dit à Numance, qu'à Rome tout étoit vénal, en devint ſans doute plus hardi pour achever ce qu'il avoit ſi heureuſement commencé. Cependant il demeura cinq ans en repos, par quelque raiſon que ce puiſſe être. Mais enfin, las de cette contrainte, il réſolut d'envahir le Royaume d'Adherbal. La choſe lui paroiſ-

paroiſſoit aiſée. Il [a] étoit vif, entreprenant, & fort verſé dans le métier de la guerre : Adherbal au contraire étoit un Prince doux, tranquille, pacifique, ſans goût pour la guerre comme ſans expérience, expoſé par toutes ces raiſons à l'inſulte, & plus capable de craindre les autres, que de s'en faire craindre. Jugurtha entre donc tout-à-coup ſur les terres de ſon frére avec un aſſez gros corps de troupes, enléve beaucoup d'habitans & de troupeaux, brûle les maiſons, & après avoir exercé dans le pays toutes ſortes d'hoſtilités, il retourne dans ſon Royaume avec un butin conſidérable. Ceci ſe paſſa ſous le Conſulat de Druſus & de Piſon. AN. R. 635. AV. J.C. 117.

M. LIVIUS DRUSUS.
L. CALPURNIUS PISO. AN. R. 640. AV. J.C. 112.

Jugurtha avoit eſpéré qu'Adherbal ſi vivement attaqué uſeroit de repréſailles, & lui donneroit par là occaſion de pouſſer la guerre avec vigueur, & même de la juſtifier à Rome s'il en étoit beſoin. Mais ce Prince, quoique fort irrité d'une telle inſul-

[a] Ipſe acer, bellicoſus : at is quem petebat, quietus, imbellis, placido ingenio, opportunus injuriæ, metuens magis quam metuendus.

AN. R. 640. AV. J.C. 112. insulte, se sentant le plus foible, & comptant plus sur l'amitié des Romains que sur la fidélité de ses sujets, se contenta d'envoyer faire des plaintes à son frére par des Ambassadeurs, qui n'en rapportérent qu'une réponse désobligeante. Malgré ce nouvel affront, Adherbal résolut de souffrir tout plutôt que d'entreprendre une guerre, dont le premier essai lui avoit trop mal réussi. Sa timidité marquée si clairement, ne fit qu'allumer encore davantage l'audace de Jugurtha. Il entre en campagne, non plus avec un simple camp volant, mais avec une armée nombreuse. Il ravage tous les endroits par où il passe, & porte par tout le fer & le feu, pour jetter la terreur parmi les ennemis, & pour encourager ses troupes. Adherbal forcé par la nécessité, & n'ayant plus d'autre parti à prendre que d'abandonner son Royaume, ou de faire la guerre, léve des troupes, & va au-devant de Jugurtha.

Il défait l'armée de son frére, & l'assiége dans Cirte.

Les deux armées se rencontrérent près de Cirte, non loin de la mer, mais elles n'en vinrent pas alors aux mains, parce que le jour étoit sur son déclin. Quand la nuit fut avancée,

cée, mais avant que la lumiére du jour parût, les ſoldats de Jugurtha, au premier ſignal qui leur en eſt donné, attaquent le camp des ennemis, & les trouvant les uns encore à demi endormis, les autres qui prenoient leurs armes, ils les mettent en fuite & en deſordre. Adherbal ſe ſauva dans Cirte avec quelque Cavalerie ; & ſi les * Romains & Italiens, qui ſe trouvoient dans cette ville en grand nombre, n'euſſent arrété la pourſuite des vainqueurs, c'en étoit fait : Cirte étoit priſe, & la guerre entre deux Princes puiſſans auroit été commencée & finie en un ſeul jour. AN. R. 640. AV. J.C. 112.

Jugurtha, ſans perdre de tems, met le ſiége devant la place, & fait avancer toutes les machines pour l'attaquer dans les formes. Il ſe hâtoit de prévenir l'effet de l'Ambaſſade qu'il ſavoit qu'Adherbal avoit envoyée à Rome avant le combat. Dès que le Sénat eut appris la nouvelle de la guerre entre les deux fréres, on nomma trois jeunes Sénateurs pour aller leur déclarer de la part du Sénat & du Peuple Romain, qu'ils euſſent l'un & l'au-

Le Sénat leur ordonne par ſes Députés de mettre bas les armes.

* *Toutes les villes de commerce, ſujettes ou alliées de l'Empire, étoient remplies de Romains & d'Italiens, que le négoce y attiroit, & qui y formoient des établiſſemens.*

AN. R. 640. AV. J.C. 112. l'autre à mettre bas les armes : que l'honneur de la République, & leur propre intérêt, le demandoient ainſi.

Jugurtha, malgré ces ordres, continue & preſſe le ſiége. Ces Députés firent diligence, d'autant plus que lorſqu'ils étoient ſur le point de partir, il s'étoit répandu un bruit ſourd à Rome du combat, & du ſiége de Cirte. Jugurtha, après les avoir ouis, leur répondit : „ Qu'il „ avoit une grande conſidération & „ un grand reſpect pour l'autorité du „ Sénat. Que dès ſa plus tendre jeu„neſſe il s'étoit appliqué à mériter „ l'eſtime des plus gens de bien de la „ République. Que ce ne pouvoit „ être que par des actions vertueuſes „ qu'il avoit eu le bonheur de plaire „ à un auſſi grand homme que Sci„pion. Que c'étoit le même motif „ qui avoit porté Micipſa à l'adopter, „ puiſqu'il ne manquoit pas d'enfans. „ Qu'au reſte, plus il s'étoit conduit „ avec ſageſſe & généroſité, moins il „ étoit diſpoſé à ſouffrir l'injure. „ Qu'Adherbal avoit tenté les voies „ les plus odieuſes pour le faire périr; „ & que c'étoit un danger ſi preſſant „ qui l'avoit obligé de prendre les „ armes. Que le Peuple Romain étoit „ trop ſage & trop équitable pour

„ vou-

„ vouloir lui lier les mains dans une AN. R.
„ telle conjoncture, & l'empécher de 640.
„ prendre de juſtes précautions pour AV. J. C.
„ mettre ſa vie en ſûreté, ce qui ſe- 112.
„ roit contre le droit des gens. Enfin
„ qu'il enverroit au premier jour des
„ Ambaſſadeurs à Rome pour inſtrui-
„ re le Sénat & le Peuple du vérita-
„ ble état des choſes. „ Après ce diſ-
cours, ils ſe ſéparérent, ſans que les
Ambaſſadeurs euſſent pu obtenir la
permiſſion de voir Adherbal.

Dès que Jugurtha crut qu'ils pou-
voient être hors d'Afrique, voyant
que Cirte, à cauſe de ſa ſituation,
ſe défendoit aiſément contre tous ſes
attaques, il fit une circonvallation,
qu'il garnit de tours, avec ce qu'il fal-
loit de monde pour les garder. Il ne
ceſſe d'agir jour & nuit, ſoit à force
ouverte, ſoit par ſtratagême. Tantôt
il tâche de gagner la garniſon par pro-
meſſes, tantôt de l'intimider par me-
naces. Il anime les ſiens continuelle-
ment, & donnant ordre à tout, il eſt
lui ſeul l'ame de ſon entrepriſe.

Adherbal, réduit à l'extrémité, Adher-
ayant en tête un ennemi de qui il bal écrit
n'avoit aucun quartier à attendre, une let-
ſe trouvant ſans eſpérance de ſe- tre au
cours, & la diſette de vivres ne Sénat,
pour

AN. R. 640. AV. J. C. 112.

lui permettant pas de traîner le ſiége en longueur, ne voit plus d'autre reſſource que du côté des Romains. Il engage par de grandes promeſſes quelques Numides à traverſer de nuit les quartiers des ennemis, pour gagner le bord de la mer, & aller porter à Rome une lettre de ſa part. Elle fut lûe en pleine Aſſemblée du Sénat: voici ce qu'elle contenoit:

implorer ſon ſecours.

Ce n'eſt point ma faute, Meſſieurs, ſi je me rends importun à votre égard, en implorant ſi ſouvent votre ſecours: c'eſt l'injuſtice & la violence de Jugurtha qui me forcent de le faire. Il eſt tellement acharné à ma perte, qu'il ne compte pour rien ni vous, ni les dieux immortels: il n'y a que mon ſang qui puiſſe ſatisfaire ſa cruelle ambition. Il me tient aſſiégé depuis cinq mois, au mépris de l'alliance & de l'amitié qui m'unit avec le Peuple Romain. Ni les bienfaits dont mon pére Micipſa l'a comblé, ni vos Décrets, ne me ſont d'aucun ſecours. Je ne puis vous marquer ſi je ſuis plus preſſé par les armes, ou par la famine. L'état préſent de ma fortune m'empêche d'en dire davantage au ſujet de Jugurtha: j'ai déja éprouvé que l'on ajoute peu de foi aux plaintes des

des malheureux! Ce que je voi clairement, c'eſt qu'il n'en veut pas à ma ſeule perſonne : il porte ſes vûes & ſes projets plus haut. Il n'eſpére point pouvoir conſerver en même tems votre amitié, & mon Royaume : mais il n'eſt point douteux lequel de ces deux avantages lui tient le plus au cœur. Il a commencé par tuer Hiempſal mon frére. Enſuite il m'a chaſſé de mes Etats. Soyez inſenſibles, j'y conſens, aux maux qui nous ſont perſonnels. Mais ici c'eſt un Royaume relevant de vous dont il s'eſt emparé par les armes : c'eſt celui que vous avez établi Roi des Numides, qu'il tient maintenant aſſiégé. La ſituation où je me trouve marque le cas qu'il a fait de vos ordres, qui lui ont été ſignifiés par vos Ambaſſadeurs. Que reſte-t-il qui puiſſe le faire rentrer dans le devoir, ſinon la force de vos armes? Car, pour ce qui eſt de moi, j'aimerois bien mieux que les plaintes que je vous fais actuellement, & celles que je vous ai faites auparavant en plein Sénat, fuſſent ſans fondement, que de vous perſuader par mes malheurs qu'elles ne ſont que trop véritables. Mais, puiſque je ſuis né pour mettre en évidence les crimes de Jugurtha, je ne vous de-

AN. R. 640. AV. J.C. 122.

man-

AN. R 640. AV. J. C. 112.

mande plus de m'affranchir de la misére, ou de la mort, mais ſeulement d'empêcher que je ne tombe entre les mains d'un ſi cruel ennemi, & qu'il ne ſoumette mon corps à toutes ſortes de tortures & de tourmens. Diſpoſez comme il vous plaira du Royaume de Numidie, il eſt à vous: mais tirez-moi des mains de cet impie. Je vous en conjure au nom de la majeſté de l'Empire, par les droits ſacrés de l'amitié. Si vous conſervez encore quelque ſouvenir de Maſiniſſa, faites le voir en ſauvant ſon petit-fils.

On envoie des Députés vers Jugurtha, qui reviennent ſans avoir rien conclu.

Après qu'on eut fait la lecture de cette lettre, quelques Sénateurs dirent qu'il falloit promptement envoyer une armée en Afrique, & ne point différer de ſecourir Adherbal: que l'on délibéreroit après de la peine que méritoit Jugurtha pour n'avoir pas obéi aux ordres qui lui avoient été ſignifiés. Ses amis empêchérent que cette opinion ne paſſât: & [a] l'intérêt particulier, comme il arrive dans la plupart des affaires, prévalut ſur le bien public. On nomma cependant pour aller en Afrique des perſonnes d'âge & de naiſſance, qui

[a] Ita bonum publicum, ut in pleriſque negotiis ſolet, privata gratiâ devictum.

qui avoient paſſé par les plus grandes charges. De ce nombre étoit Scaurus, alors Conſulaire, & Prince du Sénat. Salluſte, qui ne lui eſt nullement favorable, comme nous l'avons obſervé plus haut, en fait ainſi le portrait. [a] „ C'étoit un homme de „ grande naiſſance; d'un caractére ar„ dent, entreprenant, factieux; qui dé„ ſiroit avec une égale avidité le crédit, „ les honneurs, les richeſſes; mais qui „ cachoit habilement ſes vices ſous une „ apparence de vertu. „ Comme l'affaire étoit criante, & que les Numides repréſentoient qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, les Députés partirent trois jours après avoir été nommés, arrivérent en peu de tems à Utique, & de là mandérent à Jugurtha de les y venir trouver au plutôt. Cet ordre le jetta d'abord dans un grand embarras, d'autant plus qu'il ſavoit que ces Députés étoient des perſonnages illuſtres & d'une grande autorité. D'un côté il craignoit d'irriter le Sénat, s'il refuſoit d'obéir; de l'autre, il ne pouvoit ſe réſoudre à quitter ſon entrepriſe. Après bien des

AN. R. 640. AV. J.C. 112.

a Æmilius Scaurus, homo nobilis, impiger, factiosus, avidus potentiæ, honorum, divitiarum: cetèrùm vitia ſua callidè occultans.

AN. R. 640. AV. J.C. 112. des réflexions, il ſe détermine à donner ſubitement un aſſaut général à la ville, dans l'eſpérance de l'emporter, & de terminer ainſi l'affaire, avant que les nouvelles défenſes du Sénat lui euſſent été notifiées. Mais n'ayant pas réuſſi, & craignant que Scaurus qu'il redoutoit le plus, ne ſe tînt offenſé de ſes délais affectés, il prit enfin le parti de ſe rendre avec une ſuite de peu de gens à cheval au lieu qui lui avoit été marqué par les Députés. Ils lui firent de vifs reproches & de grandes menaces de la part du Sénat, de ce qu'il n'avoit pas encore levé le ſiége. On ne comprend pas quelles raiſons il put apporter pour ſe juſtifier: l'hiſtoire n'en parle point. Elle nous apprend ſeulement qu'après bien des diſcours de part & d'autre les Ambaſſadeurs s'en retournérent ſans avoir rien conclu. Conduite extrêmement ſuſpecte, & qui donne lieu de penſer que dès lors Scaurus ne ſe maintint pas inacceſſible aux préſens de Jugurtha. Car rien n'eſt plus contraire au caractére de hauteur & d'auſtérité inflexible qu'il faiſoit paroître en toute occaſion, que cette molleſſe avec laquelle il ſouffre qu'un Prince Numide

Numide mépriſe des ordres du Sénat dont il eſt porteur. Florus aſſure poſitivement ce que nous donnons ici pour conjecture. AN. R. 640. AV. J C. 112.

Quoi qu'il en ſoit, ce fut là le coup mortel porté à Adherbal. Les Romains établis dans Cirte, qui avoient eu la principale part à la défenſe de la place, voyant qu'ils n'avoient plus à attendre de ſecours de Rome, & ne craignant pas beaucoup pour eux-mêmes, parce qu'ils comptoient que la majeſté du nom Romain leur ſerviroit de ſauvegarde, engagérent Adherbal à capituler, en ſtipulant ſeulement qu'il auroit la vie ſauve. Ce malheureux Prince ſentoit bien que c'étoit ſe livrer lui-même à la mort: mais forcé par la néceſſité, il ſe rendit, & ſur le champ Jugurtha le fit périr dans les plus cruels tourmens. Adherbal ſe rend, & eſt égorgé.

Malgré l'horreur que cette nouvelle excita à Rome, l'argent de Jugurtha lui fit encore trouver des défenſeurs dans le Sénat; & l'affaire, par les délais, par les obſtacles, par les faux prétextes dont on cherchoit à la couvrir & à l'embaraſſer, prenoit un train qui faiſoit craindre que le coupable La guerre eſt déclarée à Jugurtha.

AN. R. 640. AV. J.C. 112. pable n'échapât encore à la juſte punition de ſes crimes. Mais C. Memmius, déſigné Tribun, homme vif & déclaré contre la Nobleſſe, avertit le Peuple qu'il y avoit une cabale puiſſante qui employoit tout ſon crédit pour ſauver Jugurtha, & lui repréſenta vivement quelle honte ce ſeroit ſi l'on ſouffroit que tant d'attentats, connus de tout le monde, demeuraſſent impunis. Le Sénat craignit les ſuites de la juſte indignation du Peuple. La guerre fut déclarée à Jugurtha.

AN. R. 641. AV. J.C. 111.

P. SCIPIO NASICA.
L. CALPURNIUS BESTIA.

Le fils de Jugurtha, envoyé comme Député à Rome, reçoit ordre de ſortir de l'Italie.

Le Conſul Calpurnius fut chargé de cette guerre. Quand Jugurtha vit que c'étoit tout de bon que Rome ſe préparoit à l'attaquer, il demeura étrangement ſurpris. Car il avoit compté que l'argent le tireroit d'affaire. Il ne perdit pas néantmoins courage, & ne ſe laiſſa point déconcerter. Il fit partir ſur le champ ſon fils & deux de ſes plus intimes amis, avec ordre de répandre l'argent à pleines mains pour gagner les principaux des Sénateurs. Comme ils appro-

prochoient de Rome, le Conſul Calpurnius demanda au Sénat s'il jugeoit à propos de les y recevoir. La réponſe fut, que s'ils ne venoient pour livrer aux Romains & le Roi, & le Royaume de Numidie, ils euſſent à ſortir de l'Italie dans l'eſpace de dix jours. Cette réponſe leur fut ſignifiée, & ils s'en retournérent ſans avoir rien fait. AN. R. 641. AV. J.C. 111.

Cependant le Conſul faiſoit tous les préparatifs de la guerre. Mais comme il ſe propoſoit plutôt de s'enrichir que de vaincre, il ſe choiſit pour Lieutenans Généraux des hommes accrédités, puiſſans, dont l'autorité pût lui ſervir d'abri & de gage de l'impunité. De ce nombre fut Scaurus, qui retourna ainſi en Numidie pour achever d'y perdre ſa réputation. [a] Calpurnius ne manquoit pas de mérite. Il étoit laborieux, avoit beaucoup de pénétration d'eſprit, & de prévoyance. Il n'ignoroit pas le métier de la guerre, & il n'y avoit ni périls, ni embuches capables de l'étonner. Mais l'amour de l'argent gâtoit toutes ces bonnes qualités, & les rendoit

Le Conſul Calpurnius arrive en Numidie à la tête de l'armée. Jugurtha le gagne auſſi-bien que Scaurus, & fait avec eux un Traité ſimulé.

a In Conſule noſtro multæ bonæque artes animi & corporis erant: quas omnes avaritia præpedichat. Patiens laborum, acri ingenio, ſatis providens, belli haud ignarus, firmiſſumus contra pericula & inſidias.

AN. R. 641. AV. J.C. 111. inutiles. Quand il fut arrivé en Numidie, il fit d'abord la guerre avec vivacité, il emporta pluſieurs places, & fit un grand nombre de priſonniers. Le premier ſoin de Jugurtha fut de bien connoître le génie & le caractére du Général auquel il avoit affaire. Il lui envoya des Députés, qui le ſondérent adroitement, & qui, après lui avoir repréſenté la difficulté de cette guerre, Jugurtha étant en état & dans la réſolution de ſe bien défendre, lui firent entrevoir que ce Prince ne manquoit pas de reconnoiſſance à l'égard de ceux qui lui rendoient ſervice. Le Conſul [a] entendit bien ce langage, & il n'en fallut pas davantage pour réveiller & mettre en mouvement ſa paſſion dominante.

Scaurus entra dans cette indigne négociation, dont il devoit avoir d'autant plus d'éloignement, que dans les commencemens, après le meurtre d'Hiempſal, il s'étoit montré un des plus ardens adverſaires de Jugurtha. Mais Salluſte ne fait point difficulté de dire que dès lors ſon zêle n'étoit qu'hypocriſie; qu'il craignoit l'éclat, & non l'injuſtice: & que dans l'oc-

a Animus æger avaritiâ facilè converſus eſt.

l'occaſion préſente la grandeur de la ſomme qui lui fut offerte démaſqua ſa fauſſe vertu. Florus, convenant du fait avec Salluſte, s'exprime néantmoins d'une façon moins déſobligeante pour Scaurus, & qui marque même qu'il en avoit une haute idée. „ Ju„ gurtha, dit-il, triompha de la vertu „ Romaine en la perſonne de Scaurus.„ *Quum in Scauro ipſos Romani imperii mores expugnaſſet.* AN. R. 641. AV. J.C. 111.

Le Numide d'abord n'avoit ſongé qu'à gagner du tems, pour donner le loiſir à ſes amis d'agir en ſa faveur à Rome, & d'y fortifier ſon parti. Mais quand il ſe fut aſſuré des diſpoſitions de Scaurus, & qu'il l'eut mis dans ſes intérêts, il eſpéra obtenir la paix, & pour y parvenir, il demanda une conférence. On la lui accorda, & même on lui donna un ôtage pour ſa ſûreté. Ce fut le Queſteur Sextius, qui fut conduit en une ville de Numidie, appellée Vacca. On feignit qu'il y alloit pour en amener des vivres que Jugurtha s'étoit obligé de fournir.

Ce Ptince vint donc dans le camp du Conſul. On aſſembla le Conſeil de guerre. Il s'y préſenta, & après avoir fait une courte apologie de ſa

AN. R. 641. AV. J.C. 111. conduite, il finit en proteſtant qu'il ſe remettoit entre les mains du Sénat & du peuple Romain. Le reſte de la négociation ſe trama ſecrétement avec Calpurnius & Scaurus: & le lendemain le Conſeil ayant été raſſemblé, le Conſul, après une image de délibération, conclut que l'offre que faiſoit Jugurtha de ſe livrer aux Romains ſeroit reçûe. Auſſi-tôt Jugurtha, comme pour entrer en exécution du Traité, fit délivrer au Queſteur trente éléphans, quantité de beſtiaux & de chevaux, & une aſſez petite ſomme d'argent. Ainſi fut conclue la paix en Numidie, ſans l'autorité du Sénat & du peuple: & le Conſul s'en retourna à Rome pour la création des Magiſtrats. Son Collégue P. Naſica mourut pendant l'année de ſon Conſulat, auſſi eſtimé, que Calpurnius s'étoit fait mépriſer & haïr. Naſica, ſorti d'une maiſon où la vertu ſembloit héréditaire, ſoutint l'honneur de ſon nom par une intégrité parfaite, & qui ſe maintint toujours à l'épreuve de la corruption. Son eſprit étoit cultivé par la Philoſophie: mais dans l'étude qu'il fit de cette ſcience, il eut encore plus de

ſoin

soin de se former le cœur : de sorte qu'il fut plus Philosophe par ses mœurs, que par ses connoissances. Au reste sa Philosophie n'avoit rien de dur, ni d'austére : il étoit même gracieux & enjoué. C'est ce qui paroissoit & dans sa conversation familiére, & dans ses discours publics, dans lesquels, au rapport de Cicéron, il joignoit à la pureté du langage le sel de la bonne plaisanterie. Je reviens à son Collégue, qui lui ressembloit si peu pour la conduite & pour les sentimens. AN. R. 641. AV. J.C. 111. *Cic. Bruto, n. 128.*

Quand on eut appris à Rome de quelle maniére les choses s'étoient passées en Numidie, la conduite du Consul fut blâmée généralement, & ce fut là l'objet commun des entretiens dans toute la ville. Le Peuple témoignoit hautement sa colére & son indignation. Les Sénateurs étoient embarrassés, craignant de se deshonorer s'ils ratifioient une paix si honteuse, & d'un autre côté ne se portant pas volontiers à casser un Traité conclu par un Consul qui étoit cher au parti des Grands. Car c'étoit ce Calpurnius qui, étant Tribun du Peuple, avoit fait rétablir P. Popillius *Cic. ibid.*

Calpurnius retourne à Rome, & est généralement blâmé.

AN. R. 641. AV. J. C. 111. exilé par la faction de C. Gracchus. De plus l'autorité de Scaurus, par les avis duquel on ſavoit que le Conſul s'étoit conduit dans toute cette affaire, arrêtoit les mieux intentionnés, & empêchoit qu'on ne prît une réſolution vigoureuſe.

Le Tribun Memmius anime le Peuple par ſes harangues contre Jugurtha & ſes complices.

Cependant le Tribun C. Memmius, déclaré de tout tems contre la Nobleſſe, haranguoit fortement le Peuple, & l'exhortoit à ne pas laiſſer anéantir & la gloire de la République & ſa propre liberté, lui remettant devant les yeux une infinité d'actions ſuperbes & cruelles des Nobles, pour animer ſon zèle, & lui inſpirer des ſentimens courageux dans l'importante affaire dont il s'agiſſoit. Salluſte inſére ici une harangue qu'il dit avoir choiſie entre pluſieurs autres de cet Orateur, fort célébre en ſon tems ſur tout pour les accuſations : ce qui donne lieu de croire qu'elle eſt effectivement de Memmius. Elle devient par là précieuſe, & digne d'une particuliére attention.

Cic. Brut. n. 136.

Bien des raiſons, Romains, m'empêcheroient de me préſenter devant vous, ſi mon zèle pour le bien public ne l'emportoit ſur tout autre motif : le crédit de

de la faction qui régne ici, l'excès de votre indolence, le violement ouvert des Loix & de la juſtice, &, ce qui me touche le plus, la douleur de voir que l'innocence, loin d'être honorée comme elle le mérite, n'attire que des dangers. J'ai honte de rapporter comment depuis quinze ou vingt ans vous avez été le jouet de l'orgueil d'un petit nombre de puiſſans; avec quelle lâcheté vous avez laiſſé périr vos défenſeurs ſans venger leur mort; juſqu'à quel point l'indifférence & l'inſenſibilité s'eſt établie parmi vous, & a abatardi votre ancien courage; enfin comment actuellement encore, que vos ennemis donnent priſe ſur eux, vous ne profitez pas de leur abattement pour vous relever, & vous ne ceſſez de craindre ceux à qui vous devriez vous rendre vous-mêmes formidables. Quoiqu'il ſemble que toutes ces conſidérations devroient me rebuter, un ſentiment intérieur de courage & de zêle pour le bien public me preſſe de m'oppoſer à cette puiſſante cabale. J'eſſaierai encore de faire uſage de la liberté que mon pére m'a laiſſée. Que mes efforts ſoient efficaces ou ſans fruit, cela dépend de vous. AN. R. 641. AV. J.C. 111.

Je ne vous exhorte point, Romains, à repouſſer par les armes l'injuſtice &

AN. R. 641. AV. J.C. 111. *la violence de vos adverſaires, comme ſouvent vos péres l'ont fait. Il n'eſt pas beſoin d'employer la force, ni d'abandonner la ville. C'eſt d'eux-mêmes que viendra leur ruine. Après que Tibérius Gracchus, qui vouloit, ſelon eux, ſe faire Roi, eut été tué, on fit de cruelles recherches contre le Peuple. Le meurtre de Caïus Gracchus & de M. Fulvius fut ſuivi de l'empriſonnement & de la mort de pluſieurs d'entre vous. Ce n'eſt point l'autorité des Loix, mais le ſimple caprice de vos adverſaires, qui a mis fin à ces deux ſanglantes exécutions. Je veux qu'entreprendre de vous rétablir dans vos droits, ç'ait été un deſſein formé de ſe faire Roi. Je veux encore, que ne pouvant empêcher ce coup ſans répandre beaucoup de ſang, ils l'ayent fait légitimement. Mais de quel prétexte pourront-ils colorer leurs déprédations & leurs rapines? Souvenez-vous avec quelle ſecrette indignation vous avez vû les années précédentes vos finances diſſipées, les Rois & les peuples libres payer tribut à un petit nombre de Nobles, les mêmes hommes réunir ſur leurs têtes & les richeſſes & l'éclat des dignités. Ils ne s'en ſont pas tenus là. L'impunité les a rendu encore plus hardis & plus en-*

entreprenans. En un mot, les Loix, la majeſté de l'Empire, & le ſacré & le profane, tout a été livré aux ennemis. Et les auteurs de tous ces excès n'en ont ni honte, ni repentir. Ils marchent devant vous la tête levée, avec un train pompeux & magnifique, faiſant parade de leurs Sacerdoces, de leurs Conſulats, & quelques-uns de leurs Triomphes : comme ſi tout cela marquoit un vrai mérite, & non une inſatiable ambition. Des eſclaves, achetés à prix d'argent, ne peuvent ſouffrir l'injuſte domination de leurs maîtres : & vous, Romains, nés pour commander, vous ſouffrez tranquillement l'eſclavage. Mais qui ſont donc ceux qui ont ainſi envahi la République ? Des ſcélérats, des meurtriers, en qui une énorme avidité pour l'argent le diſpute à la cruauté & à la barbarie, & qui, avec tout cela, ſont pleins d'orgueil & de fierté : enfin des hommes ſans foi, ſans probité, ſans honneur, qui font trafic de tout, & des devoirs mêmes les plus ſacrés. Les uns ont tué vos Tribuns, les autres vous ont perſécutés par d'injuſtes & impitoyables recherches, la plupart ont les mains ſouillées de votre ſang : & ils conſidérent leurs crimes comme leur rempart & leur ſauvegarde. Les

AN. R. 641. AV. J.C. 111.

AN. R. 641. AV. J.C. 111.

plus coupables d'entr'eux, ſont ceux qui par cette raiſon même ſe croient le plus en ſûreté. Au lieu que leurs crimes auroient dû les tenir dans une crainte continuelle, votre molleſſe leur a donné lieu de faire paſſer la terreur de votre côté. Tous réunis dans les mêmes déſirs, les mêmes haines, les mêmes craintes, ils ſe tiennent étroitement liés enſemble. Mais ce qui eſt amitié entre les bons, doit être appellé conſpiration entre les méchans. Si vous aviez autant de zêle pour conſerver votre liberté, qu'ils en ont pour établir leur domination, la République certainement ne ſeroit point livrée au pillage comme elle l'eſt, & vos bienfaits ſeroient la récompenſe du vrai mérite, non la proie des audacieux. Vos ancêtres ſe ſont retirés deux fois en armes ſur le mont Aventin pour établir leurs droits, & aſſurer la dignité de leur Ordre : & vous, à leur exemple, ne ferez-vous point d'efforts pour conſerver la liberté qu'ils vous ont tranſmiſe ? Vous y êtes d'autant plus obligés, qu'il y a plus de honte à perdre ce qu'on poſſéde, qu'à ne l'avoir jamais poſſédé.

Quelqu'un me demandera, ce que je penſe donc qu'il y ait à faire ? C'eſt de punir ſévérement ceux qui ont trahi la Ré-

République, non en employant contr'eux la violence : ils le mériteroient bien, mais les voies de fait ne conviennent point au Peuple Romain. Il y a des Tribunaux & des Loix. Ordonnez des informations, pour vous assurer de la vérité par des preuves certaines, & par le témoignage de Jugurtha même. S'il s'est soumis de bonne foi, il obéira à vos ordres : s'il les mépriſe, vous connoîtrez par là ce que vous devez penſer de cette prétendue paix & de cette soumiſſion, qui n'aura servi qu'à assurer à Jugurtha l'impunité de ſes crimes, à enrichir conſidérablement un petit nombre de Nobles, &, ſans parler des dommages infinis qui en ſeront la ſuite, à couvrir de honte & d'opprobre la République. AN. R. 641. AV. J.C. 111.

Eſt-ce donc que vous n'êtes point encore las de leur injuſte domination ? Vous avez vû pendant pluſieurs années les Royaumes, les Provinces, les Loix, les Jugemens, la Juſtice, la guerre, la paix, enfin toutes les choſes divines & humaines, entre les mains & au pouvoir d'un petit nombre de perſonnes ; pendant que vous, invincibles juſqu'ici par raport aux ennemis, maîtres de toutes les nations, (car c'eſt l'idée qu'on a du Peu-

AN. R. 641. AV. J.C. 111. *Peuple Romain) vous vous contentiez qu'on vous laiſſât traîner une vie obſcure & languiſſante. Car pour ce qui eſt de la ſervitude, qui de vous oſoit s'y refuſer ?*

Au reſte quoique je ſois perſuadé que c'eſt une honte extrême pour un homme de cœur de ſoufrir qu'on l'offenſe impunément, je conſentirois volontiers que vous pardonnaſſiez à ces méchans parce qu'ils ſont citoyens, ſi je ne prévoyois que votre clémence vous deviendroit funeſte. L'amour du crime eſt trop enraciné dans leur eſprit. Ils ne ſe contenteront pas de l'impunité pour le paſſé ; & ſi vous ne leur ôtez la puiſſance de mal faire à l'avenir, vous vivrez dans une éternelle inquiétude, toujours entre deux extrémités cruelles, & réduits ou à ſouffrir un honteux eſclavage, ou à employer la force & les armes pour défendre votre liberté.

Car ne penſez pas que vous puiſſiez jamais compter ſur leur bonne foi, ni qu'il puiſſe jamais y avoir entr'eux & vous une ſincére & ſolide union. Ils veulent dominer, & vous voulez être libres. Ils prétendent exercer toutes ſortes d'injuſtices, & vous êtes déterminés à vous y oppoſer. Enfin ils traitent vos alliés

en

en ennemis, & vos ennemis en alliés. AN. R. 641. AV. J.C. 111. *Eſt-il poſſible, qu'avec une telle oppoſition de ſentimens, vous viviez enſemble en paix & en bonne intelligence ? Je vous invite donc & je vous exhorte à ne point laiſſer impuni un attentat auſſi odieux que celui qui vient d'être commis dans l'affaire de Numidie.*

Il ne s'agit point ici de péculat ni de concuſſion, crimes certainement très-grands, mais devenus ſi ordinaires qu'on ne les compte plus pour rien. On a proſtitué à un ennemi audacieux l'autorité du Sénat, & la majeſté du Peuple Romain. Le bien & l'honneur de l'Etat ont été vendus à prix d'argent dans votre armée, & au milieu de Rome même. Si l'on n'établit point une commiſſion pour informer de toute cette intrigue, ſi l'on ne punit point les coupables, quel parti nous reſtera-t-il, ſinon de nous ſoumettre à la tyrannie ? Car commettre impunément tous les crimes que l'on veut, c'eſt être Tyran. Ce n'eſt pas que, pour avoir le plaiſir de la vengeance, vous deviez ſouhaiter que vos concitoyens ſe trouvent plutôt coupables qu'innocens : mais craignez que pour vouloir ſauver des méchans, vous ne perdiez les gens de bien. D'ailleurs, l'oubli des bonnes

actions

AN. R. 641. AV. J.C. 111.

actions n'eſt pas d'une ſi dangereuſe conſéquence dans un Etat, que l'oubli des mauvaiſes. L'honnête homme, quand il ſe voit négligé, devient ſeulement moins vif & moins actif pour le bien : mais le ſcélérat en devient plus hardi & plus déterminé pour le mal. Rien n'eſt plus important que d'arrêter les crimes par la ſévérité. S'il ne ſe commet point d'injuſtices & de violences, on n'a point beſoin du ſecours d'autrui pour vivre en paix.

L. Caſſius eſt député vers Jugurtha, & l'engage à venir à Rome rendre compte de ſa conduite.

Memmius, en reitérant ſouvent au Peuple de pareilles repréſentations, obtint qu'on envoyeroit en Numidie L. Caſſius actuellement Préteur, avec ordre d'amener Jugurtha en Italie ſous la garantie du Peuple Romain, afin qu'il pût être interrogé, & que ſur ſes réponſes on s'éclaircît de la vérité des faits dont Scaurus & les autres étoient ſoupçonnés.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient à Rome, ceux que le Conſul avoit laiſſés dans l'armée pour la commander en ſon abſence, imitant la conduite & l'exemple de leur Général, commettoient toutes ſortes de concuſſions & d'indignités. Les uns, corrompus par l'or de Jugurtha, lui livré-

vrérent ſes éléphans : d'autres lui rendirent les transfuges, en les lui faiſant bien acheter : pluſieurs s'enrichiſſoient du pillage des peuples avec qui l'on n'étoit point en guerre : tant [a] l'avarice, comme une malheureuſe cangraine, avoir ſaiſi & infecté tous les eſprits ! AN. R. 641. AV. J.C. 111.

L'Ordonnance du Peuple, qui commettoit Caſſius pour amener Jugurtha à Rome, avoit jetté la conſternation parmi la Nobleſſe. Il arriva bientôt en Numidie, & y trouva Jugurtha lui-même fort allarmé. Il lui perſuada néantmoins ſans beaucoup de peine, de mieux aimer, puiſqu'il s'étoit ſoumis aux Romains, faire épreuve de leur clémence, que de s'attirer leurs armes. Il [b] promit toute ſûreté à ce Prince en ſon propre & privé nom, aſſurance dont Jugurtha ne faiſoit pas moins de cas que de la foi publique. Telle étoit, dit Salluſte, l'opinion que l'on avoit de la probité de Caſſius. Ajoutons : & c'eſt ainſi que le vice & le crime ne peuvent s'empêcher de rendre hommage

a Tanta vis avaritiæ in animos eorum, veluti tabes, invaſerat !

b Privatim præterea fidem ſuam interponit, quam ille non minoris quàm publicam ducebat.

AN. R. 641. AV. J.C. 111.

mage à la vertu. La maniére dont notre Hiſtorien parle de ce Caſſius, donne lieu de penſer que c'étoit le même qui avoit été chargé de revoir le procès des Veſtales, dont il a été parlé ci-deſſus : quoiqu'il y ait de la difficulté ſur ces prétures tant de fois réitérées.

Jugurtha, arrivé à Rome, gagne le Tribun C. Bébius.

Jugurtha arriva à Rome, non avec la magnificence d'un Roi, mais dans le triſte équipage d'un accuſé. Quelque intrépidité qu'il eût par lui-même, & quelques proteſtations de ſervice que puſſent lui faire ſes amis & ſes protecteurs, il ne pouvoit pas s'empêcher de ſentir quelque inquiétude ſur le ſuccès de ſon affaire. Mais étant venu à bout de gagner à force d'argent le Tribun C. Bébius, qui étoit d'une impudence propre à le ſoutenir contre l'évidence de la vérité & de la juſtice, il ſe raſſura pleinement.

Memmius interroge juridiquement Jugurtha devant le Peuple.

Memmius aſſemble le Peuple, qui frémiſſoit d'indignation contre le Roi. Les uns vouloient qu'on le menât en priſon : d'autres demandoient, s'il ne découvroit ſes complices, qu'on le punît ſelon les Loix comme ennemi de l'Etat. Le Tribun, loin de ſe livrer à ces mouvemens impétueux d'un

d'un Peuple enflammé de colére, tint une conduite pleine de dignité, calmant les eſprits, arrêtant les emportemens, enfin proteſtant qu'il ne ſouffriroit jamais que la foi publique fût violée. AN. R. 641. AV. J.C. 111.

Quand on eut fait ſilence, & qu'on eut mandé Jugurtha, alors le Tribun raporte les crimes que ce Prince avoit commis ſoit à Rome, ſoit en Numidie, ſoit contre ſon pére adoptif, ſoit contre ſes fréres; & lui adreſſant la parole, il ajoute: Qu'encore que les Romains n'ignorent pas ſes complices, ils ſont bien aiſes de s'en aſſurer encore davantage par ſa bouche. Que s'il déclare la vérité, il peut tout eſpérer de la bonne foi & de la clémence du Peuple Romain: mais que s'il la cache, il ne ſauvera pas ſes complices, & ſe perdra lui-même. Quand Memmius eut fini ſon diſcours, il ordonna à Jugurtha de répondre. Bébius d'un autre coté, (c'eſt ce Tribun que nous avons dit auparavant avoir été gagné par Jugurtha) lui fit défenſe de parler. Le Peuple, extrêmement irrité, témoignoit par des clameurs tumultueuſes, par des geſtes & des regards menaçans, & par toutes

Bébius Tribun lui défend de répondre, & rompt l'Aſſemblée.

AN. R. 641. AV. J.C. 111. toutes les autres marques de colére, combien il ſouffroit impatiemment le procédé de ce Tribun. Bébius perſiſta effrontément dans le parti qu'il avoit pris. Ainſi le Peuple, inſulté par ſon propre Magiſtrat, & devenu le jouet d'une impudence dont il n'y a point d'exemple, vit rompre l'Aſſemblée ſans concluſion. Ce fut un triomphe pour le Roi, pour Calpurnius, & pour tous les autres, qui appréhendoient extrêmement les ſuites de cette information. On s'apperçut bientôt de l'audace que ce ſuccès avoit inſpirée à Jugurtha.

AN. R. 642. AV. J.C. 110.

M. MINUCIUS RUFUS.
SP. POSTUMIUS ALBINUS.

Jugurtha fait égorger dans Rome Maſſiva.

Il y avoit pour lors à Rome un Prince Numide, nommé Maſſiva, fils de Guluſſa, & petit-fils de Maſiniſſa, qui s'étoit déclaré ouvertement contre Jugurtha dans la querelle des Rois, & qui, pour cette raiſon, après la priſe de Cirte, & le meurtre d'Adherbal, avoit pris la fuite, & étoit ſorti d'Afrique. Le Conſul Albinus, à qui le département de la Numidie étoit échû, & qui par cette raiſon ſouhaitoit que la guerre s'y rallumât, con-

conſeilla à ce Prince de demander le Royaume de Jugurtha. Celui-ci le ſut, & fit égorger Maſſiva au milieu de Rome. Le meurtrier fut arrêté, & mis entre les mains de la Juſtice. Il confeſſe tout au Conſul Albinus, & marque que c'étoit Bomilcar, proche parent de Jugurtha & ſon homme de confiance, qui l'avoit engagé à ce meurtre. Comme Bomilcar étoit venu à Rome avec Jugurtha, le droit des gens ſembloit le mettre à couvert des procédures : on ne laiſſa pas d'intenter une accuſation contre lui, & l'on crut que les droits de la juſtice devoient ici l'emporter ſur toute autre conſidération. Cinquante des amis du Roi voulurent bien lui ſervir de cautions, s'obligeant de le repréſenter quand il en ſeroit beſoin. Jugurtha, convaincu d'une action ſi noire, oſa néantmoins tenir ferme encore quelque tems, comptant toujours tirer Bomilcar d'embarras par le moyen de ſes amis. Mais il ſentit que l'énormité criante d'un tel meurtre étoit au deſſus de tout ſon crédit, & de tout ſon or & ſon argent. Il fit évader Bomilcar, & le ſuivit de près, le Sénat lui ayant fait ſignifier qu'il eût

AN. R. 642. AV. J. C. 110.

Il reçoit ordre de ſortir de Rome & de l'Italie.

AN. R. 642. AV. J.C. 110.

eût à ſortir inceſſamment de l'Italie. Il partit donc: & ce fut pour lors que tournant à pluſieurs repriſes ſes regards vers la ville, il dit, [a] *Que Rome n'attendoit pour ſe vendre qu'un acheteur, & qu'elle périroit bientôt s'il s'en trouvoit un.*

§. II.

Jugurtha élude les attaques du Conſul Albinus. Réflexion de Salluſte ſur l'état préſent de Rome. Métellus eſt chargé de la guerre de Numidie. Il choiſit Marius pour un de ſes Lieutenans. Arrivé en Afrique, il s'applique d'abord à rétablir la diſcipline dans l'armée. Jugurtha envoye des Députés à Métellus, qui les engage à lui livrer leur Maître. Métellus conduit ſon armée en Numidie avec beaucoup de précaution. Jugurtha, voyant qu'on le jouoit, prend le parti de ſe défendre par les armes. Bataille, où Jugurtha eſt vaincu. Il léve une nouvelle armée. Métellus ravage tout le plat pays. Jugurtha ſurprend une partie de l'armée Romaine. Grande joie à Rome pour la victoire remportée ſur

a Urbem venalem, & maturè perituram ſi emptorem invenerit.

ſur Jugurtha. Nouvelle attention du Conſul à ne ſe pas laiſſer ſurprendre. Jugurtha continue ſes eſcarmouches. Métellus met le ſiége devant Zama. Jugurtha attaque le camp des Romains. Le Conſul léve le ſiége de Zama. Pendant les quartiers d'hyver il travaille à gagner les confidens de Jugurtha. Le Roi, trahi par Bomilcar, conſent à ſe livrer à la diſcrétion des Romains. Dépouillé de tout, il reprend les armes. Métellus eſt continué dans le commandement. Jugurtha ſe prépare à la guerre. Les habitans de Vacca maſſacrent la garniſon Romaine. Elle eſt miſe à feu & à ſang par Métellus. Origine de l'inimitié entre Marius & Métellus. Commencemens de Marius. Sa naiſſance. Son éducation & ſon caractére. Il fait ſes premiéres campagnes ſous Scipion l'Africain, & s'en fait eſtimer. Il eſt créé Tribun des ſoldats: enſuite Tribun du peuple. Il fait paſſer une loi malgré le Sénat. Il empéche une largeſſe qu'un de ſes Collégues vouloit faire au peuple. Il eſſuie deux refus en un ſeul jour. Il eſt nommé Préteur à grande peine, & accuſé de brigue. Il épouſe Julie. Son courage contre la douleur. Il eſt choiſi

par

par Métellus pour ſon Lieutenant-Général. Sa conduite dans cet emploi. Métellus lui refuſe la permiſſion d'aller à Rome demander le Conſulat. Marius le décrie. Conjuration de Bomilcar contre Jugurtha découverte. Il eſt mis à mort. Affreux trouble de Jugurtha. Métellus accorde à Marius ſon congé. Marius eſt nommé Conſul. Le ſoin de la guerre contre Jugurtha lui eſt confié. Jugement de Cicéron ſur les voies que prit Marius pour ſe faire nommer Conſul. Perplexités de Jugurtha. Combat, où il eſt vaincu. Il ſe retire à Thala, & en ſort bientôt après. La ville eſt aſſiégée & priſe par les Romains. Jugurtha arme les Gétules. Il engage Bocchus à ſe déclarer contre les Romains. Les deux Rois marchent vers Cirte. Métellus s'y rend auſſi. Douleur de Métellus, quand il apprend que Marius eſt nommé pour lui ſuccéder. Il entre en conférence par Députés avec Bocchus.

Jugurtha éude les attaques du Conſul Albinus.

LA GUERRE recommence de nouveau. Le Conſul Albinus, qui devoit revenir à Rome préſider à l'élection des Magiſtrats de l'année ſuivante, ſe hâte de paſſer en Afrique pour

pour terminer promptement la guerre ou par la voie des armes, ou par un Traité, ou de quelque autre maniére. Mais Jugurtha, de ſon côté, attendant tout du bénéfice du tems, ne cherche qu'à la traîner en longueur. Tantôt il promettoit de ſe rendre; puis il témoignoit de la défiance. Il fuyoit quelquefois devant les Romains; une autre fois, pour ne point décourager ſon armée, il les preſſoit vivement. Ainſi par ces délais & cette lente alternative de négociation & de guerre il jouoit le Conſul, & éludoit tous ſes efforts. Soit nonchalance, ſoit connivence, car il en fut ſoupçonné, Albinus réuſſit fort mal. AN. R. 642. AV. J. C. 110.

L'approche du tems des élections l'obligeant de retourner à Rome, il laiſſe pour commander l'armée ſon frére Aulus, en qualité de Propréteur. Jugurtha en eut encore meilleur marché que du Conſul. Il étoit ſans mérite, & ſa préſomption lui cachoit ſon incapacité. Le déſir aveugle de s'enrichir le porta à former au milieu de l'hyver le ſiége de Suthul, place très-forte, ſituée ſur la croupe d'une montagne eſcarpée, & environnée d'un marais, dans laquelle le Roi

AN. R. 642. AV. J. C. 110. tenoit une partie de ſes tréſors. La crainte ſimulée de ce Prince, qui tantôt lui faiſoit faire des propoſitions d'accommodement, tantôt prenoit la fuite devant lui, augmenta encore ſon aveuglement. Jugurtha, accoutumé de longue main à employer la ruſe & l'artifice, joua ſi bien ſon perſonnage, qu'il l'engagea à quitter le ſiége de Suthul, pour le ſuivre dans une région écartée, où il lui faiſoit eſpérer de tranſiger ſecrétement avec lui. Et, ce qui eſt preſque incroyable, il gagna par des émiſſaires non ſeulement une partie des troupes auxiliaires du Propréteur, mais juſqu'à des Romains même, qui promirent de le ſervir dans l'occaſion. En effet Jugurtha étant venu attaquer le camp d'Aulus pendant la nuit, quelques compagnies de Liguriens & de Thraces paſſérent de ſon coté : & un Officier Romain, premier Capitaine d'une légion, livra aux ennemis la partie du retranchement qu'il étoit chargé de défendre. Le camp fut pris & pillé : & tout ce que put faire Aulus, ce fut de ſe retirer avec une partie de ſes troupes ſur une hauteur voiſine. Le lendemain il fallut en venir

nir à une compoſition. Jugurtha, non content d'avoir vaincu, voulut encore inſulter : & dans une conférence qu'il eut avec le Propréteur, employant une feinte modération, il lui dit qu'encore qu'il le tînt renfermé, & qu'il fût en ſon pouvoir de le faire périr avec toute ſon armée ou par la faim ou par l'épée, néantmoins, ſe reſſouvenant que les armes ſont journaliéres, & les choſes humaines ſujettes à bien des viciſſitudes, ſi Aulus vouloit faire la paix, il les renvoyeroit tous la vie ſauve après les avoir fait paſſer ſous le joug, & à condition qu'ils ſortiroient de Numidie dans l'eſpace de dix jours. Quelque dures & ignominieuſes que fuſſent ces conditions, la crainte de la mort, qui paroiſſoit inévitable, les fit accepter. AN. R. 642. AV. J.C. 110.

Quand cette nouvelle fut arrivée à Rome, elle y cauſa une grande conſternation. Les uns plaignoient le nom Romain deshonoré par une ſi honteuſe paix : les autres craignoient même les ſuites de l'avantage remporté par le Numide. Tous généralement, & ſur tout les gens de guerre, blâmoient Aulus avec mépris & avec indignation, de ce qu'ayant les ar-

AN. R. 643. AV. J. C. 110.

armes à la main, il avoit mieux aimé devoir ſon ſalut à ſa lâcheté qu'à ſon courage. Le Conſul Albinus, craignant qu'on ne le rendît reſponſable de la conduite de ſon frére, propoſa au Sénat de délibérer ſur le Traité qui venoit d'être conclu. Il fut déclaré nul, comme ayant été fait ſans l'autorité du Sénat & du Peuple. Le Conſul, n'ayant pu emmener avec lui les levées qu'il avoit faites, parce que les Tribuns s'y oppoſérent, ne laiſſa pas de partir pour l'Afrique. Son armée, en exécution du Traité, étoit ſortie de Numidie. Il la trouva dans un tel déſordre & un tel dérangement, cauſé par la licence qui y régnoit, qu'il n'oſa la mener contre Jugurtha, quoiqu'il le déſirât fort, pour réparer la honte du Traité conclu par ſon frére.

A Rome cependant, le Tribun Mamilius Limetanus propoſe au Peuple d'établir une commiſſion pour informer contre ceux qui avoient enhardi Jugurtha à mépriſer les Arrêts du Sénat, qui avoient reçu de lui de l'argent dans les Ambaſſades, ou dans le commandement des armées, qui lui avoient rendu ſes éléphans & ſes trans-

transfuges, & qui enfin avoient fait des conventions avec l'ennemi au sujet de la guerre & de la paix. Bien des gens qui craignoient pour eux-mêmes ou pour leurs amis, s'opposoient sous main & sourdement à cette Loi : car le faire ouvertement, c'eût été s'avouer coupable. Mais le Peuple montra une fermeté extraordinaire dans cette occasion, moins par zêle & par affection pour le bien public, que par haine contre les Nobles, qui redoutoient cette Loi : tant la dissension des deux Ordres étoit alors violente ! Il fut donc ordonné qu'on nommeroit trois Commissaires pour préſider à l'instruction du procès de tous ceux qui se trouveroient dans les cas mentionnés par la Loi, & pour procéder à leur jugement. AN. R. 641. AV. J.C. 110.

Scaurus eut le crédit de se faire mettre du nombre de ces Commissaires, quoiqu'il lui convînt mieux de paroître au rang des accusés que des juges : mais l'affaire n'en fut pas poussée avec moins de vigueur. Quatre Consulaires furent condamnés, Calpurnius, Albinus, Opimius, & C. Caton. Ni Salluste, ni aucun autre Auteur ne nous apprend quelle part

AN. R. 642. AV. J.C. 110. avoit eue ce dernier dans les manéges de Jugurtha. Nous l'avons vû déja condamné pour cauſe de concuſſions. Mais il en avoit été quitte pour de légers dommages & intérêts. Ici il fut exilé, auſſi bien que les trois que j'ai nommés avant lui. Il y en eut encore pluſieurs autres, d'un rang moins illuſtre, mais néantmoins perſonnages diſtingués, & en particulier C. Galba, qui fut le premier citoyen revêtu d'un Sacerdoce public, qui eût ſuccombé dans un jugement en matiére criminelle. Ce furent ici comme des repréſailles que prit ſur la Nobleſſe l'Ordre du peuple, qui depuis la mort des Gracques n'avoit pû ſe relever de l'oppreſſion. Il n'eſt pas étonnant que *Cicéron réclame contre ces condamnations, & les traite d'iniques, puiſque Salluſte, toujours favorable à la cauſe du Peuple contre les Nobles, convient que les bruits populaires & les caprices de la multitude influérent dans les jugemens qui furent rendus en cette occaſion. Ce n'eſt pas à dire que tous ceux qui furent condamnés ayent été innocens. Il nous a détaillé lui-même les mauvaiſes manœuvres de pluſieurs. Mais

* *Cic. Bruto*, 127. 128.

en

en général ce fut l'eſprit de parti qui dirigea les juges plus que l'amour de la juſtice. On peut voir ce que nous avons obſervé à la fin de l'Hiſtoire des Gracques touchant la condamnation d'Opimius. AN. R. 642. AV. J.C. 110.

Cet événement donne lieu à une digreſſion que fait ici Salluſte ſur l'origine de ces animoſités furieuſes entre le Sénat & le peuple, qui déchiroient la ville, & qui devinrent enfin des guerres ſanglantes. Il faut obſerver d'abord, comme cet Hiſtorien l'a fait ailleurs, que les diſſenſions civiles ſont auſſi anciennes dans Rome que la liberté. Mais outre que les querelles des premiers tems ſe terminoient toujours avec modération & avec douceur, il y avoit eu un calme fort long, où les deux Ordres ſe concertoient parfaitement pour travailler au bien commun. Ce tems, que l'on peut bien appeller l'âge d'or de la République Romaine, dure depuis la ſeconde guerre Punique juſqu'à la priſe de Carthage. Alors non ſeulement les factions commencérent à renaître, mais devinrent plus violentes que jamais. C'eſt cette date que Salluſte enviſage dans la réflexion que

AN. R. 642. AV. J.C. 110. je vais ici mettre ſous les yeux du Lecteur.

Réflexion de Salluſte ſur l'état préſent de Rome.

„ Ce n'eſt, dit-il, que depuis quelques années qu'on voit à Rome des diviſions atroces entre le Sénat & le Peuple, & des factions portées de part & d'autre aux derniers excès : & ces maux n'ont point d'autre origine que la douceur de la paix, & l'abondance de tout ce que les hommes regardent comme les plus grands des biens. Avant la deſtruction de Carthage, les deux Corps de l'Etat traitant l'un avec l'autre ſans violence & ſans paſſion, étoient de bonne intelligence dans le maniement des affaires. L'amour de la gloire, ni le déſir de la domination ; n'armoient point les citoyens les uns contre les autres. La crainte des ennemis tenoit tout dans l'ordre. Quand Rome ne fut plus arrêtée par ce frein, auſſitôt la licence & l'orgueil, effets ordinaires de la proſpérité, s'introduiſirent dans la ville. Ainſi le repos & le loiſir, que l'adverſité lui avoit fait déſirer avec tant d'ardeur, lorſqu'elle l'eut obtenu, lui devint plus funeſte que tous les maux de la guer-

» guerre. La Nobleſſe d'une part, & le Peuple de l'autre, ont fait ſervir de prétextes à leurs injuſtes préten- tions, l'une ſa prééminence, l'autre ſa liberté. Ainſi pendant que cha- cun veut être maître, que chacun tire tout à ſoi, la République, qui ſe trouvoit comme au milieu entre les deux factions, a été déchirée par ce partage. Au reſte, le parti de la Nobleſſe ſe tenant uni, avoit plus de force: au lieu que celui du Peuple, diviſé en une infinité de têtes, & n'ayant point de lien com- mun, étoit beaucoup moins puiſ- ſant. Soit en guerre, ſoit en paix, tout paſſoit par les mains d'un pe- tit nombre de Nobles. Ils diſpo- ſoient des deniers publics, des gou- vernemens de provinces, des char- ges, des récompenſes honorables, des triomphes. Pendant que les Gé- néraux partageoient avec peu de perſonnes le butin pris ſur les enne- mis, le Peuple demeuroit accablé par les fatigues de la milice, & par les miſéres de la pauvreté; & il ar- rivoit ſouvent que les péres ou les enfans des ſoldats, s'ils avoient le malheur de ſe trouver dans le voi- ſinage

AN. R. 641. AV. J.C. 110.

AN. R. 642. AV. J.C. 110. „ ſinage des Grands & des Nobles ; „ étoient chaſſés de leurs maiſons, „ & dépouillés du peu de terres qu'ils „ avoient. Ainſi l'avidité croiſſant tou- „ jours avec la puiſſance, ne gardoit „ plus de bornes, ni de meſures. Tout „ devenoit la proie du plus fort. La „ Nobleſſe violoit les régles les plus „ ſaintes & ſacrifioit tout à l'envie de „ ſe ſatisfaire, juſqu'à ce que par ſes „ excès elle s'attira des vengeurs qui „ ſortirent de ſon propre ſein. „

C'eſt ainſi que Salluſte déſigne les Gracques, du projet deſquels il parle avec beaucoup d'eſtime: & après avoir rapporté leur fin funeſte, il ajoute : „ On doit convenir que le déſir de „ l'emporter ſur leurs adverſaires les „ porta trop loin, & qu'ils ne firent „ point paroître aſſez de modération. „ Car [a] il vaut mieux être vaincu en „ s'attachant aux régles, que de vain- „ cre l'injuſtice par de mauvaiſes „ voies. La Nobleſſe, de ſon côté, „ abuſant tyranniquement de ſa vi- „ ctoire ſur les Gracques, fit périr par „ le fer, ou éloigna par l'exil un grand „ nombre de citoyens ; &, par ces „ vio-

a Sed bono vinci ſatius eſt, quàm malo more injuriam vincere.

„ violences, elle ſe fit plus craindre, AN. R. 642. AV. J.C. 110.
„ qu'elle n'augmenta ſon pouvoir.
„ C'eſt ce qui cauſe la ruine des Etats
„ les plus puiſſans, lorſqu'on veut
„ vaincre abſolument ſes adverſaires
„ à quelque prix que ce ſoit, & exer-
„ cer ſur eux après les avoir vaincus
„ une pleine & entiére vengeance.

Il eſt remarquable que les Hiſtoriens, comme de concert, attribuent la ruine des mœurs & de la diſcipline dans Rome à ſa trop grande puiſſance, à l'augmentation de ſes richeſſes, & au luxe qui en eſt une ſuite inévitable. Ils fixent l'époque de ce funeſte changement à la deſtruction de Carthage. J'ai rapporté dans l'Hiſtoire de la troiſiéme guerre Punique un paſſage de Velleïus Paterculus tout-à-fait conforme à ce que Salluſte obſerve ici. Je reviens à mon ſujet.

Q. CÆCILIUS METELLUS. AN. R. 643. AV. J.C. 109.
M. JUNIUS SILANUS.

On [a] commença à concevoir de bonnes eſpérances pour la guerre de Numidie, quand le ſoin en eut été confié à Métellus. Ce Conſul avoit Metellus eſt chargé de la guerre de Numidie.

L 6 tout

a In Numidiam proficiſcitur, magna ſpe civium, cùm propter artes bonas, tum maximè quòd adversùm divitias inviſtum animum gerebat; &

AN. R. 643. AV. J. C. 109.

tout ce qui peut rendre un homme eſtimable : mais particuliérement un déſintéreſſement parfait & abſolument incorruptible : qualité la plus eſſentielle alors contre un ennemi tel que Jugurtha, qui juſques-là, pour vaincre, avoit moins employé l'épée que l'argent. Le choix que fit Métellus de deux excellens Lieutenans-Généraux, Marius & Rutilius, confirma l'idée avantageuſe que l'on avoit de lui, & les heureux préſages que l'on ſe formoit de ſes ſuccès. En effet, ſouvent les deſſeins les mieux concertés échouent par le mauvais choix des Officiers, quand il ſe fait par brigue & par cabale. Nous donnerons bientôt quelque détail ſur ce qui regarde Marius. Maintenant nous allons ſuivre le fil de notre hiſtoire.

Il choiſit Marius pour un de ſes Lieutenans.

Arrivé en Afrique, il s'applique d'abord à rétablir la diſcipline dans l'armée.

Lorſque Métellus fut arrivé en Afrique, il trouva l'armée dans un état déplorable, plongée dans la pareſſe, mal aguerrie, craignant & le péril & le travail, plus brave en paroles qu'en effet, redoutable aux Alliés, mépriſable aux ennemis, enfin ſans diſcipline, ſans régle, ſans ſoumiſſion. Cette diſpoſi-

avaritiâ magiſtratuum antè id tempus in Numidia noſtræ opes contuſæ, hoſtiumque auctæ erant.

position de l'armée donna plus d'inquiétude au nouveau Général, que le nombre des troupes ne lui inſpira de confiance. Quoiqu'il ſût que Rome attendoit avec impatience des nouvelles de ce qui ſe paſſeroit en Afrique, il prit néantmoins la réſolution de ne point commencer les opérations de la guerre, qu'il n'eût réformé ſon armée ſur le pié de l'ancienne diſcipline. Il [a] s'y prit en homme ſupérieur, gardant un ſage milieu entre une rigueur outrée & une indulgence ambitieuſe. An R. 643. Av. J. C. 109.

Les premiers ordres qu'il donna, eurent pour objet de retrancher ce qui entretenoit l'intempérance & la molleſſe. Il fit défenſe aux ſoldats d'avoir avec eux dans le camp ou dans la marche ni eſclaves, ni chevaux de bagage; aux goujats de ſuivre l'armée; & à qui que ce fût, de vendre du * pain, ni de la viande cuite, dans l'enceinte du camp. Pour tout le reſte, il réduiſit chaque choſe, autant qu'il put, au ſimple néceſſaire. Il ne tenoit pas longtems ſes troupes en

a Sed in ea difficultate Metellum non minùs, quàm in rebus hoſtilibus, magnum & ſapientem virum fuiſſe comperior: tantâ temperantia inter ambitionem ſævitiamque moderatum.

* *Chaque ſoldat portoit du blé pour douze ou quinze jours. Il le broyoit lui-même, & en faiſoit du pain.*

AN. R. 643. AV. J.C. 109. en un même lieu. Il les menoit par des chemins de traverſe, & les faiſoit inceſſamment camper & décamper. Il les obligeoit de ſe retrancher avec autant de ſoin, que s'ils euſſent toujours été à la vûe d'une armée ennemie. On relevoit ſouvent la garde, qu'il alloit viſiter en perſonne avec les premiers Officiers, pour tenir tout le monde dans le devoir. Dans la marche, on le voyoit par tout, à la tête, au milieu, à la queue, prenant ſoin que le ſoldat ne ſortît jamais de ſon rang, qu'il marchât toujours ſous le drapeau, & qu'il portât en même tems ſur lui ſes armes & ſes vivres. [a] Par ce moyen, il rétablit bientôt la diſcipline, mettant en uſage un principe admirable, qui eſt de prévenir les fautes, plutôt que de les punir.

Jugurtha envoie des Députés à Métellus, qui les engage à lui livrer leur Maître.

Quand Jugurtha fut informé de quelle façon ſe conduiſoit Métellus, il entra dans une grande inquiétude. D'ailleurs on lui avoit mandé de Rome que les préſens ne pouvoient rien ſur ce Général. Au défaut de cette reſſource, qui juſques-là lui avoit ſi bien

a Ita prohibendo à delictis magis, quàm vindicando, exercitum brevi confirmavit.

bien réuſſi, il fallut tenter d'autres voies. Il envoie des Députés à Métellus, qui pour toutes conditions demandent qu'on laiſſe la vie à ce Prince & à ſes enfans, ajoutant qu'il abandonne tout le reſte au Peuple Romain. Le Conſul avoit déja connu par expérience qu'on ne pouvoit pas ſe fier aux Numides, naturellement légers, inconſtans, & ſans foi. Il crut, avec un Prince trompeur & perfide, pouvoir employer la ruſe & l'artifice. Il ſonda ſes Députés, en les entretenant chacun en particulier; & les trouvant aſſez diſpoſés à ce qu'il ſouhaitoit d'eux, il leur propoſa & vint à bout de leur perſuader de s'engager à lui livrer Jugurtha vif ou mort. Conduite peu généreuſe, & qui prouve que même les plus gens de bien du tems où nous en ſommes ſe reſſentoient du dépériſſement des mœurs. Métellus, pour mieux couvrir ſon jeu, fait en public à ces Députés une réponſe favorable, & leur donne lieu d'entretenir leur Maître dans de bonnes eſpérances. AN. R. 643. AV. J.C. 109.

Peu de jours après il partit de la Province Romaine, c'eſt-à-dire, de la partie de l'Afrique qui étoit ſoumiſe Métellus conduit ſon armée

AN. R. 643. AV. J. C. 109. en Numidie avec beaucoup de précaution.

miſe aux Romains, & conduiſit ſon armée en Numidie. On y trouve toutes choſes dans le même état que ſi l'on n'eût pas été en guerre : point de maiſons déſertes, les troupeaux avec leurs bergers, les laboureurs au milieu des champs, & les Officiers du Prince ſortant des villes & des villages pour offrir du blé & des proviſions, & faire tout ce qui leur ſeroit commandé. Métellus, pour tout cela, ne diminue rien de ſon attention. Il marche en auſſi bon ordre, & ne ſe tient pas moins ſur ſes gardes, que s'il eût été en préſence de l'ennemi. En un mot, il prend toutes les précautions poſſibles, ſachant que ces apparences de paix peuvent couvrir des artifices & des embuches. Auſſi Jugurtha étoit ſi habile, ſi ruſé, qu'on ne pouvoit dire s'il falloit plus ſe défier de lui quand il étoit loin, ou quand il étoit proche ; lorſqu'il faiſoit ouvertement la guerre, ou qu'il paroiſſoit vouloir la paix.

Métellus continuant ſa marche arriva près d'une ville appellée Vacca. C'étoit la plus marchande de toutes celles de Numidie. Il y mit garniſon, ſoit pour profiter de l'avantage du lieu,

lieu, ſoit pour connoître, par cette démarche, en quelles diſpoſitions étoit Jugurtha. AN. R. 643. AV. J. C. 109.

Cependant il venoit toujours de nouveaux Envoyés de ce Prince, qui demandoient inſtamment la paix, & offroient, comme auparavant, d'abandonner tout aux Romains, pourvû qu'ils lui laiſſaſſent la vie à lui & à ſes enfans. Le Conſul les recevoit comme il avoit reçu les premiers, c'eſt-à-dire en les ſollicitant de trahir leur Maître; après quoi il les renvoyoit à Jugurtha, ſans lui promettre ni lui refuſer la paix: &, dans cet intervalle, il attendoit le ſuccès de ce qu'il avoit négocié avec ces Envoyés.

Jugurtha voyant qu'on le jouoit, prend le parti de ſe défendre par les armes.

L'artificieux Jugurtha reconnut qu'on profitoit contre lui de ſon exemple, & qu'on l'attaquoit par ſes propres armes, c'eſt-à-dire par la ruſe & la tromperie, puiſqu'en effet les paroles de Métellus ne s'accordoient point avec ſes actions, & qu'en même tems qu'on lui donnoit des eſpérances de paix, on lui faiſoit une cruelle guerre. Il ſe détermina donc, puiſqu'il ne lui reſtoit point d'autre reſſource, à ſe défendre par les armes.

AN. R. 643. AV. J.C. 109. Il assemble des troupes nombreuses, & observant la marche des Romains, il se poste de maniére à pouvoir les attaquer à son avantage. Le combat s'étant engagé, les Numides d'abord eurent la supériorité par la situation favorable du lieu où ils s'étoient mis en embuscade : mais les Romains reprirent bientôt courage. Le Roi & le Consul firent paroître toute la bravoure & toute l'habileté qu'on pouvoit attendre de deux des plus grands Capitaines qui fussent alors. Métellus avoit pour lui la valeur des soldats, mais le desavantage du lieu. Tout étoit favorable à Jugurtha, excepté la nature de ses troupes bien inférieures aux légions Romaines. Enfin la valeur l'emporta, & le champ de bataille resta au Consul. Dans le même tems, & à peu de distance il y eut aussi une autre action entre Bomilcar & Rutilius: & le succès en fut le même. Ainsi la victoire fut entiére du côté des Romains.

Bataille, où Jugurtha est vaincu.

Métellus campa quatre jours à l'endroit où la bataille s'étoit donnée. Il prit soin des blessés, honora de présens ceux qui s'étoient distingués dans le

le combat, combla de louanges toute l'armée & l'exhorta à finir la campagne avec le même courage, ajoutant qu'elle en avoit assez fait pour la victoire ; qu'il ne s'agissoit plus que de recueillir le butin, qui en étoit la juste récompense. AN. R. 643. AV. J.C. 109.

Jugurtha léve une nouvelle armée.

Cependant il envoya des espions pour savoir où étoit Jugurtha, quel dessein il pouvoit avoir, ce qui lui restoit de troupes, & quelle étoit sa contenance après sa déroute. On apprit qu'il s'étoit retiré dans des lieux couverts de bois, & d'un accès difficile ; & que là il levoit une armée plus nombreuse que la premiére, mais peu aguerrie, & composée pour la plus grande partie de laboureurs & de bergers. Il n'est pas étonnant qu'il fût réduit à faire de nouvelles levées. Chez les Numides il n'y avoit que ceux qui formoient la garde du Roi qui le suivissent dans une défaite. Tous les autres se dispersoient où il leur plaisoit, sans qu'on leur en fît un crime : telle étoit la coutume de la Nation.

Métellus ravage tout le plat pays.

Lorsque Métellus vit qu'il alloit être obligé de recommencer une guerre, où il falloit combattre des ennemis

An. R. 643. Av. J.C. 109. nemis qui prenoient toujours leurs avantages par la connoiſſance qu'ils avoient du pays, & qui lors même qu'ils étoient vaincus, perdoient moins que les vainqueurs: il conçut qu'il lui falloit changer de plan, & ne plus donner de bataille. Mais il entra dans les provinces les plus riches de Numidie: il y ravagea tout le plat pays, y prit & brûla beaucoup de villes & de châteaux peu fortifiés ou ſans garniſon, fit main baſſe ſur tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, du reſte abandonnant tout au pillage du ſoldat. La terreur qu'il répandit par ces hoſtilités, fit qu'on vint de toutes parts lui donner des otages. On lui apportoit du bled & toutes ſortes de munitions en abondance ſelon qu'il l'ordonnoit, & l'on recevoit par tout garniſon Romaine.

Jugurtha ſurprend une partie de l'armée Romaine.

Jugurtha, plus effrayé de cette nouvelle maniére de faire la guerre, que de la défaite qui avoit précédé, ne perdit pas néantmoins courage, & eut recours à ſes ruſes ordinaires. Il laiſſe dans ſon camp la plus grande partie de ſon armée, & avec l'élite de ſa Cavalerie il ſe met à la ſuite de Métellus.

Pour

Pour le mieux ſurprendre, il avoit marché de nuit, & pris des chemins détournés, tellement que pendant que les Romains le croyoient fort éloigné, & s'étoient répandus en grand nombre dans la campagne, il vint tout-à-coup fondre ſur eux, & les attaqua vivement. La plupart étoient ſans armes. Il en tue beaucoup, en fait d'autres priſonniers. Puis, auſſi circonſpect que courageux, avant qu'on eût le loiſir de ſortir du camp pour venir au ſecours de ceux qu'il avoit ſurpris, il ſe retire ſur les collines prochaines avec ſes Numides, ſelon les meſures qu'il avoit priſes & les ordres qu'il avoit donnés avant le combat. AN. R. 643. AV. J.C. 109.

Grande joie à Rome pour la victoire remportée ſur Jugurtha.

Pendant que tout cela ce paſſoit, la nouvelle des premiers ſuccès du Conſul arriva à Rome. On y apprit avec une grande joie que Métellus avoit rétabli dans ſon armée l'ancienne diſcipline, qu'en un lieu deſavantageux il avoit remporté la victoire, qu'il étoit en poſſeſſion du pays ennemi, & que Jugurtha, ſi fier auparavant de la défaite d'Aulus, ſe voyoit maintenant contraint de chercher ſon ſalut dans les deſerts & dans la fuite.

Il

AN. R. 643. AV. J. C. 109.

Il fut ordonné par le Sénat, qu'on rendroit aux dieux de ſolemnelles actions de graces, & toute la ville louoit à l'envi le mérite de Métellus.

Nouvelle attention du Conſul à ne ſe pas laiſſer ſurprendre.

Le Conſul en étoit d'autant plus appliqué à ſon devoir. Il ſavoit que la gloire traîne après ſoi l'envie. Plus il acquéroit de réputation, plus il travailloit à la ſoutenir. Il ſe hâtoit d'achever cette guerre, mais il ne prenoit pourtant pas de fauſſes meſures par impatience, & ne donnoit point de priſes à l'ennemi. Depuis la derniére embuſcade que Jugurtha lui avoit dreſſée, il ne permettoit point à ſes ſoldats de s'écarter. Quand il falloit faire proviſion de vivres ou de fourages, ceux que l'on y enyoyoit étoient toujours ſoutenus par un bon corps d'Infanterie avec toute la cavalerie. Il avoit partagé ſes troupes : il en commandoit une partie, & avoit donné la conduite de l'autre à Marius. Ainſi il y avoit toujours deux Corps d'armée, peu éloignés l'un de l'autre. Ils ſe joignoient enſemble, quand il falloit combattre : mais hors de là ils tenoient des routes différentes, afin de porter la terreur & le ravage dans une plus grande

étendue de pays. Du reſte, on brûloit tout dans la campagne, & l'on ne s'amuſoit guéres à y faire du butin. AN. R. 643. AV. J. C. 109.

Jugurtha ſuivoit les Romains par les collines, & cherchoit le lieu & l'heure de les combattre à ſon avantage. Il faiſoit le dégât par tout où il prévoyoit que l'ennemi devoit paſſer. Il brûloit les fourages & corrompoit l'eau des fontaines, qui ſont très-rares dans ces régions. Il tenoit en inquiétude tantôt Métellus, tantôt Marius. Il donnoit de tems en tems ſur l'arriére-garde, & un moment après il regagnoit ſes collines. Il faiſoit mine de vouloir attaquer tantôt un corps, tantôt un autre. Ainſi, ſans hazarder de combat en forme, il ne laiſſoit néantmoins aucun repos aux ennemis, les harcelant ſans ceſſe & rompant tous leurs projets. Jugurtha continue ſes eſcarmouches.

Le Conſul ſe trouvant fatigué par les ruſes du Numide, fut contraint d'en revenir à déſirer une bataille. Mais Jugurtha l'évitoit avec ſoin. Pour l'y forcer, Métellus prend le parti d'attaquer Zama, place très-forte, ſituée dans la partie occidentale de la Numidie, eſpérant que Jugurtha voudroit, à quelque prix que ce fût, Métellus met le ſiége devant Zama.

empê-

AN. R. 643 AV. J.C. 109. empêcher la priſe d'une ville auſſi importante; ce qui pourroit engager une action. Ce Prince, ayant découvert le deſſein du Conſul par les transfuges, fit une marche ſi diligente, qu'il le prévint. Il alla exhorter les habitans de Zama à ſe bien défendre, & pour renforcer leur garniſon, il leur laiſſa tout ce qu'il avoit de déſerteurs Romains dans ſon armée, comptant pleinement ſur leur fidélité, parce qu'ils n'avoient aucun quartier à attendre de Métellus. Il promit d'ailleurs au peuple de cette grande ville, que, dans le tems qu'il faudroit, il ne manqueroit pas de venir à leur ſecours avec de puiſſantes forces.

Après avoir ainſi donné ſes ordres, il ſe retira dans des lieux écartés, épiant la marche des ennemis. Il fut averti que Marius s'étoit détaché du gros de l'armée avec quelques Cohortes, pour aller chercher des blés, & les amener au camp. Il vient fondre bruſquement ſur lui. Mais la valeur des troupes Romaines & la bonne conduite de leur Commandant prévinrent le déſordre: & Jugurtha manqua ſon coup.

Marius

Marius arrive devant Zama. C'étoit une ville ſituée dans la plaine, moins fortifiée par la nature que par l'art, mais bien munie de toutes les choſes néceſſaires pour ſoutenir un ſiége. Métellus la fait inveſtir, & ayant diſtribué les poſtes à chacun des Lieutenans Généraux, il donne l'aſſaut à la place. L'armée Romaine, ſelon la coutume, commença par pouſſer de grands cris tout d'un coup, & de toutes parts. Les Numides n'en ſont pas épouvantés. Ils paroiſſent en bonne poſture. L'attaque commence. Les Romains lancent un grand nombre de traits & de pierres. Tantôt ils tâchent de ſapper le mur, tantôt de l'eſcalader. Ils ſouhaitent de joindre l'ennemi, & d'en venir aux mains. Les aſſiégés, de leur côté, jettent ſur eux des grais, des poutres, des javelots, de la poix fondue mêlée avec du ſouphre. Ceux des Romains que la crainte tenoit plus éloignés, ne ſont pas à l'abri des coups. Les traits, ou lancés à la main, ou pouſſés par les machines de guerre, les vont chercher au loin. [a] Ainſi les lâches partagent le dan-

AN. R. 643. AV. J. C. 109.

a Parique periculo, ſed famâ impari, boni atque ignavi erant.

AN. R. 643. AV. J.C. 109. danger avec les plus courageux, mais ſans partager leur gloire.

Jugurtha attaque le camp des Romains.

Pendant que l'on combattoit ainſi autour des murs de la ville, Jugurtha bien accompagné vient attaquer ſubitement le camp des Romains où l'on ne s'attendoit à rien moins, & ayant pouſſé la garde il en força les portes. Le deſordre ſe met dans les troupes. Pluſieurs ſont tués ou bleſſés. Le plus grand nombre prend la fuite. Métellus, qui preſſoit l'aſſaut avec ardeur, entendant derriére lui le bruit d'un combat, tourna bride auſſi-tôt, & apperçut des troupes qui fuyoient de ſon côté. Il envoie ſur l'heure même toute la Cavalerie au camp, & y fait marcher Marius avec une partie de l'infanterie Latine. Jugurtha, à leur approche, ſe retira.

Le lendemain, Métellus, avant que de livrer un nouvel aſſaut à la place, poſta toute ſa Cavalerie autour des lignes : puis il s'avança vers Zama. Jugurtha revient à la charge. Mais comme on s'étoit préparé à le bien recevoir, ſon attaque n'interrompit point l'aſſaut que les Romains donnoient à la ville: & l'on ſe battit en même tems des deux côtés avec vigueur.

gueur. Les assiégés du haut des murs voyoient tout ce qui se passoit autour des lignes, & examinoient avec inquiétude les avantages & les désavantages de Jugurtha. Marius, qui le remarqua du côté où il commandoit, voulant tourner entiérement leur attention vers l'objet sur lequel elle se portoit déja en partie, rallentit pendant quelque tems les efforts de ses soldats, comme désespérant de réussir. Puis tout d'un coup il fait planter les échelles, & attaquer le mur avec plus de vivacité que jamais. Les Romains avoient presque gagné le parapet, lorsque les habitans font pleuvoir sur eux un orage de pierres, de feux, & de dards. Ce n'est pas tout encore. Quelques échelles s'étant rompues, ceux qui étoient dessus furent écrasés dans leur chute, & les autres se sauvérent comme ils purent, la plupart blessés. La nuit termina cet assaut, & obligea aussi Jugurtha de se retirer. AN. R. 643. AV. J.C. 109.

Métellus considérant que l'été tiroit vers sa fin, que la ville paroissoit en état de se défendre encore longtems, que Jugurtha ne combattoit que par escarmouches & par embuscades, résolut de lever le siége. Il mit Le Consul léve le siége de Zama.

AV. R. 643. AV. J.C. 109. mit des garniſons dans les villes qui avoient quitté le parti du Roi: après quoi il prit ſes quartiers d'hyver dans la Province Romaine à portée de la Numidie.

Pendant les quartiers d'hiver il travaille à gagner les confidens de Jugurtha.

Il ne donna pas ce tems-là à l'oiſiveté & aux délices, comme faiſoient ſouvent les autres Généraux: & ne perdant point de vûe Jugurtha, il dreſſa de nouvelles batteries pour parvenir à finir la guerre. Il ſeroit vraiment louable, s'il n'eût employé que des voies d'honneur. Mais nous avons vû qu'il n'étoit pas ſcrupuleux ſur cet article. Tout moyen lui étoit bon pour réuſſir. Il ſe propoſa donc de ſurprendre un ennemi qu'il ne pouvoit réduire par la force, & pour cela de gagner ceux en qui il avoit plus de confiance, & de les engager à le trahir. Bomilcar, qui étoit le confident intime du Roi, parut à Métellus plus capable qu'aucun autre de le ſervir dans ſon deſſein. Il lui fit faire des propoſitions: il eut même avec lui une entrevûe ſecréte: & comme ce Numide étoit actuellement dans les liens de la juſtice à Rome, ayant été pourſuivi criminellement, ſelon qu'il a été rapporté plus haut, pour le

le meurtre de Maſſiva, & s'étant dérobé par la fuite, le Conſul lui promit que s'il livroit Jugurtha vif ou mort, le Sénat, non ſeulement lui accorderoit l'abolition de ſon crime, mais lui aſſureroit la poſſeſſion de tous ſes biens. Bomilcar ſe laiſſa aiſément perſuader, ſoit parce que c'étoit un eſprit naturellement porté à la perfidie, ſoit qu'il craignit qu'une paix venant à ſe faire, ſon ſupplice ne fût une des conditions. AN. R. 643. AV. J.C. 109.

Le Roi trahi par Bomilcar, conſent à ſe livrer à la diſcrétion des Romains.

Il ne laiſſa donc pas échaper la premiére occaſion qui s'offrit. Un jour qu'il apperçut Jugurtha inquiet ſur l'état préſent de ſes affaires, il l'aborde, „ & le conjure, les larmes aux „ yeux, d'avoir pitié de lui-même, „ de ſes enfans, de la nation des Nu„ mides qui l'avoit ſi bien ſervi. Il lui „ repréſente que l'iſſue de tous leurs „ combats leur a été funeſte, que la „ campagne eſt déſolée, qu'il y a eu „ grand nombre d'hommes ou tués „ ou faits priſonniers, que tout le „ Royaume eſt appauvri ou ruiné. „ Qu'il a aſſez mis à l'épreuve la va„ leur des ſiens, & aſſez tenté la „ fortune. Qu'enfin il eſt à craindre, „ que, pendant qu'il délibére, les

AN. R. 643. AV. J.C. 109. „ Numides ne prennent leur parti, & „ ne faſſent leur accommodement.

Jugurtha n'héſite plus. Il envoie des Députés, qui déclarent que le Roi étoit diſpoſé à tout, & qu'il ſe remettoit ſans condition & lui & ſon Royaume ſous la foi de Métellus. Auſſi-tôt le Conſul aſſembla tous ceux de l'ordre des Sénateurs qui ſe trouvoient alors auprès de lui : & dans le conſeil qu'il tint avec eux ſelon la coutume, & avec quelques autres perſonnes qu'il jugeoit propres pour cette délibération, il fut ordonné que Jugurtha donneroit deux cens mille livres d'argent peſant, qui font dix millions de notre monnoie, qu'il livreroit tous ſes éléphans, & une certaine quantité d'armes & de chevaux. Quand cela fut exécuté, Métellus lui ordonna encore de lui envoyer tous les transfuges, chargés de chaînes. La plupart furent effectivement livrés : les autres, dès qu'ils avoient appris que Jugurtha ſongeoit à ſe rendre, s'étoient ſauvés en Mauritanie auprès du Roi Bocchus. Ils avoient ſagement fait. Car Métellus enchérit encore ſur la rigueur que les Romains avoient coutume d'exercer

cer contre les déſerteurs. Il y en eut plusieurs, au rapport d'Appien, qu'il fit enterrer juſqu'au milieu du corps, & en cet état ſervir de but aux fléches & aux traits, & enfin entourer de feux pendant qu'ils reſpiroient encore. AN. R. 643. AV. J.C. 109. *Appian. apud Valeſ.*

Lorſque Jugurtha eut été ainſi dépouillé d'argent, d'hommes, & d'armes, le Conſul lui fit dire de venir recevoir en perſonne les ordres qu'on auroit à lui donner. Dans ce moment, toute l'horreur de ſes crimes paſſés ſe préſentant à ſon eſprit, il commença à craindre que les Romains ne vouluſſent lui faire ſouffrir les ſupplices qu'il méritoit. Occupé de ces triſtes penſées, il tomba dans de terribles agitations & dans un trouble affreux. Nulle iſſue pour ſortir de la détreſſe où il ſe voyoit réduit. Reprendre les armes après tous les échecs qu'il avoit eſſuiés, & dans le dénuement général où il ſe trouvoit, lui paroiſſoit de tous les partis le moins ſoutenable. La ſeule penſée de l'état où il alloit être réduit, en tombant du Trône dans la ſervitude, le faiſoit frémir. Après avoir paſſé quelques jours dans ces cruelles incertitudes, enfin il ſe détermina à recommencer la guerre. Dépouillé de tout il reprend les armes.

AN. R. 644. AV. J.C. 108. SERVIUS SULPICIUS GALBA. M. AURELIUS SCAURUS.

Métellus fut continué dans le commandement de l'armée de Numidie sous le nom de Proconsul.

Métellus est continué dans le commandement.

Jugurtha se préparoit à la guerre avec un grand soin, sans perdre un moment de tems. Il assembloit ses troupes, tâchoit, ou par la crainte ou par l'espérance, de ramener dans son parti les villes qui l'avoient quitté, mettoit en état de défense celles qui lui restoient encore, faisoit raccommoder les vieilles armes, en faisoit acheter de nouvelles; sollicitoit par argent les esclaves des Romains & les soldats eux-mêmes, & mettoit tout en œuvre pour se bien défendre.

Jugurtha se prépare à la guerre.

Nous avons vû que Métellus, au commencement de la campagne précédente, mit garnison dans Vacca. Les principaux habitans, pressés par les priéres du Roi, & d'ailleurs ayant toujours été bien disposés à son égard, forment une conspiration contre les Romains. Elle éclata un jour de fête solemnelle, où toute la ville étoit en réjouissance, & où les bourgeois avoient invité à des repas tous les Offi-

Les habitans de Vacca massacrent la garnison Romaine.

Officiers de la garniſon. Le maſſacre fut général. Et les Officiers & tout ce qu'il y avoit de ſoldats Romains dans la ville furent égorgés. Turpilius ſeul, Gouverneur de la place, trouva moyen de ſe ſauver. AN. R. 644. A. V. J.C. 108.

La nouvelle de ce maſſacre affligea extrêmement Métellus. Il partit au ſoleil couchant avec la Légion qui étoit avec lui dans les quartiers d'hyver, & ce qu'il avoit de Cavalerie Numide. Le deſir de venger une ſi cruelle perfidie, & l'eſpérance du butin, leur font ſupporter généreuſement la fatigue d'une marche forcée. Ils arrivent un peu après la troiſiéme heure du jour devant la ville, qui ne s'attendoit à rien moins. La peine ſuivit de près le crime. On mit tout à feu & à ſang. La ville, qui étoit très-riche, fut abandonnée au pillage. Turpilius alors fut cité devant le Conſeil de guerre, comme ſuſpect de trahiſon, & d'intelligence avec les habitans de Vacca, qui l'avoient épargné. Le cas où il ſe trouvoit, n'étoit pas favorable: & il ſe défendit mal. Ainſi, quoiqu'il fût hôte & ami de Métellus, qui fit tout ce qu'il put pour le ſauver, il fut condamné à être bat-

Cette ville eſt miſe à feu & à ſang par Métellus.

AN. R. 644. AV. J. C. 108. battu de verges & à perdre la tête.

Ce fut en cette occaſion qu'éclata la méſintelligence entre Marius & Métellus. Marius s'acharna à la condamnation de Turpilius, préciſément parce que le Général le protegeoit. Et quelque tems après, l'innocence de ce malheureux Officier ayant été reconnue, pendant que tous les autres témoignoient prendre part à la douleur du Proconſul, Marius ſe fit un plaiſir malin de lui inſulter, & de ſe vanter d'avoir attiré ſur la tête de Métellus la colére des dieux vengeurs des droits de l'hoſpitalité violée.

Origine de l'inimitié entre Marius & Métellus. *Plut. in Mario.*

* L'origine de cette animoſité venoit de plus loin. Marius, qui ſe ſentoit un mérite ſupérieur, auquel il joignoit une ambition effrénée, lorſqu'il eut été choiſi par Métellus pour un de ſes Lieutenans Généraux, ne ſe regarda pas comme redevable au Conſul d'un emploi important, mais comme placé par la fortune ſur un grand théatre où ſes talens pourroient briller, & le porter à tout ce qu'il y avoit de plus haut. Il ſuivit ce plan dans ſa conduite : & au lieu que les autres Officiers travailloient pour la gloi-

* *Cet expoſé des commencemens de Marius eſt de l'Editeur.*

gloire du Général, il travailloit pour la ſienne propre, cherchant à s'attirer l'eſtime, & à tourner les regards de l'armée ſur lui, afin de s'élever ainſi au Conſulat, qui étoit le comble de ſes vœux. Je croi que je ferai plaiſir au Lecteur de tracer ici d'après Plutarque un abrégé des premiéres années, & des commencemens de l'élévation d'un homme qui va faire un grand & illuſtre perſonnage dans notre hiſtoire, & qui eſt également célébre par ſes vertus & par ſes vices, par ſes proſpérités & par ſes diſgraces. AN. R. 644. AV. J.C. 108. Commencemens de Marius.

Marius étoit, comme tout le monde ſait, un ſoldat de fortune, né de parens * très-pauvres & très-obſcurs. Le lieu de ſa naiſſance fut Arpinum, ou quelque village dépendant de cette ville. Il paſſe dans l'Hiſtoire pour Arpinate: & Cicéron, qui étoit de ce même lieu, ſe fait en plus d'un endroit grand honneur d'un tel compatriote, & vante la gloire † de ſa ville natale, qui a donné deux libérateurs à l'Empire, Marius & lui. Sa naiſſance. † *Cic. de Leg.* II. 6.

* *Velleius eſt le ſeul, que je ſache, qui faſſe deſcendre Marius de chevaliers Romains.* (*l.* II. *c.* 11.) *Encore ne ſe ſoutient-il pas. & lui donne-t-il ailleurs* (*l.* II. *c.* 128.) *une origine obſcure & inconnue.*

AN. R. 644. AV. J.C. 108. Son éducation & ſon caractére.

L'éducation de Marius répondit à la fortune de ſes parens. Ils travailloient de leurs mains : & [a] lui-même auſſi pendant les premiéres années de ſa jeuneſſe gagna ſa vie en travaillant à la terre comme homme de journée. Il eſt aiſé de juger par là qu'il ne fut pas inſtruit dans les lettres Grecques : & lorſque dans la ſuite établi dans Rome il fut à la ſource des belles connoiſſances, il affecta de mépriſer ce qu'il ignoroit. Poſſédé de l'ambition de dominer, il trouvoit même ridicule d'étudier les ſciences & les Arts d'un peuple qui étoit actuellement ſoumis à une domination étrangére. Il auroit pourtant eu grand beſoin, dit Plutarque, de ſacrifier aux Graces & aux Muſes Grecques : & s'il eût appris par l'étude de la Philoſophie & des beaux Arts à adoucir la violence de ſon caractére, & à modérer ſes paſſions, il n'auroit pas deshonoré les plus grands exploits militaires, & les plus importans ſervices rendus à la patrie, par des cruautés & des barbaries qui font de ſon nom un objet d'horreur. Mais dans les

[a] Arpinas alius Volſcorum in monte ſolebat
Poſcere mercedes alieno laſſus aratro. *Juven. Sat.* 8.

les tems mêmes les plus brillans & les plus glorieux de ſa vie, on remarque toujours en lui quelque choſe d'agreſte & de féroce. Il eut & tout le bon & tout le mauvais d'une éducation ruſtique. Ses mœurs furent toujours groſſiéres : mais il fut [a] ſobre, auſtére, endurci au travail & à la fatigue, mépriſant les richeſſes & les plaiſirs, uniquement avide de gloire. Pour ce qui eſt de la probité que Salluſte lui attribue, il ne peut avoir mérité cet éloge que par le réglement de ſes mœurs. Car il ne connut jamais les loix de la droiture, de la franchiſe, de la reconnoiſſance, dès que ſa fortune, ou l'exécution de ſes projets s'y trouva intéreſſée. C'eſt un homme qui n'eut qu'une paſſion, l'envie de s'aggrandir, mais qui ne ſe fit jamais un ſcrupule d'y tout ſacrifier. AN. R. 644. AV J.C. 108.

Ce fut cette ambition qui le tira de la charrue pour lui faire prendre la profeſſion des armes, par laquelle il eſpéra pouvoir s'élever. Il eut le bonheur d'être formé par un grand maître. Il fit ſes premiéres campagnes au ſiége de Numance ſous Scipion Il fait ſes premiéres campagnes ſous Scipion l'Africain, & s'en fait eſtimer.

[a] Induſtria, probitas... animus lubidinis & divitiarum victor, tammodo gloriæ avidus. *Salluſt.*

AN. R. 644. AV. J.C. 108.

pion l'Africain. Ce grand homme, qui s'appliquoit avec un extrême ſoin à connoître ſes ſoldats, & qui avoit la vûe perçante & le jugement ſûr, démêla le jeune Marius parmi les autres. Il remarqua qu'il ſe prêtoit plus volontiers qu'aucun à toutes les réformes qu'il faiſoit dans ſon camp, & au rétabliſſement de la diſcipline. Il reconnut ſa bravoure dans une occaſion où Marius tua un ennemi ſous ſes yeux. En conſéquence il ſe l'attacha par des louanges, par des récompenſes d'honneur : & l'on rapporte même qu'un jour que Scipion avoit ſoupé avec pluſieurs Officiers, comme on vint à parler des Généraux, & que quelqu'un de la compagnie, ſoit pour lui faire ſa cour, ſoit tout de bon & ſincérement, lui eut demandé, qui ſeroit celui qui pourroit le remplacer, Scipion, frappant doucement ſur l'épaule de Marius, dit, *Ce ſera peut-être celui ci.* Si ce fait eſt vrai, il prouve aſſurément, comme l'obſerve Plutarque, une grande ſupériorité de génie & dans celui qui tout jeune paroiſſoit déja ſi grand, & dans celui qui ſur de premiers commencemens jugeoit ſi bien de l'avenir.

L'Hiſto-

L'Hiſtorien ajoute que ce mot de Scipion fut recueilli par Marius, comme un oracle, qui lui éleva le courage, & l'enhardit à entrer dans la route des honneurs. AN. R. 644. AV. J. C. 108.

Il fut d'abord Tribun des ſoldats : & Salluſte [a] remarque que lorſqu'il fut nommé par le Peuple à cet emploi, ſes actions ſeules ſollicitérent pour lui. Car il avoit paru bien plus dans les camps & dans les armées, que dans la place publique : & la plupart de ceux qui lui donnoient leurs voix, ne le conoiſſoient pas de viſage. Il eſt créé Tribun des ſoldats.

Il devint enſuite Tribun du peuple, l'an de Rome 633. non ſans avoir précédemment eſſuyé un refus, au rapport de Valére Maxime, qui dit même qu'il avoit déja eu le même affront dans ſa petite ville d'Arpinum, où il n'avoit pû s'élever à aucune charge municipale. Mais rien n'étoit capable de le rebuter, & le ſentiment intérieur de ſon mérite joint à ſon ambition le ſoutenoit contre tous les événemens les plus capables de décourager. Il fut aidé pour parvenir au Enſuite Tribun du peuple. *Val. Max.* VI. 9.

Tri-

a Stipendiis faciundis, non Græcâ facundiâ, neque urbanis munditiis ſeſe exercuit... Ergo ubi primùm tribunatum militarem à populo petit, pleriſque faciem ejus ignorantibus, facilè (*an plurès* factis) notus per omnes tribus declaratur.

AN. R. 644. AV. J.C. 108.

Tribunat du crédit d'un Métellus, à la maiſon duquel lui & ſes péres étoient attachés depuis longtems.

Salluſte [a] dit que dans toutes les charges inférieures par leſquelles Marius paſſa, il ſe conduiſit de maniére à ſe montrer digne des plus relevées. C'eſt ce qui ſe vérifie particuliérement dans ſon Tribunat, où il fit paroître une dignité, une fermeté, une hauteur audeſſus de ſon état préſent & de ſa fortune. A peine ſes grands exploits dans la ſuite, & ſes proſpérités éclatantes pûrent-elles lui inſpirer une plus noble fierté.

Il fait paſſer une loi malgré le Sénat.

Il propoſoit une loi, qui établiſſoit une nouvelle précaution pour prévenir la brigue dans les aſſemblées du peuple, & dans la maniére de donner les ſuffrages. Cette loi déplaiſoit aux Sénateurs, dont elle ſembloit diminuer le crédit, & le Conſul Cotta fit ordonner par le Sénat que Marius ſeroit mandé pour rendre raiſon de ſa conduite. Il vint, & parut devant cette auguſte aſſemblée, non en ſubalterne qui ſe juſtifie devant ſes ſupérieurs, mais en maître qui donne la

[a] Semper in poteſtatibus eo modo agitabat, ut ampliore quàm gerebat dignus haberetur.

la loi ; & déclara au Conſul, que ſi l'on ne retiroit le Décret qui venoit d'être rendu, il le feroit mener en priſon. On ne fût pas fort effrayé de cette menace, & Métellus commençant à opiner prit parti pour le Conſul. Alors Marius ayant fait entrer ſon Huiſſier, lui ordonna de ſaiſir Métellus & de le mener lui-même en priſon. Métellus implora le ſecours des autres Tribuns, mais inutilement. Le Sénat fut obligé de plier, & la loi paſſa. Cette action de vigueur fit grand honneur au Tribun : & le peuple le regarda comme un défenſeur qui alloit en toute occaſion prendre ſon parti contre le Sénat. On ſe trompoit : & bientôt on en eut la preuve. AN. R. 644. AV. J.C. 108.

Il empêche une largeſſe qu'un de ſes Collégues vouloit faire au peuple.

Un de ſes Collégues mit en avant une Loi qui ordonnoit des diſtributions de bled aux citoyens. Marius s'éleva contre cette largeſſe, & tenant ferme juſqu'au bout empêcha que la Loi ne fût reçue & autoriſée. Par cette conduite, il ſe fit également eſtimer des deux partis, comme ne cherchant à plaire ni aux uns ni aux autres, mais enviſageant uniquement le bien public.

Il eſſuye deux re-

Après le Tribunat, il demanda l'Edi-

AN. R. 674. AV. J.C. 108. l'Edilité Curule. Mais il falloit, [a] comme le remarque Valére Maxime, qu'il ne pénétrât dans le Sénat qu'à force d'eſſuyer des refus. L'avanture eſt ſinguliére & unique. Il voit qu'il va manquer l'Edilité Curule. Il y renonce par néceſſité. Mais le même jour on nommoit les Ediles Plébeïens. Il ſe préſente pour cette ſeconde charge inférieure à l'autre, & eſt encore refuſé. Ainſi ſeul de tous les Romains, il éprouva deux refus en un même jour. Il n'en rabattit rien néantmoins ni de ſa fierté, ni de ſes eſpérances, & peu de tems après ſe mit ſur les rangs pour la Préture.

Refus en un ſeul jour.

Il eſt nommé Préteur à grande peine, & accuſé de brigue.

Il ne fut pas refuſé; mais il ne s'en fallut pas beaucoup. Car de ſix Préteurs que l'on éliſoit, il ne fut nommé que le dernier, & même avec grande peine. Et auſſitôt après il fut accuſé de brigue. J'ai parlé plus haut de Caſſius Sabacon, qui fut flétri par les Cenſeurs à cette occaſion. Pour ce qui eſt de Marius, il ſoutint les riſques du jugement avec ſa hauteur accoutumée. Les accuſateurs ayant demandé qu'Hérennius fût entendu com-

[a] Patientiâ repulſarum irrupit magis in Curiam, quàm venit. *Val. Max.* VI. 2.

comme témoin, celui-ci prétendit devoir en être dispensé, attendu que Marius & les parens de Marius étoient ses cliens. Il étoit de l'intérêt de l'accusé de laisser passer ainsi doucement la chose. C'étoit un témoin dont il étoit débarrassé. Mais c'est à quoi sa fierté ne put se résoudre. Il se leva, & déclara qu'il n'étoit plus client de personne, du moment qu'il avoit possédé une magistrature. Ce qui pourtant, selon la remarque de Plutarque, n'étoit pas exactement vrai. Car il n'y avoit que les magistratures Curules qui affranchissent les cliens de la dépendance de leurs patrons. Or Marius n'avoit point encore eu le droit de la chaire Curule. Quoi qu'il en soit, l'affaire prenoit d'abord un fort mauvais train pour lui. Enfin néantmoins les suffrages des juges ayant été mipartis, il échappa ainsi la condamnation, & demeura en possession de la Préture. AN. R. 644. AV. J. C. 108.

Il l'exerça l'an de Rome 637 avec une médiocre réputation. L'année suivante il fut envoyé dans l'Espagne ultérieure, où il donna la chasse à quelques troupes de brigands.

De retour à Rome, n'ayant ni riches-

AN. R. 644. AV. J.C. 108. cheſſes, ni éloquence, il manquoit des deux avantages qui attiroient alors le plus de conſidération. Cependant les vertus des vieux tems, que l'on voyoit briller en lui, une ame hautaine, un courage inſurmontable au travail, une ſimplicité parfaite dans ſa façon de vivre, en un mot ſes mœurs auſtéres ne laiſſérent pas de le mettre en honneur. Il ſe maria alors, & fit une belle alliance, ayant épouſé Julie, qui fut tante de Céſar: & c'eſt là le premier engagement qui jetta Céſar dans la faction populaire.

Il épouſe Julie.

Son courage contre la douleur.

Plutarque place ici un trait remarquable du courage de Marius contre la douleur. Il avoit des varices qui lui défiguroient les jambes: il réſolut de ſe les faire couper. Il donna donc une de ſes jambes au Chirurgien ſans vouloir être lié, & ſouffrit l'opération ſans faire aucun mouvement, ſans pouſſer le moindre cri, d'un viſage tranquille & dans un profond ſilence. La douleur étoit pourtant cruelle, & il ne voulut point permettre au Chirurgien de travailler ſur ſon autre jambe, diſant que la réforme ne valoit pas le mal qu'on lui faiſoit. Ainſi, [a] dit Ci-

[a] Ita & tulit dolorem, ut vir: & ut homo, majorem

Cicéron, il ſupporta la douleur en homme de courage ; mais il crut qu'il convenoit à la condition humaine de ne point ſouffrir de gaieté de cœur une douleur non néceſſaire. AN. R. 644. AV. J.C. 108.

Marius avoit paſſé cinq ans depuis ſa Préture, ſans faire de nouveau pas vers la fortune. Il s'agiſſoit pour lui de parvenir au Conſulat. Mais la Nobleſſe en fermoit l'entrée aux hommes nouveaux. Elle leur permettoit de partager quelquefois avec elle les autres charges : mais elle ſe réſervoit cette dignité ſuprême, qu'elle auroit cru ſouillée, ſi elle étoit tombée entre les mains d'un homme ſans naiſſance. Métellus fournit contre ſon intention à Marius le moyen de forcer cette barriére, en le faiſant ſon Lieutenant Général dans l'armée de Numidie. C'étoit le mettre dans ſon élément : & il ſe conduiſit dans cet emploi de la maniére la plus propre à mériter une eſtime & une admiration univerſelles. Il n'y avoit ni travail, ni danger ſi grand qui fût capable de l'effrayer ; aucune fonction utile, ſi baſſe & ſi petite qu'elle fût, qu'il dédaignât. Il l'emportoit ſur ceux de ſon rang pour la prudence & la ſupériorité des

Il eſt choiſi par Métellus pour ſon Lieutenant Général. Sa conduite dans cet emploi.

ferre ſine cauſa neceſſaria noluit, *Tuſc. Quæſt.* II. 52.

AN. R. 644. AV. J.C. 108.

vûes, & le diſputoit au dernier des ſoldats pour la ſimplicité dans le boire & dans le manger, & pour la patience dans les fatigues : & par là il s'en faiſoit extrêmement aimer. Car, [a] dit Plutarque, rien ne conſole ceux qui ſont obligés à un travail pénible, comme de voir qu'on le partage volontairement avec eux. C'eſt en quelque façon en ôter la néceſſité & la contrainte. Auſſi le plus agréable de tous les ſpectacles pour les ſoldats Romains, c'eſt un Général mangeant avec eux du pain bis, couché ſur des feuillées ; & mettant la main à l'œuvre pour creuſer un foſſé, ou dreſſer une paliſſade. Ils n'eſtiment pas autant les Commandans qui leur font part de la gloire & des richeſſes, que ceux qui ne craignent point de prendre part avec eux aux fatigues : & c'eſt une voie plus ſure pour gagner leur affection, de partager

a Ὅλως μὲν γὰρ ἔοικε τὸ κάμνειν ἑκάστῳ παραμυθία τὸ συγκάμνειν ἑκουσίως ἴσον. δοκεῖ γὰρ ἀφαιρεῖν τὴν ἀνάγκην. ἥδιστον δὲ Ῥωμαίοις θέαμα στρατιὰ πάντης τράπεζαν ἰδίαν ἐν ὕπαιθρον κοινὸν ἄρτον, ἢ κῆπος παντοίως ἐπὶ σταθμοὺς εὐπλεῖς, ἢ περὶ τάφρειαν πονᾶ καὶ χαράκωσιν ἔργα συνεφαπτόμενος, ἃ γὰρ ὕπατοι τοὺς τῆς τιμῆς καὶ τῶν χρημάτων μεταδιδόντας, ὡς τοῦ πόνου καὶ κινδύνου μεταλαμβάνοντας ἡγεμόνας θαυμάζουσιν, ἀλλὰ μᾶλλον ἀγαπῶσι τῶν ῥᾳθυμεῖν ἐπιτρεπόντων τοὺς συμπονεῖν ἐθέλοντας.

tager leur travail, que de leur permettre de ne rien faire. Telle étoit la conduite de Marius : & cette route pour parvenir au Conſulat eût été aſſurément bien louable, s'il n'y eût pas joint les ſourdes menées, les mauvaiſes pratiques, & enfin l'inimitié déclarée contre un Général, plein de mérite & de vertu, & à qui il avoit obligation. AN. R. 644. AV. J.C. 108.

Il eſt vrai que Métellus lui donna quelque ſujet de plainte. Ce Général avoit d'excellentes qualités : mais il [a] étoit fier, hautain, mépriſant, défaut aſſez ordinaire à la Nobleſſe.

Lors donc que Marius lui demanda ſon congé, & la permiſſion d'aller à Rome demander le Conſulat, Métellus parut étonné de cette propoſition, comme d'une choſe extraordinaire, & l'avertit en ami „ de ne pas „ s'embarquer dans une entrepriſe ſi „ étrange, & de ne pas former des „ deſſeins au deſſus de ſon état. Il lui „ dit qu'il ne convient pas à tous d'aſ„ pirer aux premiéres places : qu'il „ devoit être aſſez content de ſa for„ tune : enfin, qu'il étoit de ſa ſageſſe, „ de ne pas faire au Peuple une de„ man-

Métellus lui refuſe la permiſſion d'aller à Rome demander le Conſulat.

[a] Inerat contemtor animus, & ſuperbia, commune Nobilitatis malum. *Salluſt.*

AN. R. 644. AV. J.C. 108.

„ mande, qui lui attireroit la honte „ d'un juſte refus. Qu'au reſte il lui „ accorderoit ſon congé, dès que les „ affaires publiques le permettroient. Comme il ſe vit extrêmement preſſé par la même demande que Marius réïtéra dans la ſuite, il lui répondit avec inſulte, „ Qu'il ne devoit „ pas tant ſe hâter de partir pour Ro„ me: qu'il ſeroit aſſez tems pour lui de „ demander le Conſulat, lorſque ſon „ fils le demanderoit. „ Ce jeune Métellus, qui ſervoit alors ſous ſon pére, n'avoit que vingt ans; & l'on ne pouvoit être Conſul qu'à quarante-trois.

Marius décrie Métellus.

Un mépris ſi marqué ne ſervit qu'à augmenter encore le vif déſir qu'avoit Marius de devenir Conſul, & à l'aigrir contre ſon Général. Il [a] n'écouta plus que ſa colére & ſon ambition, mauvais & dangereux conſeillers. Il ſongea uniquement à gagner les ſoldats dans les quartiers d'hiver où il commandoit, en ſe relâchant de la ſévérité de la diſcipline, & les traitant avec plus d'indulgence. D'ailleurs, comme il y avoit à Utique un grand nombre de négocians Romains, il ne ceſſoit

a Ira cupidine atque irâ, peſſumis conſultoribus, geſſere.

ceſſoit de décrier dans leur eſprit Mé- AN. R. 644. AV. J.C. 108.
tellus, comme un homme qui avoit plus de faſte que de mérite, qui étoit d'un orgueil inſupportable, qui traînoit exprès la guerre en longueur, pour avoir le plaiſir de commander plus longtems. Que pour lui, avec la moitié des troupes qu'avoit Métellus, il ſe faiſoit fort de prendre Jugurtha dans peu de jours, & de le mener à Rome piés & poings liés. Ces diſcours faiſoient d'autant plus d'impreſſion ſur l'eſprit de ces marchands, qu'ils s'ennuyoient fort d'une guerre qui ruinoit leur commerce. Ainſi tous, ſoldats & négocians, dans l'eſpérance de voir finir la guerre ſous un autre Général, écrivant à leurs amis de Rome, leur faiſoient de grandes plaintes de Métellus, & relevoient fort le mérite de Marius.

Un caractére factieux s'aide de tout. Marius mit même dans ſes intérêts un Prince Numide, nommé Gauda, petit-fils de Maſiniſſa par Manaſtabal. Il lui préſenta pour point de vûe le Royaume de Numidie, qui ne pouvoit manquer de lui appartenir dès que Jugurtha ſeroit pris ou tué. L'eſprit de ce Prince étoit baiſſé par

AN. R. 644. AV. J.C. 108. de grandes & continuelles maladies. D'ailleurs il étoit mécontent de Métellus, qui l'avoit refuſé ſur pluſieurs prétentions chimériques & ridicules. Ainſi Gauda ſe laiſſa aiſément perſuader par Marius, & ſe mit au rang de ceux qui ſollicitoient pour lui le Conſulat.

Conjuration de Bomilcar contre Jugurtha découverte. Il eſt mis à mort.

Cependant Jugurtha ſe trouva en grand danger de périr par les artifices du Général Romain, & la trahiſon des premiers de ſa Cour. Nous avons dit auparavant que Bomilcar, gagné par Metellus, avoit donné à ce Prince le conſeil de ſe rendre aux Romains. Jugurtha n'ayant ſuivi ce conſeil qu'en partie, & s'étant arrêté au moment de l'exécution, entra en défiance de celui qui le lui avoit donné. Bomilcar s'en apperçut : & pour prévenir la vengeance d'un Prince violent, & qui n'épargnoit perſonne, il réſolut d'achever ſon crime, & de ſauver ſa vie en tuant ſon Maître. Il fit entrer dans ſon deſſein un Seigneur Numide, fort conſidéré dans ſa nation par ſa naiſſance, par ſes emplois, & par ſes richeſſes, & fort eſtimé du Roi. Malheureuſement pour eux la conſpiration fut découverte. Elle

Elle couta la vie à Bomilcar : digne ré- AN. R. 644. AV. J.C. 108. compenſe de ſa perfidie.

Affreux troubles de Jugurtha.

Mais l'allarme que jetta dans le cœur de Jugurtha une conſpiration formée par le plus cher & le plus intime de ſes confidens, lui troubla tellement l'eſprit, qu'il n'eut plus un moment de repos. Il ne trouvoit nulle part de ſûreté. Le jour, la nuit, le citoyen, l'étranger, tout lui étoit ſuſpect, tout le faiſoit trembler. Il ne prenoit le ſommeil qu'à la dérobée, changeant même ſouvent de chambre & de lit ſans garder les bienſéances de ſon rang. Quelquefois s'éveillant en ſurſaut, il prenoit des armes, & jettoit de grands cris, tant la crainte ſembloit lui avoir renverſé la raiſon.

Métellus accorde à Marius ſon congé.

Quand Métellus ſçut, par le rapport des transfuges, que la conſpiration avoit été découverte, & Bomilcar mis à mort, il ſe prépara à recommencer la guerre tout de nouveau. Marius ne ceſſoit de lui demander ſon congé. Comme il n'eſpéroit pas tirer beaucoup de ſervice d'un homme qui ſe croyoit offenſé, & qui lui étoit déſagréable, il lui permit enfin de ſe retirer.

AN. R. 644. AV. J.C. 108.

Marius eſt nommé Conſul.

Le ſoin de la guerre contre Jugurtha lui eſt confié.

Marius fut reçu à Rome par le Peuple avec de grandes démonſtrations d'eſtime & d'affection. Tout ce qu'on y avoit écrit d'Afrique, avoit fait beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits. La haute naiſſance de Métellus, qui auparavant lui attiroit le reſpect, ne ſervoit plus qu'à exciter contre lui l'envie; &, au contraire, l'obſcurité de l'extraction de Marius lui étoit favorable auprès du Peuple, qui ſe croyoit mépriſé lui-même par le mépris que l'on faiſoit de *cet homme nouveau*, comme l'appelloient les Nobles. Les Tribuns, de leur côté, travailloient ſans ceſſe à ſoulever la populace, & ne haranguoient jamais ſans combler Marius de louanges, & accabler Métellus de reproches. Au reſte, ce n'étoit point par les bonnes ou mauvaiſes qualités de l'un ou de l'autre, que l'on ſe décidoit. La cabale, l'eſprit de parti, voilà ce qui gouvernoit toute cette affaire.

Le crédit des Nobles étoit fort tombé, depuis que pluſieurs d'entre eux avoient été condamnés, comme nous l'avons vû, pour crimes de péculat & de concuſſion, & le pouvoir du Peuple beaucoup augmenté. Il y parut bien

bien dans l'élection des Consuls. Le Peuple se déclara ouvertement pour Marius ; & l'on vit ce qui n'étoit arrivé depuis * longtems, *un homme nouveau* nommé à cette charge. On lui donna pour collégue L. Cassius Longinus. On ne s'en tint pas là : sur la réquisition d'un Tribun, le commandement de l'armée de Numidie, qui avoit été continué par le Sénat à Métellus, fut déféré par le peuple à Marius. AN. R. 644. AV. J.C. 108.

Voilà donc le nouveau Consul satisfait & triomphant : mais il n'a acquis toute cette grandeur qu'aux dépens de la probité & de la reconnoissance. Peut-être sera-t-on bien aise de trouver ici le jugement que Cicéron porte d'une telle conduite. Il met d'abord sous les yeux en abrégé les intrigues & les artifices dont Marius se servit pour décrier Métellus : puis il ajoute : Il [a] fut enfin nommé Consul, mais il s'écarta des loix de l'honneur & de la justice en calomniant un excellent & illustre citoyen, qui l'avoit fait son Lieutenant Général. Jugement de Cicéron sur les voies que prit Marius pour se faire nommer Consul.

N 3 Pou-

* *On croit que Q. Pompeius étoit le dernier des hommes nouveaux qui fut arrivé au Consulat, trente-quatre ans auparavant.*

[a] Factus est ille quidem Consul, sed à fide justitiaque discessit, qui optimum & graviss.mum civem, cujus legatus fuerat,

AN. R. 644. AV. J. C. 108. „ Pouvons-nous, dit-il, après cela, „ le regarder comme homme de bien? „ Convient-il donc à l'homme de bien „ de mentir pour ſon intérêt, de ca„ lomnier, de tromper, d'enlever aux „ autres ce qui leur appartient? Rien „ moins aſſurément. Y a-t-il au mon„ de aucun avantage, ſi déſirable qu'il „ puiſſe paroître, auquel il ſoit per„ mis de ſacrifier le titre & la gloire „ d'honnête homme? Cette utilité „ prétendue par où compenſera-t-elle „ la perte qu'elle vous cauſe en vous „ ôtant la juſtice & la probité? Ne „ vous métamorphoſez-vous pas vous„ même en bête, lorſque ſous la figu„ re humaine vous cachez toute l'avi„ dité & toute la violence d'une bête „ féroce? „ Le caſuiſte le plus ſévére s'exprimeroit-il d'une façon plus énergique?

C. MA-

in invidiam falſo crimine adduxerit..... Poſſumuſne Marium virum bonum judicare? .... Cadit ergo in virum bonum, mentiri emolumenti ſui cauſâ, criminari, præripere, fallere? Nihil profectò minus. Eſt ergo ulla res tanti, aut commodum ullum tam expetendum, ut viri boni & ſplendorem & nomen amittas. Quid eſt quod afferre tantum utilitas iſta, quæ dicitur, poſſit, quantum auferre, ſi boni viri nomen eripuerit, fidem juſtitiamque detraxerit? Quid enim interest, utrùm ex homine ſe quis conferat in belluam, an in hominis figura immanitatem gerat beluæ? *Cic. de Off.* III. 79. 81. 82.

C. Marius. An. R.
L. Cassius. 645.
Av. J. C.
107.

Métellus ne ſavoit point encore ce qui s'étoit paſſé à Rome, & ne doutant point qu'on ne lui prorogeât le commandement dans la Numidie, il pouſſoit la guerre avec vigueur.

Perplexités de Jugurtha.

Jugurtha ayant perdu ſes amis, dont il avoit fait mourir lui-même la plupart, & avoit réduit les autres à ſe ſauver chez les Romains, ou chez Bocchus roi de Mauritanie, ſe trouvoit dans une étrange perplexité. Il ne pouvoit pas faire la guerre ſeul & ſans Officiers. Venant d'éprouver la perfidie de ſes anciens ſerviteurs, comment ſe fier à la foi de ceux qui ne faiſoient que d'entrer à ſon ſervice? Tout lui étoit ſuſpect. Il changeoit de route & d'Officiers tous les jours. Tantôt il paroiſſoit vouloir chercher l'ennemi, tantôt il alloit ſe renfermer dans les ſolitudes. Souvent il prenoit la fuite, & peu après il montroit de l'impatience pour le combat. Il ne comptoit ni ſur la fidélité de ſes ſujets, ni ſur leur courage. De quelque côté qu'il tournât ſes penſées & ſes deſſeins, il n'enviſageoit rien que de ſiniſtre.

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

Pendant qu'il étoit dans ces incertitudes, Métellus paroît tout d'un coup avec ſon armée. Jugurtha, dans cette ſurpriſe, met ſes troupes en auſſi bon ordre que le peu de tems qu'il avoit le lui pouvoit permettre. On en vient aux mains, & dans l'endroit où ſe trouvoit le Roi, il y eut quelque réſiſtance. Tout le reſte fut renverſé au premier choc, & mis en déroute. Les Romains demeurérent maîtres des drapeaux & des armes : mais il n'y eut que fort peu de priſonniers, parce que la plupart des Numides ſe ſauvérent par la fuite. Car, [a] dit Salluſte, c'eſt ce qu'ils ſavent bien miéux faire, que combattre.

Combat, où Jugurtha eſt vaincu.

Il ſe retire à Thala, & en ſort bien tôt après. La ville eſt aſſiégée & priſe par les Romains.

Après cette défaite, Jugurtha déſeſpéra encore davantage du ſuccès de ſes affaires. Il gagna les déſerts avec les transfuges, & partie de ſa cavalerie. De là il ſe rendit à Thala, ville grande & riche, où il tenoit la plus grande partie de ſes tréſors, & faiſoit élever ſes enfans. Quoique, pour y arriver, il fallût traverſer plus de quinze lieues de pays aride & ſans eau, Métellus l'y ſuivit, dant l'eſpérance

[a] Nam ferme Numidas in omnibus prœliis magis pedes quàm arma tutata ſunt.

rance d'achever la guerre par cette conquête, & fit porter de l'eau dans des outres. La prompte arrivée de Métellus ſurprit extrémement & Jugurtha, & les habitans. Ce Prince voyant que rien n'étoit capable d'arrêter le Général Romain, ſe ſauva de nuit de Thala, emmenant avec lui ſes enfans, & emportant la plus grande partie de ſes tréſors. La fuite du Roi n'empécha pas la ville de ſe bien défendre: elle étoit très-fortifiée & par la nature, & par l'art. Le ſiége dura quarante jours: au bout deſquels les Romains après bien des fatigues & des dangers ſe rendirent maîtres de la ville. Mais tout le butin fut perdu pour eux. Les tranſfuges, voyant que le bélier battoit la muraille, & qu'il ne leur reſtoit plus de reſſource, avoient porté au Palais du Roi l'or, l'argent, & tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans la ville. Là, ils ſe remplirent de vin & de bonne chére: après quoi ils mirent le feu à ce Palais, & ſe firent périr dans les flammes avec tout ce qui étoit dedans: ſe condamnant ainſi eux-mêmes au plus grand ſupplice qu'ils auroient pu appréhender de la part de leurs ennemis.

An. R. 645. Av. J.C. 107.

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

Jugurtha arme les Gétules.

Jugurtha, depuis la prise de Thala, voyant que rien ne pouvoit tenir contre Métellus, s'en alla, suivi de peu de gens, par de grandes solitudes, dans le Pays des Gétules, peuple farouche & barbare, qui ne connoissoit point encore le nom Romain. Il les assemble, les accoutume peu à peu à garder leurs rangs, à suivre les enseignes, à exécuter les ordres du Commandant, en un mot à s'acquiter de toutes les fonctions de la guerre.

Il engage Bocchus à se déclarer contre les Romains.

D'un autre côté, il s'appuie de l'alliance de Bocchus. Ce Prince au commencement de la guerre avoit envoyé des Ambassadeurs à Rome, pour demander à être reçu dans l'amitié du peuple Romain. C'étoit un avantage considérable par rapport à la guerre entreprise contre Jugurtha. Mais l'avarice d'un petit nombre de Sénateurs fit échouer cette affaire, soit qu'ils fussent gagnés par l'argent de Jugurtha, soit qu'ils vouluſſent faire acheter à Bocchus l'alliance de la République. Car Salluſte ne s'explique pas clairement sur ce point. Le refus avoit indisposé contre les Romains l'esprit du Roi de Mauritanie: & il en prêta d'autant plus aisément l'oreille aux solli-

sollicitations de ses proches & de ses amis, qui gagnés par le Numide, le portoient à s'unir avec lui. D'ailleurs Jugurtha étoit son gendre. Mais il est vrai que ces alliances n'étoient pas comptées pour beaucoup parmi les Princes Africains, qui avoient plusieurs femmes. Les deux Rois convinrent d'un lieu, pour joindre leurs armées. Là, ils se donnent réciproquement leur foi. Jugurtha anime Bocchus, en lui représentant: „ Que les „ Romains sont le peuple le plus in- „ juste de la terre, d'une avarice insa- „ tiable, ennemi de tout le genre hu- „ main, & en particulier de tous les „ Rois. Que comme c'est l'ambition „ seule qui leur met les armes entre „ les mains, ils attaquent successive- „ ment tous les Rois & tous les Peu- „ ples, lui (Jugurtha) actuellement, „ ci-devant Persée & les Carthagi- „ nois, & au premier jour Bocchus „ lui-même.

An. R. 645. Av. J. C. 107.

Les deux Rois alliés marchent ensemble vers la ville de Cirte, où Métellus avoit mis son butin, ses prisonniers, & le bagage de son armée. Jugurtha comptoit que s'il prenoit la ville, c'étoit un grand coup; ou que, si les

Les deux Rois marchent vers Cirte.

AN. R. 645. AV. J. C. 107.

Romains venoient au ſecours, il y auroit bataille, ce qu'il déſiroit fort. Car il vouloit, par une action d'éclat, engager tellement Bocchus dans ſon parti, qu'il ne pût pas retourner en arriére.

Métellus s'y rend auſſi.

Métellus ayant appris l'alliance & la jonction des deux Rois, alla camper près de la ville de Cirte, & prit ſoin de s'y bien retrancher. Son deſſein n'étoit pas de préſenter d'abord la bataille à Jugurtha, comme il avoit coutume auparavant de le faire. Il crut devoir changer de conduite, & reconnoître avant toutes choſes quels étoient ces nouveaux ennemis qui venoient de ſe joindre aux autres: après quoi il ſeroit plus en état de prendre ſes avantages dans un combat.

Douleur de Métellus, quand il apprend que Marius eſt nommé pour lui ſuccéder.

Ce fut là qu'il reçut la nouvelle que Marius étoit nommé pour lui ſuccéder: il ſavoit déja qu'il avoit été fait Conſul. Quelque force d'ame qu'eût d'ailleurs Métellus, il fut abbatu par ce coup imprévû, qui lui fit verſer des larmes, & tenir des diſcours peu dignes d'un grand homme comme lui. C'étoit en effet une choſe triſte, qu'on lui arrachât des mains une victoire preſque ſûre, & qu'il avoit ſi fort avancée. Mais, ce qui le piquoit plus vive-

vivement, c'eſt qu'on en tranſportoit l'honneur à ſon ennemi. Car, ſi on lui eût ôté le commandement pour le donner à tout autre qu'à Marius, il en auroit été moins ſenſiblement affligé. An. R. 645. Av. J.C. 107.

L'accablement où étoit Métellus, l'empéchoit de ſuivre ſon premier feu : outre qu'il trouvoit que ce ſeroit une folie à lui de pourſuivre à ſes riſques & périls une entrepriſe dont un autre devoit avoir la gloire, & recueillir le fruit. Il ſe contenta de repréſenter à Bocchus par des Envoyés, „ Qu'il ne „ ſe rendît pas ſans ſujet ennemi du „ Peuple Romain : qu'il avoit une bel- „ le occaſion de faire avec Rome une „ alliance & une amitié, préférables „ pour lui à la guerre. Que, quelque „ confiance qu'il eût en ſes forces, il „ n'y avoit point de prudence à hazar- „ der le certain pour l'incertain. Qu'il „ étoit aiſé de s'engager dans une „ guerre, & ſouvent très-difficile de „ s'en tirer : que l'entrée en étoit ou- „ verte même aux plus lâches, mais „ que l'iſſue n'étoit qu'en la puiſſance „ du vainqueur. Qu'ainſi il examinât „ bien ce qui lui convenoit, à lui & à „ ſon Royaume ; & qu'il ne mélât „ point

Il entre en conférence par Députés avec Bocchus.

AN. R. 645. AV. J. C. 107. ,, point ſa fortune floriſſante avec la ,, malheureuſe deſtinée de Jugurtha. Bocchus répondit, Que la paix étoit ce qu'il déſiroit, mais qu'il avoit pitié du malheur de Jugurtha ; & que ſi, les offres qu'on lui faiſoit, on vouloit auſſi les faire à ſon Allié, tout le monde ſeroit bientôt d'accord. Le Général renvoie encore à Bocchus, qui entre les propoſitions qu'on lui faiſoit, approuve les unes, & rejette les autres. Ces négociations conſumoient le tems, & empêchoient, comme le déſiroit Métellus, qu'on n'entreprît rien de part ni d'autre.

§. III.

Marius prépare tout pour ſon départ. Il harangue le Peuple. Il part de Rome, & arrive en Afrique. Métellus eſt parfaitement bien reçu à Rome. L'honneur du Triomphe lui eſt accordé. Dans une accuſation de concuſſion qu'on lui ſuſcite, ſes juges refuſent d'examiner les regîtres de ſon adminiſtration. Marius commence par former & aguerrir ſes nouvelles troupes. Il aſſiége & prend Capſa, place importante. Il forme le ſiége d'un Château qui paſſoit pour im-

imprenable, & eſt preſque rebuté des difficultés qu'il y trouve. Un Ligurien, en grimpant par des rochers, arrive au haut de la fortereſſe. Il y remonte avec un petit détachement que lui donne Marius. Le détachement entre dans la fortereſſe, & la place eſt priſe. Sylla arrive dans le camp. Naiſſance & caractére de ce fameux Romain. Bocchus joint ſes troupes à celles de Jugurtha. Ils attaquent Marius, & remportent d'abord quelque avantage. Puis ils ſont vaincus, & mis en déroute. Attention de Marius dans les marches. Nouveau combat où les Romains ſont encore vainqueurs. Bocchus envoye des Députés à Marius, puis à Rome. Marius, ſur les inſtances de Bocchus, lui envoye Sylla. Après bien des incertitudes, il livre Jugurtha entre les mains de Sylla. Celui-ci s'attribue avec trop de hauteur la gloire de cet événement. Triomphe de Marius : miſérable fin de Jugurtha. FAITS DETACH'ES. *Cenſure de Scaurus. Le fils de Fabius Servilianus relégué, puis mis à mort par ſon pére, pour ſes infamies. Le fils de Fabius Allobrogicus interdit par le Pré-*

Préteur. Caractére ſingulier de T. Albucius. Sa vanité. Il eſt condamné pour concuſſion. Scaurus accuſé devant le Peuple, & abſous avec aſſez de peine. Le Tribun Domitius tranſporte au Peuple la nomination des Pontifes, & des Augures.

An. R. 645. Av. J. C. 107.

Marius prépare tout pour ſon départ.

PENDANT que ces choſes ſe paſſoient en Afrique, Marius à Rome préparoit avec un ſoin extrême tout ce qui lui étoit néceſſaire pour la guerre dont il étoit chargé. Il levoit les recrues pour les Légions: il demandoit des troupes auxiliaires aux Alliés, aux peuples, aux Rois: il invitoit les plus braves d'entre les Latins; & engageoit même par ſes inſtances ceux qui avoient fait leur tems, & qui avoient leur congé, à le ſuivre dans cette expédition. C'étoit un empreſſement général à donner ſon nom pour aller ſervir ſous lui. On tenoit la victoire aſſurée, & le ſoldat ne doutoit pas qu'il ne dût revenir chargé de butin. Ce zéle ſi déclaré du Peuple pour Marius mortifioit beaucoup la Nobleſſe. De ſon côté, il la bravoit avec fierté, ne manquoit point d'occaſion de l'attaquer

quer & de la décrier ouvertement, & ſe vantoit à tout propos que le Conſulat étoit une dépouille qu'il avoit remportée ſur la molleſſe & l'indignité des Nobles. On peut juger de la véhémence de ſes harangues devant le Peuple, par celle que Salluſte nous a conſervée, ou peut-être lui a prêtée, & que je vais rapporter ici. AN. R. 645. AV. J.C. 107.

Haran-gue de Marius au Peuple.

Je ſai, Romains, leur dit-il, *que la plupart de ceux que vous élevez aux dignités, ſe conduiſent tout autrement après les avoir obtenues, qu'ils ne font en vous les demandant. D'abord ils ſe montrent laborieux, ſupplians, modeſtes: enſuite, dès qu'il ſont revétus de vos bienfaits, ils ſe livrent à la molleſſe & à l'orgueil. Il me ſemble qu'il convient de tenir une conduite toute oppoſée. Car, comme l'intérêt public eſt infiniment préférable à la Préture & au Conſulat, il faut auſſi apporter plus de ſoin dans l'adminiſtration de l'Etat, que dans la pourſuite des charges. Je n'ignore pas combien celle que vous m'avez accordée, eſt pour moi un peſant fardeau. Travailler aux préparatifs de la guerre, & en même tems ménager les deniers publics; obliger au ſervice des perſonnes, que l'on voudroit d'ailleurs*

ne

AN. R. 645. AV. J. C. 107.

ne pas offenſer ; être chargé de tout au dedans, & au dehors; & s'acquiter de tous ces devoirs au milieu d'envieux, de factieux, d'ennemis déclarés, c'eſt une ſituation plus rude & plus difficile qu'on ne peut ſe l'imaginer. Ajoutez à tout cela un inconvénient qui m'eſt propre & perſonnel. Si les autres ſont quelque faute, leur ancienne nobleſſe, les actions glorieuſes de leurs ancêtres, le crédit de leurs proches & de leurs alliés, le grand nombre de leurs Cliens, tout cela vient, pour ainſi dire, à leur ſecours, & les met à couvert : au lieu que toutes mes reſſources ſont en moi-même, & que je ne puis trouver d'appui que dans la vertu & l'innocence : car tout le reſte me manque. Je voi que tout le monde a les yeux ſur moi. Les gens équitables & judicieux me favoriſent, parce qu'ils ſont perſuadés que dans toutes mes actions je n'ai eu vûe que le bien public : mais les Nobles ne cherchent que des occaſions de me décrier & de me nuire. C'eſt une raiſon pour moi de faire de nouveaux efforts, pour ne point fruſtrer votre attente, & pour rendre leurs mauvais deſſeins inutiles. Depuis ma plus tendre jeuneſſe je me ſuis accoutumé

mé & endurci au travail & au danger. Ce que je faiſois ci-devant par un amour gratuit de la vertu, je dois à plus forte raiſon, depuis que vous m'avez comblé de bienfaits, le faire par reconnoiſſance : & c'eſt bien ma réſolution. Il eſt difficile que ceux qui, pour arriver aux charges, ont pris le maſque de la vertu, continuent à ſe contraindre lorſque leur ambition eſt ſatisfaite. Pour moi, qui n'y ſuis exercé toute ma vie, je puis dire qu'une longue habitude me l'a rendu en quelque ſorte comme naturelle. Vous m'avez chargé de la guerre contre Jugurtha : & c'eſt dequoi la Nobleſſe eſt extrémement piquée. Or je vous prie, Romains, examinez en vous-mêmes, ſi, au lieu du choix que vous avez fait, il conviendroit mieux que vous allaſſiez prendre, dans cette troupe de Nobles, pour remplir l'emploi dont il s'agit, ou bien quelque autre pareil, un homme d'une ancienne famille, & décorée par les plus grandes charges de l'Etat, mais ſans ſervice & ſans expérience ; afin que dans la conduite d'une guerre ſi importante, embarraſſé faute d'uſage, & tout déconcerté, il prenne parmi ce même

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

même peuple qu'il mépriſe un guide & un moniteur qui lui montre ſon devoir. En effet, il arrive ſouvent qu'un homme que vous avez nommé Général pour conduire une armée, auroit beſoin d'un autre Général pour le conduire lui-même, & lui tenir lieu de Maître. J'en connois, qui ayant été faits Conſuls, ont commencé à lire nos Hiſtoires, & à étudier dans les livres des Grecs la ſcience militaire. C'eſt manifeſtement renverſer l'ordre des choſes. Car, bien qu'on ne commande qu'après avoir reçu l'autorité, avant que d'avoir l'autorité, il faut avoir appris à commander. Souffrez maintenant, Romains, qu'à ces Nobles ſi fiers je compare votre Conſul, qu'ils prétendent rabaiſſer par le titre d'homme nouveau. Ce qu'ils apprennent par la lecture & par les préceptes, je l'ai appris par l'exercice & par l'expérience même. L'inſtruction que leur donnent les livres, de nombreuſes années de ſervices me l'ont donnée. Jugez maintenant de quoi il faut faire le plus de cas, des actions, ou des paroles. Ils mépriſent mon peu de naiſſance, & moi leur peu de valeur. On me reproche ma fortune, & on leur reproche

reproche à eux l'indignité de leur conduite. Mais, après tout, je ſai que les hommes ſont tous de même nature, & que, par conſéquent les plus braves ſont les plus nobles. Et véritablement, ſi l'on pouvoit demander à préſent aux péres d'Albinus, ou de Calpurnius, qui ils aimeroient mieux avoir eu pour fils, ou de ceux qui ſe trouvent deſcendus d'eux véritablement, ou de moi; eſt-il douteux qu'ils ne répondiſſent qu'ils ont toujours ſouhaité des enfans vertueux & eſtimables par leur mérite? S'ils croient avoir droit de me mépriſer, il faut donc qu'ils mépriſent auſſi leurs ancêtres, qui, auſſi bien que moi, ont commencé leur nobleſſe par la vertu. Ils envient ma dignité: qu'ils envient auſſi mes travaux, mes périls, l'innocence de ma vie, qui m'ont ſervi de degrés pour y arriver. Mais ces hommes, gâtés par un orgueil pervers, ſe conduiſent comme s'ils mépriſoient vos dignités, & les demandent avec hardieſſe & confiance, comme s'ils les avoient méritées par une conduite ſage & vertueuſe. Ils ſont certainement dans une erreur bien groſſiére, de vouloir unir en eux des choſes ſi incompatibles, & de prétendre aux récompenſes de la vertu, en jouiſ-

AN. R. 645. AV. J. C. 107.

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

ſant du plaiſir de l'oiſiveté. Quand ils parlent devant vous ou dans le Sénat, ils ont un extrême ſoin de célébrer leurs ancêtres, & croient, en rapportant leurs glorieux exploits, ſe faire à eux-mêmes beaucoup d'honneur. C'eſt tout le contraire. Car, plus la vie de ces grands hommes eſt remplie de belles actions, plus celle de leurs deſcendans, ſi elle en eſt vuide, attire ſur eux le mépris. La gloire des ancêtres, il faut l'avouer, eſt une lumiére pour leur poſtérité : mais une lumiére qui en éclaire également les vices & les vertus. Pour moi je ne puis pas vanter mes ancêtres, mais je puis rapporter mes propres exploits, ce qui eſt ſans doute plus glorieux. Voyez, je vous prie, combien ils ſont injuſtes. Ils prétendent tirer du luſtre d'un mérite étranger : & ils ne veulent pas que j'en tire de celui qui m'eſt propre, parce que je n'ai point chez moi ces anciennes images dont ils parent leurs maiſons, & parce que mon illuſtration eſt récente. Mais ne vaut-il pas mieux être ſoi-même l'auteur de ſa nobleſſe, que de deshonorer celle qu'on a reçûe de ſes péres ? Je ſai que s'ils entreprenoient de me répondre, ils ne manqueroient point de belles paroles, & feroient des diſcours fort éloquens. C'eſt une gloire que je ne

*prétends point leur disputer. Mais comme pendant que vous prenez plaisir à m'honorer, ils ne cessent en toute occasion de nous déchirer vous & moi par des discours calomnieux, j'ai cru ne devoir pas me taire, de peur qu'on ne prit mon silence pour un aveu. Car, dans le fond, je n'ai rien à craindre, & nul discours ne peut me nuire. S'il est véritable, il ne peut être qu'à ma louange; &, s'il est faux, mes actions le démentent assez, & le détruisent. Mais parce que c'est à vous, Romains, que l'on s'en prend, & que l'on ose vous blâmer de m'avoir confié d'abord la souveraine dignité de la République, puis le commandement d'une guerre très importante; examinez sérieusement, je vous en conjure, si vous avez lieu de vous en repentir. Je ne saurois, pour garans de ce que vous devez attendre de moi, vous donner les Images, les Consulats, les Triomphes de mes ancêtres : mais, s'il en est besoin, je puis vous produire des récompenses militaires de toute espéce, piques, enseignes, * couronnes : je puis vous montrer les cicatrices des blessures honorables, que j'ai toutes reçues par devant. Ce sont là mes Images, ce sont les titres*

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

* *Le texte porte* phaleras, *qui étoient des ornemens dont usoient les Cavaliers.*

AN. R. 645. AV. J. C. 107.

de ma nobleſſe, qui ne m'a point été laiſſée par ſucceſſion comme à mes adverſaires, mais que j'ai acquiſe par mes travaux & mes dangers. Vous ne voyez rien d'arrangé dans mes paroles : c'eſt un talent dont je ne me pique point, & dont je ne fais pas grand cas. La vertu ſe fait aſſez connoître par elle-même : d'autres peuvent avoir beſoin de beaux diſcours, pour couvrir la honte de leurs actions. Je ne me ſuis point appliqué à étudier les Lettres Grecques, voyant que ceux qui les enſeignoient n'en ſont pas devenus plus gens de bien. Mais ce que j'ai appris, & ce qui vaut mieux pour le ſervice de la République, c'eſt à manier l'épée, à garder exactement mon poſte, à bien attaquer ou défendre une ville, à ne rien craindre que la mauvaiſe réputation, à ſouffrir également le froid & le chaud, à n'avoir point d'autre lit que la terre, à ſupporter en même tems & la faim, & le travail. Voilà à quoi j'exhorterai mes ſoldats. Je ne les ferai point vivre à l'étroit, pendant que je ſerai dans l'abondance. Je ne m'attirerai point toute la gloire, en ne leur laiſſant que le travail. Ce n'eſt point ainſi que l'on en doit uſer par rapport à des citoyens. Vivre ſoi-même dans

la

la molleſſe, & exiger du ſoldat avec rigueur de rudes travaux, c'eſt agir en Maître, non en Général. C'eſt par une conduite toute différente que nos ancêtres ſe ſont acquis tant de réputation, & ont fait tant d'honneur à la République. Maintenant la Nobleſſe, après avoir entiérement dégénéré de leur gloire, nous mépriſe, nous qui tâchons de marcher ſur leurs traces; & exige de vous toutes les dignités comme de droit, ſans avoir ſongé à les mériter. Je le répéte: ces hommes ſi fiers de leur naiſſance, ſe font illuſion à eux-mêmes. Leurs ancêtres leur ont laiſſé tout ce qui étoit de nature à pouvoir être tranſmis, leurs richeſſes, leurs Images, la gloire de leur nom & de leurs belles actions: mais ils ne leur ont pas laiſſé leur vertu, & ils ne pouvoient pas le faire; la vertu étant le ſeul de tous les biens, qu'on ne peut ni tranſmettre, ni recevoir par ſucceſſion. Ils diſent que je vis groſſiérement, & ſans ce qu'ils appellent politeſſe & belles maniéres, parce que je ne m'entends pas fort à ordonner un feſtin; que je ne fais aucun uſage, dans les repas que je donne, de Comédiens ni de boufons; & que je n'achette pas plus cher un eſclave pour faire ma cuiſine, que pour cultiver mon AN. R. 645. V. J.C. 107.

AN. R 645. AV. J.C. 107.

champ. Tout cela eſt vrai : j'en conviens volontiers. J'ai appris de mon pére, & d'autres perſonnes vertueuſes, que la parure eſt le partage des femmes, comme le travail eſt celui des hommes : que les gens de bien doivent plutôt aſpirer à la gloire, qu'aux richeſſes : que de belles armes ſont plus d'honneur, que les vétemens les plus magnifiques. Puiſqu'ils penſent tout autrement, qu'ils ſuivent leur goût. Qu'ils paſſent leurs jours dans le vin, & dans la débauche ; qu'ils finiſſent leur vie, comme ils l'ont commencée : qu'ils nous laiſſent à nous autres la pouſſiére, la ſueur, & les autres fatigues militaires, que nous préférons à toutes leurs délices. Mais ils n'en uſent pas de la ſorte. Après qu'ils ſe ſont plongés dans de honteux plaiſirs, ils viennent nous enlever les récompenſes de la vertu. Ainſi il arrive, par une injuſtice intolérable, que le déréglement des mœurs, & une molle oiſiveté, qui devroient les exclure de toutes les places, ne leur nuiſent en rien, & ne ſont funeſtes qu'à la République, en lui donnant d'indignes Chefs.

Après avoir répondu à mes envieux, non autant que leur infame conduite le mérite, mais autant qu'il convenoit à

mon

mon caractére, j'ajouterai un mot sur ce qui regarde les affaires publiques. Avant tout, Romains, vous devez attendre, avec une espéce d'assurance, un bon succès de la guerre de Numidie. Vous avez écarté les obstacles qui faisoient toute la force de Jugurtha: je veux dire l'avarice, l'ignorance, la hauteur. Vous avez une armée en Afrique, qui connoît parfaitement le pays, qui a tout le courage néceſſaire, mais qui juſqu'ici n'a pas eu de bonheur. Une grande partie des troupes a péri par l'avarice ou par la témérité des Commandans. O vous donc qui êtes en âge de porter les armes, venez joindre vos efforts aux miens, & ſoutenir avec moi l'honneur de la République. Ne vous rebutez point par l'exemple des malheurs paſſés, & ne craignez point que vos Généraux vous traitent avec hauteur & avec orgueil. Après que je vous aurai donné les ordres, vous me verrez dans la marche, dans le combat, partager avec vous le travail & le péril. Au commandement près, je ne mettrai point de différence entre vous & moi. Vous pouvez vous flater, qu'avec l'aide des dieux, la victoire, le butin, la gloire vous attendent, & ſemblent vous inviter. Mais, AN. R. 645. AV. J.C. 107.

AN. R. 645. AV. J.C. 107. *quand vous n'auriez pas tous ces avantages à eſpérer, l'intérêt ſeul de la République ſuffiroit pour porter de bons citoyens, comme vous êtes, à la défendre avec courage. La lâcheté n'a exempté perſonne de la mort. Jamais pére n'a ſouhaité que ſes enfans fuſſent immortels, mais bien qu'ils devinſſent des hommes pleins d'honneur & de probité. J'en dirois davantage, Romains, ſi les paroles pouvoient donner du cœur aux lâches: car, pour les vaillans, je croi en avoir dit aſſez.*

Plutarque donne lieu de penſer que pluſieurs traits de ce diſcours ſont véritablement de Marius: & la choſe en ſoi eſt vraiſemblable. Au moins eſt-il certain que ſon caractére y eſt peint à merveille, ſa vanité de ſoldat, ſon antipathie contre la Nobleſſe, ſon mépris pour les beaux Arts. On le verra dans toute la ſuite tel qu'il paroît ici, grand homme de guerre, mais hors de là n'ayant rien qui puiſſe le faire eſtimer.

Marius part de Rome & arrive en Afrique.

Il ſe mit en état de répondre par des effets aux promeſſes qu'il avoit faites. Il embarqua en toute diligence, les proviſions, les armes, la caiſſe militaire, & les autres choſes néceſſaires

res pour l'armée. Il fit partir en même tems A. Manlius, l'un de ſes Lieutenans Généraux. Pour lui cependant, il ſe hâte d'achever les levées, ſans s'aſtreindre à la pratique ancienne, qui n'admettoit à la milice que les citoyens qui avoient quelque bien, afin que la République eût dans leurs poſſeſſions comme un gage de la fidélité & du zéle de ſes ſoldats. Marius reçut indifféremment tous ceux qui ſe préſentérent, même les plus pauvres & ceux qui n'avoient rien abſolument. Cette lie de la multitude lui fut toujours extrêmement attachée : & ambitieux comme il étoit, il comptoit en tirer un grand ſecours pour ſe faire dans Rome un parti conſidérable. Il ſe mit donc en mer, avec des troupes beaucoup plus nombreuſes qu'il n'avoit eu ordre de lever, & arriva en peu de jours à Utique. Rutilius, Lieutenant Général, lui remit le commandement de l'armée : car Métellus avoit pris ſoin d'éviter la rencontre d'un ſucceſſeur, dont la vûe ſeule auroit été pour lui un cruel déſagrément. An. R. 645. Av. J.C. 107.

Ce Général, en arrivant à Rome, s'attendoit à y trouver les eſprits fort Métellus eſt parfai-

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

indiſpoſés contre lui, ſachant combien ſon adverſaire, par ſes harangues emportées & calomnieuſes, avoit travaillé à le rendre odieux à la multitude. Il fut agréablement trompé. Le feu de l'envie étant éteint, il y fut reçu très-honorablement, non ſeulement par le Sénat, mais par le Peuple même. Un Tribun néanmoins s'oppoſa à ſon Triomphe: & Métellus fit à ce ſujet un diſcours au Peuple, dont Aulu-Gelle nous a conſervé un trait tout-à-fait noble, & de la plus grande élévation de ſentimens.

Il eſt fort bien reçu à Rome.

L'honneur du Triomphe lui eſt accordé.

„ [a] Romains, leur dit-il, puiſque c'eſt „ une maxime conſtante qu'il eſt plus „ doux aux gens de bien de ſouffrir „ l'injuſtice, que de la faire, ce Tri„ bun qui veut que vous me refuſiez „ le triomphe, vous fait plus de tort „ qu'à moi. Car je ſouffrirois l'injuſti„ ce, & ce ſeroit vous qui la feriez: „ enſorte que j'aurois véritablement „ lieu de me plaindre, mais vous, „ vous mériteriez d'être blâmés. „ Métellus obtint le triomphe, & prit même le ſurnom de *Numidicus*, qui per-

[a] Quanto probi injuriam facilius, accipiunt, quàm alteri tradunt, tanto ille vobis, quàm gratiam mihi, pejorem honorem habuit. Nam me injuriam ferre, vos facere vult, Quirites: ut hîc conqueſtio, iſtic vituperatio relinquatur. *A. Gell.* XII. 9.

perpétuoit le ſouvenir de ſes exploits dans la guerre de Numidie. AN. R. 645. AV. J.C. 107.

Il eſt aſſez vraiſemblable, que ce fut auſſi dans ce même tems qu'étant [a] accuſé de concuſſion, il reçut de la part de ſes juges un témoignage plus glorieux que le triomphe même. Car comme il produiſoit pour ſa juſtification les régîtres de ſon adminiſtration, aucun des juges ne voulut jeter les yeux deſſus, ni paroître douter un inſtant ſi ce que Métellus avançoit étoit vrai ou non, déclarant hautement n'avoir beſoin, pour s'aſſurer de ſon innocence, d'aucun autre témoignage que de celui de toute ſa vie, & de ſon intégrité généralement reconnue. Dans une accuſation de concuſſion qu'on lui ſuſcite, ſes juges refuſent d'examiner les regîtres de ſon adminiſtration.

Le Conſul Marius, après avoir rendu complétes les Légions & les troupes auxiliaires, mena ſon armée dans un pays abondant : & tout le butin qui s'y fit, il le diſtribua aux ſoldats. Il attaqua & prit des villes & des châteaux de peu de défenſe, & donna Marius commence par former & aguerrir ſes nouvelles troupes.

a Audivi hoc de parente meo puer : quum Q. Metellus cauſam de pecuniis repetundis diceret... quum ipſius tabulæ circumferrentur inſpiciendi nominis cauſa, fuiſſe judicem ex illis Equitibus Romanis, graviſſimis viris, neminem, quin removeret oculos, & ſe totum averteret, ne fortè, quod ille in tabulas publicas retuliſſet, dubitaſſe quiſquam, verum ne an falſum eſſet, videretur. *Cic. pro Balbo*, 11.

Non in tabulis, ſed in vita Q. Metelli argumenta ſincere adminiſtratæ provinciæ legenda ſibi judices crediderunt. *Val. Max.* II, 10

AN. R. 645. AV. J.C. 107. en différens lieux quelques combats, la plupart assez légers. Par ce moyen, le soldat nouvellement levé s'accoutume à tenir ferme dans l'occasion. Il voit que les fuyards sont ou pris, ou tués : que le plus brave a le moins à craindre : que les armes sont la source de la gloire & des richesses, l'appui de la patrie, de la liberté, & de tout ce que l'on a de plus cher au monde. Ainsi, en peu de tems, il n'y eut plus de différence entre les vieilles & les nouvelles troupes.

Marius assiége & prend Capsa, place importante.

Marius, après avoir ainsi aguerri ses soldats, & remporté divers avantages sur les ennemis, se voyant en état de former quelque grande entreprise, resolut d'aller surprendre Capsa. C'étoit une place importante, également fortifiée par la nature & par l'art, défendue par un peuple nombreux, & munie de toutes sortes de provisions. L'horreur des lieux où elle étoit située, en rendoit la conquête encore plus difficile. Hors les environs de la ville même, tout le pays étoit désert, inculte, aride, & infesté de serpens très-venimeux. Cette situation sembloit rendre l'accès de Capsa impraticable aux ennemis. Mais

Mais Marius penſa avec raiſon, que ce ſeroit préciſément ce qui ôteroit aux habitans toute prévoyance en leur ôtant toute crainte. Il eut donc grande attention à cacher ſon deſſein : & du reſte prit ſes meſures avec beaucoup de prudence. Il commença par enlever dans les campagnes tout le bétail, qu'il donna en garde à la Cavalerie auxiliaire, avec ordre de le faire toujours avancer avec les troupes. Chaque jour on diſtribuoit un certain nombre de piéces de ce bétail dans l'armée : & du cuir des animaux qu'on avoit tués Marius en faiſoit faire des outres. Le ſixiéme jour on arriva au fleuve * Tana. Après un ſéjour aſſez court, on y laiſſa tout le bagage, & l'on ne mit ſur les bêtes de ſomme que les outres remplis d'eau. Chaque ſoldat auſſi eut ordre de s'en charger. En cet état on part environ au coucher du ſoleil. On marche toute la nuit, & le jour on s'arrête. La troiſiéme nuit, on arrive avant l'aurore à un lieu tout coupé de vallons & de petites hauteurs, qui n'étoit éloigné de Capſa que de deux milles, c'eſt-à-dire un peu plus d'une demi-lieue. Marius

An. R. 645. Av. J. C. 107.

* *Il n'eſt point parlé de ce fleuve dans les Geographes.*

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

fit tenir ſes troupes les plus cachées qu'il ſe pouvoit entre ces petites éminences ; & à la pointe du jour, pluſieurs Numides, qui ne ſoupçonnoient aucun danger, étant déja ſortis de la ville, il ordonne tout d'un coup à ſa Cavalerie, & à ceux des gens de pié qui étoient les plus légers à la courſe, de s'avancer promptement vers Capſa, & de ſe ſaiſir des portes. Les habitans ſe rendirent auſſitôt, ſoit par l'étonnement & la terreur où cette attaque inopinée les avoit jettés, ſoit parce qu'ils voyoient pluſieurs d'entre eux ſurpris hors des murs, & déja tombés entre les mains des ennemis. La ville fut brûlée. Tout ce qu'il y avoit de Numides en âge de porter les armes, furent tués, les autres vendus, & le butin partagé entre les ſoldats. Cette rigueur, dit Salluſte, étoit contre les Loix de la guerre. Ce ne fut pourtant ni avarice, ni cruauté qui porta Marius à en uſer de la ſorte. Il conſidéra que cette place étoit d'un grand avantage pour Jugurtha : que les Romains n'y pouvoient aborder que fort difficilement : que l'on avoit affaire à une nation inconſtante & infidéle, qu'il étoit impoſ-

poſſible de retenir ni par douceur, ni par crainte. Toutes ces raiſons ſuffiſent-elles pour juſtifier une cruauté contraire au droit des gens, exercée contre des habitans qui ſe ſont rendus de bonne foi? Ne pouvoit-on pas ſe contenter de raſer la place? Il y a longtems que, dans la guerre, les motifs d'intérêt l'emportent ſur la juſtice, & tiennent lieu de raiſons. AN. R. 645. AV. J. C. 107.

Un ſuccès ſi extraordinaire fit beaucoup d'honneur à Marius, & augmenta fort ſa réputation. Ses entrepriſes les moins prudentes ne laiſſoient pas de lui tourner à gloire, parce qu'elles paſſoient pour des effets de ſon courage. Les ſoldats, charmés de la douceur avec laquelle ils étoient gouvernés, & d'ailleurs enrichis du butin, élevoient leur Général juſqu'au ciel. Les Numides le redoutoient, comme s'il y eût eu en lui quelque choſe au deſſus de l'homme. Enfin, tant alliés qu'ennemis, tous croyoient que les dieux le guidoient & l'inſpiroient dans toutes ſes entrepriſes.

Après cet heureux événement, il s'avança vers d'autres places: il en força quelques-unes, il en brûla pluſieurs

AN. R. 643. AV. J.C. 107.

sieurs autres, que le désastre de Capsa avoit fait déserter : & mettant tout à feu & à sang, il remplit le pays ennemi de désolation & d'horreur. Ces conquêtes coutérent fort peu de monde aux Romains.

Marius forme le siége d'un Château, qui passoit pour imprenable.

Il forma une autre entreprise, dont l'exécution étoit d'une extrême difficulté. Non loin de la riviére de Mulucha, qui séparoit les Royaumes de Jugurtha & de Bocchus, au milieu d'une vaste plaine s'élevoit une montagne ou plutôt une roche d'un assez long circuit, d'une hauteur prodigieuse, sur le sommet de laquelle étoit un château de grandeur médiocre, qui n'avoit qu'une seule avenue fort étroite, tout le reste n'étant que précipices, aussi escarpés, que si ce n'eût pas été la nature, mais l'industrie des hommes qui les eût taillés à plomb. La garnison ne manquoit de rien : elle avoit des vivres en abondance, & une fontaine d'eau vive dans le roc. C'étoit dans ce Château que Jugurtha avoit placé son trésor. Marius avoit grande envie de s'en rendre maître. Il étoit fort difficile d'en faire les approches, d'y remuer la terre, & de s'y servir de machines. Quand on

on avoit tant fait que d'avancer les batteries avec grande peine, & avec grand péril, les assiégés ou les écrasoient à coups de pierres, ou y mettoient le feu, & les réduisoient en cendres. Les soldats ne pouvoient se tenir fermes dans le travail à cause de l'inégalité du terrain. Les plus braves y demeuroient ou morts, ou blessés, & les autres perdoient courage. An. R. 645. A. J.C. 107.

Il est presque rebuté des difficultés qu'il y trouve.

Marius, après avoir consumé plusieurs jours inutilement, & sans que le travail avançât, se trouvoit fort embarrassé, & ne savoit quel parti prendre. Cependant le bonheur extraordinaire qui l'avoit accompagné dans toutes ses entreprises, le soutenoit. Il l'éprouva encore ici. Un soldat Ligurien, en cherchant des limaçons qu'il apperçut dans des fentes de rochers, arriva insensiblement presque jusqu'au plus haut de la montagne. La curiosité, naturelle à l'homme, le porta à s'avancer encore davantage; & s'attachant tantôt aux branches d'un chêne qui se trouva là heureusement, tantôt aux rochers qui lui donnoient le plus de prise, il parvint jusqu'à la plate-forme de la forteresse,

Un Ligurien en grimpant par des rochers, arrive au haut de la forteresse.

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

tereſſe, & vit que ce lieu étoit entiérement abandonné, tous les Numides s'étant tournés du côté que les aſſiégeans attaquoient. Le Ligurien deſcendit promptement, & vint rendre compte à Marius de ce qu'il avoit vû. Le Conſul s'étant aſſuré de la vérité de ce rapport, par d'autres ſoldats que le Ligurien conduiſit au même endroit, ſongea à profiter d'une ſi heureuſe découverte. Il choiſit entre les Trompettes de l'armée cinq des plus alertes. Il leur donna, pour les ſoutenir, quatre Centurions avec leurs compagnies, & leur commanda à tous de ſuivre les ordres du Ligurien.

Il y remonte avec un petit détachement que lui donne Marius.

Dès le lendemain ils partirent, après s'être pourvûs de tout ce qui leur étoit néceſſaire. Les ſoldats, inſtruits par leur guide, ſe débaraſſent de tout ce qui pouvoit les retarder, quittent leurs caſques pour avoir la vûe plus libre, & ſe mettent les pieds nus pour être moins expoſés à gliſſer. On leur avoit attaché leurs épées derriére le dos, auſſi bien que leurs boucliers, qui étoient de cuir à la façon des Numides, & par conſéquent plus légers, & moins ſujets à faire du bruit.

Le

Le Ligurien marchant le premier, quand il trouvoit des pointes de rocher, ou des racines d'arbre qui avançoient, avoit ſoin d'y attacher des cordes à nœuds coulans, où les ſoldats pouvoient ſe prendre pour ſe guinder en haut & monter avec moins de peine. Il tendoit de tems en tems la main à ceux qu'un ſi étrange chemin épouvantoit. Dans les pas les plus rudes, il les faiſoit marcher devant lui un à un, & les déchargeoit de leurs armes, qu'il portoit lui-même en les ſuivant. Quand un endroit paroiſſoit dangereux, il en faiſoit l'eſſai. On le voyoit pluſieurs fois remonter & redeſcendre, & par ce moyen il encourageoit toute la troupe dont il avoit la conduite. Ils arrivérent enfin, après bien des fatigues & des dangers, au haut de la forteresſe, qu'ils trouvérent abandonnée de ce côté-là, parce que les Numides s'étoient tous rendus à l'endroit que les Romains attaquoient. An. R. 645. Av. J.C. 107.

Marius avoit harcelé les ennemis tout le jour. Mais lorſqu'il eut appris, par des couriers qui lui furent dépêchés ſur le champ, ce que le Ligurien avoit fait, il anima de nouveau ſes troupes, les mena lui-même à l'aſſaut, & Le détachement entre dans la forteresſe. La place eſt priſe.

AN. R. 645. AV. J. C. 107.

& leur commanda de ſe couvrir de leurs boucliers joints enſemble. Pour épouvanter les ennemis de loin auſſi bien que de près, il donna ordre que les Archers, les Frondeurs, & les machines de guerres fiſſent en même tems leur devoir. Les Barbares, qui étoient ſouvent venus à bout de renverſer & de brûler les batteries des Aſſiégeans, étoient pleins de confiance. Bien loin de ſe tenir cachés derriére leurs parapets, ils étoient accoutumés à ſe montrer jour & nuit le long des murailles, inſultoient les Romains avec hauteur, reprochoient à Marius la folie de ſon entrepriſe, & menaçoient les ſoldats de les rendre bientôt eſclaves de Jugurtha.

Alors donc voyant les Aſſiégeans redoubler d'effort, ils redoublent eux-mêmes de conſtance & de courage. Mais voilà que tout d'un coup ils entendent derriére eux un grand bruit de trompettes. Auſſitôt les femmes & les enfans, que la curioſité avoit amenés ſur le rempart, s'enfuient: ceux qui étoient les plus proches du danger, les ſuivent bientôt: & peu après, tous généralement prennent l'épouvante & la fuite, tant ceux qui étoient

étoient armés, que ceux qui étoient ſans armes. Les Romains voyant leur déſordre, les preſſent avec encore plus de vigueur, renverſent tout, font tout paſſer au fil de l'épée, & s'avancent toujours en combattant, ſans qu'il s'en trouvât un ſeul que le déſir du butin fût capable d'arrêter. Ainſi, la témérité de Marius, corrigée par un heureux effet du hazard, fit tourner ſa faute à ſon honneur. An. R. 645. Av. J.C. 107.

Sylla arrive dans le camp. Naiſſance & caractére de ce fameux Romain.

L. Sylla Queſteur arriva en ce tems-là dans le camp avec une nombreuſe Cavalerie. C'étoit pour la lever dans le Latium & chez les Alliés d'Italie, que Marius l'avoit laiſſé à Rome. Ce Queſteur eſt le célébre Sylla, dont il ſera tant parlé dans la ſuite. Je crois devoir par cette raiſon le faire bien connoître. Il étoit de la maiſon Cornelia, ſi féconde en grands hommes, & comblée de tant d'honneurs. Mais la branche dont il ſortoit, étoit tombée dans l'obſcurité. J'ai rapporté ailleurs la cauſe de la chûte de cette branche, en parlant de la note infligée à P. Cornelius Rufinus, qui en étoit la tige, & qui après avoir été deux fois Conſul & Dictateur, fut chaſſé du Sénat par les Cenſeurs l'an de Rome 477. parce qu'il s'étoit trouvé chez lui plus de quinze marcs

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

marcs de vaiſſelle d'argent. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que l'impreſſion de cette note paſſa en quelque façon à ſes deſcendans, dont aucun juſqu'à Sylla ne parvint au Conſulat, quoique quelques-uns ayent géré la Préture. Cette décadence du côté de l'Illuſtration étoit accompagnée de l'indigence. Sylla n'hérita qu'un très-petit bien de ſon pére, & paſſa ſa jeuneſſe fort à l'étroit. C'eſt ce qui lui fut reproché dans la ſuite par un homme de ſens & de vertu, qui l'entendant ſe vanter beaucoup des belles actions qu'il prétendoit avoir faites en Numidie, lui dit: *Et comment ſeriez-vous honnête homme, vous à qui votre pére n'a laiſſé aucun bien, & qui néanmoins êtes ſi riche?* Car, ajoute Plutarque, quoique les mœurs alors n'euſſent pas conſervé dans Rome leur ancienne ſévérité, & qu'elles fuſſent déja bien changées & bien gâtées par le luxe, il paroît que celui qui parloit ainſi à Sylla, [a] regardoit comme également honteux, ſoit de diſſiper un riche patrimoine, ſoit de ne point demeu-

[a] Εἰς ἴσον ὀνείδους ἐτίθετο τὸ ὑπάρχουσαν ἐυπορίαν ἀπολέσαντας, καὶ τὸ πενίαν πατρῴαν μὴ διαφυλάξαντας.

meurer dans la pauvreté de ſes péres. Au reſte, ſi du côté des richeſſes Sylla fut d'abord mal partagé, il avoit du côté des talens & du génie tout ce qui étoit néceſſaire pour renouveller la gloire de ſon nom. Voici ſon portrait, tel que Salluſte nous l'a tracé. An. R. 645. Av. J. C. 107.

Sylla [a] fut inſtruit avec ſoin dans les lettres Grecques & Latines, & les poſſédoit parfaitement. Il avoit le cœur grand. Il aimoit le plaiſir, mais il aimoit encore plus la gloire. Dans les tems de repos, il ſe livroit à ſon goût pour les délices & pour les amuſemens, ſans néantmoins que jamais les affaires en ſouffriſſent. Il étoit éloquent, inſinuant, ami commode, d'un ſecret & d'une diſſimulation impénétrable. Il aimoit à donner, & lorſqu'il ſe vit en état de faire des largeſſes, il en fit en toute genre, mais il répandoit ſurtout l'argent avec profuſion. Toujours heureux, & même le plus heureux des hommes juſqu'à la

a Sulla litteris Græcis atque Latinis juxta atque doctiſſimè eruditus, animo ingenti, cupidus voluptatum, gloriæ cupidior: otio luxurioſo eſſe, tamen ab negotiis nunquam voluptas remorata: ... facundus, callidus, & amicitiâ facilis: ad ſimulanda negotia altitudo ingenii incredibilis: multarum rerum, & maximè pecuniæ largitor: atque feliciſſimo omnium ante civilem victoriam nunquam ſuper induſtriam fortuna fuit; multique dubitavere fortior an felicior eſſet. Nam quæ poſtea fecit incertum habeo pudeat an pigeat differere.

AN. R. 645. AV. J.C. 107. victoire par laquelle il termina la guerre civile, jamais pourtant ſon mérite ne fut au deſſous de ſa fortune, & l'on a douté quel titre lui étoit dû plus légitimement, celui de brave, ou celui d'heureux. Mais depuis cette époque funeſte à ſa vertu, ce ne fut plus le même homme : & jamais peut-être le venin de la proſpérité ne produiſit des effets ni plus prompts, ni plus violens.

Quand Sylla arriva dans le camp de Marius, il étoit abſolument novice dans le métier de la guerre : mais il ne fut pas long-tems ſans s'y rendre un maître parfait. Une de ſes grandes attentions fut de travailler à gagner les ſoldats par ſes maniéres honnêtes & obligeantes. Il faiſoit plaiſir à quiconque l'en prioit, & ſouvent prévenoit les demandes. Quand il avoit reçu lui-même quelque ſervice des autres, ce qu'il évitoit autant qu'il lui étoit poſſible, pour n'être à charge à perſonne, il regardoit la reconnoiſſance comme une dette, dont il vouloit s'acquiter promptement. Au contraire, quand il avoit fait une grace, il n'en exigeoit point de retour : & plus il avoit de débiteurs de cette eſpéce, plus il étoit ſatisfait. Il ſe familiariſoit, ſoit dans les

les affaires ſérieuſes, ſoit dans les jeux & les exercices, juſqu'avec les perſonnes du dernier rang. Pour ce qui eſt des fonctions militaires, aux ouvrages, dans les marches, à la garde, il les rempliſſoit avec ardeur, & ſe trouvoit par tout. Bien éloigné de décrier la conduite ou du Conſul, ou de quelque autre perſonne de mérite, pour ſe faire valoir lui-même par une ambition mal entendue; il travailloit ſeulement à n'être ſurpaſſé par perſonne en prudence & en courage, & même à ſurpaſſer tous les autres s'il le pouvoit. De ſi bonnes qualités lui gagnérent d'abord le cœur du Général & des troupes. Sylla & Marius furent donc quelque tems amis. Mais la bonne intelligence ne pouvoit pas durer long-tems entre deux ambitieux. Nous verrons bientôt y ſuccéder une inimitié déclarée.

An. R. 645. Av. J.C. 107.

Jugurtha cependant, faiſant réflexion ſur la perte qu'il avoit faite de ſes meilleures places & de la plus grande partie de ſes tréſors, ſentit, plus que jamais, qu'il étoit hors d'état de ſoutenir la guerre, & qu'il falloit abſolument vaincre en bataille rangée, ou ſe voir enlever piéce à piéce tout

Bocchus joint ſes troupes à celles de Jugurtha.

AN. R. 645. AV. J.C. 107.

tout ſon Royaume. Mais Bocchus, ſans le ſecours duquel il ne pouvoit rien, avoit peine à prendre ce parti. Pour l'y faire entrer, il employa ſes artifices ordinaires, en corrompant à force d'argent ceux qui avoient le plus de pouvoir ſur l'eſprit du Roi de Mauritanie. De ſon côté, il promit à ce Prince la troiſiéme partie de la Numidie, ſi l'on venoit à bout de chaſſer les Romains de l'Afrique, ou ſi la paix ſe faiſoit ſans qu'il lui en coutât rien de ſes Etats. Ces offres le déterminérent.

Ils attaquent Marius, & remportent d'abord quelque avantage.

Il vint joindre Jugurtha avec des troupes nombreuſes; & dans le tems que Marius s'y attendoit le moins, & qu'il étoit en marche pour ſe retirer dans ſes quartiers d'hiver, ils lui tombent l'un & l'autre ſur les bras preſque à la derniére heure du jour. Ils choiſirent exprès ce tems, parce que les ténébres de la nuit pouvoient beaucoup embarraſſer les ennemis à qui le pays étoit inconnu, au lieu que pour eux, victorieux ou vaincus, la nuit leur étoit favorable. La ſurpriſe cauſa d'abord quelque trouble parmi les Romains, qui n'eurent pas le tems de ſe former en ordre de bataille, ni de prendre leurs rangs à l'ordinaire, l'Infan-

fanterie ſe trouvant pêle mêle au milieu des chevaux. Ils perdirent beaucoup de monde dans cette premiére attaque, quelque valeur qu'ils fiſſent paroître. Ils étoient envelopés de tous côtés par les Numides, dont le nombre ſurpaſſoit le leur de beaucoup. Néantmoins les vieux ſoldats, inſtruits par une longue expérience, & les nouveaux par l'exemple des anciens, formant différens pelotons ſelon que le hazard les raſſembloit, ſe rangeoient en rond, ſe tenoient ſerrés & couverts, & faiſant front de tous côtés, ſoutenoient avec un courage intrépide l'attaque des barbares. An. R. 645. Av. J.C. 107.

Marius, dans une action ſi vive, & ſi capable de déconcerter les Généraux les plus expérimentés, conſerva toujours ſon ſang froid. Avec la Compagnie de Cavalerie qui ne quittoit jamais ſa perſonne, & qu'il avoit compoſée non de ceux avec qui il avoit le plus de liaiſon, mais des plus braves, il ſoutenoit les ſiens, il ſe mêloit à tout moment dans le gros des ennemis: & ne pouvant faire ouir ſa voix pour donner les ordres néceſſaires, il tâchoit de ſe faire entendre par divers ſignes de la main. Puis ils ſont vaincus, & mis en déroute.

AN. R. 645. AV. J. C. 107. Le jour étoit déja fini, ſans que les barbares ceſſaſſent de combattre : au contraire, comptant que la nuit leur donnoit un grand avantage ſur les ennemis, ils redoubloient de plus en plus leur ardeur. Marius, occupé du ſoin d'aſſurer une retraite à ſon armée, s'empare de deux collines aſſez proches l'une de l'autre, y retire peu à peu ſes troupes & s'y fortifie. Les deux Rois alors, par la difficulté de le ſuivre ſur cette hauteur, mettent fin au combat. Ils n'éloignent pourtant pas leurs armées, mais les font demeurer au pié des collines, que leur multitude les mettoit à portée d'environner.

Les barbares enivrés en quelque ſorte de leur proſpérité, & du ſuccès qu'ils avoient eu dans le combat, paſſérent une bonne partie de la nuit dans la joie & dans les danſes, jettant de grands cris ſelon leur coutume. Marius, obſervant attentivement ce qui ſe paſſoit chez les ennemis, donne ordre à ſon armée de garder un profond ſilence, & ſupprime, pour cet effet même, les différens ſignaux que donnoit ordinairement la trompette pour les veilles de la nuit. Mais dès que le jour

jour approche, il ordonne que les Trompettes ſonnent tous enſemble la charge, & que les troupes ſortent des retranchemens en pouſſant de grands cris de tous côtés. Les Maures & les Gétules, fatigués des mouvemens de la nuit, commençoient à peine à s'endormir. Réveillés donc en ſurſaut par ce bruit effrayant, ils ne pouvoient ni prendre leurs armes, ni ſe ſauver par la fuite, ni ſe déterminer à aucun parti ſalutaire. Se voyant preſſés par l'ennemi, ſans que perſonne les encourageât & les fortifiât, le tumulte, la ſurpriſe, la crainte les avoient comme étourdis, & mis tout hors d'eux-mêmes. Leur déroute fut entiére. Ils abandonnérent la plupart de leurs drapeaux & de leurs armes, & l'on en fit un plus grand carnage dans ce combat, qu'on n'avoit fait dans tous les autres, parce que le ſommeil & la peur leur ôtoient le moyen de ſe ſauver. An. R. 645. Av. J.C. 107.

Attention de Marius dans les marches.

Marius, après cette victoire, continua ſa marche pour aller prendre ſes quartiers d'hiver dans les villes maritimes. Le grand avantage qu'il venoit de remporter ne l'avoit rendu ni moins circonſpect, ni plus préſomptueux.

AN. R. 645. AV J.C. 107. La marche se fit, comme si l'on eût toujours eu l'ennemi en présence. Après avoir donné aux Officiers tous les ordres nécessaires, il ne laissoit pas d'agir avec autant de soin que s'il n'avoit eu personne pour le seconder. On le voyoit par tout, il distribuoit & les louanges & les réprimandes selon le mérite de chacun. Sa vigilance n'étoit pas moindre dans le camp, que dans la marche. Il [a] faisoit la ronde lui-même, non par aucune défiance qu'il eût que ses ordres ne fussent pas exécutés, mais pour faire aimer le travail aux soldats, en leur montrant que leur Général le partageoit avec eux. En effet Marius, pendant toute cette guerre, maintint plutôt la discipline par l'honneur & l'émulation, que par les châtimens & la sévérité. Et cette voie lui réussit. La République ne fut pas moins bien servie sous son commandement doux & indulgent, que s'il avoit conduit ses soldats avec rigueur.

Nouveau combat

Après quatre jours de marche, les Ro-

a Ipse circuire, non tam diffidentiâ ... quàm uti militibus exæquatus cum Imperatore labos voluptatibus esset. Marius ... pudore magis quàm malo exercitum coercebat ... Nisi tamen respublica pariter, ac sæviſſumo imperio, bene atque decore gesta.

Romains se trouvérent près de Cirte. Là Jugurtha & Bocchus vinrent les attaquer de nouveau, ayant pris leurs mesures pour fondre sur eux par quatre endroits differens en même tems. Mais Marius étoit en garde contre toutes les surprises, & les Numides & les Maures furent entiérement défaits. Sylla se distingua dans cette bataille. Jugurtha y fit des merveilles: & même ayant tué de sa main un ennemi, il alla montrer son épée ensanglantée à un corps considérable d'infanterie Romaine, leur criant qu'ils combattoient en vain; qu'il venoit de tuer Marius. Peu s'en fallut que ce mensonge ne jettât la terreur & le désordre parmi les Romains. Mais Sylla & Marius lui-même étant venus les ranimer, Jugurtha après avoir épuisé toutes les ressources de son adresse & de son courage, après s'être opiniâtré à combattre jusqu'à demeurer presque seul, eut bien de la peine à se sauver.

An R. 645. Av. J.C. 107. où les Romains sont encore vainqueurs.

Cette seconde défaite découragea Bocchus, & le fit penser à séparer ses intérêts de ceux de Jugurtha. Il fit donc sçavoir à Marius qu'il vouloit s'accommoder, & le pria de lui envoyer deux hommes sûrs, avec qui il

Bocchus envoie des Députés à Marius, puis à Rome.

AN. R. 645. AV. J. C. 107. il pût entrer en conférence. Sylla & Manlius furent chargés de cette commiſſion. Sylla étoit éloquent, comme nous l'avons dit : & cet avantage lui valut l'honneur de porter la parole. „Il „ marqua au Roi la joie qu'il avoit „ de ce que les dieux lui avoient enfin ouvert les yeux, en lui inſpirant la réſolution de préférer la „ paix à la guerre. Il lui repréſenta „ que l'alliance d'un Prince couvert „ de crimes, tel que Jugurtha, étoit „ indigne de lui : qu'au contraire celle „ des Romains lui étoit également „ honorable & avantageuſe. Il lui fit „ entendre qu'il avoit en main de„ quoi l'acheter, & finit en diſant „ que, comme le Peuple Romain ſa„ voit repouſſer les injures, il ſavoit „ auſſi répondre aux bienfaits, & qu'il „ ne s'étoit jamais laiſſé vaincre en „ généroſité & en reconnoiſſance.„ Bocchus de ſon côté, pour juſtifier ſa conduite, ſe plaignit de ce qu'on avoit refuſé à Rome l'alliance qu'il avoit demandée par ſes Ambaſſadeurs : il s'offrit néantmoins à en envoyer d'autres, ſi Marius le jugeoit à propos. En effet, quelque tems après, entre ceux en qui il avoit le plus de con-

confiance il en choisit cinq, qu'il fit partir avec plein pouvoir de conclure la paix à quelque prix que ce fût. An. R. 645. Av. J. C. 107.

Ces Ambassadeurs furent rencontrés par des brigands Gétules, qui les dépouillérent & les maltraitérent extrémement. Ils se rendirent donc en fort mauvais équipage auprès de Sylla, qui commandoit en l'absence de Marius, alors occupé à l'attaque d'un Fort dans des lieux déserts & écartés. Sylla, naturellement généreux & magnifique, au lieu de mépriser les Ambassadeurs Maures dans le triste état où ils se rendirent auprès de lui, leur fit toute sorte d'accueil, & les traita splendidement pendant quarante jours que dura l'absence du Général. Il gagna ainsi leur confiance, & par eux celle de leur maître, dont il tira dans la suite un si grand avantage. Quand Marius fut de retour, les Maures, dirigés par les conseils de Sylla, demandérent une suspension d'armes, & la permission d'aller à Rome. On leur accorda leurs demandes: & aussi-tôt deux d'entr'eux retournérent vers Bocchus pour lui rendre compte de leur négociation, & les trois autres partirent pour Rome.

AN. R. 645. AV. J.C. 107. Quand ils y furent arrivés, ils s'adreſſérent au Sénat, &, conformément à leurs inſtructions, ils dirent que Bocchus avoit été ſurpris par les artifices de Jugurtha, qu'il ſe repentoit de ſa faute, & qu'il demandoit à faire alliance & amitié avec les Romains. On leur répondit en ces termes: [a] *Le Sénat & le Peuple Romain n'oublient ni les ſervices, ni les injures. Puiſque Bocchus ſe repent de ſa faute, ils lui en accordent le pardon. Pour ce qui eſt de leur amitié & de leur alliance, il les obtiendra quand il les aura méritées.* Quel ton, & quelle hauteur! Croiroit-on que c'eſt à un Roi puiſſant, que s'adreſſe une pareille réponſe?

Les nouveaux Conſuls étoient ſans doute en charge, lorſque ceci ſe paſſoit.

AV. J.C. 646. C. ATILIUS SERRANUS.
Q. SERVILIUS CÆPIO.

AV. J.C. 106. Cette année eſt célébre par la naiſſance de Cicéron, & par celle de Pompée.

Marius, ſur les inſtan- Quand Bocchus eut reçu la réponſe du

a S. P. Q. R. beneficii & injuriæ memor eſſe ſolet. Ceterùm Bocchо, quoniam pœnitet, delicti gratiam fecit. Fœdus & amicitia dabuntur, quum meruerit.

du Sénat, il écrivit à Marius, à qui le commandement avoit été continué, pour le prier de lui envoyer Sylla, afin de pouvoir conférer enſemble. Marius le fait partir, eſcorté d'un petit corps de Cavalerie & d'Infanterie, avec quelques gens armés à la légére. Il eut pluſieurs ſujets d'inquiétude dans ſa marche, d'abord par la rencontre inopinée de Volux fils de Bocchus, qui parut avec mille chevaux; &, peu après, par celle de Jugurtha même. Sylla ſe crut trahi par Volux, lorſqu'il vit ſi près de lui le Roi Numide avec des forces conſidérablement ſupérieures aux ſiennes. Il ne ſe livra pourtant ni au découragement, ni à une baſſe vengeance contre le Prince Maure : & il s'en trouva bien. Volux agiſſoit de bonne foi : & ils paſſérent enſemble tout au travers du camp de Jugurtha, ſans que celui-ci oſât attaquer les Romains, qu'il voyoit eſcortés par le fils de celui en qui étoient toutes ſes eſpérances. Sylla arriva donc heureuſement auprès de Bocchus.

AN. R. 646. AV. J.C. 106. Ces de Bocchus, lui envoie Sylla.

Dans la conférence ſecrette qu'ils eurent enſemble, le Roi de Mauritanie d'abord, pour mériter l'alliance

Après bien des incertitudes,

AN. R. 646. AV. J.C. 106. Bocchus livre Jugurtha entre les mains de Sylla.

du Peuple Romain, parut ſe borner à l'offre qu'il faiſoit de ne plus ſe méler des affaires de Jugurtha, & de ne plus l'aider ni de troupes, ni d'argent. Sylla lui fit entendre „ que les Romains ne ſeroient pas contens de „ cette eſpéce de neutralité. Que pour „ obtenir leur amitié, il falloit leur „ rendre un ſervice effectif: qu'il en „ avoit le pouvoir en main, & qu'il „ ne tenoit qu'à lui de livrer Jugurtha. „ Qualors les Romains lui auroient „ obligation; que leur alliance & leur „ amitié lui ſeroient aſſurées, & qu'ils „ ajouteroient à ſon Empire la partie „ de la Numidie ſur laquelle il pré„ tendoit avoir des droits. „ Bocchus témoigna beaucoup de répugnance pour cette propoſition. Soit qu'il en fût véritablement choqué, ſoit pour garder certains dehors de probité auxquels les plus ſcélérats ne renoncent point abſolument, ſoit enfin pour faire acheter plus cher ſon crime, il repréſenta „ qu'il y avoit amitié en„ tre lui & Jugurtha, affinité très-pro„ che, & même parenté: & que s'il lui „ manquoit de foi, il courroit riſque „ d'aliéner les eſprits de ſes propres ſu„ jets, qui haïſſoient les Romains, & „ ai-

„ aimoient fort Jugurtha. „ Sylla ne se rebuta point pour ce premier refus, & il revint si souvent à la charge, qu'à la fin il arracha de lui une promesse de faire ce qui étoit nécessaire pour mériter l'amitié des Romains. AN. R. 646. AV. J. C. 105.

Si Bocchus fit cette promesse bien sincérement, & avec résolution de la tenir, c'est ce qui est fort douteux. Car il traitoit en même tems avec Jugurtha, dont il avoit actuellement un Ambassadeur à sa Cour. Il lui promit même de lui livrer Sylla, sur ce que le Numide lui fit remontrer que c'étoit l'unique moyen d'amener à une bonne paix le Sénat de Rome, qui ne laisseroit jamais dans les fers un homme illustre tombé dans cette disgrace en s'exposant pour servir la République. Ainsi ce Barbare s'engagea à une double perfidie, donnant de bonnes paroles & à Sylla, & à l'Ambassadeur de Jugurtha; promettant au Romain de lui livrer le Numide, & au Numide de lui livrer le Romain. On convint donc d'une conférence, sous prétexte de traiter de la paix, mais à laquelle Sylla & Jugurtha ne se rendirent, que parce que chacun de son côté étoit persua-

AN. R. 646. AV. J. C. 106.

dé qu'on alloit lui livrer ſon ennemi. La nuit qui précéda le jour déterminé pour l'entrevûe, Bocchus ſe trouva dans une étrange perpléxité. Plus le moment de ſe décider étoit proche, plus ſes incertitudes augmentoient. L'inclination le portoit à favoriſer Jugurtha : la crainte le ramenoit du côté des Romains. L'agitation de ſon eſprit paroiſſoit ſur ſon viſage. Ses geſtes, ſon air, ſon maintien, qui changeoient à chaque inſtant, annonçoient les divers ſentimens dont il étoit combattu au dedans de lui-même. Enfin la crainte, motif tout puiſſant ſur les ames baſſes, emporta la balance. Il fit appeller Sylla, & prit avec lui les derniéres meſures pour lui livrer le Numide. La conférence ſe tint : & Jugurtha y étant venu ſans armes & avec peu d'eſcorte, des gens placés en embuſcade tuérent tous ceux qui l'accompagnoient, le ſaiſirent lui-même, le chargérent de chaînes, & le remirent en cet état entre les mains de Sylla, qui le conduiſit auſſitôt à Marius.

Ainſi fut terminée la guerre d'une façon dont Sylla eut tout l'honneur, ſi pourtant il y a de l'honneur à vaincre par la perfidie d'un autre. Quoi qu'il

qu'il en ſoit, Marius, par un juſte retour, de même qu'il avoit privé Métellus de la gloire d'achever la victoire, fut lui-même fruſtré de la gloire du dernier acte, qui en étoit la conſommation. AN. R. 646. AV. J.C. 106.

L'avanture lui fut d'autant plus ſenſible, que Sylla en triompha hautement, & ſans garder aucunes meſures. Il ſe conduiſit [a] dans cette occaſion, dit Plutarque, en jeune homme immodérément avide & altéré de gloire, dont il commençoit tout récemment à gouter la douceur. Au lieu d'attribuer à ſon Général l'honneur de cet événement, comme ſon devoir l'y obligeoit, & comme ce doit être une loi inviolable, il s'en réſerva la plus grande partie, & fit faire un anneau qu'il portoit toujours, & dont il ſe ſervoit pour cachet, où il étoit repréſenté recevant Jugurtha des mains de Bocchus. Marius, piqué juſqu'au vif de cette eſpéce d'inſulte, ne la lui pardonna jamais. Et ce fut là l'origine & la ſemence de cette haine implacable qui éclata depuis entre ces deux

Sylla s'attribue avec trop de hauteur la gloire de cet événement. *Plut. in Mar. & Syll.*

P 6 Ro-

a Οἷα νέος φιλότιμος, ἄρτι δόξης γεγευμένος, ὃν ἤνεγκε μετρίως τὸ εὐτύχημα. *Plut. præcept. reip. gerend. pag. 806.*

Romains, & qui coûta tant de ſang à la République.

P. RUTILIUS RUFUS.
CN. MALLIUS MAXIMUS.

An. R. 647. Av. J.C. 105.

Marius paſſa encore la plus grande partie de cette année dans l'Afrique, accupé ſans doute à donner une forme à ſa nouvelle conquête. Il eſt difficile de dire au juſte quels arrangemens il y établit. Mais la Numidie ne fut point alors réduite en Province Romaine, & nous y verrons reparoître des Rois de la race de Maſiniſſa.

Marius étoit encore en Afrique, lorſqu'il apprit qu'il avoit été créé Conſul pour la ſeconde fois. Le péril extrême de l'Italie, qui craignoit une invaſion de la part des Cimbres, après la ſanglante défaite de Cépion & de Mallius dans la Gaule, avoit forcé de paſſer par deſſus toutes les régles, & tous les intérêts de parti, pour remettre en place au bout de trois ans un homme qui avoit eu tant de peine à parvenir une premiére fois au Conſulat, mais qui alors étoit regardé comme la ſeule reſſource de l'Empire.

Triomphe de Marius.

Il revint donc promptement en Italie, & entra en triomphe dans la ville

le

le même jour qu'il entroit en charge, c'eſt-à-dire le premier Janvier, faiſant voir aux Romains un ſpectacle qu'ils avoient de la peine à croire même en le voyant, Jugurtha captif & chargé de chaînes : cet ennemi redoutable, pendant la vie duquel on n'avoit oſé ſe flater de voir la fin de cette guerre, tant ſon courage étoit mêlé de ruſes & de fineſſes, & ſon génie fertile en reſſources au milieu même des malheurs les plus deſeſpérés. Ses deux fils le ſuivoient dans cette triſte cérémonie. On dit que dans la marche il parut comme un homme dont l'eſprit eſt égaré. Il fut jetté dans un cachot, où les geoliers, ſe hâtant d'avoir ſa dépouille, lui déchirérent toute ſa robe, & lui arrachérent les deux bouts des oreilles pour avoir les pendans qu'il y portoit. Il paſſa ſix jours entiers dans cette affreuſe priſon à luter contre la faim, ayant conſervé juſqu'au dernier moment un déſir ardent de la vie : digne fin, ajoute Plutarque, digne récompenſe de ſes forfaits. Il eſt avantageux pour l'exemple que de tels ſcélérats n'échapent pas dès cette vie même à la vengeance divine.

An. R. 647. Av. J. C. 105. Miſerable fin de Jugurtha. *Plut. in Mar.*

Marius

AN. R. 647. AV. J. C. 105. Marius, ſoit diſtraction, ſoit hauteur, entra dans le Sénat, après la cérémonie, avec ſa robe triomphale, ce qui étoit ſans exemple. Il s'apperçut que toute la Compagnie étoit ſurpriſe & choquée de cette nouveauté. Il ſortit de ſa ſalle dans le moment même, & revint avec l'habit ordinaire, c'eſt-à-dire la robe bordée de pourpre. Il portoit néantmoins encore alors une ſimple bague de fer. Ce ne fut qu'à ſon troiſiéme Conſulat qu'il prit l'anneau d'or.

Plut. in Mar.

Plin. XXXIII. 1.

FAITS DÉTACHÉS.

* AVANT que de paſſer à ce qui regarde la guerre des Cimbres, je placerai ici quelques faits qui tiennent peu à l'Hiſtoire générale, & qui méritent néantmoins de n'être pas oubliés.

AN. R. 643. Cenſure de Scaurus. Scaurus dans ſa Cenſure, qu'il géra ſous le Conſulat de Métellus Numidicus & de Silanus, donna une nouvelle preuve de ſon caractére opiniâtre & intraitable. Car ſon collégue M. Druſus étant mort, il prétendit, contre l'uſage invariable, qui vouloit qu'en pareil cas le Cenſeur qui reſtoit abdi-

* *Cet Article de faits détachés eſt de l'Editeur.*

abdiquât, continuer l'exercice de ſa Magiſtrature. Mais les Tribuns du Peuple le menaçant de le faire mener en priſon, il fut obligé de céder.

Sa Cenſure, quoiqu'ainſi abrégée, ne laiſſe pas d'être célébre par des Monumens qui lui font honneur. Il tira un grand chemin, qui commençoit à Piſes, & traverſoit une partie de la Ligurie. On lui attribue auſſi la conſtruction, ou du moins la réédification du Pont Mulvius, aujourdhui *Ponte Mole*, ſur le Tibre à peu de diſtance de Rome.

Le fils de Fabius Servilianus relegué, puis mis à mort par ſon pére, pour ſes infamies.

Les mêmes tems à peu près nous offrent deux exemples des excès où la débauche jette quelquefois de jeunes gens, même d'un nom illuſtre, & des maux qu'elle attire. Le fils de Fabius Servilianus s'étant livré à la plus honteuſe infamie, ſon pére le relégua d'abord à la campagne, puis le fit mettre à mort par deux eſclaves, à qui enſuite il donna la liberté pour les affranchir de toute recherche. * Lui-même fut néantmoins pourſuivi à ce ſujet, & s'éxila à Nocére en Campanie. Le

* *Romulus avoit donné pouvoir de vie & de mort au pére ſur ſes enfans. Mais il paroit néanmoins par cet exemple & par quelques autres, que la rigueur exceſſive des péres étoit ſujette à l'animadverſion des Loix & des Magiſtrats.*

Le fils de Fabius Allobrogicus interdit par le Préteur.

Le ſecond exemple eſt encore d'un Fabius, qui ayant imité les déréglemens de la jeuneſſe de ſon pére Fabius Allobrogicus, n'en imita pas le retour à la vertu. Il pouſſa les excès de la débauche & de la diſſipation ſi loin, qu'il fallut que le Préteur Q. Pompeius l'interdît & lui donnât un Curateur. Ainſi la puiſſance publique ſuppléa à ce qu'auroit dû faire l'autorité paternelle; & [a] celui à qui la trop grande indulgence de ſon pére avoit laiſſé la qualité d'héritier, la ſévérité du Magiſtrat le deshérita.

La date préciſe de ces deux faits n'eſt pas certaine. Mais ils ne peuvent pas être fort éloignés des tems que nous parcourons actuellement.

Caractére ſingulier de T. Albucius.

Je placerai ici deux jugemens mémorables, au moins par rapport aux perſonnes qu'ils intéreſſent. Le premier regarde un T. Albucius, homme ſingulier, & qui eſt une preuve que ſi le ſçavoir orne & perfectionne ceux qui ont de la ſolidité dans le caractére, il gâte les petits eſprits. Cet Albucius étoit fou du Grec, juſqu'à renoncer preſque à ſa langue maternelle, & aimer mieux

[a] Quem nimia patris indulgentia hæredem reliquerat, ſeveritas publica exhæredavit. *Val. Max.* III. 4.

mieux paſſer, comme le Poéte Lucile le lui reproche, [a] pour Grec que pour Romain. Ce même Poéte rapporte comment en une occaſion il fut tourné fort agréablement en ridicule ſur cette fantaiſie. Scévola * allant à ſon gouvernement d'Aſie paſſa par Athénes. Albucius, qui étoit dans cette ville, étant venu lui rendre ſes devoirs, Scévola le ſalue en Grec : en même tems tout ſon cortége, tous ſes officiers, juſqu'aux Licteurs, en firent autant, de ſorte qu'Albucius n'entendoit retentir autour de ſoi que le mot Χαῖρε (je vous ſalue) répété par tous ceux qui étoient préſens. Il ſentit la plaiſanterie : & comme toute la Philoſophie qu'il avoit étudiée dans les livres Grecs ne le rendoit pas plus modéré, ni plus maître de ſa colére, il en conçut un tel dépit, qu'il réſo-

a Græcum te, (*C'eſt Scévola qui parle*) Albuci,
quàm Romanum atque Sabinum,
Maluiſti dici. Græcè ergo prætor Athenis,
Id quod maluiſti, te, quum ad me accedi', ſaluto.
Χαῖρε, inquam, Tite: lictores, turma omni',
cohorſque,
Χαῖρε Tite. Hinc hoſtis mî Albucius, hinc inimicus.
Lucil. ap. Cic. I. *de Fin.* 9.

* *C'eſt Scévola l'Augure gendre de Lélius, qui eſt l'un des interlocuteurs du Dialogue* de Amicitia, *& du* I. *Livre* de Oratore.

lut de ſe venger. Lorſque Scévola fut de retour à Rome, il l'accuſa de concuſſion. Mais la probité de cet homme irréprochable repouſſa aiſément cette accuſation, qui ne tourna qu'à la confuſion de l'accuſateur.

Sa vanité.

Il ne fut pas auſſi heureux lui-même, lorſqu'il ſe trouva en pareil cas. Albucius fut Préteur vers l'an de Rome 647. ou 648. & ayant été envoyé en Sardaigne il donna la chaſſe à quelques miſérables troupes de brigands. Après quoi auſſi glorieux que s'il eût remporté quelque importante victoire, il fait dans ſa province la cérémonie d'une eſpéce de triomphe. En même tems il écrit au Sénat pour demander qu'on ordonnât en ſon nom de ſolemnelles actions de graces dans Rome pour les avantages qu'il avoit remportés ſur les peuples de Sardaigne. Il n'y avoit point d'exemple juſqu'alors qu'on eût refuſé une ſemblable demande à un Général. Mais outre que les exploits de celui-ci méritoient peu un pareil honneur, la vanité avec laquelle il s'étoit couronné de ſes propres mains, lui attira un affront que perſonne n'avoit eſſuyé avant lui. Il fut refuſé. Ce n'eſt pas tout.

tout. Au ſortir de ſa province, il fut accuſé de concuſſion à la pourſuite des peuples de Sardaigne. Il n'avoit pas appris apparemment dans l'école d'Epicure, dont il ſuivoit les ſentimens, à reſpecter beaucoup la vertu, & à préférer ſon devoir à ſon intérêt. Il fut donc condamné, & s'éxila à Athénes. Il y a des gens à qui un peu d'adverſité fait grand bien. Albucius fut de ce nombre. Il ſoutint mieux & plus honorablement l'éxil, que la bonne fortune. Il ſe conſola avec la Philoſophie, amuſant auſſi ſon loiſir à compoſer quelquefois des ſatyres dans le goût de Lucile.

Il eſt condamné pour concuſſion.

Vers le même tems Scaurus, Prince du Sénat, & qui avoit été Conſul & Cenſeur, fut accuſé devant le peuple par Cn. Domitius, qui fut Tribun pendant le troiſiéme Conſulat de Marius. Il s'agiſſoit d'un crime très-grave, mais qui ne nous eſt expliqué qu'en termes vagues par l'unique Auteur qui en faſſe mention. Domitius accuſoit Scaurus d'une eſpéce de profanation de pluſieurs ſacrifices du peuple Romain, & en particulier de ceux que l'on célébroit à Lavinium en l'honneur des Dieux Pénates de Troie, tranſportés,

Scaurus accuſé devant le peuple, & abſous avec aſſez de peine. AN. R. 649. *Aſc. Ped. in Orat. pro M. Scauro.*

portés, disoit-on, en Italie par Enée. L'accusateur étoit très-ardent : car il avoit un motif de haine personnelle contre Scaurus, à qui il s'en prenoit de n'avoir point été choisi pour succéder à son pére dans la place d'Augure. Cependant il eut assez de générosité pour refuser les mémoires secrets qu'un esclave de Scaurus lui apporta contre son maître. Il eut horreur non seulement du traître, mais de la trahison, & renvoya ce misérable à Scaurus. Nous avons vû un trait semblable de l'Orateur L. Crassus par rapport à Carbon. Et ces deux exemples donnent lieu à Valére-Maxime de s'écrier : „ Comment [a] alors la justice s'obser-„ voit-elle entre amis, puisqu'elle „ étoit si fort respectée même entre „ accusateurs & accusés ! Scaurus fut absous, mais ce ne fut pas sans peine. Des trente-cinq Tribus trois le condamnérent : & dans celles même qui lui furent favorables le nombre des suffrages d'absolution ne surpassa pas de beaucoup celui des suffrages contraires. Do-

[a] Quo pacto igitur inter amicos viguisse tunc justitiam credimus, quum inter accusatores quoque & reos tantum virium obtinuisse videamus ! *Val. Max.* VI. 4.

Domitius n'ayant pû ſe venger de Scaurus, attaqua tout le corps des Prêtres publics de Rome, qu'il priva d'un très-beau privilége. Les Prêtres publics, c'eſt-à-dire, les Augures, les Pontifes, étoient en poſſeſſion de remplir les places vacantes dans leurs Colléges par voie de cooptation. Le Tribun irrité fit paſſer une Loi, qui tranſféroit au Peuple le droit de nommer à ces Sacerdoces. Mais comme le reſpect de la Religion ne permettoit pas que le peuple conférât le titre, Domitius ſe régla ſur ce qui étoit déja en uſage par rapport au grand Pontife. On convoquoit la plus petite moitié du Peuple, c'eſt-à-dire, dix-ſept Tribus ſeulement, tirées au ſort: & celui qui avoit la pluralité des ſuffrages dans cette aſſemblée des dix-ſept Tribus étoit coopté par les Pontifes. Le Tribun fit ordonner que la même choſe ſe pratiqueroit à l'égard de toutes les autres places de Pontife, & d'Augure. Il en fut bien récompenſé. Car peu de tems après il fut lui-même élu grand Pontife.

Le Tribun Domitius tranſporte au peuple la nomination des Pontifes, & des Augures.

Cic. II. in Rullum, n. 18.

LIVRE

LIVRE TRENTIEME.

CE Livre, à commencer au Conſulat de Rutilius, contient l'eſpace de quatorze ans, depuis l'an de Rome 647. juſqu'en 660. Il renferme principalement la guerre contre les Cimbres, la ſeconde révolte des eſclaves en Sicile, la ſédition de Saturnin, l'éxil & le rappel de Métellus Numidicus, & divers jugemens mémorables.

§. I.

Les Cimbres & les Teutons, nations Germaniques. Courſes de ces peuples par différens pays. Ils ſont attaqués dans le Norique par le Conſul Carbon, & le battent. Ils paſſent dans le pays des Helvétiens. Les Tigurins & les Tugeniens ſe joignent à eux. Ils vainquent en Gaule le Conſul Silanus.

nus. Les Tigurins remportent une grande victoire ſur le Conſul L. Caſſius. Le Conſul Cépion pille l'or de Toulouſe. Cn. Mallius, homme ſans mérite, eſt fait Conſul, & envoyé en Gaule pour ſoutenir Cépion. Diſſenſion entre Cépion & Mallius. Aurelius Scaurus défait & pris par les Cimbres. Horrible défaite des deux armées Romaines. Les Cimbres prennent la réſolution de marcher vers Rome. Allarme & conſternation des Romains. Rutilius exerce & diſcipline parfaitement les troupes. Marius eſt nommé Conſul pour la ſeconde fois. Les Cimbres tournent du côté de l'Eſpagne. Le paſſage des Cimbres en Eſpagne laiſſe à Marius le tems de former ſes troupes. Belle action de Marius. Nouveau canal du Rhône creuſé par Marius. Il eſt nommé Conſul pour la troiſiéme fois. Sylla engage les Marſes à s'allier avec les Romains. Les Cimbres ſont défaits en Eſpagne. Marius eſt nommé Conſul pour la quatriéme fois. Les Cimbres & les Teutons ſe partagent, & les Conſuls auſſi. Marius évite de combattre contre les Teutons. Marthe, femme Syrienne, donnée par Marius

pour

pour prophéteſſe. Marius refuſe un combat particulier. Les Teutons continuent leur marche, & s'avancent vers les Alpes. Ils ſont entiérement défaits par Marius près de la ville d'Aix. L'armée Romaine fait préſent du butin à Marius, qui le fait vendre à vil prix. Marius, occupé à un ſacrifice, apprend qu'il a été nommé Conſul pour la cinquiéme fois. Les Cimbres entrent en Italie. Ils forcent le paſſage de l'Adige. Marius joint ſon armée à celle de Catulus. Bataille donnée près de Verceil. Les Cimbres ſont entiérement défaits. La nouvelle de cette victoire répand à Rome une joie incroyable. Marius triomphe conjointement avec Catulus. Malheurs de Cépion. Il s'étoit rendu agréable au Sénat par une loi qui rendoit à cet Ordre la judicature en partie. Il eſt deſtitué du commandement, & ſes biens confiſqués ; puis exclus du Sénat. Il eſt de nouveau condamné par le Peuple pour le pillage de l'or de Toulouſe. Suites de cette condamnation.

LES

LEs * Cimbres & les Teutons, qui firent ſouffrir aux Romains les défaites les plus ſanglantes, & devant qui Rome trembla dans le tems de ſa plus grande puiſſance, étoient des peuples ſortis du Nord de la Germanie, & des environs de la mer Baltique. Je n'entre point ſur les Antiquités de ces peuples dans des recherches qui ne ſont point de mon ſujet. Qu'il me ſuffiſe d'obſerver que dès les premiers tems les Nations Celtiques & Germaniques ont été dans l'uſage de ſe tranſplanter avec leurs femmes & leurs enfans, & d'aller chercher au loin des établiſſemens. L'Europe & l'Aſie étoient pleines de leurs colonies. Toujours les peuples du Nord ont été la terreur de ceux du Midi.

Les Cimbres & les Teutons, nations Germaniques.

Ceux dont nous parlons s'étant d'abord avancés du côté de *la Bohéme*, furent repouſſés par les Boïens, habitans du pays, qui en porte encore aujourdhui le ** nom. Ils s'approchérent donc du Danube, le paſſérent, & pénétré-

Courſes de ces peuples par différens pays.

* *Le début de ce livre juſqu'au Conſulat de Rutilius eſt de l'Editeur.*

** *Du nom des Boïens s'eſt formé* Boiohemum, *dont nous avons fait* Bohéme.

nétrérent juſqu'aux Scordiſques, que l'on place ſur la Save. De là tournant vers l'Occident, ils entrérent dans le pays des Tauriſtes ou Tauriſciens, qui répond à ce que nous appellons aujourd'hui *la Stirie*. Toutes les Nations par leſquelles nous venons de tracer la route des Cimbres & des Teutons, étoient Gauloiſes d'origine. Il ne paroît point qu'ils ayent pû ou voulu ſe fixer dans aucune de ces régions. Ainſi continuant leur marche ils entrérent dans le Norique, y faiſant leurs ravages ordinaires : & ce fut là qu'ils ſe trouvérent pour la premiére fois commis avec les Romains.

Ils ſont attaqués dans le Norique par le Conſul Carbon, & le battent.

Ce pays, qui renfermoit à peu près ce que nous comprenons maintenant ſous les noms de *Haute Autriche* & de *Cercle de Baviére*, mettoit les Cimbres trop à portée de l'Italie, pour ne pas donner de la jalouſie aux Romains. Le Conſul Cn. Papirius Carbon ſe poſta dans les gorges des Alpes pour leur fermer le paſſage. Puis voyant que les Barbares paroiſſoient avoir de tout autres deſſeins, il devint plus hardi, & envoya des Députés leur demander avec menaces pourquoi ils ravageoient les terres des Noriques,

AN. R. 639.

riques, qui étoient amis & hôtes des Romains. Il n'y avoit pourtant point de Traité d'alliance qui obligeât les Romains à prendre la défenſe de ces peuples. Les Cimbres chargérent des Ambaſſadeurs d'aller porter leur réponſe, qui fut très-modérée. Ils proteſtérent „ Qu'ils reſpectoient le nom „ Romain; Qu'ils ne vouloient attaquer aucune nation qui fût alliée de „ Rome; Qu'ils alloient ſortir du Norique, & ſe chercher un établiſſement dans des pays auxquels les „ Romains n'euſſent point de raiſon „ de s'intéreſſer. „ Le Conſul prenant apparemment pour timidité ce qui étoit un effet de modération dans ces Barbares, plus équitables que lui, crut faire un grand coup de prudence de tâcher de les ſurprendre. Il donna à leurs Ambaſſadeurs des guides qui les conduiſirent par de longs circuits: & lui, menant ſon armée par des chemins plus courts, marcha contre les Cimbres, qu'il trouva campés près de Norcie, ville que Freinshemius croit être *Gorice* en *Carinthie*. Sa ruſe lui réüſſit mal. Les Barbares, quoique ſurpris & attaqués pendant la nuit, trouvérent une reſſource dans leur coura-

ge. Le Conſul fut repouſſé avec perte ; & ſi une groſſe pluie n'eut mis fin au combat, l'armée Romaine auroit été taillée en piéces. Les vainqueurs ne ſurent pas profiter de leur avantage : &, ſans qu'on en puiſſe dire la raiſon, ils tournérent du côté de la Gaule & des Helvétiens.

Ils paſſent dans le pays des Helvétiens. Les Tigurins & les Tugéniens ſe joignent à eux.

Ces peuples, aujourdhui *les Suiſſes*, bien différens alors de ce qu'ils ſont maintenant, étoient fort riches au rapport de Strabon, & poſſédoient beaucoup d'or. Mais comme ils virent que leurs nouveaux hôtes, par le pillage de tant de contrées, étoient devenus encore plus riches qu'eux, le métier leur parut bon, particuliérement aux Tigurins (ceux de *Zurich*) & aux Tugéniens, (ceux de *Zug*). Les peuples de ces deux cantons ſe joignirent aux Cimbres : mais il eſt difficile d'aſſigner la date de cette jonction, qui pourroit bien ne s'être faite que quelques années après la défaite de Carbon, comme nous le dirons bientôt.

Strabo, l. IV. *p.* 193. *& l.* VII. *p.* 293.

AN. R. 643. Ils vainquent en Gaule le Conſul Silanus.

Nous perdons de vûe les Cimbres pendant trois ou quatre ans, au bout deſquels ils reparoiſſent dans la Gaule, demandant au Conſul Silanus des terres où ils pûſſent s'établir, & offrant

frant aux Romains à ce prix le ſervice de leurs armes & de leurs bras. On n'avoit garde d'accepter de pareilles offres. Ils réſolurent donc d'obtenir par la force ce qu'on refuſoit à leurs priéres. Ils allérent attaquer le Conſul, & remportérent ſur les Romains une ſeconde victoire.

AN. R. 645. Les Tigurins remportent une grande victoire ſur le Conſul L. Caſſius.

Deux ans après les Tigurins traverſant le pays des Allobroges, apparemment pour aller joindre les Cimbres, marchérent encore ſur le ventre à une armée Romaine commandée par le Conſul L. Caſſius. Ce Conſul périt lui-même dans le combat avec un de ſes Lieutenans Généraux, L. Piſon, perſonnage Conſulaire. L'autre Lieutenant Général, qui ſe nommoit C. Popillius, ne put ſauver les débris de cette malheureuſe armée qu'aux dépens de l'honneur. Ils obtinrent la vie ſauve à condition de paſſer ſous le joug, & de laiſſer tous leurs bagages au pouvoir de l'ennemi. Popillius de retour à Rome fut accuſé devant le peuple, & prévint une condamnation inévitable, en s'éxilant lui-même.

Tant de défaites réitérées n'étoient que le prélude d'une plus ſanglante &

plus horrible, que bientôt après les Romains éprouvérent de la part des mêmes ennemis, & sur laquelle il nous reste dans les monumens anciens un peu plus de détail.

Le principal auteur du désastre affreux que je vais raconter fut Q. Servilius Cépion, homme téméraire, arrogant, avide de s'enrichir, jusqu'au point de compter pour rien & le pé-
AN. R. culat & le sacrilége. Se trouvant Con-
646. sul l'année qui suivit la défaite de L.
Le Consul Cépion pille l'or de Toulouse. Cassius, & ayant été envoyé en Gaule contre les Cimbres, il signala le commencement de ses expéditions militaires par le pillage de *l'or de Toulouse*, si fameux dans l'Antiquité. Les Toulousains ci-devant alliés des Romains, s'étant laissés entraîner à la révolte par les promesses des Cimbres, surprirent & mirent dans les chaînes la garnison Romaine qu'ils avoient dans leur ville. Cépion marcha contre eux, & à l'aide d'une intelligence il entra dans Toulouse, & livra la ville au pillage. Rien ne fut épargné : le sacré, comme le profane, devint la proie du soldat. Mais sur tout il fut enlevé, soit des temples, soit d'un lac près de Toulouse, un poids immense d'or, que l'on

l'on fait monter à la valeur au moins de quinze mille talens, c'eſt-à-dire, de quarante-cinq millions de livres de notre monnoie.

On a dit que cet or venoit originairement du pillage du temple de Delphes, & que les Tectoſages, qui accompagnérent Brennus dans cette expédition, l'avoient rapporté avec eux dans leur pays. Mais les écrivains les plus judicieux ont regardé cette tradition comme une fable. Selon eux les Gaulois étant fort riches, très-peu adonnés au luxe, & fort ſuperſtitieux, conſacroient des tréſors à leurs dieux, & les confioient ſouvent à des lacs & à des marais, où ils jettoient leur or & leur argent en lingots. Et lorſque les Romains maîtres du pays vendirent ou louérent ces lacs à des particuliers, il arriva ſouvent que ceux qui les avoient achetés ou pris à ferme, y trouvoient de l'or en barres. *Poſidon. apud Strab. l. IV. p. 188.*

Cépion, maître d'une ſi riche proie, s'en appropria la plus grande partie. Il n'en revint que très-peu au tréſor public de Rome. Et même Oroſe raconte que le Conſul ayant fait partir ces tréſors ſous eſcorte pour être portés à Marſeille, il fit aſſaſſiner *Oroſ. V. 15.*

furtivement ſur la route les ſoldats qui les gardoient, & s'empara ainſi de tout. Il fut bien puni, comme nous le verrons dans la ſuite, de ſon horrible avidité. Toute ſa vie ne fut plus qu'une ſuite de malheurs : & tous ceux qui avoient eu part au ſacrilége finirent ſi miſérablement, que pour exprimer un homme ſouverainement malheureux, il paſſa en proverbe de dire qu'*il avoit de l'or de Toulouſe.*

A. Gell. III. 9.

Il eût été de la ſageſſe des Romains de rappeller un tel Général après ſon année expirée, & de choiſir contre des ennemis redoutables des Conſuls qui fuſſent en état de leur réſiſter. On ne fit attention ni à l'un ni à l'autre de ces deux objets, ſi importans & ſi ſimples en même tems. Le commandement fut continué à Cépion dans la Gaule : & pour ce qui eſt de l'élection des Conſuls, le caprice de la multitude en décida. Deux candidats entr'autres ſe préſentérent dignes de toute l'eſtime & de toute la confiance du peuple Romain, Rutilius & Catulus. Rutilius étoit le plus vertueux citoyen de Rome ; & après avoir ſervi dans ſa jeuneſſe ſous Scipion l'Africain au ſiége de Numance,

Cn. Mallius, homme ſans mérite, eſt fait Conſul, & envoyé en Gaule pour ſoutenir Cépion.

il

il avoit achevé de ſe former à la ſcience militaire ſous Metellus Numidicus, dont il avoit été Lieutenant Général avec Marius. Catulus étoit un perſonnage infiniment recommandable, par toutes ſortes d'endroits, & nous le verrons dans la ſuite partager avec Marius la gloire de la derniére victoire ſur les Cimbres. Rutilius fut effectivement nommé Conſul: mais on préféra à Catulus un homme dont Cicéron fait le portrait en quatre mots, en diſant, qu'il étoit [a] ſans naiſſance, ſans mérite, ſans eſprit, & d'une conduite qui n'avoit rien que de bas & de mépriſable. Il ſe nommoit Cn. Mallius. Et, comme ſi le ſort eût été d'intelligence avec la bizarrerie de la multitude, des deux départemens deſtinés aux deux Conſuls, l'un en Italie, l'autre en Gaule, Rutilius eut le premier, & le ſecond qui ſe rapportoit aux Cimbres échut à Mallius, qui fut ainſi envoyé en Gaule avec une nouvelle armée pour ſoutenir Cépion. Ainſi des deux corps d'armée que les Romains oppoſent aux Cimbres, l'un ſe trouve avoir à ſa

a Non ſolùm ignobilem, verùm ſine virtute, ſine ingenio, vitâ etiam contemptâ & ſordidâ. *Cic. pro Planc. n.* 12.

tête un téméraire, & l'autre un homme ſans talent. Pour comble de maux, la diſcorde ſe mit entre eux.

AN. R. 647. AV. J. C. 105.

P. RUTILIUS.
CN. MALLIUS.

Diſſenſion entre Cépion & Mallius.

Jamais l'union entre les Généraux n'avoit été plus néceſſaire que dans la circonſtance où ſe trouvoient alors les Romains : mais jamais Généraux ne furent plus mal aſſortis. Cépion étoit fier & mépriſant : & malheureuſement Mallius étoit trop digne de mépris. Il étoit néantmoins Conſul en charge, & en cette qualité c'étoit à lui à tenir le premier rang. Mais le Proconſul ne conſidérant que l'indignité du ſujet, & non l'autorité de la place, ne voulut agir en rien de concert avec lui. Il prétendit avoir ſon département ſéparé, & mit le Rhône entre lui & le Conſul.

Aurelius Scaurus défait & pris par les Cimbres.

C'étoit le plus mauvais parti que l'on pût prendre : & bientôt on eut occaſion de s'en convaincre. M. Aurelius Scaurus, homme Conſulaire, & l'un des Lieutenans Généraux du Conſul, fut défait par les Barbares avec un aſſez gros détachement qu'il commandoit, & reſta priſonnier entre les

les mains des vainqueurs. Auſſitôt après cet échec, le Conſul envoya vers Cépion le prier de venir au plutôt le joindre avec ſon armée. Celui-ci répondit brutalement que chacun devoit ſe tenir dans ſon département pour le défendre. Mais, bientôt après, la crainte que le Conſul n'eût ſeul tout l'honneur de la victoire qu'il regardoit comme aſſurée, le fit changer de ſentiment. Il ſe rapprocha donc, mais il ne campa point au même endroit que le Conſul, & n'eut aucune communication avec lui. Il plaça ſon camp entre l'armée de Mallius & celle des Cimbres, afin de pouvoir attaquer le premier les ennemis, & ne partager avec perſonne l'honneur de leur défaite. AN. R. 647. AV. J.C. 105.

Quand les Cimbres eurent appris la jonction des deux armées Romaines, ſuppoſant qu'elle étoit l'effet de la réunion des eſprits, car ils avoient été informés de la diſcorde qui régnoit entre les Généraux, ils envoyérent des Députés vers les Romains pour traiter de paix. Cépion, dans le camp duquel ils entrérent d'abord, voyant que ce n'étoit point à lui mais au Conſul qu'ils avoient ordre de s'a-

AN. R. 647. AV. J. C. 105. dreſſer, en conçut une baſſe & ridicule jalouſie, & bien loin de leur tenir un langage pacifique, peu s'en fallut qu'il ne les fît mettre à mort.

Cette maniére violente dont il avoit traité des Députés, fut extrêmement improuvée dans ſon camp. On ſentit quelles ſuites funeſtes pouvoit avoir la diſſenſion des Généraux, & l'on craignit qu'elle n'entraînât la perte entiére des deux armées. On agit donc ſi fortement auprès de Cépion, qu'il vint, comme forcé & malgré lui, dans le camp du Conſul. On aſſembla le Conſeil de guerre, pour délibérer ſur le parti & ſur les meſures que l'on devoit prendre. On n'y convint de rien. Tout le tems ſe paſſa, de part & d'autre, en diſputes, en reproches, en injures groſſiéres. Les deux Généraux ſe ſéparérent plus brouillés que jamais.

Horrible défaite des deux armées Romaines.

Une conduite ſi miſérable eut le ſuccès qu'elle devoit avoir, & attira aux Romains la plus horrible défaite qu'ils euſſent jamais éprouvée. Il ne nous reſte aucun détail de cette action ſanglante. Nous ne ſavons pas même au juſte le lieu où elle ſe donna, que l'on peut pourtant conjecturer n'avoir

Liv. Epit. 67. Oroſ. V. 16.

pas

pas été loin d'Orange. Nous apprenons seulement de quelques Abbréviateurs, que le carnage fut affreux & presque incroyable. Les deux armées furent absolument taillées en piéces: les deux camps furent pris. On fait monter le nombre des morts jusqu'à quatre-vingts mille soldats, tant Romains qu'Alliés, entre lesquels on compte deux fils du Consul, & quarante mille valets, ou autres gens suivans l'armée. On prétend qu'il ne s'échapa pas du carnage plus de dix hommes, pour en aller porter la nouvelle. Les Cimbres avant le combat s'étoient engagés par un vœu, assez ordinaire alors aux Gaulois & aux Germains, à sacrifier aux dieux & à détruire tout ce qui tomberoit en leur pouvoir. Ils s'acquitérent avec fidélité de ce vœu barbare. L'or & l'argent furent jettés dans le Rhône: le bagage fut mis en piéces, les armes & les cuirasses brisées, les brides des chevaux rompues, les chevaux eux-mêmes noyés, & les hommes pendus à des arbres. Le célébre Sertorius, qui fort jeune alors servoit dans l'armée de Cépion, eut assez de force & de courage pour passer le Rhône à la nage

An. R. 647. Av. J.C. 105.

AN. R. 647. AV. J.C. 105. nage tout armé avec ſa cuiraſſe & ſon bouclier.

Eutrope & Oroſe nomment quatre peuples qui eurent part à cette victoire, les Cimbres; les Teutons, les Tigurins, & les Ambrons. Plutarque en attribue le principal honneur aux Ambrons, qui paroiſſent avoir été un Canton Helvétique. Il en parle comme du corps le plus brave & le plus terrible de toute l'armée liguée. Ils étoient au nombre de trente mille.

Les Cimbres prennent la réſolution de marcher vers Rome.

Après une ſi grande victoire, on délibéra ſur ce qu'il convenoit de faire pour en profiter. Les avis ne furent point partagés. On convint qu'il ne falloit point laiſſer aux ennemis le tems de ſe reconnoître. Les barbares, ayant ſi facilement vaincu ceux qu'ils avoient rencontrés, réſolurent de ne s'arrêter & de ne s'établir nulle part, qu'ils n'euſſent ruiné Rome, & ſaccagé toute l'Italie. Ils voulurent néantmoins auparavant conſulter Aurelius Scaurus, qu'ils avoient pris dans le premier combat. Ils le firent venir dans l'Aſſemblée, où, ſelon la coutume de la nation, ils ſe rendoient tout armés. Les chaînes qu'il portoit aux mains & aux piés, ne lioient point ſa lan-

langue. Conſulté ſur ce qu'il penſoit du deſſein de traverſer les Alpes & d'aller attaquer Rome, il entreprit de les en détourner comme d'un projet chimérique & impraticable, relevant la puiſſance & la grandeur des Romains, que nulle force humaine n'étoit capable de vaincre. Boiorix, l'un des Rois de cette nation, Prince jeune & emporté, ne put entendre plus longtems un captif parler avec cette liberté & cette hardieſſe, & le perça de ſon épée. AN. R. 647. AV. J.C. 105.

Allarme & conſternation des Romains.

On comprend aiſément quelle allarme & quelle conſternation jetta dans Rome une perte ſi terrible, qui menaçoit d'un danger encore plus grand. On voyoit aux portes de l'Italie une nuée effroyable de Barbares, trois cens mille hommes portant armes, marchant avec leurs femmes & leurs enfans, non pour ſubjuguer l'Italie, mais pour l'envahir, s'établir dans les villes, s'emparer des terres, & exterminer la plupart des habitans. La Renommée dès les commencemens avoit publié des choſes effrayantes, de leur force, de la grandeur de leur taille, de leur valeur ou plutôt de leur férocité, qui emportoit & ravageoit tout comme

AN. R. 647. AV. J.C. 105. me un torrent impétueux : & les effets ſurpaſſoient encore ce que la Renommée en avoit d'abord annoncé.

On commença par révoquer Cépion, qui n'avoit point eu honte de ſurvivre à un déſaſtre dont il avoit été la premiére cauſe. Je ferai dans la ſuite un article à part des différentes condamnations qu'il eſſuya. Pour ce qui eſt du Conſul Mallius, il n'en eſt plus parlé dans l'Hiſtoire. Rutilius ſon Collegue fut chargé de faire de nouvelles levées pour oppoſer aux Barbares, & il s'acquita parfaitement de cette commiſſion. Car non ſeulement il leva des ſoldats, mais il les exerça avec un ſoin infini. Il introduiſit même l'uſage inconnu avant lui de leur donner des maîtres d'eſcrime, qui leur appriſſent à faire des armes, afin qu'ils fuſſent en état de joindre l'adreſſe à la valeur. Il employa pour cela des maîtres de gladiateurs, tournant ainſi au ſervice de la République un art qui juſques-là n'avoit été deſtiné qu'au plaiſir inhumain de la multitude. Cette pratique fut adoptée par les Généraux qui ſuivirent : & il eſt fait mention dans les tems poſtérieurs de ces maîtres d'eſcrime pour les ſoldats

Rutilius exerce & diſcipline parfaitement ſes troupes.

dats ſous le nom de *Campi doctores*. On peut juger auſſi de la bonne diſcipline que Rutilius établit dans ſon armée, par la conduite qu'il garda à l'égard de ſon fils. Au lieu de le tenir près de lui avec plus de commodités & de diſtinction, il le fit ſimple ſoldat légionaire: voulant qu'il ſe formât au commandement en apprenant à obéïr dans le dernier rang de la milice. C'eſt ainſi que Rutilius préparoit des ſoldats à Marius, & des vainqueurs aux Cimbres. Car ce fut cette armée que Marius chargé de la guerre contre les Cimbres choiſit par préférence à celle avec laquelle il avoit lui-même vaincu Jugurtha. AN. R. 647. AV. J.C. 105.

Marius eſt nommé conſul pour la ſeconde fois.

Nous avons déja dit que ce Général étant encore en Afrique, & trois ans ſeulement après qu'il avoit été nommé Conſul pour la premiére fois, fut élevé de nouveau à cette ſuprême dignité, quoiqu'il ne fût point d'uſage d'élire un abſent, & que les loix éxigeaſſent un interſtice de dix ans entre un premier & un ſecond Conſulat. Mais ici l'utilité publique l'emporta ſur la coutume & ſur les Loix. On lui donna pour Collégue C. Flavius Fimbria.

C. MA-

C. MARIUS II.
C. FLAVIUS FIMBRIA.

AN. R. 648. AV. J.C. 104.

Les Cimbres tournent du côté de l'Eſpagne.

Les Romains, toujours ſages dans l'adverſité, avoient enfin pris les meilleures meſures pour arrêter la tempête qui les menaçoit. Mais ces meſures auroient été peut-être tardives, ſi la Providence, qui veilloit à la conſervation de Rome, & qui deſtinoit cette ville à devenir la Capitale & la maîtreſſe de l'Univers, n'eût pris ſoin d'écarter d'abord & d'éloigner le danger. Le tems n'étoit pas encore venu, où l'Empire Romain devoit être la proie des Barbares. Nous avons laiſſé les Cimbres dans la réſolution de marcher contre Rome: & s'ils euſſent exécuté ſur le champ cette réſolution, tout étoit à craindre. Mais, ſans qu'on en ſache la raiſon, ils tournérent le dos à l'Italie, & après avoir ravagé tout le pays depuis le Rhône juſqu'aux Pyrénées, ils paſſérent en Eſpagne. Ainſi les Romains eurent le tems de ſe remettre de leur frayeur, & Marius eut celui d'exercer & de former ſes ſoldats, de les endurcir au travail, de leur élever & fortifier le courage, & ſur tout de ſe faire connoître

noître à eux, & de les accoutumer à ſa diſcipline. Car, au lieu de cette indulgence & de cette douceur que Salluſte lui attribue à l'égard des troupes de Numidie, comme nous l'avons vû, Plutarque le peint ici comme très-ſévére par rapport à celles qu'il commandoit actuellement. „ Ses maniéres „ rudes & farouches, dit-il, qu'ils ne „ pouvoient ſupporter d'abord, & ſon „ auſtérité infléxible dans les puni- „ tions, dès qu'ils furent accoutumés à „ la régle & à l'obéiſſance, leur paru- „ rent non ſeulement juſtes, mais ſa- „ lutaires. Ils ſe familiariſérent avec „ tout ce qu'il avoit de terrible; l'a- „ preté de ſa colére, la rudeſſe éton- „ nante de ſa voix, la fierté de ſon „ regard, l'air farouche de ſon viſa- „ ge; & conçurent que tout cela de- „ voit inſpirer de la terreur non à „ eux, mais aux ennemis. „

AN. R. 648. AV. J. C. 104.

Plut. in Mar.

Une action de juſtice & d'équité lui concilia beaucoup les eſprits. Son neveu C. Luſius, qui ſervoit ſous lui en qualité de Tribun des ſoldats, Officier de mœurs corrompues, ayant employé à différentes repriſes de vives ſollicitations pour porter au crime un jeune ſoldat qui étoit ſoumis à ſon

Belle action de Marius.

Plut. ibid.

ſon commandement, & le trouvant toujours inflexible, eut enfin recours à la violence. Le [a] ſoldat, aimant mieux s'expoſer au danger de périr, que de conſentir à une telle infamie, perça Luſius de ſon épée. Il fut cité devant Marius, comme digne de mort, pour avoir tué ſon Officier. Lorſque ce Général eut appris ce qui s'étoit paſſé, de la bouche même du Soldat, car perſonne n'avoit oſé prendre ſa défenſe, & qu'il ſe fut aſſuré par la dépoſition de quelques témoins, que Luſius plus d'une fois avoit fait au jeune homme des propoſitions infames, il fit apporter une de ces Couronnes deſtinées à récompenſer les actions les plus glorieuſes, & en couronna lui-même le ſoldat, l'exhortant à conſerver toujours les mêmes ſentimens de probité & d'honneur. Il faut ſe ſouvenir que ce ſont des payens qui parlent & agiſſent ainſi.

Cette année ne fut pourtant pas tout-à-fait oiſive pour les Romains par rapport aux expéditions militaires. Mais les monumens qui nous reſtent

[a] Interfectus ab eo eſt cui vim afferebat. Facere enim probus adoleſcens periculoſe, quàm perpeti turpiter maluit. Atque hunc ille vir ſummus (Marius) ſcelere ſolutum, periculo liberavit. *Cic. pro Mil.* 18.

tent nous donnent ſi peu de détail, que tout ce que nous ſavons, c'eſt que Sylla, alors Lieutenant Général de Marius, bâtit les Tectoſages, ce peuple voiſin de la Garonne, dont nous avons déja parlé, & prit vivant leur chef Copillus. AN. R. 648. AV. J.C. 104. *Plut. in Syll.*

Je crois devoir rapporter à cette même année, ou à l'année ſuivante, le nouveau canal du Rhône creuſé par Marius, quoique Plutarque n'en parle que ſous ſon quatriéme Conſulat. Un ouvrage tel que celui-là convient au loiſir que lui laiſſérent d'abord les Barbares. Comme il tiroit de la mer par le Rhône ſes principales proviſions, il remarqua que l'entrée de ce fleuve étoit difficile, parce que les embouchures s'étoient remplies de vaſe & d'une grande quantité de ſable, que la mer y apportoit. Il fit donc creuſer par ſes ſoldats un nouveau canal, qui commençant au Rhône au deſſous d'Arles traverſoit le champ de la Crau juſques au-delà du village de Foz, dont le nom eſt un veſtige ſubſiſtant de cet ancien ouvrage, que les Romains appellérent *Foſſa Mariana*, & qui vraiſemblablement ſe terminoit à la Tour de Bouc ou d'Embouc. Après la victoire, Marius abandonna le ca- Nouveau canal du Rhône creuſé par Marius.

AN. R. 648. AV J.C. 104. nal aux Marſeillois en récompenſe de leurs bons & fidéles ſervices. Ces peuples en tirérent pendant un tems un revenu conſidérable. Mais depuis pluſieurs ſiécles il s'eſt auſſi rempli de ſable. Honoré Bouche, en ſa Chorographie de Provence, prétend que le Galejon en eſt un reſte. C'eſt un étang qui ſe décharge dans la mer, & qui communiquoit autrefois avec le Rhône, par un canal que l'on nomme *Bras mort*, & qui a été depuis environ quatre-vingts ans fermé par de grandes paliſſades.

Marius eſt nommé Conſul pour la troiſiéme fois. *Plut. in Mar.*

Le tems de nommer de nouveaux Conſuls étant arrivé, tous les eſprits ſe tournérent encore du côté de Marius. On attendoit les Barbares, & il paroiſſoit que les Romains ne vouloient combattre des ennemis ſi terribles que ſous ſes ordres & l'ayant à leur tête. Il fut donc nommé Conſul par le peuple pour la troiſiéme fois, & le Sénat lui décerna encore extraordinairement, & ſans qu'il fût beſoin de tirer au ſort, le département des Gaules : & cela du conſentement & par les avis de Scaurus, des Métellus & de toute la Nobleſſe. Dans les grands dangers, l'intérêt public l'em-

l'emporte ſur les reſſentimens particuliers.

C. MARIUS III.
L. AURELIUS ORESTES.

AN. R. 649. AV. J.C. 103.

Les Cimbres ne revinrent pas ſitôt qu'on le croyoit, & le troiſiéme Conſulat de Marius ſe paſſa encore ſans aucun événement conſidérable. Sylla néantmoins y acquit une nouvelle gloire. Servant cette année comme Tribun des ſoldats, il attacha aux Romains la nation nombreuſe des Marſes, qui doivent ſans doute avoir été un peuple Germain de la ligue des Cimbres & des autres Barbares.

Sylla engage les Marſes à s'allier avec les Romains.

La gloire de Sylla, qui croiſſoit toujours, bleſſoit de plus en plus les regards jaloux de Marius. Voyant donc que ce Général le ſouffroit avec peine, qu'il ne lui donnoit plus de commiſſions honorables, & qu'au contraire il s'oppoſoit en toute occaſion à ſon avancement, il le quitta, & s'attacha à Catulus, qui, l'année ſuivante, fut donné pour Collégue à Marius dans le Conſulat.

Les Cimbres ne furent pas heureux dans leur expédition d'Eſpagne. Les Celtibériens les vainquirent. Mais il faut

Les Cimbres ſont dé-

AN. R. 649. AV. J.C. 103. faits en Eſpagne. *Liv. Ebit.*

faut que leur perte n'ait pas été conſidérable. Ils revinrent joindre les Teutons, & ſe préparérent à faire enfin tomber tous leurs efforts ſur l'Italie.

Avant que les Barbares fuſſent réunis, Marius fut élu Conſul pour la quatriéme fois. Son Collégue L. Aurélius étant mort, il fallut qu'il vînt à Rome pour préſider aux Aſſemblées, laiſſant ſon armée ſous les ordres de Manius Aquillius. Beaucoup de gens de bien & de mérite ſe préſentoient pour demander le Conſulat : mais Saturnin, Tribun du peuple, dont nous aurons bientôt lieu de parler amplement, ayant été gagné par Marius, tâchoit par toutes ſes harangues de porter le Peuple à le nommer Conſul pour la quatriéme fois. Comme Marius faiſoit le difficile, & diſoit ouvertement qu'il ne pouvoit plus accepter cette charge, Saturnin, prenant un ton de reproche & d'indignation, l'appelloit traître à la patrie, de refuſer le commandement de l'armée dans un ſi preſſant danger. Il n'y avoit perſonne qui ne vît que c'étoit un jeu joué entr'eux & une véritable Comédie, où Marius faiſoit

Marius eſt nommé Conſul pour la quatriéme fois.

faiſoit le perſonnage du monde le plus indigne d'un homme d'honneur, & le plus capable de lui attirer un mépris univerſel. Mais on avoit beſoin d'un Général qui eût de l'expérience & de la réputation. On nomma donc Marius Conſul pour la quatriéme fois, & on lui donna pour Collégue ce même Catulus, à qui l'on avoit préféré trois ans auparavant Cn. Mallius. Il étoit, comme nous l'avons dit, homme d'un vrai mérite, & qui avoit beaucoup de crédit parmi la nobleſſe, ſans être déſagréable au Peuple. AN. R. 649. AV. J.C. 103.

C. MARIUS IV.
Q. LUTATIUS CATULUS. AN. R. 650. AV. J.C. 102.

Les Conſuls, qui avoient tout préparé pour ſe mettre en campagne, partirent de Rome dès qu'ils apprirent que les Barbares étoient en marche. Ceux-ci, ayant partagé leurs troupes, s'avançoient par deux routes différentes. Les Cimbres prenoient par le Norique (Baviére & Tirol) pour entrer dans l'Italie par le Trentin. Les Teutons & les Ambrons ſe propoſoient de traverſer la Province Romaine, (Dauphiné & Les Cimbres & les Teutons, ſe partagent, & les Conſuls auſſi.

AN. R. 650. AV. J.C. 102.

Provence) & de tourner par la Ligurie. Les Conſuls, ſur ces nouvelles, ſe ſéparérent auſſi. Catulus ſe poſta du côté des Alpes Noriques pour y attendre les Cimbres; & * Marius alla camper au confluent de l'Iſére & du Rhône, pour s'oppoſer aux Teutons & aux Ambrons.

Marius évite de combattre contre les Teutons.

La marche des Cimbres fut longue, & nous n'entendrons parler d'eux que l'année prochaine. Mais les Teutons ſe trouvérent bientôt en préſence de Marius. Ils avoient des troupes innombrables, qui embraſſérent une grande étendue de pays. Ils jettoient des cris, ou plutôt des hurlemens, capables de porter la frayeur dans les eſprits, & préſentoient tous les jours la bataille à Marius, avec des inſultes piquantes, lui reprochant la lâche timidité. Il ne s'émut point de toutes leurs injures & de toutes leurs bravades. Il ſe tint toujours renfermé dans ſon camp, uniquement occupé à réprimer pour le préſent l'ardeur de ſes troupes, qui témoignoient un déſir & une impatience incroyable d'en venir aux mains avec

* *La date préciſe de tous ces mouvemens des Barbares & des Conſuls, n'eſt pas bien aſſurée. Il eſt difficile de dire s'ils appartiennent au commencement, ou au milieu de la Campagne. Nous ne donnons que le gros des faits, parce que nous n'en avons pas davantage.*

avec l'ennemi. Pour les accoutumer à soutenir la vûe effrayante des Barbares, & leur ton de voix brutal & sauvage, il envoyoit les différens corps de son armée les uns après les autres sur les retranchemens du camp, & les y faisoit rester un tems considérable, persuadé que la nouveauté ajoute beaucoup aux objets déja terribles par eux-mêmes, & qu'au contraire par l'habitude on se familiarise avec tout ce qu'il y a de plus effrayant. AN. R. 650. AV. J.C. 102.

Ils avoient de la peine à se voir ainsi tenus dans l'inaction, regardant ces longs délais comme des reproches de lâcheté. Pour les appaiser, il leur disoit que ce n'étoit point qu'il se défiât de leur courage, mais, qu'averti par quelques oracles des dieux, il attendoit l'occasion & le lieu favorable pour la victoire. Car il menoit partout avec lui une femme Syrienne, nommée *Marthe*, qui passoit pour une grande prophétesse. On la portoit en litiére avec de grands honneurs & de grands respects, & il prenoit d'elle l'ordre pour les sacrifices. Elle avoit une grande mante de pourpre qui s'attachoit avec des agrafes, & elle portoit à la main une pique en- Marthe, femme Syrienne, donnée par Marius pour prophétesse.

AN. R. 650. AV. J.C. 102.

vironnée de bandelettes & de bouquets de fleurs. Et le ſtupide vulgaire, qui auroit eu peine à déférer à l'autorité d'un auſſi grand Général que Marius, ſe laiſſoit gouverner par une devinereſſe.

Marius refuſe un combat particulier.

Un Officier des Teutons, remarquable par la grandeur de ſa taille & par l'éclat de ſes armes, défia perſonnellement Marius à un combat ſingulier. Le Conſul lui répondit, *que s'il avoit ſi grande envie de mourir, il pouvoit s'aller pendre.* Marius ſavoit trop que la gloire d'un Général n'eſt pas de ſe piquer d'une bravoure de ſoldat.

Les Teutons continuent leur marche, & s'avancent vers les Alpes.

Les Teutons ſe laſſérent bientôt d'un repos pour lequel ils n'étoient pas faits. Ils tentérent de forcer Marius dans ſon camp : mais ayant été accablés d'une grêle de traits, & ayant perdu beaucoup de monde, ils réſolurent de continuer leur marche, dans la confiance qu'ils traverſeroient les Alpes ſans trouver de difficulté ni d'oppoſition. Ils s'avancent donc, & paſſent comme en revûe devant le camp des Romains. Ce fut alors qu'on reconnut mieux que jamais leur nombre effroyable, à la longueur du tems que dura leur marche: car ils furent

ſix

ſix jours entiers à défiler devant les retranchemens de Marius en marchant continuellement. Comme ils paſſoient fort près des Romains, ils leur demandoient par moquerie, *s'ils ne vouloient rien mander à leurs femmes : qu'inceſſamment ils ſeroient en état de leur donner des nouvelles de leurs maris.* AN. R. 650. AV. J.C. 102.

Ils ſont entiérement défaits par Marius près de la ville d'Aix.

Quand les Barbares eurent achevé de paſſer, & qu'ils furent un peu avancés, Marius leva ſon camp, & les ſuivit en queue, ſe poſtant toujours près d'eux, choiſiſſant toujours des lieux forts d'aſſiéte, & ſe retranchant pour paſſer les nuits ſans avoir rien à craindre. Les barbares, qui continuoient d'aller en avant, vinrent juſqu'à la ville d'Aix, d'où ils n'avoient pas beaucoup de chemin à faire pour arriver aux Alpes. Ils y établirent leur camp près d'une petite riviére. C'eſt apparemment la riviére de l'Arc, qui paſſe à un quart de lieue d'Aix. Marius, réſolu de leur livrer bataille en cet endroit, ſe poſta dans un lieu très-avantageux, mais où il n'étoit pas aiſé d'avoir de l'eau. On [a] ne ſait pas s'il le fit exprès, comme le dit Plutarque, pour aiguillon-

a Conſulto-ne id egerit Imperator, an errorem in conſilium verterit, dubium : certè neceſſitate aucta virtus, cauſa victoriæ fuit. *Flor.* III. 3.

AN. R. 650. AV. J.C. 102.

ner le courage de ſes troupes en les mettant dans la néceſſité d'en aller puiſer dans la petite riviére voiſine à la vue des Barbares ; ou ſi ſon habileté fit tourner à l'avantage de l'armée la faute qu'il avoit commiſe. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que c'eſt ce qui donna occaſion à la victoire. Comme les ſoldats ſe plaignoient de manquer d'eau, le Conſul, leur montrant de la main la petite riviére, *Voilà de l'eau devant vous*, leur cria-t-il, *mais il faut l'acheter par le ſang.* Tous élévent leur voix à ce mot : *Menez-nous donc aux ennemis*, répliquérent-ils, *pendant que notre ſang n'eſt pas encore épuiſé & déſſéché par la ſoif.* Marius le refuſa, en leur diſant qu'il falloit auparavant fortifier leur camp. Il ſuivoit en cela l'ancienne maxime des Romains, comme nous l'avons remarqué en rendant compte de la conduite de Paul Emile dans la guerre contre Perſée. Les ſoldats obéirent, & ſe mirent à travailler à leurs retranchemens : & cependant les valets s'étant armés comme ils purent, allérent pour faire leur proviſion d'eau. Les Barbares étoient campés de l'autre côté de la riviére.

Il

Il n'y eut d'abord qu'un petit nombre d'ennemis qui tombérent ſur ces valets Romains : car c'étoit préciſément l'heure, que les uns dinoient après le bain, & que les autres ſe baignoient encore, le lieu fourniſſant quantité de ſources d'eaux chaudes. Il ne fut plus au pouvoir de Marius de retenir les ſoldats, qui craignoient pour leurs valets. D'ailleurs les Ambrons, qui étoient les meilleures troupes des ennemis, ſe levérent promptement, & coururent aux armes. Ils avoient le corps chargé & appeſanti de la bonne chére qu'ils avoient faite, mais ils n'en avoient que plus de réſolution ; & rendus plus gais par le vin qu'ils avoient bu, ils s'avancent, non point en Barbares, & avec des tranſport forcenés, mais en bon ordre, battant de leurs armes en cadence, & répétant à grands cris leur propre nom, *Ambrons*, *Ambrons* : ſoit pour s'encourager eux-mêmes, ſoit pour effrayer leurs ennemis en leur annonçant à qui ils alloient avoir affaire. Il ſe trouva par hazard que les Liguriens marchoient à la tête de l'armée Romaine. Or ce même nom, *Ambrons*, étoit l'ancien nom de leur Na-

AN. R. 650. AV. J.C. 102.

AN. R. 650. AV. J.C. 102. Nation. Ils ſe mirent donc à le répéter de leur côté, de ſorte que la plaine en retentit des deux parts. Les Ambrons avoient la riviére à paſſer, ce qui rompit leur ordonnance. Avant qu'ils puſſent ſe remettre en bataille, les Liguriens chargérent avec furie les premiers, & commencérent le combat. Les Romains accoururent en même tems, & deſcendant des lieux avantageux qu'ils occupoient, ils tombérent ſi rudement ſur les Barbares, qu'ils les renverſérent. La plupart furent tués ſur le bord de la riviére, où ils s'entrepouſſoient les uns les autres, & qui fut bientôt remplie de ſang & de morts. Les Romains pourſuivirent les fuyards paſſant avec eux la riviére, & les pouſſérent juſqu'à leur camp.

Mais ici une nouvelle eſpéce d'ennemis ſe préſente aux uns & aux autres. Les femmes des Ambrons venant contr'eux avec des épées & des haches, grinçant les dents de rage & de douleur, frappent également ſur ceux qui fuient & ſur ceux qui pourſuivent, ſur leurs maris qu'elles appellent traitres, & ſur les ennemis. Elles ſe jettent au milieu de la mélée, ſaiſiſſent avec

avec les mains nues les épées des Ro- AN. R. 650. AV. J. C. 102.
mains, leur arrachent leurs boucliers, reçoivent des bleſſures, ſe voyent mettre en piéces ſans ſe rebuter, & témoignent juſqu'à la mort un courage véritablement invincible. Les Romains n'allérent pas plus loin, & arrêtés ſoit par l'audace de ces femmes, ſoit par la nuit, après avoir taillé en piéces la plus grande partie des Ambrons, ils ſe retirérent.

On n'entendit point leur armée retentir de chants de victoire, comme cela étoit naturel après un ſi grand ſuccès. Ils paſſérent toute la nuit dans la frayeur & dans le trouble : car leur camp n'étoit ni fermé, ni retranché. Le très-grand nombre des Barbares n'avoient point combattu : mais leur douleur ne fut pas moins vive que celle des Ambrons qui avoient échapé au carnage. Tous enſemble jettérent pendant toute la nuit des cris affreux, qui ne reſſembloient point à des clameurs & à des gémiſſemens d'hommes, mais qui étoient comme des hurlemens & des mugiſſemens de bêtes. Marius comptoit de moment à autre qu'il alloit être attaqué, & craignoit beaucoup le tumulte & le déſordre

AN. R. 650. AV. J.C. 102.

d'une action qui ſe paſſeroit dans les ténébres. Les Barbares ne ſortirent point cette nuit, ni le lendemain : mais ils paſſérent tout ce tems-là à ſe préparer à la bataille.

Cependant Marius ſachant qu'au deſſus du camp des Barbares il y avoit des creux & des ravins couverts de bois, y envoya Marcellus avec trois mille hommes d'Infanterie, pour s'y mettre en embuſquade, & prendre les ennemis par derriére quand le combat ſeroit engagé. Il donna ordre aux autres de prendre de la nourriture & du repos. Le lendemain, au point du jour, il les mit en bataille ſur la hauteur devant ſon camp, & envoya ſa Cavalerie dans la plaine. Les Teutons n'attendirent pas que l'Infanterie Romaine fût auſſi deſcendue, afin de la combattre de plein pié avec un égal avantage pour le terrain : mais, tranſportés de colére, ils prennent leurs armes, & vont l'attaquer ſur la hauteur. Marius envoie par-tout les principaux Officiers, donner ordre aux ſoldats d'attendre l'ennemi ſans branler, & dès qu'il ſe ſeroit avancé à la portée du trait, de lancer leurs javelots, de mettre enſuite l'épée à la main,

main, & de le repouſſer en le heurtant avec leurs boucliers : car, le lieu allant en pente, il penſa avec raiſon que ni les coups que porteroient ces Barbares n'auroient de roideur, ni leur ordonnance ſerrée ne pourroit ſe maintenir, leurs corps étant vacillans & ſans aſſiéte ferme à cauſe du panchant & de l'inégalité du terrain. AN. R. 650. AV. J.C. 102.

Il ne ſe contenta pas de donner ces ordres : mais il y joignit ſon exemple, étant lui-même accoutumé à combattre auſſi bien qu'à commander. Les Romains faiſant donc tête aux Barbares, & les arrêtant tout court comme ils táchoient de monter, ceux-ci preſſés furent contraints de reculer peu à peu, & de regagner la plaine. Les premiers bataillons commençoient à ſe rallier & à ſe remettre en bataille, mais la confuſion & le déſordre régnoient dans les derniers. Car Marcellus, attentif à tout ce qui ſe paſſoit, aux premiers cris de la charge, qui retentirent juſqu'aux côteaux voiſins ſous leſquels il étoit en embuſcade, avoit ſaiſi le moment de partir, & étoit tombé impétueuſement avec de grands cris ſur les derniers, les attaquant par derriére, & les taillant en

AN. R. 650. AV. J.C. 102.

piéces. Ceux-ci, pouſſés avec cette furie, portent le déſordre dans les rangs qui ſont devant eux. En un moment toute leur armée fut remplie de trouble. Vivement preſſés à la tête & à la queue, ils ne purent long-tems ſoutenir ce double choc; ils ſe débandérent, & prirent la fuite. Les Romains les pourſuivirent, & en tuérent ou firent priſonniers plus de cent mille. L'Epitome de Tite-Live marque qu'il y eut deux cens mille hommes de tués, & quatre-vingts-dix mille faits priſonniers: ce qui paroit bien difficile à croire.

L'armée Romaine fait préſent du butin à Marius, qui le fait vendre à vil prix. *Diod. apud Valeſ.*

Le butin fut immenſe: & toute l'armée d'un commun conſentement en fit préſent à Marius. Et ce préſent, ſi grand & ſi magnifique, paroiſſoit encore au deſſous du ſervice qu'il avoit rendu dans un ſi preſſant danger. Il en uſa très-généreuſement: & voulant récompenſer de ſi braves troupes, il leur fit vendre tout ce butin à très-vil prix, aimant mieux prendre ce parti que de le donner en pur don, ſans doute pour ne pas paroître eſtimer peu le préſent qu'on lui avoit fait, & de plus afin que ſa libéralité ne paroiſſant point gratuite, ne fût point

à

à charge à ceux qui en profiteroient. Cette conduite acheva d'attirer à Marius une eſtime univerſelle : & les Grands réünirent en ſa faveur leurs applaudiſſemens avec ceux du peuple. AN. R. 650. AV. J.C. 102.

Pour ce qui eſt des armes conquiſes ſur les Barbares, Marius auſſitôt après la bataille, choiſit les plus riches, les plus entiéres, & celles qui pouvoient orner le plus ſon triomphe. Il les mit à part, & ayant amaſſé toutes les autres ſur un grand bucher, il fit aux dieux un ſacrifice magnifique. Toute ſon armée étoit autour du bucher couronnée de branches de laurier ; & lui, en habit de cérémonie, & dans l'appareil le plus auguſte, il prit un flambeau allumé, & l'élevant vers le Ciel avec ſes deux mains, il alloit mettre le feu au bucher, lorſqu'on vit tout-à-coup des couriers venir à toute bride vers lui.

Marius, occupé à un ſacrifice, apprend qu'il a été nommé Conſul pour la cinquiéme fois.

Quand ils furent près de Marius, ils deſcendirent de cheval, & courant le ſaluer, ils lui annoncérent qu'il étoit Conſul pour la cinquiéme fois, & lui remirent en même tems les lettres qui lui notifioient ſon élection. Ce fut un nouveau ſurcroit de joie : & toute l'armée pour témoigner le plaiſir qu'el-

AN. R. 650. AV. J.C. 102. qu'elle en reſſentoit, ſe mit à jetter de grands cris, qu'elle accompagnoit du bruit guerrier de ſes armes; & tous les Officiers ornérent de nouvelles couronnes la tête de Marius. Dans ce moment, il mit le feu au bucher, & acheva le ſacrifice.

AN. R. 651. AV. J.C. 101.

C. MARIUS V.
M. AQUILLIUS.

Le Conſul Aquillius fut envoyé en Sicile contre les eſclaves révoltés. Nous parlerons de cette guerre, après que nous aurons fini ce qui regarde celle des Cimbres. Marius marcha contre ces Barbares, pour achever ce qu'il avoit ſi glorieuſement commencé: & l'on continua auſſi le commandement à Catulus ſous le titre de Proconſul.

Les Cimbres entrent en Italie.

Les Cimbres étoient enfin arrivés près des Alpes du côté du Trentin, & ſe préparoient à entrer en Italie. Catulus, qui s'étoit d'abord ſaiſi des hauteurs pour y arréter les Barbares, craignit que forcé de ſéparer ſon armée en pluſieurs poſtes il n'en fût trop affoibli. Il prit donc le parti de deſcendre en Italie, mit devant lui la riviére d'Atheſis, (l'*Adige*) & forma ſur les deux

deux rives deux camps pour en défendre le passage, le plus grand en deça de la riviére, & l'autre au delà, du côté par où arrivoient les Cimbres : & pour la communication de ces deux camps il jetta sur l'Adige un pont, qui le mettoit en état d'aller au secours de tout ce qui pourroit être attaqué par les ennemis. Ces Barbares avoient tant de mépris pour les Romains, & étoient si pleins d'une folle arrogance, que pour montrer simplement leur force & leur audace, sans aucune utilité ou nécessité, ils s'exposoient à la neige tout nuds, grimpoient aux sommets des montagnes au travers des monceaux de neige & de glace, & quand ils étoient au haut, mettant leurs boucliers sous eux, ils s'abandonnoient ainsi aux panchans de ces monts, & se laissoient couler le long de ces rochers, dont la pente étoit fort roide, & qui avoient sous eux des fondriéres & des abymes épouvantables. AN. R. 651. AV. J.C. 101.

Enfin, après qu'ils se furent campés près des Romains, & qu'ayant sondé la riviére ils eurent vû qu'ils ne pouvoient la passer, ils entreprirent de la combler, & déracinant les plus gros arbres,

AN. R. 651. AV. J.C. 101.

arbres, détachant d'énormes maſſes de rochers, & roulant de groſſes buttes de terre, ils les traînoient dans le fleuve, dont ils reſſerroient par là le cours. Et pour ébranler les poutres qui ſervoient comme de fondement au pont des Romains, ils jettoient dans la riviére de groſſes maſſes, qui étant rapidement entraînées par le fil de l'eau, battoient rudement le pont, & lui donnoient des ſecouſſes ſi terribles, qu'il ne pouvoit réſiſter longtems.

Ils forcent le paſſage de l'Adige.

La plupart des ſoldats Romains; ſaiſis de frayeur à cette manœuvre des ennemis, abandonnérent le grand camp, & ſe retirérent. Catulus tint en cette occaſion une conduite, qui a été louée par Plutarque, mais qui néanmoins eſt ſuſceptible d'une interprétation peu avantageuſe. Voyant qu'il ne pouvoit retenir les fuyards, il ſe mit lui-même à leur tête, afin de ſauver l'honneur de la nation, & ne voulant pas qu'il fût dit que les Romains euſſent fui devant les Cimbres, mais qu'ils paruſſent plutôt avoir ſuivi leur Général. Catulus ſacrifia donc ici ſa gloire à l'honneur du nom Romain: & on ne peut ſe diſpenſer de l'en

l'en louer, s'il ne pouvoit mieux faire. Mais il eût mieux valu ſans doute ranimer le courage de ſes ſoldats, que de ſauver ainſi leur honneur: & je ne penſe pas que Marius en une pareille occaſion eût voulu mériter une pareille louange. Auſſi Plutarque dit-il ailleurs que Catulus étoit peu guerrier. AN. R. 651. AV. J. C. 101. *Plut. in Sylla.*

Ceux qui étoient dans le petit camp au delà de la riviére, quoique plus expoſés, montrérent plus de réſolution. Ils ſe défendirent ſi vigoureuſement, que les Barbares admirant leur valeur, leur permirent de ſe retirer en leur accordant une capitulation honorable. Petreius Centurion fit plus. Comme la légion dans laquelle il étoit Capitaine ſe trouva enveloppée, il l'exhorta à ſe faire jour à travers le camp ennemi. Le Tribun, à qui appartenoit le commandement, balançoit. Petreius le tue de ſa main, ſe met à la tête de la légion, & la tire de danger. Une action ſi courageuſe fut récompenſée d'une * couronne obſidionale: diſtinction d'autant plus flateuſe, qu'il eſt le ſeul Centurion, à qui jamais elle ait été accordée. *Plin.* XXII. 6.

Je ne dois pas omettre ici le tri-

* *Cette couronne étoit de gazon: & c'étoient les ſoldats tirés de péril qui la donnoient eux-mêmes à leur Chef.*

AN. R. 651. Av. J.C. 101. ſte ſort du fils de Scaurus. Ce jeune homme, qui ſervoit dans la Cavalerie, à la vûe du danger manqua de cœur & prit la fuite. Lorſqu'il fut de retour à Rome, ſon pére, dont la ſévérité alloit juſqu'à la dureté, lui ayant défendu de paroître en ſa préſence, il fut tellement pénétré de honte & de confuſion qu'il ſe tua lui-même.

Flor. III. 3. Les Barbares, devenus maîtres du plat pays, le ravagérent en toute liberté. Florus prétend, que s'ils avoient marché droit à Rome, ils auroient pu y cauſer les mêmes déſaſtres qu'avoient fait longtems auparavant les Gaulois en pareille conjoncture. Mais, pour attendre leurs compagnons, comme ils en étoient convenus avant que de ſe ſéparer, ils s'arrétérent dans cette contrée, dont la douceur les charma. Cet agréable ſéjour, où ils trouvoient tout en abondance, leur devint funeſte en énervant leurs corps, & amolliſſant leurs courages par des délices auxquelles ils ſe livroient avec d'autant plus d'avidité & d'ardeur, qu'ils y étoient moins accoutumés.

Dans

Dans cette extrémité, Marius fut appellé à Rome. Il y fut reçu avec de grandes marques de joie. On lui décerna l'honneur du Triomphe: mais il refuſa de l'accepter, & le différa juſqu'à ce qu'il eût terminé la guerre, diſoit-il, par de nouveaux ſuccès, encore plus éclatans que les premiers. Il étoit juſte qu'il ne privât pas de leur part de cette gloire ſes ſoldats qui avoient eu tant de part aux grands exploits qui la lui avoient méritée; & en même tems il raſſuroit les eſprits, parlant de ſa victoire comme d'une choſe certaine. Il partit auſſitôt pour aller joindre Catulus, & fit venir ſes troupes de la Gaule Narbonnoiſe, où il les avoit laiſſées après la défaite des Teutons. Il paroît que Catulus avoit mis le Pô entre lui & les Barbares, puiſqu'il eſt dit que Marius, lorſqu'il ſe fut joint avec lui, paſſa cette riviére, & que ce fut auprès de Verceil que la bataille ſe donna.

AN. R. 651. AV. J.C. 101. Marius joint ſon armée à celle de Catulus.

Ces deux Généraux ſe reſſembloient bien peu. Catulus avoit autant de douceur & d'aménité dans l'eſprit & dans les mœurs, que Marius étoit ruſtique & féroce. C'étoit là une premiére ſource de déſunion.

Mais

AN. R. 651. AV. J.C. 101.

Mais de plus Marius, malgré ſa ſupériorité infinie pour le mérite guerrier, étoit jaloux juſqu'à la petiteſſe de tout l'honneur qu'auroit pû s'attirer ſon compagnon. C'eſt de quoi nous trouverons la preuve dans la bataille même.

Sylla donna encore occaſion à cette méſintelligence de croître & de s'aigrir. Il avoit quitté Marius pour s'attacher à Catulus, comme nous l'avons dit : & même il rendit un ſervice ſignalé dans la circonſtance préſente. Quoique le pays fût ravagé, il trouva moyen de mettre l'abondance dans l'armée de Catulus, au point que les ſoldats de Marius ſe trouvérent heureux de ſoulager par ce ſecours la diſette dans laquelle ils étoient. Marius n'en fut que plus piqué d'avoir cette obligation à un ennemi. Toutefois ces diviſions n'éclatérent point alors. Le danger commun réuniſſoit au moins pour un tems des eſprits ſi diſpoſés à la diſcorde.

Bataille donnée près de Verceil. Les Cimbres

Les Barbares étoient à peu de diſtance des Romains. Mais ils différoient de donner la bataille, attendant toujours les Teutons avec impatience, ſoit qu'ils ignoraſſent, ſoit, ce

ce qui eſt plus vraiſemblable, qu'ils ne vouluſſent pas croire leur défaite. Voyant que les deux Généraux avoient réuni leurs troupes, ils envoyérent à Marius des Ambaſſadeurs lui demander pour eux & pour leurs fréres des terres & des villes ſuffiſantes pour les loger & les nourrir. Interrogés qui étoient ces fréres dont ils parloient, ils répondirent que c'étoient les Teutons. Toute l'Aſſemblée ſe mit à rire, & Marius, en ſe moquant, leur dit : *Laiſſez-là déſormais vos fréres, & ne vous en mettez point en peine. Ils ont la terre que nous leur avons donnée, & ils la garderont éternellement.* Les Barbares piqués de l'ironie, lui dirent d'un ton menaçant qu'il ſe repentiroit de cette inſulte, & qu'il en ſeroit puni inceſſamment par les Cimbres, & bientôt après par les Teutons dès qu'ils ſeroient arrivés. *Ils ſont arrivés*, reprit Marius, *les voici; & il ne ſeroit pas honnête que vous vous en allaſſiez, avant que d'avoir ſalué & embraſſé vos fréres.* En même tems il ordonna qu'on amenât les Rois des Teutons, chargés de chaînes.

AN. R. 651. AV. J.C. 101. ſont entiérement défaits.

Quand les Ambaſſadeurs eurent fait ce rapport aux Cimbres, ils prirent

AN. R. 651. AV. J.C. 101. rent la réſolution de combattre, & Boïorix, un de leurs Rois, à la tête d'un petit corps de Cavalerie, s'approchant du camp du Conſul, l'appella à haute voix, & le défia à prendre jour & lieu pour en venir aux mains, & décider qui demeureroit maître du pays. Marius lui répondit, „ que jamais les Romains ne prenoient „ conſeil de leurs ennemis ſur ce qui „ regarde le combat: mais que ce- „ pendant il vouloit bien avoir cette „ complaiſance pour les Cimbres. „ Ils convinrent donc que ce ſeroit le troiſiéme jour après celui, où ils parloient actuellement, & dans la plaine de Verceil, qui paroiſſoit commode aux Romains pour déployer leur Cavalerie, & aux Barbares pour y étendre leurs nombreux bataillons.

Ni les uns ni les autres ne manquérent au rendez-vous. Ils ſe mettent en bataille. Catulus avoit ſous lui un peu plus de vingt mille hommes d'Infanterie, & Marius trente-deux mille. Catulus fut placé au centre, & les troupes de Marius furent rangées ſur les deux ailes. Nous ne pouvons guéres annoncer comme certain le détail de cette grande journée.

Car

Car nous n'avons pour ce détail que Plutarque ; & Plutarque lui-même ne cite que Catulus & Sylla, tous deux ennemis de Marius. Catulus avoit compoſé une hiſtoire de ſon Conſulat, que Cicéron loue comme écrite [a] avec beaucoup de douceur & dans le goût de Xénophon. Sylla avoit laiſſé des Mémoires de ſa vie, qui ſont ſouvent cités par Plutarque. Ces deux ouvrages ſeroient des monumens bien autentiques, s'il n'étoit à craindre que ſouvent l'animoſité n'eût conduit la plume des Ecrivains. Mais d'un autre côté, & c'eſt préciſément ce qui augmente l'incertitude, Marius étoit ſi immodérément avide de gloire, ſi violemment jaloux de quiconque s'élevoit à côté de lui, que rien n'eſt difficile à croire de ce qui lui ſera attribué comme partant de ce principe. Ici par exemple l'ordonnance de ſes troupes, rangées de façon qu'elles environnaſſent des deux côtés celles de Catulus, avoit pour motif, ſelon Catulus & Sylla, l'eſpérance qu'il avoit conçûe qu'avec ſes deux aîles il tomberoit ſur les ennemis, & les romproit, & qu'ainſi la victoire ſe-

AN. R. 651. AV. J.C. 101.

a Molli & Xenophonteo genere ſermonis. *Cic. Brut. n.* 132.

AN. R. 651. AV. J.C. 101.

roit entiérement due à ſes ſoldats, ſans que l'autre armée y eût aucune part.

Les Cimbres donnérent à leurs bataillons autant de profondeur que de front, de ſorte que c'étoit une bataille quarrée, dont chaque face occupoit* trente ſtades de terrain. Leur Cavalerie, qui étoit de quinze mille chevaux, marchoit en ſuperbe équipage. Tous les Cavaliers avoient des caſques en forme de gueules ouvertes, & de muſles de toutes ſortes de bêtes érranges & épouvantables; & les réhauſſant par des panaches faits comme des aîles, & d'une hauteur prodigieuſe, ils en paroiſſoient eux-mêmes plus grands. Ils étoient armés de cuiraſſes de fer très-brillantes, & couverts de boucliers tout blancs. Ils portoient chacun deux javelots à darder de loin; & quand ils avoient joint l'ennemi, ils ſe ſervoient de grandes & lourdes épées. Dans cette rencontre, ils n'allérent pas heurter les Romains de front, mais prenant à droite ils avançoient peu à peu, dans le deſſein de les enfermer entr'eux & leur infanterie, qu'ils laiſſoient ſur leur gauche.

Les

* *Près d'une lieuë & un quart.*

Les Généraux Romains s'apperçurent de cette ruſe dans le moment même, mais ils ne purent retenir leurs ſoldats. L'un d'eux s'étant mis à crier que les ennemis fuyoient, tous les autres ſe mirent auſſitôt à courir pour les pourſuivre. Cependant l'Infanterie des Barbares s'avançoit comme des flots de la vaſte mer. Marius & Catulus, levant les mains au ciel, firent vœu, l'un d'immoler une Hécatombe aux dieux, l'autre de dédier un Temple à la Fortune de ce jour. On n'eut pas plutôt montré à Marius les entrailles des victimes, qu'il s'écria, *La victoire eſt à moi.* Il n'en faut pas davantage pour animer toute une armée. AN. R. 651. AV. J.C. 101.

Marius n'eut pourtant, ſi l'on en doit croire Sylla, aucune part à la victoire : & ſa baſſe jalouſie fut bien punie par un accident qu'il n'avoit pas prévû. Car quand on ſe fut ébranlé pour en venir aux mains, une ſi grande pouſſiére s'éleva, que les deux armées en furent couvertes, & cachées l'une à l'autre. Marius, qui s'étoit avancé le premier pour charger avec ſes troupes, eut le malheur de manquer l'ennemi dans cette obſcu-

AN. R. 651. AV. J.C. 101. rité où les deux armées étoient enſevelies, & ayant pouſſé fort loin au delà de leur bataille, il fut longtems errant dans la plaine, ſans pouvoir ſe retrouver.

La fortune fut auſſi favorable à Catulus, qu'elle étoit contraire au Conſul. Il joignit les Barbares, & ſon armée, où Sylla avoit un commandement diſtingué, ſoutint preſque ſeule tout l'effort de la bataille. La chaleur du jour qui étoit très-grande, & le ſoleil qui donnoit dans le viſage des Cimbres, aidérent beaucoup aux Romains. Car ces Barbares accoutumés à ſupporter les plus grandes gelées, & nourris dans des lieux froids & couverts de bois, ne pouvoient réſiſter au chaud, mais fondoient tout en eau, étoient tout haletans, & n'avoient que la force de mettre leurs boucliers devant leurs viſages pour ſe garantir du ſoleil. On étoit alors dans les plus grandes chaleurs de l'été, ſur la fin du mois de Juillet.

La pouſſiére fit encore un grand bien aux troupes de Catulus, & ſervit beaucoup à augmenter leur audace & leur confiance, en leur cachant la

la plus grande partie des ennemis. Car il s'en fallut beaucoup qu'ils ne visſent leur multitude innombrable. Mais chaque corps ayant couru avec viteſſe charger ce qui étoit devant lui, ils en étoient aux mains, avant que le ſpectacle de toute l'armée ennemie eût pû frapper leurs yeux & les effrayer. D'ailleurs ils étoient ſi endurcis à la fatigue & au travail, qu'au rapport de Catulus, on ne vit pas un ſeul Romain ſuant ou haletant, quoique la chaleur fût extrême, l'attaque très-vive, & qu'ils euſſent couru de toute leur force pour charger. La plûpart donc des Barbares, & les plus braves, furent taillés en piéces. Car tous ceux des premiers rangs, afin qu'ils ne puſſent rompre leur ordonnance, étoient liés les uns aux autres par de longues chaînes qui tenoient à leurs boucliers. Précaution bien ſinguliére & tout-à-fait bizare. Tous les autres furent renverſés, & pouſſés juſqu'à leur camp. En cette extrêmité les femmes des Cimbres ne montrérent pas moins de courage, ou pour mieux dire de fureur, que celles des Ambrons dont il a été parlé plus haut. Vétues de robes noires, elles montent ſur leurs chariots,

AN. R. 651. AV. J.C. 101.

AN. R. 651. AV. J.C. 101. riots, & de là tuent les fuyards, les unes leurs maris, les autres leurs fréres, ou leurs péres. Enfin voyant qu'il n'étoit pas poſſible de réſiſter aux vainqueurs, elles députent à Marius pour lui demander, ſinon la liberté, du moins un eſclavage convenable à leur ſexe & à leur vertu, s'offrant d'être eſclaves des Veſtales à condition de garder comme elles une perpétuelle continence. Mais cette grace leur ayant été refuſée, elles ſe livrérent au déſeſpoir le plus affreux. Elles prennent leurs petits enfans, & les étouffent de leurs propres mains, ou les jettent ſous les roues des chariots, ſous les pieds des chevaux; & enſuite ſe tuent elles-mêmes. Plutarque rapporte que l'on en trouva une pendue au haut du timon d'un char, ayant ſes deux petits enfans pendus eux-mêmes à ſes jambes au deſſus du talon. Il eſt difficile de ne pas penſer que les Hiſtoriens ont ici outré le merveilleux, & cherché à frapper par des avantures plus que tragiques. Qui pourra croire, par exemple, ce que raconte Plutarque, que les Barbares, ne trouvant point d'arbres auxquels ils puſſent ſe pendre, s'attachoient par

Flor. III. 3. *Val. Max.* VI. 1.

par le coû les uns aux cornes, & les autres aux pieds des bœufs, & qu'enſuite les preſſant de l'aiguillon, ils ſe faiſoient ainſi traîner & déchirer pour périr de la façon du monde la plus miſérable ? AN. R. 651. AV. J. C. 101.

Le nombre des priſonniers ne laiſſa pas d'être fort grand. On le fait monter à ſoixante mille, & celui des morts au double. Les ſoldats de Marius prirent les bagages : mais les dépouilles, les enſeignes, & les trompettes furent portées dans le camp de Catulus : ce qu'il fit valoir comme une preuve que c'étoit à lui ſeul que la victoire étoit dûe. Il n'eſt point dit quelle part Marius prit à cette querelle, qui devoit l'intéreſſer ſi vivement. Mais la diſpute s'échauffant entre les ſoldats des deux armées, on choiſit pour arbitres les Ambaſſadeurs de Parme, qui ſe trouvérent préſens. Les ſoldats de Catulus les menérent ſur le champ de bataille viſiter les morts ; & ils leur firent voir qu'ils étoient tous percés de leurs javelots, qui étoient aiſément & ſûrement reconnoiſſables, parce que Catulus avoit pris ſoin de faire graver ſon nom ſur le bois de toutes les piques de ſes

AN. R. 651. AV. J. C. 101.

soldats. Si ces faits sont constans, on ne peut douter que Catulus ne soit le véritable vainqueur des Cimbres. Mais la Renommée en a autrement décidé. Tout [a] l'honneur de cette grande journée est resté à Marius: & Catulus n'est connu que des Savans. Lors même que l'événement étoit tout récent, on crut lui faire assez d'honneur de l'associer en second à la gloire de Marius.

La nouvelle de cette victoire répand à Rome une joie incroyable.

Quand la nouvelle de cette victoire fut arrivée à Rome, elle y causa une joie qui ne peut s'exprimer. Le Peuple surtout déclaré depuis longtems pour Marius, qu'il regardoit en quelque sorte comme sa créature, ne croyoit pouvoir lui rendre d'assez grands honneurs. Il lui donna le glorieux titre de troisiéme Fondateur de Rome, estimant que le service qu'il venoit de rendre à la patrie n'étoit pas moins grand que celui que Camille lui avoit autrefois rendu en vainquant les Gaulois. Dans leurs repas, ils

[a] Hic (Marius) tamen & Cimbros, & summa pericula rerum
Excipit, & solus trepidantem protegit urbem.
Atque ideo, postquam ad Cimbros stragemque volabant
Qui nunquam attigerant majora cadavera corvi,
Nobilis ornatur lauro Collega secundâ. *Juven. Sat.* 8.

ils en offroient à Marius les prémices, & lui faiſoient des libations en même tems qu'à leurs dieux. Ils vouloient qu'il triomphât ſeul: & même on lui décernoit deux triomphes, l'un pour ſa victoire ſur les Teutons, l'autre pour celle ſur les Cimbres. Marius ſe montra modéré en cette occaſion. Il n'accepta qu'un triomphe, & y aſſocia Catulus. Il ſentit qu'il y auroit de l'injuſtice à priver un ſi illuſtre Compagnon d'un honneur qui lui étoit certainement dû: & de plus il craignit d'être troublé dans ſon propre triomphe par les troupes de Catulus, ſi l'on faiſoit un ſi cruel affront à leur Général. Entre les priſonniers qui furent menés en triomphe, on remarqua principalement le Roi Teutobodus, qui avoit été pris après la bataille d'Aix en Provence. Il étoit d'une taille ſi démeſurément grande, qu'il paſſoit les trophées; ce qui ſuppoſe, ſelon Gaſſendi, plus de dix pieds de haut. La choſe n'eſt guéres croyable.

An. R. 651. Av. J. C. 101.

Marius triomphe conjointement avec Catulus.

Flor. III. 3.

Gaſſendi, vie de Peireſc.

Sertorius continuoit à ſe diſtinguer de plus en plus, & il mérita l'eſtime de Marius & des récompenſes d'honneur, pour s'être expoſé à paſſer chez les Cimbres traveſti en Gaulois, & en

AN. R. 651. AV. J. C. 101.

avoir apporté des connoiſſances & des avis utiles à ſon Général.

L'Hiſtoire fait encore mention de deux cohortes d'Ombriens, que Marius, pour honorer leur valeur, gratifia toutes entiéres du droit de bourgeoiſie Romaine : & comme dans la ſuite on lui repréſenta que la Loi ne permettoit pas d'accorder de pareilles récompenſes, il répondit agréablement & fiérement tout enſemble, que le bruit des armes ne lui avoit pas permis d'entendre la voix de la Loi.

Marius voulut en quelque façon perpétuer ſon triomphe par une pratique ſinguliére & pleine de vanité. Il affecta de ſe ſervir dans la ſuite pour boire, d'un vaſe ſemblable à celui que l'on attribuoit à Bacchus vainqueur des Indes : „ en ſorte [a] que chaque „ fois qu'il buvoit, dit Valére Maxime, „ il comparoit ſes victoires à „ celles de ce fabuleux conquérant. „ Tel [b] fut le faſte de ce laboureur d'Arpinum, de ce ſoldat de fortune.

Les deux Généraux éri-

Un autre monument de ſa victoire, qui n'étoit point ſujet à une pareille

a Ut inter ipſum hauſtum vini, victoriæ ejus (Bacchi) ſuas victorias compararet. *Val. Max.* III. 6.

b C. Marius poſt victoriam Cimbricam cantharo potaſſe, Liberi Patris exemplo, traditur, ille arator Arpinas, & manipularis imperator. *Plin. l.* XXXIII. c. 11.

critique, fut un temple qu'il érigea, comme avoit déja fait anciennement Marcellus, à l'Honneur & à la Vertu guerriére. Mais ſon caractére dur & ſauvage, ſon averſion pour les arts & pour les connoiſſances des Grecs, parurent dans la conſtruction de ce temple, où il ne voulut point qu'on employât le marbre, & où il ne fit entrer que des pierres les plus ſimples & les plus communes, ſans aucun ornement ni de ſculpture, ni de peinture, n'ayant même voulu ſe ſervir que d'un architecte Romain. Et comme il fut obligé de donner au Peuple des Jeux & des Spectacles Grecs pour la dédicace de ce temple, il entra dans le Théatre, mais il ne fit que s'aſſeoir, & ſortit un moment après. Catulus bâtit auſſi un temple, ſelon le vœu qu'il avoit fait dans la bataille même, *à la Fortune de ce jour.* L'inſcription miſe ſur la façade portoit ces propres termes, *Fortunæ hujuſque diei.* Ainſi, quoique dans la premiére intention il s'agît du jour du combat contre les Cimbres, l'inſcription étoit appliquable à chaque jour à perpétuité.

AN. R. 651. AV. J.C. 101. gent chacun un temple. *Vitruv. Præf. l.* VII.

Plut. in Mar.

CONDAMNATION DE CEPION.

Malheurs de Cépion.

* Pour achever tout ce qui a quelque rapport à la guerre des Cimbres, je vais placer ici le récit des disgraces de Cépion, que j'ai été obligé de différer pour ne pas interrompre le fil des événemens.

Il s'étoit rendu agréable au Sénat, par une Loi qui rendoit à cet Ordre la Judicature en partie.

Je remarquerai d'abord que la personne de Cépion fut toujours chére au Sénat, parce qu'il fut le premier qui tenta de remédier à la plaie que C. Gracchus avoit faite à l'autorité de cet Ordre, en ôtant les jugemens aux Sénateurs, & les attribuant aux Chevaliers. Cépion dans son Consulat, avant que de partir pour la guerre contre les Cimbres, fit passer une loi qui ordonnoit que les Compagnies des Juges seroient mi-parties de Sénateurs & de Chevaliers Romains. On peut juger du plaisir infini que cette loi fit au Sénat, par la véhémence & l'énergie des expressions qu'employa l'Orateur L. Crassus dans le discours qu'il fit pour appuyer la proposition du Consul. Il peignit la puissance des Chevaliers comme une vraie tyrannie; &

* *Ce morceau sur Cépion, & l'histoire de la seconde guerre des esclaves en Sicile, sont de l'éditeur.*

& la ſituation actuelle du Sénat comme un état d'oppreſſion. „ Tirez-„ nous, [a] diſoit-il au peuple, parlant „ au nom du Sénat; tirez-nous des „ miſéres dans leſquelles nous gémiſ-„ ſons. Délivrez-nous de la fureur de „ ceux dont la cruauté ne peut ſe raſ-„ ſaſier de notre ſang. Délivrez-nous „ de la ſervitude. Ne ſouffrez point „ que nous ſoyons eſclaves de qui que „ ce ſoit, ſi ce n'eſt de votre Ordre, „ dont nous pouvons & devons l'ê-„ tre. „ Cette loi tant déſirée n'eut pas d'exécution, ou du moins ne fut pas longtems en vigueur. Car nous verrons dans quelques années les Chevaliers encore ſeuls en poſſeſſion des jugemens. Elle fit néanmoins tant d'honneur à ſon auteur, qu'elle lui valut le titre de Protecteur du Sénat, *Senatûs Patronus*. *Val. Max.* VI. 9.

C'eſt ſans doute par cette raiſon que Cicéron, toujours fidéle aux ſentimens Ariſtocratiques, toutes les fois qu'il a occaſion de faire mention de Cépion, en parle honorablement.

§ 6 „ Cé-

[a] Eripite nos ex miſeriis: eripite nos ex faucibus eorum quorum crudelitas noſtro ſanguine non poteſt expleri: eripite nos ex ſervitute. Nolite finere nos cuiquam ſervire, niſi vobis univerſis, quibus & poſſumus & debemus. *Craſſus apud Cic. l.* I. *de Or. n.* 225. *& Parad.* V.

„ [a] Cépion, ſelon lui, fut un homme „ plein de courage & de fermeté, à „ qui l'on fit un crime des malheurs „ de la guerre; mais la vraie cauſe de „ ſa diſgrace fut la haine du peuple. „ Nous avons vû que les Hiſtoriens ne lui ſont pas à beaucoup près ſi favorables, qu'ils le repréſentent comme très-criminel par rapport au pillage de l'or de Toulouſe, & qu'ils imputent à ſa témérité & à ſon arrogance la ſanglante défaite des Romains par les Cimbres. Cépion après cette défaite fut deſtitué ignominieuſement par le peuple, comme nous l'avons dit plus haut, & l'on ajouta encore à cette peine la confiſcation de ſes biens. Mais ce ne fut là que le commencement de ſes malheurs.

Il eſt deſtitué du commandement, & ſes biens confiſqués.

AN. R. 648 Puis exclus du Sénat.

L'année ſuivante, ſous le ſecond Conſulat de Marius, L. Caſſius Tribun du Peuple fit ordonner par une loi que nul ne pourroit prendre ſéance dans le Sénat, qui auroit été condamné & privé du commandement par le peuple. Il ne manquoit à cette loi que le nom de Cépion. Car il étoit ſeul dans le cas.

Juſ-

[a] Q. Cæpio, vir acer & fortis, cui fortuna belli crimini, invidia populi calamitati fuit. *Cic. Bruto. n.* 134.

Juſqu'ici il ne paroît pas qu'il ait été encore queſtion de l'or de Toulouſe, à moins que la confiſcation des biens de Cépion n'ait été la peine de ſon ſacrilége. Nous ſçavons d'ailleurs que l'on fit des recherches très-ſévéres ſur ce crime, & dans leſquelles pluſieurs furent impliqués. Mais l'on ne peut pas douter que ce ne ſoit à ce ſujet que le Tribun Norbanus traduiſit une ſeconde fois Cépion devant le peuple dix ans après ſa premiére condamnation.

Dio apud Valeſ. Cic. de Nat. Deor. III. 74.

AN. R. 657.

L'accuſé trouva des amis & des protecteurs. Le même L. Craſſus, dont nous venons de parler, & qui étoit actuellement Conſul, prit hautement ſa défenſe. Scaurus Prince du Sénat, & ſans doute tout l'Ordre des Sénateurs, s'intéreſſérent pour lui. Enfin deux Tribuns, L. Cotta & T. Didius, firent une oppoſition en forme à la loi de leur Collégue. La violence décida l'affaire, comme il n'étoit alors que trop ordinaire à Rome. Il s'excita une ſédition furieuſe. Scaurus fut mis en fuite, & même reçut un coup de pierre. Les Tribuns oppoſans furent chaſſés de la Tribune aux harangues. La loi paſſa, & Cépion fut condamné. Les

Il eſt de nouveau condamné par le Peuple pour le pillage de l'or de Toulouſe.

Suites de cette condamnation.

Les ſuites de cette condamnation laiſſent quelque obſcurité. Les témoignages de Cicéron & de Strabon combinés enſemble nous apprennent ſeulement qu'il fut exilé, & ſe retira à Smyrne. Valére-Maxime ſuppoſe qu'après le jugement il fut mis en priſon : & il loue le zêle & la fidélité d'un ami de Cépion, alors Tribun du peuple, qui ſe nommoit Rhéginus, & qui força la priſon, en tira ſon ami, & s'éxila avec lui. Ce récit peut abſolument ſe concilier avec Cicéron & Strabon. Mais le même Valére-Maxime ajoute ailleurs des choſes qui non ſeulement ne s'accordent pas avec le récit de ces deux Auteurs, mais dans leſquelles il paroît contredire ce que je viens de rapporter d'après lui. Il dit que C'épion fut étranglé dans la priſon, & ſon corps traîné ignominieuſement aux * Gémonies. Nul autre que lui ne parle d'une fin ſi funeſte. Mais quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant du moins que les malheurs de Cépion furent attribués à la vengeance des dieux, qui pourſuivirent même, dit-on, le criminel juſqu'en la perſonne de ſes en-

Cic. pro Balbo, n. 28.

Strabo, l. IV. p. 188.

Val. Max. IV. 7.

Val. Max. VI. 9.

Strabo.

* *Lieu patibulaire dans Rome, où l'on trainoit avec un croc les corps des ſupplicies.*

enfans. On raconte qu'il ne laiſſa que des filles, qui deshonorérent leur nom par une conduite infâme, & qui périrent miſérablement.

§. II.

Soulévement d'eſclaves en Italie, ameutés par Vettius Chevalier Romain. Occaſion de la révolte des eſclaves en Sicile. Six mille eſclaves révoltés ſe donnent Salvius pour Roi. Ils forment une armée de vingt mille hommes de pié & deux mille chevaux. Autre révolte d'eſclaves, dont Athénion eſt le Chef. Salvius, qui avoit pris le nom de Tryphon, réunit ſous ſes ordres toutes les forces des rebelles. Lucullus eſt envoyé en Sicile, & remporte une grande victoire ſur les eſclaves: Mais il néglige d'en profiter. Servilius ſuccéde à Lucullus. Tryphon meurt, & Athénion eſt élu Roi en ſa place. Le Conſul M. Aquillius termine la guerre. Parricide commis par Publicius Malleolus. Supplice des parricides. Marius obtient par brigue & par argent un ſixiéme Conſulat. Origine de la haine de Saturnin contre le Sénat. Il devient Tribun du Peuple, & ſe lie avec Marius. Cenſure de Métellus Nu-

Numidicus, & conteſtations violentes entre lui & Saturnin. Celui-ci inſulte les Ambaſſadeurs de Mithridate. Appellé en jugement, il eſt renvoyé abſous. Ayant tué Nonius, il eſt élû en ſa place Tribun pour la ſeconde fois. Il propoſe & fait paſſer une nouvelle Loi Agraire. Noire fourberie de Marius. Métellus, ſeul de tous les Sénateurs, refuſe de faire un ſerment injuſte. Il eſt éxilé. Inſolence de Saturnin. Indigne manœuvre de Marius pour aigrir de plus en plus les eſprits. Nouveaux excès de Saturnin. Tous les Ordres de la République ſe réuniſſent contre lui : il eſt mis à mort. Sa mémoire eſt déteſtée. La faction de Marius empêche le retour de Métellus. Rappel glorieux de Métellus. Marius quitte Rome, pour n'être pas témoin du retour de Métellus.

GUERRES DES ESCLAVES.

Soulévement d'eſclaves en Italie, ameutés par Vettius Cheva-

LA ſeconde guerre des eſclaves en Sicile concourut avec celle des Cimbres, & dura environ quatre ans. Quelques mouvemens d'eſclaves en Italie ſemblérent y préluder. Il y en eut à Nocére, il y en eut à Capoue, qui furent aiſément arrétés. Mais le

plus

plus conſidérable eut pour Chef un Chevalier Romain, qui ſe nommoit Vettius.

lier Romain.

Il étoit né d'un pére extrêmement riche : mais il n'y a point de richeſſes que la fureur de la débauche ne trouve aiſément moyen de diſſiper. Le mauvais état de ſes affaires n'étoit pas néantmoins connu : il avoit encore du crédit, & étant devenu éperdûment amoureux d'une jeune eſclave, il l'acheta de ſon maître moyennant ſept talens (vingt & un mille livres) qu'il promit de payer à un certain terme. Le terme vint, & il n'avoit point d'argent. Il demande un ſecond délai, qui lui eſt accordé. Mais comme à l'échéance il ſe trouvoit de nouveau dans le même embarras, enyvré de ſa folle paſſion, preſſé par ſon créancier, il prend un parti déſeſpéré. Il achéte, encore à crédit, cinq cens armures complétes, qu'il fait porter ſécrétement à la campagne : là il exhorte à la révolte ſes propres eſclaves, au nombre de quatre cens, les arme ; & lui-même prend le diadême, la pourpre, & toutes les marques du commandement ſouverain, & ſe déclare Roi. Pour premier exploit il fait ſai-

Diod. Eclog. l. XXXVI.

ſaiſir & égorger ce Créancier incommode, qui avoit voulu à toute force être payé. Enſuite il court la campagne, attire à lui les eſclaves par l'appas de la liberté, tue ceux qui lui réſiſtent : & ayant formé un corps de ſept cens hommes, il dreſſe un camp pour ſervir d'aſyle à tous ceux qui voudront s'attacher à lui.

Quand on ſçut cette nouvelle à Rome, le Sénat comprit tout d'un coup qu'il étoit plus beſoin de célérité, que de grandes forces. L. Lucullus actuellement Préteur eut ordre de partir ſur le champ avec ſix cens hommes, & de raſſembler & enrôler tous ceux qu'il trouveroit ſur ſa route en état de porter les armes. En arrivant à Capoue il avoit quatre mille hommes de pié & trois cens chevaux. Cependant le nombre des ſoldats de Vettius s'étoit groſſi conſidérablement. Il étoit accompagné de trois mille cinq cens hommes, & s'étant retranché ſur une hauteur, il eut même dans une petite action quelque avantage ſur Lucullus. Mais celui-ci ayant gagné par l'eſpérance de l'impunité un certain Apollonius que le prétendu Roi avoit fait ſon Général d'armée,

mée, Vettius, qui ſe vit trahi, fut réduit à ſe tuer lui-même pour éviter la captivité & la honte du ſupplice. Tous ceux qui avoient pris les armes avec lui, périrent pareillement. Apollonius ſeul, à qui l'on tint fidélement parole, eut la vie ſauve. Qui eût prédit à ce Vettius que ſes parties de plaiſir dans ſa premiére jeuneſſe ſe termineroient à une réſolution auſſi déſeſpérée, & à une fin auſſi funeſte; il ne l'auroit jamais crû.

La révolte des eſclaves en Sicile paroît avoir commencé la même année qu'étoit arrivée l'affaire de Vettius. Voici quelle en fut l'occaſion.

Marius chargé de la guerre contre les Cimbres, levoit des troupes chez les Rois Alliés. Nicoméde Roi de Bithynie s'excuſa ſur l'impuiſſance où il étoit d'en fournir, parce que les Publicains avoient enlevé un grand nombre de ſes ſujets, & les avoient réduits en ſervitude, & diſperſés en différentes provinces. Le Sénat défendit par un décret de retenir en ſervitude dans les provinces de l'Empire aucun homme libre des pays alliés & amis du peuple Romain, & donna ordre aux Préteurs de rétablir au plutôt en liberté.

AN. R. 648.

Occaſion de la révolte des eſclaves en Sicile.

berté ceux qui ſeroient dans ce cas. Licinius Nerva gouvernoit alors la Sicile. Il ſe mit en devoir d'éxécuter le décret du Sénat, & dans un aſſez court eſpace de tems il s'en trouva plus de huit cens qui furent remis par lui en liberté. Comme les premiers & les plus puiſſans de l'Iſle perdoient beaucoup par l'exécution de ce réglement, ils agirent auprès du Préteur, qui ſoit par conſidération pour leurs perſonnes, ſoit même gagné par leur argent, changea de conduite, & ne voulut plus donner audience aux eſclaves qui venoient ſe préſenter, les renvoyant même avec menaces à leurs maîtres.

Six mille eſclaves révoltés ſe donnent Salvius pour Roi.

Ces malheureux, à qui l'on refuſoit juſtice, réſolurent de ſe la faire à eux-mêmes. Ils s'attroupérent d'abord en pelotons, qui furent aiſément diſſipés. Mais les premiers ſuccès ayant rendu le Préteur plus négligent, ils s'aſſemblent de nouveau. Bientôt ils ſe trouvent plus de deux mille, & défont un corps de ſix cens hommes de troupes réglées, que l'on avoit envoyé contre eux. Cette victoire leur procura des armes, dont ils avoient grand beſoin, & de plus acquit

quit une telle réputation à leur entrepriſe, qu'ils ſe virent dans peu juſqu'à ſix mille. Alors ils réſolurent de ſe donner une forme de gouvernement: & par délibération commune ils élurent pour Roi l'un d'entre eux, qui ſe nommoit Salvius, & qui s'étoit accrédité par ſon habileté prétendue dans la divination.

Ce nouveau Roi ſe conduiſit ſenſément. Il partagea ſes troupes en trois corps, & après leur avoir marqué un rendez-vous, il leur ordonna de battre la campagne, de ſolliciter par tout les eſclaves à la révolte, d'enlever les beſtiaux, mais ſur tout de ramaſſer des chevaux. Et tout lui réuſſit ſi bien, qu'il aſſembla enfin une armée de plus de deux mille chevaux, & vingt mille hommes de pié, qu'il eut ſoin de former à tous les exercices militaires. En cet état il alla mettre le ſiége devant une des plus importantes places de Sicile que l'on appelloit Murgantia.

Ils forment une armée de 20000. hommes de pié & 2000. chevaux.

Le Préteur parut alors ſe réveiller comme d'une eſpéce d'aſſoupiſſement. Il marcha contre les rebelles avec dix mille ſoldats, tant Italiens que Siciliens. Mais il ne fit qu'augmenter la gloire du Roi des eſclaves, qui

qui mit toute ſon armée en déroute, lui tua ſix cens hommes, & fit quatre mille priſonniers. Salvius ne put pourtant pas venir à bout de forcer Murgantia.

Autre révolte d'eſclaves, dont Athénion eſt le Chef.

Cependant d'un autre côté de la Sicile, vers Ségeſte & Lilybée, ſe forme une nouvelle conſpiration d'eſclaves, qui avoient pour chef Athénion, Cilicien de naiſſance, brave de ſa perſonne, & qui ſe donnoit pour habile dans l'Aſtrologie judiciaire. Car il eſt remarquable que la ſuperſtition, & les chiméres de la divination influérent toujours beaucoup dans ces ſortes de révoltes. Celui-ci ſe voyant à la tête de mille hommes, qui s'étoient raſſemblés autour de lui en cinq jours, prit le diadême avec le nom de Roi. Mais il ſe conduiſit d'une maniére toute différente des autres chefs de rebelles, qui ont coutume de faire des ſoldats de tous ceux qui s'attachent à eux. Pour lui, il ne donnoit des armes qu'à ceux en qui il remarquoit de la force de corps & du courage. Les autres, il les obligeoit de continuer leur métier accoutumé, afin qu'ils fourniſſent à la ſubſiſtance & aux autres commodités de l'armée.

Bien-

Bientôt il eut aſſemblé dix mille hommes, avec leſquels il ſe crut aſſez fort pour aſſiéger Lilybée. Il ſe trompoit : l'entrepriſe étoit trop difficile : & il lui convint de penſer à faire retraite. Mais le mauvais ſuccès, qui devoit naturellement le décréditer, tourna à ſon avantage par un effet de ſa ruſe, ſecondée d'un heureux hazard. Il fit entendre à ſes troupes que les Aſtres les menaçoient d'un grand malheur, s'ils perſiſtoient à demeurer devant la place. Effectivement lorſqu'il décampoit, arrive à Lilybée un ſecours de Maures, qui ſur le champ font une ſortie, tombent ſur l'arriére-garde d'Athénion, & lui bleſſent bien du monde. Les eſclaves ne doutérent point que cet événement ne fût l'accompliſſement de la prédiction de leur Roi, & ils en conçûrent pour lui d'autant plus de vénération.

Salvius, qui avoit pris le nom de Tryphon, réunit ſous ſes ordres toutes

Juſqu'ici les rebelles n'avoient aucune place forte. Salvius, qui ſe faiſoit nommer Tryphon, nom porté autrefois par un uſurpateur de la Couronne de Syrie, s'empara de Triocales, lieu extrêmement fort, & avantageux par toute ſorte d'endroits. Alors il mande Athénion, comme un Roi man-

les forces des rebelles.

manderoit ſon Général. Celui-ci obéit, & par là fit évanouir l'eſpérance que l'on avoit eue que la diviſion ſe mettant entre les rebelles, on en viendroit aiſément à bout. Nous avons déja vû arriver la même choſe entre Eunus & Cléon dans la premiére guerre des eſclaves. Tryphon ne fut pas néantmoins exemt de défiance par rapport à Athénion, & il le fit arréter. Le gouvernement des eſclaves prit alors une forme tout-à-fait réglée. Tryphon ſe révétit de tous les ornemens de la Royauté, ſe donna des gardes, ſe forma un Conſeil, ſe bâtit un palais dans Triocales, & y fit faire une place propre à contenir une nombreuſe aſſemblée. Il avoit alors plus de trente mille hommes à ſes ordres, ſans compter les troupes d'Athénion.

AN. R. 649.

Lucullus eſt envoyé en Sicile, & remporte une grande victoire ſur les eſclaves.

Les choſes étoient en cet état, lorſque Lucullus fut envoyé en Sicile. C'étoit ſans doute le même qui l'année précédente étant Préteur avoit diſſipé la petite armée de Vettius, & qui après l'année de ſa Préture paſſée à Rome, devoit, ſelon l'uſage établi déja depuis longtems, avoir un gouvernement de Province. Il amena avec lui quatorze mille hommes tant Romains

mains que Latins, & deux mille auxiliaires. Avec ces troupes il marcha contre les rebelles.

A ſon approche, Tryphon tint conſeil. Il étoit d'avis de ſe renfermer dans Triocales, & d'y attendre l'ennemi. Athénion, qui étoit rentré en grace, crut qu'il falloit hazarder le combat. Cet avis l'emporta. Ils s'avancérent donc au nombre de plus de quarante mille hommes, & dreſſérent leur camp à quinze cens pas de celui des Romains. Après pluſieurs jours, qui ſe paſſérent en eſcarmouches, on en vint à une action générale. Athénion juſtifia le conſeil qu'il avoit donné par des prodiges de valeur. Mais lorſqu'il eut été mis hors de combat par trois bleſſures, les eſclaves perdirent courage, & prirent la fuite, laiſſant ſur la place vingt mille des leurs. Les autres avec Tryphon ſe retirérent dans Triocales. Athénion demeura caché parmi les morts, & enſuite, à la faveur de la nuit, il ſe ſauva auſſi dans la place.

Il eût été aiſé à Lucullus de terminer la guerre, s'il eût attaqué ſur le champ ce reſte de rebelles entiérement découragés par leur défaite. Ils l'étoient au point, qu'ils délibérérent

Mais il néglige d'en profiter.

s'ils ne prendroient point le parti de retourner chez leurs maîtres, & de ſe remettre à leur diſcrétion. Mais le Préteur leur ayant donné le tems de revenir de leur premiére frayeur, ils ſe ranimérent de nouveau, & réſolurent de combattre juſqu'à la mort, plutôt que de ſe livrer eux-mêmes à leurs cruels tyrans. Lucullus vint au bout de neuf jours mettre le ſiége devant Triocales : & après y avoir perdu bien du monde, il fut obligé de le lever. Depuis ce tems il laiſſa les rebelles aſſez tranquilles, & il fut ſoupçonné d'avoir plus ſongé à s'enrichir dans ſa province qu'à la pacifier. Il y eut même plus que des ſoupçons. Car, lorſqu'il fut retourné à Rome, il fut accuſé & condamné comme concuſſionaire. Ce Lucullus eſt le pére de celui qui dans la ſuite fit la guerre contre Mithridate.

AN. R. 650. Servilius ſuccéde à Lucullus. Tryphon meurt, & Athénion eſt élu Roi

Servilius fut envoyé l'année ſuivante pour lui ſuccéder, & ne fit rien de mémorable. Florus même dit que les rebelles le vainquirent, & s'emparérent de ſon camp. Pendant qu'il étoit en Sicile Tryphon mourut, & Athénion lui ayant ſuccédé ravagea toute l'Iſle, aſſiégea des villes, en prit pluſieurs, ſans que le Préteur ſe donnât preſque aucun mou-

mouvement pour arrêter ſes progrès. en ſa place.

Enfin on envoya de Rome un Conſul contre des ennemis qui devenoient toujours de plus en plus redoutables. Ce fut Manius Aquillius, collégue de Marius dans ſon cinquiéme Conſulat. Celui-ci étoit un homme d'une bravoure héroïque. Il remporta ſur les rebelles une victoire ſignalée, dans laquelle il tua de ſa propre main Athénion, après avoir reçû lui-même une bleſſure à la tête. AN. R. 651. Le Conſul M. Aquillius termine la guerre.

Les eſclaves, quoiqu'ils euſſent perdu leur Chef, ne laiſſérent pas de ſe cantonner dans différentes places. Aquillius les y pourſuivit, ſans leur donner néantmoins occaſion de combattre, mais s'appliquant à les réduire par la famine. Il périrent tous par le fer & par la faim. Mille ſeulement ſe rendirent avec Satyrus leur commandant. Aquillius les fit conduire à Rome, & voulut les donner en ſpectacle au peuple en les faiſant combattre contre les bêtes. Ces malheureux voyant qu'on ne leur avoit conſervé la vie que pour les faire ſervir de jouet & de divertiſſement au peuple, lui donnérent un ſpectacle bien différent de celui auquel il s'attendoit. Ils tournérent les uns con-

tre les autres les armes qu'on leur avoit miſes en main, & s'égorgérent mutuellement. Satyrus, qui reſta le dernier, ſe tua lui-même. Aquillius eut l'honneur du petit triomphe, ou Ovation.

Ainſi finit la ſeconde guerre des eſclaves en Sicile. On dit que le nombre des eſclaves qui périrent, tant dans cette guerre que dans la précédente, ſe montoit à un million.

Athen. VI. 20.

FAITS DETACHE'S.

Parricide commis par Publicius Malléolus.

Pendant que la guerre des eſclaves duroit encore, & immédiatement après les trionphes de Marius & de Catulus ſur les Cimbres, l'Hiſtoire fait mention d'un parricide, qui a été regardé par quelques-uns comme le premier crime de cette eſpéce qui ait été commis dans Rome. Mais l'exemple en eſt plus ancien. Plutarque nous apprend que dans les tems qui ſuivirent la guerre d'Annibal, un L. Hoſtius tua ſon pére. Ici celui qui ſe rendit coupable d'un pareil crime, ſe nommoit Publicius Malléolus. Il tua ſa mére, aidé de ſes eſclaves.

Plut. in Rom.

Supplice des parricides.

Perſonne n'ignore quel étoit à Rome le ſupplice des parricides. Romulus n'en avoit établi aucun, ayant eu peut-

peut-être la même penſée que Solon, qui dans les loix qu'il donna aux Athéniens, garda un ſemblable ſilence ſur le même ſujet : & qui, comme on lui en demandoit la raiſon, répondit qu'il ſuppoſoit qu'il ne ſe trouveroit jamais perſonne capable de ſe porter à un ſi horrible excès. En effet il peut paroître que ſtatuer une peine contre un crime qui révolte ſi fort la nature, c'eſt plutôt enſeigner aux hommes à le regarder comme poſſible, que le prévenir. Mais il n'eſt point de crime dont la méchanceté des hommes ne ſoit capable : & L. Hoſtius en ayant donné la preuve par rapport à celui-ci dans Rome, il eſt à croire que ce fut contre lui que l'on inventa le ſupplice ſingulier dont j'ai à parler. On enfermoit le criminel dans un ſac bien couſu avec un chien, un coq, une vipére, & un ſinge, & en cet état on le jettoit dans la riviére.

Mais pourquoi le choix d'un ſupplice ſi extraordinaire ? C'eſt ce que Cicéron nous explique dans un de ſes plaidoyers : & ce morceau d'une éloquence plus ingénieuſe que ſolide ſera peut-être ici comme une eſpéce d'interméde, qui pourra ne pas déplaire

au Lecteur. „ O [a] que la ſageſſe de „ nos ancêtres, s'écrie-t-il, me paroît „ digne d'admiration dans le ſupplice „ qu'ils ont établi contre les parrici- „ des ! Ne vous ſemble-t-il pas qu'ils „ ont tout d'un coup retranché le cri- „ minel du milieu de la nature, en lui „ ôtant en même tems le ciel, le ſoleil, „ l'eau, la terre ; afin qu'un malheu- „ reux qui auroit tué celui dont il avoit „ reçû la naiſſance, fût privé en même „ tems de tous les élémens qui ont „ donné la naiſſance aux différens êtres „ qui compoſent cet univers ? Ils „ n'ont voulu ni l'expoſer aux bêtes, „ de peur que les bêtes mêmes, par „ une eſpéce de contagion que leur „ communiqueroit un tel monſtre, „ n'en devinſſent plus féroces ; ni le „ jetter nû dans la riviére, de peur qu'il „ ne ſouillât les eaux, deſtinées à laver „ & à expier toutes les ſouillures. En „ un mot il n'y a rien dans la nature „ de ſi vil, ni d'un uſage ſi ordinaire & „ ſi

a O ſingularem ſapientiam, judices ! Nonne videntur hunc hominem ex rerum natura ſuſtuliſſe & eripuiſſe, cui repentè cœlum, ſolem, aquam, terramque ademerunt ; ut qui eum neceſſet unde ipſe natus eſſet, careret iis rebus omnibus ex quibus omnia nata eſſe dicuntur ? Noluerunt feris corpus objicere, ne beſtiis quoque, quæ tantum ſceleris attigiſſent, immanioribus uteremur : non ſic nudos in flumen dejicere, ne, quum delati eſſent in mare, ipſum polluerent. quo cetera quæ violata

„ ſi général, dont ils lui ayent laiſſé la „ jouiſſance. Qu'y a-t-il en effet de „ plus commun que l'air aux vivans, „ la terre aux morts, la mer à ceux qui „ ſont ſur les flots, le rivage à ceux qui „ y ſont pouſſés par les vagues ? Ces „ miſérables vivent peut-être quelques „ momens, mais ſans pouvoir reſpirer „ l'air : ils meurent, ſans que leurs os „ touchent à la terre : ils ſont conti- „ nuellement agités par les flots, ſans „ en être jamais lavés : enfin ils ſont „ pouſſés ſur le rivage, mais ſans pou- „ voir jamais trouver auprès des ro- „ chers mêmes un lieu de repos. „

Il eſt aſſez vraiſemblable que les inſtituteurs de ce ſupplice ont eu quelques-unes des vûes que Cicéron étale & amplifie avec tant d'eſprit & de fécondité. On y ſent aiſément une horreur, qui cherche à ſe délivrer par la voie la plus courte d'un objet infiniment odieux. Au reſte, ſi j'ai taxé l'en-

ſunt expiari putantur. Denique nihil tam vile, neque tam vulgare eſt, cujus partem ullam reliquerint. Etenim quid tam eſt commune, quàm ſpiritus vivis, terra mortuis, mare fluctuantibus, littus ejectis ? Ita vivunt, dum poſſunt, ut ducere animum de cœlo non queant : ita moriuntur, ut eorum oſſa terra non tangat : ita jactantur fluctibus, ut nunquam abluantur : ita poſtremò ejiciuntur, ut ne ad ſaxa quidem mortui conquieſcant. *Cic. pro Sex. Roſc.* 71. 72.

droit que je viens de rapporter d'être dans un goût d'éloquence qui court trop après le brillant ſans faire aſſez d'attention à la juſteſſe, je ne parle que d'après Cicéron lui-même. Il en a fait la critique : & après avoir dit que [a] lorſqu'il le prononça étant encore fort jeune, il fut extrêmement applaudi, il le cenſure néantmoins comme ſe reſſentant de la verdeur de la jeuneſſe, comme ayant plus beſoin d'indulgence qu'il n'étoit digne d'éloges, comme plus louable par l'eſpérance de ce qu'on pouvoit s'en promettre pour la ſuite, que par un mérite réel & préſent.

Revenons à Marius, que nous avons laiſſé comblé de gloire, & qui va ſe couvrir d'opprobre par une ambition inſenſée, & par toutes les noirceurs de la perfidie & de la trahiſon.

Marius obtient par brigue & Ce n'étoit pas aſſez pour lui d'avoir été élevé cinq fois au Conſulat, &, ce qui étoit ſans exemple dans Rome,

[a] Quantis illa clamoribus adoleſcentuli diximus de ſupplicio patricidarum ! quæ nequaquam tàtis deferbuiſſe poſt aliquanto ſentire cœpimus .... Sunt enim omnia ſicut adoleſcentis, non tam re & maturitate, quàm ſpe & exſpectatione laudati. *Orat.* 107.

Rome, d'avoir géré cette charge ſuprême pendant quatre années conſécutives. Il rechercha & pourſuivit un ſixiéme Conſulat avec plus d'ardeur, que jamais perſonne n'en avoit eu pour y parvenir une premiére fois. Il tâchoit de ſe rendre agréable au peuple en faiſant le complaiſant, en affectant des maniéres douces, aiſées, affables : en quoi il avoit tout-à-fait mauvaiſe grace, parce qu'il forçoit ſon caractére, naturellement dur & impérieux. A toutes ces baſſes manœuvres il joignit un moyen plus efficace. Il répandit l'argent à pleines mains dans les Tribus ; & vint ainſi à bout, non ſeulement de ſe faire nommer Conſul pour la ſixiéme fois, mais d'écarter Métellus Numidicus, qui s'étoit mis ſur les rangs, & de ſe faire donner L. Valerius Flaccus moins pour Collégue que pour valet. Alors il ſe lia étroitement avec le plus mauvais citoyen de Rome, L. Appuleius Saturninus. C'eſt un homme qu'il eſt à propos ici de faire connoître. Pour cela je vais rapporter quelques faits qui le regardent, & que j'ai réſervés juſqu'à préſent.

par argent un ſixiéme Conſulat. *Plut. in Mar.*

Origine de la haine de Saturnin contre le Sénat. *Cic. de Har. Resp.* 43. *& pro Sext.* 34.

La premiére mention qui ſoit faite de lui dans l'Hiſtoire, c'eſt à l'occaſion de ſa Queſture. Dans cette charge il eut le département d'Oſtie, & la commiſſion de faire la proviſion des bleds, dont on manquoit alors dans Rome. C'étoit un jeune débauché, fou du plaiſir, de ſorte qu'il s'acquitta très-négligemment de ſon emploi. Le Sénat le lui ôta, & le transféra à M. Scaurus. Cet affront piqua Saturnin. Il quitta la débauche, mais ce ne fut que pour devenir malfaiſant, ſéditieux, turbulent: & de ce moment il ne perdit plus de vûe le déſir de ſe venger du Sénat.

Il devient Tribun du Peuple, & ſe lie avec Marius.

Bientôt, c'eſt-à-dire l'an de Rome 649. il parvint à la charge de Tribun: & comme il avoit une ſorte d'éloquence populaire, il ſe fit du crédit, & ſervit Marius, ainſi que nous l'avons rapporté, pour ſon quatriéme Conſulat. Il paroît que dès-lors il s'attacha d'une maniére particuliére à Marius. Car dans ce même Tribunat il propoſa une loi, pour faire diſtribuer aux ſoldats vétérans, qui avoient porté les armes ſous ce Général, cent arpens de terre en Afrique. Un de ſes Collégues s'oppoſa à cette

cette loi. Mais la multitude ameutée par Saturnin le chaſſa à coups de pierres. Ce n'étoit là encore que le prélude des excès auxquels il ſe porta dans la ſuite.

L'amitié qu'il avoit contractée avec Marius le portoit naturellement à haïr Métellus Numidicus : & d'ailleurs il étoit bien digne par ſes vices d'être l'ennemi d'un homme auſſi vertueux. Oroſe raconte que Métellus ayant été créé Cenſeur, Saturnin eut l'audace de le tirer par force de ſa maiſon, & le pourſuivit à main armée juſques au Capitole, où Métellus avoit été contraint d'aller chercher un aſyle. Saturnin l'y aſſiégea, & il fallut que les Chevaliers Romains priſſent les armes, & livraſſent pour ſauver le Cenſeur un combat, dans lequel il y eut beaucoup de ſang répandu. Probablement ce fait doit ſe rapporter aux autres conteſtations que Métellus eut dans ſa Cenſure avec Saturnin, & qui furent très-violentes.

Cenſure de Métellus Numidicus, & conteſtations violentes entre lui & Saturnin. *Oroſ.* V. 17.

Le Cenſeur vouloit l'exclure du Sénat, auſſibien que Servilius Glaucia, qui par l'indignité de ſa conduite étoit l'opprobre de cette Compagnie. Mais de plus une autre querelle, ſuſci-

tée encore par Saturnin, occaſionna une ſédition furieuſe. Un certain L. Equitius ſe donnoit pour fils de Ti. Gracchus, & ſe préſentoit aux Cenſeurs pour être inſcrit en cette qualité ſur le rôle des citoyens Romains. Métellus réſiſtoit, aſſurant que Tibérius n'avoit eu que trois fils, qui tous trois étoient morts, l'un en Sardaigne dans le ſervice, l'autre à Préneſte, le dernier à Rome; & qu'il ne ſouffriroit pas que l'éclat d'une ſi illuſtre famille fût terni par un miſérable impoſteur. Le peuple, idolâtre du nom des Gracques, & flatté de l'eſpérance de le voir renaître, s'emporta avec violence: les pierres volérent: le Cenſeur fut en danger: mais il demeura ferme à rebuter le faux Gracchus. Un Tribun, dont Valére-Maxime nous a laiſſé ignorer le nom, ſoutenoit Equitius: & il entreprit de le faire reconnoître par Sempronia ſœur des Gracques. Il fit venir cette Dame au milieu de l'Aſſemblée, la fit monter dans la Tribune aux Harangues, & là en la préſence de ce peuple mutiné, il la ſomma de reconnoître ſon neveu, & de lui donner le baiſer en ſigne de parenté. Sempronia fit paroître en cette oc-

Val. Max. III. 8.

occaſion une fermeté digne de ſon nom & de ſon rang, & malgré les clameurs de la multitude, elle ne témoigna que du mépris pour celui qui vouloit fauſſement s'introduire dans ſa famille. On ne ſait pas comment cette affaire finit. Il eſt aſſez vraiſemblable que le Collégue de Numidicus, qui étoit en même tems ſon couſin-germain, mais qui ne lui reſſembloit pas pour la conſtance, permit à Equitius de prendre la qualité qu'il prétendoit ſur les rôles publics. Il eſt certain au moins qu'il exemta de la flétriſſure Glaucia & Saturnin, & qu'il les maintint dans le rang de Sénateurs.

La Cenſure des deux Métellus, Numidicus & Caprarius, tombe ſous l'an de Rome 650.

Peu de tems après Saturnin s'attira une nouvelle affaire, qui auroit dû le perdre. Mithridate, ſi fameux par les guerres qu'il ſoutint depuis contre Rome, formoit dès-lors de grands deſſeins ſur quelques Etats voiſins de ſon Royaume. Mais ſentant bien qu'il ne pourroit les exécuter, s'il ne faiſoit entrer les Romains dans ſes intérêts, il envoya des Ambaſſadeurs à Rome avec de groſſes ſommes pour gagner les

Saturnin inſulte les Ambaſſadeurs de Mithridate. Appellé en jugement il eſt

renvoyé absous. *Diod. apud Fulv. Urſin.*

les ſuffrages des principaux du Sénat. L'unique auteur que nous ayons ſur ce fait, ne dit point poſitivement s'il y eut de l'argent donné & reçû. La choſe eſt par elle-même très-vraiſemblable. Saturnin, qui crut avoir une occaſion d'attaquer le Sénat avec avantage, fit grand bruit à ce ſujet, & il alla même juſqu'à inſulter les Ambaſſadeurs. Ceux-ci animés par un grand nombre de Sénateurs, qui leur promirent de les appuyer de tout leur crédit, portérent leurs plaintes au Sénat, qui ſeul connoiſſoit de ces ſortes d'affaires. La perſonne des Ambaſſadeurs avoit toujours été extrêmement reſpectée dans Rome, & dans les cas ſemblables à celui-ci les * violateurs du droit des gens n'avoient jamais manqué d'être livrés à la Nation qu'ils avoient offenſée. Saturnin ſentit donc la grandeur du danger auquel il étoit expoſé : il mit tout en œuvre pour intéreſſer le Peuple dans ſa cauſe. Il parut en habit de ſuppliant, ſe jettant aux pieds des citoyens, implorant leur ſecours les larmes aux yeux, tâchant de leur perſuader que c'étoit ſon attachement aux intérêts du Peuple qui lui avoit attiré la haine du Sénat, &

* *Hiſt. Rom Tom. III. p. 530 & Tom. VII. p. 359.*

que

que ſes juges étoient ſes parties. Le jour du jugement, un nombre infini de citoyens remplirent les environs du Sénat, qui intimidé apparemment par ce concours extraordinaire, n'oſa condamner Saturnin.

Ce factieux, aigri de nouveau par le danger qu'il avoit couru, vérifia bien la maxime avancée par Caton dans Tite-Live, qu'il [a] y a moins d'inconvénient à ne point accuſer un méchant homme, qu'à le mettre dans le cas d'être abſous. De ce moment il ne mit plus de bornes à ſes fureurs, & ne reſpirant que la vengeance la plus outrée, il demanda une ſeconde fois le Tribunat. Il en vouloit ſur tout à Métellus Numidicus: & il ſe concerta avec Marius pour le perdre. Il falloit commencer par faire réüſſir ſon projet par rapport au Tribunat; ce qui ſouffroit de grandes difficultés; & Marius, actuellement Conſul, & maître des troupes, s'engagea à le faire Tribun à quelque prix que ce fût. Cependant des dix places de Tribuns, neuf furent données ſans qu'il y fût compris. Aulus Nonius lui diſputoit encore la dixiéme

An. R. 651. Saturnin, ayant tué Nonius, eſt élû en ſa place Tribun pour la ſeconde fois. *Appian. Civil.l.* I. *Liv. Epit.* LXIX. *Oroſ.* V. 17.

[a] Hominem improbum non accuſari tutius eſt, quàm abſolvi. *Liv.* XXXIV. 4.

me place, & même l'emporta. Saturnin, à qui les plus grands crimes ne coutoient rien, accompagné d'un grand nombre de gens de la lie du Peuple & de ſoldats que lui fournit Marius, pourſuivit Nonius, & le tua. La violence étoit criante, & ouvertement contraire à la liberté publique. Cela n'empêcha pas que le lendemain matin, dans une Aſſemblée furtive, Saturnin ne fût créé Tribun. Perſonne n'oſa ſe plaindre, & le crime demeura non ſeulement impuni, mais triomphant.

Ainſi Marius, qui avoit acheté le Conſulat, & Saturnin, qui s'étoit ouvert le chemin au Tribunat par le meurtre, unirent leurs forces & leurs reſſentimens : avec cette différence néantmoins, que l'un agiſſoit à front découvert, au lieu que l'autre cachoit ſon jeu.

AN. R. 652. AV. J.C. 100. C. MARIUS VI. L. VALERIUS FLACCUS.

Saturnin propoſe & fait paſſer une

Dès que Saturnin fut en place, il propoſa pluſieurs Loix. Mais celle qui fit le plus de bruit, fut une nouvelle Loi Agraire, qui ordonnoit des diſtributions de terres, & l'établiſſement

ment de différentes colonies. Le Sénat ne manqua pas de réſiſter ſelon ſa coutume à cette largeſſe pernicieuſe. Le peuple ſe partagea, parce que la plûpart des citoyens n'y avoient point d'intérêt, & que les ſoldats de Marius étoient preſque les ſeuls qui duſſent en profiter. Enfin une oppoſition en forme de la part de quelques Tribuns ſembloit devoir tout arrêter. Mais il y avoit long-tems que Ti. Gracchus avoit montré l'exemple de ne point reſpecter l'oppoſition. AN. R. 652. AV. J.C. 100. nouvelle Loi Agraire.

Saturnin chaſſa de la place publique les Tribuns oppoſans, & envoya les citoyens aux ſuffrages. Alors les Nobles & la plus ſaine partie du peuple, s'écrient que l'on a entendu tonner. Or en pareil cas l'Aſſemblée étoit rompue de plein droit, & ne pouvoit plus rien ſtatuer. Le Tribun entrant en fureur répond avec inſulte : *Il grêlera dans peu, ſi vous ne vous tenez en repos.* A ce mot, comme à une eſpéce de ſignal, on en vient aux mains : on s'arme de pierres & de bâtons. La faction de Saturnin fut la plus forte, & fit paſſer la loi. *Auct. de vir. Illuſtr.*

Il y avoit ajouté une clauſe tout-à-fait inſolite, par laquelle il étoit ordonné *Plut. in Mar.*

AN. R. 652. AV. J.C. 100. donné qu'après que le Peuple auroit accepté la loi, dans les cinq jours ſuivans le Sénat en jureroit l'obſervation, & que quiconque refuſeroit de faire ce ſerment ſeroit envoyé en éxil. Cette clauſe étoit un piége tendu à la franchiſe & à la fermeté de Métellus, & Marius employa l'artifice & la fourbe pour l'y faire tomber. Il déclara dans le Sénat qu'il ſe donneroit bien de garde de prêter un ſerment ſi injuſte, & qu'il ne penſoit pas qu'aucun homme ſage pût jamais s'y réſoudre. *Car*, ajoutoit-il, *ſi la Loi eſt bonne & utile en elle-même, c'eſt faire injure au Sénat de le forcer à en jurer l'obſervation, puiſqu'il doit s'y porter par raiſon & de plein gré: &, ſi elle eſt mauvaiſe, c'eſt la derniére injuſtice de vouloir extorquer de nous un ſerment pour nous contraindre d'y conſentir.* Ce raiſonnement étoit ſans réplique, & le ſerment ajouté à la loi devoit faire ſentir l'injuſtice de la loi même. Auſſi Métellus proteſta-t-il hautement que jamais il ne feroit le ſerment éxigé par le Tribun. C'étoit là où Marius l'attendoit, ne doutant point qu'une déclaration de lui en plein Sénat dans une matiére juſte & légitime

Noire fourberie de Marius.

ne

ne fût un engagement que rien au monde ne seroit capable de lui faire révoquer. AN. R. 652. AV. J.C. 100.

Le cinquiéme jour depuis la loi reçue, dernier délai marqué par le Tribun pour la prestation du serment, Marius assembla le Sénat, affectant de paroître troublé & inquiet. Il dit „ qu'il craignoit beaucoup que le peu„ple ne se portât à de violentes extré„mités, si le Sénat refusoit le serment. „Mais qu'il s'étoit avisé d'un expé„dient qui remédioit à tout. Que c'é„toit de jurer qu'on acceptoit la loi, „ en cas qu'elle fût loi. Que par ce „ serment on ne s'engageoit à rien, „puisqu'il étoit de notoriété publique „ qu'elle avoit passé par violence, con„tre les auspices, & après un coup de „tonnerre entendu & annoncé. „ Il n'y avoit personne qui ne sentît la foiblesse & le ridicule de ce subterfuge: mais la crainte de l'éxil l'emporta sur tous les autres motifs. Marius sortit pour aller prêter le serment, & tous les Sénateurs généralement, à l'exception d'un seul, le suivirent. Cet homme unique étoit Métellus. Quelques priéres & quelques instances que lui fissent ses amis, il ne fut point ébranlé: mais

Métellus, seul de tous les Sénateurs refuse de faire un serment injuste. Il est éxilé.

AN. R. 652. AV. J.C. 100. mais demeurant ferme dans ſes principes, & prêt à tout ſouffrir pour ne rien faire de honteux, il ſe retira de la place, s'entretenant avec ceux qui l'accompagnoient, & leur diſant ces paroles remarquables : *Faire le mal, c'eſt l'effet d'un cœur corrompu. Faire le bien, lorſqu'il n'y a rien à craindre, c'eſt le mérite d'un homme du commun. Mais faire le bien en s'expoſant aux plus grands dangers, c'eſt le propre de l'homme véritablement vertueux.*

Quelle différence entre un homme & un homme, entre Marius & Métellus ! l'un faiſant conſiſter l'habileté & la ſageſſe politique dans la diſſimulation & le menſonge ; l'autre mettant pour fondement de tout mérite, & de toute vertu la ſincérité & la droiture : l'un ſongeant à devenir le plus grand dans ſa République, même aux dépens de la probité & de la vertu, l'autre à en être le plus homme de bien. C'eſt de Plutarque que j'emprunte ces différens traits.

Saturnin ne fut pas long-tems ſans conſommer ſon crime. Il fit rendre un décret par le Peuple, portant injonction aux Conſuls de faire publier qu'on interdiſoit le feu & l'eau à Métellus,

tellus, & qu'on défendoit à tous les ſujets de la République de le recevoir chez eux: c'étoit la formule de l'éxil. Tous les gens de bien, compatiſſant à ſa diſgrace, ſe rendoient en foule auprès de lui, déterminés à le défendre: mais il ne voulut pas que pour ſon intérêt on en vînt à une ſédition, & il ſortit de la ville conſolant ſes amis, & leur faiſant ce raiſonnement: *Ou les affaires changeront, & alors, ſi le peuple vient à ſe reconnoître, je ſerai rappellé avec honneur; où elles demeureront au même état, & en ce cas ne vaut-il pas mieux être éloigné de la vûe de tant de maux?* Les marques extraordinaires d'eſtime & d'affection qu'on lui donna dans tous les lieux par où il paſſoit, firent ſentir juſqu'à quel point on admiroit un homme qui avoit [a] mieux aimé renoncer à ſa patrie qu'à ſon devoir. Il s'arrêta à Rhode, où il revécut agréablement, rempliſſant ſon tems ou par la lecture, pour laquelle il avoit toûjours eu beaucoup de goût, grande reſſource pour un éxilé; ou par la converſation avec les gens de bien & les gens de lettres, qui ſe trouvoient

AN. R. 652. AV. J.C. 100.

Il ſe retire à Rhode.

a Cui patriæ ſalus dulcior quàm conſpectus fuit; qui de civitate quam de ſententia decedere maluit. *Cic. pro Balbo, n.* 11.

AN. R. 652. AV. J.C. 100. yoient en assez grand nombre dans cette isle.

L'éxil n'abattit donc en aucune maniére son courage. C'est ce qui paroît bien par un mot d'une de ses lettres qu'Aulugelle nous a conservé. *Ce* [a] *sont mes adversaires*, dit Métellus, *qui se sont interdit à eux-mêmes la jouissance de la vertu & de la justice. Quant à moi, je ne suis point privé de l'usage de l'eau & du feu: & je jouïs d'une très-grande gloire.* On voit qu'il fait allusion à l'interdiction de l'eau & du feu, qui avoit été prononcée contre lui.

Insolence de Saturnin.

Marius, qui avoit nourri les fureurs de Saturnin, en devint bientôt le vengeur. Mais il fallut qu'il y fût forcé. Ce séditieux, à qui il avoit une fois lâché la bride, le fatiguoit par les nouveaux excès auxquels il se portoit tous les jours. Son insolence étoit extrême: & l'on en peut juger par la maniére dont il traita Glaucia, qui étoit néanmoins son ami, & digne de l'être. Glaucia étoit Préteur: & comme il rendoit la justice dans la place en même tems que Saturnin haranguoit le peuple, celui-ci prétendit que c'étoit un manque-

[a] Illi verò omni jure atque honestate interdicti. Ego neque aquâ, neque igni careo: & summâ gloriâ fruor. *Metellus apud A. Gell.* XVII. 2.

quement de reſpect pour ſa qualité de Tribun, & lui mit en piéces ſa chaire Curule. AN. R. 652. AV. J.C. 100.

Marius ménageoit cependant Saturnin, le regardant ſans doute comme un inſtrument utile à ſes vûes. Il ſe plut même d'abord à attiſer le feu de la diſcorde entre le Sénat & ce Tribun; & joua pour cela le plus indigne rôle qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Car les premiers du Sénat s'étant rendus chez lui, pour l'exhorter à prendre la défenſe de la République contre un furieux qui la déchiroit, il reçut en même tems Saturnin dans ſa maiſon par une autre porte: & prétextant une incommodité, qui l'obligeoit ſouvent de ſortir, il paſſa & repaſſa d'un appartement à l'autre, & fit ſi bien qu'il les renvoya tous plus aigris & plus animés qu'ils n'étoient venus. Mais Saturnin pouſſa ſi loin les choſes, qu'enfin Marius fut obligé de l'abandonner.

Indigne manœuvre de Marius pour aigrir de plus en plus les eſprits. *Plut. in Mar.*

Il demanda un troiſiéme Tribunat, & dans le deſſein de ſe rendre de plus en plus agréable au peuple, il mit auſſi ſur les rangs pour devenir ſon Collégue ce faux Gracchus dont nous avons parlé. Marius agit alors en Con-

Nouveaux excès de Saturnin. *Appian. Civil. l.* 1.

AN. R. 652. AV. J. C. 100.

Conſul. Il ordonna à Equitius (c'étoit le nom de l'impoſteur) de ſe déſiſter de ſa demande, & ſur ſon refus il le fit mettre en priſon. Mais le Peuple, paſſionné pour le nom que ce miſérable uſurpoit, força la priſon, l'en arracha, & le nomma Tribun avec Saturnin. Ce n'eſt pas tout encore. Saturnin vouloit avoir un Conſul dévoué à ſes volontés. Il jetta les yeux ſur Glaucia, qui étoit réellement l'homme qui lui convenoit le mieux par une [a] baſſeſſe d'ame qui répondoit à celle de ſa naiſſance. Glaucia n'étoit point éligible, parce qu'il étoit actuellement Préteur, & que les loix éxigeoient un intervalle entre la Préture & le Conſulat. Mais les loix n'arrêtoient pas Saturnin. Le jour de l'élection des Conſuls étant arrivé, l'Orateur Marc Antoine fut élû d'abord ſans difficulté. La ſeconde place étoit diſputée entre Memmius & Glaucia: & Memmius alloit être préféré. Saturnin détache ſur lui quelques-uns des aſſaſſins qu'il avoit à ſes gages, & le fait aſſommer ſur la place en préſence de tout le peuple.

Ce

[a] Summis & fortunæ & vitæ ſordibus. *Cic. Brut.* 224.

Ce dernier crime perdit le Tribun. Tous les Ordres de l'Etat prirent feu. Tout ce qu'il y avoit de citoyens bien intentionnés ſe réunirent pour réprimer une audace & une fureur qui menaçoient Rome de ſa perte. Il fut impoſſible à Marius de protéger Saturnin contre l'indignation publique : & toujours prêt à changer de parti ſelon ſon intérêt, il ſe mit à la tête des ennemis de celui avec qui juſqu'alors il avoit toujours agi de concert. Le Sénat rendit un décret, portant „ que les „ Conſuls. C. Marius & L. Valérius „ s'aſſociaſſent ceux des Préteurs & „ des Tribuns du peuple qu'ils ju„ geroient à propos, & défendiſſent „ l'Etat, & la majeſté du peuple Ro„ main, par toutes les voies convena„ bles. „ Ce décret donnoit aux Conſuls un pouvoir illimité. Marius en uſa dans toute ſon étendue. Il fit prendre les armes aux citoyens, diſtribua les poſtes, & marcha lui-même vers la place, où Saturnin l'attendoit avec ſa troupe. Les forces n'étoient pas égales aſſurément. Mais il y avoit encore plus de différence entre ces deux partis pour la dignité, que pour les forces. D'un côté etoient les deux

AN. R. 652. AV. J.C. 100. Tous les Ordres de la République ſe réuniſſent contre lui : il eſt mis à mort.

AN. R. 652. AV. J.C. 100. Conſuls, tous les Préteurs excepté Glaucia, tous les Tribuns excepté Saturnin, toute la fleur de la Nobleſſe, tout l'Ordre des Chevaliers, tout le Sénat. On y remarquoit particuliérement deux vénérables vieillards, M. [a] Scaurus Prince du Sénat, qui pouvant à peine marcher, avoit crû, dit Cicéron, que la goute qu'il avoit aux pieds n'étoit pas pour lui un obſtacle, parce qu'elle ne l'empêcheroit que de fuir : & Q. Scévola, accablé d'années & d'infirmités, paralytique, & preſque ſans aucun uſage de ſes bras & de ſes mains, & qui s'appuyant ſur une pique, montroit en même tems & la vigueur de ſon courage & la foibleſſe de ſon corps. De l'autre côté, il n'y avoit rien que de mépriſable, à commencer par les chefs, un Tribun factieux, un Préteur qui deshonoroit ſa charge par ſon indignité, le faux Gracchus. Après ceux-là, les ſeuls preſque qui ayent mérité d'être nommés ſont le Queſteur Saufeius, & un certain Labie-

a Quum armatus M. Æmilius princeps Senatus, in Comitio conſtitiſſet, qui quum ingredi vix poſſet, non ad inſequendum ſibi tarditatem pedum, ſed ad fugiendum impedimento ſore putabat; quum denique Q. Scævola, confectus ſenectute, præpeditus morbo, mancus, & membris omnibus captus & debilis, haſtili nixus, & animi vim, & infirmitatem corporis oſtenderet. *Cic. pro Rabir. n.* 21.

bienus, ami de Saturnin. Tout le reſte n'étoit que canaille & troupe ſédi- AN. R. 652. AV. J.C. 100.
tieuſe.

La victoire ne pouvoit pas être incertaine : & Saturnin fut bientôt obligé de ſe réfugier dans le Capitole avec ceux que j'ai nommés, & le gros de ſes partiſans. On les mit hors d'état de s'y défendre long-tems, en coupant les canaux qui y conduiſoient de l'eau. Dans cette extrêmité, Saufeius réduit au déſeſpoir, propoſa de mettre le feu au Capitole, pour terminer, diſoit-il, leur noble & malheureuſe entrepriſe par une fin illuſtre, en ſe donnant pour bucher un ſi auguſte temple. Mais Saturnin & Glaucia n'entrérent pas dans ſes vûes, & comptant ſur l'amitié & le crédit de Marius, qui les favoriſoit ſous main, ils envoyérent des Députés aux Conſuls, ſe rendirent ſous la foi publique, & ſortirent du Capitole. Marius auroit bien voulu les ſauver, mais il n'en fut pas le maître. La populace, s'écriant que c'étoient les ennemis de l'Etat, à qui l'on n'avoit pu, ſans le conſentement du Sénat, donner de parole, ſe jetta ſur ceux qui tombérent ſous ſa main, & ce jour-là même, fit périr

AN. R. 652. AV. J. C. 100. tous les Chefs de la ſédition. Saturnin eut beau proteſter qu'il n'avoit rien fait que ſous l'autorité & par les avis du Conſul Marius. Il fut maſſacré par la multitude irritée, avec le Préteur Glaucia, & le faux Gracchus, qui ce jour-là même avoit pris poſſeſſion du Tribunat : circonſtance qui nous donne la date préciſe de cet événement. Car les Tribuns entroient en charge le cinq Décembre. Le corps de Saturnin fut mis en piéces, & Rabirius porta ſa tête avec inſulte de maiſon en maiſon par toute la ville. On accorda la liberté à l'eſclave qui l'avoit tué, & les biens des auteurs de la ſédition furent confiſqués.

Sa mémoire eſt déteſtée. La mémoire de Saturnin n'eut pas le même avantage que celle des Gracques, auxquels véritablement il ne reſſembloit guéres que par les mauvais côtés. Elle fut déteſtée après ſa mort, comme ſa perſonne l'avoit été de ſon vivant. Deux faits remarquables prouvent évidemment qu'il ſuffiſoit de paroître conſerver pour lui quelque attachement & quelque eſtime, pour être traité en criminel. Un certain C. Decianus, dans un diſcours qu'il faiſoit devant le peuple, ayant parlé

Val. Max. VIII. 1.

parlé honorablement de Saturnin, fut condamné. Sex. Titius fut auſſi envoyé en éxil, parce qu'il avoit chez lui un portrait de Saturnin. Cette rigueur peut ſembler outrée. Cicéron ne la jugeoit point telle. Voici comme il s'exprime en parlant de la condamnation de Titius. „ Les [a] Juges regardérent comme un méchant „ citoyen, comme un membre qui méritoit d'être retranché de la Républi„ que, celui qui affectant de faire para„ de du portraît d'un ſéditieux déclaré „ & d'un ennemi de la patrie, témoi„ gnoit ou vouloir rendre une eſpéce „ d'hommage à ſa mémoire, ou ſe pro„ poſer d'exciter à ſon égard les regrets „ & la compaſſion de la multitude, ou „ enfin penſer comme lui, & avoir „ deſſein d'en devenir l'imitateur. „ AN. R. 652. AV. J.C. 100.

Dès que Saturnin fut mort, on parla beaucoup du retour de Métellus : c'étoit le vœu général de tous les gens de bien, & ce ſemble une ſuite néceſſaire du traitement fait au Tribun qui l'avoit éxilé. La faction de Ma- La faction de Marius empêche le retour de Métellus.

[a] Statuerunt Equites Romani, improbum civem eſſe, & non retinendum in civitate, qui hominis hoſtilem in modum ſeditioſi, imagine, aut mortem ejus honeſtaret, aut deſideria imperitorum miſericordiâ commoveret, aut ſuam ſignificaret imitandæ improbitatis voluntatem. *Cic. pro Rabir.* 24.

AN. R. 652. AV. J.C. 100. Marius empêcha l'effet de cette bonne volonté preſque univerſelle. Le Tribun P. Furius, que Métellus, pendant ſa Cenſure, avoit privé du rang de Chevalier, s'y oppoſa formellement: & cet homme d'une condition baſſe, fils d'un affranchi, rejetta avec une dureté inhumaine les priéres du jeune Métellus, qui s'étoit jetté à ſes piés les larmes aux yeux pour ſolliciter le retour de ſon pére.

AN. R. 653. AV. J.C. 99.

M. ANTONIUS.
A. POSTUMIUS ALBINUS.

Métellus fut bientôt vengé de l'arrogance de Furius. Ce Tribun ne fut pas plutôt ſorti de charge, que Canuleius l'un de ſes ſucceſſeurs l'ayant accuſé, le peuple ne lui permit pas même de ſe défendre, & l'aſſomma ſur le champ. Il méritoit bien cette mort funeſte; car c'étoit un citoyen pernicieux, d'abord partiſan, puis déſerteur de Saturnin: mais la violence dont on uſa à ſon égard, n'en eſt pas moins condamnable.

Rappel glorieux de Métellus.

L'occaſion étoit trop belle, pour ne pas pouſſer l'affaire du rappel de Métellus Numidicus. Toute la maiſon de ce grand homme, ſi nombreuſe, ſi puiſ-

puiſſante, tant de fois honorée des premiéres dignités de la République, tous ſes alliés, qui étoient des premiéres familles de Rome, employérent leur crédit pour faire révoquer le décret par lequel il avoit été condamné à l'éxil. Mais ſon fils eut la principale gloire du ſuccès. Ce jeune homme, mémorable à jamais par ſa tendreſſe filiale, alla de maiſon en maiſon, revêtu d'un habit de deuil, verſant des larmes en abondance, & ſe proſternant aux pieds de tous les citoyens, ſolliciter une grace qui lui étoit plus chére que ſa propre vie. Marius s'oppoſa le plus qu'il lui fut poſſible au rétabliſſement de celui qu'il avoit ſi indignement chaſſé. Ce fut en vain. Le peuple, ſur la propoſition de Calidius l'un des Tribuns, rappella Métellus. Le [a] tendre & vif empreſſement que marqua ſon fils en cette occaſion, lui valut le ſurnom de *Pius*, comme qui diroit *bon fils*, *homme d'un bon naturel*: ſurnom moins éclatant, mais plus eſtimable que les titres de vainqueurs des nations.

AN. R. 653. AV. J.C. 99.

Diod. apud Valeſ.

V 4 Métel-

[a] Metellus Pius, pertinaci erga exſtlem patrem amore, tam clarum lacrymis, quàm alii victoriis nomen aſſecutus. *Val. Max.* V. 2.

AN. R. 653. AV. J. C. 99. Métellus assistoit à des jeux, lorsqu'on lui rendit les lettres qui lui apprenoient son rappel. Il attendit la fin du spectacle pour les lire. On ne remarqua aucune émotion sur son visage. Toujours [a] égal dans l'une & l'autre fortune, toujours maître de lui-même, & supérieur à toutes les passions, comme son éxil ne l'avoit point plongé dans la tristesse, son rappel ne lui causa point une joie immodérée.

Quand on sçut qu'il étoit près d'arriver à Rome, le Sénat & le Peuple, les riches & les pauvres, en un mot toute la ville s'empressa d'aller à sa rencontre, & de lui faire en quelque sorte réparation de l'injustice qu'on avoit commise à son égard. On [b] peut dire qu'il n'y a eu ni charges, ni triomphes, qui lui ayent fait plus d'honneur, que soit la cause même de son éxil, soit la sage conduite qu'il y garda, soit enfin la gloire de son retour.

Marius quitte Rome,

Marius, ne pouvant soutenir la vûe des honneurs qu'il prévoyoit bien qu'on

a Eumdem constat pari vultu & exsulem fuisse, & restitutum: adeo moderationis beneficio, medius semper inter secundas & adversas res animi firmitate versatus est. *Val. Max.* IV. 1.

b Nec triumphis honoribusque, quàm aut causâ exsilii, aut exsilio, aut reditu clarior fuit Numidicus. *Vell. Paterc.* II. 15.

qu'on rendroit à ſon ennemi (car les hommages rendus à la vertu ſont un véritable tourment pour l'envie) avoit quitté la ville, & s'étoit embarqué pour la Cappadoce & la Galatie, alléguant pour prétexte qu'il alloit s'acquitter des ſacrifices qu'il avoit voués à la Mére des dieux. Nous verrons dans la ſuite qu'il avoit encore une vûe ſecrette, qui étoit de provoquer & de hâter la guerre que l'on ſoupçonnoit Mithridate de méditer contre les Romains; ne doutant pas qu'on ne lui donnât en ce cas le commandement des armées, & par conſéquent l'occaſion d'acquérir une nouvelle gloire & de nouvelles richeſſes. Auſſi, quoique ce Roi ſi puiſſant eût pris à tâche de l'accabler de témoignages d'honneur, Marius ne ſe laiſſa point adoucir, ni amener à lui rendre déférence pour déférence, mais lui dit avec ſa hauteur accoutumée, *Roi de Pont, il faut ou devenir plus puiſſant que les Romains, ou vous ſoumettre à leurs ordres.* Mithridate, qui n'avoit jamais entendu perſonne qui lui parlât de ce ton, conçut alors ce que c'étoit que la fierté Romaine, qu'il ne connoiſſoit juſques-là que par le rapport des autres.

Av. J.C. 653. Av. J.C. 99. pour n'être pas témoin du retour de Métellus. *Plut.*

§. III.

Naiſſance de Céſar. Antoine avoit triomphé des Pirates. Aquillius, accuſé de concuſſion, eſt ſauvé par l'éloquence d'Antoine. Brigandages des Magiſtrats Romains dans les Provinces. Conduite admirable de Scévola Proconſul d'Aſie. Victimes humaines défendues. Duronius eſt chaſſé du Sénat pour une raiſon fort remarquable. Le Royaume de Cyréne donné aux Romains par teſtament. Sertorius, Tribun des ſoldats, ſe ſignale en Eſpagne. Eloge de Craſſus & de Scévola. Loi portée par ces Conſuls pour arrêter les uſurpations du droit de citoyen Romain. Scévola renonce au gouvernement de Province, qui lui étoit échu. Intégrité & noble confiance de Craſſus. Sédition de Norbanus. Il eſt appellé en Jugement. Caractére de Sulpicius. Sages avis qu'Antoine lui donne. Préture de Sylla. Il donne un combat de cent lions déchaînés. Ordonnance des Cenſeurs Craſſus & Domitius contre les Rhéteurs Latins. Débats entre les Cenſeurs. Luxe de l'Orateur Craſſus. Condamnation injuſte de Rutilius. Il s'exile volontairement. Invité à reve-

nir à Rome par Sylla, il le refuſe. Il avoit embraſſé toutes les belles connoiſſances.

M. ANTONIUS. AN. R.
A. POSTUMIUS ALBINUS. 653.
Av. J.C.
99.

Le rappel de Métellus Numidicus, & la naiſſance de Céſar, ſont les ſeuls événemens par leſquels ſoit marqué le Conſulat de Marc-Antoine. Naiſſance de Céſar.

Sa Préture avoit été plus illuſtre. Etant Préteur, il vainquit les Pirates, qui paroiſſent ici pour la premiére fois dans l'Hiſtoire, mais dont nous aurons lieu de parler beaucoup dans la ſuite. Il les pourſuivit juſqu'en Cilicie, qui étoit leur aſyle & leur repaire: & des conjectures probables donnent lieu de croire qu'il remporta ſur eux des avantages aſſez grands pour mériter le triomphe. Ce fut ſous le troiſiéme ou le quatriéme Conſulat de Marius. Antoine avoit triomphé des Pirates. *Pigh. Annal. ad an. 651.*

Q. CÆCILIUS METELLUS NEPOS. AN. R.
T. DIDIUS. 654.
Av. J.C.
98.

Quelque honneur que le Triomphe ait pû faire à Marc-Antoine, ſon éloquence l'a rendu bien plus recommandable & de ſon vivant & dans la

AN. R. 654. AV. J.C. 98.

Aquillius accuſé de concuſſion eſt ſauvé par l'éloquence d'Antoine.

poſtérité. Il en donna cette année une preuve magnifique dans la cauſe de M'. Aquillius, qui avoit terminé avec autant de bravoure que de bonheur la guerre contre les eſclaves de Sicile, mais qui ne ſe piquoit pas de probité comme de courage, & à qui l'amour de l'argent avoit fait commettre bien des injuſtices. Il fut donc accuſé de concuſſion. On citoit des faits, on produiſoit des témoins, on employoit contre lui des preuves qui étoient ſans réplique. Il augmentoit encore le péril où il étoit par ſa fierté, n'ayant pû ſe réſoudre à faire le perſonnage de ſuppliant, & à implorer la miſéricorde des juges. Si jamais il y eut cauſe déſeſpérée, c'étoit la ſienne, & ſa condamnation paroiſſoit inévitable.

Mais il avoit pour Avocat un des plus habiles Orateurs que Rome ait portés. Rien ne manquoit à Antoine, ni du côté de la nature, ni du côté de l'art, qu'il diſſimuloit pourtant, affectant [a] de paroître avoir l'eſprit peu cultivé, dans la penſée que ſon diſcours feroit plus d'impreſſion ſur ſes auditeurs, parce que l'on ſe défieroit moins

[a] Antonius probabiliorem hoc populo orationem fore cenſebat ſuam, ſi omnino didiciſſe nunquam putaretur. *De Orat.* II. 4.

moins de lui. Il [a] ſembloit plaider ſans préparation : il étoit néantmoins ſi bien préparé, que ſes juges paroiſſoient ne l'être pas toujours aſſez pour ſe mettre ſur leurs gardes contre l'art caché dans ſes diſcours. Son grand talent étoit d'émouvoir les paſſions ; & jamais ce talent ne paroît avec plus d'éclat, que dans une cauſe défavorable, comme étoit celle d'Aquillius. C'eſt lui-même, ou ſi l'on veut, Cicéron par ſa bouche, qui nous le fait remarquer. „ Quand [b] les Juges ſe prêtent „ à moi, dit Antoine, & ſe portent „ d'eux-mêmes où je veux les pouſſer, „ je profite de cette heureuſe diſpo„ ſition, & je tourne mes voiles vers „ le côté d'où le vent ſouffle. Mais „ quand je les trouve indifférens & „ immobiles, la choſe eſt plus difficile : car il faut pour lors que l'Ora„ teur produiſe & crée pour ainſi dire „ à neuf par la ſeule force de l'élo„ quence tous les ſentimens qu'il a „ be-

AN. R. 654. AV. J.C. 98.

a Erat memoria ſumma, nulla meditationis ſuſpicio. Imparatus ſemper ad dicendum ingredi videbatur ; ſed ita erat paratus, ut Judices, illo dicente, nonnunquam viderentur non ſatis parati ad cavendum fuiſſe. *Cic. Bruto*, 139.

b Si ſe dant (judices,) & ſua ſponte, quò impellimus, inclinant atque propendent ; accipio quod datur, & ad id, unde aliquis flatus oſtenditur, vela do. Sin eſt integer quietuſque judex, plus eſt operis : ſunt enim omnia dicendo excitanda, nihil

AN. R. 654. AV. J.C. 98. „ beſoin d'exciter, ſans qu'aucûne diſ-
„ poſition précédente & indépendan-
„ te de lui l'aide & le favoriſe. Je
„ ne déſeſpére pas néantmoins. Car
*Ennius. „ la Parole, qu'un bon * Poëte ap-
„ pelle avec raiſon *une puiſſante Maitreſ-*
„ *ſe qui domine ſur les eſprits, & une Rei-*
„ *ne qui exerce ſur tous les hommes un pou-*
„ *voir ſouverain*; la Parole a une force
„ invincible, que rien ne peut arrêter.
„ Peu contente d'elle-même lorſqu'el-
„ le n'a qu'à pouſſer les hommes au
„ panchant où leur cœur eſt déja en-
„ clin, ou à vaincre leur tranquille in-
„ différence, elle ſe fait gloire de les
„ terraſſer malgré leur réſiſtance, & de
„ les contraindre par des efforts victo-
„ rieux à rendre les armes. „

C'eſt ainſi qu'Antoine ſe conduiſit en plaidant la cauſe dont je parle actuellement. Après avoir fait valoir dans ſon diſcours tout ce que l'on pouvoit dire en faveur d'Aquillius, près de finir il le ſaiſit par le bras, le fit lever, lui déchira ſa tunique par devant, & montra aux

adjuvante naturâ. Sed tantam vim habet illa, quæ rectè à bono poëta dicta eſt *flexamina atque omnium regina rerum oratio*, ut non modò inclinantem * impellere, aut ſtantem inclinare, ſed etiam adverſantem & repugnantem, ut imperator bonus ac fortis, capere poſſit. *De Orat.* II. 187.

* *Je lis* impellere *au lieu d'*erigere, *qui me paroit contraire à toute la ſuite du raiſonnement de Cicéron.*

aux Juges les cicatrices des glorieuſes bleſſures qu'il avoit reçues dans divers combats. Il s'étendit auſſi beaucoup ſur une autre bleſſure que lui avoit fait à la tête en dernier lieu Athénion, ce brave chef des eſclaves révoltés. AN. R. 654. AV. J.C. 98.

On conçoit aiſément quel effet devoit produire ſur l'eſprit des Juges un tel ſpectacle, accompagné de diſcours vifs & touchans, qui marquoient un cœur pénétré de douleur & de commiſération. „ Je [a] n'aurois pû, dit-il, „ exciter ces ſentimens dans les autres, ſi je n'en avois été moi-même „ pénétré juſqu'au cœur. Et comment „ ne l'aurois-je pas été, en voyant un „ homme, honoré peu de tems auparavant du Conſulat, du commandement des armées, du Triomphe, „ en le voyant, dis-je, dans l'affliction, dans l'humiliation, dans le „ danger de perdre ſon honneur & ſa „ patrie, & réduit à l'état du monde „ le plus digne de pitié ! Marius, qui „ par ſa préſence marquoit aſſez l'intérêt

[a] Nolite exiſtimare, ... quum mihi M'. Aquillius in civitate retinendus eſſet, me, quæ in illa cauſa peroranda dixerim, ſine magno dolore feciſſe. Quem enim ego Conſulem fuiſſe, Imperatorem ornatum à Senatu, ovantem in Capitolium adſcendiſſe meminiſſem, hunc quum afflictum, debilitatum, mœrentem, in ſummum diſcrimen adductum viderem, non priùs ſum conatus miſeri-

AN. R. 654. AV. J.C. 98.

„ térêt qu'il prenoit au jugement qui „ alloit ſe prononcer, m'aida beau- „ coup, & releva la force de mon diſ- „ cours par ſes larmes. Je lui adreſſai „ ſouvent la parole, en lui recomman- „ dant un ami & un ancien Collégue, „ & en lui repréſentant que la cauſe „ que je plaidois étoit la cauſe com- „ mune de tous les Généraux d'armée. „ J'implorai, en faveur de ma partie, „ le ſecours des dieux & des hommes, „ des citoyens & des alliés; & je met- „ tois dans tout ce que je diſois une „ vérité de ſentiment, une douleur „ qui partoit du fond de l'ame: ſans „ quoi mon diſcours, loin de toucher, „ auroit paru digne de riſée. „

Le ſuccès répondit aux vœux & à l'eſpérance du pathétique Orateur. „ Les [a] juges, dit Cicéron dans un „ de ſes plaidoyers, craignirent que „ s'ils condamnoient un homme que „ la

cordiam aliis commovere, quàm miſericordiâ ſum ipſe captus....

Quum C. Marius mœrorem orationis meæ præſens ac ſedens multùm lacrymis ſuis adjuvaret, quumque illum ego crebrò appellans, collegam ei ſuum commendarem, atque ipſum advocatum ad communem Imperatorum fortunam defendendam invocarem: non fuit hæc ſine meis lacrymis, non ſine dolore magno miſeratio, omniumque deorum, & hominum, & civium, & ſociorum imploratio. Quibus omnibus verbis, quæ à me tum ſunt habita, ſi dolor abfuiſſet meus, non modò non miſerabilis, ſed irridenda fuiſſet oratio mea. *De Orat.* II. 194. 195. 196.

[a] Eò adduxit eos qui erant judicaturi, vehe-

„ la fortune avoit ſauvé des traits des AN. R.
„ ennemis, & qui lui-même n'avoit 654.
„ point épargné ſa vie pour le ſalut AV. J.C.
„ de l'Etat, il ne parût avoir échap- 98.
„ pé à tant de dangers, moins pour
„ être l'ornement & la gloire de cet
„ Empire, qu'une victime de la ri-
„ gueur impitoyable des juges.„
Aquillius fut renvoyé abſous, & le gain de cette cauſe attira une admiration générale à ſon défenſeur.

Je me ſuis permis d'autant plus volontiers un long détail ſur ce fait, que Tite-Live en avoit fait mention, comme il paroît par l'Epitome LXX. D'ailleurs il n'eſt pas inutile, même hiſtoriquement, d'obſerver dans un exemple célébre, tel que celui-ci, que la façon de plaider des Romains étoit fort différente de la nôtre; & que ſi notre plaidoirie eſt plus ſerrée, plus préciſe, plus renfermée dans les raiſonnemens & dans les preuves, la leur en ſe donnant plus de champ donnoit lieu auſſi à de plus grands traits d'éloquence.

Il eût peut-être été à ſouhaiter pour le

menter ut vererentur, ne quem virum fortuna ex hoſtium telis eripuiſſet, quum ſibi ipſi non peperciſſet, hic, non ad populi Romani laudem, ſed ad Judicium crudelitatem videretur eſſe ſervatus. *In Verr.* V. 3.

AN. R. 654. AV. J.C. 98. le bonheur des Provinces, que l'éloquence d'Antoine n'eût pas fait une si forte impreſſion ſur les juges d'Aquillius, & que l'accuſé eût ſubi la condamnation qu'il méritoit par les concuſſions dont il s'étoit rendu coupable, de même qu'il avoit reçû par le triomphe la juſte récompenſe qui étoit dûe à ſes ſervices & à ſa valeur. Car l'avidité des Généraux & des Magiſtrats Romains croiſſoit de jour en jour, & les ſujets de l'Empire étoient expoſés à toutes ſortes de vexations de leur part. Le brigandage s'exerçoit avec d'autant plus de licence, que les Chevaliers Romains, actuellement ſeuls en poſſeſſion de la judicature dans Rome, avoient intérêt à le favoriſer. Car les Publicains, ou ceux qui levoient les impôts, étoient, comme nous l'avons déja obſervé plus d'une fois, de l'Ordre des Chevaliers. Ainſi les Proconſuls & les Propréteurs en lâchant la bride à l'avidité des Publicains dans les Provinces, étoient ſûrs de pouvoir ſatisfaire la leur impunément, puiſqu'ils retrouvoient pour juges à Rome les amis, les confréres, les aſſociés de ceux dont ils avoient appuyé les injuſtices.

Brigandages des Magiſtrats Romains dans les Provinces. *Diod. apud Valeſ. lib.* XXXVI.

Il reſtoit néantmoins encore parmi les

les Magiſtrats Romains des hommes qui ne ſe laiſſoient point entraîner par le torrent des mauvais exemples, & qui même faiſoient gloire de s'y oppoſer. L'Hiſtoire nous en offre deux de cette eſpéce dans les tems dont nous parlons, quoiqu'il ne ſoit pas aiſé de déterminer au juſte l'année où ils gouvernérent leurs heureuſes Provinces. AN. R. 654. AV. J.C. 98.

Le premier eſt Q. Mucius * Scévola, qui fut envoyé Proconſul en Aſie. Il commença par ſe donner un excellent Lieutenant Général, le vertueux Rutilius, qui étoit ſon ami, & dont il fit ſon conſeil. L'intégrité, l'incorruptibilité ſont des vertus qui méritent à peine d'être relevées dans Scévola. Il n'éxigea pas même des peuples les ſommes que la coutume lui permettoit de lever pour ſa dépenſe & pour celle de ſa maiſon. Il trouva une reſſource meilleure : ce fut celle de la ſimplicité. Mais ce qui lui fait le plus d'honneur, c'eſt que malgré le crédit énorme des Chevaliers Romains, il attaqua généreuſement les Publicains qui avoient commis des vexations, & en fit une ſévére

Conduite admirable de Scévola Proconſul d'Aſie.

* *C'eſt Scévola le Pontife, qu'il ne faut pas confondre avec Scévola l'Augure dont il a été parlé ailleurs.*

AN. R. 654. AV. J.C. 98. sévére juſtice. Il écoutoit les plaintes que l'on portoit contre eux, & ſi elles étoient prouvées, il les condamnoit à des dédommagemens envers ceux qu'ils avoient maltraités, & pour les forcer au payement les livroit ſelon les loix Romaines à leurs parties adverſes. C'étoit un ſpectacle bien ineſpéré & bien doux pour toute l'Aſie de voir ces fiers oppreſſeurs traînés en priſon à leur tour par ceux qu'ils avoient opprimés. S'il traitoit ainſi les maîtres, on peut bien juger que les commis, qui ſouvent n'étoient que des eſclaves, n'étoient pas épargnés. Il y en eut un qui étoit comme leur premier homme d'affaires, que Scévola fit mettre en croix, quoiqu'il eût déja négocié ſa liberté avec ſes maîtres, & qu'il fût prêt à en donner le prix. Par cette conduite il regagna au Peuple Romain l'affection des peuples d'Aſie: & il s'en fit lui-même tellement aimer que ſuivant une coutume impie, mais que l'idolatrie autoriſoit, ils établirent une fête en ſon honneur, qui fut appellée la fête *Mucienne*. Et dans la ſuite le Sénat propoſoit aux Proconſuls la conduite de Scévola comme

Cic. in Verr. II 51.

Val. Max. VIII. 15.

le

le modéle ſur lequel ils devoient ſe régler. Nous verrons bientôt comment les Chevaliers Romains ſe vengérent ſur Rutilius, n'ayant pû apparemment trouver l'occaſion de le faire ſur Scévola. AN. R. 654. AV. J. C. 98.

Et de Sempronius Aſellio Préteur de Sicile.

Le ſecond exemple que j'ai à rapporter, eſt celui de L. Sempronius Aſellio Préteur de Sicile. Pour donner en un mot une idée de la ſageſſe de ſon gouvernement, il ſuffit de dire qu'il fut le digne imitateur de Scévola. Mais une circonſtance qui mérite extrêmement d'être remarquée, c'eſt l'attention particuliére qu'il eut à protéger les foibles. Les autres Préteurs donnoient des tuteurs aux pupilles, & aux femmes qui n'avoient point de parens proches. Pour lui il ſe rendit le tuteur de tous ceux qui n'en avoient point: & prenant par lui-même ſoin de leurs affaires, il les préſerva de l'oppreſſion. Enfin ſe montrant le vengeur de toutes les injuſtices, ſoit publiques, ſoit particuliéres, il ramena dans la Sicile ces ſiécles heureux dont elle avoit perdu le ſouvenir. *Diodor. ibid.*

AN. R. 655. AV. J.C. 97. CN. CORNELIUS LENTULUS. P. LICINIUS CRASSUS.

Le ſecond des deux Conſuls de cette année, eſt le pére du fameux Craſſus, qui forma le premier Triumvirat avec Pompée & Céſar.

Victimes humaines défendues.

Il fut rendu ſous ces Conſuls un Sénatuſconſulte, qui défendoit d'immoler des hommes. Car juſques-là, à la honte de l'humanité, & de la nation Romaine en particulier, ces ſacrifices abominables avoient été pratiqués dans Rome par autorité publique. C'eſt ici la premiére fois qu'ils ſont défendus: & même cette défenſe ne ſuffit pas pour les abolir. Si nous en croyons Dion, Céſar en renouvella l'exemple: & Pline rapporte que le ſiécle où il vivoit avoit encore été témoin plus d'une fois de ces horreurs.

Plin. Hiſt. Nat. XXX. 1.

Dio. l. XLIII.

Plin. XXVIII. 1.

Plut.

La réſolution ayant été priſe de créer des Cenſeurs, tout le monde s'attendoit que Marius, qui étoit alors revenu à Rome, ſe mettroit ſur les rangs. Mais depuis l'affaire de Saturnin il étoit tombé dans un tel diſcrédit auprès de la Nobleſſe & du Peuple également, qu'il n'oſa pas ſe préſenter dans la crainte d'eſſuyer un refus.

Il

Il tournoit néanmoins la choſe à ſon avantage, diſant qu'il n'avoit pas voulu ſe rendre odieux par une ſévérité dont la Cenſure lui auroit impoſé l'obligation. On nomma Cenſeurs Marc-Antoine, & L. Valerius Flaccus. AN. R. 655. AV. J.C. 97.

Le détail de ce qu'ils firent dans leur magiſtrature nous eſt inconnu. On ſait ſeulement qu'ils nommérent pour Prince du Sénat M. Æmilius Scaurus, & qu'ils effacérent du Catalogue des Sénateurs M. Duronius, parce qu'étant Tribun du Peuple, il avoit fait caſſer la * Loi qui modéroit les dépenſes de la table. Valére-Maxime met dans tout ſon jour l'indignité de l'action de ce Tribun. Il monta, dit-il, ſur la Tribune aux harangues, pour faire au Peuple ces plaintes. *On a mis à votre luxe, Romains, un frein que vous ne devez point ſouffrir : on a fixé & contraint votre liberté par un lien qui doit vous paroître inſupportable. Quoi ! on a fait une Loi qui vous commande la frugalité. Nous caſſons & annullons cette Ordonnance, comme reſſentant la rouille de cette dure & ſauvage antiquité. Car enfin, de quel uſage eſt pour vous vôtre liber-* Duronius eſt chaſſé du Sénat pour une raiſon fort remarquable.

* *La derniére Loi de cette eſpéce étoit la loi Licinia dont il a été parlé, T. VIII.*

AN. R. 655. AV. J.C. 97. *liberté, ſi, voulant périr par le luxe, on ne vous le permet pas?* En effet c'eſt là le ſens du diſcours qu'a dû tenir le Tribun pour abroger la Loi dont il s'agit.

AN. R. 656. AV. J.C. 96. CN. DOMITIUS AHENOBARBUS. C. CASSIUS LONGINUS.

Le Royaume de Cyréne donné aux Romains par teſtament.

La grandeur Romaine s'augmentoit par toute ſorte de voies. Nous avons vû Attale Philométor, Roi de Pergame, léguer ſes Etats aux Romains par teſtament. Cette année Ptolémée Apion, qui régnoit à Cyréne, fit un ſemblable legs en leur faveur. Il étoit fils naturel de Ptolémée Phyſcon Roi d'Egypte, qui en mourant avoit pourvû à ſon établiſſement, en lui donnant la Cyrénaïque & les pays adjacens. Ce démembrement du Royaume d'Egypte paroiſſoit devoir s'y rejoindre après la mort de celui pour qui il avoit été fait. Apion préféra les Romains, & diminua d'autant la puiſſance des Ptolémées, qui ne s'affoibliſſoit déja que trop par les diviſions & par les guerres civiles. Les Romains donnérent la liberté aux villes qui venoient de leur être léguées. C'étoient des villes Grecques, à qui un pareil préſent

préſent étoit infiniment agréable : & les Romains évitoient par là le ſoupçon d'avidité. AN. R. 656. AV. J.C. 96.

T. Didius, qui avoit été Conſul en 654. faiſoit depuis deux ans la guerre en Eſpagne avec aſſez de ſuccès. Mais nous ignorerions abſolument tout le détail de ce qui s'eſt paſſé pendant ſon commaudement, ſi Sertorius n'eût ſervi ſous lui en qualité de Tribun des ſoldats. C'eſt ce qui nous a conſervé un trait rapporté par Plutarque, où l'on reconnoîtra le génie de Sertorius, homme de reſſource, & qui ſavoit joindre la ruſe à l'audace. Sertorius, Tribun des ſoldats, ſe ſignale en Eſpagne.

Il étoit en garniſon dans Caſtulo, ville ſituée ſur le Bétis, ou *Guadalquivir*, & qui eſt célébre dans l'hiſtoire dès le tems de la guerre d'Annibal. Les ſoldats Romains ſe trouvant dans l'abondance, en uſoient ſans meſure, & ſe livroient au vin & à toute ſorte d'excès. Les habitans de Caſtulo profitérent de cette négligence. Ils s'adreſſérent aux Gyriſéniens leurs voiſins & leurs alliés: & en ayant obtenu un ſecours, qu'ils firent entrer ſecrétement dans leur ville, ils ſe jettérent ſur les Romains, dont ils tuérent un grand nombre. Sertorius ſe ſauva, & ayant ramaſſé ceux

AN. R. 656. AV. J.C. 96. qui comme lui pûrent ſortir de la ville, il en fit le tour, & alla à la porte par laquelle le ſecours étoit entré. Les Barbares n'avoient point eu la précaution d'y mettre une garde. Sertorius s'en empara, y laiſſa un corps de garde, & tombant ſur les Eſpagnols, il les fit tous paſſer au fil de l'épée.

Ce n'eſt pas tout. Il fit prendre aux Romains les habits de ceux qu'ils venoient de tuer, & les mena promptement à la ville des Gyriſéniens. Ceux-ci, trompés par les habits à l'Eſpagnole, crurent voir revenir leurs concitoyens & leurs amis victorieux, & ouvrirent toutes leurs portes. Sertorius en tua pluſieurs, vendit les autres, qui s'étoient rendus à diſcrétion: & ainſi non ſeulement recouvra la ville qui avoit été preſque perdue pour les Romains, mais y ajouta une nouvelle conquête.

AN. R. 657. AV. J.C. 91. L. LICINIUS CRASSUS.
Q. MUCIUS SCÆVOLA.

Les deux Conſuls de cette année ſont extrêmement illuſtres. L'un eſt l'Orateur Craſſus, dont l'éloquence a été tant célébrée par Cicéron. J'en ai parlé ailleurs aſſez au long. L'autre

Eloge de Craſſus & de Scévola *Hiſt. Anc. T. XII.*

eſt

eſt ce même Scévola dont je viens de raconter la conduite admirable dans le Proconſulat d'Aſie. Ils étoient fort unis, & avoient été Collégues dans toutes les charges, excepté dans le Tribunat, que Scévola n'avoit exercé qu'une année après Craſſus. Ils avoient de grands rapports pour les talens. Car ils [a] étoient tous deux Orateurs & Juriſconſultes, mais avec cette différence que Scévola excelloit davantage dans la ſcience du droit, & Craſſus dans l'éloquence. Il en étoit de même de tout le reſte. En [b] tout ils ſe reſſembloient, réuniſſant, mais dans un degré inégal, des qualités qui ſe balançoient l'une l'autre, enſorte qu'on ne ſçavoit preſque à qui l'on auroit donné la préférence. Craſſus, parmi ceux qui recherchoient l'élégance & l'ornement du diſcours, étoit celui qui en uſoit avec le plus de ſobriété & de réſerve; & Scévola, entre ceux qui ſe piquoient d'être ſobres & réſervés par raport aux ornemens, étoit

AN. R. 657 AV. J.C. 95.

a Eloquentium juriſperitiſſimus Craſſus, juriſperitorum eloquentiſſimus Scævola putabatur. *Cic. Brut.* 145.

b In reliquis rebus ita diſſimiles erant inter ſeſe, ſtatuere ut tamen non poſſes utrius te malles ſimiliorem. Craſſus erat elegantium parciſſimus, Scævola parcorum elegantiſſimus. Craſſus in ſumma comitate habebat etiam ſeveritatis ſatis; Scævolæ multa in ſeveritate non decrat tamen comitas. *Id. ibid.* 148.

AN. R. 657. AV. J.C. 95. étoit celui qui mettoit le plus d'élégance dans ſon ſtyle. Craſſus joignoit à une grande politeſſe un air ſérieux & un peu ſévére; & Scévola tempéroit la ſévérité qui lui étoit naturelle, par des maniéres douces & polies.

Loi portée par les Conſuls pour arrêter les uſurpations du droit de citoyen Romain.

Le Conſulat de ces deux grands hommes ne nous fournit d'autre événement conſidérable, qu'une Loi qu'ils portérent de concert pour empêcher l'uſurpation du droit de citoyens Romains, qu'un grand nombre de Latins & d'Italiens s'attribuoient ſans titre ni fondement. Il y avoit déja long-tems que l'on avoit été obligé d'aller au devant des fraudes de cette nature, qui ſe multiplioient beaucoup. J'ai rapporté les précautions qui furent priſes pour remédier à cet abus ſous le Conſulat de C. Claudius & de Ti. Sempronius, l'an de Rome 575. La choſe fut portée bien plus loin par M. Junius Pennus Tribun du peuple, qui en 626. fit paſſer une loi pour obliger de ſortir de la ville tous ceux qui n'étoient point citoyens: loi dure, [a] loi contraire à l'humanité, que C. Grac-

Tom. VII.

[a] Eſſe pro cive qui civis non ſit, rectum eſt non licere: quam legem tulerunt ſapientiſſimi Conſules, Craſſus & Scævola: uſu verò urbis prohibere peregrinos, ſanè inhumanum eſt. *Cic. de Offic.* III, 47.

Gracchus, encore fort jeune, combattit de toutes ſes forces, mais inutilement. La loi de nos deux Conſuls étoit ſage. Il eſt injuſte & contraire au bon ordre que ceux qui ne ſont point citoyens, ſe portent pour tels : & c'eſt tout ce qu'elle défendoit. Elle a été néantmoins accuſée d'avoir nui à la République, & d'avoir attiré la révolte des peuples d'Italie & la guerre Sociale. Mais le mal venoit de plus loin, & avoit de plus profondes racines. AN. R. 657. AV. J. C. 95. *Cic. pro Cornel. & ibi Aſcon.*

Nous ne ſçavons point quelle province échut à Scévola. Mais il y renonça. Il ne pouvoit rien ajouter à la gloire qu'il avoit acquiſe dans ſon gouvernement d'Aſie. Scévola renonce au gouvernement de Province, qui lui étoit échu.

Craſſus après l'année de ſon Conſulat expirée alla dans la Gaule Ciſalpine, qu'il avoit pour département : & toute ſa ſageſſe ne fut point à l'épreuve du déſir de triompher. Il réprima les courſes de quelques montagnards, qui de tems en tems infeſtoient la plaine. Mais ni les exploits n'étoient conſidérables, ni la guerre même en ſoi fort néceſſaire, s'il [a] eſt vrai, Craſſus déſire inutilement de triompher.

a L. Craſſus, homo ſapientiſſimus noſtræ civitatis, ſpiculis prope ſcrutatus eſt Alpes : ut ubi hoſtis non erat, ibi triumphi cauſam aliquam quæreret. *Cic. in Piſ.* 62.

AN. R. 657. AV. J.C. 95. comme le dit élégamment Cicéron, qu'il voulut preſque s'eſcrimer contre les rochers des Alpes, pour trouver matiére de triomphe où il n'y avoit point d'ennemi. Il demanda donc le triomphe, & même ſon crédit étoit ſi grand dans le Sénat, qu'il l'auroit obtenu. Mais l'auſtérité de Scévola l'arrêta tout court. Quoique ſon ami, quoique ſon collégue, il préféra l'honneur de la République aux liaiſons particuliéres, & empêcha qu'on ne lui accordât ſa demande.

Intégrité & noble confiance de Craſſus. *Val. Max.* III. 7.

Du reſte Craſſus ſe conduiſit dans ſon gouvernement avec beaucoup de vertu & d'intégrité. Et Carbon, fils de celui qu'il avoit accuſé & fait condamner, étant venu dans la Gaule pour épier ſes actions, ce ſage Magiſtrat le craignit ſi peu, qu'il lui aſſigna une place ſur ſon Tribunal à côté de lui, & ne prononça ſur aucune affaire qu'en ſa préſence & ſous ſes yeux. Noble confiance, & qui lui fait plus d'honneur que ſes talens!

Sédition de Norbanus.

Pendant que Craſſus étoit encore à Rome & Conſul, le Tribun Norbanus y excita une ſédition violente en accuſant Cépion devant le peuple.

J'en

J'en ai rapporté plus haut le détail, & l'événement par rapport à Cépion. Cette affaire eut des ſuites pour Norbanus, dont je vais rendre compte.

C. COELIUS CALDUS. AN. R. 658. AV. J.C. 94.
L. DOMITIUS AHENOBARBUS.

Norbanus eſt appellé en jugement.

Sous ces Conſuls, Norbanus fut appellé en Jugement, comme s'étant rendu coupable de léſe-majeſté publique, par la ſédition dont il avoit été l'auteur. On permet aux Hiſtoriens de décrire fort au long des combats guerriers entre des Généraux: pourquoi ne leur ſeroit-il pas permis d'en rapporter auſſi d'une autre eſpéce, mais non moins intéreſſans pour un grand nombre de Lecteurs, ni moins inſtructifs? J'entends les combats d'éloquence entre les plus illuſtres Orateurs de l'antiquité. Nous en allons voir un, dont Cicéron nous a développé tout l'art & toute l'adreſſe. Sulpicius étoit l'accuſateur de Norbanus, & Antoine défendoit l'accuſé. Ce qui a été dit juſqu'ici d'Antoine, ſuffit pour le faire connoître.

Caractére de Sulpicius.

Sulpicius étoit alors très-jeune. Il étoit né pour devenir un grand & ſublime Orateur. Il avoit du feu, de la

AN. R. 658. AV. J.C. 94. *Cic. de Orat.* I. 131. 132.

véhémence, de l'élévation. Quant à ce qui regarde toutes les parties de l'éloquence du corps, une phyſionomie noble & heureuſe, de la grace & de la dignité dans les geſtes, une voix douce & en même tems ſonore, il poſſédoit tous ces avantages en un degré éminent. Mais écoutons ce qu'Antoine va nous en dire. „ J'entendis Sulpicius plaider encore tout „ jeune, dit-il, une petite cauſe. Il „ me charma. Seulement ſon élocution „ ſe ſentoit un peu de la vivacité de „ l'âge: elle étoit hardie & trop abondante. Je n'en fus pas choqué: car „ je veux voir & j'aime dans un jeune „ homme cette fécondité de penſées „ & d'expreſſions, quoiqu'elle paſſe „ les bornes, & s'écarte juſqu'à un „ certain point de la juſteſſe. Voyant „ un naturel ſi heureux, je l'exhortai fort à le cultiver avec ſoin, à „ regarder le Barreau comme la meilleure école où il pût ſe former, & „ à prendre quelqu'un des plus illuſtres Orateurs pour modéle, ajoutant que s'il vouloit me croire, il „ n'en choiſiroit point d'autre que „ Craſſus. Il ſaiſit mon avis, & me „ dit par politeſſe, qu'il ſouhaittoit „ auſſi

Sages avis qu'Antoine donne à Sulpicius. *De Orat.* II. 88. 89.

„ auſſi m'avoir pour maître. A peine AN. R.
„ s'étoit-il paſſé une année depuis 658.
„ cet entretien, qu'il accuſa Norba- AV. J.C.
„ nus, dont je pris la défenſe. Je ne 94.
„ puis exprimer quel changement je
„ trouvai entre ce qu'il étoit actuel-
„ lement, & l'état où je l'avois vû un
„ an auparavant. Son naturel le por-
„ toit à ce genre d'éloquence grand
„ & magnifique, que nous admirons
„ dans Craſſus: mais il n'y ſeroit point
„ parvenu, ſi à cet heureux naturel
„ il n'eût joint un travail aſſidu: & ſi
„ en plaidant il n'eût employé toute
„ ſon attention à imiter l'excellent
„ modéle qu'il s'étoit propoſé.

Voilà le grand ſervice que les anciens Avocats du premier rang peuvent rendre à ceux qui entrent dans la noble carriére du Barreau: & il me ſemble que c'eſt une grande conſolation pour eux, de voir une brillante & laborieuſe jeuneſſe marcher ſur leurs traces en profitant de leurs avis, & les ſuivre de près.

Je viens maintenant à la cauſe de Norbanus, ſur laquelle Antoine s'explique admirablement. Il avoit inſiſté beaucoup ſur cette maxime fondamentale en éloquence, qu'il faut que

An. R. 658. Av. J.C. 94. l'Orateur ſoit lui-même vivement touché, s'il veut toucher les autres: après quoi il continue ainſi, en s'adreſſant à Sulpicius. „ Mais qu'ai-je „ beſoin de vous donner cet avertiſ„ſement, à vous, qui, lorſque vous „ vous portâtes pour accuſateur con„tre Norbanus qui avoit été mon „ Queſteur, animâtes ſi puiſſamment „ les Juges, non ſeulement par la „ force de votre diſcours, mais en„core plus par la vivacité des ſen„timens de douleur & d'indignation „ dont vous parûtes pénétré, qu'à „ peine oſai-je entreprendre d'éteindre cette eſpéce d'incendie que „ vous aviez allumé dans tous les „ eſprits?

„ Il eſt vrai que tout vous étoit fa„vorable dans la cauſe que vous plai„diez. Vous portiez devant les Juges „ des faits tout-à-faits graves, une vio„lence ouverte, une aſſemblée obli„gée de ſe diſſiper par la fuite, des „ pierres lancées par les ſéditieux, „ une cruauté odieuſe qui s'acharnoit „ ſur l'infortuné Cépion, le Prince „ du Sénat & le plus illuſtre citoyen „ de Rome (Scaurus) frappé d'un „ coup de pierre, enfin deux Tribuns „ du

„ du Peuple chaſſés par force de la „ Tribune aux harangues; tout cela „ paroiſſoit atroce & ne pouvoit ſe „ nier. D'ailleurs on applaudiſſoit gé- „ néralement au zêle louable qu'un „ jeune homme de votre âge témoi- „ gnoit pour le bon ordre & pour „ l'honneur de la République : au „ lieu qu'il ne ſembloit guéres con- „ venable à un ancien Cenſeur, com- „ me je ſuis, de défendre un citoyen „ ſéditieux, & qui avoit pris à tâche „ d'aggraver le malheur d'un perſon- „ nage Conſulaire. Nous avions pour „ juges d'excellens citoyens: la pla- „ ce publique étoit remplie d'honnê- „ tes gens: en ſorte qu'à grande peine „ m'accordoit-on quelque ombre d'ex- „ cuſe, ſur ce qu'après tout celui „ que je défendois avoit été mon „ Queſteur.

AN. R. 658. AV. J.C. 94.

„ Voilà dans quelles diſpoſitions je „ trouvai les eſprits. S'il y eut de l'art „ ou non dans mon diſcours, vous en „ jugerez. Pour moi, je me conten- „ terai de vous expoſer ſimplement „ ce que je fis. Je parcourus tous „ les différens genres de ſéditions qui „ avoient agité la République, en re- „ montant juſqu'aux tems les plus

AN. R. 658. AV. J.C 94. „ reculés ; je n'en diſſimulai point les „ inconvéniens & les dangers : & je „ conclus que véritablement toutes „ ces ſéditions avoient été fâcheuſes, „ mais que quelques-unes devoient „ pourtant être regardées comme „ juſtes, & preſque néceſſaires. Je „ montrai qu'on n'avoit pû ni chaſſer „ les Rois, ni créer les Tribuns, ni „ donner des bornes à la puiſſance „ Conſulaire par des Ordonnances „ du Peuple, comme on avoit fait ſi „ ſouvent, ni établir le droit d'appel „ au Peuple, ce droit que l'on peut „ appeller la ſauvegarde des citoiens „ & le rempart de la liberté, ſans „ trouver une forte réſiſtance de la „ part des Nobles, accompagnée de „ troubles violens. Que par conſé- „ quent, ſi toutes ces ſéditions avoient „ été ſalutaires à la République, il ne „ falloit pas, ſans examen, faire un „ crime capital à Norbanus des mou- „ vemens tumultueux, excités par „ le Peuple dans l'affaire dont il s'a- „ giſſoit.

„ Après ce premier pas j'en fis un „ ſecond. J'ajoutai que ſi l'on recon- „ noiſſoit que le Peuple eût eu, dans „ quelques occaſions, de juſtes rai-

„ ſons

„ ſons de s'émouvoir & de ſe ſoulever, AN. R. 658. AV. J. C. 94.
„ comme on n'en pouvoit diſconvenir,
„ jamais certainement il n'en avoit eu
„ de cauſe plus légitime que dans le
„ cas préſent. A cet endroit je pris
„ l'eſſor : j'invectivai avec force con-
„ tre la fuite honteuſe de Cépion :
„ je déplorai la perte de l'armée. Par
„ là je renouvellois la douleur, je
„ rouvrois la plaie de ceux qui pleu-
„ roient leurs proches tués dans ce
„ malheureux combat : & en même
„ tems je rallumois & appuyois d'un
„ motif de bien public la haine des
„ Chevaliers Romains, nos Juges,
„ contre Cépion, qui avoit voulu
„ leur ôter, au moins en partie, les
„ jugemens.

„ Quand je ſentis que je m'étois
„ rendu maître de mon auditoire, &
„ que les Juges me parurent devenus
„ favorables à ma cauſe ; alors, aux
„ paſſions vives & véhémentes que j'a-
„ vois employées juſques-là, je ſub-
„ ſtituai des ſentimens plus doux. Je
„ repréſentai qu'il s'agiſſoit ici de tout
„ pour moi : que je parlois pour un
„ ami, qui ayant été mon Queſteur,
„ devoit, ſelon la maxime de nos an-
„ cêtre, m'être auſſi cher que s'il eût

„ été

AN. R. 658. AV. J.C. 94.

„ été mon propre fils. Qu'après avoir „ été de quelque ſecours ſouvent à „ des inconnus, qui n'avoient d'autre „ liaiſon avec moi que d'être citoyens „ d'une même ville, il me ſeroit éga„ lement douloureux & honteux de „ n'avoir pû rendre le même ſervice „ à un homme qui m'étoit ſi étroite„ ment lié. Je demandois aux Juges „ qu'ils ſe laiſſaſſent toucher par la „ conſidération de mon âge, des char„ ges dont j'avois été honoré, des ſer„ vices que je pouvois avoir rendus à „ la République, enfin de la douleur „ ſi juſte & ſi tendre dont ils me „ voyent pénétré : qu'ils ne me re„ fuſaſſent pas une grace, qui étoit „ la premiére que je leur euſſe deman„ dée pour moi perſonnellement, ne „ m'étant jamais intéreſſé pour les „ autres accuſés que j'avois défendus, „ que comme pour des amis, au lieu „ qu'ici je me regardois comme étant „ moi-même en danger.

„ Je traitai donc cette cauſe d'une „ façon qui pourroit paroître contrai„ re aux régles de l'art, mais qui me „ réüſſit. Je ne fis qu'effleurer légé„ rement la diſcuſſion du crime de „ léſe-majeſté, qui étoit le fond de „ l'af-

„ l'affaire. Tout le fort de mon plai- AN. R.
„ doyer roula ſur les paſſions & les 658.
„ mœurs : c'eſt-à-dire que je m'atta- AV. J.C.
„ chai d'une part à ranimer avec véhé- 94.
„ mence les mouvemens de haine con-
„ tre Cépion, & de l'autre à me con-
„ cilier l'affection de mes Juges, en
„ exprimant en moi les ſentimens
„ d'un tendre & fidéle ami. C'eſt
„ ainſi, Sulpicius, qu'ayant plutôt
„ remué les cœurs, qu'éclairé les eſ-
„ prits, je triomphai de votre accu-
„ ſation.

Cet expoſé d'Antoine eſt confirmé & développé encore par la réponſe de Sulpicius. „ Rien n'eſt plus vrai, „ dit-il à Antoine, que ce que vous „ venez de raconter. Car ſi jamais j'ai „ crû être ſûr de la victoire, c'eſt dans „ cette occaſion, où je la vis cepen- „ dant s'échapper ſubitement de mes „ mains. Quand, après avoir allumé „ dans l'eſprit des Juges ce que vous „ appellez un incendie, je vous eus „ cédé la parole : grands dieux, quel „ fut votre exorde ! Quelle crainte, „ quel embarras, quelle héſitation, „ qui parurent même dans la lenteur „ avec laquelle vous traîniez vos ſyl- „ labes ! Comment ſaisîtes-vous l'u-

„ nique

An. R. 658. Av. J.C. 94. „ nique reſſource qui pouvoit vous „ ménager quelque excuſe, en faiſant „ valoir la liaiſon intime que nos loix „ & nos uſages ont établie entre un „ Conſul & ſon Queſteur ? Combien „ profitâtes-vous habilement de cet- „ te circonſtance, pour vous procurer „ une entrée favorable auprès des Ju- „ ges ! Je me raſſurois néantmoins, „ m'imaginant que tout ce que vous „ pouviez gagner par les tours fins & „ délicats d'une éloquence artificieu- „ ſe, c'étoit qu'en faveur des engage- „ mens qui vous uniſſoient étroite- „ ment avec Norbanus, on vous par- „ donnât d'avoir pris ſa défenſe, & „ de vous être chargé d'une ſi mau- „ vaiſe cauſe. Mais je fus bientôt dé- „ trompé. Vous ne vous en tintes pas „ là, & vous inſinuant inſenſiblement „ dans les eſprits, vous portâtes vos „ prétentions bien plus loin. Perſon- „ ne ne s'en appercevoit encore : mais „ je commençai à craindre ſérieuſe- „ ment, dès que je vous vis donner à „ la cauſe une tournure, moyennant „ laquelle tout ce qui s'étoit paſſé „ n'étoit plus une ſédition que l'on „ dût imputer à Norbanus, mais un „ effet de la juſte colére du peuple „ Ro-

„ Romain. Quels reſſorts ne mîtes- AN. R.
„ vous pas en œuvre contre Cépion ! 658.
„ Combien votre diſcours reſpiroit-il AV. J. C.
„ la haine & l'indignation contre l'au- 94.
„ teur d'une ſanglante défaite ; & en
„ même tems la commiſération ſoit
„ par rapport à la République, ſoit
„ par rapport aux particuliers qui
„ avoient péri dans le combat ! Vous
„ traitâtes de même tout ce qui regar-
„ doit Scaurus & mes autres témoins,
„ non en réfutant leurs dépoſitions,
„ mais en rejettant le tout ſur le trop
„ légitime reſſentiment du Peuple.

Norbanus fut donc abſous, & l'éloquence d'Antoine déroba encore un coupable à la juſte peine qu'il méritoit. Il ſemble qu'à Rome les Juges ſe regardoient aſſez comme maîtres du ſort des accuſés, plutôt que comme eſclaves de la Loi. Heureux ! quand leur caprice ſe portoit à faire grace à un criminel, & non à perdre un innocent.

L'adreſſe de l'Orateur ne laiſſe pas d'être louable en ſoi ; & j'ai crû pouvoir en faire mention ici, d'autant plus que les faits purement hiſtoriques nous manquent abſolument. Elle peut ſervir & d'avertiſſement pour ſe tenir en

AN. R. 658. AV. J. C. 94. en garde contre de ſemblables artifices, & même d'exemple, ſi l'on ſe trouvoit chargé d'une cauſe bonne & juſte, mais qui, comme il peut arriver, fût chargée & enveloppée de préjugés odieux. Sous ce point de vûe qu'il me ſoit permis de faire cette comparaiſon.

Il ſeroit bien à ſouhaiter, ſans doute, pour former de jeunes Seigneurs deſtinés au métier de la guerre, que ces grands Généraux qui, du conſentement du Public, s'y ſont diſtingués par un mérite ſupérieur, priſſent la peine, après que les événemens ſont paſſés, de nous tracer de leur propre main le plan général d'une campagne conçu & renfermé dans la tête d'un ſeul homme, les meſures priſes de loin pour un ſiége ou pour une bataille, le profond ſecret qui en a dérobé la connoiſſance aux ennemis, les véritables cauſes qui ont fait réuſſir ou manquer une entrepriſe, & beaucoup d'autres circonſtances pareilles, qui ſont, à proprement parler, l'ame & d'une action & d'une hiſtoire. Eſt-il moins utile pour des Avocats qui commencent, & pour de jeunes gens qui ſe deſtinent au Barreau, d'apprendre de la bouche même d'un des plus célé-

célébres Orateurs de l'antiquité tout l'art qu'il a employé, & tous les reſſorts ſecrets qu'il a fait jouer dans une cauſe à la vérité mauvaiſe, mais à laquelle les meilleures peuvent reſſembler pour la difficulté? Y a-t-il Rhétorique qu'on puiſſe comparer à de pareilles obſervations? Auſſi [a] Sulpicius, qui avoit preſſé vivement Antoine de lui donner des préceptes d'éloquence, reconnoît que l'expoſition qu'il a bien voulu lui faire de ce qu'il pratiquoit lui-même dans ſes plaidoyers, lui paroît infiniment plus utile que tous les préceptes. * AN. R. 658. AV. J.C. 94.

C. VALERIUS FLACCUS.
M. HERENNIUS. AN. R. 659. AV. J.C. 93.

Sylla, dont il n'eſt point parlé dans l'Hiſtoire depuis la bataille contre les Cimbres, où il ſervoit ſous Catulus, va reparoître ſur la ſcêne pour y jouer le premier rôle juſqu'à la fin de ſa vie. Il fut Préteur cette ** année, ou la ſuivante. Mais, ce qui eſt ſingulier, cet Préture de Sylla. *Plut. in Sylla.*

a Quæ quum abs te modo commemorarentur, equidem nulla præcepta deſiderabam. Iſtam enim ipſam demonſtrationem defenſionum tuarum abs te ipſo commemoratam, doctrinam eſſe non mediocrem puto. *Cic.* II. *de Or.* 204.

* *Ici finit le Manuſcrit de M. Rollin.*

** *Pighius & Freinshemius mettent ſous cette année la Préture de Sylla. Une expreſſion de Velleius.* II. 15. *ſemble la retarder d'un an.*

AN. R. 659. AV. J.C. 93. cet homme, deſtiné à voir dans peu tout l'Empire Romain fléchir ſous ſa loi, eut aſſez de peine à parvenir à la Préture : & il ne l'obtint qu'après avoir eſſuyé un refus. Il tâchoit dans les Mémoires qu'il avoit faits de ſa vie de déguiſer la vraie cauſe de ce refus, en diſant que le Peuple vouloit le forcer de demander l'Edilité, parce que ceux qui étoient revêtus de cette charge étoient obligés de donner des jeux, & que l'on en attendoit de lui de magnifiques à cauſe de ſes liaiſons avec Bocchus. La vérité eſt, ſelon Plutarque, qu'il avoit crû emporter les ſuffrages de haute lutte par la ſeule recommandation de ſon mérite & de ſon nom. Il ſe trompa. Le peuple vouloit être ſollicité, & ſouvent même payé. Sylla inſtruit à ſes dépens ſe remit ſur les rangs ſans autre délai que celui d'une année, & partie par des maniéres populaires, qu'il ſçavoit fort bien employer, partie par argent, il obtint la Préture. Auſſi comme dans une querelle qu'il eut avec Céſar Strabon, homme d'eſprit & loué par Cicéron pour la bonne plaiſanterie, il le menaçoit d'uſer du pouvoir de ſa charge : *Vous parlez juſte*, lui

lui répliqua Céſar en riant : *votre charge eſt bien à vous, puiſque vous l'avez achetée.* AN. R. 659. AV. J.C. 93.

Au reſte Sylla ſatisfit les déſirs du peuple par rapport aux ſpectacles. Il donna un combat de cent lions, que Bocchus lui avoit envoyés d'Afrique, avec des gens du pays accoutumés à combattre contre ces terribles animaux. Et comme dans ces ſortes de jeux le péril accroît le plaiſir & l'admiration, on a remarqué que Sylla eſt le premier qui fit combattre les lions déchaînés, au lieu que juſqu'alors on avoit pris la précaution, ſage aſſurément, de ne les préſenter au combat qu'avec leurs chaînes. Il donne un combat de cent lions déchaînés. *Plin.* VIII. 16. & *Sen. de Brev. vita*, c. 13.

Cette année eſt celle de la naiſſance du Poéte Lucréce.

C. CLAUDIUS PULCHER.
M. PERPERNA. AN. R. 660 AV. J.C. 92.

Sylla, après avoir paſſé dans Rome ſelon l'uſage l'année de ſa Préture, fut envoyé en Cappadoce pour mettre ſur le trône Ariobarzane, nouvellement élû avec l'agrément des Romains. Ces faits ſeront expoſés ailleurs avec plus d'étendue. Sylla réuſſit ſans beaucoup de peine, & établit Ariobar- *Plut. ibid.*

zane

AN. R. 660. AV. J.C. 92. zane en poſſeſſion de la Cappadoce.

Pendant qu'il étoit dans le voiſinage de l'Euphrate, il reçut un Ambaſſadeur du Roi des Parthes. Juſques-là cette nation n'avoit jamais rien eu à démêler avec les Romains: & l'on a compté parmi les traits du bonheur de Sylla, qu'il ait été le premier Romain, à qui les Parthes ſe ſoient adreſſés pour traiter d'amitié & d'alliance. Dans l'entrevûe il montra une hauteur, qui ne devoit pas ce ſemble déplaire à Rome, & qui ne fut pourtant pas généralement approuvée. Ayant fait placer trois ſiéges, il prit celui du milieu entre le Roi Ariobarzane & Orobaze. C'étoit le nom de l'Ambaſſadeur, à qui il en coûta la vie, lorſqu'il fut de retour auprès de ſon maître, pour avoir mal ſoutenu l'honneur de la nation.

Ordonnance des Cenſeurs Craſſus & Domitius contre les Rhéteurs Latins.

A Rome L'Orateur L. Craſſus exerçoit la Cenſure avec Cn. Domitius Ahenobarbus. Ces Cenſeurs publiérent une Ordonnance contre les Rhéteurs Latins, qui commençoient à s'introduire dans la ville, au lieu qu'auparavant on n'y connoiſſoit que les Rhéteurs Grecs. Ceux-ci avoient autrefois eſſuyé une pareille tempête.

Mais

Mais l'utilité de leurs leçons, & le goût du public les avoit soutenus contre l'autorité des Magistrats. Les écoles Grecques jouissoient donc d'une pleine liberté, lorsque les Censeurs dont nous parlons entreprirent de fermer les écoles Latines, qui étoient nouvelles. Suétone nous a conservé la teneur de leur Ordonnance, que je vais transcrire ici, quoiqu'elle ait déja été rapportée dans l'Histoire ancienne. „ Nous avons appris qu'il y a des „ hommes qui, sous le nom de Rhéteurs Latins, ont établi une nouvelle forme d'études & d'exercices, „ & que la jeunesse s'assemble dans „ leurs Ecoles, & y passe les journées „ entiéres avec peu de fruit. Nos ancêtres ont réglé ce qu'il convenoit „ que leurs enfans appriſſent, & dans „ quelles Ecoles ils devoient aller. Ces „ nouveaux établissemens opposés aux „ coutumes & aux usages de nos ancêtres, ne peuvent nous plaire, & „ paroissent contre le bon ordre. C'est „ pourquoi nous nous croyons obligés „ de notifier notre sentiment, & à „ ceux qui ont ouvert ces écoles, & à „ ceux qui les fréquentent, & de leur „ déclarer que nous improuvons cette „ nouveauté. „

AN. R. 660. AV. J.C. 92.

Sueton. de Claris Rhet.

Cette

AN. R. 660. AV. J.C. 92. Cette Ordonnance, quoique conçûe en termes ce ſemble aſſez doux, interdiſoit néantmoins les écoles Latines: & il n'eſt pas poſſible que l'on ne ſoit étonné de voir l'homme le plus éloquent de ſon ſiécle proſcrire un établiſſement qui paroît ſi favorable aux progrès de l'éloquence. Car quoi de plus utile & de plus ſenſé, que de former de bonne heure les jeunes gens à écrire dans une langue dont ils doivent faire uſage toute leur vie? Auſſi Craſſus ſe juſtifiant dans Cicéron ſur cette Ordonnance ne blâme point la choſe en elle-même: il [a] ne s'en prend qu'à l'impéritie de ces nouveaux maîtres „ qui n'apprenoient, dit-il, à leurs „ diſciples qu'à acquérir de la har- „ dieſſe, qualité dangereuſe même „ avec le ſçavoir, mais funeſte quand „ elle eſt jointe à l'ignorance. „

Peut-être Cicéron prête-t-il ſes ſentimens à Craſſus. Quoi qu'il en ſoit, ſi les Rhéteurs Latins furent terraſſés par cette ſévére Ordonnance, ils ſe relevérent & ſe rétablirent peu après: il y eut dans Rome concours d'Ecoles Grecques & d'Ecoles Latines pour l'éloquence,

[a] Hos magiſtros nihil intelligebam poſſe docere, unum ut audirent: quo etiam cum bonis rebus conjunctum, per ſe ipſum magnoppere eſt fugiendum. *De Orat.* III. 94.

loquence, & on accoutumoit les jeunes gens à compoſer dans les deux langues : pratique la plus utile, & peut-être même abſolument indiſpenſable pour une Nation qui avoit reçû toutes ſes connoiſſances des Grecs, & à qui par conſéquent il étoit néceſſaire d'une part d'entretenir commerce avec ſes maîtres pour ne pas retomber dans l'ignorance, & de l'autre de tranſporter dans ſa langue tout ce ſavoir étranger, de peur qu'il ne demeurât ſans fruit. AN. R. 660. AV. J.C. 92.

Il ne paroît pas que la Cenſure de Craſſus & de Domitius ait été fort utile à la République, ni qu'elle leur ait fait beaucoup d'honneur à eux-mêmes. Elle ſe paſſa preſque toute en querelles & en débats entre eux, dont la ſource étoit dans la diverſité de leurs caractéres. Domitius étoit dur : & Craſſus au contraire donnoit dans une élégance qui approchoit fort du luxe, & qui ne lui laiſſoit guéres d'autorité pour condamner des excès dont il donnoit lui-même l'exemple. Débats entre les Cenſeurs.

Son Collégue lui reprochoit ſur tout ſa maiſon, qui étoit une des plus magnifiques de Rome : & il inſiſtoit particuliérement ſur l'article de ſix arbres Luxe de l'Orateur Craſſus. *Plin.* XVII. 1.

AN. R. 660. AV. J.C. 92. que Pline appelle des *Lotus*, * & qui donnoient une ombre très-épaiſſe. Il falloit que l'ombre fût bien chére à Rome, ou que l'argent y fût prodigieuſement commun, puiſque Domitius, ſelon l'eſtimation de Valére-Maxime, qui eſt la plus modeſte, faiſoit monter le prix de ces arbres à trente ** millions de ſeſterces, ou trois cens ſoixante & quinze mille livres de notre monnoie. La maiſon de Craſſus étoit encore décorée de ſix colonnes du marbre le plus beau, qui pouvoient bien paſſer pour un luxe condamnable dans la maiſon d'un particulier en un tems, où les colonnes de marbre étoient un ornement inconnu même aux édifices publics.

Val. Mal. IX. 1.

Tout le reſte étoit chez lui du même goût. Il avoit des lits de table garnis d'airain. Il étoit ſur tout très-curieux en argenterie. On voyoit ſur ſon buffet des vaſes d'argent dont la façon étoit d'un ſi grand prix, qu'il les avoit achetés ſur le pied de ſix mille *** ſeſterces la livre. Il avoit en particulier deux gobelets, ouvrage de

Plin. XXXIII. 11.

* *En François* Micocouliers, *ſelon pluſieurs Sçavans.*

** *Le texte de Pline porte beaucoup davantage, mais il peut y avoir erreur dans le nombre.*

*** *Six mille ſeſterces ſont ſept cent cinquante livres de notre monnoie. La livre Romaine ne peſoit que douze onces & demie de notre poids.*

Mentor célébre Artiſte, qui lui avoient coûté cent mille ſeſterces (douze mille cinq cens livres:) prix énorme, & qui faiſoit rougir l'acheteur lui-même, puiſqu'il n'oſa jamais ſe ſervir de ce qu'il avoit payé ſi chérement. AN. R. 660. AV. J.C. 92.

J'ai preſque honte de rapporter ce que Macrobe a dit du même Craſſus, qu'une des Murénes* qu'il nourriſſoit dans ſon vivier étant morte, il eut la foibleſſe d'en porter le deuil. Mais il n'eſt pas mal de voir par de ſemblables exemples, combien ces hommes qui brillent avec tant d'éclat, & qui paroiſſent ſi grands ſur le Théatre du monde, ſont ſouvent petits dans leur conduite privée. *Macrob. Sat.* II. 11.

Finiſſons tout ce détail par une réflexion de Pline. „ Autrefois, dit-il, „ on reprochoit fortement de pareils „ excès. Aujourd'hui [a] on a ceſſé de „ faire des plaintes, devenues inutiles „ depuis que les mœurs ſont entiére- „ ment ſubjuguées. On a vû que nulle „ défenſe ne pouvoient arrêter le luxe, „ & on a mieux aimé qu'il n'y eût „ point de loix, que d'en faire pour „ qu'el-

* *C'eſt un poiſſon, fort eſtimé des Romains.*

a Nimirum iſta omiſere moribus victis: fruſtraque interdicta quæ vetuerant cernentes, nullas potiùs quàm irritas eſſe leges maluerunt. Sed & qui ſequentur, meliores eſſe nos probabunt. *Plin.* XXXVI. 3.

AN. R. 660. AV. J.C. 92. „ qu'elles fuſſent violées. Nos deſcendans feront notre apologie, en ſe „ montrant encore plus vicieux que „ nous. „

Il réſulte de ce que je viens d'expoſer, que les reproches de Domitius contre Craſſus n'étoient que trop bien fondés. Auſſi Craſſus ne fit que les éluder par des plaiſanteries : ſeule reſſource d'un homme d'eſprit qui ſent qu'il ne peut ſe défendre.

Condamnation injuſte de Rutilius.

Les Chevaliers avoient commis bien des injuſtices depuis qu'ils étoient en poſſeſſion des jugemens. Mais il n'en eſt point de plus atroce, ni de plus criante, que la condamnation de Rutilius. Cet homme, le plus vertueux de ſon ſiécle, & qui a mérité d'être appellé un modéle de probité, s'étoit attiré leur haine, comme je l'ai déja dit, en ſecondant de toutes ſes forces le zéle courageux de Scévola Proconſul d'Aſie, pour réprimer les vexations des Publicains. Les Chevaliers déſiroient de ſe venger, & en même tems d'intimider par un exemple éclatant les Magiſtrats, qui ne voudroient point conniver à leurs brigandages dans les Provinces. Rutilius donc, qui avoit fait rendre gorge à tant de ſangſues publi-

Cic. de Or. l. 229.

Cic. de Or. l. 229. 230. Liv. Epit. Dio apud Valeſ.

publiques, fut lui-même accuſé de concuſſion. On joignit à ce premier chef d'accuſation des reproches de débauches & d'infamies, démentis autentiquement par la pureté de ſes mœurs. Mais devoit-on attendre quelque ſentiment de pudeur de la part d'un adverſaire tel qu'Apicius, ce célébre gourmand, le plus ancien de ceux qui ont rendu ce nom également mépriſable & odieux à toute la poſtérité par les fureurs de la gloutonnerie ? Il eſt cité comme ayant beaucoup contribué à faire condamner Rutilius. Et Marius, né pour être l'ennemi & le perſécuteur de toute vertu, ne manqua pas auſſi d'agir contre un homme, dont le mérite lui étoit à charge, & qui d'ailleurs étoit ami de Métellus.

AN. R. 660. AV. J.C. 92.

Diction. de Bayle au mot Apicius.

Rutilius ſoutint cet orage avec une conſtance héroïque. Il ne voulut ni prendre le deuil, comme c'étoit l'uſage, ni s'humilier devant les Juges. Il pouſſa même la fermeté peut-être trop loin. Car il alla juſqu'à refuſer le ſecours de l'éloquence. Le talent ſublime d'Antoine & de Craſſus fut auprès de lui un titre d'excluſion. Il ne voulut point ſe ſervir de leur miniſtére.

Cotta

AN. R. 660. AV. J. C. 92. Cotta fut néantmoins admis à plaider une * partie de ſa cauſe, quoiqu'il brillât entre les jeunes Orateurs. Mais il étoit ſon neveu. Du reſte il ſe défendit lui-même, & d'une façon peu propre à ſe concilier les Juges, plaignant bien plus le ſort de la République que le ſien. Scévola appuya auſſi l'innocence de ſon ami & ſon ancien Lieutenant, & parla à ſa maniére, avec netteté, avec élégance, avec préciſion, mais ſans force. Rutilius fut condamné.

Antoine, qui fut pénétré de douleur de voir condamner injuſtement un ſi grand homme de bien, ſe plaint amérement dans Cicéron de la ſévérité Stoïque avec laquelle il avoit voulu s'en tenir rigoureuſement au vrai ſeul, ſans permettre à l'éloquence d'aider une ſi bonne cauſe. „ Si [a] vous euſſiez „ parlé dans cette affaire, dit-il à „ Craſſus, & qu'il vous eût été permis „ de la traiter dans votre goût, & non „ pas dans celui des Philoſophes, oui

* *Je ſuppoſe qu'on ſe ſouvienne qu'à Rome une même cauſe étoit ſouvent partagée entre pluſieurs Avocats.*

a Quod ſi tunc, Craſſe, dixiſſes, & ſi tibi pro P. Rutilio non Philoſophorum more, ſed tuo, licuiſſet dicere, quamvis ſcelerati illi fuiſſent, ſicuti fuerunt, peſtiferi cives ſupplicioque digni, tamen omnem eorum importunitatem ex intimis mentibus evelliſſet vis orationis tuæ. Nunc talis vir amiſſus eſt, dum cauſa ita dicitur, ut ſi in illa commentitia Platonis civitate res ageretur. *De Orat.* l. 230.

» je ſuis perſuadé que quelque ſcélé- AN. R.
» rats que fuſſent les Juges, quoique 660.
» pernicieux citoyens, quoique di- AV. J.C.
» gnes de tous les ſupplices, la force 92.
» & la véhémence de vos diſcours
» auroit triomphé de leur barbarie, &
» l'auroit arrachée du fond de leurs
» cœurs. Mais il nous a fallu perdre
» un ſi excellent homme, parce que
» ſa cauſe a été plaidée, comme ſi
» nous vivions dans la République chi-
» mérique de Platon. »

Rutilius montra le même courage après ſa condamnation, que dans le danger. Quoiqu'il ne fût condamné qu'à la réparation des prétendus dommages cauſés par lui, il abandonna Rome, comme une caverne de brigands, & ſe retira dans la Province qui avoit été témoin de ſes vertus, c'eſt-à-dire, en Aſie, où il s'établit d'abord à Mityléne, puis à Smyrne. Ses biens furent ſaiſis & vendus : & l'on y trouva la preuve évidente de ſon innocence. Car ils ne ſe montoient pas auſſi haut que la ſomme à laquelle il avoit été condamné : & dans ſes papiers on eut dequoi ſe convaincre de l'origine juſte & légitime de tout ce qu'il poſſédoit.

Il s'exile volontairement.

Dio.

AN. R. 660. AV. J.C. 92. On peut juger aiſément que ſa gloire ne ſouffrit point d'une condamnation ſi injuſte. Il trouva même dans la libéralité de ſes amis & de ceux à qui il avoit rendu ſervice, de quoi ſe dédommager abondamment de la perte de ſes biens. Scévola le força d'accepter des préſens conſidérables. Et lorſqu'il approcha de l'Aſie, tous les peuples & toutes les villes de cette Province s'empreſſérent de lui témoigner non-ſeulement leur affection & leur reſpect, mais une reconnoiſſance réelle, que l'état de ſa fortune ne lui permettoit pas de refuſer : enſorte qu'il devint plus riche éxilé en Aſie, qu'il n'avoit été Conſulaire dans Rome.

Invité à revenir à Rome par Sylla, il le refuſe.

Il renonça pour jamais à ſa patrie : mais ſans perdre les ſentimens de bon citoyen. Et comme quelqu'un lui diſoit, prétendant le conſoler, que bientôt il y auroit une guerre civile, & que les éxilés ſeroient rétablis : *Quel* [a] *mal vous ai-je fait*, lui répondit-il, *pour me ſouhaiter un retour plus funeſte, que ne l'a été pour moi la néceſſité de partir ? J'aime mieux voir ma patrie rougir de mon éxil, que s'affliger de mon re-*

[a] Quid tibi, inquit, mali feci, ut mihi pejorem reditum quàm exitum optares ? Malo ut patria exſilio meo erubeſcat, quam reditu mœreat. *Sen. de Benef.* VI. 37.

retour. Ce qu'il diſoit alors, il le penſoit. Car Sylla victorieux de tous ſes ennemis l'ayant invité à revenir à Rome, il préféra ſon éxil. Sans doute il vouloit s'épargner le triſte ſpectacle des maux que ſouffroit ſa patrie. Peut-être auſſi en profitant de la victoire de Sylla, craignoit-il de ſembler approuver la conduite d'un homme, dont la cauſe lui paroiſſoit bonne, mais dont les procédés ne pouvoient manquer de lui faire horreur. AN. R. 660. AV. J.C. 92.

Il eſt certain au moins que cette façon de penſer convenoit fort à la probité exacte dont Rutilius a toujours fait profeſſion, & à l'attention qu'il avoit non ſeulement à ne point commettre d'injuſtices, mais à ne point prendre part à celles des autres. Valére-Maxime raconte qu'un [a] de ſes amis lui demandant un jour une choſe injuſte, & s'offenſant de ſon refus juſqu'à lui dire avec indignation, *Quel beſoin ai-je de votre amitié, ſi vous ne faites pas ce que je vous demande?* Rutilius lui répondit du même ton, *Et moi quel beſoin ai-je de la vôtre, s'il faut;* *Val. Max.* VI. 4.

Y 5

[a] Quum amici cujuſdam injuſtæ rogationi reſiſteret, atque is per ſummam indignationem dixiſſet, *Quid ergo mihi opus eſt amicitiâ tuâ, ſi quod rogo non facis?* reſpondit, *imo quid mihi tuâ, ſi propterea aliquid inhoneſte facturus ſum?*

AN. R. 660. AV. J. C. 92.

faut que pour la conſerver j'agiſſe contre les loix de la vertu?

Il avoit toujours aimé & cultivé les belles connoiſſances. Il avoit étudié la Philoſophie ſous le célébre Stoïcien Panétius. Il étoit grand Juriſconſulte. Il n'avoit pas même négligé l'éloquence, mais une éloquence accommodée à ſon goût auſtére, & qui pouvoit plutôt faire impreſſion par la probité de l'Orateur, que plaire par les agrémens du diſcours. Il étoit néantmoins fort occupé au Barreau, & plaidoit beaucoup. Il avoit auſſi compoſé une Hiſtoire Romaine en Grec, outre ſa propre vie qu'il avoit écrite, vraiſemblablement en Latin. Ce fond & cet amour d'une érudition & d'une littérature en quelque façon univerſelle lui fut ſans doute d'une grande reſſource dans ſon éxil.

Il avoit embraſſé toutes les belles connoiſſances. *Cic. Bruto*, 113. 114.

Athen. l. IV. *Liv.* XXXIX. 52.

Nous aurons encore lieu de parler de Rutilius, à l'occaſion du maſſacre des Romains en Aſie, exécuté par les ordres de Mithridate.

LIVRE TRENTE-UNIEME.

CE LIVRE renferme l'eſpace de cinq ans, depuis l'an de Rome 661. juſqu'au commencement de 666. Il contient principalement la guerre Sociale, & la guerre civile entre Marius & Sylla juſqu'à la mort du premier.

§. I.

Guerre Sociale. Sa nature : ſon origine : ſa durée. Déſir paſſionné des Alliés par rapport à la qualité de citoyens Romains. Les Sénateurs, pour recouvrer la judicature, s'appuyent du Tribun Druſus. Ce Tribun travaille à gagner le peuple par des loix favorables à la multitude, & les Alliés par la promeſſe de les faire citoyens. Le Conſul Philippe réſiſte aux loix de Druſus. Cépion autre adverſaire de

Druſus. Violences de Druſus contre Cépion & contre Philippe. Les loix paſſent. Nouvelle loi de Druſus pour partager la judicature entre les Sénateurs & les Chevaliers. Embarras de Druſus, qui ne peut tenir aux Alliés la parole qu'il leur avoit donnée. Fermeté infléxible de Caton encore enfant. Mouvemens des Alliés. Mot de Philippe, injurieux au Sénat. Conteſtation à ce ſujet entre Craſſus & Philippe. Mort de Craſſus. Réfléxion de Cicéron ſur cette mort. Mort de Druſus. Son caractére. Toutes ſes loix ſont annulées. Loi portée par Varius pour informer contre ceux qui avoient favoriſé les Alliés. Cotta accuſé s'éxile volontairement. Scaurus ſe tire de danger par ſa fermeté & ſa hauteur. Varius lui-même condamné par ſa propre loi périt miſérablement. Les Alliés ſe préparent à la revolte. Ils s'arrangent en corps de République. Maſſacre d'Aſculum. Révolte ouverte des peuples d'Italie. Ambaſſade des Alliés aux Romains, avant que d'entrer en action. Cruautés exercées par les Alliés. Ils ont d'abord l'avantage. Soupçons injuſtes du Conſul Rutilius contre pluſieurs des No-

Nobles. L'exécution de la loi Varia ſuſpendue. Marius conſeille inutilement au Conſul d'éviter le combat. Rutilius eſt vaincu & tué. Douleur & conſternation dans Rome. Cépion, trompé par Pompédius, périt dans une embuſcade avec une grande partie de ſon armée. Victoire du Conſul Julius, qui fait reprendre à Rome les habits de paix. Victoire commencée par Marius, & archevée par Sylla. Marius évite le combat. Il ſe retire avec peu de gloire. Sertorius ſe ſignale. Il a un œil crevé. Ses ſentimens à ce ſujet. Deux eſclaves, dans le ſac du Grumentum, ſauvent leur maitreſſe. Victoire de Cn. Pompeïus, en conſéquence de laquelle les Magiſtrats à Rome reprennent les ornemens de leurs dignités. Droit de bourgeoiſie Romaine accordé à ceux des Alliés qui étoient demeurés fidéles. Affranchis admis dans le ſervice de terre. Le Conſul Pompeïus pouſſe le ſiége d'Aſculum. Il bat les Marſes, & ſoumet d'autres peuples voiſins. Un eſclave de Vettius tue ſon maître, & ſe tue enſuite lui-même. Le Conſul Porcius eſt tué dans un combat. Le jeune Marius eſt ſoupçonné d'être l'auteur de

cette

*cette mort. Sylla détruit Stabies, & aſſiége Pompeii. Il prend le commandement de l'armée de Poſtumius, & ne venge point la mort de ce Général tué par ſes ſoldats. Il détruit une armée de Samnites commandée par Cluentius. Il eſt honoré d'une couronne obſidionale. Il ſoumet les Hirpiniens. Il paſſe dans le Samnium, & y remporte divers avantages. Il retourne à Rome pour demander le Conſulat. Il ſe faiſoit gloire du titre d'*Heureux. *Bizarrerie de ſon caractére. Les Marſes poſent les armes. Conſeil général de la Ligue transféré à Eſernia. Judacilius, déſeſpérant de ſauver Aſculum ſa patrie, ſe fait mourir par le poiſon. Priſe d'Aſculum par Cn. Pompeïus. Triomphe de Cn. Pompeïus, où Ventidius eſt mené captif. Pompédius entre en triomphe dans Bovianum, eſt battu, & tué. Ambaſſade des Alliés à Mithridate, ſans fruit. La guerre Sociale ne fait plus que languir. Huit nouvelles Tribus formées pour les nouveaux citoyens. Cenſeurs. Aſellio Préteur de la ville aſſaſſiné dans la place publique par la faction des riches qui prétoient à uſure. Loi Plautia* de vi publica. *Par une autre*

autre loi du même Tribun les Sénateurs rentrent en poſſeſſion d'une partie de la judicature. Sylla eſt nommé Conſul. Débat à ce ſujet entre lui & C. Céſar.

ORIGINE DE LA GUERRE SOCIALE.

Guerre Sociale. Sa nature : ſon origine : ſa durée.

NOUS volci arrivés à une guerre, [a] que les Romains ont appellée *Guerre des Alliés*, pour déguiſer, dit Florus, par un nom plus doux ce qu'elle a d'odieux : car dans le fond c'étoit une guerre civile. Les peuples d'Italie, contre leſquels Rome eut à ſoutenir cette guerre, étoient unis aux Romains depuis tant de ſiécles, & par des nœuds ſi ſouvent & en tant de façons multipliés, que ſi ce n'étoient pas citoyens qui priſſent les armes contre citoyens, c'étoient amis contre amis, parens contre parens : & toutes les horreurs des guerres civiles ſe trouvent dans celle-ci.

L'origine en fut d'une part le déſir paſſionné, & ce ſemble tout-à-fait légitime, qu'avoient les Alliés de devenir citoyens d'une République, dont ils

[a] Sociale bellum vocetur licet, ut extenuemus invidiam : ſi verum tamen volumus, illud civile bellum fuit. *Flor.* III. 18.

ils étoient l'appui & la force ; & de l'autre la hauteur des Romains, qui ne pouvoient ſe réſoudre à mettre de niveau avec eux des peuples * qu'ils s'étoient accoutumés à regarder comme des ſujets décorés du nom d'Alliés.

Je dis que la prétention des Italiens paroît légitime. Car il eſt de fait que c'étoit par leur ſecours que les Romains avoient conquis toutes les Provinces qui compoſoient leur empire. *Vell.* 11. 15. Il n'y avoit point d'armée Romaine dont les Latins & les Alliés ne fiſſent plus de la moitié, fourniſſant toujours un nombre égal d'infanterie & le double de cavalerie.

D'un autre côté ſi j'attribue le refus des Romains à orgueil & à hauteur, ce n'eſt pas que je prétende qu'une ſage Politique ne pût fournir des raiſons ſolides de s'oppoſer à ce mélange d'une foule de nouveaux citoyens. Mais ce problême eſt trop compliqué, pour que j'entreprenne de le réſoudre. Je m'en tiens aux faits. Il eſt conſtant que les Romains étoient très-fiers

* *L'état des peuples que les Romains traitoient d'Alliés, eſt très-bien exprimé dans un endroit de Tite-Live, où il s'agit des Achéens.* Speciè æquum eſt fœdus apud Achæos, re pretaria libertas : apud Romanos etiam imperium eſt. *Liv.* XXXIX. 37.

fiers de leur prééminence. Il eſt conſtant qu'il a fallu enfin qu'ils en vinſſent à accorder à tous ces peuples le droit ſi hautement refuſé d'abord. Et ne valoit-il pas mieux ſe prêter tout d'un coup de bonne grace à ce que la néceſſité les a obligés de faire après tant de ſang répandu ?

Car cette guerre fut très-ſanglante. *Vell.* II. Les peuples d'Italie, ſelon Velleius, y 15. perdirent trois cens mille combattans. Il périt auſſi un très-grand nombre de Romains par des défaites réitérées. Et il ne faut pas s'étonner qu'ils ayent été ſouvent vaincus. Ils ne pouvoient avoir des ennemis plus capables de leur tenir tête. C'étoient de part & d'autre mêmes armes, même diſcipline, mêmes exercices, même connoiſſance de tout ce qui appartient à l'art militaire : & quoique depuis long-tems aucun Italien n'eût eu de commandement en chef, il ſe trouva néantmoins parmi eux des Généraux.

La durée de la guerre des Alliés fut très-longue, à la prendre dans toute ſon étendue. La grande fureur n'en eſt guéres que de deux ans : mais elle continua long-tems encore, quoiqu'avec moins de vivacité ; elle ſe mêla

avec

avec les guerres civiles de Marius & de Sylla : & elle ne fut entiérement terminée que par ce dernier, lorſqu'après avoir fait la paix avec Mithridate il repaſſa dans l'Italie, & éteignit par ſes victoires toutes les diviſions qui la déchiroient depuis tant d'années.

Une guerre ſi importante, & remplie de tant d'événemens, ſembleroit offrir une riche matiére à notre hiſtoire. Mais ceux des Anciens qui l'avoient décrite avec ſoin, ſont perdus : & il ne nous reſte que des Abbréviateurs ſi confus & ſi informes, que je ne puis promettre au Lecteur qu'une idée générale des choſes, avec très-peu de détail ſur les faits particuliers. J'entre en matiére.

Déſir paſſionné des Alliés par rapport à la qualité de citoyens Romains. *Hiſt. Rom. T.* III. *L.* VIII.

Les Alliés de Rome avoient de tout tems ardemment déſiré d'en devenir citoyens. La guerre des Latins, plus de deux cens quarante ans avant celle dont j'entreprens le récit, n'avoit point eu d'autre cauſe. Les * Campaniens, après la malheureuſe journée de Cannes, offrirent leur ſecours aux Romains à cette même condition, & ne ſe révoltérent que parce qu'elle leur fut

* *Tite-Live*, XXIII. 6. *doute de ce fait. Mais Cicéron le donne pour conſtant, dans ſon ſecond diſcours contre Rullus*, n. 95.

fut refuſée. Les Romains en effet ne ſuivirent pas pendant long-tems la politique tant louée dans leur Fondateur, qui ſouvent transforma en citoyens de Rome ceux qui le même jour en avoient été les ennemis. Dès qu'ils commencérent à former un Etat conſidérable, ils ſe tinrent fort réſervés à accorder cette faveur : & leur réſerve ſur ce point augmenta à meſure que s'accroiſſoit leur puiſſance, & que par conſéquent le droit de citoyen Romain devenoit un titre plus important & plus relevé. S'ils faiſoient cette grace, ce n'étoit guéres qu'à de petites villes voiſines, & jamais à des peuples entiers. Encore ſéparoient-ils ſouvent la qualité de citoyens Romains de l'exercice & des fonctions, & ils en donnoient le nom ſans accorder le droit de ſuffrage. Il n'y avoit donc plus que des particuliers d'entre les Italiens qui parvinſſent à cet avantage tant déſiré, & cela par ruſe & par adreſſe. Mais les Magiſtrats Romains étoient en garde contre ces fraudes, & renvoyoient à leurs villes ces étrangers, qui vouloient inonder Rome.

Les Gracques firent renaître dans le cœur des Alliés l'eſpérance d'obte-

nir

nir en corps de peuples le droit de bourgeoiſie Romaine. Tiberius en eut la penſée: mais prévenu par la mort, il ne put pas pouſſer la choſe fort loin. Son idée fut ſuivie & menée en avant par Fulvius Flaccus: & la révolte de Frégelles, à laquelle Caius fut tant accuſé d'avoir eu part, étoit un ſignal auquel toute l'Italie ſe ſeroit miſe en mouvement, ſi une prompte & ſévére vengeance n'eût arrêté ce complot naiſſant. Enfin la mine creva ſous le Tribunat de Druſus, comme je vais le raconter.

An. R. 661. Av. J.C. 91.

L. MARCIUS PHILIPPUS. SEX. JULIUS CÆSAR.

Les Sénateurs, pour recouvrer la Judicature, s'appuyent du Tribun Druſus. *Flor.* III. 17. *Liv. Epit.* LXXI.

La condamnation de Rutilius avoit fait ſentir plus vivement que jamais aux Sénateurs la néceſſité de s'affranchir de la tyrannie des Chevaliers dans les jugemens, & leur fourniſſoit en même tems le motif le plus légitime de les dépouiller d'une puiſſance, dont ils faiſoient un abus ſi criminel. Pour réuſſir dans ce deſſein, ils s'appuyérent de M. Livius Druſus actuellement Tribun, jeune homme, que ſa naiſſance, ſon courage, ſes talens rendoient capable des plus grandes entrepriſes.

Il

Il étoit de ce Druſus, qui ruina les affaires de Caius Gracchus, en ſe montrant au nom du Sénat plus populaire que lui. Il paroît que le fils ſuivit le même ſyſtême de conduite. Son plan étoit de ſervir le Sénat, & de lui attirer la faveur du peuple. C'eſt à quoi il travailla en propoſant des Loix Agraires, des établiſſemens de colonies, des diſtributions de blé : le tout avec une profuſion ſi étrange, qu'il diſoit lui-même „ qu'il [a] n'avoit laiſſé „ à perſonne aucune largeſſe nouvelle „ à faire, à moins qu'on ne voulût diſ„ tribuer ou le ciel ou la boue. „ Et toutes ces loix ſi favorables au peuple, il déclaroit qu'il les portoit de concert avec le Sénat, & ſous ſon autorité.

AN. R. 661. AV. J.C. 91.

Druſus travaille à ſe gagner le peuple par des loix favorables à la multitude.

Quoique les Alliés ne concouruſſent point par leurs ſuffrages aux affaires du gouvernement de Rome, ils y pouvoient néantmoins beaucoup par leurs liaiſons intimes avec tous les citoyens, grands & petits. Druſus voulut auſſi les attacher au Sénat, en leur promettant de leur faire obtenir enfin

Et les Alliés, par la promeſſe de les faire citoyens.

a *Le mot eſt plus joli en Latin, à cauſe de la rencontre heureuſe des ſon, ſemblables dans les mots qui ſignifient* ciel & boue. Nihil ſe ad largitionem ulli reliquiſſe, niſi quis aut cœnum dividere vellet, aut cœlum. *Flor.*

AN. R. 661. AV. J.C. 91. fin le droit de bourgeoiſie, s'ils l'aidoient à faire paſſer ſes loix, & en leur donnant le Sénat pour garant de ſes promeſſes.

Le Conſul Philippe réſiſte aux loix de Druſus.

Les Chevaliers s'oppoſoient fortement aux loix de Druſus : & cela n'eſt pas étonnant, puiſqu'elles étoient des batteries dreſſées contre eux. Mais il trouva dans le Sénat même deux redoutables adverſaires, le Conſul Philippe, & Servilius Cépion, jeune homme de ſon âge, & autrefois ſon ami.

Philippe, outre les avantages de la naiſſance, des richeſſes, des grandes alliances, outre la dignité & l'autorité de ſa place, étoit encore capable par le talent de la parole de donner du poids au parti qu'il embraſſoit. Après Craſſus & Antoine, qui ſe diſputoient le premier rang de l'éloquence, comme il a déja été obſervé plus d'une fois, venoit Philippe, mais à une grande diſtance. „ Quoiqu'il n'y eût perſonne, dit Cicéron, qui pût ſe placer entre ces deux grands Orateurs & lui, je [a] ne puis néantmoins l'appeller ni le ſecond, ni le troiſiéme : de

[a] Nec enim in quadrigis cum ſecundum numerarim aut tertium, qui vix à carceribus exierit,

„ de même que dans une courſe de chariots je ne compterois point pour ſecond, ni troiſiéme, celui qui ſeroit à peine ſorti de la barriére, lorſque le premier auroit déja reçu le prix. „ Mais à conſidérer Philippe en lui-même, & indépendamment de toute comparaiſon, on ne pouvoit lui refuſer le titre & le mérite d'Orateur. Il avoit un tour libre & hardi, beaucoup de ſel & d'enjouement. Il ne manquoit ni d'invention pour trouver des penſées convenables, ni de facilité d'élocution pour les exprimer. Avec cela, beaucoup de connoiſſance des Arts des Grecs; & dans les altercations, quand il étoit échauffé, quelque choſe de piquant & de cauſtique, qui plaît toujours beaucoup aux Auditeurs. AN. R. 661. AV. J.C. 91.

Je ne puis dire, faute de monumens, quel motif engagea Philippe actuellement Conſul à prendre parti contre Druſus, & contre le Sénat. Etant Tribun, il avoit autrefois propoſé une loi Agraire, & Cicéron cite d'un diſcours qu'il fit alors un trait ſéditieux. Il dit, *qu'il n'y avoit pas* *Cic. de Off.* II. 73.

dans

quum palmam jam primus acceperit, nec in oratoribus, qui tantùm abſit à primo, vix ut in eodem curriculo eſſe videatur. *Cic. Brute*, n. 173.

AN. R. 661. AV. J.C. 91. *dans la ville deux mille hommes qui euſſent de quoi vivre.* On ſent aſſez les conſéquences d'un mot tel que celui-là, prononcé par un Tribun devant une multitude qui prétendoit jouir des droits de la ſouveraineté. Du reſte néantmoins la conduite de Philippe dans ſon Tribunat avoit été aſſez modérée, & il avoit ſouffert ſans beaucoup de peine que ſa loi ne paſſât point. S'étoit-il donc convaincu pour toujours que les loix Agraires étoient pernicieuſes, & s'oppoſoit-il par cette raiſon à celles que portoit Druſus? ou avoit-il quelque ſujet perſonnel d'inimitié contre ce jeune Tribun, ou de mécontentement contre le Sénat? C'eſt ce que nous ne ſavons point. Mais ce qui eſt certain, c'eſt qu'il agit avec beaucoup de chaleur & même de paſſion.

Cépion, autre adverſaire de Druſus. *Dio apud Valeſ.* *Strab.* *l.* XI. *p.* 515. *Plin.* XXXIII. 1.

Pour ce qui eſt de Cépion, c'étoit pique de jeune homme entre lui & Druſus. Ils avoient été d'abord amis au point de faire entre eux un échange réciproque de leurs femmes: pratique contraire à l'honnêteté publique & aux bonnes mœurs, mais autoriſée par la coutume chez les Romains. Ils ſe brouillérent pour une cauſe puérile.

rile, s'étant acharnés follement à enchérir l'un ſur l'autre dans une vente où il s'agiſſoit d'une bague, qu'ils vouloient tous deux avoir. D'un ſi mince ſujet naquit une inimitié irréconciliable, qui ſe porta entre eux juſqu'aux plus furieux excès, & cauſa les plus grands maux à la République. Ils avoient l'un & l'autre de l'ambition, de la hardieſſe, le génie propre aux affaires, l'eſprit turbulent & inquiet: & leur émulation s'étant changée en jalouſie & en haine, l'attachement de Druſus aux intérêts du Sénat fut pour Cépion une raiſon déterminante de ſe déclarer pour les Chevaliers. AN. R. 561. AV. J.C. 91.

Violences de Druſus contre Cépion & contre Philippe.

Les conteſtations furent très-violentes entre Druſus d'une part, & de l'autre Cépion & Philippe. Elles furent pouſſées ſi loin, que Druſus dans une occaſion menaça Cépion de le faire précipiter du haut du roc Tarpeïen. Et pour ce qui eſt de Philippe, comme ce Conſul réſiſtoit de toutes ſes forces aux loix propoſées, & ne vouloit pas ſouffrir qu'on en délibérât, Druſus le fit mener en priſon & traiter ſi outrageuſement, que le ſang lui ſortoit des narines en abondance. Encore le Tribun ne fit-il qu'en plaiſanter, diſant, *Auctor. de viris illuſtr. Val. Max.* IX. 5.

AN. R. 661. AV. J.C. 91. ſant, *que ce n'étoit pas du ſang, mais du jus de grives*: parce que Philippe paſſoit pour aimer la bonne chére & les fins morceaux.

Les loix paſſent. Après tant de combats, il fallut néantmoins que les loix paſſaſſent. Au jour marqué pour en délibérer, il s'étoit rendu de toutes parts à Rome un concours de peuple ſi prodigieux, que l'on eût dit que la ville étoit aſſiégée par une armée d'ennemis. Cette multitude força tous les obſtacles: & les colonies, les partages de terres, les diſtributions de bled, tout fut ordonné conformément aux réquiſitions de Druſus. Ce fut alors apparemment que ce Tribun, pour mettre la République en état de ſubvenir à tant de dépenſes, altéra les monnoies, & mit dans l'argent un huitiéme d'alliage.

Nouvelle loi de Druſus pour partager la Judicature entre les Sénateurs & les Chevaliers. Ces loix ainſi reçues n'étoient encore qu'un préliminaire des deſſeins de Druſus. Il s'agiſſoit de rendre la Judicature au Sénat. C'étoit là le grand objet qu'il s'étoit propoſé: & il y avoit été encore encouragé récemment par Scaurus, qui ayant été accuſé par Cépion, s'étoit défendu avec ſa fermeté ordinaire, & avoit exhorté hautement Druſus à introduire dans les jugemens

un

un changement néceſſaire, & dont la République avoit un extrême beſoin. Le Tribun n'entreprit pas néanmoins de priver totalement les Chevaliers du droit de juger, mais de le partager entre les deux Ordres. Appien prétend que ſon plan étoit d'aſſocier & d'aggréger au Sénat trois cens Chevaliers : enſorte que cette Compagnie, qui étoit de trois cens, ſe trouvât doublée. De ces ſix cens Sénateurs, tant anciens que nouveaux, on devoit former les Tribunaux de Juges. Mais je ſuis obligé d'avouer que je fais peu de fond ſur Appien, écrivain de peu de jugement, & d'ailleurs fort éloigné des tems dont il s'agit. L'Epitome de Tite-Live ne parle que d'un partage de la judicature entre les Sénateurs & les Chevaliers : & l'autorité * de Cicéron, ſupérieure à toute exception en cette matiére, me détermine pour ce ſentiment.

AN. R. 661. AV. J. C. 91.

Druſus porta donc une nouvelle loi pour ordonner que les Compagnies des Juges fuſſent dans la ſuite miparties de Sénateurs & de Chevaliers. Il ajouta à ſa loi un article qui permet-

* *Les plaintes des Chevaliers rapportées par Cicéron* pro Cluent. 153. 154. *ſuppoſent manifeſtement qu'on ne les faiſoit point Sénateurs. Voyez auſſi* pro Rabir. Poſt. n. 16. & 17.

AN. R. 661. AV. J.C. 91. toit de pourſuivre tout Juge qui auroit prévariqué dans l'exercice de ſon miniſtére. Car juſqu'alors, par une ſingularité tout-à-fait étonnante, & dont je n'entreprens pas de rendre raiſon, les Juges * tirés de l'Ordre des Chevaliers n'étoient point ſujets à être inquiétés pour cauſe de prévarication dans les jugemens.

Cette loi irrita horriblement les Chevaliers, non ſeulement parce qu'elle les dépouilloit d'une moitié de l'autorité dont ils étoient en poſſeſſion, mais par les peines auxquelles elle ſoumettoit les prévarications, qui ne leur étoient que trop ordinaires. Ils ne craignirent point d'appeller ces peines un joug intolérable, auquel ils n'étoient point accoutumés, qu'ils n'avoient jamais porté, & qu'ils ne ſouffriroient jamais qu'on leur impoſât. Mais ils avoient tout le monde réuni contre eux en faveur de la loi. Les Sénateurs, quoiqu'ils euſſent ſouhaité de recouvrer leur ancien droit en entier, comptoient que c'étoit quelque choſe de rentrer en jouïſſance au moins d'une partie. Le peuple étoit gagné par les largeſſes qui venoient de lui

* *Le fait que l'article ici eſt conſtant par Cic.* PRO Cluent. 144 - 154.

lui être accordées. Les Alliés, peu contens d'ailleurs de ces colonies, & de ces partages de terres, qui devoient leur faire perdre une partie de leurs poſſeſſions, étoient cependant leurrés par l'eſpérance de devenir citoyens. Ajoutez la hauteur du Tribun, qui employoit la violence la plus ouverte, quand elle lui étoit néceſſaire. La loi paſſa donc, & fut autoriſée par le ſuffrage des Tribus. AN. R. 661. AV. J.C. 91.

Druſus avoit réuſſi dans tout ce qu'il avoit entrepris juſqu'alors. Mais ſes ſuccès mêmes le jettérent dans le plus cruel embarras. Car les Alliés, qui l'avoient ſi bien ſervi, ne manquérent pas de le ſommer de ſa parole : & il ſe trouvoit dans l'impoſſibilité de la tenir. On ne peut pas douter que la propoſition d'adopter une ſi effroyable multitude de nouveaux citoyens ne déplût par elle-même au très-grand nombre des Romains. D'ailleurs le crédit de Druſus diminuoit de jour en jour. Le Sénat, qui n'avoit obtenu par lui qu'une partie de ce qu'il ſouhaitoit, ne l'appuyoit que mollement. Nous avons parlé, dans l'Hiſtoire des Gracques, des difficultés immenſes & des querelles ſans fin qu'attiroient les nou- Embarras de Druſus, qui ne peut tenir aux Alliés la parole qu'il leur avoit donnée.

AN. R. 661. AV. J.C. 91. veaux partages de terres. Ainſi Druſus ſe trouvoit avoir mécontenté preſque toute la ville par ſes loix: & ceux qu'il avoit obligés ne lui en ſçavoient qu'un gré médiocre. Tout ce qu'il pouvoit faire, c'étoit de temporiſer, & de tâcher d'amuſer les Alliés par de belles paroles.

Fermeté inflexible de Caton encore enfant. *Plut. in Cat.*

Ce fut dans le tems de ces négociations, que Caton, encore enfant, donna une preuve, par rapport à l'affaire dont je parle, de cette roideur inflexible de caractére, qu'il fit paroître dans toute ſa vie. Comme il avoit perdu ſes parens de fort bonne heure, il étoit élevé dans la maiſon de Druſus ſon oncle maternel. Là Pompédius Silo, l'un des principaux chefs des Alliés, & qui étoit en commerce étroit avec le Tribun, s'aviſa de demander en badinant au jeune Caton ſa recommandation auprès de ſon oncle. L'enfant gardant le ſilence, témoigna par ſon regard & par un air de mécontentement ſur le viſage, qu'il ne vouloit point faire ce qu'on lui demandoit. Pompédius inſiſta ſans pouvoir rien obtenir. Enfin il prit le jeune enfant par le milieu du corps, le porta à la fenêtre, & le balançant en dehors, il le me-

menaça de le laiſſer tomber, s'il perſévéroit dans ſon refus. Et la crainte ne fit pas plus d'effet que les priéres. Auſſi Pompédius en le remettant dans la chambre s'écria, *Quel bonheur pour l'Italie que ce ne ſoit là qu'un enfant ! Car s'il étoit en âge d'homme, nous n'aurions pas un ſeul ſuffrage.* AN. R. 661. AV. J.C. 91.

Les Alliés ne s'en tinrent pas longtems aux voies de la négociation. Ils ſongérent bientôt à ſe faire juſtice par les armes. Et même ils conçurent d'abord l'horrible deſſein de maſſacrer les Conſuls le jour des Féries Latines, fête ſolennelle qui ſe célébroit avec un grand concours des Romains & des peuples du Latium ſur le mont Albin. Mais Druſus eut la généroſité d'en faire donner avis à Philippe, qui ſe précautionna contre la ſurpriſe. Un autre danger, qui n'étoit pas moins grand, fut diſſipé par une heureuſe circonſtance. Pompédius avoit aſſemblé dix mille hommes, & les menoit à Rome avec des épées cachées ſous leurs habits, réſolu d'aſſiéger le Sénat, & de le forcer d'accorder aux Alliés le droit de bourgeoiſie. Domitius ayant rencontré cette troupe en chemin, repréſenta à Pompédius qu'il

Mouvemens des Alliés. *Flor.* III. 18. *Auctor. de vir. illuſtr.* *Diodor. apud Valeſ.*

AN. R. 661. AV. J. C. 91. prenoit un mauvais parti ; & que le Sénat, qui étoit bien diſpoſé en faveur des peuples d'Italie, accorderoit tout aux bonnes maniéres, & rien à la force. Et le Chef, & ceux qui le ſuivoient, ſe laiſſérent perſuader, & ſe ſéparérent. Mais tout cèla ne faiſoit que ſuſpendre le mal, ſans le guérir. D'une part les Alliés ne relâchoient rien de leur prétention : de l'autre les Romains ne ſe mettoient point en devoir de les ſatisfaire. Dans toute l'Italie mécontente ce ne fut qu'aſſemblées ſecrétes, que conſpirations, que complots : & tout ſe préparoit à un ſoulévement général.

Mot de Philippe, injurieux au Sénat. *Cic. de Or.* III. 2.

Dans Rome les diſpoſitions n'étoient guéres plus pacifiques. La brouillerie duroit toujours entre le Conſul Philippe & le Sénat : & ce Magiſtrat dans une aſſemblée du Peuple alla juſqu'à dire „ qu'il lui falloit un „ autre Conſeil pour adminiſtrer la „ République. Qu'avec le Sénat tel „ qu'il étoit, il ne pouvoit pas faire le „ bien de l'Etat. „ Sur le ſujet de cette invective & de ces paroles ſi injurieuſes au Sénat, il ſe tint une aſſemblée de cette Compagnie le 13. Septembre, convoquée par Druſus. Le Tribun

bun s'y plaignit avec force de Philippe, & proposa de délibérer sur l'outrage fait au Sénat par le Consul, qui en étoit le chef & le président. AN. R. 661. AV. J.C. 91.

Contestation à ce sujet entre Crassus & Philippe.

L'Orateur Crassus en opinant signala son zèle & son courage, & jamais son éloquence n'avoit brillé d'une façon plus éclatante qu'en cette occasion, qui fut la derniére de sa vie. „ Il „ [a] déplora le triste sort du Sénat, qui „ devroit trouver dans le Consul un „ tuteur & un pére attentif à le protéger, & qui n'y trouvoit qu'un enne„ mi acharné à le dépouiller de sa di„ gnité & de son honneur. Il accusa „ Philippe d'être lui-même l'auteur „ des maux présens, & témoigna n'ê„ tre point surpris qu'il rejettât les „ conseils du Sénat, n'étant occupé „ que du soin de perdre & de ruiner la „ République. „

Ce discours si véhément fit naître une contestation des plus vives. Philippe, qui avoit de l'éloquence, du feu, de la vigueur, sur tout lorsqu'il se sentoit attaqué, fit valoir hautement

Z 5

[a] Deploravit casum atque orbitatem Senatûs: cujus Ordinis à Consule, qui quasi parens bonus aut tutor fidelis esse deberet, tanquam ab aliquo nefario prædone diriperetur patrimonium dignitatis. Neque verò esse mirandum, si, quum suis consiliis rempublicam profligasset, consilium Senatûs a republica repudiaret.

AN. R. 661. AV. J. C. 91.

ment les droits de ſa place. Il prétendit que Craſſus lui avoit manqué de reſpect: & ſur le champ il le condamna à une amende, éxigeant en même tems, ſelon l'uſage établi à Rome, des gages pour ſûreté du paiement de l'amende qu'il lui impoſoit.

Ce procédé, loin d'intimider Craſſus, ne ſervit qu'à l'animer davantage. Il ſoutint qu'il avoit droit de ne point regarder Philippe comme Conſul, puiſque Philippe ne le regardoit pas lui-même comme Sénateur. *Quoi*, [a] ajouta-t-il, *pendant que vous en uſez à l'égard de la réputation & de l'honneur de la Compagnie, comme vous feriez par rapport à un gage abandonné, dont il vous ſeroit permis de diſpoſer à diſcrétion, & que vous la déchirez en préſence du peuple Romain, vous vous imaginez m'effrayer par ces gages frivoles que vous éxigez de moi? Non: ſi vous voulez réduire Craſſus au ſilence, ce n'eſt point une amende qu'il lui faut impoſer, c'eſt cette langue qu'il faut que vous lui arrachiez: & quand même elle ſeroit*

a An tu, quum omnem auctoritatem univerſi Ordinis pro pignore putares, eamque in conſpectu populi Romani concideres, me his pignoribus exiſtimas poſſe terreri? Non tibi illa ſunt cædenda, ſi Craſſum vis coërcere: hæc tibi eſt excidenda lingua: quâ vel evulſâ, ſpiritu ipſo libidinem tuam libertas mea refutabit.

ſeroit coupée, la liberté qui reſpireroit encore ſur mon viſage ſuffiroit pour vous reprocher la tyrannie que vous exercez ſur nous. Il conclut qu'il failoit que la Compagnie ſe lavât de l'inſulte à elle faite par le Conſul ; & que l'on fît voir au peuple Romain, que jamais le Sénat n'avoit manqué ni de ſageſſe, ni de zêle pour le ſervice de la République. Et cet avis fut ſuivi de tous les Sénateurs. AN. R. 661. AV. J.C. 91.

Ce [a] fut là le dernier & en même tems le plus éclatant triomphe de l'éloquence de cet homme divin, comme l'appelle Cicéron. Il s'étoit extrêmement échauffé en parlant, & ſentoit déja une douleur de côté. Cela ne l'empêcha pas de reſter pendant que l'on rédigeoit l'Arrêté conforme à ſon avis. Il ſouffrit du froid : le friſſon le prit : & étant revenu chez lui avec la fiévre, il mourut de pleuréſie le ſeptiéme jour. Mort de Craſſus.

Cicéron, de qui nous tenons tout ce récit, fait les réfléxions les plus touchantes ſur cette mort de Craſſus, qui le privoit du fruit qu'il avoit envi- ſagé dans tous les travaux de ſa vie. Réflexion de Cicéron ſur cette mort.

a Illa tanquam cycnea fuit divini hominis vox & oratio.

AN. R. 661. AV. J. C. 91.

„ O[a] trompeuſes eſpérances des hom-
„ mes ! s'écrie-t-il. O fragilité & in-
„ conſtance de la fortune ! O inutilité
„ de nos efforts & de nos projets, qui
„ ſont ſouvent renverſés au milieu de
„ la carriére, ou qui font un triſte
„ naufrage avant que nous ayons pû
„ appercevoir le port ! Car juſqu'alors
„ la vie de Craſſus avoit été toute oc-
„ cupée ou des ſoins qu'entraîne après
„ ſoi la pourſuite des charges, ou des
„ fatigues du barreau : & la gloire
„ qu'il avoit acquiſe étoit plutôt celle
„ d'homme d'eſprit & utile par ſes ta-
„ lens à beaucoup de particuliers, que
„ celle d'homme d'Etat & de grand
„ Sénateur. Et la premiére année qui
„ terminoit pour lui la carriére des
„ honneurs par la Cenſure qu'il venoit
„ d'exercer, cette année qui lui ou-
„ vroit l'entrée, du conſentement de
„ tous, à la plus grande conſidération
„ & au premier rang dans la Républi-
„ que, eſt préciſément celle qui par
„ une

[a] O fallacem hominum ſpem fragilemque fortunam, & inanes noſtras contentiones! quæ in medio ſpatio ſæpe franguntur & corruunt, & antè in ipſo curſu obruuntur, quàm portum conſpicere potuerunt. Nam quamdiu Craſſi fuit ambitionis labore vita diſtricta, tamdiu privatis magis officiis & ingenii laude floruit, quàm fructu amplitudinis aut reipublicæ dignitate. Qui autem ei annus primus ab honorum perfunctione aditum, omnium conceſſu, ad

„ une mort imprévue trompe toutes AN. R.
„ ſes eſpérances & anéantit tous les 661.
„ projets. „ AV. J.C. 91.

Il eſt vrai que de pareils exemples devroient guérir les ambitieux, ſi l'ambition étoit un mal qui pût ſe guérir. Mais Cicéron, qui fait cette belle réfléxion, ſe l'appliqua peu à lui-même. Et en général ce qui arrive aux autres ne nous inſtruit que foiblement. En morale, plus encore qu'en toute autre matiére, *les ſotiſes de nos devanciers ſont perdues pour nous*, comme l'a dit agréablement un des plus illuſtres & des plus ingénieux écrivains de nos jours. Heureux! ſi nous profitons de notre propre expérience.

La mort de Druſus ſuivit de près celle de Craſſus, & elle fut ſans comparaiſon plus déplorable. Toute l'Italie étoit en feu: & l'allarme qu'en concevoient les Romains ſe tournoit en haine contre Druſus, à qui l'on attribuoit la cauſe de ces dangereux mouvemens. L'indignation étoit générale contre le Tribun: & le Sénat même, pour qui il avoit tant combattu, ne voyoit plus en lui que l'auteur Mort de Druſus.

ſummam auctoritatem dabat, is ejus omnem ſpem atque omnia vitæ conſilia morte pervertit.

AN. R. 651. AV. J.C. 91. teur de la révolte des peuples d'Italie. Druſus étoit au déſeſpoir : & comme il lui arriva vers ces tems-là de tomber tout d'un coup en défaillance au milieu d'une aſſemblée du peuple, & de perdre connoiſſance, on a dit qu'il s'étoit procuré lui-même cet accident en bûvant du ſang de chévre, dans le deſſein de ſe faire croire empoiſonné, & de rendre par là odieux ſes adverſaires, & ſurtout Cépion. Il eſt plus vraiſemblable que c'étoit un accès d'épilepſie, mal auquel il avoit été ſujet dans ſa premiére jeuneſſe, & dont il s'étoit guéri par l'uſage de l'hellébore. Quoi qu'il en ſoit, toute l'Italie s'intéreſſa vivement à cet événement, & les villes firent des vœux publics pour le rétabliſſement de ſa ſanté.

Plin. XXVIII. 9. *Auctor. de vir. Illuſtr.*

Ses ennemis n'en furent que plus acharnés à le perdre. Ils conſpirérent contre ſa vie : & malgré les précautions qu'il prit de ſe communiquer plus rarement, de rendre l'accès auprès de ſa perſonne plus difficile, de paroître moins ſouvent en public, il ne put leur échapper. Un ſoir qu'il rentroit chez lui environné d'un cortége très-nombreux, il reçut un coup de

Appian.

de couteau, dont il mourut peu de tems après. L'assassin se cacha dans la foule, & n'a jamais été connu. Les soupçons tombérent sur Philippe, sur Cépion, & sur le Tribun Q. Varius, qui va bientôt remplir la scêne. Cicéron accuse positivement ce dernier. Il ne fut fait aucune recherche au sujet de cette mort : ce qui prouve que ceux qui en étoient les auteurs étoient des hommes puissans, & en état d'arrêter par leur crédit le cours de la justice.

AN. R. 661. AV. J.C. 91. *Auctor. de vir. Illustr. Cic. de Nat. Deor.* III. 81.

Ainsi périt M. Drusus à la fleur de l'âge, victime d'une ambition inquiéte, qui avant que de lui attirer une mort violente, l'avoit tourmenté pendant toute sa vie. Nous pouvons bien l'en croire. Il s'étoit plaint lui-même, dans un moment de chagrin sur les difficultés horribles où il se trouvoit, *qu'il* [a] *étoit le seul qui, même enfant, n'eût jamais eu de congé.* En effet portant encore la robe de l'enfance il avoit recommandé des accusés à leurs Juges, & avoit emporté certaines affaires par ses sollicitations. „ [b] Que de„ voit-on attendre, s'écrie Sénéque, „ d'une

Son caractére. *Senec. de Brevit. vitæ, 6.*

a Uni sibi, ne puero quidem ferias contigisse.

b Quò non irrumperet tam immatura ambitio?

AN. R. 661. AV. J. C. 91. „ d'une ambition ſi précoce, ſinon ce „ qui arriva effectivement, de grands „ maux & pour la République, & pour „ lui-même en particulier ?„

Il eut de grands talens, mais une préſomption encore plus grande, qui ne l'abandonna pas même au dernier moment de ſa vie. Près d'expirer, il dit à ceux qui l'environnoient, *Mes amis, quand eſt-ce que la République retrouvera un citoyen qui me remplace ?* *Vell.* II. 14.

Avec ces ſentimens il n'y a pas lieu de s'étonner de la hauteur dont il uſa toujours à l'égard de ſes adverſaires. Le Sénat même l'avoit éprouvée : & un jour que cette auguſte Compagnie le mandoit : *Pourquoi*, dit-il, *le Sénat ne vient-il pas plutôt lui-même s'aſſembler dans le Palais Hoſtilien, qui eſt près de la tribune aux harangues ?* Et le Sénat obéit à l'ordre du Tribun impérieux, qui avoit compté pour rien l'ordre du Sénat. *Val. Max.* IX. 5.

On trouve néantmoins dans Druſus des actions & des traits vraiment louables. L'avis qu'il fit donner à Philippe de la conſpiration des Latins contre lui, eſt une belle preuve de ſa géné-

Scires in malum ingens, & privatum & publicum, evaſuram illam tam præcoquem audaciam.

générosité. Et l'on ne peut refuser son admiration à la noble confiance qui paroît dans un mot de lui, que Velleius nous a conservé. Il faisoit bâtir sur le mont Palatin une maison, qui depuis a appartenu à Cicéron : & comme son architecte lui promettoit de la tourner de maniére qu'aucun des voisins n'auroit vûe sur lui, [a] *Bien loin de cela*, dit Drusus, *vous me ferez plaisir d'employer ce que vous avez d'habileté dans votre art à faire ensorte que tout le monde puisse voir tout ce que je ferai.* AN. R. 661. AV. J. C. 91. *Vell.* II. 14.

Il résulte de tous ces faits que Drusus laissa une réputation au moins équivoque. Et je ne sache aucun écrivain qui le loue sans exception, si ce n'est Velleius, vil adulateur, qui par là faisoit bassement sa cour à Livie & à Tibére issus de ce Tribun. Toutes ses loix sont annullées. *Cic. pro Domo, n.* 41.

La mort de Drusus fut un plein triomphe pour ses ennemis : & le Consul Philippe fit casser toutes ses loix par un seul décret du Sénat, comme portées contre les auspices, & dès-là nulles de plein droit. Ainsi toutes choses retombérent aussitôt dans l'ancien état, & les Chevaliers resté-

[a] Tu verò, si quid in te artisteſt, ita compone domum meam, ut quidquid agam ab omnibus perſpici poſſit.

AN. R. 661. AV. J.C. 61. restérent seuls en possession des jugemens.

Ils résolurent de profiter de l'occasion pour écraser leurs adversaires. Ils avoient un Tribun prêt à les servir selon leurs vûes. C'étoit ce Q. Varius, qui venoit de les défaire de Drusus, homme vaste, déplaisant dans toute sa personne, & néantmoins qui avoit du crédit auprès du peuple par le talent de la parole, qu'il possédoit en un degré au dessus du médiocre. On prétendoit qu'il auroit eu peine à prouver sa qualité de citoyen Romain: cependant il osoit trancher de l'important dans Rome. Et ce * *métif*, car c'est ainsi qu'on le surnommoit, se rendit redoutable aux plus illustres personnages de la ville & du Sénat.

Loi portée par Varius pour informer contre ceux qui avoient favorisé les Alliés.

* *Hybrida.*

Il proposa une loi pour ordonner que l'on informât contre ceux dont [a] les mauvaises pratiques avoient forcé les Alliés de prendre les armes. Cette accusation regardoit les premiers Sénateurs, qui avoient eu tant de liaison avec Drusus, & par lui avec les Alliés. Jusqu'où avoient été ces liaisons, c'est ce qu'il nous est impossible de deviner dans

[a] Quorum dolo malo Socii ad arma ire coacti essent. *Val. Max.* VIII. 6.

dans les épaiſſes ténébres qui envelop- AN. R. pent les tems que nous traitons. Mais 661. il eſt hors de doute, qu'au moins ces AV. J.C. illuſtres Romains n'avoient aucune 91. part à une révolte, qui mit Rome dans un des plus grands dangers qu'elle ait jamais courus.

Le Sénat ſe voyant ainſi attaqué fit *Appian. Civil. l.* tous ſes efforts pour empécher que la *I.* loi ne paſſât. On trouva même des Tribuns qui s'y oppoſérent en forme. Mais les Chevaliers ſe rendirent maîtres de la place publique & de la Tribune, l'épée nue à la main, & firent autoriſer la loi par les ſuffrages du peuple.

Ceux qui faiſoient paſſer la loi Varia par des voies ſi violentes, étoient en même tems les Juges deſtinés à la faire exécuter. Ainſi il eſt aiſé de voir quelle juſtice les accuſés pouvoient attendre. Le nombre en fut très-grand: & pendant que la guerre, qui éclata bientôt après, faiſoit fermer tous les Tribunaux, celui qui connoiſſoit de cette eſpéce de crime privilégié, étoit ſeul en exercice.

Cotta eſt le plus connu de ceux qui ſuccombérent à cet orage. Le neveu de Rutilius ne pouvoit pas échapper à la vengeance des Chevaliers. Nous avons

Cotta accuſé s'exile volontairement.

AN. R. 661. AV. J.C. 91. avons déja obſervé qu'il étoit Orateur, mais plus recommandable par la netteté & la ſolidité du diſcours, que par la force & la véhémence. Il s'anima néantmoins en plaidant pour lui-même dans de ſi triſtes circonſtances. Il n'entreprit point de fléchir ſes Juges, de qui il n'eſpéroit rien : mais imitant la fermeté de ſon oncle, il leur reprocha leur injuſtice ; il parla avec nobleſſe de la pureté de ſa conduite, de ſes vûes de bien public, de ſon zéle pour la patrie : & après avoir plutôt inſulté des Juges vendus à l'iniquité, que fait ſon apologie, il s'éxila volontairement. C'étoit la ſeconde diſgrace que lui attiroit la cabale, qui peu de tems auparavant lui avoit fait manquer le Tribunat. Rutilia ſa mére l'accompagna dans ſon éxil, & ne revint à Rome qu'avec lui. Car il fut au bout de quelques années rétabli par Sylla, & il parvint aux premiéres dignités, & à la réputation d'un des plus grands Orateurs de Rome.

Scaurus ſe tire de danger par ſa fermeté & ſa hauteur.

Scaurus fut auſſi appellé en jugement ſous le même prétexte, mais il en ſortit plus heureuſement. Cépion, qui l'avoit accuſé peu de tems auparavant de concuſſion, fut encore ici ſon accu-

accuſateur: & de plus il engagea le Tribun Q. Varius à citer ce vénérable Vieillard devant l'aſſemblée du Peuple, & à invectiver contre lui. Scaurus accablé ſous le poids des années, & relevé depuis peu de maladie, malgré tous ſes amis qui vouloient le détourner de s'expoſer, dans l'état où il étoit, à la fougue de la multitude, comparut au jour marqué. Il écouta patiemment toute la déclamation du Tribun: & lorſqu'il eut été ſommé de répondre, il ne dit que ce peu de mots: *Q. Varius Eſpagnol de naiſſance accuſe M. Scaurus Prince du Sénat d'avoir ſoulevé les Alliés. M. Scaurus Prince du Sénat le nie. Il n'y a point de témoins. Auquel des deux, Romains, voulez-vous en croire?* Cette défenſe ſi courte, mais ſi pleine de dignité, fit impreſſion ſur le peuple, déconcerta le Tribun, & rendit inutiles tous ſes efforts & ceux de Cépion. L'affaire n'alla pas plus loin. AN. R. 661. AV. J.C. 91. *Aſcon. in Orat. pro M. Scauro.*

Marc-Antoine ne ſe tira pas du danger à ſi peu de frais. Se voyant accuſé, il mit en œuvre toutes les forces de ſon éloquence, & employa pour lui-même ces reſſorts dont il s'étoit ſervi ſi utilement pour les autres. Il s'at-

AN. R. 661. AV. J.C. 91. s'attendrit, il ſupplia, il parla avec tant de contention, que Cicéron, témoin oculaire, aſſure l'avoir vû toucher la terre du genou, dans l'ardeur & l'inſtance de ſes priéres. Il fut abſous, & même eut un commandement l'année ſuivante dans la guerre contre les Alliés.

Cic. Tuſc. II. 57.

Varius lui même condamné par ſa propre loi périt miſérablement.

Pour achever ce qui regarde les ſuites de la loi Varia, j'ajouterai que par un retour des plus ſurprenans, Varius, lorſqu'il fut ſorti de charge, fut accuſé & condamné comme étant lui-même dans le cas de ſa propre loi. Il n'en fut pas quitte pour l'éxil : mais il périt miſérablement au milieu des plus cruels ſupplices. Freinshemius conjecture avec beaucoup de vraiſemblance que réduit à errer dans l'Italie, il tomba entre les mains de quelques-uns des Alliés, qui lui firent ſubir la juſte peine de tous ſes crimes. Car outre le meurtre de Druſus, Cicéron l'accuſe encore d'avoir fait périr * Q. Métellus par le poiſon. Mais ce que je raconte ici n'arriva qu'au bout de quelque tems.

Cic. Bruto, 305. & *de Nat. Deor.* III. 81.

Les Alliés ſe

Sur la fin du Conſulat de Philippe les

* *Je n'oſe décider qui étoit ce Métellus. La famille des Métellus étoit alors très-nombreuſe.*

les peuples d'Italie prirent les dernières mesures pour concerter leur révolte. La mort de Druſus & la loi Varia avoient achevé de leur perſuader qu'ils n'avoient rien à attendre de Rome ; ils avoient perdu leur protecteur, & même le plus grand de tous les crimes étoit alors celui de les avoir favoriſés. Ils conçûrent donc qu'il ne leur reſtoit abſolument que la voie des armes pour emporter de force ce que jamais on ne leur accorderoit volontairement. AN. R. 661. AV. J.C. 91. Ils prépa-rent à la révolte.

Comme les Romains étoient aſſez occupés de leurs diſſenſions inteſtines, les Alliés eurent le tems de s'arranger entre eux, & de faire leurs préparatifs. Ainſi ce ne furent point des mouvemens tumultueux : tout fut conduit avec ordre, avec ſyſtême, & par des délibérations mûrement peſées. Ils formérent le plan d'une République Italique ſur celui de la République Romaine. Ils établirent pour capitale & pour ſiége de leur gouvernement la ville de Corfinium * dans le pays des Péligniens, & ils la nommérent *Italique*, comme la commune patrie & la mé- Ils s'arrangent en corps de République. *Diodor. Eclog. l.* XXXVII.

* *Cette ville, qui eſt ruinée, étoit à peu de diſtance de* Sulmo, *aujourd'hui* Solmona *dans l'Abbruzze citérieure.*

AN. R. 661. AV. J.C. 91. métropole de tous les peuples de l'Italie ligués enſemble. Ils y tracérent une grande place, & un Palais pour le Sénat, qu'ils compoſérent de cinq cens Députés. Ils eurent ſoin auſſi de fortifier cette ville, & d'y amaſſer toutes ſortes de proviſions, argent, vivres, munitions de guerre. Enfin on y amena de toutes les parties de l'Italie les ôtages des différens peuples qui entroient dans l'aſſociation. Leur Sénat, comme celui de Rome, devoit avoir l'adminiſtration générale des affaires : & c'étoit auſſi de ce même corps que l'on tiroit les Magiſtrats, & les Commandans des armées. Ils créérent deux Conſuls, & douze Préteurs. Les Conſuls étoient Q. Pompédius Silo, de la nation des Marſes, & C. Aponius, ou ſelon d'autres Papius Mutilus, Samnite. Ces deux Chefs, ayant chacun ſix Préteurs ſous leurs ordres, partagérent l'Italie en deux Provinces ou Départemens. Le premier eut pour ſon partage le pays le plus voiſin de Rome vers l'Occident & le Nord, & le ſecond commanda dans le reſte de l'Italie du côté de l'Orient & du Midi.

Les principaux des peuples qui ſe révol-

révoltérent, furent les Marſes & les Samnites. Les premiers ont même donné leur nom à cette guerre, qui eſt ſouvent appellée *la guerre des Marſes*. Les Samnites, qui avoient autrefois défendu leur liberté contre les Romains pendant plus de ſoixante & dix ans, ſe montrérent auſſi les plus opiniâtres dans la révolte, & furent les derniers à poſer les armes, après avoir été en grande partie exterminés, ſur tout par Sylla, qui étoit leur ennemi implacable. Avec ces deux peuples, tous les autres qui rempliſſoient le pays entre les deux mers depuis le Liris, aujourdhui *Garigliano*, juſqu'à la mer Ionienne, c'eſt-à-dire à peu près tout ce que nous appellons le Royaume de Naples, prirent les armes pour la querelle commune. Il ne reſta preſque d'Alliés aux Romains que les Ombriens, les Toſcans, & les Latins. La Gaule Ciſalpine, ou *Lombardie*, ne prit point de part à cette guerre. Les Gaulois qui l'habitoient n'étoient point Alliés, mais ſujets: & leur pays étoit traité en Province, c'eſt-à-dire, en pays de conquête. Il n'étoit pas même compris dans ce que les Romains appelloient alors Italie. AN. R. 661. AV. J.C. 91.

AN. R. 662. AV. J.C. 90. L. JULIUS CÆSAR. P. RUTILIUS LUPUS.

Massacre d'Asculum. *Appian. Civil. l. I. Flor. III. 16.*

Le premier sang fut versé à Ascu-lum, aujourdhui *Ascoli*, dans la marche d'Ancone. Les Romains, sur les avis qui leur venoient de toutes parts que les peuples d'Italie se préparoient à se soulever, envoyérent dans les différens cantons des hommes sûrs pour épier ce qui se passoit. L'un d'eux ayant vû un jeune homme que l'on menoit en ôtage d'Asculum à Corfinium, en avertit Q. Servilius, qui commandoit dans le pays. Servilius accourt, & par la plus grande de toutes les imprudences prend un ton de hauteur avec des esprits aigris, qui ne cherchoient qu'une occasion d'éclater. Il traita les Asculans comme s'ils eussent été des esclaves, & leur fit les plus grandes menaces. Mais les menaces sont bien frivoles quand elles ne sont pas soutenues par la force. Les Asculans irrités se jettent sur lui, le massacrent avec son Lieutenant Fonteius, & ensuite font main basse sur tous les Romains qui se trouvérent dans leur ville.

Révolte ouverte

Ce massacre fut le signal de la révolte

volte générale de l'Italie. Tous les peuples que j'ai marqués ci-devant, prirent les armes. Mais les premiers qui ſe ſignalérent furent les Marſes, à la tête deſquels étoit Pompédius Silo, le principal boutefeu de cette guerre. Les autres ne tardérent pas à ſuivre cet exemple. Tous leurs arrangemens, minutés de longue main, furent bientôt exécutés. Armées & Généraux ſe mirent en campagne : & le péril parut ſi grand aux Romains, qu'il fut déclaré qu'il y avoit *tumulte*, c'eſt-à-dire, guerre importante & dangereuſe. En conſéquence toute affaire ceſſa dans la ville : tous les tribunaux, à l'exception néantmoins de celui qui étoit établi pour la loi Varia, furent fermés : le peuple quitta la toge, habit de paix, & prit la caſaque militaire : & Rome devint comme une ville de guerre. Les Conſuls partirent l'un & l'autre pour aller faire tête aux ennemis, mais prenant la précaution de laiſſer des troupes dans la ville en cas d'inſulte. Ils ſe firent accompagner de Lieutenans Généraux choiſis entre les plus illuſtres guerriers, Marius, Sylla, Cn. Pompeius Strabo, qui fut pére du grand Pompée, T. Di-

AN. R. 662. AV. J. C. 90. des peuples d'Italie.

AN. R. 662. AV. J.C. 90. dius, qui avoit triomphé deux fois, des Scordiſques après ſa Préture, & des Eſpagnols après ſon Conſulat. L'Hiſtoire fait encore mention de Q. Métellus Pius, de Cépion, & de pluſieurs autres. Rutilius eut pour département les Marſes, & Julius le Samnium. Dès cette premiére campagne il y eut de part & d'autre cent mille hommes ſous les armes, ſans compter les garniſons des places.

Ambaſſade des Alliés aux Romains, avant que d'entrer en action.

Avant néantmoins que d'entrer en action, les Alliés envoyérent une Ambaſſade aux Romains pour faire un dernier effort, & repréſenter la juſtice de leurs prétentions, puiſqu'ils ne demandoient qu'à devenir les citoyens d'une ville dont la grandeur étoit en partie leur ouvrage. Ils penſoient vraiſemblablement que leurs priéres, ſoutenues de leurs armes, auroient plus d'effet que par le paſſé. Mais le Sénat, toujours fidéle à la maxime Romaine de ne ſe laiſſer jamais donner la loi, répondit „ Que ſi les Al-„ liés reconnoiſſoient leur faute & ſe „ ſoumettoient, on pourroit les écou-„ ter. Qu'autrement, ils n'entrepriſ-„ ſent pas d'envoyer des Ambaſſades „ à Rome.„ Ainſi toute eſpérance de

de paix étant bannie, les hoſtilités commencérent. AN. R. 662. AV. J.C. 90.

Au reſte il ne faut pas croire que parmi les peuples qui ſe ſoulevérent, le concert fût entiérement unanime, & qu'il n'y reſtât aucun ami des Romains. La choſe en ſoi n'eſt pas poſſible: & Velleius cite avec complaiſance l'exemple de ſon triſayeul Minatius Magius, qui deſcendoit de Décius Magius, ce fidéle & conſtant allié de Rome lors de la révolte de Capoue. Minatius, héritier des ſentimens de ſon ayeul, leva dans le * pays des Hirpiniens une légion, qu'il joignit aux troupes Romaines, & ſe ſignala dans le cours de la guerre par pluſieurs exploits importans. Auſſi en fut-il récompenſé: il fut fait citoyen Romain nommément, & ſes deux fils furent créés Préteurs, dans un tems où, comme Velleius a ſoin de le remarquer, la République n'en avoit que ſix. *Vell.* II. 16. *Voyez Hiſt. Rom. Tom.* V. *l.* XV. §. 1.

Nulles guerres ne ſe font plus cruellement que les guerres civiles: & c'en étoit une ici véritablement, comme je l'ai obſervé d'abord. Plus les hom- Cruautés exercées par les Alliés.

* *Ce pays faiſoit partie de celui que nous appellons* la Principauté Ultérieure. *dans le Royaume de Naples.*

AN. R. 662. AV. J. C. 90. *Diodor. & Dio apud Valeſ.*

mes ſont liés par des nœuds étroits & ſacrés, plus les haines, ſi ces nœuds ſont une fois rompus, deviennent violentes. Les Alliés ſe portérent à toute ſorte d'inhumanités, & contre les Romains, & contre ceux des Italiens qui demeuroient fidéles à Rome; & pour avoir un digne inſtrument de leurs cruautés, ceux d'Aſculum mirent en liberté un Cilicien chef de Pirates, que les Romains avoient pris & mis ſous leur garde. Rien ne fut épargné, non pas même les femmes & les enfans. Ils s'étoient aviſés d'un ſupplice inoui pour les femmes, à qui ils arrachoient les cheveux & la peau de la tête. Et ceux de * Pinna, n'ayant point voulu prendre part à la révolte, virent leurs enfans, qui étoient tombés par malheur entre les mains des rebelles, égorgés à leurs yeux. Il eſt bon que l'Hiſtoire conſerve le ſouvenir de ces faits horribles, pour faire honte au genre humain de ſa barbarie.

Le Lecteur eſt en droit d'attendre ici un récit d'opérations guerriéres très-importantes, rencontres ſans nombre, batailles, ſiéges de villes. Mais

* Città di Penna *dans l'Abbruzze Ultérieure.*

Mais j'ai déja averti que le tems que nous traitons eſt peut-être de toute l'Hiſtoire de la République Romaine le plus ſtérile en mémoires un peu inſtructifs. Nous n'avons que des abrégés, faits même avec peu de goût : & Appien, qui fournit plus de détail que les autres, n'offre preſque qu'une liſte ſéche & chétive d'actions ou petites, ou racontées petitement, ſans liaiſon, ſans expoſition des cauſes & des circonſtances, ſans aucun de ces traits qui peignent les hommes, & qui rendent l'Hiſtoire utile & agréable en même tems. Je ſerai donc obligé de me contenter de donner une idée en gros de la ſuite des faits, & de choiſir ceux qui ſeront les plus intéreſſans.

AN. R. 662. AV. J.C. 90.

Dans les commencemens les Alliés eurent preſque par tout l'avantage : & Freinshemius trouve aſſez heureuſement la cauſe de cette ſupériorité, dans l'union, la concorde, le zêle, qui accompagnent ordinairement les nouvelles entrepriſes : au lieu que les diſſenſions dont Rome étoit pleine refluoient juſques dans les armées.

Les Alliés ont d'abord l'avantage. *Suppl. Liv.* LXXII. 44.

Le Conſul Rutilius aigrit le mal par ſes ſoupçons injuſtes & mal fondés.

Soupçons injuſtes du

AN. R. 662. AV. J.C. 90. dés. Comme il remarqua que les ennemis étoient inſtruits à point nommé de tout ce qui ſe paſſoit dans ſon camp, il ſe perſuada que c'étoient les premiers Officiers, les Nobles, qui toujours d'intelligence avec les Alliés, leur donnoient ces avis : & ſans plus ample examen, il écrivit au Sénat. Ces Lettres alloient tout mettre en combuſtion dans Rome. Heureuſement on découvrit des eſpions Marſes, qui ſe méloient avec les fourageurs Romains ; qui entroient même dans le camp, comme il eſt bien aiſé dans une guerre où la langue, les habillemens, les armes ſont les mêmes des deux parts ; & qui enſuite avertiſſoient leurs Généraux de tout ce qu'ils avoient pû apprendre. Ainſi les ſoupçons ſe calmérent, & la tranquillité ſe rétablit. Pour la cimenter, le Sénat ordonna que l'éxécution de la loi Varia demeureroit ſuſpendue tant que la guerre dureroit : c'étoit une ſource de diviſion, que le Sénat arrêta fort à propos par la ſageſſe de ſon décret.

Conſul Rutilius contre pluſieurs des Nobles.

Dio apud Valeſ.

L'exécution de la loi Varia ſuſpendue.

Aſcon. in Or. pro Cornel.

Marius conſeille inutilement

Il paroît que le Conſul Rutilius étoit un petit eſprit, jaloux, ombrageux, & plus avide de gloire que capable

pable de la mériter. Marius, qui étoit ſon parent, lui conſeilloit de traîner la guerre en longueur, ſans doute pour donner le tems au premier feu des Alliés de s'amortir ; & de plus il repréſentoit que les vivres abondoient dans le camp Romain, & ne pouvoient leur manquer pendant qu'ils avoient la communication libre avec Rome, & avec toute cette grande partie de l'Italie qui étoit derriére eux, au lieu que les ennemis, dans le pays deſquels ſe faiſoit la guerre, ſeroient bientôt réduits à la diſette. Rutilius s'imagina que Marius en propoſant ce plan de conduite ne conſultoit que les intérêts de ſon ambition ; qu'il vouloit que l'année ſe paſſât dans l'inaction, afin d'être créé Conſul pour la ſeptiéme fois, & d'avoir l'honneur de terminer la guerre. Dans cette penſée il rejetta bien loin les conſeils de Marius, & s'en trouva mal.

AN. R. 662. AV. J.C. 90. au Conſul d'éviter le combat. *Dio.*

Il étoit campé ſur le * Tolenus, petite riviére du pays des Marſes, & au-deſſous de lui du même côté à quelque diſtance étoit Marius. Ils avoient l'un & l'autre un pont ſur cette riviére : & vis-à-vis d'eux, mais plus près du

Rutilius eſt vaincu & tué. *Appian.*

* *Le Turano dans l'Abruzze Ultérieure.*

AN. R. 662. AV. J.C. 90. pont de Marius, étoit ſur l'autre bord Vettius Caton, l'un des Préteurs des Alliés. Celui-ci conjecturant que le Conſul paſſeroit le Tolenus pour venir l'attaquer, plaça une embuſcade ſur le chemin dans un vallon fort obſcur. Sa ruſe lui réuſſit. Rutilius vint à lui : & pendant qu'ils en étoient aux mains, les troupes embuſquées parurent tout d'un coup, attaquérent l'armée Romaine, & y mirent le déſordre. Il périt dans ce combat huit mille Romains, ſoit tués par le fer, ſoit pouſſés par les ennemis dans la riviére, & noyés miſérablement. Le Conſul lui-même reçut une bleſſure à la tête, dont il mourut.

Marius fit bien voir alors qu'il en ſavoit plus que ni l'un ni l'autre de ces deux Généraux. J'ai dit qu'il étoit campé au deſſous du Conſul. Ayant donc deviné ce qui ſe paſſoit par la vûe des corps des Romains que portoit vers lui le courant de l'eau, il part dans le moment, & trouvant le camp de Vettius dégarni, il s'en empara preſque ſans réſiſtance. Ainſi le vainqueur, privé de ſon camp & de ſes bagages, fut obligé de paſſer la nuit ſur le champ de bataille, & ſe

se retira dès le lendemain sans pouvoir tirer aucun fruit de sa victoire. AN. R. 662. AV J.C. 90.

On peut juger que la défaite & la mort de Rutilius causérent une grande douleur dans Rome. Mais cette douleur fut bien augmentée, lorsque le corps de ce Consul, & ceux de plusieurs autres illustres personnages tués dans le même combat, y furent rapportés pour être mis dans les tombeaux de leurs péres. Ce fut dans toute la ville un deuil & une consternation générale, qui durérent plusieurs jours. Le Sénat appréhenda que de pareils spectacles, s'ils se renouvelloient, ne décourageassent tout-à-fait les citoyens: & ordonna qu'à l'avenir ceux qui seroient tués à la guerre fussent inhumés sur les lieux. Les Alliés firent un semblable decret de leur côté.

Douleur & consternation dans Rome.

Cépion commandoit un corps d'armée comme Lieutenant de Rutilius, & remporta avec ces troupes un avantage assez considérable, qui fut la cause de sa perte. Car en conséquence de ce succès, le Sénat ayant ordonné que ce qui restoit de soldats de l'armée de Rutilius fussent partagés entre Marius & lui, il se crut tout d'un coup

Cépion, trompé par Pompédius, périt dans une embuscade avec une grande partie de son armée.

AN. R. 662. AV. J.C. 90. devenu auſſi grand Général, que celui auquel on ſembloit l'égaler dans ce decret: & cette préſomption le diſpoſa d'autant mieux à donner aveuglément dans le piége que lui tendit Pompédius.

Ce ruſé Italien, qui avoit ſon camp aſſez peu éloigné de celui de Cépion, vint le trouver pendant la nuit, lui donnant à entendre qu'il vouloit changer de parti & s'attacher aux Romains. Pour gages de ſa foi, il lui amenoit comme otages deux enfans, qu'il diſoit être les ſiens, mais qui n'étoient que des eſclaves. De plus, feignant de craindre que les Alliés ne ſe vengeaſſent de ſa déſertion en le dépouillant de ſes biens, & de prendre par cette raiſon la précaution de ſauver au moins quelques débris de ſa fortune, il apportoit avec lui de prétendus lingots d'or & d'argent, c'eſt-à-dire, du plomb doré & argenté.

Sur ces preuves Cépion prit confiance en lui: & le fourbe l'ayant exhorté à venir ſur le champ attaquer le camp des Alliés, qui ſeroient bien déconcertés lorſqu'ils ſe verroient ſans chef, le Romain ſuivit ce conſeil avec une pleine ſécurité, & ſe mit en marche.

che. Mais Pompédius avoit placé dans l'intervalle des deux camps une embuscade : & lorsqu'il fut près de l'endroit, il monta sur une colline sous prétexte d'aller découvrir la contenance des ennemis, mais en effet pour donner à ses gens le signal dont il étoit convenu. En un moment Cépion se trouve attaqué, vaincu, tué lui-même, & la plus grande partie de son armée taillée en piéces. Marius recueillit ceux qui purent échapper, & les joignit aux troupes qu'il commandoit. AN. R. 662. AV. J. C. 90.

Victoire du Consul Julius, qui fait reprendre à Rome les habits de paix.

Jusqu'ici les affaires des Romains alloient fort mal. Le Consul L. Julius eut le premier la gloire d'un succès important, qui commença à relever leurs espérances. Il étoit chargé de la guerre contre les Samnites, qui lui donnoient tant d'occupation, qu'il ne lui fut pas possible de trouver le tems d'aller à Rome pour se donner un Collégue en la place de Rutilius : ensorte que depuis le 12. Juin, jour de la défaite & de la mort de cet infortuné Consul, Julius demeura seul jusqu'à la fin de l'année à la tête de la République.

Il avoit reçu d'abord un échec, qui con-

AN. R. 661. AV. J.C. 90. contribua vraiſemblablement à le rendre plus précautionné. Il vint donc ſe camper près de Papius, Général des Samnites, qui aſſiégeoit la ville d'Acerres en Campanie : mais content de lui donner de la jalouſie, & de l'incommoder dans les opérations du ſiége, il évitoit d'en venir à une bataille, il ſe vit même obligé d'affoiblir ſon armée par la ruſe de l'ennemi. Les Romains avoient avec eux des Numides auxiliaires. Papius fit amener dans ſon camp Oxyntas fils de Jugurtha, qui avoit été mis en garde à Venouſe ; & lui ayant fait prendre tous les ornemens de la Royauté, il le montroit ſouvent aux Numides. Ceux-ci déſertérent en foule pour aller ſe rendre auprès de leur Roi : & Julius n'eut d'autre parti à prendre que de renvoyer en Afrique tout ce qu'il avoit de Numides dans ſon armée.

Papius fier de ſes avantages réſolut d'engager le combat avec le Conſul Romain : & voyant qu'il ne ſortoit point de ſon camp, il le mépriſa aſſez pour entreprendre de forcer ſes retranchemens. Les Romains ſe défendirent avec courage, & pendant qu'ils

qu'ils arrêtoient les ennemis à l'endroit de l'attaque, le Conſul fit ſortir par une autre porte ſa cavalerie, qui prenant les Samnites en queue, les mit entiérement en déſordre : enſorte qu'il en reſta ſix mille ſur la place. Cette victoire rendit la joie & l'eſpérance aux Romains. Le Conſul fut proclamé *Imperator* par ſes ſoldats : & à Rome on quitta l'habit de guerre pour reprendre la toge. AN. R. 662. AV. J.C. 90.

Le bonheur n'accompagna pas Julius juſqu'à la fin de la campagne. Il ſouffrit encore une perte conſidérable, mais à laquelle contribua peut-être une maladie qui le mettoit hors d'état d'agir, & l'obligeoit de ſe faire porter en litiére au milieu de ſon armée. Au reſte tous ces combats, & pluſieurs que j'omets, n'opéroient rien de déciſif : & la guerre ſe ſoutenoit avec une égale chaleur & des forces à peu près égales de part & d'autres.

Victoire commencée par Marius & achevée par Sylla.

Marius ne s'y diſtingua pas par de grands exploits. Soit néceſſité des conjonctures, ſoit peut-être lenteur & glaces de l'âge, il paroît que le ſyſtême général de ſa conduite étoit de temporiſer, de ne rien hazarder. Il vain-

AN. R. 662. AV. J.C. 90. vainquit néantmoins les Marſes dans un combat : mais ils étoient venus l'attaquer : & lorſqu'il les eut pouſſés dans des vignes environnées de hayes, ayant remarqué qu'ils avoient de la peine à les traverſer en ſe retirant, il craignit de rompre lui-même ſes rangs, & ceſſa de les pourſuivre. Sylla, comme s'il eût été deſtiné à achever ce qui étoit commencé par Marius, ſe trouva par hazard, avec le corps d'armée qu'il commandoit, de l'autre côté de ces vignes. Il tomba ſur les malheureux Marſes, & en fit un grand carnage. On fait monter le nombre de leurs morts dans les deux actions de cette journée à ſix mille. Dans ce combat périt Hérius Aſinius, l'un des principaux Commandans des Alliés, qui eſt vraiſemblablement le grand-pére du fameux Aſinius Pollion.

Cette nation des Marſes étoit très-belliqueuſe ; & l'on diſoit communément dans Rome que l'on n'avoit jamais triomphé ni des Marſes, ni ſans les Marſes. Peut-être cette conſidération rendoit-elle Marius plus circonſpect à les attaquer. Quoi qu'il en ſoit, hors les occaſions dont j'ai parlé, il

Marius évite le combat. *Plut. in Mar.*

il se tint opiniâtrément renfermé dans son camp, sans être touché, ni des plaintes de ses soldats, ni des insultes des ennemis. Et comme un jour Pompédius Silo s'avançant à portée de se faire entendre lui crioit à haute voix, *Si vous êtes grand Général, Marius, que ne combattez-vous donc?* Marius lui répondit, *Mais plutôt vous, si vous êtes un grand Général, forcez-moi de combattre.* AN. R. 662. AV. J.C. 90.

Il se retire avec peu de gloire.

Plutarque parle encore d'une action, dans laquelle les soldats de Marius le secondérent mal, & ne profitérent point de l'avantage que les ennemis leur donnoient sur eux, en sorte que les deux armées se retirérent dos à dos. Peu de tems après, Marius demanda son congé, & revint à Rome, ayant beaucoup perdu de sa réputation. Il alléguoit pour motif de sa retraite des rhumatismes qui le tourmentoient beaucoup, prétendant que depuis longtems il ne se soutenoit que par un courage au dessus de ses forces, mais qu'enfin le mal devenoit si violent, qu'il ne lui étoit plus possible d'y résister.

Sertorius se signale.

Sertorius, quoi qu'il n'ait point eu de commandement en chef dans cette guerre, se signala néantmoins par un grand

AN. R. 662. AV. J.C. 90. grand nombre d'actions dignes de mémoire. Mais Salluſte ſe plaignoit lui-même de n'en être pas ſuffiſamment inſtruit, parce que d'abord l'obſcurité de celui qui les avoit faites, & enſuite la malignité de ſes envieux, les avoient enſevelies dans l'oubli. Il étoit Queſteur cette année, & avoit pour province la Gaule Ciſalpine. Ayant reçu ordre d'y lever des ſoldats & d'y faire fabriquer des armes, il s'acquita de cette double commiſſion avec une activité & une vigueur qui le diſtinguérent beaucoup des autres jeunes gens de ſon âge, moûs, inappliqués, & qui regardoient une charge comme un titre pour faire travailler les autres, & ſe diſpenſer eux-mêmes de tout travail.

Salluſt. apud Gell. II. 27.

Plut. in Sertor.

Il a un œil crevé. Ses ſentimens à ce ſujet.

Il ne s'en tint pas à ces fonctions tranquilles, qui demandent des ſoins, mais qui n'expoſent à aucun danger. Il ſe trouva à pluſieurs combats, où il paya de ſa perſonne avec la même bravoure, dont il avoit donné des preuves dès ſes premiéres années. Comme il alloit aux coups ſans ſe ménager, il reçut ſouvent des bleſſures, & une en particulier qui lui fit per-

perdre un œil. [a] Mais cette difformité de ſon viſage étoit pour lui un ſujet de joie & de triomphe. Il diſoit [b] que les autres ne pouvoient pas toujours porter avec eux les témoignages de leur bravoure ; qu'il leur falloit quitter les braſſelets, les couronnes, & les autres récompenſes militaires. Mais que pour lui, les preuves de ſa valeur l'accompagnoient par tout ; & que perſonne ne pouvoit être ſpectateur de ſa diſgrace ſans être en même tems l'admirateur de ſa vertu. Le peuple lui rendit juſtice : & un jour qu'il entroit au théâtre, il y fut reçu avec des applaudiſſemens & des acclamations, que n'obtenoient pas toujours aiſément les plus anciens Généraux & les citoyens les plus accrédités. AN. R. 662. AV. J. C. 90.

La vertu eſt de toutes les conditions : & à la ſuite de l'un des plus grands hommes que Rome ait produits, je ne craindrai point de citer ici une action admirable de deux eſ- Deux eſclaves dans le ſac de Grumentum,

a Quo ille dehoneſtamento corporis maximè lætabatur. *Salluſt.*

b Τὸς μὲν γὰρ ἄλλους οὐκ ἀεὶ τὰ μαρτύρια τῶν ἀριστείων περιφέρειν ἀλλὰ καὶ ἀποτίθεσθαι στρεπτὰ καὶ δόρατα καὶ στεφάνους. αὐτῷ δὲ τῆς ἀνδραγαθίας παραμένειν τὰ γνωρίσματα τὸς αὐτὸς ἔχοντι τῆς ἀρετῆς ἅμα καὶ τῆς συμφορᾶς θεατάς. *Plut.*

AN. R. 66. AV. J.C. 90.

claves. Je ne puis en marquer le tems précis: mais elle appartient certainement à la guerre dont j'écris l'hiſtoire. Les Romains aſſiégeoient * Grumentum dans la Lucanie: & comme la ville étoit aux abois, deux eſclaves ſe ſauvérent dans le camp des aſſiégeans. Bientôt après la place fut emportée d'aſſaut, & livrée au pillage. Alors les deux eſclaves courent promptement à la maiſon de leur maitreſſe: ils la ſaiſiſſent avec une ſorte de violence, & l'emménent en la menaçant du geſte & de la voix: & lorſqu'on leur demandoit qui elle étoit, ils diſoient que c'étoit leur maitreſſe, & une maitreſſe très-cruelle, ſur qui ils alloient ſe venger de tous les mauvais traitemens qu'ils en avoient ſoufferts. Ils la firent ainſi ſortir de la ville, & la conduiſirent dans une ſûre retraite, où ils la cachérent avec grand ſoin. Puis, quand la fureur du ſoldat fut paſſée. & que tout fut calme dans la ville, ils l'y firent rentrer, prêts à lui obéïr comme auparavant. Elle leur donna la liberté, qui étoit la plus grande récompenſe qu'elle pût leur accorder, mais fort audeſſous ſans doute

ſauvent leur maitreſſe.

Sen. de Benef. III. 23.

* *Cette ville étoit dans le pays que l'on nomme aujourd'hui* Baſilicate.

doute du bienfait qu'elle en avoit reçu. Je reprens la ſuite des faits. AN. R. 662. AV. J.C. 90.

Victoire de Cn. Pompeius, en conſéquence de laquelle les Magiſtrats à Rome reprennent les ornemens de leurs dignités. *Appian.*

Cn. Pompeius Strabon avoit pour département le * Picenum. Dans les commencemens il réuſſit mal, comme il étoit arrivé dans cette guerre à la plûpart des Généraux Romains. Auſſitôt après le maſſacre d'Aſculum, il avoit voulu attaquer la place, & fut repouſſé avec perte. Enſuite ayant été attaqué lui-même auprès de la riviére de ** Tenna par trois Généraux des Alliés, Afranius, Ventidius, & Judacilius, il fut défait, & obligé de ſe retirer dans la ville de Fermo. Il y fut aſſiégé par Afranius ſeul, les deux autres Préteurs Italiens ayant tourné leurs efforts d'un autre côté. Pompeius ſe tint pendant aſſez long-tems ſur la défenſive. Mais enfin ayant appris que Sulpicius approchoit avec une armée Romaine, il fit ſon plan avec lui pour tomber enſemble ſur l'ennemi. Au jour & au tems marqué, il fait une vigoureuſe ſortie. Afranius, qui croyoit n'avoir affaire qu'à Pompeius, employe toutes ſes forces pour le repouſſer. Mais pendant que l'on ſe battoit à avantage à peu près égal, voici

* *Marche d'Ancone.* ** *Le Tinge.*

AN. R. 662. AV. J. C. 90. voici que Sulpicius arrive, & met le feu au camp des Alliés. La vûe des flammes qui frappa les combattans, jetta la terreur parmi les Italiens: & pour comble de malheur, Afranius ayant été tué ſur la place, toute l'armée ſe débanda. Ceux qui purent échapper au vainqueur, s'enfuirent dans Aſculum: & ſur le champ Pompée alla mettre le ſiége devant cette ville.

La victoire que je viens de rapporter rétablit le calme & la tranquillité dans Rome. Après celle du Conſul Julius on avoit repris les toges ou habits de paix: celle-ci fit reprendre aux Magiſtrats leurs robes prétextes & les ornemens de leurs dignités. Ainſi tout rentra dans l'ordre accoutumé: & la guerre dans l'état où elle étoit ne fut plus regardée que comme une guerre ordinaire, qui n'empêchoit point que la ville ne jouît des douceurs de la paix.

Droit de bourgeoiſie Romaine accordé à ceux des Al-

Cependant un nouvel événement fit comprendre aux Romains qu'ils ne pouvoient pas eſpérer de ſe tirer de péril uniquement par la force des armes. La plûpart des Ombriens & quelques peuples Toſcans ſe détachérent

rent de leur alliance, & ſe joignirent aux rebelles. L'exemple pouvoit devenir funeſte: & les Romains appréhendérent de reſter ſeuls, s'ils ſe refuſoient opiniatrément au vœu général de l'Italie. Ainſi le Conſul Julius, de l'avis & par l'autorité du Sénat, porta une loi pour donner le droit de bourgeoiſie à ceux des Alliés qui étoient juſques-là demeurés fidéles. Par cette loi le Latium & partie de la Toſcane & de l'Ombrie, acquirent enfin le droit qui les égaloit aux Romains. Ils s'attachérent d'autant plus fortement à la République: & les autres peuples d'Italie conçûrent auſſi l'eſpérance de partager avec eux ce privilége, au moins en poſant les armes. Et ce ne fut réellement que par cette voie que la guerre fut terminée. Mais pour amener les choſes à ce point il fallut encore qu'il y eût bien du ſang répandu.

AN. R. 662 AV. J.C. 90.

Alliés qui étoient demeurés fidéles.

La grandeur du danger & la diſette des hommes forcérent encore les Romains d'admettre dans leurs troupes de terre les Affranchis, qui juſqu'alors en avoient été exclus, ou n'y avoient été employés que très-rarement. Ils en levérent douze cohortes,

Affranchis admis dans le ſervice de terre.

tes, qu'ils distribuérent le long de la mer pour garder les côtes depuis Cumes jusqu'à Rome.

AN. R. 663. AV. J.C. 89. CN. POMPEIUS STRABO. L. PORCIUS CATO.

Pompeius & Porcius avoient mérité par des services considérables le Consulat qui leur fut déféré. Nous avons parlé de la victoire que remporta le premier sur Afranius dans le Picenum : & Porcius sur la fin de l'année précédente avoit aussi vaincu en bataille rangée les peuples de Toscane qui s'étoient révoltés.

Le Consul Pompeius pousse le siége d'Asculum.

Pompée dans son Consulat s'attacha particuliérement à pousser le siége d'Asculum, qu'il avoit, comme je l'ai dit, déja commencé, avant que d'être nommé Consul. Ce siége fut une des plus importantes operations de la guerre. Les Romains s'y acharnoient, parce que c'étoit cette ville qui avoit donné le signal de la révolte : & les Alliés la défendoient avec la même vigueur. On vit des armées, l'une de soixante & quinze mille Romains, l'autre de soixante mille Italiens, en venir aux mains devant Asculum, pour en hâter ou en empêcher la prise.

Appian.

Vel. II. 61.

Les

Les efforts des Alliés ne purent faire lever le ſiége, mais ils le firent traîner en longueur : & il paroît que Pompée en laiſſa pendant quelque tems le commandement à L. Julius, Conſul de l'année précédente, pour tenir lui-même la campagne, & s'oppoſer aux divers mouvemens des ennemis. Il remporta ſur les Marſes une grande victoire. Il réduiſit les * Veſtiniens & les Péligniens à ſe ſoumettre & à quitter les armes. Mais nous ſavons peu de détail ſur ces faits. Sénéque nous a conſervé un trait mémorable, qui ſe rapporte au tems de la réduction des Péligniens. C. Vettius, qui étoit de cette nation, & l'un des principaux chefs des Alliés, avoit été fait priſonnier, & on le menoit au Conſul. Un de ſes eſclaves prit l'épée du ſoldat même qui le traînoit, & tua d'abord ſon maître; puis tournant la pointe de l'épée contre lui-même, *Il eſt tems*, dit-il, *que je penſe à moi. J'ai mis mon maître en liberté*. En diſant ces mots, il s'enfonce l'épée dans le ſein, & tombe mort.

AN. R. 553. AV. J. C. 89.

Il bat les Marſes, & ſoumet d'autres peuples voiſins. *Appian.*

Seneca de Benef. III. 23. Un eſclave de Vettius, tue ſon maître, & ſe tue enſuite lui-même.

* *Les Veſtiniens habitoient le long de l'*Aternus, *riviére que l'on nomme aujourd'hui* Peſcara *dans l'*Abruzze.

AN. R. 663. AV. J.C. 89.

„ [a] Quel eſclave, s'écrie Sénéque, a „ jamais délivré ſon maître d'une fa- „ çon plus magnifique ? „ Mais pour nous, quelque brillante que ſoit cette action, la ſévérité de la Morale Chrêtienne ſur l'homicide ne nous permet pas de la louer. Et combien d'événemens poſſibles, qui auroient délivré Vettius d'une façon plus douce & plus heureuſe ?

Le Conſul Porcius eſt tué dans un combat. Le jeune Marius eſt ſoupçonné d'être l'auteur de cette mort. *Oroſ.* V. 18.

L. Porcius faiſoit, auſſi bien que ſon Collégue, la guerre avec ſuccès. Il remporta divers avantages ſur les Marſes, qu'il s'étoit, ce ſemble, attaché à dompter. Mais enfin comme il attaquoit leur camp auprès du lac * Fucin, il fut tué, & par ſa mort donna la victoire aux ennemis. Oroſe attribue cette mort au jeune Marius, qui voulut venger l'inſulte prétendue faite par le Conſul à ſon pére. Car Porcius, qui avoit les mêmes troupes qu'avoit commandé ce vieux Général l'année précédente, s'étoit vanté *que Marius n'avoit pas fait de plus grandes choſes que lui.* Ce mot lui fut funeſte : & dans le tumulte du com-

[a] Da mihi quemquam, qui magnificentius dominum ſervarit.

* *Aujourdhui* Lac de Celane.

combat un coup perdu, mais qui partoit de l'armée Romaine, & ſelon la force des termes d'Oroſe, de la main même du jeune Marius, le renverſa mort au pié des retranchemens des ennemis. Un crime ſi atroce ſeroit incroyable, ſi ce jeune homme n'avoit que trop prouvé dans la ſuite par les plus horribles cruautés, qu'il étoit capable de celle-ci. AN. R. 663. AV. J.C. 89.

Dion rapporte que ce Conſul avoit irrité ſes ſoldats contre lui par des reproches durs & des maniéres hautaines, qui avoient même donné lieu à une ſédition dans laquelle il avoit penſé périr. Le reſſentiment des troupes peut avoir été ou la ſeule cauſe de la mort de Porcius, ou une occaſion à Marius de cacher mieux ſon attentat. *Dio apud Valeſ.*

Sylla fut celui de tous les Généraux Romains qui ſe ſignala le plus dans cette guerre. J'ai raconté ſous l'année précédente comment il avoit mis le comble à une victoire que Marius laiſſoit imparfaite. Cette année-ci ſera plus féconde en événemens glorieux pour lui. Il commandoit, comme Lieutenant du Conſul Porcius, un corps d'armée en Campanie, où Sylla détruit Stabies & aſſiége *Pompeii.*

AN. R. 663. AV. J.C. 89. il détruiſit la ville de Stabies le dernier jour d'Avril. Delà il alla aſſiéger *Pompeii*, ville ſituée à l'embouchure du Sarno. Pendant qu'il étoit occupé à ce ſiége, ſes forces ſe groſſirent à l'occaſion que je vais rapporter.

Plin. III. 5.

Il prend le commandement de l'armée de Poſtumius, & ne venge point la mort de ce Général tué par ſes ſoldats.

Les Romains avoient une flote ſous le commandement de Poſtumius Albinus. C'étoit un homme hautain & violent, qui ſe fit haïr de ſes ſoldats au point qu'ils ſe ſoulevérent contre lui, & l'accuſant de trahiſon & d'intelligence avec les ennemis ils l'aſſommérent à coups de pierres. Sylla prit le commandement de ces ſoldats couverts du ſang de leur Général, & les joignit à ſon armée, ſans tirer aucune vengeance du crime qu'ils venoient de commettre. Il pallioit cette indulgence condamnable d'un mauvais prétexte, & diſoit que ces troupes n'en auroient que plus d'ardeur à bien faire, ayant à laver par leurs ſervices la faute qu'elles avoient commiſe. Mais ſon véritable motif étoit ambition & intérêt propre. La haine entre lui & Marius étoit alors portée à l'excès, & il ſe propoſoit de pouſſer à bout & de détruire ſon ennemi. D'ailleurs comme la guerre des Alliés tiroit vers ſa fin,

Liv Epit. LXXV. *Plut. in Sylla.*

fin, il aſpiroit à ſe faire donner le commandement de celle qui ſe préparoit contre Mithridate. Par ces vûes il s'étudioit à gagner l'affection des ſoldats aux dépens même des loix les plus inviolables de la diſcipline militaire. Il eſt en effet le premier des Généraux Romains, qui ait donné le pernicieux exemple de s'attacher les troupes au préjudice de la République, & de ſe ſubſtituer aux droits de la patrie, en ſorte que les ſoldats qu'il commandoit devinſſent les ſoldats de Sylla, & non ceux du peuple Romain. La conduite ambitieuſe de ce Général ſe développera plus pleinement dans la ſuite. Pour le préſent, il ſe rendit réellement utile à la République. AN. R. 663. AV. J.C. 89.

Il détruit une armée de Samnites commandée par Cluentius.

Cluentius, l'un des Généraux des Alliés, vint avec une grande armée de Samnites au ſecours de la ville de *Pompeii*, & ſe campa fiérement à quatre cens pas des Romains. Sylla, qui ſe crut mépriſé & inſulté, ſortit ſur les ennemis, quoiqu'il eût envoyé une grande partie de ſes troupes aux fourages. Il eut lieu de ſe repentir de ſa hardieſſe, & fut repouſſé avec perte. Mais bientôt il prit ſa revanche: & *Appian.*

AN. R. 663. AV. J.C. 89. dès que ſes fourageurs l'eurent rejoint, il livra un ſecond combat dans lequel Cluentius fut vaincu, & obligé de ſe retirer.

Ce premier avantage ne fut pas déciſif, & le Général Italien ayant reçû un renfort de Gaulois revint à la charge. Nous avons vû dans l'Hiſtoire Romaine pluſieurs combats ſinguliers de Gaulois, dont aucun ne leur réuſſit. Elle nous en offre encore un ici avec le même ſuccès. Un Gaulois d'une très-haute taille s'avança hors des rangs, défiant au combat le plus brave des Romains. On lui oppoſa un Maure, auſſi petit que le Gaulois étoit grand, & qui néantmoins tua ſon adverſaire. Il arriva en conſéquence ce qui eſt une ſuite naturelle de ces ſortes d'événemens. La mort du Gaulois effraya ceux de ſa nation. Ils ſe défendirent mal, furent bientôt mis en déſordre, & entraînérent enſuite le reſte de l'armée. La victoire de Sylla fut compléte: il prit le camp des ennemis, qui s'enfuirent au loin, & ne ſe crurent en ſûreté que lorſqu'ils ſe virent près de Nole. Le vainqueur les y pourſuivit: & ſans leur donner le tems de ſe connoître, il les attaque de

de nouveau, & achéve de détruire cette armée avec ſon Chef qui fut tué ſur la place. Appien fait monter le nombre des morts dans la premiére bataille à trente mille, & dans celle-ci à vingt mille. Et ce qu'il y a de plus ſurprenant, & même d'incroyable, c'eſt que Sylla, ſelon Eutrope, ne perdit qu'un ſeul homme. Mais il faudroit une autorité plus grande que celle de ce mince écrivain pour faire croire un fait ſi éloigné de toute vraiſemblance. AN. R. 663. AV. J.C. 89.

Il eſt honoré d'une couronne Obſidionale.

Sylla avoit écrit dans ſes Mémoires que ſes ſoldats l'honorérent auprès de Nole d'une couronne Obſidionale. Cette couronne n'étoit point, comme les autres, accordée par le Général à des ſoldats qui ſe fuſſent diſtingués, mais au contraire déférée par les ſoldats à leur Chef qui les avoit tirés d'un pas dangereux. Elle n'étoit que de gazon: & l'herbe dont on la formoit devoit être priſe dans le lieu même où l'armée avoit été enveloppée par les ennemis, & d'où la ſageſſe & la valeur du Commandant l'avoit tirée. On ne voit pas clairement par les faits que j'ai rapportés d'après Appien, comment Syl- *Plin.* XXII. 6.

AN. R. 663. AV. J.C. 89. la avoit mérité cette couronne. Mais nous devons nous en prendre à la négligence de cet Auteur, & des autres auxquels on eſt obligé d'avoir recours pour ces tems-là. Cette couronne étoit le plus grand honneur qui pût être déféré à un Citoyen : & Sylla, qui voulut perpétuer la mémoire d'un événement ſi glorieux pour lui, le fit peindre dans ſa maiſon de campagne de Tuſcule, qui appartint enſuite à Cicéron. [a] Mais, comme le remarque Pline, c'eſt bien en vain que l'auteur de la proſcription ſe faiſoit honneur d'une couronne Obſidionale. Il ſe l'arracha lui-même de deſſus la tête, lorſqu'il fit périr dans la ſuite un beaucoup plus grand nombre de citoyens, qu'il n'en avoit jamais ſauvés.

Il ſoumet les Hirpiniens. *Appian.*

Sylla après une ſi grande victoire pouſſa ſes avantages. Il entra dans le pays des Hirpiniens : & les habitans d'Éculanum, qui en étoit comme la capitale, ne s'étant pas rendus aſſez promptement, il livra la ville au pillage. Cet exemple de ſévérité intimida

a Quod ſi verum eſt, hoc exſecrabiliorem eum dixerim : quandoquidem eam capiti ſuo proſcriptione ſuâ ipſe detraxit, tanto paucioribus civium ſervatis, quàm poſtea occiſis.

mida les autres, & en peu de jours toute la nation ſe ſoumit. AN. R. 663. AV. J C. 89.

Delà il paſſa dans le Samnium, où d'abord il ſe trouva dans une ſituation embarraſſante. Il s'étoit engagé dans un défilé auprès de la ville d'Eſernia, ayant en tête une armée de Samnites commandée par Papius Mutilus. Sylla étoit homme de reſſource. Il fit ſi bien qu'il lia une conférence avec le Général des ennemis, comme pour convenir d'un accommodement. Il ne ſe conclut rien. Mais la tréve par un effet tout naturel produiſit parmi les Samnites une ſécurité, qui diminua d'autant leur attention & leur vigilance. Le Romain en profita: & à la faveur du ſilence & de l'obſcurité de la nuit il fit partir ſes troupes, ne laiſſant dans ſon camp qu'un trompette pour ſonner ſelon l'uſage le commencement de chaque veille de trois heures en trois heures. A la quatriéme veille le trompette partit lui-même, & alla rejoindre l'armée qui ſortit ainſi heureuſement du défilé.

Il paſſe dans le Samnium: & y remporte divers avantages.

Sylla ne ſe contenta pas de s'être tiré du péril. Ayant tourné le camp des Samnites, il vint les attaquer par l'endroit où ils l'attendoient le moins,

AN. R. 663. AV. J.C. 89. les vainquit, & prit leur camp. Papius ſe ſauva bleſſé dans Eſernia. Sylla finit cette glorieuſe campagne par une conquête importante. Il attaqua * Boviarnum, ville très-conſidérable, où ſe tenoit l'aſſemblée générale de la nation des Samnites, & qui étoit fortifiée de trois citadelles. Il y fit donner l'aſſaut par pluſieurs endroits en même tems, & en trois heures de combat, il emporta la place.

Il retourne à Rome pour demander le Conſulat. *Plut. in Syll.*

Après tant de beaux exploits Sylla retourna à Rome pour demander le Conſulat, auquel rarement aucun Candidat s'étoit préſenté avec la recommandation d'auſſi grands & auſſi glorieux ſervices. Il y apportoit une réputation toute formée. Tout le monde le regardoit comme grand homme de guerre: ſes amis le vantoient comme le premier Général de Rome: ſes ennemis ne pouvoient lui refuſer au moins le titre d'heureux Capitaine.

Il ſe faiſoit gloire du titre d'*Heureux.*

Il ne s'offenſoit point du tout de ce langage de ſes envieux. Au contraire il étoit charmé de ſe faire paſſer pour le favori de la Fortune: ſoit par oſtentation, & pour ſe faire honneur de

* Boiano *dans le Comtat de Moliſe.*

de la protection du ciel, soit peut-être par persuasion. Plutarque rapporte à ce propos des traits des Mémoires de Sylla tout-à-fait singuliers. Il y disoit que les entreprises avanturées lui réussissoient mieux, que celles qu'il avoit bien méditées & prétendu diriger par la prudence. Il y avouoit qu'il étoit né plus heureux que guerrier. Il y conseilloit à Lucullus, à qui il les dédioit, de ne compter sur rien comme sur ce qui lui seroit inspiré par les dieux en songe. Tout cela semble prouver qu'il croyoit tout de bon & sérieusement à la Fortune. Et la chose peut ne pas paroître si étrange dans un caractére aussi bizarre que le sien. Plutarque nous en fait au même lieu un portrait, que je ne dois pas laisser échapper aux lecteurs curieux de bien connoître les hommes. AN. R. 663. AV. J. C. 89.

Il étoit inconséquent & perpétuellement en contradiction avec lui-même. Il enlevoit avec violence, & donnoit avec profusion: il honoroit sans raison, & outrageoit de même: il faisoit habilement sa cour à ceux dont il avoit besoin, & se montroit fier à ceux qui avoient besoin de lui; de sorte que l'on doutoit s'il étoit né plus Bizarrerie de son caractére.

AN. R. 663. AV. J.C. 89. ſuperbe ou plus flatteur. Inégal dans ſes reſſentimens & ſes vengeances, quelquefois pour les plus minces ſujets il envoyoit au ſupplice, & dans d'autres occaſions il ſouffroit patiemment les plus grandes offenſes: il ſe réconcilioit volontiers avec ceux qui lui avoient fait les plus mortelles injures, & il vengeoit les plus légéres imprudences par le meurtre & la confiſcation des biens. Peut-être, dit Plutarque, expliqueroit-on cette inégalité de conduite par rapport à ceux qui l'avoient offenſé, en diſant qu'alternativement ſon naturel & ſon intérêt le gouvernoient, & que porté par inclination à la vengeance, il ſe retenoit & ſe modéroit par réfléxion, lorſque le bien de ſes affaires le demandoit. Cette même clef ne pourroit-elle pas donner auſſi la ſolution de la plûpart de ſes autres bizarreries? Je reviens à la guerre Sociale, dont il me reſte encore quelques événemens à décrire, tous de plus en plus défavorables à la Ligue Italique.

Les Marſes poſent les armes. *Liv Epit.* LXXVI.

Les Marſes, qui en avoient été l'un des plus fermes appuis, s'en détachérent, fatigués & domptés par leurs anciennes pertes, & par les nouvelles

velles que leur firent ſouffrir Muréna & Métellus Pius. Les Péligniens s'étoient auſſi ſoumis, comme je l'ai rapporté. Ainſi les Romains étant maîtres de Corfinium, dont les Rebelles avoient fait leur Métropole, il fallut transférer le conſeil général de la Ligue à Eſernia, ville des Samnites, qui par la retraite des Marſes ſe trouvoient ſeuls à la tête de tout ce qu'il reſtoit encore de peuples fidéles à l'aſſociation. Ils ſe nommérent cinq Préteurs ou Généraux, entre leſquels ils donnérent la principale autorité à Pompédius Silo. Il méritoit cette préférence par ſon habileté dans la guerre, par ſon courage, & ſur tout par ſon opiniâtreté dans la révolte, dont il avoit été le premier Auteur, & que n'avoit pû lui faire abandonner l'exemple même de ſa nation, c'eſt-à-dire, des Marſes, qui venoient de rentrer dans l'obéïſſance. Il aſſembla une armée de trente mille hommes de pied, & de mille chevaux. Forcé par la néceſſité à tenter toute ſorte de reſſources, il donna même la liberté aux eſclaves qui voulurent ſe joindre à lui, & en ayant ramaſſé environ vingt mille, il les arma du mieux qu'il

AN. R. 663. AV. J.C. 89.

Conſeil général de la Ligue transféré à Eſernia. *Diod. Eclog. l.* XXXVII.

AN. R. 663. AV. J.C. 89.

qu'il lui fut poſſible. Avec ces troupes il retarda encore de quelque tems la ruine entiére de ſon parti.

Judacilius déſeſpérant de ſauver Aſculum ſa patrie, ſe fait mourir par le poiſon. *Appian.*

Cependant le ſiége d'Aſculum, qui avoit duré une grande partie de l'année, ſe termina enfin à l'avantage des Romains. Lorſque la ville étoit aux abois, Judacilius qui en étoit natif fit un dernier effort pour la délivrer. Il étoit l'un des principaux chefs des Italiens, homme de vigueur & de courage. Il aſſembla donc huit * Cohortes, & en ſe mettant en marche il dépécha un courrier aux Aſculans pour les avertir de ſe rendre attentifs à ſon arrivée, & de faire une ſortie ſur les aſſiégeans pendant qu'il attaqueroit leurs retranchemens par dehors. Il eſpéroit que les Romains enfermés entre les deux attaques pourroient ſe trouver déconcertés, & que peut-être auroit-il occaſion de les bien battre, & de les forcer ainſi à lever le ſiége. Le plan n'étoit pas mal conçû: mais le courage manqua aux habitans: en ſorte que tout ce que put faire Judacilius, ce fut de pénétrer dans la ville avec une partie de ceux qui l'avoient accompagné. Il fit à ſes com-

* *La cohorte étoit ordinairement de cinq cens hommes.*

compatriotes les plus vifs reproches de leur lâcheté : & voyant qu'il ne reſtoit plus d'eſpérance, il réſolut de mourir : mais auparavant il voulut ſe venger de ſes ennemis, qui s'étoient fait ſouvent un plaiſir de s'oppoſer à ſes deſſeins, & qui tout récemment avoient empêché l'éxécution de ſes derniers ordres. Comme il étoit le plus fort dans la ville, il les fit tous arrêter & mettre à mort. Après avoir ſatisfait ſa vengeance, il crut travailler pour ſa gloire en renouvellant l'exemple que * Vibius Virius avoit donné lors de la priſe de Capoue. Il invita ſes amis à un grand repas, & là les exhorta à prévenir avec lui par une mort volontaire le déſaſtre de leur commune patrie. Tous louérent ſon courage, mais aucun ne voulut l'imiter. Il prit donc ſeul du poiſon : & comme il avoit eu la précaution de faire dreſſer un bucher, il ſe fit porter au haut, & ordonna à ſes amis d'y mettre le feu. Ainſi périt ce brave homme, ſéduit ſans doute par l'idée de gloire que l'antiquité Payenne attachoit à l'homicide de ſoi-même. Mais quelle gloire mérite, ſelon les lumiéres même de la ſimple raiſon, une mort inutile

AN. R. 663. AV. J.C. 89.

* *Voyez Tom. III. L. XVII. §. I.*

An. R. 663. Av. J.C. 89. tile au public & à la cauſe commune, & dont tout le fruit ne peut jamais ſe terminer qu'à préſerver celui qui ſe la donne, de maux qu'il redoute encore plus que la mort ?

Appian. Oroſ. Quoique les Auteurs qui ont parlé de la mort de Judacilius ſemblent mettre cet événement dès les commencemens du ſiége, j'ai mieux aimé le rapporter à la fin, parce qu'il ne m'a nullement paru vraiſemblable que ce Général eût pris une réſolution ſi déſeſpérée, s'il avoit vû ſa patrie en état de réſiſter encore longtems. Je me perſuade donc que la priſe d'Aſculum ſuivit de près cette mort, & que le déſeſpoir du Chef ayant entraîné celui de la multitude, la ville ou ſe rendit à diſcrétion, ou étant mal défendue par des habitans découragés fut forcée & priſe d'aſſaut. Le Conſul Pompeius fit un exemple de ſévérité ſur cette malheureuſe ville. Les principaux citoyens & tous les Officiers de guerre furent battus de verges & eurent la tête tranchée : il laiſſa aux autres la vie ſauve, mais en leur enlevant & leurs eſclaves & toutes leurs richeſſes : la ville elle-même fut détruite & raſée. Ainſi fut vengé

Priſe d'Aſculum par Cn. Pompeius.

vengé le ſang des citoyens Romains qui y avoient été maſſacrés au commencement de la guerre. AN. R. 664. AV. J.C. 88.

Ce n'avoit point été juſqu'ici l'uſage d'accorder le Triomphe pour avoir ſeulement reconquis ce qui avoit auparavant appartenu à la République. Néantmoins Pompée triompha des Aſculans & des peuples du Picenum, le ſixiéme jour avant les Calendes de Janvier, * c'eſt-à-dire le 25. Décembre. Entre les priſonniers qu'il mena en triomphe, pluſieurs Ecrivains ont remarqué P. Ventidius, qui étoit ſans doute fils de celui que nous avons nommé parmi les plus illuſtres chefs des Alliés. Ce même Ventidius, aujourd'hui mené en triomphe, triomphera lui-même dans cinquante ans: exemple mémorable de la viciſſitude & de l'inſtabilité des choſes humaines, en bien comme en mal. Triomphe de Pompeius, où Ventidius eſt mené captif. *Faſti Capit.* *Vell.* II. 65. *Plin.* VII. 43. *A. Gell.* XV. 4.

Pompée avoit fait vendre tout le butin d'Aſculum: mais quoique le Tréſor public fût épuiſé, il n'y porta rien de tout l'argent qu'il retira de cette vente. C'étoit un homme qui n'avoit de louable que ſon habileté dans *Oroſ.* *Plut. Pomp.*

* *Dans le Calendrier de Numa, que ſuivoient alors les Romains, Décembre n'avoit que 29. jours.*

AN. R. 663. AV. J.C. 89. dans la guerre : du reſte exceſſivement avide, & peu ſcrupuleux ſur les moyens de s'enrichir. Et ce n'eſt pas le ſeul vice, que l'Hiſtoire lui reproche, comme nous aurons lieu de l'obſerver dans la ſuite.

Pompédius entre en triomphe dans Boviamum: eſt battu & tué.

La Ligue Italique étoit extrêmement affoiblie, & elle perdit l'année ſuivante celui qui lui donnoit l'ame & le mouvement, Pompédius Silo. Il avoit néantmoins d'abord eu quelque ſuccès, & même avoit repris la ville de Bovianum. Attentif à ſuivre le ſyſtême qu'il avoit pris de mettre ſa République en paralléle & de niveau avec la République Romaine, il voulut triompher, & entra réellement en triomphe dans ſa nouvelle conquête. Mais l'antiquité ſuperſtitieuſe a remarqué, que par là il donnoit lui-même un préſage de ſa future défaite, parce que c'étoit dans la ville victorieuſe qu'on entroit en triomphe, & non pas dans une ville vaincue. Peu de tems après il perdit une grande bataille, dans laquelle il fut tué: & avec lui périt toute la gloire de ſon parti, qui depuis ce tems ne fit que languir.

AN. R. 664. *Jul. Obſeq.*

Liv. Epit. LXXVI.

Il me paroît fort vraiſemblable que l'on doit attribuer à cet ennemi ſi obſtiné du nom Romain l'Ambaſſade envoyée par les Alliés à Mithridate pour implorer ſon ſecours, & l'inviter à s'unir à eux contre Rome. Au reſte, ſi l'auteur de cette délibération n'eſt pas certainement connu, le fait du moins eſt conſtant par Diodore de Sicile. Il falloit que la haine de ces Italiens allât juſqu'à la fureur, pour les porter à rechercher une protection ſi éloignée, & qui devoit leur être ſuſpecte & odieuſe par tant d'endroits: & il paroît par là que c'eſt d'après l'exacte vérité hiſtorique qu'un de nos plus grands Poëtes introduit Mithridate diſant à ſes enfans:

Non, Princes, ce n'eſt point au bout de l'Univers,
Que Rome fait ſentir tout le poids de ſes fers:
Et de près inſpirans les haines les plus fortes,
Tes plus grands ennemis, Rome, ſont à tes portes.

AN. R. 664. AV. J. C. 88.

Ambaſſade des Alliés à Mithridate, ſans fruit.

Diod. Eclog. l. XXXVII.

Le Roi de Pont ne fit pas beaucoup d'attention à cette Ambaſſade, & répondit froidement que quand il auroit terminé les affaires d'Aſie, qui l'occupoient actuellement, il iroit joindre ſes forces à celles des Italiens.

Ce fut là la derniére démarche d'éclat des rebelles. Depuis ce tems, quoi-

La guerre Sociale ne

AN. R. 664. AV. J.C. 88. quoique les Lucaniens & les Samnites reſtaſſent encore en armes, je ne voi plus d'événement qui appartienne directement & uniquement à la guerre Sociale. Ils ne font plus ſeuls un parti, & ſe confondront avec celui de Marius & de Cinna.

Il fait plus que languir.

Huit nouvelles Tribus formées pour les nouveaux citoyens.

Preſque tous les peuples d'Italie jouiſſoient alors du droit de bourgeoiſie Romaine. Car on le leur avoit toujours accordé à meſure qu'ils avoient poſé les armes. Il en réſultoit un nombre prodigieux de nouveaux citoyens, dont Rome ſe trouvoit extrêmement embarraſſée. Comme [a] *Appian.* leur multitude étoit immenſe, les diſtribuer dans les trente-cinq Tribus c'étoit les rendre maîtres de tout; c'étoit anéantir toute la dignité & tout le pouvoir des anciens: & ces nouveaux venus adoptés par grace auroient écraſé ceux de qui ils tenoient leur privilége. On prit le parti de former huit nouvelles Tribus dans leſquelles ſeroient renfermés tous les nouveaux citoyens. Ce plan, imité de celui qu'avoit ſuivi le * Roi Ser. Tullius dans l'établiſſement & la diſtri-

* *Voyez Hiſt. Romaine T. I. Liv. I. Art. 6.*

a Ne potentia eorum & multitudo veterum civium dignitatem frangeret, pluſque poſſent recepti in beneficium quam auctores beneficii. *Vell.* II. 20.

tribution des Centuries, remédioit à tous les inconvéniens. Les anciens conſervoient pleinement leur ſupériorité, puiſqu'étant en nombre beaucoup moindre, ils ſe trouvoient avoir trente-cinq voix pendant que les nouveaux n'en avoient que huit : & de plus comme ces nouvelles Tribus ne devoient être appellées à voter que les derniéres, il étoit naturel que la pluralité fût très-ſouvent formée avant que l'on fût arrivé juſqu'à elles. Les Alliés devenus citoyens en paſſérent pour lors par tout ce que l'on voulut, ſoit qu'ils ne s'apperçuſſent point du grand avantage que cet arrangement donnoit ſur eux à leurs anciens, ſoit qu'ils fuſſent contens d'acquérir le droit de bourgeoiſie à quelque prix que ce pût être. Il y a apparence que ce fut pour cette opération que l'on créa dès l'année du Conſulat de Cn. Pompéius deux Cenſeurs, qui furent P. Craſſus, & L. Julius Céſar Conſul de l'année précédente. On ne ſait rien autre choſe de leur Cenſure, ſinon qu'ils firent quelques ordonnances contre le luxe des tables.

AN. R. 663. AV. J.C. 89.

AN. R. 663. Cenſeurs.

Aſellio Préteur de la ville

Cette même année 663, il s'étoit commis dans la place publique de Ro-

AN. R. 663. AV. J.C. 89. assassiné dans la place publique par la faction des riches qui prêtoient à usure.

Rome un crime inoui jusqu'alors, & qui faisoit bien voir que les Loix avoient perdu tout crédit & toute autorité, contraintes de céder à la force qui tenoit lieu de droit & de justice. De tout tems les dettes avoient causé de grands troubles dans Rome. Il en a été souvent parlé dans cette histoire. L'avidité de ceux qui prétoient ne se contentoit pas des usures permises par les loix Romaines, & en exigeoit de plus fortes. Le débiteur étoit accablé & ne payoit point. Ce mal se fit violemment sentir dans le tems dont je parle, parce que la circonstance d'une guerre si voisine, si périlleuse, & qui demandoit de si grands frais, avoit rendu l'argent fort rare, & avoit épuisé les fortunes d'un grand nombre de particuliers. Les impitoyables créanciers ne relâchoient rien néantmoins de leur rigueur: desorte que les débiteurs réclamérent la protection des Loix, & prétendirent non seulement obtenir des délais aux payemens à raison du mauvais état de leurs affaires, mais faire condamner leurs créanciers comme violateurs des Loix, & exigeant de plus gros intérêts qu'il n'étoit permis.

A.

A. Sempronius Aſellio Préteur de la ville, & en cette qualité Juge ſuprême de ces ſortes de conteſtations, entreprit d'abord de calmer les eſprits, & de terminer la querelle par des voies d'accommodement. Mais la choſe n'ayant pas été poſſible, comme il étoit homme équitable, il ouvrit les Tribunaux aux débiteurs, & leur fit rendre juſtice. Sur cela les créanciers entrérent en fureur, & ne pouvant eſpérer de vaincre la conſtance du Magiſtrat, ils réſolurent de s'en défaire, & exécutérent leur deſſein avec une audace incroyable. Animés par L. Caſſius Tribun du peuple, (car il falloit que les Tribuns euſſent part à toutes les violences qui s'exerçoient dans Rome) ils attaquérent Aſellio dans la place même, pendant qu'il faiſoit un ſacrifice. L'infortuné Préteur ſe ſentant frappé d'un coup de pierre, & voyant autour de lui une multitude forcenée, jetta la coupe ſacrée qu'il tenoit à la main, & voulut ſe réfugier dans le temple de Veſta. On lui coupa le chemin; & forcé de ſe retirer dans un cabaret il y fut aſſommé. Quelques-uns de ceux qui le pourſuivoient, & AN. R. 663. AV. J.C. 89.

AN. R. 663. AV. J.C. 89. & qui l'avoient vû aller du côté du temple de Veſta, crûrent qu'il y étoit entré : & ils ne craignirent point de forcer les barriéres de cet aſyle ſacré, & malgré les loix les plus ſaintes, qui n'en permettoient point l'entrée aux hommes, ils viſitérent curieuſement ces lieux que la Religion devoit leur rendre redoutables. Ainſi périt un Préteur actuellement occupé d'un ſacrifice, revêtu des ornemens ſacrés, & cela en plein jour, au milieu de la place publique. Et les auteurs de cet attentat avoient ſi bien lié leur partie, & ſçû fermer toutes les bouches qui auroient pû les accuſer, qu'il ne fut pas poſſible d'avoir des preuves contre aucun. En vain le Sénat fit publier une Ordonnance pour inviter tous ceux qui auroient quelque connoiſſance des coupables à déclarer ce qu'ils ſavoient, leur promettant même des récompenſes ; la liberté, s'ils étoient eſclaves ; une ſomme d'argent, s'ils étoient libres ; l'impunité, s'ils étoient complices. Perſonne ne vint à révélation : & un crime ſi atroce demeura impuni. Quelle juſtice pouvoient attendre les particuliers dans une ville où il en coutoit

la vie à un Magiſtrat pour l'avoir rendue ? Rome ne retomboit-elle point ainſi dans la confuſion attribuée par les Poëtes aux premiers hommes encore ſauvages avant l'établiſſement des ſociétés ? AN. R. 663. AV. J.C. 89.

Loi Plautia *de vi publica.*

Ce fut apparemment pour prévenir de ſemblables excès dans la ſuite, que M. Plautius Sylvanus Tribun du peuple propoſa & fit paſſer une loi touchant la violence publique, *de vi publica.* Les Juriſconſultes interprétent diverſement cette expreſſion. Qu'il nous ſuffiſe d'obſerver que la force du mot déſigne toute violence qui trouble l'ordre public : & cette idée embraſſe bien des choſes, & peut avoir une très-grande étendue.

Par une autre loi du même Tribun les Sénateurs rentrent en poſſeſſion d'une partie de la Judicature.

Le même Tribun du Peuple fit auſſi rentrer enfin les Sénateurs en poſſeſſion d'une partie de la judicature. Cépion & Druſus avoient tenté la même choſe, mais inutilement : & les Chevaliers ſeuls avoient jugé depuis la loi de C. Gracchus. Plautius donna à ſa propoſition une nouvelle tournure, qui contribua peut-être à la faire paſſer plus aiſément. Il ordonnoit que chaque Tribu nommeroit quinze citoyens chaque année pour *Aſcon. in Orat. pro C orv*

AN. R. 663. AV. J.C. 89.

faire la fonction de Juges. Suivant ce plan les Juges pouvoient être indifféremment Sénateurs, Chevaliers, ou même de l'Ordre du Peuple. La loi fut acceptée : & elle eut ſon exécution juſqu'à la Dictature de Sylla.

Sylla eſt nommé Conſul. Débat à ce ſujet entre lui & C. Céſar.

Pour achever ce qui reſte des événemens de l'année *663*, je n'ai plus à parler que de la nomination des Conſuls. J'ai dit que Sylla étoit revenu à Rome pour demander le Conſulat. Ses ſervices parloient hautement pour lui. Néantmoins il trouva un concurrent, qu'il eut bien de la peine à vaincre. C'étoit C. Céſar, frére de L. Céſar, qui avoit été Conſul la premiére année de la guerre Sociale, & étoit actuellement Cenſeur. Il étoit encore frére utérin de Catulus le vainqueur des Cimbres. Appuyé du crédit de deux fréres ſi illuſtres, & avec beaucoup de mérite perſonnel, il crut pouvoir s'élever audeſſus des régles, & prétendre au Conſulat ; quoiqu'il n'eût géré que l'Edilité, & n'eût point été Préteur. Il y a apparence qu'il étoit ſoutenu de * Marius, qui vouloit donner l'excluſion à Sylla.

Aſcon. in Or. pro Scauro.

* *Diodore de Sicile, qui ſeul nomme Marius dans cette affaire, dit qu'il agiſſoit contre Céſar. Mais le compétiteur de Sylla ne pouvoit avoir contre lui Marius.*

la. Car comme Sylla & Céſar étoient tous deux Patriciens, ils ne pouvoient pas être Conſuls enſemble. AN. R. 663. AV. J.C. 89.

P. Sulpicius, ce jeune Orateur dont il a été parlé à l'occaſion de la cauſe de Norbanus, étant alors Tribun, s'oppoſa à la demande irréguliére de C. Céſar, qui cependant étoit ſon ami. La conteſtation fut des plus violentes. Ils étoient tous deux éloquens, mais dans des genres tout-à-fait oppoſés. La véhémence faiſoit le caractére de Sulpicius, comme nous l'avons dit. [a] Céſar avoit l'enjouement & les graces en partage. Son ſtyle étoit d'une urbanité charmante, & jamais perſonne ne ſçut mieux aſſaiſonner le diſcours par le ſel de la bonne plaiſanterie. La force & le nerf lui manquoient. Il montra néantmoins de la vigueur dans l'occaſion dont nous parlons, auſſi bien que ſon adverſaire. Il y eut diſcours pour & contre devant le peuple, débats, ſédition. Enfin C. Céſar fut obligé de céder: & Sylla fut nommé Conſul avec Q. Pompéius Rufus.

a C. Julius orator fuit minimè ille quidem vehemens: ſed nemo unquam urbanitate, nemo lepore, nemo ſuavitate conditior. *Cic. Bruto, n.* 178.

AN. R. 663. AV. J.C. 89.

Le ſuccès qu'avoit eu Sulpicius dans cette affaire lui enfla le courage, & le perdit. Nous le verrons l'année ſuivante ſe retourner en faveur de Marius contre Sylla, devenir une des principales cauſes des maux publics, & s'attirer enfin à lui-même une mort funeſte.

Fin du Tome IX.

TABLE

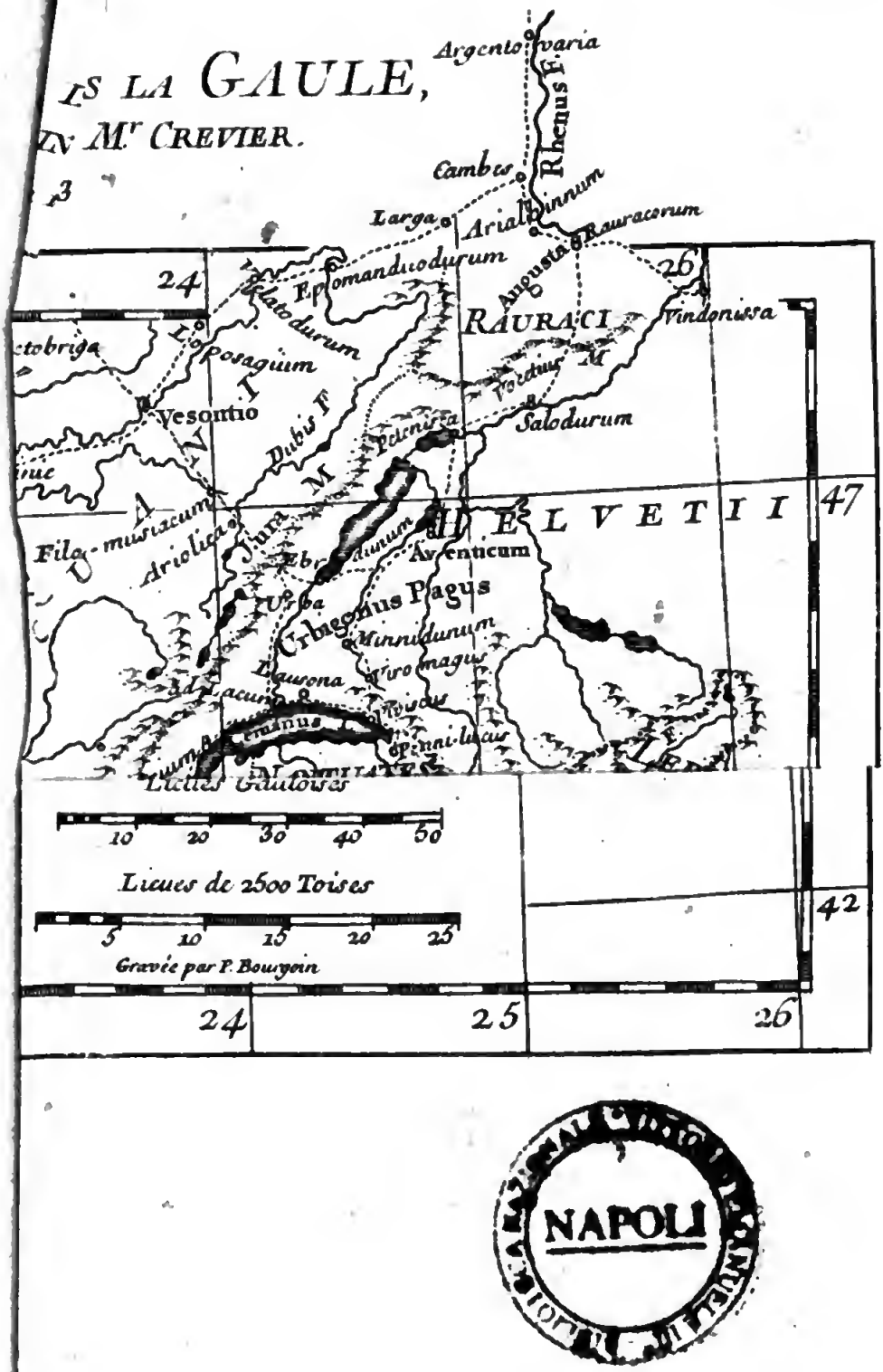
LS LA GAULE,
N. Mr CREVIER.
Argentovaria
Rhenus F.
Cambes
Larga
Arialbinnum
Rauracorum
24
26
Epomanduodurum
Augusta
RAURACI
Vindonissa
Lopodunum
Vesontio
Dubis F.
Salodurum
Petinesca
Filo-muriacum
Ariolica
Jura M.
HELVETII
47
Aventicum
Urba
Urbigenus Pagus
Minnidunum
Lacus
Lemanus
Lucus
Lieues Gauloises
10 20 30 40 50
Lieues de 2500 Toises
5 10 15 20 25
Gravée par P. Bourgoin
42
24
25
26

NAPOLI

TABLE

DU NEUVIEME VOLUME

DE L'HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE VINGT-HUITIEME.

§. I. TI. *Gracchus & Cornélie, pére & mére des Gracques.* p. 5. *Merveilleux ſoin que Cornélie prit de l'éducation de ſes deux fils.* 6. *Reſſemblance & différence de caractére entre les deux fréres.* 9. *Tibérius, encore tout jeune, eſt nommé Augure.* 11. *Il ſert en Afrique ſous Scipion, puis en Eſpagne ſous Mancinus comme Queſteur.* 12. *Traité de Numance, cauſe & origine de ſes malheurs.* 13. *Tibérius s'attache au parti du Peuple.* 14. *Devenu Tribun, il renouvelle les Loix Agraires.* 15. *Plaintes des Riches contre Tibérius.* 18. *Octavius, un de ſes Collégues, s'oppoſe à ſa Loi.*

21. *Tibérius tâche de gagner ſon Collégue par douceur, mais inutilement.* 22. *Il entreprend de faire dépoſer Octavius, & en vient à bout.* 24. *Réflexion ſur cette violente entrepriſe de Tibérius.* 27. *La Loi du partage des terres eſt reçue. On nomme trois Commiſſaires pour l'exécuter.* 29. *Mucius eſt ſubſtitué à Octavius.* 29. *Tibérius perſuade au Peuple qu'on en veut à ſa vie.* 31. *Il fait ordonner que les biens d'Attale ſeront diſtribués aux pauvres citoyens.* 41. *Il entreprend de juſtifier la dépoſition d'Octavius,* 33. *& de ſe faire continuer Tribun.* 36. *Il eſt tué dans le Capitole.* 38. *Réflexion ſur cet événement.* 43. *Complices de Tibérius condamnés.* 47. *Réponſe ſéditieuſe de Bloſius.* 48. *P. Craſſus eſt nommé Triumvir à la place de Tibérius.* 50. *On envoye Scipion Naſica en Aſie pour le dérober à la fureur du Peuple.* 50. *Caïus ſe retire.* 52. *Réponſe de Scipion l'Africain ſur la mort de Tibérius.* 53. *Dénombrement.* 55. *Diſcours de Métellus Cenſeur pour exhorter les citoyens à ſe marier.* 56. *Fureur du Tribun.*

Tribun Atinius contre Métellus. 58. *Difficultés du partage des terres.* 59. *Scipion ſe déclare en faveur de ceux qui étoient en poſſeſſion des terres.* 61. *On le trouve mort dans ſon lit.* 63. *Ses obſéques.* 67. *Epargne déplacée de Tubéron.* 67. *Eloignement du faſte dans Scipion.* 69. *Eloge de ce grand homme.* 69. *Caïus s'éxerce dans l'éloquence.* 75. *Il paſſe en Sardaigne en qualité de Queſteur.* 76. *Songe de Caïus.* 77. *Sage conduite qu'il tient en Sardaigne.* 77. *Sa grande réputation allarme le Sénat.* 79. *Deſſeins turbulens de Fulvius.* 79. *Conjuration étouffée à Fregelles.* 80. *Caïus revient à Rome.* 80. *Il ſe juſtifie pleinement devant les Cenſeurs.* 81. *Il eſt nommé Tribun malgré l'oppoſition des Nobles.* 83. *Son éloge.* 84. *Il propoſe pluſieurs Loix.* 87. *Il entreprend & exécute pluſieurs ouvrages publics importans.* 91. *C. Fannius eſt nommé Conſul par le crédit de Caïus.* 94. *Caïus eſt nommé Tribun pour la ſeconde fois.* 94. *Il tranſporte les Jugemens du Sénat aux Chevaliers.* 95. *Le Sénat, pour ruiner le crédit de Caïus, lui oppoſe*

Druſus un de ſes Collégues, & devient lui-même populaire. 98. *Caïus conduit une Colonie à Carthage.* 101. *Druſus profite de ſon abſence.* 102. *Caïus revient à Rome.* 103. *Il change d'habitation.* 104. *Ordonnance du Conſul Fannius contraire aux intérêts de Caïus.* 104. *Caïus ſe brouille avec ſes Collégues.* 105. *On empêche qu'il ne ſoit nommé Tribun pour la troiſiéme fois.* 106. *Tout ſe prépare à ſa perte.* 107. *Le Conſul Opimius fait prendre les armes aux Sénateurs.* 110. *Licinia exhorte Caïus ſon mari à pourvoir à ſa ſureté.* 112. *Il tente inutilement des voies d'accommodement.* 113. *Fulvius eſt tué ſur le mont Aventin, & ſa troupe miſe en déroute.* 115. *Triſte fin de Caïus.* 115. *Sa tête, qui avoit été miſe à prix, eſt portée à Opimius.* 117. *Son corps eſt jetté dans le Tibre.* 118. *Temple érigé à la Concorde.* 119. *Honneurs rendus aux Gracques par le Peuple.* 119. *Loix Agraires des Gracques anéanties.* 120. *Retraite de Cornélie à Miſéne.* 121. *Sort d'Opimius.* 122. *Réflexion ſur les Gracques.* 124.

§. II. *Vins du Conſulat d'Opimius.* p. 132. *L'Afrique ravagée par les ſauterelles, & enſuite par la peſte que cauſent leurs cadavres.* 133. *Sempronius triomphe des Japodes, & Métellus des Dalmates.* 135. *Guerre contre les Baléares,* 136. *& contre quelques peuples de la Gaule Tranſalpine.* 140. *Fulvius triomphe le premier des Gaulois Tranſalpins.* 141. *Sextius dompte les Sailuviens, & bâtit la ville d'Aix.* 142. *Les Allobroges & les Arverniens attirent contre eux les armes Romaines.* 144. *Opulence de ces derniers.* 145. *Ambaſſade du Roi des Arverniens à Domitius.* 145. *Les Allobroges & les Arverniens ſont vaincus par Domitius.* 147. *Grande victoire remportée par Fabius ſur les mêmes peuples.* 148. *Perfidie de Domitius à l'égard de Bituitus.* 150. *Province Romaine dans les Gaules.* 151. *Trophées élevés par les vainqueurs.* 152. *Leurs triomphes.* 152. *Guerre contre les Scordiſques.* 153. *Lépidus noté par les Cenſeurs, pour être logé à trop haut prix.* 155. *Trente-deux Sénateurs dégradés par les Cenſeurs :*

156. *entre autres Caſſius Sabacon ami de Marius.* 157. *Commencemens de Scaurus.* 158. *Caractére de ſon éloquence.* 159. *Sa probité douteuſe ſur le fait de l'argent.* 160. *Il avoit écrit ſa vie.* 161. *Son Conſulat.* 162. *Il eſt élû Prince du Sénat.* 163. *Bonheur de Métellus Macédonicus.* 163. *Illuſtration éclatante de la maiſon des Métellus.* 165. *Trois Veſtales ſe laiſſent corrompre.* 166. *Elles ſont condamnées.* 168. *L'Orateur Marc-Antoine eſt impliqué dans cette affaire, & renvoyé abſous.* 170. *Temple érigé à Venus* VERTICORDIA. 171. *Victimes humaines.* 172. *Carbon accuſé par L. Craſſus.* 173. *Généroſité de Craſſus.* 174. *Sa timidité.* 175. *Occaſion unique où Craſſus prend parti contre le Sénat.* 177. *C. Caton comdamné pour concuſſions.* 178. *Exactitude ſcrupuleuſe de Piſon ſur le fait d'une bague d'or.* 179.

LIVRE VINGT-NEUVIEME.

§. I. PRéambule. pag. 183. *Abrégé de l'hiſtoire de Maſiniſſa.* 185.

Eloge

Eloge de ce Prince. 190. *Partage de ſa ſucceſſion.* 191. *Caractére & grandes qualités de Jugurtha.* 192. *Micipſa, fils de Maſiniſſa, envoye Jugurtha ſervir au ſiége de Numance. Il s'y fait une grande réputation.* 193. *Scipion renvoye Jugurtha en ſon pays avec une lettre pour Micipſa pleine de louanges.* 193. *Micipſa, à ſon retour, l'adopte.* 197. *Près de mourir, il exhorte ſes trois fils à vivre dans une grande union.* 197. *Mort de Micipſa.* 201. *Hiempſal, cadet de ſes fils, ſe brouille avec Jugurtha, qui le fait tuer.* 201. *Adherbal l'aîné, vaincu dans un combat par Jugurtha, ſe réfugie à Rome.* 202. *Jugurtha envoye des Députés à Rome, & corrompt par argent les principaux des Sénateurs.* 203. *Le Sénat envoye des Commiſſaires en Numidie, pour faire un nouveau partage du Royaume entre Jugurtha & Adherbal.* 205. *Jugurtha attaque Adherbal, & l'oblige de prendre les armes.* 206. *Il défait l'armée de ſon frére, & l'aſſiége dans Cirte.* 208. *Le Sénat leur ordonne par ſes Députés de mettre bas les*

armes. 209. *Jugurtha, malgré ces ordres, continue & preſſe le ſiége.* 210. *Adherbal écrit une lettre au Sénat, pour implorer ſon ſecours.* 211. *On envoye des Députés vers Jugurtha, qui reviennent ſans avoir rien conclu.* 214. *Adherbal ſe rend & eſt égorgé.* 217. *La guerre eſt déclarée à Jugurtha.* 217. *Le fils de Jugurtha, envoyé comme Député à Rome, reçoit ordre de ſortir de l'Italie.* 218. *Le Conſul Calpurnius arrive en Numidie à la tête de l'armée. Jugurtha le gagne, auſſi-bien que Scaurus, & fait avec eux un Traité ſimulé.* 219. *Calpurnius retourne à Rome, & eſt généralement blâmé.* 223. *Le Tribun Memmius anime le Peuple par ſes harangues contre Jugurtha & ſes complices.* 224. *L. Caſſius eſt député vers Jugurtha, & l'engage à venir à Rome rendre compte de ſa conduite.* 232. *Jugurtha, arrivé à Rome, gagne le Tribun C. Bébius.* 234. *Memmius interroge juridiquement Jugurtha devant le Peuple.* 234. *Bébius Tribun lui défend de répondre, & rompt l'Aſſemblée.* 235. *Jugurtha fait égorger dans Rome Maſſi-*

Maſſiva. 236. *Il reçoit ordre de ſortir de Rome & de l'Italie.* 237.

§. II. *Jugurtha élude les attaques du Conſul Albinus.* p. 240. *Réflexion de Salluſte ſur l'état préſent de Rome.* 244. *Métellus eſt chargé de la guerre de Numidie.* 251. *Il choiſit Marius pour un de ſes Lieutenans.* 252. *Arrivé en Afrique, il s'applique d'abord à rétablir la diſcipline dans l'armée.* 252. *Jugurtha envoye des Députés à Métellus, qui les engage à lui livrer leur Maître.* 254. *Métellus conduit ſon armée en Numidie avec beaucoup de précaution.* 255. *Jugurtha, voyant qu'on le jouoit, prend le parti de ſe défendre par les armes.* 257. *Bataille, où Jugurtha eſt vaincu.* 258. *Il léve une nouvelle armée.* 259. *Metellus ravage tout le plat pays.* 259. *Jugurtha ſurprend une partie de l'armée Romaine.* 260. *Grande joie à Rome pour la victoire remportée ſur Jugurtha.* 261. *Nouvelle attention du Conſul à ne ſe pas laiſſer ſurprendre.* 262. *Jugurtha continue ſes eſcarmouches.* 263. *Métellus met le ſiége devant Zama.* 263. *Jugurtha attaque le camp des Romains.*

mains. 266. *Le Conſul léve le ſiége de Zama.* 267. *Pendant les quartiers d'hyver il travaille à gagner les confidens de Jugurtha.* 268. *Le Roi, trahi par Bomilcar, conſent à ſe livrer à la diſcrétion des Romains.* 269. *Dépouillé de tout, il reprend les armes.* 271. *Métellus eſt continué dans le commandement.* 272. *Jugurtha ſe prépare à la guerre.* 272. *Les habitans de Vacca maſſacrent la garniſon Romaine.* 272. *Cette ville eſt miſe à feu & à ſang par Métellus.* 273. *Origine de l'inimitié entre Marius & Métellus.* 274. *Commencemens de Marius.* 275. *Sa naiſſance.* 275. *Son éducation & ſon caractére.* 276. *Il fait ſes premiéres campagnes ſous Scipion l'Africain, & s'en fait eſtimer.* 277. *Il eſt créé Tribun des ſoldats, enſuite Tribun du peuple.* 279. *Il fait paſſer une loi malgré le Sénat.* 280. *Il empêche une largeſſe qu'un de ſes Collégues vouloit faire au peuple.* 281. *Il eſſuie deux refus en un ſeul jour.* 281. *Il eſt nommé Préteur à grande peine, & accuſé de brigue.* 282. *Il épouſe Julie.* 284. *Son courage contre la douleur.* 284.

Il.

Il eſt choiſi par Métellus pour ſon Lieutenant Général. Sa conduite dans cet emploi. 285. *Métellus lui refuſe la permiſſion d'aller à Rome demander le Conſulat.* 287. *Marius le décrie.* 288. *Conjuration de Bomilcar contre Jugurtha découverte. Il eſt mis à mort.* 290. *Affreux trouble de Jugurtha.* 291. *Métellus accorde à Marius ſon congé.* 291. *Marius eſt nommé Conſul. Le ſoin de la guerre contre Jugurtha lui eſt confié.* 292. *Jugement de Cicéron ſur les voyes que prit Marius pour ſe faire nommer Conſul.* 293. *Perpléxités de Jugurtha.* 295. *Combat, où il eſt vaincu.* 296. *Il ſe retire à Thala, & en ſort bientôt après. La ville eſt aſſiégée & priſe par les Romains.* 296. *Jugurtha arme les Gétules.* 298. *Il engage Bocchus à ſe déclarer contre les Romains.* 298. *Les deux Rois marchent vers Cirte.* 299. *Métellus s'y rend auſſi.* 300. *Douleur de Metellus, quand il apprend que Marius eſt nommé pour lui ſuccéder.* 301. *Il entre en conférence par Députés avec Bocchus.* 301.

§. III. *Ma-*

§. III. *Marius prépare tout pour ſon départ.* p. 304. *Il harangue le Peuple.* 305. *Il part de Rome, & arrive en Afrique.* 316. *Métellus eſt parfaitement bien reçu à Rome.* 317. *L'honneur du Triomphe lui eſt accordé.* 318. *Dans une accuſation de concuſſion qu'on lui ſuſcite, ſes juges refuſent d'examiner les regîtres de ſon adminiſtration.* 319. *Marius commence par former & aguerrir ſes nouvelles troupes.* 319. *Il aſſiége & prend Capſa, place importante.* 320. *Il forme le ſiége d'un Château qui paſſoit pour imprenable,* 324. *& eſt preſque rebuté des difficultés qu'il y trouve.* 325. *Un Ligurien, en grimpant par des rochers, arrive au haut de la fortereſſe.* 325. *Il y remonte avec un petit détachement que lui donne Marius.* 326. *Le détachement entre dans la fortereſſe, & la place eſt priſe.* 327. *Sylla arrive dans le camp. Naiſſance & caractére de ce fameux Romain.* 329. *Bocchus joint ſes troupes à celles de Jugurtha.* 333. *Ils attaquent Marius, & remportent d'abord quelque avantage.* 334. *Puis ils ſont vaincus, & mis*

mis en déroute. 335. *Attention de Marius dans les marches.* 337. *Nouveau combat où les Romains ſont encore vainqueurs.* 338. *Bocchus envoye des Députés à Marius, puis à Rome.* 339. *Marius, ſur les inſtances de Bocchus, lui envoie Sylla.* 342. *Après bien des incertitudes, il livre Jugurtha entre les mains de Sylla.* 343. *Celui-ci s'attribue avec trop de hauteur la gloire de cet événement.* 347. *Triomphe de Marius : miſérable fin de Jugurtha.* 348. FAITS DETACHE'S. *Cenſure de Scaurus.* 350. *Le fils de Fabius Servilianus relégué, puis mis à mort par ſon pére, pour ſes infamies.* 351. *Le fils de Fabius Allobrogicus interdit par le Préteur.* 352. *Caractére ſingulier de T. Albucius.* 352. *Sa vanité.* 354. *Il eſt condamné pour concuſſion.* 355. *Scaurus accuſé devant le Peuple, & abſous avec aſſez de peine.* 355. *Le Tribun Domitius tranſporte au Peuple la nomination des Pontifes, & des Augures.* 357.

LIVRE

LIVRE TRENTIEME.

§. I. LEs Cimbres & les Teutons, nations Germaniques. pag. 361. Courſes de ces peuples par différens pays. 361. Ils ſont attaqués dans le Norique par le Conſul Carbon, & le battent. 362. Ils paſſent dans le pays des Helvétiens. Les Tigurins & les Tugéniens ſe joignent à eux. 364. Ils vainquent en Gaule le Conſul Silanus. 364. Les Tigurins remportent une grande victoire ſur le Conſul L. Caſſius. 365. Le Conſul Cépion pille l'or de Toulouſe. 366. Cn. Mallius, homme ſans mérite, eſt fait Conſul, & envoyé en Gaule pour ſoutenir Cépion. 368. Diſſenſion entre Cépion & Mallius. 370. Aurelius Scaurus défait & pris par les Cimbres. 370. Horrible défaite des deux armées Romaines. 372. Les Cimbres prennent la réſolution de marcher vers Rome. 374. Allarme & conſternation des Romains. 375. Rutilius exerce & diſcipline parfaitement ſes troupes. 376. Marius eſt nommé Conſul pour la ſeconde fois. 377. Les Cimbres tour-

tournent du côté de l'Eſpagne. 378. *Le paſſage des Cimbres en Eſpagne laiſſe à Marius le tems de former ſes troupes.* 378. *Belle action de Marius.* 379. *Nouveau canal du Rhône creuſé par Marius.* 381. *Il eſt nommé Conſul pour la troiſiéme fois.* 382. *Sylla engage les Marſes à s'allier avec les Romains.* 383. *Les Cimbres ſont défaits en Eſpagne.* 383. *Marius eſt nommé Conſul pour la quatriéme fois.* 384. *Les Cimbres & les Teutons ſe partagent, & les Conſuls auſſi.* 385. *Marius évite de combattre contre les Teutons.* 386. *Marthe, femme Syrienne, donnée par Marius pour prophéteſſe.* 387. *Marius refuſe un combat particulier.* 388. *Les Teutons continuent leur marche, & s'avancent vers les Alpes.* 388. *Ils ſont entiérement défaits par Marius près de la ville d'Aix,* 389. *L'armée Romaine fait préſent du butin à Marius, qui le fait vendre à vil prix.* 396. *Marius, occupé à un ſacrifice, apprend qu'il a été nommé Conſul pour la cinquiéme fois.* 397. *Les Cimbres entrent en Italie.* 398. *Ils forcent le paſſage*

de l'Adige. 400. *Marius joint ſon armée à celle de Catulus.* 403. *Bataille donnée près de Verceil. Les Cimbres ſont entiérement défaits.* 404. *La nouvelle de cette victoire répand à Rome une joie incroyable.* 414. *Marius triomphe conjointement avec Catulus.* 415. *Les deux Généraux érigent chacun un temple.* 416. *Malheurs de Cépion.* 418. *Il s'étoit rendu agréable au Sénat par une loi qui rendoit à cet Ordre la Judicature en partie.* 418. *Il eſt deſtitué du commandement, & ſes biens confiſqués.* 420. *Puis exclus du Sénat.* 420. *Il eſt de nouveau condamné par le Peuple pour le pillage de l'or de Toulouſe.* 421. *Suites de cette condamnation.* 422.

§. II. *Soulévement d'eſclaves en Italie, ameutés par Vettius Chevalier Romain.* p. 424. *Occaſion de la révolte des eſclaves en Sicile.* 427. *Six mille eſclaves révoltés ſe donnent Salvius pour Roi.* 428. *Ils forment une armée de vingt mille hommes de pié & deux mille chevaux.* 429. *Autre révolte d'eſclaves, dont Athénion eſt le Chef.* 430. *Salvius, qui*

qui avoit pris le nom de Tryphon, réunit ſous ſes ordres toutes les forces des rebelles. 431. *Lucullus eſt envoyé en Sicile, & remporte une grande victoire ſur les eſclaves.* 432. *Mais il néglige d'en profiter.* 433. *Servilius ſuccéde à Lucullus. Tryphon meurt, & Athénion eſt élu Roi en ſa place.* 434. *Le Conſul M'. Aquillius termine la guerre.* 435. *Parricide commis par Publicius Malleolus.* 436. *Supplice des parricides.* 437. *Marius obtient par brigue & par argent un ſixiéme Conſulat.* 440. *Origine de la haine de Saturnin contre le Sénat.* 442. *Il devient Tribun du Peuple, & ſe lie avec Marius.* 442. *Cenſure de Métellus Numidicus, & conteſtations violentes entre lui & Saturnin.* 443. *Celui-ci inſulte les Ambaſſadeurs de Mithridate. Appellé en jugement, il eſt renvoyé abſous.* 445. *Ayant tué Nonius, il eſt élû en ſa place Tribun pour la ſeconde fois.* 445. *Il propoſe & fait paſſer une nouvelle Loi Agraire.* 448. *Noire fourberie de Marius.* 450. *Métellus, ſeul de tous les Sénateurs, refuſe de faire un ſerment in-*

injuſte. *Il eſt éxilé.* 451. *Il ſe retire à Rhodes.* 453. *Inſolence de Saturnin.* 454. *Indigne manœuvre de Marius pour aigrir de plus en plus les eſprits.* 455. *Nouveaux excès de Saturnin.* 455. *Tous les Ordres de la République ſe réuniſſent contre lui : il eſt mis à mort.* 457. *Sa mémoire eſt déteſtée.* 460. *La faction de Marius empêche le retour de Métellus.* 461. *Rappel glorieux de Métellus.* 462. *Marius quitte Rome, pour n'être pas témoin du retour de Métellus.* 464.

§. III. *Naiſſance de Céſar.* pag. 467. *Antoine avoit triomphé des Pirates.* 467. *Aquillius, accuſé de concuſſion, eſt ſauvé par l'éloquence d'Antoine.* 468. *Brigandages des Magiſtrats Romains dans les Provinces.* 474. *Conduite admirable de Scévola Proconſul d'Aſie,* 475. *& de Sempronius Aſellio Préteur de Sicile.* 477. *Victimes humaines défendues.* 478. *Duronius eſt chaſſé du Sénat pour une raiſon fort remarquable.* 479. *Le Royaume de Cyréne donné aux Romains par teſtament.* 480. *Sertorius, Tribun des ſoldats, ſe ſignale en Eſpagne.*

gne. 481. *Eloge de Craſſus & de Scévola.* 482. *Loi portée par ces Conſuls pour arrêter les uſurpations du droit de citoyen Romain.* 484. *Scévola renonce au gouvernement de Province, que lui étoit échu.* 485 *Craſſus deſire inutilement de triompher.* 485. *Intégrité & noble confiance de Craſſus.* 486. *Sédition de Norbanus.* 486. *Il eſt appellé en Jugement.* 487. *Caractére de Sulpicius.* 487. *Sages avis qu'Antoine lui donne.* 488. *Préture de Sylla.* 499. *Il donne un combat de cent lions déchaînés.* 501. *Ordonnance des Cenſeurs Craſſus & Domitius contre les Rhéteurs Latins.* 502. *Débats entre les Cenſeurs.* 505. *Luxe de l'Orateur Craſſus.* 505. *Condamnation injuſte de Rutilius.* 508. *Il s'éxile volontairement.* 511. *Invité à revenir à Rome par Sylla, il le refuſe.* 512. *Il avoit embraſſé toutes les belles connoiſſances.* 514.

LIVRE TRENTE-UNIEME.

§. I. *Guerre Sociale. Sa nature: ſon origine: ſa durée.* p. 519.

Déſir

Déſir paſſionné des Alliés par rapport à la qualité de citoyens Romains. 522. *Les Sénateurs, pour recouvrer la Judicature, s'appuyent du Tribun Druſus.* 524. *Ce Tribun travaille à gagner le peuple par des loix favorables à la multitude, & les Alliés par la promeſſe de les faire citoyens.* 525. *Le Conſul Philippe réſiſte aux loix de Druſus.* 526. *Cépion, autre adverſaire de Druſus.* 528. *Violences de Druſus contre Cépion & contre Philippe.* 529. *Les loix paſſent.* 530. *Nouvelle loi de Druſus pour partager la Judicature entre les Sénateurs & les Chevaliers.* 530. *Embarras de Druſus, qui ne peut tenir aux Alliés la parole qu'il leur avoit donnée.* 533. *Fermeté inflexible de Caton encore enfant.* 533. *Mouvemens des Alliés.* 535. *Mot de Philippe, injurieux au Sénat.* 536. *Conteſtation à ce ſujet entre Craſſus & Philippe.* 537. *Mort de Craſſus. Réflexion de Cicéron ſur cette mort.* 539. *Mort de Druſus.* 541. *Son caractére.* 543. *Toutes ſes loix ſont annullées.* 545. *Loi portée par Varius*

rius pour informer contre ceux qui avoient favorisé les Alliés. 546. *Cotta accusé s'éxile volontairement.* 547. *Scaurus se tire de danger par sa fermeté & sa hauteur.* 548. *Varius lui-même condamné par sa propre loi, périt misérablement.* 550. *Les Alliés se préparent à la révolte.* 550. *Ils s'arrangent en corps de République.* 551. *Massacre d'Asculum.* 554. *Révolte ouverte des peuples d'Italie.* 554. *Ambassade des Alliés aux Romains, avant que d'entrer en action.* 556. *Cruautés exercées par les Alliés.* 557. *Ils ont d'abord l'avantage.* 559. *Soupçons injustes du Consul Rutilius contre plusieurs des Nobles.* 559. *L'exécution de la loi Varia suspendue.* 560. *Marius conseille inutilement au Consul d'éviter le combat.* 560. *Rutilius est vaincu & tué.* 561. *Douleur & consternation dans Rome.* 563. *Cépion, trompé par Pompédius, périt dans une embuscade avec une grande partie de son armée.* 563. *Victoire du Consul Julius, qui fait reprendre à Rome les habits de paix.* 565. *Victoire com-*

mencée par Marius, & achevée par Sylla. 567. *Marius évite le combat.* 568. *Il ſe retire avec peu de gloire.* 569. *Sertorius ſe ſignale.* 569. *Il a un œil crevé. Ses ſentimens à ce ſujet.* 570. *Deux eſclaves, dans le ſac de Grumentum, ſauvent leur maitreſſe.* 571. *Victoire de Cn. Pompeius, en conſéquence de laquelle les Magiſtrats à Rome reprennent les ornemens de leurs dignités.* 573. *Droit de bourgeoiſie Romaine accordé à ceux des Alliés qui étoient demeurés fidéles.* 574. *Affranchis admis dans le ſervice de terre.* 575. *Le Conſul Pompeïus pouſſe le ſiége d'Aſculum.* 576. *Il bat les Marſes, & ſoumet d'autres peuples voiſins.* 577. *Un eſclave de Vettius tue ſon maître, & ſe tue enſuite lui-même.* 577. *Le Conſul Porcius eſt tué dans un combat. Le jeune Marius eſt ſoupçonné d'être l'auteur de cette mort.* 578. *Sylla détruit Stabies, & aſſiége Pompeii.* 579. *Il prend le commandement de l'armée de Poſtumius, & ne venge point la mort de ce Général tué par ſes ſoldats.* 580. *Il détruit une armée de Samnites com-*

man-

mandée par Cluentius. 581. *Il eſt honoré d'une couronne obſidionale.* 583. *Il ſoumet les Hirpiniens*, 584. *Il paſſe dans le Samnium, & y remporte divers avantages.* 585. *Il retourne à Rome pour demander le Conſulat.* 586. *Il ſe faiſoit gloire du titre d'*Heureux. 586. *Bizarreries de ſon caractére.* 587. *Les Marſes poſent les armes.* 588. *Conſeil général de la Ligue transféré à Eſernia.* 589. *Judacilius, déſeſpérant de ſauver Aſculum ſa patrie, ſe fait mourir par le poiſon.* 590. *Priſe d'Aſculum par Cn. Pompeïus.* 592. *Triomphe de Cn. Pompeïus, où Ventidius eſt mené captif.* 593. *Pompédius entre en triomphe dans Bovianum, eſt battu, & tué.* 594. *Ambaſſade des Alliés à Mithridate, ſans fruit.* 595. *La guerre Sociale ne fait que languir.* 595. *Huit nouvelles Tribus formées pour les nouveaux citoyens.* 596. *Cenſeurs.* 597. *Aſellio Préteur de la ville aſſaſſiné dans la place publique par la faction des riches qui prêtoient à uſure.* 597. *Loi Plautia* de vi

publica. 601. *Par une autre loi du même Tribun les Sénateurs rentrent en poſſeſſion d'une partie de la judicature.* 601. *Sylla eſt nommé Conſul. Débat à ce ſujet entre lui & C. Céſar.* 602

Fin de la Table.

NB. Pour ne point trop groſſir ce volume, on a rejetté au dixiéme la ſuite du trente & uniéme Livre.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, le neuviéme volume de l'*Hiſtoire Romaine* de M. Rollin, revû & rendu complet par M. Crevier; & je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. Fait à Paris ce 11e. Juillet 1743.

SECOUSSE.

PRI-

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, Roy de France & de Navarre : A nos amez & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien amé *Jean Baptiſte-Louis* CREVIER, *Profeſſeur de Rhétorique au Collége de Beauvais dans l'Univerſité de Paris*, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un manuſcrit qui a pour titre, *Continuation de l'Hiſtoire Romaine de M.* ROLLIN, s'il nous plaiſoit de lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires; A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis, & permettons par ces Préſentes de faire imprimer l'Ouvrage ci-deſſus ſpecifié, en un ou pluſieurs volumes, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de quinze années conſécutives à compter du jour de la datte deſdites préſentes : Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangére dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement ou autre, ſans la permiſſion expreſſe & par

par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille Liv. d'amende contre chacun des contrevenans; dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts: A la charge que ces préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Régiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles: Que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractéres conformément à la feuille imprimée attachée pour modéle ſous le Contreſcel deſdites preſentes; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. qu'avant que de l'expoſer en vente, le Manuſcrit ou imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & Féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bib iotheque Publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très cher & Féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles, vous Mandons & Enjoignons de faire jouir ledit Expoſant, & ſes aians cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie deſdites Préſentes, qui ſe-

ra imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & Feaux Conſeillers & Sécretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier Notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis de faire pour l'exécution d'iceles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. DONNE' à Paris, le quinziéme jour du mois de Fevrier, l'an de grace mil ſept cens quarante-trois & de Notre Régne le vingt-huitiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, SAINSON.

Je ſouſſigné JEAN-BAPTISTE-LOUIS CREVIER, Profeſſeur de Rhétorique au Collége de Beauvais, ai cédé *à la Veuve Eſtienne & Fils & à M. Deſaint* Libraires, le préſent Privilége, ſuivant les conventions faites entre nous. Fait à Paris ce 19 Avril 1743.

J. B. L. CREVIER.

Regiſtré enſemble la preſente Ceſſion ſur le Regiſtre XI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 169. *Fol.* 143. *conformément aux anciens Réglemens confirmés par celui du* 28. *Février* 1723. *A Paris le* 26. *Avril* 1743.

SAUGRAIN, Syndic.

AOA14718905